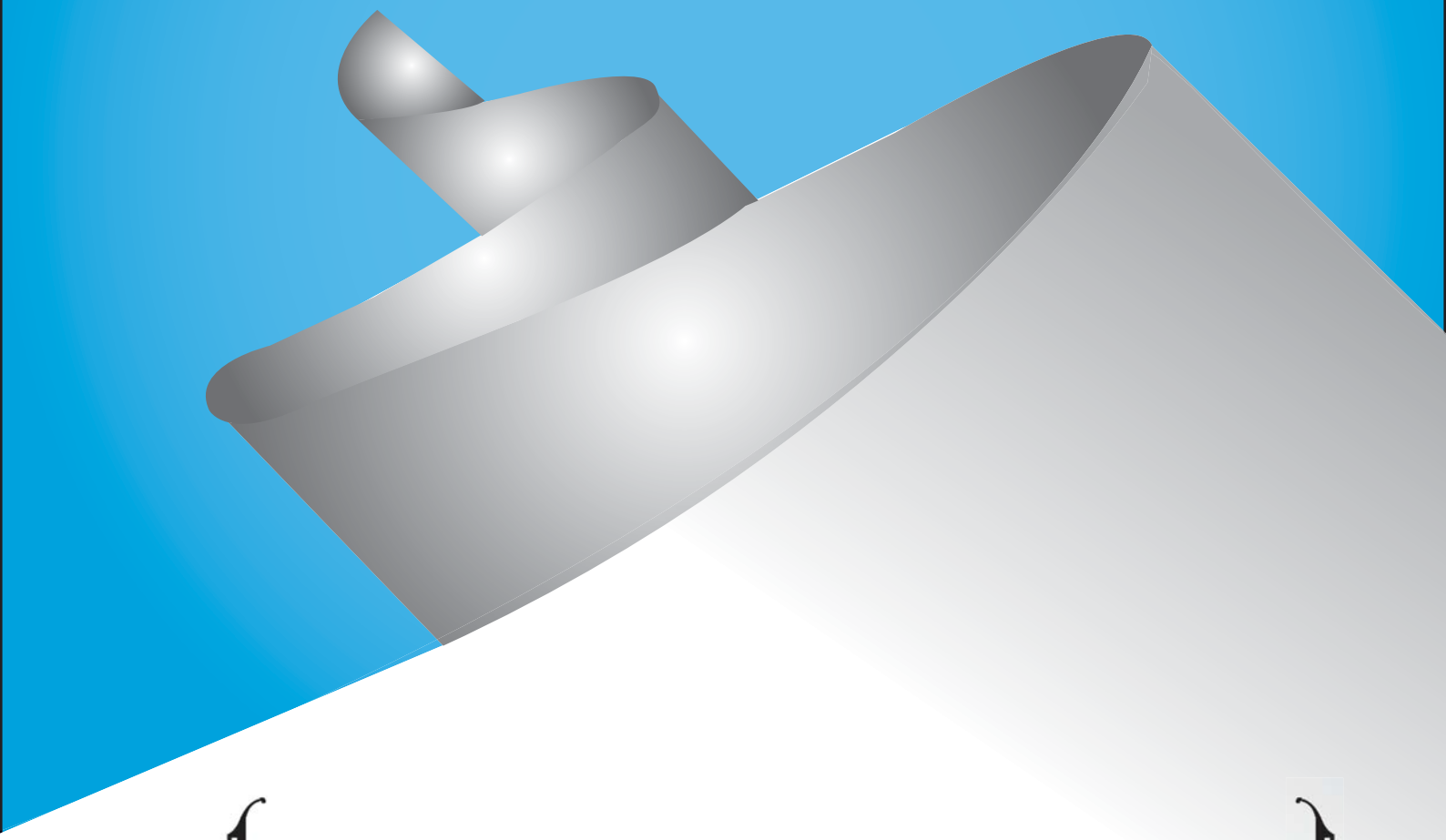
REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité - Justice - Travail

ASSEMBLEE NATIONALE
8ème LEGISLATURE



# JOURNAL DES DEBATS PARLEMENTAIRES

N°VIII - 01

*(Période du 16 mai au 25 septembre 2019)*




**Louis Gbèhounou VLAVONOU**

*Président de l'Assemblée nationale*

# JOURNAL DES DEBATS PARLEMENTAIRES

**Revue trimestrielle de l'Assemblée Nationale du Bénin**
**Numéro spécial N°VIII - 01**

**Dépôt Légal N°7538 du 24 Octobre 2014**
**4ème trimestre Bibliothèque Nationale**
**ISSN1840-7781**
**Siège** : Assemblée Nationale 01BP 371 Porto-Novo (République du Bénin)
**Tél. :** (229) 20213644/20213645
**Fax.:** (229) 20215161

**IMPRIMERIE ARTS INDUS (229) 97 11 07 41**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**
**Louis Gbèhounou VLAVONOU**
*Président de l'Assemblée Nationale*

**CONSEILLERS A LA PUBLICATION**
**Sofiatou Modjissola SCHANOU**
*Première Secrétaire Parlementaire*
**Délonix KOGBLEVI**
*Deuxième Secrétaire Parlementaire*
**Mathieu AHOUANSOU**
*Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale*
**Mariano OGOUTOLOU**
*Secrétaire Général Administratif*
**Clément EBO HOUINOU**
*Secrétaire Général Administratif Adjoint*

**DIRECTEUR DE LA REDACTION**
**Olushegun TIDJANI SERPOS**
*Directeur des Services Législatifs*

**DIRECTEUR ADJOINT DE LA REDACTION**
**Françoise TIME**
*Directrice Adjointe des Services Législatifs*

**SECRETAIRES DE REDACTION**
**Brice V. GUEDE**
*Chef du Service des Séances et Questions, de la Transcription et de la Révision*
**Fulbert Akpédjé ACAPO**
*Chef Division Transcription et Révision*
**Joël HOUELETE**
*Chef Division des Séances et Questions*

**COMITE DE REDACTION**
**Hamadou BANI**
*Réviseur des débats parlementaires*
**Esky AMOWOGBEGNON**
*Réviseur des débats parlementaires*
**Kabirou MOUSSA**
*Réviseur des débats parlementaires*
**Athanase ALLAYE**
*Réviseur des débats parlementaires*
**Yvonne ADOUKONOU,** *Transcripteur*
**Lucrèce GNACADJA,** *Transcripteur*
**Agathe HOUEDJISSIN,** *Transcripteur*
**Rachidath IDJI,** *Transcripteur*
**Edwige N'DOUMA,** *Transcripteur*
**Nardine AKPAKLA,** *Transcripteur*
**Orlando AKPAKA,** *Chargé de l'enregistrement des débats*
**Adec AKAKPO,** *Secrétaire*

## SOMMAIRE

• Installation officielle des députés de la huitième législature de l'Assemblée nationale. **9**

• Election du Président et des autres membres du Bureau de l'Assemblée nationale. **19**

1. Constitution des groupes parlementaires ;
2. Mise en place des commissions techniques permanentes. **29**

• Constitution du groupe parlementaire Union Progressiste ;
• Mise en place des commissions techniques permanentes. . **37**

• Désignation des représentants de l'Assemblée nationale :
- au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement Panafricain, Parlement de la CEDEAO ;
- au sein de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel ;
- à la Haute Cour de Justice ;
- à la Commission Béninoise des Droits de l'Homme. **47**

• Répartition des députés dans l'hémicycle en fonction de leur appartenance à chaque groupe parlementaire. **53**

• Examen du rapport relatif à la proposition de modalités de désignation des représentants de l'Assemblée nationale :
- au sein des Parlements régionaux, CIP-UEMOA, Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO ;
- au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel ;
- à la Haute cour de justice ;
- à la Commission béninoise des droits de l'Homme. **59**

• Poursuite de l'examen du rapport relatif à la proposition de modalités de désignation des représentants de l'Assemblée nationale :
- au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO ;
- au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel ;
- à la Haute cour de justice ;
- à la Commission béninoise des droits de l'Homme. **67**

• Poursuite de l'examen du rapport relatif à la proposition de modalités de désignation des représentants de l'Assemblée nationale :
- au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO ;
- au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP) ;
- à la Haute cour de justice ;
- à la Commission béninoise des droits de l'Homme. **71**

- Poursuite de la désignation des députés de la 8ème législature au sein de la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH). 79
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 28 janvier 2019 entre la République du Bénin et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe (FKDEA) dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) des villes de Boukoumbé, Covè et Zangnanado.
- Examen du projet de loi portant autorisation d'adhésion à la convention des Nations-Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans des contrats internationaux adoptée à New-York le 23 novembre 2005.
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification ou adhésion des conventions, accords ou protocoles de l'agence internationale de l'énergie atomique;
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement signé par les Chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine à Lomé, le 15 octobre 2016;
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la centralisation et de gouvernance locale et de développement local, adoptée à Malabo, Guinée Equatoriale le 27 juin 2014. 85
- Examen du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire sur le projet de loi de finances, gestion 2020. 115
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre investisseurs et Etats fondé sur les Traités signés à Port Louis (Île Maurice), le 17 mars 2005 ;
- Examen du projet de loi portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation d'adhésion à l'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements conclu le 05 juin 1981 à Bagdad en Irak entre les Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique ;
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord relatif aux mesures de ressort de l'état du port visant à prévenir, éliminer et contrecarrer la pêche illicite non déclarée et non réglementée, signé à Rome le 22 novembre 2009. 137
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016. 163
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification du traité révisé de la Conférence Inter africaine de la prévoyance sociale (CIPRES), signé le 14 février 2014 à Abidjan en Côte-d'Ivoire;
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies , le 2 décembre 2004. 185
- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 02 décembre 2004.. 203
- Ouverture de la cinquième session extraordinaire de l'année 2019. 221

- Examen du projet de budget de l'Assemblée nationale, gestion 2020;
- Désignation des membres du Conseil d'orientation et de supervision de la Liste électorale permanente informatisée (COS-LEPI). 227

- Poursuite de désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein du Conseil d'orientation et de supervision (COS) et des Commissions communales d'actualisation (CCA) de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI);
- Clôture de la cinquième session extraordinaire de l'année 2019. 245

- Ouverture de la sixième session extraordinaire de l'année 2019. 255

- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Marrakech, le 05 avril 2019, entre la République du Bénin et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du projet d'appui à l'Université nationale d'agriculture (UNA) et à l'Université nationale des sciences technologies, ingénieries et mathématiques (UNSTIM) ;

- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 07 mai 2019, entre la République du Bénin et le Fonds africain de développement dans le cadre du financement du projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole ;

- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires ;

- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Lomé le 16 juillet 2019 entre la République du Bénin et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara (209,68 km). 263

# COMPTES RENDUS INTEGRAUX

***(Période du 16 mai au 25 septembre 2019)***

# Séance du jeudi 16 mai 2019

- **Installation officielle des députés de la huitième législature de l'Assemblée nationale.**

***(La séance est ouverte à dix heures vingt-six par Monsieur Boda Mamoudou Zoumarou Wally, doyen d'âge de la huitième législature).***

* * *

* *

*

**M. Mamoudou Boda ZOUMAROU WALLY,** ***doyen d'âge***. Prenez place ! Asseyez-vous, s'il vous plaît.

**Mme Myriane HOUENOU-LEGBA,** ***chef du service protocole de l'Assemblée Nationale***.

Monsieur le doyen d'âge,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et messieurs les honorables députés,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs,

L'Assemblée Nationale du Bénin procède ce jour 16 mai 2019 à l'installation des députés de la huitième législature. La présente cérémonie marquant l'évènement se déroulera en deux phases.

Dans la première phase, le doyen d'âge fera donner lecture de la décision portant proclamation des résultats des élections législatives du 28 avril 2019, des requêtes éventuelles en contestation desdites élections ainsi que des articles du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale relatifs au Bureau d'âge.

Dans la deuxième phase, le doyen d'âge délivrera son message. À la fin de la cérémonie, les députés sont invités à prendre une photo de famille dans la cour du palais des gouverneurs et un déjeuner qui sera servi dans la salle polyvalente.

Sans plus tarder, je voudrais inviter très respectueusement Monsieur le doyen d'âge à diriger la procédure parlementaire d'installation des honorables députés.

*(Coups de maillet)*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

Avant tout, je tiens à saluer tout ce beau monde ici présent et à vous féliciter pour votre élection, votre brillante élection et souhaiter bon séjour à nous tous ici, dans une ambiance de fraternité, de convivialité.

Ceci dit, nous allons passer à l'ordre du jour proprement dit. Nous avons essentiellement un seul point à l'ordre du jour à savoir : l'installation des députés de la huitième législature. Nous allons d'abord vous expliquer comment nous, Bureau d'âge, nous trouvons ici.

Et c'est sur la base des documents qui sont envoyés de la CENA après les élections. Ces documents ont été envoyés à notre secrétariat général, et, bien sûr, après la proclamation, par la Cour Constitutionnelle, des résultats. C'est après cela que les documents ont été envoyés.

Notre secrétariat exécutif a exploité ces documents et il en est sorti le doyen d'âge. On a découvert que c'est moi le doyen d'âge. Moi-même, je découvre que je suis le doyen d'âge de l'Assemblée nationale. Donc, c'est comme cela que je suis devenu votre doyen d'âge. Pour l'installation de cette huitième législature, nous avons à coté, deux jeunes. Je suis assisté par deux jeunes pour l'installation. A ma gauche le député Sonagnon Épiphane Honfo et à ma droite député Yacoubou Orou Sé Guéné. Donc, voilà l'équipe qui est là pour organiser l'installation des députés de la huitième législature.

Je vais passer la parole à monsieur Orou Sé Guéné pour nous donner lecture de la décision de la Cour Constitutionnelle.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE,** ***Premier Secrétaire*****.** Merci, Monsieur le Président !

Commission Electorale Nationale Autonome.

Le Président de la CENA

A

Monsieur le secrétaire général administratif de l'Assemblée Nationale

<u>Porto-Novo</u>

Objet : Liste des députés de la huitième législature

Référence : V/L n°062/AN/PT/ SGA/CSE en date du 03 mai 2019.

Monsieur le secrétaire général administratif,

En réponse à votre correspondance sus-référencée, j'ai l'honneur de vous transmettre à toutes fins utiles la liste des députés et de leurs suppléants, proclamés élus à l'Assemblée Nationale, au titre de la huitième législature par la Cour Constitutionnelle le jeudi 02 mai 2019. Ladite liste comporte en outre la date et lieu de naissance ainsi que la profession des intéressés.

Veuillez accepter, Monsieur le secrétaire général administratif, mes salutations.

Le Président de la Cour Constitutionnelle

A

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Porto-Novo

Objet : Notification des résultats des élections législatives du 28 avril 2019.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente la proclamation des résultats des élections législatives du 28 avril 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La Cour Constitutionnelle,

- Vu la Constitution du 11 décembre 1990 ;
- Vu la loi n°91-009 du 04 mars1991 portant loi organique sur la Cour Constitutionnelle modifiée par la loi du 31 mai 2001 ;
- Vu le Règlement Intérieur de la Cour Constitutionnelle ;
- Vu la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin ;
- Vu la loi n°2018-31 du 09 octobre 2018 portant Code électoral en République du Bénin ;
- Vu le décret n°2019-012 du 09 janvier 2019 portant convocation du corps électoral pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, huitième législature ;
- Vu les procès-verbaux de déroulement du scrutin du 28 avril 2019 et les documents y annexés qui lui ont été transmis sous plis fermés par la Commission Electorale Nationale Autonome.

Après avoir, en sa qualité de juge souverain de la validité des élections législatives, opéré diverses rectifications matérielles et procédé aux redressements nécessaires.

Considérant qu'aux termes de l'article 81 alinéa 2 de la Constitution, la Cour Constitutionnelle statue souverainement sur la validité de l'élection des députés ;

Considérant que les moyens de preuve pris en compte par la Cour dans l'appréciation de la régularité du scrutin sont essentiellement, les procès-verbaux de déroulement du scrutin, les feuilles de dépouillement et les observations des membres des postes de vote ;

Considérant qu'il résulte de l'examen de l'ensemble des documents électoraux que dans certains postes de vote, des irrégularités ont été commises par des agents électoraux, en violation de la législation électorale et portent notamment sur :

- le défaut de procès-verbal de déroulement du scrutin et/ou de feuilles de dépouillement ;
- la confusion entre les suffrages valablement exprimés et le nombre de votants ;
- l'absence de mention du nombre d'émargements et de dérogations sur le procès-verbal de déroulement du scrutin ;
- le mauvais remplissage du procès-verbal de déroulement du scrutin;
- le défaut de décompte de voix par pictogramme ;
- le défaut d'indication du nombre de voix par un chiffre arabe à côté des pictogrammes ;
- le défaut d'indication du code d'identification du poste de vote;
- le défaut d'annexion des bulletins considérés comme nuls au procès-verbal de déroulement du scrutin;
- la confusion entre bulletins nuls et bulletins valides ;
- l'absence de représentants de candidats à certains postes de vote;

Considérant qu'outre ces irrégularités, des actes de perturbation des opérations de vote ont été relevés dans certaines circonscriptions électorales ;

Considérant toutefois que ces irrégularités et perturbations ne sont pas de nature à compromettre la validité, la sincérité et la transparence du scrutin; il y a donc lieu d'en valider les résultats ;

Considérant que sont inscrits sur la liste électorale quatre millions neuf cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (4.992.399) électeurs; que le nombre des votants, constitué des électeurs qui ont valablement exprimé leurs suffrages et de ceux qui ont déposé des

bulletins qualifiés nuls, est de un million trois cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante et cinq (1.353.955) électeurs ; que le taux de participation qui est le rapport entre le nombre de votants et le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale est de 27,12% ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles 81, alinéa 2 précité, 52 et 54 de la loi organique du 04 mars 1991 modifiée par la loi du 31 mai 2001, la Cour a procédé au recensement général des votes, vérifié la régularité du scrutin et arrêté les résultats des élections législatives du 28 avril 2019 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 242 de la loi n° 2018-31 du 09 octobre 2019 portant Code électoral, l'attribution des sièges aux deux (02) listes en compétition est faite selon le système du quotient électoral et de la règle de la plus forte moyenne ;

En conséquence :

Proclame élus à l'Assemblée Nationale au titre de la huitième législature, les candidats des partis suivants :

Union Progressiste :

- ISSA Salifou ;
- SEIDOU Alassane,
- SINA OUNINGUI BIO Gounou ;
- MORA SANNI Saré Malick ;
- N'OUEMOU Koniémé Domitien ;
- YEMPABOU Boundja Jacques ;
- YOMBO Tchoropa Thomas ;
- HOUNGNIBO Kokou Lucien ;
- AHONOUKOUN Tossou Marcellin ;
- ADJOVI Mathieu Gbèblodo ;
- BADA Georges ;
- HONFO Sonagnon Epiphane ;
- NOUTAÏ Tohouégnon Nestor ;
- AKIBOU SORO Yaya Worou ;
- OROU SE GUENE Yacoubou ;
- LAFIA Sacca ;
- TCHOBO Valère Dèhouegnon ;
- AGOUA Assogba Edmond ;
- AKA Worou Marcellin ;
- ALLOSSOHOUN Richard Kocouvi Adjihouho ;
- GBENONCHI Gérard ;
- HOMEKY Selbourne Oswald ;
- ADOMAHOU Jérémie :
- MEDEWANOU Koffi Ernest Serge ;
- AFFO OBO Ahmed Tidjani ;
- KOGBLEVI Délonix Djimeco ;
- MEDEGAN FAGLA Sèdami Romarique ;
- AGUEMON Badirou Din Owolodé Otonikou ;
- ZINZINDOHOUE Daniel Abraham ;
- ALLADATIN Jean-Baptiste Orden ;
- NOBIME AGBODRANFO Comlan Patrice ;
- GAGNON Comlan Charles ;
- SOSSOU Dakpè ;
- KAKPO Mahougnon Thomas ;
- HAZOUME Nougbognon Hyppolite ;
- HOUNSA Victor Mitondji ;
- BIOKOU David Camille Gbossè ;
- AGBODJETE Hounsa Justin ;
- AHOUANVOEBLA Sèdogbo Augustin ;
- BOKOVE Léon ;
- VLAVONOU Gbéhounou Louis ;
- ABIOSSE Abdou Razack Olalandou ;
- BABATOUNDE Ibitecho Jean-Pierre ;
- NOUATIN Fortunet Alain.
- ATROKPO Luc Sètondji ;
- YEHOUETOME Boniface ;
- AKE Natondé.

Bloc Républicain :

- BAKO ARIFARI Nassirou ;
- KATE Sabaï ;
- KASSA Dahoga Barthélémy ;
- BANGANA Gilbert ;
- GOUNOU SALIFOU Abdoulaye ;
- N'DA Antoine N'Da ;
- TOGNI Cyprien ;
- HOUDEGBE Octave Cossi ;
- SOKPOEKPE Nathanaël ;
- GBIAN Robert ;
- KORA GOUNOU Zimé ;

- GBADAMASSI Rachidi ;
- BAGOUDOU Zacari Adam ;
- BABA MOUSSA Mariama ;
- OKOUNDE Kotchikpa Jean-Eudes ;
- AKPOVI Eustache ;
- OKOUNLOLA-BIAOU Akambi André ;
- GBAHOUNGBA David ;
- ZOUMAROU WALLY Boda Mamoudou ;
- YOUSSOUFOU ABDOURAMANI Bida Nouhoume ;
- BIO TCHANE Abdoulaye ;
- GBADAMASSI Abdel-Kader ;
- OUSMANE Ibourahima ;
- AHYI Dédévi Eugénie Chantal ;
- ANANI Amavi Joseph ;
- DAGNIHO Rosine ;
- SCHANOU Sofiatou Modjisola ;
- GBENAMETO Sêdozan Jonas ;
- GBENOU Paulin ;
- KOUWANOU Gnonlonfin Mathias ;
- BISSIRIOU Eniola Awaou ;
- ABIMBOLA Babalola Jean-Michel Hervé ;
- ATCHAWE Dominique Coovi ;
- SADO Nazaire ;
- YAHOUEDEHOU Janvier ;
- HEHOMEY Hervé.

Soit un total de quatre-vingt-trois (83) sièges, répartis comme suit par circonscription électorale :

1ère circonscription :
Union Progressiste : 2 sièges
Bloc Républicain : 1 siège

2ème circonscription :
Union Progressiste : 2 sièges
Bloc Républicain : 1 siège

3ème circonscription :
Union Progressiste : 1 siège
Bloc Républicain : 2 sièges

4ème circonscription :
Union Progressiste : 2 sièges
Bloc Républicain : 2 sièges

5ème circonscription :
Union Progressiste : 3 sièges
Bloc Républicain : 2 sièges

6ème circonscription :
Union Progressiste : 3 sièges
Bloc Républicain : 2 sièges

7ème circonscription :
Union Progressiste : 2 sièges
Bloc Républicain : 2 sièges

8ème circonscription :
Union Progressiste : 1 siège
Bloc Républicain : 3 sièges

9ème circonscription :
Union Progressiste : 1 siège
Bloc Républicain : 2 sièges

10ème circonscription :
Union Progressiste : 2 sièges
Bloc Républicain : 1 siège

11ème circonscription :
Union Progressiste : 3 sièges
Bloc Républicain : 0 siège

12ème circonscription :
Union Progressiste : 2 sièges
Bloc Républicain : 1 siège

13ème circonscription :
Union Progressiste : 0 siège
Bloc Républicain : 2 sièges

14ème circonscription :
Union Progressiste : 1 siège
Bloc Républicain : 1 siège

15ème circonscription :
Union Progressiste : 3 sièges
Bloc Républicain : 1 siège

16ème circonscription :
Union Progressiste : 3 sièges
Bloc Républicain : 2 sièges

17ème circonscription :
Union Progressiste : 1 siège
Bloc Républicain : 1 siège

18ème circonscription :

Union Progressiste : 2 sièges

Bloc Républicain : 1 siège

19ème circonscription :

Union Progressiste : 3 sièges

Bloc Républicain : 2 sièges

20ème circonscription :

Union Progressiste : 3 sièges

Bloc Républicain : 2 sièges

21ème circonscription :

Union Progressiste : 2 sièges

Bloc Républicain : 1 siège

22ème circonscription :

Union Progressiste : 1 siège

Bloc Républicain : 1 siège

23ème circonscription :

Union Progressiste : 2 sièges

Bloc Républicain : 2 sièges

24ème circonscription :

Union Progressiste : 2 sièges

Bloc Républicain : 2 sièges.

Dit que la présente proclamation ne préjuge pas de l'issue des contestations qui pourraient entraîner l'invalidation de sièges de députés ;

Ordonne la publication de la présente proclamation au Journal Officiel.

Ont siégé à Cotonou, le deux mai deux mil dix-neuf.

Joseph DJOGBENOU, Président

Razaki Amouda ISSIFOU, Vice-président

Rigobert AZON, Membre

André KATARY, Membre

Sylvain M. NOUWATIN, Membre

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.** Je vais passer la parole au deuxième jeune, le deuxième plus jeune pour nous donner lecture des différentes contestations qui nous sont parvenues.

**M. Epiphane HONFO**, *Deuxième Secrétaire*. (*Donne lecture des requêtes d'annulation, de vérification et d'invalidation de certains postes de vote, de sièges et de suffrages exprimés).*

**M. le Président**. C'était très long, mais c'est nécessaire. J'ai l'impression que tous les députés sont assis sur un siège plus ou moins éjectable puisqu'on ne sait pas ce que cela va donner. En tout cas, la séance continue.

Je vais demander au Deuxième Secrétaire de donner lecture des articles 3, 6, 7, 8 et 9 du Règlement Intérieur.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. (Donne lecture des articles 3, 6, 7, 8 et 9 du Règlement Intérieur).

**M. le Président**. Conformément à ce qui vient de vous êtes lu, nous allons ordonner l'affichage des noms des honorables députés élus. La liste sera publiée évidemment au Journal Officiel.

**Mme Myriane HOUENOU LEGBA**. Mesdames et messieurs, le doyen d'âge va à présent délivrer son message.

**M. le Président**. Discours d'installation des députés de la huitième législature.

Honorables députés à l'Assemblée Nationale,

Monsieur le secrétaire général administratif et son adjointe,

Messieurs les directeurs techniques,

Mesdames et messieurs les chefs de service et assistants de commissions permanentes,

Chers invités en vos rangs, grades et qualités,

Mesdames et messieurs,

Chers collègues.

Nous voici, ce jour, jeudi 16 mai 2019, réunis en cet hémicycle pour sacrifier à une tradition et écrire une nouvelle page de notre histoire. Le sort a fait que nous soyons acteurs de ce temps. En effet, à la faveur du privilège que le Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 6 a bien voulu accorder au plus âgé de cette auguste Assemblée, me voici, propulsé de façon circonstancielle au devant de la scène parlementaire de notre pays et dans l'obligation de conduire, ne serait-ce

que quelques jours, avec l'assistance de deux des plus jeunes d'entre nous, les travaux d'installation des députés de la huitième législature jusqu'à l'élection du Président et des autres membres du Bureau, ceux-là qui auront la lourde mission de diriger durant les quatre (04) prochaines années les destinées de notre Parlement.

En remerciant le Tout Puissant miséricordieux pour la confiance ainsi faite à ma modeste personne, je voudrais, en ma qualité de doyen d'âge de la huitième législature, souhaiter, au nom du Bureau d'âge que je dirige, la bienvenue à vous tous, élus du peuple qui foulez pour la première fois ou la énième fois les parvis du Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, siège de notre Parlement.

Chers collègues,

Je salue et félicite la combativité qui vous a tous caractérisés, avant, pendant et après les élections législatives d'avril dernier et vous invite à maintenir le cap en vue de l'amélioration du bien-être de nos populations.

Permettez-moi aussi de remercier, de féliciter et de rendre un hommage mérité au peuple béninois tout entier, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, seul détenteur de la souveraineté pour sa clairvoyance et son sens de responsabilité face aux nombreuses péripéties que notre pays a connues ces derniers jours du fait des élections législatives devant conduire à la mise en place de la Représentation nationale, huitième législature. Que de peur et d'inquiétudes le peuple béninois n'a-t-il pas bravées pour voir arrivé enfin, ce jour tant espéré?

Par ailleurs, c'est avec déférence que je salue les anciens Présidents. Eux, qui ont eu l'insigne honneur et la lourde responsabilité de la diriger successivement depuis la première législature.

Mes pensées vont également à l'endroit de nos anciens collègues que les aléas politiques et les fluctuations de la vie ont éloignés de façon temporaire ou circonstancielle, je l'espère bien, du chemin de l'hémicycle. Qu'ils soient aussi remerciés pour tout ce qu'ils ont donné pour faire de notre Institution parlementaire une des plus performantes, voire prestigieuses de l'espace francophone en Afrique.

J'apprécie à sa juste valeur, leur contribution à l'enracinement de la démocratie parlementaire.

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Comme vous le savez, notre pays a été fortement ébranlé ces derniers temps par quelques agitations politiques dont nous n'avons pas besoin en ce moment où les efforts de tous sont concentrés pour son développement. C'est le lieu pour moi de saluer la volonté d'apaisement affichée du Gouvernement de mon pays que j'invite d'ailleurs à continuer dans la voie de dialogue pour faire endiguer une fois pour toutes, le spectre de la haine et de la division qui plane sur notre pays et à cultiver l'amour pour la restauration effective de la paix.

Mesdames et messieurs,

La fonction de député exige des qualités profondes et une vision assez claire de la mission dévolue à l'Assemblée Nationale. C'est dire que cette fonction ne s'improvise pas puisqu'elle tire son essence de la Constitution. Aussi, les députés doivent-ils se considérer comme des vigiles de la démocratie, rôle qu'ils sont appelés à exercer grâce aux moyens légaux que leur confère la Constitution à savoir : le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale. En effet, la mission qui est la nôtre en tant que parlementaires, mérite une vigilance de tout instant. Nous avons intérêt, de ce fait, à travailler pour accomplir notre mission avec rigueur afin de répondre aux attentes de notre peuple.

Mesdames et messieurs,

Avec les dernières élections, le message de notre peuple est un peu plus clair. Il nous invite, en effet, à faire du Bénin, un pays épris de justice, de paix, mais aussi un Etat où chaque citoyen a droit et accède au bien-être et à la liberté individuelle et collective.

La huitième législature qui s'installe ce jour, doit donc s'inscrire dans cette dynamique et travailler de concert avec les autres Institutions de la République, à relever les défis de la démocratie et du développement. Pour y arriver, il faut de la part des législateurs que nous sommes un engagement ferme, un dévouement sans relâche et une volonté inébranlable à se mettre au service des autres et de la Nation, puis à les servir avec abnégation quelle que soit notre appartenance politique, ethnique, régionale ou religieuse.

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

Au regard de tout ce qui précède, je suis persuadé et confiant qu'au-delà des jeux et enjeux politiques qui ont toujours caractérisé un Parlement, nous saurons user de notre génie pour doter très rapidement, la huitième législature de tous les organes prévus par notre Règlement Intérieur dans la sérénité et la plus grande transparence, tout ceci, dans une ambiance de convivialité.

C'est sur ces mots d'espérance que je déclare installés ce jour, jeudi 16 mai 2019, les honorables députés de la huitième législature.

Vive la démocratie béninoise !

Vive l'Assemblée Nationale !

Pleins succès à la huitième législature !

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Mme Myriane HOUENOU LEGBA**. Monsieur le doyen d'âge,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables députés,

Nous arrivons au terme de la présente cérémonie. Comme annoncé au départ, une photo de famille des honorables députés sera prise dans la cour du Palais des Gouverneurs, plus précisément sur le perron de l'infirmerie. Ensuite, vous êtes cordialement invités au déjeuner offert par le doyen d'âge, à la salle polyvalente.

A présent, je vous prie de prêter attention à une communication du doyen d'âge.

**M. le Président**. Chers collègues, j'espère que vous n'allez pas nous en vouloir pour les petites consultations qui sont faites. Je suis doyen d'âge. C'est la première fois que je suis ici. Vous allez excuser un tant soit peu les consultations.

Je crois que je vais demander à l'un de nos Secrétaires de nous donner lecture d'un des articles du Règlement Intérieur qui concernent cette séance.

**M. Epiphane S. HONFO**. Article 9.2 : «Après les communications prévues à l'article 9 et à l'alinéa 1er, le doyen d'âge invite l'Assemblée à procéder à l'élection de son Président conformément aux dispositions des articles 15 et suivants».

**M. le Président**. Vous avez écouté ? Maintenant, la parole vous revient. Est-ce que nous allons procéder immédiatement à l'élection du Bureau ou on va se donner quelques temps de réflexion pour le faire ?

*(Le député Lafia demande la parole).*

**M. Sacca LAFIA**. Je voudrais, au nom du parti «Union Progressiste», au nom des députés ici présents, vous dire que nous ne sommes pas prêts pour passer à l'élection du Bureau dans la journée d'aujourd'hui. Vous nous donnez un temps de réflexion. Nous vous ferons signe dès que nous serons prêts, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Je ne sais pas, c'est un point de vue que nous venons de recevoir ...

*(Le député Abimbola demande la parole).*

**M. le Président**. Oui, honorable Abimbola !

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour cette séance et également pour avoir été digne du Bureau d'âge. Je voudrais également saisir l'occasion pour féliciter vos deux Secrétaires.

Je voudrais, au nom des députés élus sur la liste «Bloc Républicain», suggérer une suspension pour que nous puissions mieux nous organiser afin de venir, après, reprendre la séance pour l'élection du Bureau. Donc, je voudrais suggérer une suspension jusqu'à demain si cela vous agrée.

**M. le Président**. Il n'y a rien à dire par ici ? A ma gauche ? Je crois, je vais couper la poire en deux parce que ce que j'ai entendu par ici, demande du temps et ici, j'ai l'impression que demain déjà, par rapport à cela, je coupe la poire en deux. Je dis qu'on va reprendre lundi.

*(Le député Zinzindohoué demande la parole).*

**M. Abraham ZINZINDOHOUE**. Merci au Président du Bureau d'âge et son staff !

Ce qui s'impose là, c'est la suspension. La suite, après une concertation avec les deux groupes, vous direz la suite. Mais, sur le champ, vous ne pouvez pas le dire. Ce qui s'impose là, c'est la suspension. Il faut une concertation pour savoir la suite des débats.

**M. le Président**. On reprend dans combien de temps ? On va faire une photo de famille et après, s'il vous plaît, on a prévu une photo de famille. Après la photo de famille, on reprend immédiatement ou on se donne du temps pour reprendre ?

*(Le député Aké demande la parole).*

**M. Natondé AKE**. Nous sommes au début d'une nouvelle législature et on ne va pas reprendre avec les mauvaises habitudes. Nous venons de procéder à l'installation. Rien dans le Règlement Intérieur ne nous empêche d'enclencher le processus d'élection des membres du Bureau. C'est vrai qu'il y a des concertations certainement et des consultations à faire, mais je ne comprends pas pourquoi on va prendre tout ce week-end. Quel que soit le cas de figure, Monsieur le Président, je vous suggère que demain, comme l'a dit l'honorable député Abimbola, vous convoquiez les honorables députés ici. Si demain, nous sommes là et qu'on voit qu'on n'est pas prêt pour l'élection du Bureau, on peut renvoyer à lundi. Je ne comprends pas qu'on commence un travail au début et qu'on demande en même temps du repos.

**M. le Président**. Je crois que les concertations ne sont pas une mauvaise habitude de notre Institution. Cela fait partie du soubassement même de ce que nous devons faire parce que c'est à la suite de concertations que nous arrivons à nous entendre. Donc, j'ai entendu ici, qu'on souhaite avoir du temps pour se concerter et de ce côté, on me dit demain. Demain, c'est vendredi ...

*(Le député Lafia demande la parole).*

**M. Sacca LAFIA**. Si vous permettez, vous m'accordez cinq minutes, je vais consulter celui qui a proposé demain. Si on s'accorde, on viendra vous donner ...

**M. le Président**. On suspend ? On fait la suspension. On va faire la photo de famille. Vous n'en voulez pas. Il n'y a pas de problème.

J'écoute, honorable député Sacca Lafia !

**M. Sacca LAFIA**. Nous nous sommes concertés très rapidement et on s'est accordé qu'on est là demain. Dès demain, nous serons prêts pour l'élection du Bureau du Parlement. Demain à dix heures, Monsieur le Président ! C'est la décision de...

**M. le Président**. Donc, demain à 10 heures, la reprise et on procède à l'élection du Bureau.

La séance est suspendue. Rendez-vous demain matin à dix heures.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à onze heures quarante-quatre).*

Fait à Porto-Novo, le 16 mai 2019.

* * *
* *
*

Le Secrétaire de séance,

Yacoubou **OROU SE GUENE**

Le Président de séance,

Boda Mamoudou **ZOUMAROU WALLY**

# Séance du vendredi 17 mai 2019

- **Election du Président et des autres membres du Bureau de l'Assemblée nationale.**

**(*La séance est reprise à douze heures cinq par monsieur Boda Mamoudou Zoumarou Wally, doyen d'âge de l'Assemblée nationale*).**

* * *
* *
*

**M. le Président**. Asseyez-vous !

La séance est reprise.

*(Coups de maillet)*

Vous allez donner lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 16 mai 2019.

**M. Epiphane HONFO**, ***Premier Secrétaire du Bureau d'âge.*** *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 16 mai 2019).*

**M. le Président**. Vous avez écouté le compte rendu sommaire. Est-ce que vous avez des amendements ou observations à faire sur le compte rendu ? Ça va ? Donc, le compte rendu est adopté.

*(Coups de maillet)*

Vous allez donner lecture des communications.

**M. Epiphane HONFO**. Nous avons une seule communication à l'ordre du jour. Elle concerne la démission de l'honorable député Sacca Lafia.

*(Donne lecture de la lettre de démission de l'honorable député Sacca Lafia).*

**M. le Président**. Madame Mariam Chabi Talata, veuillez vous asseoir à la place de l'honorable député Sacca Lafia.

*(Installation de l'honorable député Mariam Chabi Talata, suppléante de l'honorable député Sacca Lafia).*

La suite de l'ordre du jour appelle l'élection du Président et des autres membres du Bureau. C'est l'unique point que nous avons à notre ordre du jour d'aujourd'hui.

## Élection du Président et des autres membres du Bureau de l'Assemblée Nationale.

Est-ce que nous avons reçu des candidatures ? Nous allons demander…

*(L'honorable député Ahouanvoébla Augustin demande la parole).*

**M. le Président**. Oui !

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. Je voudrais souhaiter une suspension de quinze (15) minutes au nom de la liste «Union Progressiste» pour colmater les brèches afin de poursuivre les élections.

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a un avis contraire à cette demande de suspension ?

*(L'honorable député Edmond Agoua demande la parole).*

**M. le Président**. Oui !

**M. Edmond AGOUA**. Je propose plutôt une suspension d'une heure que de prendre une suspension de quinze (15) minutes. Parce que je suis sûr qu'en quinze (15) minutes, on n'aurait pas fini de colmater les brèches.

**M. Natondé AKE**. Monsieur le Président, de toute façon, nous sommes là, le seul point à l'ordre du jour, c'est l'élection du Président et des autres membres du Bureau. Et cette élection ne peut se

faire sans suspension, je suggère que vous lanciez le dépôt des candidatures et que vous donniez une heure à toute la plénière pour se revoir après cela. Parce que, s'il faut faire une suspension et revenir faire une autre suspension, nous irons tard dans la nuit.

**M. le Président**. Je crois qu'on prend en compte votre proposition. Mais nous allons vous donner lecture des dispositions du Règlement Intérieur avant de passer à la suspension.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE, *Deuxième Secrétaire du Bureau d'âge.*** *(Donne lecture de quelques extraits de la Constitution et des articles du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale ayant rapport à l'élection du bureau).*

**M. le Président**. Je crois que nous avons convenu d'observer une suspension d'une heure. Et au cours de cette suspension, nous allons ouvrir les candidatures. En même temps on ouvre les candidatures et une heure après, nous pourrions passer au vote. Est-ce qu'il y a des observations avant que nous ne procédions à la suspension ? La séance est suspendue, elle sera reprise dans une (01) heure, dans deux (02) heures. Oui je crois. Pourquoi deux (02) heures ? Nous allons consacrer une (01) heure pour recevoir les candidatures et après cela, il nous faut une (01) heure pour voir comment organiser l'élection. C'est ce qui est prescrit par le Règlement Intérieur. Donc, c'est deux (02) heures de suspension. On va consacrer une (01) heure pour recevoir les candidatures et puis une (01) autre heure pour nous organiser et procéder à l'élection.

**M. Abdoulaye GOUNOU.** Monsieur le Président, c'est une (01) heure au total.

**M. le Président**. Je vais lire. Pour nous éclairer la lanterne, je vais vous donner lecture des articles qui sont relatifs à cette question.

Article 15-3 : «Les candidatures aux différents postes sont reçues par le Président de séance au plus tard une (01) heure avant l'ouverture du scrutin. Il les communique immédiatement à l'Assemblée».

Parce qu'après la réception des candidatures, il faut nous organiser pour procéder à l'élection.

*(Le député Aké Natondé demande la parole).*

**M. le Président**. Oui ! Monsieur Ahouanvoébla !

**M. Natondé AKE**. Ah c'est Ahouanvoébla !

**M. le Président**. Oui, vous avez la parole.

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. En réalité, la suspension d'une heure servirait à tout faire. Lorsqu'on serait en train de procéder au dépôt des candidatures, l'administration serait en train d'organiser le scrutin. Cela revient au même. Donc, vous dites une heure, si vous venez à une heure dix, il n'y a pas de problème.

**M. le Président**. Une heure dix nous avons dit, c'est bon ? Une heure ou une heure dix ? Une heure ? Nous sommes d'accord ? La séance est suspendue.

*(Coups de maillet)*

* * *
* *
*

(*La séance est suspendue à douze heures trente-sept minutes*).

* * *
* *
*

**M. le Président**. La séance est reprise.

*(La séance est reprise à quinze heures onze minutes).*

*(Coups de maillet)*

**M. le Président.** Je vous donne lecture de la liste des candidatures.

Voilà en résumé la liste comme elle s'établit. Au poste de :

- Président, Vlavonou Louis ;
- Premier Vice-Président, Chabi Talata Zimé Yérima Mariam ;
- Deuxième Vice-Président, Gbian Robert ;
- Premier Questeur, Yèhouétomè Boniface ;
- Deuxième Questeur, Okounlola-Biaou André ;
- Premier Secrétaire Parlementaire, Schanou Arouna Sofiatou ;
- Deuxième Secrétaire Parlementaire, Kogblévi Délonix.

Vous allez nous donner lecture des procurations.

**M. Epiphane HONFO**. Nous avons reçu trois (03) procurations.

*(Donne lecture des procurations).*

**M. le Président**. Vous allez vérifier le matériel de vote. Je vous donne la signification de ces bulletins. Le vert veut dire oui, le jaune abstention et le rouge non. Je ne sais pas si c'est bien compris. Je reprends. Le vert, c'est pour dire oui, je vote pour le candidat. Le jaune, le député s'abstient. Et le rouge, cela veut dire qu'il est contre. Il dit non, il refuse. Il ne donne pas son vote à la personne, sa confiance à la personne. C'est à peu près ces explications.

On va tirer au sort les scrutateurs. Je propose plutôt qu'on désigne deux (02) anciens pour se conformer. Je vais désigner de ce côté Bida. Je vous désigne pour être un de ces scrutateurs. Et l'autre côté, mon ami, en face, vous allez être scrutateur. Gbénonchi ! Entre-temps, on va donner lecture d'une nouvelle procuration qui vient de nous parvenir.

**M. Epiphane HONFO.** *(Donne lecture de la lettre de Monsieur Marcellin Orou Aka, honorable député à l'Assemblée Nationale qui donne procuration à l'honorable député Agoua Edmond pour agir en lieu et en son nom personnel).*

**M. le Président**. Ceci dit, messieurs les scrutateurs, tirez-nous au sort la lettre par laquelle nous allons commencer le vote.

*(Tirage au sort)*

**M. Youssoufou BIDA**. Gbénonchi Gérard.

**M. le Président**. La lettre ? Quel nom ?

**M. Gérard GBENONCHI**. Lettre H.

Cela commence par Hazoumè Nougbognon Hyppolite.

*(Le député Augustin Ahouanvoébla demande la parole).*

**M. le Président.** Oui !

**M. Augustin AHOUANVOEBLA.** Comment nous voulons procéder ? C'est un scrutin de liste ou un scrutin individuel. Que dit le Règlement Intérieur ? Nous constatons que rien n'est fait pour qu'on aille poste par poste. Vous écrivez sur le tableau le nom du candidat au poste de Président et on commence.

**M. le Président.** Oui, C'est poste par poste, c'est au moment de voter que vous le saurez. Nous ne sommes pas les professionnels, on peut se tromper.

*(Rire)*

Il est entendu qu'on vote poste par poste. Quand bien même, on a donné la liste des candidats. C'est pour vous dire qu'à chaque poste, il n'y a

qu'un seul candidat. Bien entendu que lorsqu'il s'agira de voter, on votera poste par poste. Ceci dit excusez-nous pour les petits ratés, nous ne sommes pas les professionnels de cela hein, ok.

Bien ! On lance le vote.

*(Processus de vote)*

*(Dépouillement)*

Résultat :

- soixante dix-huit (78) oui ;
- un (01) non ;
- un (01) nul ;
- trois (03) abstentions.

**M. le Président.** Au vu du résultat de ce vote, Monsieur Vlavonou Gbèhounou Louis est élu Président de l'Assemblée Nationale.

*(Acclamation)*

Poste de Premier Vice-Président !

*(Processus de vote)*

*(Dépouillement)*

Résultat :

- Soixante-onze (71) oui;
- huit (08) non;
- un (01) nul;
- deux (02) abstentions.

**M. le Président**. Au vu du résultat, Madame Chabi Talata Zimè Yérima Mariama est élue Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale.

*(Acclamation)*

Poste de Deuxième Vice-Président !

**M. Bida YOUSSOUFOU**. On va tirer une lettre maintenant.

**M. le Président**. Vous êtes fatigués ? Vous ne continuez pas ?

**M. Bida YOUSSOUFOU.** Non, on va changer de lettre.

**M. le Président**. Ah ! Moi, je ne sais pas. Si cela vous fait plaisir, changez.

*(Processus de vote)*

*(Dépouillement)*

Résultat :

- Quatre vingt-un (81) oui ;
- et deux (02) non).

**M. le Président**. Au vu du résultat, je proclame élu Monsieur Gbian Robert comme Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale.

*(Acclamation)*

Poste de Premier Questeur !

**M. Bida YOUSSOUFOU**. Monsieur le Président, nous allons commencer le vote.

*(Processus de vote)*

*(Dépouillement)*

Résultat :

- soixante-dix-neuf (79) oui ;
- trois (03) non;
- et une (01) abstention**.**

**M. le Président**. Au vu du résultat de ce vote, Monsieur Yêhouétomè Boniface est élu Premier Questeur de l'Assemblée Nationale.

*(Acclamation)*

Nous allons passer au poste de Deuxième Questeur.

*(Processus de vote)*

*(Dépouillement)*

Résultat :

- soixante dix-huit (78) oui ;
- quatre (04) non ;
- et une (01) abstention.

**M. le Président**. Au vu des résultats de ce vote, l'honorable député Okounlola-Biaou est élu Deuxième Questeur de l'Assemblée Nationale.

On passe au poste de Premier Secrétaire Parlementaire.

*(Processus de vote)*

*(Dépouillement)*

Résultat :

- quatre-vingt trois (83) oui !

**M. le Président**. Au vu du résultat éclatant de ce vote, Madame Schanou Arouna Sofiatou est élue Premier Secrétaire Parlementaire de notre Assemblée Nationale.

*(Acclamation)*

Nous allons passer au dernier poste, le poste de Deuxième Secrétaire Parlementaire.

*(Processus de vote)*

**M. le Président.** Les scrutateurs s'il vous plaît.

*(Processus de vote)*

**M. Épiphane HONFO**. Monsieur le Président, nous avons eu soixante-dix-neuf (79) oui, trois (03 non) et une (01) abstention.

Merci!

**M. le Président**. Au vu donc de ce vote, monsieur Kogblévi Délonix est élu Deuxième Secrétaire Parlementaire de notre Parlement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. Bon! Je vous libère. Reprenez vos places. Merci beaucoup pour ce dévouement!

Nous allons quand même faire le point du travail qui vient d'être effectué.

**Mot du doyen d'âge à l'issue du scrutin.**

Chers collègues députés, mesdames et messieurs, conformément aux dispositions de l'article 15.4/1 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, les résultats du scrutin se présentent comme suit :

Poste de Président : Vlavonou Gbèhounou Louis

*(Applaudissements)*

Il a récolté :

- pour : 78 voix,
- contre : 01 voix,
- abstention : 03 voix,
- nul : 01 voix.

Poste de Premier Vice-Président : Chabi Talata Zimé Yérima Mariama.

Résultat du vote :

- pour : 71 voix,
- contre : 08 voix,
- abstention : 02 voix,
- nul : 01 voix.

*(Applaudissements)*

Poste de Deuxième Vice-Président : élu, Gbian Robert.

Résultat du vote :

- pour : 81 voix,
- contre : 02 voix,
- abstention : 00,
- nul : 00.

*(Applaudissements)*

Poste de Premier Questeur : Yèhouétomè Boniface.

Résultat du vote :

- pour : 79 voix,
- contre : 03 voix,
- abstention : 01 voix,
- nul : 00.

Poste de Deuxième Questeur : élu, Okounlola Biaou André.

Résultat du vote :

- pour : 78 voix,
- contre : 04 voix,
- abstention : 01 voix,
- nul : 00 voix.

*(Applaudissements)*

Poste de Premier Secrétaire Parlementaire : madame Schanou Sofiatou épouse Arouna.

Résultat du vote :

- pour : 83 voix,
- contre : 00 voix,
- abstention : 00 voix,
- nul : 00 voix.

Elle a battu le record.

*(Applaudissements)*

Poste de Deuxième Secrétaire Parlementaire : Kogblévi Délonix Djiméco.

Il est élu :

- pour : 79 voix,
- contre : 03 voix,
- abstention : 01 voix,
- nul : 00 voix.

*(Applaudissements)*

En conséquence, je proclame définitivement élu les candidats ci-après et aux différents postes.

Président : Vlavonou Gbèhounou Louis.

Premier Vice-Président : Chabi Talata Zimé Yérima Mariam.

Deuxième Vice-Président : Gbian Robert.

Premier Questeur : Yêhouétomè Boniface.

Deuxième Questeur : Okounlola-Biaou André.

Premier Secrétaire Parlementaire : Schanou Sofiatou épouse Arouna.

Deuxième Secrétaire Parlementaire : Kogblévi Délonix.

Je voudrais donc, au nom du Bureau d'âge et en mon nom personnel, leur exprimer toutes mes félicitations. Je profite également de cette occasion pour remercier tous ceux qui m'ont aidé à diriger ces opérations en commençant par les plus jeunes honorables députés, l'administration parlementaire, la presse dans son ensemble pour son accompagnement. Je n'oublierai pas les scrutateurs. Cela a été long le travail qu'ils ont effectué, et pourquoi pas vous tous qui avez fait preuve de discipline pour permettre un aboutissement heureux de ce processus. A présent, j'invite le Président et les membres de son Bureau à prendre place à la tribune conformément aux dispositions de l'article 15.4.a du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Bonne chance à vous tous, à vous et réussite parfaite !

Pleins succès dans vos nouvelles fonctions !

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. Louis Gbèhounou VLAVONOU**, ***Président élu de l'Assemblée Nationale.*** Honorable doyen d'âge de la huitième législature,

Messieurs les plus jeunes députés membres du Bureau d'âge,

Mesdames et messieurs les honorables députés de la huitième législature,

Monsieur le secrétaire général administratif de l'Assemblée Nationale et son adjointe,

Messieurs les directeurs techniques,

Mesdames et messieurs les cadres à divers niveaux du secrétariat général administratif,

Mesdames et messieurs,

«Mon âme exalte le Seigneur, exulte mon esprit en Dieu mon sauveur. Il s'est penché sur son

humble servante et désormais tous les âges me diront bienheureuse. Le Puissant fit pour moi des merveilles. Saint est son nom. Son amour s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent. Déployant la force de son bras, il disperse les superbes. Il renverse les puissants de leurs trônes et il élève les humbles».

Oui, c'est avec une très grande émotion que j'endosse aujourd'hui, vendredi 17 mai 2019, cet habit de premier responsable de notre Institution. Merci pour la confiance que vous venez de placer en ma modeste personne. Je voudrais vous rassurer que je mettrai un point d'honneur à mériter pleinement cette confiance que vous placez en moi. Je continue toujours de remercier le Tout Puissant pour cette grâce qu'il m'a faite car, comme le disent les Ecritures, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui est miséricorde. D'entrée, au nom des membres du Bureau, appelés à m'assister, je remercie sincèrement tous ceux qui ont voulu témoigner de leur confiance d'abord à mon endroit, puis aux autres membres du Bureau, ici présents à mes côtés. Je voudrais particulièrement saluer le doyen d'âge. Que dis-je, mon ancien Directeur général qui me fait l'honneur de m'installer. Il a su diriger les débats de main de maître avec l'humour qu'on lui connaît. Loin de nous ennuyer, cet humour dont il a le secret a permis à nos travaux de se dérouler dans une ambiance bon enfant.

Honorable doyen d'âge, soyez-en remercié.

Je n'oublie pas nos jeunes collègues qui ont soutenu sans faille le doyen d'âge dans leur mission de secrétaire de séance. L'histoire a déjà retenu vos noms à l'occasion de cette nouvelle page que le Bénin vient d'ouvrir. J'associe à mes remerciements le personnel parlementaire dans leur ensemble et le monde de la presse dont la mission est importante pour nos assises. Je salue spécialement l'ORTB qui depuis hier, ne ménage aucun effort pour couvrir tous ces événements.

Honorables collègues, mesdames et messieurs,

Comme vous vous en doutez, je prends les rênes de la huitième législature dans un contexte assez spécial. Contexte spécial en ce que l'issue du processus électoral d'avril dernier laisse un arrière-goût à une certaine frange de notre peuple. Contexte spécial en ce que la peur habite encore certains d'entre nous. Non pas la peur liée à la sécurité et à l'intégrité physique, mais celle de ne pouvoir pas remplir correctement la mission et à donner satisfaction au peuple dont nous sommes les dignes représentants. Contexte spécial enfin en ce que les défis sont grands et assez importants. C'est de ce contexte spécial que nous devons tirer nos capacités intellectuelles et spirituelles pour mériter cette confiance du peuple et démentir les schémas stéréotypés que notre peuple malheureusement se forge. Nos délibérations doivent nous rendre témoignages à travers des lois de bonne facture et un contrôle régulier de l'action gouvernementale. Une proximité avec notre base est aussi un gage de respect à ce peuple qui a besoin d'être rassuré. J'ai tout de même foi qu'il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu et celles qui existent ont été mises en place par Dieu. Le miséricordieux saura nous guider dans l'intérêt supérieur de notre peuple.

Je voudrais nous inviter maintenant à nous tourner vers l'avenir dans un esprit patriotique en vue de la construction de la cohésion sociale et de l'unité nationale de notre pays. Ensemble, faisons de notre Parlement, celui de la huitième législature, une Assemblée au service de notre peuple souverain.

Chers collègues députés, mesdames et messieurs,

Aujourd'hui, une page est tournée et je tiens à saluer le travail de qualité accompli par le Président Me Adrien Houngbédji au cours de la législature qui s'achève. Son investissement et son dévouement pour le rayonnement de notre Institution parlementaire mérite et force notre considération et notre respect. Je ne serai pas plus long car le temps nous presse. Des tâches nous attendent dans les tout prochains jours. C'est pourquoi, je voudrais vous réitérer mes remerciements en vous priant de vous tenir prêts à répondre à la sollicitation du Bureau pour la mise en place diligente des autres organes du Parlement de la huitième législature. Il s'agit des groupes parlementaires, des commissions techniques permanentes avec leurs différents bureaux, organes qui s'ajouteront au Bureau de l'Assemblée Nationale pour former la Conférence des présidents. Je dois pouvoir compter sur votre disponibilité et votre ponctualité pour accomplir cette mission dans les délais requis.

C'est sur ces mots de détermination et d'espoir que je voudrais vous renvoyer devant notre devoir, votre devoir, celui que la patrie vient de nous confier.

Vive le Bénin !

Vive l'Assemblée Nationale !

Vive la huitième législature !

Pleins succès à nos délibérations !

Je vous remercie pour votre aimable attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. Chers collègues, comme je viens de le dire, le temps presse et nous avons déjà suffisamment de dossiers. Nous ne pourrons aborder ces dossiers sans la mise en place diligente des organes qui restent. Pour ceci, je voudrais vous inviter pour lundi prochain à dix heures pour la mise en place, c'est-à-dire la constitution des groupes parlementaires, et aborder au besoin la structure des commissions techniques permanentes. La séance est suspendue. Elle sera reprise lundi matin à dix heures.

* * *
* *
*

*(Coups de maillet)*

*(Applaudissements)*

*(La séance est suspendue à dix-neuf heures trente-neuf).*

Fait à Porto-Novo, le 17 mai 2019

* * *
* *
*

Le Secrétaire de séance,

Épiphane **HONFO**

Le Président de séance,

Boda Mamoudou **ZOUMAROU WALLY**

# Séance du lundi 20 mai 2019

1. **Constitution des groupes parlementaires ;**

2. **mise en place des commissions techniques permanentes.**

***(La séance est reprise à douze heures sept par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale).***

* * *

* *

*

**M. le Président**. Asseyez-vous !

*(Coups de maillet*)

La séance est reprise.

Communications !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**, ***Première Secrétaire Parlementaire***. (*Donne lecture des lettres annonçant le décès de :*

- *Codjo Lambert Avougnansou ;*
- *Marcellin Gounon ;*
- *Nestor Assogbaga ;*
- *Comlan Mathieu Sossou).*

C'est fini avec les annonces de décès.

**M. le Président**. Merci, madame la Première Secrétaire Parlementaire !

Vous venez d'apprendre que le Seigneur a rappelé auprès de lui certains de nos anciens collègues et puis certains travailleurs de la maison.

Vous voudriez bien vous lever pour que nous puissions observer une minute de silence à leur intention.

(M*inute de silence*)

Vous pouvez continuer.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. (*Donne lecture de la lettre de démission de l'honorable député Abdoulaye Bio Tchané).*

*(Le Président fait appel à son suppléant monsieur Assan Seïbou).*

**M. le Président**. Il est là ? S'il est là, installez-le.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. (*Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du vendredi 17 mai 2019*).

**M. le Président**. Avez-vous des amendements à ce compte rendu sommaire ?

*(Aucune réaction dans la salle).*

Je ne vois aucun doigt. Alors, le compte rendu sommaire est adopté.

(*Coups de maillet*)

Nous abordons l'ordre du jour de la présente séance.

Le premier point à l'ordre du jour, c'est la constitution des groupes parlementaires. Et en deuxième point, nous aurons la constitution des commissions techniques permanentes.

Je voudrais prier le Deuxième Secrétaire Parlementaire de nous lire les articles 24, 25 du Règlement Intérieur relatifs à la constitution des groupes parlementaires.

**M. Délonix KOGBLEVI**, ***Deuxième Secrétaire Parlementaire.*** (*Donne lecture des articles 24 et 25 du Règlement Intérieur*).

**M. le Président**. Chers collègues, on procède immédiatement ? Ou bien, on fait une suspension ? Qu'est-ce que nous décidons ? Ou bien, vous êtes prêts pour le faire tout de suite en salle ?

**M. Jean-Michel ABIMBOLA.** *(Demande la parole).*

**M. le Président**. Oui, président Abimbola !

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Nous avons déposé tout à l'heure la lettre à votre bureau. Peut-être que ce n'est pas encore arrivé à votre niveau. Mais nous voudrions peut-être cinq minutes de suspension, le temps que l'administration vous informe de la déclaration du groupe parlementaire.

**M. Nouhoume Bida YOUSSOUFOU**. *(Demande la parole*).

**M. le Président**. Oui, honorable député Bida !

**M. Nouhoume Bida YOUSSOUFOU**. C'était pour dire qu'on peut le faire directement. Comme c'est déjà déposé, il a la copie. On peut le faire directement.

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a une proposition à ma droite ?...

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. *(Demande la parole)*.

**M. le Président**. Honorable député Ahonoukoun !

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Notre groupe sera prêt dans la journée. Nous ne pourrons pas le faire immédiatement. Nous demandons de nous retrouver après la suspension. Et dans l'après-midi, nous allons faire notre déclaration.

**M. le Président**. Vous souhaitez une suspension de combien de temps ? Parce que nous sommes déjà dans l'après-midi. Il est midi et quelque déjà.

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Dans une heure de temps, nous serons prêts pour le faire.

**M. le Président**. Il n'y a plus d'intervenant. Je voudrais demander au président Abimbola s'il est prêt.

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Si on peut faire cela en deux fois, nous, nous sommes prêts bien évidemment. C'était pour donner l'occasion à nos camarades d'être prêts. Mais nous nous sommes prêts. Nous pouvons tout de suite faire la déclaration.

**M. le Président**. D'accord ! Avancez pour faire votre déclaration de constitution de groupe parlementaire.

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. C'est l'honorable Ahyi Chantal qui fait la déclaration.

**M. le Président**. Honorable Ahyi Chantale, vous avez la parole.

**Mme Chantal AHYI**.

**Déclaration de constitution du groupe parlementaire :** «Bloc Républicain»

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;

Chers collègues députés ;

Avant tout propos, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale pour votre brillante élection à la tête de notre institution. Nous vous prions de recevoir par la même occasion nos sincères souhaits de réussite de votre mission pour un meilleur rayonnement de notre Institution.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;

Mesdames et Messieurs les députés ;

Le 16 mai 2019, notre pays est entré dans une nouvelle ère de son histoire démocratique, avec l'installation de la 8ème législature de notre Assemblée Nationale. Cette législature, installée dans le strict respect de la légalité et de l'ordre constitutionnel, et dont la mise en place a suscité tellement de polémiques,

tant le changement de paradigme imposé par la réforme du système partisan fut douloureux pour beaucoup, est aujourd'hui seule face à ses responsabilités devant le miroir de l'histoire.

C'est le lieu de saluer la bravoure, la combativité, la foi en un lendemain meilleur et la détermination de notre population qui n'a jamais marchandé son soutien à cette réforme.

Nous ne saurions poursuivre sans adresser nos vives congratulations à tous nos collègues élus députés au titre de cette mandature.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

L'histoire a voulu que vous soyez le tout premier Président de notre parlement à la suite de la réforme du système partisan. Cette mandature dont la veille a été caractérisée par une crise de maturité, une crise de croissance et qui consacre un tournant majeur de notre parcours démocratique nous impose désormais une attitude et des comportements aptes à rassurer le peuple béninois et à raffermir le ciment de notre union sacrée.

Les défis qui nous attendent sont dès lors énormes et nous savons pouvoir compter sur votre sagacité et votre sens poussé du devoir patriotique pour les relever.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Chers collègues députés ;

La réforme politique que nous avons portée pour les plus anciens parmi nous, avec foi, courage et abnégation a permis la création de partis politiques d'envergure nationale davantage fondés sur des valeurs idéologiques précises qui placent le développement au cœur de leur existence, que sur la quête effrénée de la satisfaction d'intérêts personnels, familiaux, ou claniques.

La 8ème législature de notre Assemblée nationale constitue à n'en point douter un des résultats probants de cette réforme qui demeure un processus auquel nous croyons fermement et que nous continuerons de porter tout au long de cette législature, notamment en légiférant sur la question cruciale du financement public des partis politiques.

C'est pourquoi, sans désemparer, notre mandature devra travailler à redorer le blason de la politique béninoise. Nous devrons être une législature qui rassure le peuple, calme ses peurs et panse les plaies nées de ses incompréhensions de la réforme du système partisan.

Pour atteindre les objectifs de développement consacrés par la Constitution, la préservation de nos libertés fondamentales, la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie d'une part, et garantir une prospérité économique, financière et sociale à tous nos compatriotes d'autre part, nous soussignés, députés élus sur la liste « Bloc Républicain » au titre de la 8ème législature de l'Assemblée nationale, décidons en toute responsabilité et avec toute la solennité requise, de nous constituer ce jour, lundi 20 mai 2019, conformément à l'article 24 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, en un Groupe parlementaire. Le Groupe parlementaire ainsi créé prend le nom de «Bloc Républicain».

Le Groupe parlementaire «Bloc Républicain» se veut un groupe caractérisé par son sérieux, son respect du vaillant peuple béninois ainsi que par son souci constant de la promotion des valeurs démocratiques.

Le Groupe parlementaire «Bloc Républicain» prend l'engagement de défendre les valeurs de liberté économique, gage de prospérité et de sécurité sociale pour chaque citoyen de notre nation. Il travaillera avec acharnement à offrir à chaque béninoise et à chaque béninois les chances de profiter de ses talents dans un environnement assaini qui favorise la saine émulation des valeurs personnelles.

Le Groupe parlementaire «Bloc Républicain» reste attaché à la nécessité pour l'Etat d'encourager l'expression du savoir-faire de chaque compatriote qui pourra dès lors vivre de son art, de son talent, de ses potentialités et aptitudes, sans délaisser ni abandonner les couches défavorisées qui devront bénéficier d'une attention soutenue.

Il entend initier et défendre toute réforme législative qui consacre ou renforce :

- la confiance du peuple béninois en ses institutions ;
- la vitalité de notre démocratie axée sur le développement ;
- un système économique de libre entreprise, faisant une belle part à l'économie numérique,

et où l'Etat met en place les conditions d'un développement rationnel et assaini grâce à une lutte plus accrue contre la corruption, la mal gouvernance et l'impunité ;

– une politique sociale plus adaptée par la mise en place et un accès équitable aux services sociaux de base ;

– l'instauration d'une administration publique plus performante au service des citoyens ;

– un régime politique de démocratie pluraliste dans lequel les droits de la personne humaine et l'Etat de droit sont mieux promus et garantis.

Conscient de la responsabilité historique de chacun de ses membres, le Groupe parlementaire «Bloc Républicain» s'engage à soutenir le gouvernement dans toutes ses réformes politiques, institutionnelles, économiques et sociales toutes les fois qu'elles seront conformes à ses aspirations idéologiques et axées sur la préservation de l'intérêt général.

C'est ainsi que le Groupe parlementaire «Bloc Républicain» entend contribuer à l'épanouissement de nos populations.

Le groupe parlementaire «Bloc Républicain» se réclame de la minorité parlementaire.

Toutefois, nous tenons à rassurer que bien qu'étant de la minorité, nos idées et notre combat ne seront pas minoritaires. Ils ne sauraient l'être dans la mesure où elles sont partagées par tous les Béninois épris de paix et de justice sociale, de développement économique dans un environnement favorisant la saine et loyale compétition des valeurs productrices de richesses.

Cette conviction nous conforte dans l'idée que notre pays le Bénin, laboratoire de la démocratie en Afrique pour avoir créé le concept de la Conférence nationale en 1990 est en passe de rééditer l'exploit en expérimentant une réforme du système partisan qui fera école et qui sera dupliquée très rapidement dans tous les pays qui ambitionnent une démocratie qui nourrit effectivement le peuple.

Le Groupe parlementaire «Bloc Républicain» est présidé par le Député Babalola Jean Michel Hervé ABIMBOLA.

Vive le Groupe parlementaire «Bloc Républicain»

Vive le Renouveau Démocratique !

Vive les réformes pour le développement ! Vive le Bénin !

Nous vous remercions.

Ont signé :

- ABIMBOLA Babalola Jean-Michel Hervé ;
- AHYI Dédévi Eugénie Chantal ;
- AKPOVI Eustache ;
- ANANI Amavi Joseph ;
- ATCHAWE Dominique Coovi ;
- BABA MOUSSA Mariama ;
- BAGOUDOU Zakari Adam ;
- BAKO-ARIFARI Nassirou ;
- BANGANA Gilbert ;
- BISSIRIOU Emiola Awaou ;
- DAGNIHO Rosine ;
- GBADAMASSI Abdel-Kader ;
- GBADAMASSI Rachidi ;
- GBAHOUNGBA David ;
- GBENAMETO Sêdozan Jonas ;
- GBENOU Paulin ;
- GBIAN Robert ;
- GOUNOU SALIFOU Abdoulaye ;
- HEHOMEY Hervé.
- HOUDEGBE Octave Cossi ;
- KASSA Dahoga Barthélémy ;
- KATE Sabaï ;
- KORA GOUNOU Zimé ;
- KOUWANOU Gnonlonfin
- Mathias ;
- N'DA Antoine N'Da ;
- OKOUNDE Kotchikpa Jean-Eudes ;
- OKOUNLOLA-BIAOU Akambi André ;
- OUSMANE Ibourahima ;
- SADO Nazaire ;
- SCHANOU Sofiatou Modjisola ;
- SEÏBOU Assan

- SOKPOEKPE Nathanaël ;
- TOGNI Cyprien ;
- YAHOUEDEHOU Janvier ;
- YOUSSOUFOU ABDOURAMANI Bida ;
- ZOUMAROU WALLY Boda Mamoudou ;

*Applaudissements des honorables députés*)

**M. le Président**. L'honorable député Ahonoukoun avait demandé une heure de suspension pour la constitution d'un second groupe. Je voudrais demander s'il tient toujours à ce qu'on revienne dans une heure de temps ou bien si, entre-temps, il a changé d'avis.

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Suite à une concertation rapide sur place, nous revenons sur notre position. Notre déclaration ne sera prête que pour demain.

**M. le Président**. A l'impossible, nul n'est tenu. Sans la constitution de votre groupe parlementaire, il nous est difficile d'avancer puisqu'il faut nécessairement les autres groupes parlementaires pour pouvoir avancer dans le second point de l'ordre du jour qui est la constitution des commissions permanentes. C'est vous qui nous renvoyez à demain.

Chers collègues, nous sommes dans l'obligation de suspendre la séance et de nous retrouver demain à dix heures.

La séance est suspendue.

(*Coups de maillet*).

*(La séance est suspendue à douze heures vingt-six).*

* * *

* *

*

Fait à Porto-Novo, le lundi 20 mai 2019

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du mardi 21 mai 2019

- **Constitution du groupe parlementaire ''Union Progressiste'' ;**
- **mise en place des commissions techniques permanentes.**

***(La séance est reprise à dix heures quarante par Monsieur, Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale).***

**M. le Président**. Bonjour, chers collègues! Je constate que la salle est un peu clairsemée, mais cela va venir.

Nous avions suspendu la séance hier, nous allons la reprendre.

La séance est reprise.

Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, dossier des communications.

**M. Délonix KOGBLEVI**, *Deuxième Secrétaire Parlementaire. (Donne lecture des lettres de démission de :*

- *l'honorable député Cakpo Mahougnon Thomas au profit de son suppléant monsieur Aden Houessou Léon.*
- *l'honorable député Homeky Oswald au profit de son suppléant monsieur Etienne Tognigban.*
- *l'honorable député Nouatin Fortuné Alain au profit de son suppléant monsieur Agonkan Gildas.*
- *l'honorable député Alassane Séibou au profit de son suppléant monsieur Alidou Démonlé Moko).*

**M. le Président**. Est-ce que les suppléants sont présents ? Si oui, vous voudriez bien les amener pour qu'ils puissent être installés.

Madame la Première Secrétaire Parlementaire, vous voudriez bien lire le compte rendu sommaire.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**, *Première Secrétaire Parlementaire. (Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du lundi 20 mai 2019).*

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a des amendements ?

Je voudrais appeler votre attention de vous présenter avant de prendre la parole dans la mesure où nous ne nous connaissons pas encore.

*(Le député Abimbola demande la parole).*

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. C'est un détail qui m'importe, c'est Babalola Jean-Michel Hervé. Ce n'est pas Jean-Michel Babalola. Mon premier prénom, c'est Babalola en bon Yoruba que je suis.

**M. le Président**. A gauche !

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. J'ai entendu quelque part où il est dit que le groupe parlementaire soutient le Gouvernement, mais on a précisé la condition de soutien. Je voudrais qu'on précise cela dans le rapport.

**M. le Président**. Vous pouvez rappeler exactement la partie que vous voudriez amender ?

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. Quelque part hier, dans la déclaration de notre groupe, nous avons dit que nous soutenons le Gouvernement lorsque le Gouvernement pose des actions qui vont dans l'intérêt général. On l'a dit conformément à cela. Maintenant, ici, dans le rapport, c'est dit que nous soutenons, sans cette condition-là, le Gouvernement. Je voudrais qu'on précise cela puisque c'est ce que nous avons dit.

**M. le Président**. Merci bien ! C'est très important. Donc, sous réserve de la prise en compte de ces amendements, le compte rendu sommaire est adopté.

Nous poursuivons maintenant, notre ordre du jour. La séance avait été suspendue justement parce que l'Union Progressiste n'était pas prête pour la constitution des groupes ou du groupe parlementaire. Je voudrais demander, je veux parler des membres de l'Union Progressiste, s'ils sont maintenant prêts pour faire la déclaration de constitution du ou des groupes parlementaires ?

Honorable député Agoua !

**M. Edmond AGOUA**. Je voudrais vous confirmer que l'Union Progressiste est prête pour prononcer sa déclaration ce matin.

**M. le Président**. Que le porte-parole de "l'Union Progressiste" vienne à la tribune pour faire sa déclaration.

**Mme Sèdami MEDEGAN FAGLA**.

**Déclaration de constitution du groupe parlementaire ''Union Progressiste''**

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et messieurs les honorables députés à l'Assemblée Nationale,

Chers collègues,

S'il était permis de conter l'histoire de notre Parlement, de situer les points de rupture et les moments de bonds qualitatifs, de 1959 à ce jour, certains verraient volontiers que 1991 a été le dernier carrefour important, où les forces politiques et notre peuple ont opéré une césure fondamentale d'avec notre passé. La prégnance de cette césure s'impose d'autant plus que le génie collectif béninois venait de renouer, tout au moins dans sa lettre, avec un système de démocratie pluraliste, après une longue période d'instabilité politique (1963-1972) et d'un ostensible règne de la pensée unique (1972-1990).

De 1991 à ce jour, nous nous sommes contentés d'un système de représentation du peuple qui progressivement, a renforcé la fracture entre l'élite politique et les populations, de sorte que la fonction de représentation s'est dévoyée. Les divisions et oppositions au sein de l'élite ont été célébrées ou sanctifiées comme des fractures au sein du peuple. Ainsi, le membre de l'élite d'ethnie fon, nago, dendi, baatonu, adja, yoa, ditamari ou biali, s'est imposé comme le représentant légitime des populations dont il partage à peine les ressentis psychiques et culturels et encore moins les conditions de vie. Nos populations sont devenues du bétail électoral à travers un système partisan débridé, dévoyé de ses objectifs, et transformé pour l'essentiel en fonds de commerce mercantile. Ainsi, les partis uniques de région, d'ethnie, de commune ou même de village, ont émergé et compromis, l'essence et l'esprit du jeu démocratique, avec à leur tête de véritables despotes qui contraignaient leurs victimes et esclaves à «chanter des hymnes à la liberté» comme l'avait déjà remarqué en 1810, Mariano Moréno.

Après une analyse approfondie de la dynamique partisane depuis 1947 dans notre pays, et particulièrement conscientes des dérives et des mystifications des rapports sociaux enregistrés depuis 1990, convaincues que la ligne de fracture fondamentale au sein de notre peuple n'est point celle opposant diverses factions de l'élite postcoloniale, diverses personnalités et forces politiques ont mis sur les fonts baptismaux le parti politique «Union progressiste». Aussi, l'»Union Progressiste» s'est voulu, un parti de transformation sociale orienté vers la justice sociale, la réduction des inégalités sociales et un développement durable. La participation de l'Union progressiste aux élections législatives d'avril 2019, apparaît comme une suite logique de la réforme du système partisan, conçue et mise en œuvre par ses membres fondateurs en accord avec diverses autres forces politiques du Bénin.

Les résultats qui sont issus de ces élections confient une responsabilité historique à l'Union Progressiste, responsabilité qu'il entend assumer avec rigueur et discernement. C'est pourquoi, lors de l'atelier d'évaluation des élections législatives tenu à Grand-Popo, les 11 et 12 mai 2019, les principaux dirigeants et députés issus du parti «Union Progressiste» ont décidé de renforcer leur unité idéologique et positionnement politique au niveau de l'Assemblée Nationale, à travers la création d'un seul et unique groupe parlementaire dénommé, groupe parlementaire «Union Progressiste».

Mieux, ils ont convenu que les conditions historiques d'organisation des élections législatives d'avril 2019 et les résultats qui en sont issus font de l'Union Progressiste la force politique majoritaire de l'Assemblée Nationale et lui dévouent des responsabilités et des missions particulières auxquelles les députés «UP» ne sauraient se dérober.

C'est pourquoi le groupe parlementaire "Union Progressiste" entend faire de la huitième législature, un modèle de rupture avec les travers et déviances observés depuis 1991. Il s'agit de poursuivre l'assainissement de notre espace politique national, à travers la modernisation du travail parlementaire et la réduction drastique des écarts entre les préoccupations de la Représentation nationale

avec les problèmes concrets des citoyens. Il nous incombe, en premier lieu, ensemble avec tous les autres collègues du Parlement, la responsabilité historique de conduire la rénovation complète de notre modèle de Parlement et de député.

L'Assemblée Nationale doit cesser d'être une Institution de plus, budgétivore à volonté, installée dans le confort douillet de son statut, loin des préoccupations de nos populations et orientée plus vers l'animation des polémiques autour des concepts de philosophie et de science politique, que vers l'identification et la levée, au plan législatif, des goulots d'étranglement des efforts quotidiens de notre peuple vers plus d'épanouissement culturel, social, économique et politique.

Le groupe parlementaire «Union Progressiste» entend poursuivre, approfondir et parachever la réforme du système partisan enclenchée par la loi n° 2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques et le nouveau Code électoral. Il nous incombe aussi la responsabilité d'écouter davantage notre peuple, comme l'a recommandé le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Patrice Talon dans son message à la Nation en date du lundi 20 mai 2019.

Notre peuple, en effet, n'a pas toujours compris les motivations et le sens des réformes qui ont été engagées au niveau de l'Assemblée Nationale. Il nous faut davantage d'écoute et de pédagogie, pour autant qu'aucune réforme fondamentale, orientée vers l'avenir, ne saurait requérir une adhésion spontanée des principaux bénéficiaires sans une telle approche.

Nous nous engageons solennellement à prendre notre part du feu, afin qu'ensemble, avec toutes les forces politiques opposées à l'immobilisme conservateur, à la démagogie facile et inhibiteur de tout progrès durable, nous mettions notre peuple véritablement debout. Les enfants du Bénin debout, peuvent et doivent faire du Bénin un pays de démocratie, de droits de l'homme, de cohésion sociale, bien gouverné et dont la prospérité économique est équitablement partagée par tous les citoyens en général, et principalement par les couches vulnérables et pauvres.

Le groupe parlementaire "Union Progressiste" fort de sa majorité doit veiller à l'essentiel, loin des vaines polémiques de l'élite intellectuelle et économique de notre pays. Le groupe parlementaire UP doit se préoccuper du Béninois lambda, le paysan sans terre d'Azohouè, ou aux terres lessivées de Zougoudo, de Badjoudè, le paysan à la situation extrêmement précaire de Gangban, de Tondikoaria, à l'artisan de Tchoumi-Tchoumi, au jeune multi-diplômé et chômeur ou sous employé de Cotonou, au Zémidjan ou à l'handicapé réduit à l'indignité, à la femme surmenée et néanmoins chef de ménage, à tous ces concitoyens qui n'arrivent pas à dormir, hantés par l'interrogation de ce que de quoi demain sera fait, par rapport aux besoins alimentaires, à leur santé et à la santé de leur progéniture.

Mesdames et messieurs, chers collègues, nous sommes une majorité de quarante-sept (47) soldats au front, en première ligne dans le combat pour la démocratie, le progrès économique et la paix sociale. Nous sommes conscients de ce que seuls, nous ne pouvons pas gagner, et nous sommes désireux de nous associer aux autres forces présentes à l'hémicycle, à toutes les forces patriotiques de notre pays, pour faire avancer le Bénin ! C'est à cet effet, que nous avons décidé de créer le groupe parlementaire "Union Progressiste".

Le groupe Union Progressiste est dirigé par un bureau de cinq (05) membres que sont :

Président : Marcellin AHONOUKOUN.

Premier Vice-président : Edmond AGOUA.

Deuxième Vice-Président : Dakpè SOSSOU.

Premier Rapporteur : Domitien N'OUEMOU.

Deuxième rapporteur : Augustin AHOUANVOEBLA.

L'histoire collective et individuelle des membres de ce groupe parlementaire fait de nous la voix des sans-voix, et la lumière qui restera allumée, peu importe les intempéries.

Vive le Bénin pour plus de travail, plus de solidarité et plus de justice !

Vive le groupe parlementaire «Union Progressiste» !

Vive l'Assemblée Nationale !

Vive la démocratie !

Vive le Bénin !

Porto-Novo, le 21 mai 2019.

Ont signé :

- ABIOSSE Abdou Razack Olalandou ;
- ADEN HOUESSOU Dona Léon ;

- ADJOVI Mathieu Gbèblodo ;
- ADOMAHOU Jérémie :
- AFFO OBO Amed Tidjani ;
- AGBODJETE Hounsa Justin ;
- AGONKAN Gildas ;
- AGOUA Assogba Edmond ;
- AGUEMON Badirou Din O. Otonikou ;
- AHONOUKOUN Tossou Marcellin ;
- AHOUANVOEBLA Sèdogbo Augustin ;
- AKE Natondé.
- AKIBOU SORÔ Yaya Worou ;
- ALLADATIN Jean-Baptiste Orden ;
- ALLOSSOHOUN Richard K. Adjihouho ;
- BABATOUNDE Ibitecho Jean-Pierre ;
- BADA Georges ;
- BIOKOU David Camille Gbossè ;
- BOKOVE Léon ;
- CHABI TALATA Mariam ;
- DEMOLE MOKO Alidou ;
- GBENONCHI Gérard ;
- GUIDI Euric ;
- HAZOUME Nougbognon Hyppolite ;
- HONFO Sonagnon Epiphane ;
- ADEN HOUESSOU Léon ;
- HOUNGNIBO Kokou Lucien ;
- HOUNSA Victor Mitondji ;
- ISSA Salifou ;
- KOGBLEVI Délonix Djimeco ;
- MAMA Sanni ;
- MEDEGAN FAGLA Sèdami Romarique ;
- MEDEWANOU Koffi Ernest Serge ;
- MORA SANNI Sarè Malick ;
- N'OUEMOU Koniémé Domitien ;
- NOBIME AGBODRANFO Comlan Patrice ;
- NOUTAÏ Tohouégnon Nestor ;
- OROU SE GUENE Yacoubou ;
- SINA OUNINGUI BIO Gounou ;
- SOSSOU Dakpè ;
- TCHOBO Valère Dèhouegnon ;
- TOGNIGBAN Etienne ;
- VLAVONOU Gbèhounou Louis ;
- YEHOUETOME Boniface ;
- YEMPABOU Boundja Jacques ;
- YOMBO Tchoropa Thomas ;
- ZINZINDOHOUE Daniel Abraham ;

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. On prend acte.

Je constate quand-même qu'il y a deux groupes. Donc, il n'est plus nécessaire de demander s'il y a des honorables députés apparentés à l'un ou l'autre groupe.

Pour le moment, nous avons un seul suppléant qui est arrivé. Vous voudriez bien l'installer, le faire connaître à ses collègues. C'est le suppléant de l'honorable député Cakpo Mahougnon Thomas. Il s'appelle Aden Houessou Léon.

Nous allons maintenant passer au second point de l'ordre du jour. Mais, je fais constater quand-même que, par rapport au Règlement Intérieur, on a parlé de secrétariat. Je pense que c'est l'article 24 ou l'article 25 qui parle du secrétariat des groupes parlementaires. C'est à nous de comprendre. Peut-être que le bureau dont on nous a parlé, forme alors le secrétariat du groupe parlementaire pour être conforme au Règlement Intérieur. Donc, je voulais faire remarquer cela pour rester dans les termes même du Règlement Intérieur. C'est du secrétariat qu'on nous a parlé. Donc, les noms qu'on nous a lus, je considère que c'est le secrétariat du groupe parlementaire.

Pour le moment, nous allons inviter les responsables des deux groupes parlementaires à déposer au Bureau de l'Assemblée Nationale la liste de leurs représentants devant siéger dans les différentes commissions permanentes de l'Assemblée Nationale. Nous allons vous donner une heure de temps. Il est 11h20. Nous allons suspendre et reprendre dans une heure de temps, c'est-à-dire à 12h20. Donc, la séance sera suspendue et pendant ce temps, chaque groupe essayera de faire répartir selon les besoins, les spécificités, la technicité de chaque honorable député dans les différentes commissions.

La séance est suspendue et sera reprise à douze heures vingt minutes.

*(La séance est suspendue à onze heures vingt minutes).*

*(Coups de maillet)*

* * *
* *
*

**M. le Président**. La séance est reprise.

(*La séance est reprise à dix-huit heures cinquante minutes*).

*(Coups de maillet).*

Nous avions procédé à la suspension de la séance tout à l'heure pour permettre à chaque groupe parlementaire de recevoir ceux qui désiraient s'inscrire dans chaque commission permanente. Je sais que cela n'a pas été du tout facile. Mais nous avons fini par recevoir les listes et, selon la procédure parlementaire, le Bureau a tenu sa séance. La Conférence des présidents a tenu aussi la sienne. Et nous avons procédé à l'harmonisation au niveau de chaque groupe. Vous savez que la seule exigence qui nous est faite, c'est d'avoir au moins treize (13) députés par commission et de tenir compte aussi des compétences. Nous en avons tenu compte et je prierais la Première Secrétaire Parlementaire de vous donner lecture des noms de ceux qui sont retenus au niveau de chaque commission.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Merci.

**Commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme:**

- ABIOSSE Abdou Razack Olalandou ;
- N'OUEMOU Koniémé Domitien ;
- BADA Georges ;
- ALLOSSOHOUN Richard K. Adjihouho ;
- ZINZINDOHOUE Daniel Abraham ;
- ALLADATIN Jean-Baptiste Orden Rosae ;
- HAZOUME Nougbognon Hyppolite ;
- YOMBO Tchoropa Thomas ;
- ADJOVI Mathieu Gbèblodo ;
- AHOUANVOEBLA Sèdogbo Augustin ;
- ABIMBOLA Babalola Jean-Michel Hervé ;
- GOUNOU SALIFOU Abdoulaye ;
- AKPOVI Eustache ;
- GBAHOUNGBA David ;
- SADO Nazaire ;
- ANANI Amavi Joseph ;

**Commission des finances et des échanges:**

- YEMPABOU Boundja Jacques ;
- AHONOUKOUN Tossou Marcellin ;
- NOUTAÏ Tohouégnon Nestor ;
- AKIBOU SORÔ Yaya Worou ;
- AKA Worou Marcellin ;
- GBENONCHI Gérard ;
- NOBIME AGBODRANFO Comlan Patrice ;
- AGONKAN Gildas;
- SOSSOU Dakpè ;
- AGBODJETE Hounsa Justin ;
- BABA MOUSSA Mariama ;
- BAGOUDOU Zakari Adam ;
- BANGANA Gilbert ;
- TOGNI Cyprien ;
- ATCHAWE Dominique Coovi ;
- SEÏBOU Assan

**Commission du plan, de l'équipement et de la production:**

- SINA OUNINGUI Bio Gounou ;
- OROU SE GUENE Yacoubou ;
- AGOUA Assogba Edmond ;
- ADOMAHOU Jérémie :
- GAGNON Comlan Charles ;
- BOKOVE Léon ;
- MEDEWANOU Koffi Ernest Serge ;
- KASSA Dahoga Barthélémy ;

- HEHOMEY Hervé;
- KATE Sabaï ;
- GBENAMETO Sêdozan Jonas ;
- OKOUNDE Kotchikpa Jean-Eudes ;
- GBENOU Paulin ;
- KOUWANOU Gnonlonfin Mathias ;
- YAHOUEDEHOU Janvier ;
- AFFO OBO Amed Tidjani ;

**Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales:**

- MORA SANNI Saré Malick ;
- BABATOUNDE Ibitecho Jean-Pierre ;
- HONFO Sonagnon Epiphane ;
- MEDEGAN FAGLA Sedami Romarique ;
- AGUEMON Badirou Din O. Otonikou ;
- ADEN HOUESSOU Léon ;
- HOUNSA Victor Mitondji ;
- DEMOLE MOKO Alidou ;
- AKE Natondé ;
- HOUDEGBE Octave Cossi ;
- N'DA Antoine N'Da ;
- DAGNIHO Rosine ;
- BISSIRIOU Emiola Awaou ;
- AHYI Dédévi Eugénie Chantal ;
- OUSMANE Ibourahima ;

**Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité :**

- ISSA Salifou ;
- HOUNGNIBO Kokou Lucien ;
- TCHOBO Valère Dèhouegnon ;
- ATROKPO Luc Sètondji ;
- BIOKOU David Camille Gbossè ;
- TOGNINGBAN Etienne ;
- GBADAMASSI Rachidi ;
- YOUSSOUFOU ABDOURAMANI Bida ;
- BAKO ARIFARI Nassirou ;
- KORA GOUNOU Zimé ;
- GBADAMASSI Abdel-Kader ;
- SOKPOEKPE Nathanaël ;
- ZOUMAROU WALLY Boda Mamoudou

C'est fini, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Conformément à l'article 31 alinéa 2 de notre Règlement Intérieur, vous voudrez bien approuver cette liste par le vote à main levée.

Est-ce que nous sommes d'accord pour cette liste qui vient d'être lue par la Première Secrétaire Parlementaire ? Si oui, levez la main.

L'honorable député Gbènamèto n'est pas d'accord ? Voilà !

*(Vote).*

Cette liste a été votée à l'unanimité des députés présents ou représentés.

*(Coups de maillet).*

Il est dix-huit heures cinquante cinq minutes. Je pense que c'est l'heure de la rupture du jeûne pour ceux qui sont en train de jeûner. Nous allons en tenir compte et leur permettre de procéder à la rupture du jeûne et renvoyer, en même temps, chaque commission pour aller élire son bureau afin que nous puissions reprendre à vingt et une heures.

*(Remous des députés)*

C'est trop ? Donc, vingt heures ! Oui, président Abimbola !

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Vingt-et-une heures, cela nous semble parfait. Nous, à notre niveau, nous devons faire notre réunion de concertation. vingt-et-une heures, c'est très bien.

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a un avis contraire ?

*(Aucune réaction dans la salle).*

Je ne vois pas de doigt. Très bien !

Je suspends la séance et nous reprenons à vingt-et-une heures. Vous aurez les membres du Bureau qui viendront au niveau de chaque commission pour superviser la mise en place de ces bureaux de commissions techniques.

*(Les honorables députés Yêhouétomè et Kassa demandent la parole).*

Ici, il y a l'honorable député Yèhouétomè !

**M. Boniface YEHOUETOME**. Il serait bon, comme on a cinq (05) commissions, qu'on dise là où chaque commission pourra se réunir et sous la supervision de quel membre du Bureau pour que les gens s'organisent en conséquence. Donc, je suggère qu'on puisse utiliser la salle Saka Kina, l'hémicycle ici, la salle polyvalente et qu'on trouve deux (02) autres salles pour que les gens puissent se réunir. La salle de réunion au niveau du nouveau bâtiment aussi.

**M. le Président**. Honorable député Kassa !

**M. Barthélémy KASSA**. C'est la même chose que je voulais solliciter. Sauf qu'il faut peut-être aussi préciser à quelle heure les membres des commissions sont attendus dans ces différentes salles.

**M. le Président**. Pour mieux vous situer, comme vous le demandez, même si ce n'est pas exactement consigné par la pratique parlementaire, je vous demande d'accepter alors l'honorable député Okounlola pour superviser la C1, l'honorable député Gbian pour la C2, l'honorable député Talata plus Yèhouétomè pour la C3, l'honorable député Délonix Kogblévi pour la C4 et la Première Secrétaire Particulière Schanou pour la C5, selon les différents lieux qui viennent d'être indiqués.

*(Le député Ahouanvoébla demande la parole).*

Oui, honorable député Ahouanvoébla !

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. Je crois que vous avez déjà tout dit. Naturellement, la C1 va se retrouver à la salle Saka Kina, la C2 dans l'hémicycle habituellement, la C3 dans la salle polyvalente, la C4 et la C5 dans les salles de réunion qu'il y a dans le nouveau bâtiment.

Et maintenant, l'heure pour que les gens commencent par se diriger vers ces lieux, vingt heures, c'est une bonne chose.

**M. le Président**. De toutes les façons, nous nous connaissons. Quand on dit dix (10) minutes, ce qu'on pense simple ici, vous savez comment c'est vraiment simple. Je voudrais souhaiter que les 21 heures-là soient maintenues. Si vous finissez avant, j'aviserai. D'accord ? Ok !

La séance est suspendue. Elle sera reprise à vingt-et-une heures.

(*La séance est suspendue à dix-neuf heures cinq minutes*).

*(Coups de maillet).*

* * *
* *
*

**M. le Président**. La séance est reprise.

(*La séance est reprise à vingt-deux heures trente-cinq minutes*).

*(Coups de maillet).*

Les différentes commissions ont tenu leurs séances d'élection de bureau. Nous avons pensé qu'à 21 heures, cela aurait pu prendre fin. Mais je vous remercie pour la ténacité et l'endurance qui nous ont permis d'être encore là.

Sans plus tarder, je voudrais prier la Première Secrétaire Parlementaire de nous livrer les résultats

des consultations issues de vos réunions d'élection des membres de bureau de commission.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**.

**Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme:**

Président : ALLADATIN Orden

Vice-président : ANANI Amavi Joseph

1er Rapporteur : ABIOSSE Abdou Razack

2ème Rapporteur : YOMBO Thomas

Secrétaire : HAZOUME Hyppolite

**Commission des finances et des échanges:**

Président : GBENONCHI Gérard

Vice-président : SEÏBOU Alassane

1er Rapporteur : NOBIME AGBODRANFO Patrice

2ème Rapporteur : BABA MOUSSA Mariama

Secrétaire : AKA Worou Marcellin

**Commission du plan, de l'équipement et de la production:**

Président : KASSA Barthélémy

Vice-président : SINA OUNINGUI Bio Gounou

1er Rapporteur : GBENAMETO Jonas

2ème Rapporteur : OROU SE GUENE Yacoubou

Secrétaire : KOUWANOU Mathias

**Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales:**

Président : AKE Natondé

Vice-président : AGUEMON Badirou

1er Rapporteur : MEDEGAN FAGLA Sèdami

2ème Rapporteur : BISSIRIOU Eniola Awaou

Secrétaire : OUSMANE Ibourahima

**Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité :**

Président : GBADAMASSI Rachidi

Vice-président : TCHOBO Valère

1er Rapporteur : SOKPOEKPE Nathanaël

2ème Rapporteur : Houngnibo Lucien

Secrétaire : Gbadamassi Abdel Kader.

**M. le Président**. Chers collègues, nous voici au terme de notre séance. L'ordre du jour était sur deux (02) points. Il y a la mise en place des groupes parlementaires et la constitution des commissions techniques permanentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Vous serez informés par les canaux habituels de la prochaine réunion. Bon carême à ceux qui jeûnent et à bientôt !

*(Coups de maillet).*

*(Applaudissements).*

*(La séance est levée à vingt-deux heures quarante).*

Fait à Porto-Novo, le 21 mai 2019

* * *

* *

*

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du mardi 28 mai 2019

**Désignation des représentants de l'Assemblée nationale :**

- ⇒ **au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO ;**
- ⇒ **au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel ;**
- ⇒ **à la Haute cour de justice ;**
- ⇒ **à la Commission béninoise des droits de l'Homme.**

**(*La séance est ouverte à dix heures vingt-et-une par Monsieur Robert GBIAN, Deuxième Vice-président de l'Assemblée nationale*).**

* * *
* *
*

(Coups de maillet)

**M. le Président** Bonjour chers collègues ! Nous allons procéder à la vérification du quorum**.** Monsieur le Secrétaire Parlementaire.

**M. Délonix KOGBLEVI,** *Deuxième Secrétaire Parlementaire.*

***(****Procède à la vérification du quorum).*

**M. le Président.** Mesdames et messieurs, le quorum n'étant pas atteint, nous avons vingt-deux (22) ou vingt-trois (23) députés dans la salle alors qu'il nous fallait quarante-deux (42). La séance sera reprise dans une heure. Il est dix heures vingt-huit minutes. Nous allons reprendre à onze heures trente.

*(Coups de maillet)*

**(*La séance est reprise à onze heures quarante cinq par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée Nationale*).**

**M. le Président.** La séance est reprise. Monsieur le Secrétaire Parlementaire, donnez lecture des communications.

**M. Délonix KOGBLEVI.**

*(Donne lecture de la décision de la Cour Constitutionnelle proclamant monsieur Assouan Benoît Degla élu député dans la 2ème circonscription électorale).*

*(Applaudissement)*

*(Rires)*

**M. le Président** Maintenant vous continuez avec les autres communications.

**M. Délonix KOGBLEVI.**

*-(Donne lecture de :*

*- la lettre de l'honorable député Gangnon Comlan Charles, relative à sa démission de sa fonction de député;*

*- la lettre de l'honorable député Atrokpo Luc Sètondji relative à sa démission de sa fonction de député).*

**M. le Président.** Est-ce qu'ils sont là les suppléants, veuillez les faire rentrer.

*(Applaudissements)*

Vous continuez les communications.

**M. Délonix KOGBLEVI** *(Donne lecture:*

*- de la lettre du Président de l'Autorité de Lutte contre la Corruption relative à la déclaration de patrimoine des honorables députés conformément à la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption;*

*- du décret 2012-338 portant modalité d'application des articles 3 et 10 de la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et infractions connexes en République du Bénin;*

*- du décret n°2019-083 du 13 mars 2019 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de la Convention des Nations-Unis sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 02 décembre 2004).*

**M. le Président.** Ce décret est affecté à la commission 5 pour le fond et à la commission des lois pour avis.

**M. Délonix KOGBLEVI** *(Donne lecture du Décret n°2019- 085 du 20 mars 2019 portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la biosécurité en République du Bénin).*

**M le Président.** Ce dossier est affecté à la C3 quant au fond et à la C2 pour avis.

**M. Délonix KOGBLEVI**. *(Donne lecture du décret n°2019- 084 du 13 mars 2019 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 28 janvier 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe (FKDEA) dans le cadre du financement du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Boukoumbé, Covè et Zangnanado).*

**M le Président.** C'est affecté à la C2 quant au fond et à la C3 pour avis.

Maintenant donnez lecture du compte rendu sommaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** *(Première Secrétaire Parlementaire).*

*(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 21 mai 2019).*

**M. le Président.** Est- ce qu'il y a des amendements ?

(Le député Sina Bio Gounou demande la parole).

Oui !

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Je voudrais rectifier mon nom. C'est Sina Bio Gounou.

**M le Président.** Centre droit**.** Honorable député Babatoundé.

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE.** Tout à l'heure, j'ai entendu dans le rapport quelque part, la séance suspendue a été reprise à vingt et une heure trente et à la suite on a dit : a la reprise à vingt-deux heures trente. Au fait, pour la même reprise, il y a des heures différentes. Je voudrais que vous voyiez cela.

**M. le Président.** Oui ! Reprends la lecture **!**

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** Je vais donc redonner lecture.

**M. le Président.** Il n'a pas compris, c'est-à-dire suspendue à telle heure et après reprise à telle heure. Donc si on voit l'intervalle, on constatera que la suspension a duré un tel nombre d'heures. Relis !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** *(Donne lecture de la partie demandée).*

**M. le Président.** En réalité on a suspendu pour une (1) heure mais le temps n'a pas été respecté, les soixante minutes n'ont pas été respectées. Et on a repris une heure de temps après l'heure prévue. Mais peut-être, il faut revoir la forme et sous cette réserve-là, nous vous donnons acte. D'accord! Député Babatoundé !

Sous réserve de ces amendements, le compte rendu sommaire est adopté.

Maintenant, on passe à l'ordre du jour. Deuxième Secrétaire Parlementaire.

**M. Délonix KOGBLEVI**.

Ordre du jour : désignation des députés de la huitième législature au sein des Parlements régionaux: (CIP UEMOA Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO), au sein de l'Autorité de protection de données à caractère personnel (APDP), au sein de la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH), au sein de la Haute cour de justice (HCJ).

**M. le Président.** J'ai une note du secrétaire général administratif par rapport aux modalités de désignation des députés dans les Parlements régionaux et certaines Institutions à caractère national. Je prie la Première Secrétaire Parlementaire de donner lecture de la note.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.**

*(Donne lecture de la note portant modalités de désignation des honorables députés de la huitième législature au sein des Parlements régionaux et certaines Institutions à caractère national).*

**M. le Président.** Nous allons affecter cette note à la Commission des lois qui devrait nous présenter un rapport et je vois ici une demande d'étude en procédure d'urgence. Mais je ne vois pas l'enregistrement. Cela n'a pas été enregistré. En attendant que cela ne le soit, je vais suspendre la séance et permettre à la Commission des lois de se mettre au travail. Je voudrais bien que lorsqu'il y a une lettre qui est adressée, que cela soit enregistré. Donc, ce n'est pas enregistré pour le moment je….

Oui ! Honorable député Ahouanvoebla, allez-y.

**M. AHOUANVOEBLA Augustin.** Je crois que c'est pour que cela aille vite que nous avons procédé de la sorte. Si vous levez la séance et la Commission des lois doit se réunir immédiatement, nous pouvons nous retrouver en fin de semaine prochaine pour vous proposer les rapports. C'est pour mettre la pression sur nous-mêmes que nous avons mené cette démarche. Alors, si vous levez la séance maintenant, le président de la Commission sera obligé de convoquer la séance de la Commission en se référant au Règlement Intérieure. Or, la procédure d'urgence nous amène à abandonner tous ces détails.

**M. le Président.** Merci député ! Mais je pense que lorsqu'une correspondance est adressée au Président de l'Assemblée Nationale, cette correspondance doit être nécessairement enregistrée; faute de n'avoir pas été enregistrée, nous suspendons cette séance et elle sera reprise le vendredi.

*(Coups de maillet)*

La séance est suspendue à douze heures vingt deux.

Fait à Porto-Novo, le 28 mai 2019.

La secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le président de séance**.**

Louis Gbèhounou **VLAVONOU.-**

# Séance du vendredi 31 mai 2019

- **Répartition des députés dans l'hémicycle en fonction de leur appartenance à chaque groupe parlementaire**

***(La séance est reprise à onze heures douze par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale).***

* * *

* *

*

**M. le Président**. Prenez siège chers collègues, la séance est reprise.

*(Coups de maillet).*

Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, veuillez donner lecture des dossiers de communication.

**M. Délonix KOGBLEVI**, *Deuxième Secrétaire Parlementaire. (Donne lecture de la lettre de démission au titre de la huitième législature de l'honorable député Georges Bada au profit de son suppléant monsieur Norbert Ahivohozin).*

**M. le Président**. Est-ce qu'il est là ?

*(Entrée de monsieur Norbert Ahivohozin, suppléant de monsieur Georges Bada)*

**M. le Président**. Je pense qu'il y a aussi le suppléant de l'honorable député maire Luc Atrokpo qui est là. S'il est là, faites-le entrer s'il vous plaît.

*(Entrée de monsieur Sanni Mama, suppléant de monsieur Luc Atrokpo).*

**M. Délonix KOGBLEVI**, *(Donne lecture de la lettre de demande d'inscription à la commission du plan, de l'équipement et de la production de l'honorable député Benoît Dègla).*

**M. le Président**. Commission du plan, de l'équipement et de la production, est-ce qu'il y a un avis contraire ?

Donc, l'honorable député Dègla est inscrit au sein de la commission du plan, de l'équipement et de la production.

**M. Délonix KOGBLEVI**, *(Donne lecture de la lettre de demande d'étude en procédure d'urgence de la désignation des honorables députés de la huitième législature au sein des Parlements régionaux, Organismes et Institutions Constitutionnels, conformément aux dispositions de l'article 78.1 du Règlement Intérieur).*

**M. le Président**. Est-ce que le président de la commission des lois est là ?

En attendant, est-ce que la plénière juge vraiment utile que cela soit étudié en procédure d'urgence ? Est-ce vraiment utile ? Avis de la plénière. En fait, c'est sans débat. Il n'y a pas un débat à ouvrir sur ce plan. Si c'est effectivement utile que cela soit étudié en procédure d'urgence, on fait un vote à main levée et sans débat. Après, on prendra l'avis du président de la commission pour savoir quel délai il nous donne. Qui sont ceux qui sont pour afin que cela soit étudié en procédure d'urgence ?...

*(Vote).*

*(Le Deuxième Secrétaire Parlementaire fait le décompte)*

**M. Délonix KOGBLEVI**. Monsieur le Président, j'ai décompté vingt-sept (27) pour.

**M. le Président**. Procuration pour …

*(Remue-ménage dans la salle)*

**M. le Président**. Il y a un peu de désordre-là ! Attendez ! Baissez les mains, on va reprendre et soyez calmes.

Vous voyez, il y en a qui disent oui, non, ils baissent la main et tout… Ce n'est pas normal. Si vous voulez que cela soit fait dans l'ordre et la discipline, montrez que nous sommes là pour travailler dans l'ordre et la discipline. Mais je ne vais quand même pas faire un comptage dans le désordre. Pour cela, je reprends.

Qui sont ceux qui sont pour ? Levez franchement les mains.

*(Le deuxième secrétaire Parlementaire refait le décompte).*

**M. Délonix KOGBLEVI**. Trente-quatre (34), Monsieur le Président.

**M. le Président**. Procuration pour …

**M. Délonix KOGBLEVI**. Quatorze (14), Monsieur le Président.

**M. le Président**. Procuration contre…

Bon ! Cela se voit, donc la majorité est pour. Ce n'est pas à l'unanimité. J'ai vu des gens qui sont restés là, ils n'ont pas du tout levé les mains.

Ne m'amenez pas à dire ce que je n'ai pas constaté s'il vous plaît !

Monsieur le président de la commission des lois, quel délai vous nous accordez ?

**M. Orden ALLADATIN**, *président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme*. Nous allons déposer le rapport lundi, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Nous accordons à la commission jusqu'à lundi pour déposer le rapport. Continuez les communications.

**M. Délonix KOGBLEVI**, *(Donne lecture de la lettre du commandant militaire annonçant la formation des gardes du corps et invitant les honorables députés n'ayant pas de garde du corps à exprimer leur besoin auprès du chef d'état-major des armées).*

**M. le Président**. Compte rendu sommaire !

**M. Délonix KOGBLEVI**. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance du 28 mai 2019).*

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a des propositions d'amendement, s'il vous plaît ? À ma droite, centre droit, centre-gauche, à gauche ?

Le compte rendu sommaire est adopté.

Conformément à l'article 27, lorsque les groupes parlementaires sont constitués, Madame la Secrétaire Parlementaire, lisez nous l'article.

**Mme. Sofiatou SCHANOU AROUNA**, *Première Secrétaire Parlementaire*. Article 27 : De la répartition des salles et places.

Après la constitution des groupes, le Président de l'Assemblée Nationale réunit leurs représentants en vue de procéder à la division de la salle de séance en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non-inscrits par rapport aux groupes.

**M. le Président**. Voilà ! Conformément à cet article, j'ai invité les présidents de groupes parlementaires et nous avons décidé de la répartition de la salle d'audience, enfin de l'hémicycle entre les deux groupes parlementaires étant donné qu'il n'y a pas de non-inscrits. Nous nous sommes entendus pour que le groupe parlementaire « UP » soit à l'extrême droite, de ma place, à ma droite au centre-droit et le reliquat, au commencement du centre-gauche en commençant par le bas ici, et le groupe parlementaire « BR » prend la suite et l'extrême gauche. C'est ce sur quoi nous nous sommes entendus.

Maintenant, quant à la place individuellement choisie par chaque honorable député, cela pourrait se faire par affinité. L'essentiel est que chacun soit à la place qui lui convient et compte tenu aussi des facilités à discuter l'un avec l'autre, ainsi de suite. Pourvu que vous soyez à ces niveaux indiqués.

Voilà ce qui a été décidé et je tenais à vous en informer. Maintenant, vous pouvez vous mélanger comme vous voulez. L'administration avait prévu

pour vous des places. Maintenant, c'est terminé. Vous vous mélangez comme vous voulez à partir de maintenant.

Nous avions un seul point à l'ordre du jour, la séance étant suspendue jusqu'à lundi, nous allons vous aviser par les voies indiquées, la reprise de la séance. Le président de la commission des lois me suit ici j'espère ? Vous avez dit lundi.

**M. Orden ALLADATIN**. Oui ! Mais on se voit en commission juste après la suspension.

**M. le Président**. D'accord ! L'essentiel est que lundi, on essayera. On ne sait pas quand est-ce qu'il y a ramadan. Je ne sais pas. S'il y avait la fête du ramadan, comme c'est la lune qui indique, on ne sait pas encore. Si le ramadan était lundi, mardi ou mercredi, on avisera le jour et l'heure qui conviendraient. Ou bien quelqu'un peut nous dire déjà le jour du ramadan ?

**M. Orden ALLADATIN**. C'est le mercredi, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Vous êtes musulman ?

**M. Orden ALLADATIN**. Par alliance, Monsieur le Président.

**M. le Président**. J'ai ma Première Secrétaire Parlementaire qui me dit que c'est entre mardi et mercredi. Donc, rien n'est sûr pour lundi. A tout hasard, je pense que ce qui serait mieux pour mettre tout le monde à l'aise, au lieu que cela soit un peu entre mardi, mercredi …, ce qui est sûr ce serait fait avant jeudi, c'est cela ? Donc la session sera reprise jeudi.

*(Coups de maillet)*

* * *
* *
*

*(La séance est suspendue à onze heures quarante).*

* * *
* *
*

Fait à Porto-Novo, le 31 mai 2019

La secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du jeudi 06 juin 2019

Examen du rapport relatif à la proposition de modalités de désignation des représentants de l'Assemblée nationale :

- ⇒ **au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO ;**
- ⇒ **au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel ;**
- ⇒ **à la Haute cour de justice ;**
- ⇒ **à la Commission béninoise des droits de l'Homme.**

**(*La séance est ouverte à dix heures vingt et une par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée Nationale).***

**M. le Président**. Asseyez-vous, s'il vous plaît, chers collègues !

*(Coups de maillet)*

La séance est reprise.

Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire !

**M. Délonix KOGBLEVI**, ***Deuxième Secrétaire Parlementaire.*** *(Donne lecture de la lettre annonçant le décès de Monsieur Djadja Sossou Christophe, ancien agent de l'administration parlementaire).*

**M. le Président**. Nous venons d'être saisis d'une annonce de décès. Nous allons bien vouloir nous lever pour observer une minute de silence à l'intention du disparu.

(*Coups de maillet*)

*(Minute de silence*)

**M. Délonix KOGBLEVI.** (*Donne lecture de :*

- *la lettre de l'honorable député Dègla Benoît relative à son adhésion au groupe parlementaire «Bloc Républicain.*»
- *la lettre de l'honorable député Tognigban Etienne relative à son inscription à la commission des finances.*
- *la correspondance de l'Assemblée parlementaire de la francophonie adressant ses sincères félicitations au Président de l'Assemblée Nationale du Bénin.*
- *la correspondance de l'Union parlementaire des députés de l'OCI-UPCI présentant les sincères félicitations au Président de l'Assemblée Nationale du Bénin*).

**M. le Président**. Madame la Première Secrétaire Parlementaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**, *Première Secrétaire Parlementaire*. (*Donne lecture des différentes décisions de la Cour constitutionnelle relatives aux requêtes issues des élections législatives).*

**M. le Président**. Le Deuxième Secrétaire Parlementaire peut poursuivre.

**M. Délonix KOGBLEVI**. Avec plaisir, Monsieur le Président !

(*Suite de la lecture des différentes décisions de la Cour constitutionnelle relatives aux requêtes issues des élections législatives).*

**M. le Président**. Première secrétaire parlementaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. (*Suite de la lecture des différentes décisions de la Cour constitutionnelle relatives aux requêtes issues des élections législatives*)

**M. le Président.** Ce n'est pas fameux.

Merci aux deux secrétaires parlementaires pour cet exercice lié à vos fonctions.

Je voudrais demander s'il y a des amendements, s'il y a de réactions. Aucune réaction !

Maintenant, on passe au compte rendu sommaire.

Enfin, je voudrais demander si le président, s'il est là ou bien si quelqu'un du bureau au moins est là pour accepter l'honorable député Assouan Dègla dans le groupe parlementaire ? Oui ! Il est intégré comme demandé ?

**M. Abdoulaye GOUNOU**. Oui, Monsieur le Président ! Nous vous donnons acte de son intégration à notre groupe parlementaire.

**M. le Président**. D'accord ! Donc, il y est officiellement et ceci en plénière..., il a été intégré au groupe parlementaire «Bloc Républicain». Voilà !

Le compte rendu sommaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 31 mai 2019).*

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a des amendements au compte rendu sommaire ? Oui, à ma droite !

**M. Gérard GBENONCHI**. C'est par rapport à la répartition des places au sein de l'hémicycle pour les groupes parlementaires. Il a été plutôt dit que le groupe parlementaire "Union Progressiste" occupe la rangée de l'extrême droite, centre-droit puis les premières rangées du centre-gauche et le du groupe parlementaire "Bloc Républicain" complète le centre-gauche et puis l'extrême gauche. C'est ce que j'ai cru avoir entendu.

**M. le Président**. Oui, c'est exact. C'est ce que j'avais dit.

Autre amendement !

Sous réserve de la prise en compte de cet amendement, le compte rendu sommaire est adopté.

On passe maintenant à l'ordre du jour. L'ordre du jour, c'est l'examen du rapport relatif à la proposition de modalités de désignation des représentants de l'Assemblée Nationale :

- au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO ;
- au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel ;
- à la Haute cour de justice ;
- à la Commission béninoise des droits de l'Homme.

Président de la Commission de lois et son rapporteur, venez nous livrer la substance de votre rapport.

**M. Orden ALLADATIN**, *président de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme*. La Commission saisie restitue ses travaux à travers quatre différents rapports. Nous avons un rapport unique pour ce qui concerne les Parlements régionaux et un rapport isolé pour chacune des trois autres Institutions à l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP), la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH) et la Haute cour de justice (HCJ). Nous proposons de démarrer l'étude des rapports par la désignation des députés dans les Parlements régionaux.

Si vous acceptez cela, je voudrais vous prier de donner la parole au rapporteur.

**M. le Président**. Rapporteur, vous avez la parole.

**M. Abdou Razack ABIOSSE**, ***rapporteur de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.*** *(Donne lecture du rapport de la Commission).*

**M. le Président**. Il faut faire la discussion rapport par rapport ou bien vous lisez le tout d'abord et puis ... Je pense que c'est mieux. Il faut continuer la lecture des rapports. On va faire une discussion d'ensemble.

**M. Orden ALLADATIN**. Sans objection, Monsieur le Président. Nous vous prions de donner la parole au rapporteur pour nous lire le rapport sur l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP).

**M. le Président**. Allez-y, monsieur le rapporteur !

**M. Abdou Razack ABIOSSE**. *(Donne lecture du rapport de la Commission).*

**M. Orden ALLADATIN**. Nous allons passer à la lecture du rapport relatif à la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH).

**M. Abdou Razack ABIOSSE**. *(Donne lecture du rapport de la Commission).*

**M. Orden ALLADATIN**. Nous allons procéder à la lecture du dernier rapport, rapport relatif à la Haute cour de justice (HCJ).

**M. Abdou Razack ABIOSSE.** *(Donne lecture du rapport de la Commission).*

**M. le Président**. En ce qui concerne la Commission béninoise des droits de l'Homme, lorsque nous prenons l'article 7 de la loi instituant cette Commission, il est précisé dans cet article que les membres de la Commission sont désignés démocratiquement par leurs pairs sous la supervision d'un comité de sélection de trois membres composés comme suit : un représentant du Bureau de l'Assemblée Nationale, un représentant de la commission permanente en charge des droits de l'Homme, un représentant de la commission permanente en charge des affaires sociales. Pour prendre en compte cette considération, il va falloir mettre en place cette commission qui se chargera de procéder ainsi indiqué supra. Donc, en dehors de cette réserve, si nous mettons rapidement en place cette commission, nous pensons que le rapport serait certainement vite déposé et on pourrait prendre en compte des résultats de ce rapport pour que nous puissions faire le tout ensemble.

Avant de continuer, est-ce qu'il y a des rapports de commissions qui sont disponibles pour que nous sachions s'il faudrait entre temps convoquer une plénière à cet effet ? Est-ce qu'au niveau des cinq commissions, des rapports ont été distribués ? C1, est-ce que des rapports ont été distribués ?

**M. Orden ALLADATIN**. Non, Monsieur le président ! Nous aurons des rapports demain. On pourra déposer les accords de ratification.

**M. le président**. C2 ?

**M. Gérard GBENONCHI**, *président de la commission des finances et des échanges.* Monsieur le président, il n'y a encore aucun rapport. Nous avons prévu travailler mercredi prochain.

**M. le président**. C3 ?

**M. Barthélémy KASSA**, *président de la commission du plan, de l'équipement et de la production.* Le rapport sera déposé demain par la C3.

**M. le président**. Donc, il y a des rapports en instance, mais pas encore déposés.

**M. Barthélémy KASSA**. Oui, Monsieur le Président !

**M. le président**. Et au niveau de la C4 ?

**M. Natondé AKE,** *président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.* Monsieur le Président, nous nous retrouvons demain. Nous allons faire le point et vous revenir la semaine prochaine.

**M. le président**. La C5 ?

**M. Valère TCHOBO**, *vice-président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité.* La semaine prochaine, Monsieur le président, sous réserve de la présence du député Gbadamassi, président de la commission des relations extérieures.

**M. le président**. Vous êtes valablement le président de la commission.

Donc, eu égard à tout ce qui précède, nous estimons, comme la commission des lois nous l'a

proposé au niveau des trois parlements régionaux, qu'il va falloir engager des pourparlers entre les deux groupes parlementaires compte tenu de ce que d'autres ont été réélus. Il y en a qui ont eu plus que leur quota et il faut faire des compensations. Il y a beaucoup d'éléments qui nous amènent à renvoyer les dossiers au niveau des discussions comme nous en avons l'habitude, au niveau des groupes parlementaires. Et pour nous donner du temps ... comme nous en avons l'habitude, alors que lundi est férié, c'est lundi de pentecôte. Nous allons donner un peu de temps pour permettre non seulement aux commissions de travailler, mais pour permettre aussi les échanges triangulaires, puisque c'est des listes communes qui devront être votées. Alors, nous allons vous obliger à cet exercice et nous retrouver...

*(Le député Alladatin demande la parole).*

**M. Orden ALLADATIN**. La commission voudrait dire un mot.

**M. le président**. OK! Allez-y !

**M. Orden ALLADATIN**. Nous ne savons pas l'orientation que prend l'intervention ? Nous n'avons pas discuté le rapport. Nous avons présenté les rapports, il y en a quatre, vous avez souhaité qu'on puisse lire tous les rapports, même avant de passer à la phase que vous êtes en train d'indiquer, nous n'avons pas discuté et adopté le rapport.

**M. le président**. Je termine quand même ce que je disais. Je disais que, compte tenu des propositions qui ont été faites par la commission des lois, les deux groupes parlementaires devront se retrouver pour pouvoir s'entendre sur certains principes. C'est ce que cela appelle en dehors du fait qu'au niveau de la Commission béninoise des droits de l'Homme, il faut mettre encore en place une commission.

Alors, ceci dit, nous allons passer à la discussion des quatre rapports. Je commence par ma gauche, j'ai toujours tendance à regarder à droite. Est-ce qu'il y a des intervenants ?

*(Inscription des intervenants)*

**M. le président**. Il n'y a aucun intervenant. Est-ce qu'on peut considérer alors que les rapports sont adoptés en l'état ? Si oui, qui sont ceux qui sont pour ? Je trouve que c'est à l'unanimité. Pour ?...

Tous les rapports sont adoptés à l'unanimité des députés présents et représentés.

Alors, par rapport à mon commentaire de tout à l'heure, est-ce que quelqu'un ou du moins, le président de la commission des lois propose un délai qui nous permettra de faire ces négociations triangulaires et avec un délai qui puisse nous permettre de nous retrouver sans renvoyer encore après la séance au motif qu'on n'a pas fini, motif, qu'il y a ceci, qu'il y a cela? Est-ce que vous proposez un délai ?

**M. Orden ALLADATIN**. On propose une petite suspension pour nous concerter avec les présidents des groupes parlementaires.

**M. le président**. Sur place alors ?

**M. Orden ALLADATIN**. Sur place, s'il vous plaît, Monsieur le président.

**M. le président**. OK! Cinq minutes de suspension sur place ! On se retrouve dans cinq minutes.

*(La séance est suspendue à quatorze heures quinze minutes).*

* * *

* *

*

*(La séance est reprise à quatorze heures vingt minutes).*

**M. le président**. Monsieur le président de la commission des lois !

**M. Orden ALLADATIN**. Les présidents des deux groupes parlementaires ont été consultés et se sont entendus pour déposer leur liste de candidatures mardi prochain.

**M. le président**. Cela me pose un petit problème. Je nous connais à l'Assemblée nationale. Je sais que le dimanche est férié, le lundi de pentecôte est férié. Ce qui veut dire que beaucoup..., vous voyagez. Habituellement, les mercredis, on ne fait pas de plénière. Je préfère que nous nous revoyions jeudi, c'est mieux. Si nous sommes d'accord, la séance sera suspendue.

Rejoignez vos places respectives, s'il vous plaît, président de la C1 et son rapporteur. Ou bien vous voulez continuer à nous lire des rapports ? Je vois que nous avons un jeune rapporteur qui a envie de beaucoup lire. Bientôt, il sera fatigué.

Comme on vient d'en convenir, je suspends la séance et nous nous retrouvons jeudi prochain. La séance est suspendue.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à quatorze heures vingt sept).*

* * *

* *

*

Fait à Porto-Novo, le 06 juin 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du jeudi 13 juin 2019

**Poursuite de l'examen du rapport relatif à la proposition de modalités de désignation des représentants de l'Assemblée nationale :**

- ⇒ **au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO ;**
- ⇒ **au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel ;**
- ⇒ **à la Haute cour de justice ;**
- ⇒ **à la Commission béninoise des droits de l'Homme.**

**(*La séance est reprise à seize heures quarante-trois par monsieur Louis Gbèhounou Vlavonou, président de l'Assemblée nationale*).**

**M. le président**. Prenez siège, s'il vous plaît, chers collègues. La séance est reprise.

*(Coups de maillet)*

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**, *Première Secrétaire Parlementaire*. *(Donne lecture de la lettre du président d'honneur de l'Association des anciens parlementaires du Bénin annonçant le décès de monsieur Abikanlou Idohou Bernadin, ancien député de la première législature du Dahomey).*

**M. le président**. C'est une annonce de décès d'un ancien collègue. Vous voudrez bien permettre qu'on se lève pour observer une minute de silence à l'occasion de ce décès.

*(Coups de maillet)*

*(Minute de silence)*

*(Coups de maillet)*

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture de :*

- *la lettre de félicitations adressée à monsieur Louis G. Vlavonou, président de l'Assemblée nationale pour sa brillante élection par Monsieur Issa Aroulaï Tidjani, consul honoraire du Bénin à Malabo ;*
- *la lettre de félicitations adressée à monsieur Louis G. Vlavonou, président de l'Assemblée nationale pour sa brillante élection par monsieur Rachid Guibi, ambassadeur du Bénin au Maroc ;*
- *la lettre de félicitations adressée à monsieur Louis G. Vlavonou, président de l'Assemblée mationale pour sa brillante élection par monsieur Esteban Latso Ernandez, représentant des députés de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba ;*
- *la lettre du député Benoît Dègla relative à son retrait de la commission du plan et à son admission à la commission des lois ;*
- *la lettre de démission du député Hervé Hèhomey).*

**M. le président**. Est-ce que Monsieur Lambert Dossa Agongbonon est là ? Le député Agongbonon, s'il vous plaît !

*(Installation du député Lambert Dossa Agongbonon, suppléant de l'honorable député Hervé Hèhomey).*

*(Applaudissements)*

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture de la lettre de démission du député Jonas Gbènamèto qui a préféré son poste de directeur général de la poste du Bénin)*.

**M. le président**. Le deuxième secrétaire parlementaire continue !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**, *deuxième secrétaire parlementaire. (Donne lecture de :*

- *- la DCC n°19-236 du 31 mai 2019 qui certifie que le centre de vote de l'école primaire publique "jardin" sis dans le village de Seloli Fandji, arrondissement de Godomey est régulier).*
- *la DCC n°19-237 du 31 mai 2019 qui a déclaré que la requête de l'organisation internationale des avocats francophones est irrecevable ;*
- *la DCC n°19-242 du 31 mai 2019 qui a déclaré la loi n°2019-13 portant statut du personnel parlementaire contraire à la Constitution).*

**M. le président**. Le compte rendu sommaire, la première secrétaire parlementaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 06 juin 2019).*

**M. le président**. Est-ce qu'il y a des amendements que vous voudrez porter au compte rendu qui vient d'être lu ? Pas d'amendement. Le compte rendu sommaire est adopté.

*(Coups de maillet).*

Maintenant nous venons à l'ordre du jour que je voudrais bien vous rappeler. Nous sommes là pour la désignation des représentants des députés de la huitième législature au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement panafricain et Parlement de la CEDEAO, ensuite, au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP) ; nos représentants aussi à la Haute cour de justice et enfin à la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH).

**Poursuite de la désignation des représentants des députés de la huitième législature au sein des Parlements régionaux : (CIP-UEMOA, Parlement panafricain et Parlement de la CEDEAO) ; au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP) et à la Haute cour de justice à la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH).**

Ceci dit, nous avions adopté les modalités de désignation lors de la dernière séance du jeudi 06. Maintenant, nous devrions, après concertation des deux (02) groupes parlementaires, avoir la liste de chaque groupe parlementaire conformément aux modalités de désignation. Pour le moment, je n'ai qu'une seule liste. Je ne sais pas, peut-être que la seconde liste est en route. Oui! Il y a un doigt en l'air.

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Monsieur le président, juste pour vous dire que la désignation des membres dans les différents Parlements au niveau du groupe ''Union Progressiste'' suit son cours. La procédure suit son cours et à présent, nous ne sommes pas encore complètement prêts. Il y a encore quelques retouches et il y a des choses à peaufiner pour une entente parfaite. Donc, nous demandons pour l'instant une suspension pour un report de séance, pour être prêt.

**M. le président**. Vous proposez jusqu'à vingt heures ?

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Non ! Pas pour aujourd'hui. Si on peut se voir demain si c'est possible, sinon à lundi.

**M. le président**. Il y a le président du groupe parlementaire "Union Progressiste" qui souhaiterait une suspension jusqu'à demain ou lundi. Vous voyez ? Donc, je note encore quelques incertitudes à ce niveau. Alors pour vous donner encore plus de temps, vous voyez comme la dernière fois, j'ai ramené cela à aujourd'hui et connaissant bien comment cela se passe, cela ne nous a toujours pas permis d'être prêts. Moi je proposerais que nous nous retrouvions alors mardi. Et là, cela vous donne beaucoup plus de temps et de sérénité pour aboutir à une liste véritablement consensuelle et nous pourrons avancer.

Sur ce, je suspends la séance et elle sera reprise mardi à dix heures.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à dix-sept heures dix huit).*

* * *
* *
*

Fait à Porto-Novo, le 13 juin 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du mardi 18 juin 2019

**Poursuite de l'examen du rapport relatif à la proposition de modalités de désignation des représentants de l'Assemblée nationale :**

- ⇒ **au sein des Parlements régionaux: CIP-UEMOA, Parlement panafricain, Parlement de la CEDEAO ;**
- ⇒ **au sein de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP) ;**
- ⇒ **à la Haute cour de justice ;**
- ⇒ **à la Commission béninoise des droits de l'Homme.**

(***La séance est reprise à seize heures vingt sept par Monsieur Louis VLAVONOU Gbèhounou, Président de l'Assemblée nationale*).**

**M. le Président**. Asseyez-vous, chers collègues **!**

La séance est reprise.

*(Coups de maillet)*

Premier Secrétaire Parlementaire, donnez lecture du compte rendu sommaire de la dernière séance !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA,** *Première Secrétaire Parlementaire de l'Assemblée Nationale. (Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 13 juin 2019).*

**M. le Président.** Est-ce qu'il y a des amendements à ce compte rendu sommaire ?

Le compte rendu sommaire est adopté sous réserve de Jonas GBENAMETO à la place de Justin GBENAMETO.

Communication !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**.

*(Donne lecture de :*

- *la lettre du député N'da Antoine, maire de la commune de Natitingou, à madame le préfet du département de l'Atacora, relative à sa démission de sa fonction d'élu local de la commune de Natitingou;*
- *la lettre de Monsieur Agongbonon Lambert, suppléant du député Hêhomè Hervé, notifiant son adhésion au groupe parlementaire "Bloc Républicain";*
- *la lettre de Monsieur Agongbonon Lambert, relative à sa demande d'inscription à la commission du plan, de l'équipement et de la production).*

**M. le Président.** Il y a des avis favorables ?

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.**

*(Donne lecture de :*

- *l'avis favorable du président de la commission du plan ;*
- *la lettre du député Jean-Michel Abimbola, président du groupe parlementaire «Bloc Républicain», transmettant la liste des candidats du «Bloc Républicain» pour les Parlements régionaux, à l'APDP, à la Commission béninoise des droits de L'Homme (CBDH), et à la Haute cour de justice (HCJ)).*

Je donne lecture de la liste des candidats ?

**M. le Président**. Oui !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.**

*(Donne lecture de la liste des candidats du groupe parlementaire «Bloc Républicain» aux Parlements régionaux et autres.*

⇒ *Parlement de la CEDEAO :*

*- GBAHOUNGBA David*

*- SADO Nazaire*

*- YOUSSOUFOU Bida*

⇒ *Parlement Panafricain :*

*- DAGNIHO Rosine*

*- GBENOU Paulin*

⇒ *CIP-UEMOA :*

*-YAHOUEDEHOU Janvier*

*- BANGANA Gilbert*

⇒ *Autorité de Protection des données à caractère Personnel :*

*- ZOUMAROU WALLY Mamoudou*

⇒ *Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH) :*

*- ATCHAWE Dominique*

*Suppléant :*

*- N'DA Antoine N'da.*

⇒ *La Haute cour de justice :*

*- BAGOUDOU Adam*

*- DEGLA Benoît*

*- OKOUNDE Jean-Eudes).*

*(Donne lecture de la lettre du député Tossou Marcellin Ahonoukoun, président du groupe parlementaire "Union Progressiste" transmettant la liste des candidats de son groupe au sein des Parlements régionaux, à l'APDP, à la Commission béninoise des droits de L'Homme (CBDH), et de la Haute cour de justice (HCJ).*

⇒ *Parlement de la CEDEAO :*

*- ISSA Salifou*

*- MEDEGAN FAGLA Sèdami*

⇒ *Parlement Panafricain :*

*- AGBODJETE Justin*

*- MEDEGAN FAGLA Sèdami*

*- YEMPABOU Jacques*

⇒ *CIP-UEMOA :*

*- HOUNGNIBO Lucien*

*- TCHOBO Valère*

*-ALLOSSOHOUN Richard*

⇒ *Autorité de protection des données à caractère personnel :*

*- YAYA SORO Akibou*

*- GUIDI Euric*

⇒ *Commission céninoise des droits de l'Homme (CBDH) :*

*- BABATOUNDE Jean-Pierre*

*Suppléant:*

*- AFFO OBO Ahmed Tidjani*

⇒ *Haute Cour de Justice :*

*- AGONKAN Gildas*

*- BADIROU Aguèmon*

*- MEDEWANOU Ernest Serge).*

**M. le Président.** Nous avons reçu au niveau des deux groupes parlementaires leurs propositions. Mais conformément à l'article 15.3 du Règlement intérieur, « les candidatures aux différents postes sont reçus par le président de séance au plus tard une heure avant l'ouverture du scrutin. Il les communique immédiatement à l'Assemblée nationale. Les retraits, transferts et permutations de candidatures déposées, sont autorisés jusqu'à l'ouverture de chaque scrutin ». Donc, c'est ce qui est fait.

Maintenant, nous allons procéder à une petite suspension pour agréger les deux listes et en faire une liste unique afin de voter cette liste en plénière. Combien de temps faut-il peut-être ?

Il n'y a pas les isoloirs, les isoloirs ne sont pas là ? Amenez les isoloirs !

On fait cinq (05) minutes de suspension sur place.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à seize heures quarante-trois minutes).*

* * *

* *

*

**M. le Président**. La séance est reprise.

(*La séance est reprise à seize heures quarante-huit minutes).*

*(Coups de maillet)*

**M. le Président.** Président du groupe parlementaire « UP », qu'est-ce qui se passe avec le groupe parlementaire? Ici, c'est l'hémicycle hein ! Est-ce qu'il y a des procurations ? C'est écrit, il faut les envoyer.

*(Un député demande la parole).*

C'est qui ?

**M. Marcellin AHONOUKOUN.** Nous n'avons pas à notre niveau de procurations.

**M. le Président.** OK! Envoyez les procurations. Bon ! Faites lecture des procurations.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** *(Donne lecture des procurations).*

**M. le Président.** Vérifiez le matériel de vote. C'est prêt ! Je vous suggère qu'on procède au vote secret comme d'habitude si vous n'y trouvez aucun inconvénient. S'il n'y a pas d'avis contraire, donc nous allons procéder au vote par bulletin secret. Et nous avons trois bulletins : le rouge, c'est le non, le vert, c'est le oui et ensuite le jaune, c'est l'abstention. Nous allons demander à un volontaire de faire le tirage au sort pour les deux scrutateurs. Un volontaire, député Nathanaël. Où est-ce qu'il est ?

**M. Nathanaël SOKPOEKPE,** scrutateur**.** Député Youssoufou Bida.

**M. le Président.** Là, vous allez voter pour les trois Parlements régionaux ci-après :

- <u>CIP/UEMOA</u> :

-HOUNGNIBO Lucien

-TCHOBO Valère

-ALLOSSOHOUN Richard

-YAHOUEDEHOU Janvier

-BANGANA Gilbert

- <u>Pour le Parlement de la CEDEAO</u> :

-ISSA Salifou

-MEDEGAN FAGLA Sèdami

-GBAHOUNGBA David

-SADO Nazaire

-YOUSSOUFOU Bida

- <u>Parlement panafricain</u> :

-AGBODJETE Justin

-MEDEGAN FAGLA Sèdami

-YEMPABOU Jacques

-DAGNIHO Rosine

-GBENOU Paulin

C'est pour trois (03) Parlements régionaux que nous votons maintenant. Et après le reste suivra.

Scrutateur !

**M. Nathanaël SOKPOEKPE**. On va tirer la lettre initiale.

**M. le Président.** Non! C'est par le nom qu'il faut commencer. Par quel député ?

**M. Nathanaël SOKPOEKPE.** La lettre A !

*(Processus de vote)*

**M. Nathanaël SOKPOEKPE.** Nous sommes arrivés au terme du vote.

**M. le Président**. Merci. La Secrétaire Parlementaire se joint à votre équipe pour le dépouillement.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. Il y a eu cinquante-neuf (59) votants.

*(Dépouillement)*

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. Nous avions cinquante-trois (53) oui, six (06) non et zéro (00) abstention.

**M. le Président.** Encore voilà ! L'Assemblée nationale a adopté par cinquante trois (53) voix pour, six (06) voix contre et zéro (00) abstention, la liste de ses représentants devant siéger dans les Parlements régionaux (CIP-UEMOA), Parlement panafricain, et Parlement de la CEDEAO.

*(Coups de maillet)*

Voilà !

L'équipe reste en place. Et nous allons procéder au vote des représentants de l'Assemblée nationale, huitième législature, dans les institutions à caractère national (APDP) et puis la Haute cour de justice (HCJ).

Pour l'APDP, nous avons la liste composée des députés ci-après :

- Akibou YAYA SORO

-Euric GUIDI

-Mamoudou ZOUMAROU WALLY

Pour la Haute cour de justice, nous avons :

-Gildas AGONKAN

-Badirou AGUEMON

-Ernest MEDEWANOU

-Adam BAGOUDOU

-Benoît DEGLA

-Jean-Eudes OKOUNDE.

Nous allons procéder à leur élection et quant à la Commission béninoise des droits de l'Homme, cela suit une procédure particulière et nous allons y revenir.

Scrutateur en place.

**M. Nathanaël SOKPOEKPE.** Merci, Monsieur le Président! Est-ce que nous pouvons commencer ?

**M. le Président.** Tirez la lettre.

*(Processus de vote)*

**M. Bida YOUSSOUFOU**. Monsieur le Président, nous sommes arrivés au terme du vote. Merci.

**M. le Président**. Les deux Secrétaires Parlementaires se joignent à vous pour le dépouillement.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. Monsieur le Président, nous avons cinquante-sept (57) votants.

*(Processus de décompte des voix).*

**M. Délonix KOGBLEVI**. Monsieur le Président, nous avons cinquante-sept (57) votants, pour cinquante-trois (53) oui, quatre (04) non, et zéro (00) abstention.

**M. le Président**. Voilà le résultat !

L'Assemblée Nationale a adopté par cinquante-trois (53) voix pour, quatre (04) contre, et zéro (00) abstention la liste de ses représentants au sein de l'APDP et de la Haute cour de justice. Il reste normalement une seule instance. C'est la Commission béninoise des droits de l'Homme. Nous devrions normalement voter pour le député Jean-Pierre Babatoundé, titulaire et le député Dominique Atchawé. Mais compte tenu des contraintes liées à la procédure, nous ne pourrons pas le faire. En effet, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi 2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission béninoise des droits de l'Homme, un comité de sélection devrait procéder à l'élection des deux membres. Ce comité a été mis en place mais je constate que normalement ceux-là, il y a deux qui ne sont pas dans la salle. Ceux-là devraient venir remplacer les scrutateurs qui sont là pour procéder, conformément aux dispositions que je viens de rappeler, à l'élection de ces membres. Nous avions pris une décision nommant la députée Chabi Talata Zimé Yérima Myriam qui devrait représenter le Bureau, l'honorable député Alladatin Jean-Baptiste Orden qui représente la commission permanente en charge des droits de l'homme et député Aké Natondé représentant la commission permanente en charge des affaires sociales. C'est ce qui est dit dans la loi et je constate que dans la salle, il y a la députée Chabi Talata Zimé Yérima Mariam qui n'est pas là, de même que le président Aké Natondé. Vous allez

bien vouloir les avertir pour qu'à la prochaine séance, ils soient là afin qu'on puisse finir avec ces dossiers d'élection. Je rappelle qu'il s'agit, conformément à l'article 7 de la loi 2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission béninoise des droits de l'Homme, d'un comité de sélection composé d'un représentant du Bureau de l'Assemblée nationale, du représentant de la commission chargée des droits de l'Homme et du représentant de la commission en charge des affaires sociales qui devraient procéder à cette sélection. Etant donné que dans l'hémicycle, il n'y a que le président Alladatin Jean-Baptiste Orden seul qui est là, vous allez avertir les deux autres pour qu'à la prochaine séance, ils soient là afin que nous puissions procéder à l'élection des membres de l'Assemblée nationale, huitième législature à la Commission béninoise des droits de l'Homme. Voilà ce qui fait que nous ne pourrons pas procéder à cette élection ce soir. Alors, nous allons demander aux présidents de commission…

Les scrutateurs, excusez-moi, rejoignez vos places. Vous voyez, tel que vous êtes là, on ne vous voit pas du tout d'ici. D'ici on ne vous voit pas du tout, même pas votre main, même pas vos têtes.

Est-ce qu'au niveau de la commission des lois il y a des rapports qui ont été déjà distribués ? Monsieur le président de la commission des lois ?

**M. Orden ALLADATIN**. Nous avons deux rapports qui sont prêts et qui peuvent être déposés demain, parce qu'on attendait le retour des questions posées au Gouvernement. On les a. Donc, ces rapports peuvent être déposés demain. Deux rapports de ratification.

**M. le Président**. Président de la commission des finances ?

Il n'y a pas le rapporteur de la commission des finances ?

Commission du plan ! Rapporteur de la commission du plan !

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. La commission du plan a déjà déposé quatre rapports.

**M. le Président**. Merci! Commission de l'éducation, est-ce que vous avez déjà des rapports ?

**M. Badirou AGUEMON**, *vice-président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales*. Monsieur le Président, nous n'avons pas encore un dossier sur lequel nous allons travailler. Merci!

**M. le Président**. D'accord, merci! Commission des relations extérieures !

**M. Valère TCHOBO**, *vice-président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité*. Je pense que d'ici vendredi, on pourra déposer un rapport.

**M. le Président**. D'accord! Donc, nous avons des dossiers. Vous serez invités lorsque la décision sera prise pour que nous puissions évacuer ces dossiers, surtout que ce sont des dossiers de ratification. Nous avons six rapports qui sont déjà distribués. Nous allons essayer de voir quand est-ce que nous pourrions nous pencher sur ces dossiers.

*( Le député Nobimè demande la parole).*

**M. le Président**. Oui !

**M. Patrice NOBIME**, *rapporteur de la commission des finances et des échanges*. Nous avons déjà déposé ce matin les deux rapports.

**M. le Président**. Quelle commission ?

**M. Patrice NOBIME**. Commission des finances et des échanges!

**M. le Président**. Vous avez déposé deux rapports ?

**M. Patrice NOBIME**. Oui, ce matin!

**M. le Président**. Distribués ?

*(Un député répond qu'aucun rapport n'est distribué).*

**M. le Président**. Comme le président n'est pas là, ce n'est pas grave. Ce qui est sûr, c'est que nous avons de la matière maintenant pour travailler. Qui connaît les positions du député Aké ? Est-ce qu'il sera là dans les jours à venir ? Est-ce qu'il a voyagé ou bien il n'a pas voyagé pour qu'on puisse savoir ?

*(Un député répond qu'il est en mission).*

Il a voyagé. D'accord! Vous ne savez pas quand est-ce qu'il reviendra de la mission ? Là, nous pourrons modifier la décision pour pouvoir avancer. S'il n'est pas présent, on peut modifier la décision parce que je sais que…

**M. Badirou AGUEMON**. Monsieur le Président, est-ce que le vice-président peut le remplacer en cas d'absence ?

**M. le Président**. Non! Comme la décision est déjà là, c'est qu'il faut, s'il peut le faire, on va refaire la décision. On pourra refaire la décision s'il est dit qu'il ne sera pas là d'ici jeudi. On pourra reprendre la décision mais il semble qu'il est déjà là. Il était en mission et il est déjà de retour. Alors, nous allons suspendre la séance pour reprendre avec le vote le jeudi ou vendredi ?

*(Un député propose le lundi).*

Non ! Pas le lundi parce que le lundi, on sera à quelques jours de l'évènement. Je ne souhaiterais pas qu'on soit encore à ces dossiers là alors qu'on serait en droite ligne pour l'évènement qui arrive. A tout hasard, comme c'est juste le vote, on met cela au jeudi à dix heures.

Donc, la séance est suspendue pour être reprise jeudi à dix heures pour finir avec la série des élections. La séance est suspendue.

*(La séance a été suspendue à dix huit heures dix).*

*(Coups de maillet)*

* * *

* *

*

Fait à Porto-Novo, le 18 juin 2019

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du jeudi 20 juin 2019

⇒ **Poursuite de la désignation des députés de la 8ème législature au sein de la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH).**

**(*La séance est reprise à quinze heures vingt-cinq par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale*).**

* * *

* *

*

**M. le Président**. Asseyez-vous, chers collègues.

(*Coups de maillet*)

La séance est reprise. Deuxième secrétaire parlementaire, donnez lecture du compte rendu sommaire.

**M. Délonix KOGBLEVI.** *Deuxième secrétaire parlementaire. (Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 18 juin 2019).*

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a des amendements? ... Je ne vois aucune main levée. Le compte rendu sommaire est adopté.

*(Coups de maillet).*

Deuxième secrétaire parlementaire, les communications !

**M. Délonix KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la correspondance relative à l'annonce de décès de Jean-Louis Soglo, ancien député à l'Assemblée Nationale, troisième législature).*

**M. le Président**. Nous venons d'être saisis d'une annonce de décès de Jean-Louis Soglo, ancien député à l'Assemblée nationale, troisième législature. Vous voudriez bien vous lever pour que nous puissions observer une minute de silence.

*(Minute de silence).*

**M. Délonix KOGBLEVI**. *(Donne lecture de:*

*- la lettre de démission de la députée Mariama Baba Moussa de son précédent poste de Conseiller Technique du ministre d'Etat, chargé du plan et du développement;*

*- la lettre du député Mama Sanni relative à sa demande d'inscription à la C5).*

**M. le Président**. Nous allons passer à l'ordre du jour. C'est la désignation des représentants des députés de la huitième législature à la Commission béninoise des droits de l'Homme (CBDH). A ce niveau nous avons la liste qui avait été déjà retenue. Il s'agit de :

Titulaire:

– Jean-Pierre Babatoundé,

Suppléant:

– Ahmed Tidjani Affo Obo ;

Titulaire:

– Dominique Atchawé,

– Suppléant:

– N'da Antoine N'da

Conformément à la décision qui avait été prise pour mettre en place une commission, conformément à l'article 7 de la loi n°2012-36 du 15 février 2013, portant création de la Commission béninoise des droits de l'Homme, un comité de sélection des membres a été mis en place pour désigner nos représentants au titre de la huitième législature. Le comité est composé de trois membres. Il s'agit de :

- Tchabi Talata Zimé Yérima Mariam, représentante du Bureau de l'Assemblée Nationale,

- Alladatin Jean-Baptiste Orden, représentant de la commission permanente en charge des droits de l'Homme ;

- Aké Natondé, représentant de la commission permanente en charge des affaires sociales. Ce comité est chargé de superviser la désignation démocratique des personnes et de leurs suppléants, visés à l'article 6 de la loi n°2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme. Il veille au respect de l'approche genre ainsi que des autres équilibres sociaux en tenant compte des réalités sociales du pays. A cet effet, il supervisera la désignation des représentants de l'Assemblée Nationale et de leurs suppléants au sein de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme au titre de la huitième législature.

Enfin, le comité peut se faire assister en cas de nécessité, de fonctionnaires en service à l'Assemblée Nationale pour l'accomplissement de sa mission.

Le reste, c'est l'incidence financière que cela pourrait engendrer.

Ceci dit, nous allons recueillir d'abord les procurations, s'il y en a. Les présidents des groupes parlementaires vont nous faire parvenir les procurations des absents. On suspend pour cinq minutes, le temps de recueillir les procurations, en attendant qu'on amène le matériel de vote.

*(Suspension de la séance à quinze heures quarante trois minutes)*

* * *
* *
*

*(Reprise de la séance à quinze heures cinquante trois minutes).*

**M. le Président**. La séance est reprise.

Que les membres du comité de supervision se mettent en place. J'invite les députés Chabi Talata Zimé Yérima Mariam, Alladatin Jean-Baptiste Orden et Aké Natondé pour qu'ils se mettent en place. Ensuite, le matériel étant en place, nous allons procéder à un vote au scrutin secret, si vous ne trouvez aucun inconvénient. Quelqu'un pour tirer au sort le nom des deux scrutateurs?

(*Les députés Patrice Nobimè Agbodranfo et Kora Gounou sont les deux scrutateurs tirés au sort*)

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO**, *volontaire*. *(Procède au tirage au sort des deux scrutateurs).*

**M. le Président**. Première secrétaire parlementaire, lisez-nous la liste de ceux qui ont donné des procurations.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**, *Première secrétaire parlementaire*. *(Donne lecture des procurations).*

**M. le Président**. Les scrutateurs sont en place. Pour vous rafraîchir la mémoire, le vert, c'est le oui, le rouge, c'est le non et le jaune, c'est l'abstention. On peut démarrer.

**M. Patrice NOMBIME AGBODRANFO**, *scrutateur*. (*Procède à l'appel nominal des députés pour le vote en commençant par la lettre C*).

**M. Zimé KORA GOUNOU**, *scrutateur* (*Procède à la remise des enveloppes et bulletins de vote*).

**M. le Président**. Aucune rectification de vote n'est admise après la clôture du scrutin, article 55.4 du Règlement intérieur. Les secrétaires parlementaires sont invités à se joindre aux scrutateurs pour le dépouillement.

*(Les secrétaires parlementaires et les scrutateurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote).*

**M. Delonix KOGBLEVI**. Cinquante-sept (57) oui ; zéro (00) non ; zéro (00) abstention et un (01) nul.

**M. le Président**. L'Assemblée Nationale vient de désigner, par cinquante-sept (57) voix pour, zéro (00) contre, zéro (00) abstention et un (01) nul ses deux (02) membres devant siéger au sein de la Commission béninoise des droits de l'Homme. Je remercie les trois membres du comité de supervision. Bravo à eux ! Ils peuvent rejoindre leurs places.

Ensuite, les scrutateurs, merci aussi à vous! Vous pouvez aussi rejoindre vos places respectives.

Je remercie aussi tous ceux qui ont voté parce que s'ils n'avaient pas voté, on ne pourrait pas proclamer les résultats.

Avant de clôturer la séance, nous avons cinq (05) dossiers distribués :

1. le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 28 janvier 2019, entre la République du Bénin et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau portable des villes de Boukoumbé, Covè et Zangnanado ;
2. le rapport de la commission du plan au sujet du projet de loi portant autorisation de ratification ou d'adhésion des conventions, accords, protocoles de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;
3. le projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations-Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux adoptée à New York le 23 novembre 2005 ;
4. le projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local adoptée à Malabo en Guinée Equatoriale, le 27 juin 2014;
5. enfin, un cinquième rapport sur le projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur la sûreté, la sécurité maritime et le développement signée par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à Lomé, le 15 octobre 2016.

Ces rapports étant déjà en votre possession, nous allons ouvrir une nouvelle séance, le lundi, pour étudier ces cinq (05) dossiers, si possible si vous ne trouvez aucun inconvénient. Je ne vois aucun doigt en l'air, nous allons clôturer cette séance et ouvrir une nouvelle le lundi prochain.

Je remercie tout le monde pour tout ce qui a été fait. Nous venons de finir avec les parlements régionaux, la Commission Béninoise des droits de l'Homme, la Haute Cour de Justice et l'APDP. La machine est lancée. Lundi, on se retrouve. La séance est levée.

(*Coups de maillet*)

(*La séance est suspendue à seize heures*).

* * *

* *

*

Fait à Porto-Novo, le 20 juin 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du lundi 24 juin 2019

⇒ **Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 28 janvier 2019 entre la République du Bénin et le Fonds koweitien pour le développement économique arabe (FKDEA) dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) des villes de Boukoumbé, Covè et Zangnanado ;**

⇒ **examen du projet de loi portant autorisation d'adhésion à la convention des Nations Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans des contrats internationaux adoptée à New-York le 23 novembre 2005 ;**

⇒ **examen du projet de loi portant autorisation de ratification ou adhésion des conventions, accords ou protocoles de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;**

⇒ **examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement signé par les Chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine à Lomé, le 15 octobre 2016 ;**

⇒ **examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la centralisation et de gouvernance locale et de développement local, adoptée à Malabo, Guinée Equatoriale le 27 juin 2014.**

***(La séance est ouverte à dix heures cinquante-quatre par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale).***

* * *

* *

*

**M. le Président**. Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, vérifiez le quorum, s'il vous plaît !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**, ***Deuxième Secrétaire Parlementaire.*** *(Procède à l'appel nominal des députés).*

**M le Président**. Il y a dix-neuf (19) honorables députés présents dans la salle. Conformément à l'article 41.3 du Règlement Intérieur, la séance est reportée à une heure plus tard. Nous reviendrons dans la salle à douze heures.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est ouverte à douze heures cinquante-cinq minutes).*

**M. le Président**. Messieurs les ministres, bonjour chers collègues, vous pouvez prendre siège.

Madame la Première Secrétaire Parlementaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 20 juin 2019).*

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a des amendements à porter à ce compte rendu sommaire ? Je commence par ma gauche.

*(Inscription des intervenants)*

**M. Le Président**. Député Aké !

**M. Natondé AKE**. Je voudrais juste souligner que je représentais la commission n° 4, de l'éducation.

**M. le Président**. On a dit du plan. C4, éducation. D'accord, c'est noté !

Sous réserve de l'amendement du président Aké, le compte rendu sommaire est adopté.

Nous passons maintenant au premier point de l'ordre du jour, examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 28 janvier 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Boukoumbé, Covè et Zangnanado.

Nous demandons au président de la commission des finances de s'installer avec son rapporteur.

Monsieur le président, vous avez la parole.

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 28 janvier 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Boukoumbé, Covè et Zangnanado.**

**M. Gérard GBENONCHI**, ***président de la commission des finances et des échanges.*** Par décret n°2019-84 du 13 mars 2019, le Gouvernement a transmis à l'Assemblée Nationale pour examen, le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 28 janvier 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Boukoumbé,

Covè et Zangnanado. Le Président de l'Assemblée Nationale en a saisi la commission des finances et des échanges quant au fond et la commission du plan, de l'équipement et de la production pour avis.

Naturellement, les deux commissions se sont réunies au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, ici, le vendredi 14 juin 2019 en présence du Gouvernement, représenté par le ministre de l'eau et des mines. Nous avons travaillé et pondu le rapport qui est articulé autour de deux points essentiels à savoir : synthèse du décret puis déroulement des travaux.

Monsieur le Président, je vous prie de donner la parole au rapporteur pour vous en donner lecture.

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO**, *rapporteur de la commission des finances et des échanges. (Donne lecture du rapport).*

**M. le Président**. Avis de la commission C3 ?

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. L'avis est conforme.

**M. le Président**. Nous allons procéder à la discussion générale sur le rapport. Nous allons prendre les intervenants. Je commence par ma droite.

*(Inscription des intervenants)*

**M. le Président**. Député Sina Ouningui Gounou, vous avez la parole.

**M. Idrissou Gounou SINA OUNINGUI**. Je voudrais saluer personnellement cet Accord. D'office, je l'appuie, mais j'ai une préoccupation. C'est de demander s'il y a un fonds pour le suivi de ces ouvrages qui sont construits en milieu rural? Je le dis parce que je constate et je crois que tous les députés qui sont ici, l'ont constaté à ma suite. Lorsque vous êtes en milieu rural, vous avez de nombreux ouvrages qui sont hors d'usage. Lorsque vous discutez avec les populations qui sont concernées, elles vous posent le problème de les aider à leurs réhabilitations. Cela, c'est fréquent et je voudrais demander concrètement, comment le suivi se fait et qui a en charge ces ouvrages qui sont construits ?

En terminant, je dis, s'il y avait déjà même un projet, un programme qui permet de réhabiliter tout ce qui a été déjà construit, je crois, on aurait avancé suffisamment. C'est là, mes préoccupations.

**M. le Président**. Député Aden Houessou !

**M. Léon ADEN HOUESSOU**. Nous avons souvent constaté que pour des Accords de prêt, les choses ne vont pas vite. C'est faute d'eau potable que cet Accord sera signé. Il y a une question qui est posée par rapport à la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt. La réponse, je ne suis pas encore convaincu parce que les populations pour qui, on est en train de faire ce prêt, il y a des gens qui meurent faute d'eau potable avant la fin des travaux ou bien, nous voyons que les travaux trainent pendant longtemps. L'Accord de prêt est signé et les travaux trainent pendant longtemps et des gens en meurent encore. Je voudrais demander à ce que, après la signature de l'Accord, les travaux puissent aller vite pour le bonheur des populations.

**M. le Président**. Député Tchobo Valère !

**M. Valère TCHOBO**. Je voudrais remercier le Gouvernement et la commission pour le travail abattu, pour dire que ce projet est bienvenu. Puisque le député est national, on parle ici de Boukoumbé, de Zangnanado et autre, je suis très d'accord puisque toutes nos populations ont besoin de l'eau et surtout que le taux concessionnaire, ce que je vois ici, c'est à 1%, c'est assez profitable pour nos populations. En revanche, moi, je voudrais demander au Gouvernement, sinon, au ministre, ce qui en est du cas de Savalou ? Il y a deux ans, que le projet qui devrait durer trois, six mois, continue de trainer. Ça peine à venir. Et les populations de

cette commune continue de croupir, de subir les maladies qu'elles ne doivent plus subir en plein 21ème siècle. Je voudrais savoir qu'est-ce que les populations de cette commune ont fait ? Quel crime, ont-elles commis ? Je voudrais demander au ministre parce que là, cela ne va plus.

Voilà! Très bientôt, nous aurons encore des questionnements parce qu'à chaque fête de 15 août, cela nous revient toujours, est-ce que vous êtes sérieux ? Député Tchobo, est-ce que vous êtes sérieux ? Quelle est cette politique que vous faites à Savalou ? C'est comme si on est venu à l'Assemblée Nationale, vendre de la limonade. Je suis très déçu et très désolé pour cet état de chose. Je voulais dire au ministre, sincèrement, de nous dire aujourd'hui, qu'est-ce qui ne va pas ? Pourquoi cela se passe comme cela ?

**M. le Président**. Président Aké !

**M. Natondé AKE**. Je salue sincèrement ce projet qui vient pour sauver nos populations parce que deux des communes concernées, je les connais très bien : Covè et Zangnanado. Je ne connais pas beaucoup moins Boukoumbé aussi et je sais que les problèmes d'eau se posent avec acuité dans la plupart de nos communes. Je le dis d'autant plus que la région d'Agonli, c'est une région qui a beaucoup de sources, mais ce n'est pas de l'eau potable. Les populations s'approvisionnent au marigot lorsque l'eau potable vient à faire défaut. Et donc, ce projet initié par le Gouvernement, est un projet qui vient à point nommé. Il faut féliciter le Gouvernement, mais je profite de l'occasion pour féliciter aussi le dynamisme du ministre de l'eau qui, dans la discrétion, agit tous les jours. Je le remercie parce qu'il nous est arrivé déjà de prouver à nos populations, dans un passé récent, qu'un Gouvernement peut être pro actif et qu'un ministre, membre d'un Gouvernement peut être proactif par rapport à leurs préoccupations.

La seule chose qui m'a désolé un peu dans ce projet, c'est que je n'ai pas vu la commune de Ouinhi dedans alors que c'est dans cette commune que le problème est plus grave lorsqu'on parle de la région d'Agonli.

J'ai constaté que le taux accordé par le Fonds koweitien est très faible, c'est 1%, c'est encourageant. Les charges 0,5, c'est encore un peu moins parce qu'en matière de charges, on aurait pu négocier mieux. Mais, on me dit que l'élément don est de 35%. Alors qu'avec ce taux normalement, si la durée du prêt est un peu élevée et que nous arrivons à négocier un différé un tout petit élevé, on aurait pu se retrouver à un élément don beaucoup plus haut que ce qu'on nous annonce. Donc, j'ai cherché dans le document, mais je n'ai pas vu quelle est la durée du prêt. Je voudrais que la commission ou le Gouvernement nous précise quelle est la durée de ce prêt. Est-ce que nous avons droit à un différé ? Et de revoir le calcul de l'élément don si c'était mal fait parce que, à mon avis, 35%, c'est trop juste pour ce taux d'intérêt aussi intéressant.

Ceci étant, je n'ai pas beaucoup d'autres choses à dire sauf qu'à féliciter le Gouvernement, une fois encore et lui dire de faire l'effort de continuer dans ce sens parce que l'objectif d'atteindre la fourniture d'eau à toutes les populations, cela fait partie des objectifs du millénaire pour le développement, les objectifs durables pour le développement.

**M. le Président**. Député Ahonoukoun !

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Je salue la prouesse du Gouvernement qui s'échine à donner l'eau potable à toute la population béninoise d'ici 2021 et je m'inquiète car, 2021, c'est d'ici là. Je déplore la lenteur administrative qui entoure les projets. J'aurais voulu que le ministre et son cabinet s'attèlent réellement pour que cette promesse aux populations soit une réalité. L'eau, c'est la vie. Le Gouvernement a la capacité de donner l'eau, c'est-à-dire la vie à toute la population. Je salue cette prouesse-là.

J'ai une préoccupation par rapport à la ville de Cotonou. Je crois que l'eau potable manque encore à cette ville. L'eau à Cotonou ne coule pas comme cela se doit. Il faut se lever très tôt sinon la nuit profonde pour puiser l'eau. Je ne sais pas si je suis le seul à vivre cela. Et j'aimerais demander au ministre s'ils ont un projet pour augmenter la capacité en eau potable de la ville de Cotonou.

Mon dernier point, c'est par rapport aux installions défectueuses un peu partout dans les localités. Est-ce que vous avez un projet de réparation de ces forages-là ou bien vous les abandonnez tout court? Je me suis aventuré à aller dans l'Atlantique, à Calavi parce que j'ai eu des plaintes des populations au niveau d'Allada et Toffo. Je me suis aventuré à aller rencontrer le responsable qui est de l'hydraulique villageoise. Il m'a fait savoir que non, ils ont un fonds et que ce sont les élus locaux qui ne font pas la demande sinon, ils sont prêts à réparer. J'ai fait ces démarches-là, il y a un an pour une localité, la localité de Hinvi où les gens sont obligés d'attendre 4 heures du matin pour puiser l'eau sinon, s'il sonne 8 heures, il n'y a plus d'eau. J'ai bien expliqué, mais jusqu'ici, cela n'a pas été fait, je voudrais attirer l'attention du ministre, ici, présent pour voir un peu comment on peut réparer ces instruments déjà défectueux ou bien abandonnés.

**M. le Président**. Député Dègla !

**M. Benoît DEGLA**. Je voulais féliciter le Gouvernement pour tous les efforts qui sont faits en vue de permettre à la population béninoise de bénéficier de l'eau, source de vie. L'importance de cette denrée n'est plus à démontrer et il se fait que, malheureusement dans nos localités respectives, ce sont des difficultés d'approvisionnement qui se posent. D'abord! Il faut en disposer et ensuite s'approvisionner. Je sais que beaucoup d'efforts sont en train d'être faits par rapport aux AEV, beaucoup d'efforts également par rapport à une zone qui, il faut le reconnaître, est pauvre en eau, c'est notamment les Collines, compte tenu de son sol. C'est vrai que depuis Sékou déjà, nous avons des problèmes d'eau, mais il y a un projet qui a été lancé, il n'y a pas longtemps en présence du ministre, je crois à Glazoué. Et à la suite de ce projet, il est prévu l'étendre à d'autres puisque celui de Glazoué prenait en compte trois communes, deux autres devraient suivre. Je veux savoir, où est-ce qu'on en est par rapport à ces projets dont il a été question et pour lesquels les populations sont dans l'attente ?

La deuxième chose, c'est par rapport aux forages. Vous savez, nous faisons les forages, les approvisionnements, je ne sais pas, il y a les châteaux, donc l'eau partira des forages vers les châteaux. Quand on regarde ce qui se fait ailleurs, nous sommes quand même couverts. Notre pluviométrie n'est pas négative. Qu'est-ce que nous faisons pour retenir l'eau ? Nous perdons beaucoup d'eau. Vous voyez quand on dit que Boukoumbé a des problèmes d'eau alors que l'eau vient de là-bas et qu'elle coule pour se déverser dans la mer alors que nous avons les possibilités d'avoir les eaux de surface qu'on peut stocker, qu'on peut exploiter et qu'on peut destiner à plusieurs usages. Est-ce qu'il y a des réflexions dans ce sens-là ? Parce que les forages, quand ils sont faits, reconnaissons que c'est limité, l'usage est limité et les bénéficiaires également, limités. Je voudrais donc poser la question au ministre pour savoir si, un peu comme ce qui a été fait à Glazoué, si on ne doit pas l'étendre ailleurs pour que nous puissions durablement bénéficier des eaux de surface, c'est-à-dire je veux parler des barrages.

**M. le Président**. Député Assan Séibou !

**M. Assan SEIBOU**. Je voudrais d'abord commencer par rendre grâce à Dieu parce qu'après douze (12) ans d'absence à l'hémicycle, c'est la première fois que ma voix revient dans cette salle et je voudrais remercier Dieu pour cela parce que c'est une bénédiction.

Pour revenir au dossier, en plus des 1% l'an qui est très chatoyant dans ce projet, puisque j'ai suivi un peu de près ces dossiers-là, je sais que ce projet si je ne me trompe est de vingt-cinq (25) ans de durée pour la durée du crédit et de cinq (5) ans de différé. Ce n'est pas écrit dans le dossier, mais pour être un peu de la commission, j'ai suivi parallèlement ce dossier-là. Mais ce que je voulais dire, Monsieur le Président, c'est que le taux qui est de 35,43% de l'élément don est quand même assez élevé pour un crédit qui va durer 25 ans avec 5 ans de différé, je crois que le taux est très bon.

Au-delà de cela, je voudrais féliciter parce qu'enfin, je veux dire que je le vois maintenant. Parce que, chaque fois que je le vois, je dis, à Copargo, dans toute la commune, on a vingt-trois (23) robinets qui n'ont pas d'eau, quand est-ce qu'on va trouver de l'eau ? Et là, je commence par voir venir et je

veux exprimer mes félicitations pour cet effort-là que le Gouvernement est en train de faire. Mais, quelqu'un a marché un peu sur ma langue tout à l'heure en disant que 2021 qui est le délai buttoir pour que tout le monde ait de l'eau au Bénin, me semble venir à toute vitesse et il faut que le ministre nous rassure. Sur ce point-là, nous avons tous besoin d'être rassurés.

Je crois, sur les questions de forages, moi, je suis dans une zone qui est la source du plus grand fleuve du Bénin, Copargo, mais nous sommes assis sur de la pierre blanche. Il faut la perforer à près de soixante (60) mètres de profondeur avant d'atteindre l'eau. Donc, quelque part, si ce n'est pas des retenues qui vont commencer maintenant, je ne sais pas si en 2021, nous aurons cette eau-là.

L'eau a été pour nous tous ici, dans cette salle, la revendication principale de nos militants dans toutes les communes du Bénin. Cotonou vient de parler, on devrait être étonné de cette ville qui est sous l'eau et qui demande de l'eau. Nous, nous sommes en hauteur à huit cents (800) près de sept cents (700) mètres de haut là, on demande de l'eau. Il faut que nous le disions clairement au Gouvernement. Si on peut donner de l'eau en 2021 à tout le monde, moi, je dirai que le Président Talon a atteint largement son objectif parce qu'il n'y a pas une localité dans laquelle, on n'a pas revendiqué l'eau. C'est sur ces mots, Monsieur le Président, que je voudrais vous remercier aussi infiniment pour m'avoir donné la parole.

**M. le Président**. Député Kora Gounou Zimé Gounou !

**M. Zimé KORA**. Le Gouvernement du Président Patrice TALON à travers l'initiation du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Boukoumbé, Covè et Zangnanado, montre sa détermination à améliorer les conditions de vie des populations de ces zones-là. Je le remercie beaucoup.

Monsieur le Président, j'ai trois préoccupations :

1- critères de choix de ces zones-là. Etant donné que le problème d'accès à l'eau se pose avec acuité dans la ville de Parakou aussi, on fait des fois deux ou trois jours voire une semaine avant de trouver l'eau;

2- dites-nous si la SONEB dispose des compétences avérées pour gérer de façon efficiente les ressources du projet ?

3- à Cotonou, dans la zone où moi je suis, Kindonou, Mènontin, il n'y a pas d'eau. Depuis avant-hier, il y a coupure d'eau à Kindonou. Pour trouver l'eau, il faut attendre la nuit.

Monsieur le ministre, quelle solution trouvez-vous ?

**M. le Président**. Député Okoundé !

**M. Jean-Eudes OKOUNDE**. Je voudrais féliciter le Gouvernement pour les efforts qu'il ne cesse de faire pour l'atteinte des objectifs du PAG notamment l'accès universel à l'eau. Mais, j'ai quelques problèmes. Mon problème, c'est que si nous partons du centre vers le nord complètement, environ, nous avons 80% de la superficie du Bénin et cette zone est très pauvre en eau souterraine. Environ 20% de la mobilisation des eaux souterraines est destinée à cette zone-là. Nous devons donc anticiper sur les projets pour que nous ne tombions pas dans ce que nous avons vécu jusque-là. C'est pour cela que je voudrais demander pour ce projet qui est très important, l'alimentation en eau, c'est-à-dire Boukoumbé qui est dans une zone difficile, qui est contenu dans cette zone-là, on veut faire cinq (05) forages je crois. Nous savons que, les ingénieurs, ils sont là, que ces zones sont des zones où les réserves sont des poches. Est-ce qu'il est prévu la réalisation des retenues d'eau, des barrages ? Parce que tout le monde en parle mais il faut que vraiment cela soit une préoccupation majeure du Gouvernement. Il faut qu'aujourd'hui les projets que nous réalisons et qui sont dans ces zones et alimentées par des forages soient des projets des phases intérimaires où nous devons faire face à des problèmes qui sont de leur main. Les ressources doivent être recherchées à partir des eaux de surface. C'est pour cela que je voudrais dire que lorsque nous voyons ce qui se passe aujourd'hui à Savalou, comme l'a dit mon collègue, avec enthousiasme ici, nous avons vu le Gouvernement qui était

vraiment chaud et qui est venu ici pour nous parler des forages à Savalou pour l'alimentation en eau potable. Mais jusqu'aujourd'hui, on n'a rien, il n'y a rien de palpable. Je crois qu'ils vont nous expliquer tout à l'heure, pourquoi la situation est comme cela. C'est pour cela que je dis, même dans les Collines où la dernière fois on a inauguré le produit d'alimentation en eau potable à Glazoué, à Dassa, je dis qu'il faut qu'on accélère la construction des barrages qui est en cours sinon d'ici quelques jours encore, nous aurons les mêmes problèmes. Je crois que cela doit être une préoccupation majeure pour le Gouvernement pour que, dans cette zone, on revoie la politique de mobilisation des ressources pour ne pas tomber toujours dans les mêmes problèmes.

Quelqu'un a parlé tout à l'heure de la maintenance des pompes à motricité humaine. Et nous avons de sérieux problèmes. Parce que je sais que par le passé, la gestion des points d'eau a été déléguée aux communes. Mais je voudrais que le Gouvernement envoie une commission d'enquête pour voir comment les forages se gèrent. Est-ce qu'il y a une pérennité de service de l'eau à la population ? Parce que là, nous en tant que députés, on nous demande de l'argent pour réparer les pompes, on nous demande de l'argent pour faire les forages. Est-ce que c'est notre rôle de faire des forages ? Est-ce que c'est notre rôle de réparer des forages ? Je voudrais, monsieur le ministre, que vous voyez vraiment, que cette question soit réglée définitivement. Nous avons de problèmes. Tous les forages sont en panne aujourd'hui. On est comme cela et tous les jours, il faut donner de l'argent, il faut aller voir l'artisan réparateur, il faut… c'est vraiment grave pour nous. C'est pour cela que… Ce que je dis, c'est une recommandation forte que je fais pour que le Gouvernement fasse quelque chose. Est-ce que les communes sont incapables de gérer ? Est-ce qu'il faut trouver une autre structure pour la gestion des points d'eau ? C'est vraiment ce qu'il faut voir. Voilà un peu ce que je voudrais dire pour féliciter le gouvernement, pour dire que c'est bien, mais il faut que nous travaillions pour la postérité pour que ce ne soient pas des choses précaires. Et pour cela, il faut qu'il y ait une réflexion sur la mobilisation des ressources pour que nous puissions atteindre les objectifs.

**M. le Président**. Député Kassa !

**M. Barthélémy KASSA**. Je pense que féliciter le Gouvernement n'aurait rien d'extraordinaire parce qu'il fait très bien ce qu'il doit faire.

J'avais deux (02) préoccupations. La première est relative au rapport qui est soumis par la commission. Lorsque nous lisons le rapport de la commission, on se perd un peu notamment à la page 3, à la fin du…, le tout dernier paragraphe avant le petit 2, on a l'impression que le prêt va être consenti pour être géré par l'agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural alors qu'ici, nous sommes en alimentation en milieu urbain , ce qui est du ressort de la SONEB. Le rapport aurait été plus complet, plus facile à comprendre s'il complétait qu'il s'agit d'un prêt qui va être consenti par l'État et octroyé à la SONEB sous forme de subvention conformément à la page 3 de l'Accord de prêt, article 5 de l'Accord de prêt, session 4, point 01. C'est cela qui clarifie, c'est cela qui nous confirme, qui nous conforte plutôt qu'il faut accéder à cet accord sinon on ne comprenait pas pourquoi l'Etat va faire un prêt pour une société qui fonctionne selon les règles de l'OHADA. A moins que cela soit un prêt rétrocédé selon un mécanisme que nous connaissons très bien. Mais ici, c'est un prêt qui va être cédé sous forme de subvention par la suite à la SONEB. Je pense qu'il faut que le rapport le précise dans certaines de ses lignes.

Le prêt va être accordé à la SONEB comme subvention mais l'Accord exige un instrument bien précis comme je le dis, à la session 4, point 01, notamment la preuve d'un tel arrangement qui est transmis au fond dans un délai raisonnable après sa conclusion. Le prêt est conclu, je veux m'assurer du côté du Gouvernement si cette preuve de subvention à la SONEB de ce prêt a été fournie au prêteur pour que, après ratification, le déblocage des ressources ne traîne pas. Si le Gouvernement peut nous donner cette garantie, cela va être très favorable à la ratification.

Ma dernière préoccupation est de savoir quel est le niveau d'avancement du projet de renforcement

du système d'approvisionnement en eau potable de Boukoumbé qui a commencé en 2014 et je sais, dans la ville de Boukoumbé où les forages étaient réputés négatifs à part le forage qui a été découvert à Korontière et par lequel on devait alimenter la ville. Les canalisations étaient en cours de construction mais entre-temps on a perdu la mémoire. Si le Gouvernement peut nous rafraîchir la mémoire parce qu'on savait très bien qu'en 2016, il y aurait inauguration de cet ouvrage. Qu'est-ce que c'est devenu ?

C'était ma préoccupation.

**M. le Président**. La liste est terminée.

La commission !

**M. Gérard GBENONCHI**. Je pense que vous allez donner la parole d'abord au Gouvernement et après, si nous avons des choses à compléter, nous complèterons.

**M. le Président**. D'accord ! Le Gouvernement !

**M. Samou Séidou ADAMBI, *ministre de l'eau et des mines*.** Je voudrais d'abord remercier la commission des finances ainsi que tous les membres de cette commission.

Je voudrais commencer par répondre avec une préoccupation majeure. C'est celle soulevée par l'honorable député Kassa. Il s'agit de la présentation du projet. Il y a eu un petit problème. En fait, c'est le milieu rural qui a été présenté au lieu du milieu urbain. Donc dans le rapport, il faut le revoir carrément.

Je disais tantôt que dans le rapport qui a été présenté, la présentation du projet a fait une présentation du milieu rural au lieu du milieu urbain. Le prêt dont il est question ici concerne le milieu urbain géré par la SONEB. Or le milieu rural est géré ici par l'agence de l'eau et qui n'est pas pris en compte par ce prêt. Donc nous allons aider la commission, reformuler cette présentation du prêt que nous allons l'envoyer.

Je voudrais répondre aux questions qui ont été posées par les honorables députés. La question des ouvrages et leur réhabilitation, effectivement, l'accès à l'eau potable à toute la population d'ici 2021 est la priorité des priorités du Gouvernement de la rupture. Et à ce titre, deux (02) axes essentiels ont été identifiés : donner l'accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine et développer les capacités de production et de distribution en milieu urbain et périurbain. Donc, à travers ces deux (02) axes, nous avons deux (02) structures distinctes : l'agence de l'eau en milieu rural et la SONEB en milieu urbain.

En milieu urbain, nous pensons donner de l'eau à 2,7millions de personnes qui seront nouvellement impactées en dehors de celles d'aujourd'hui qui ont de l'eau d'ici 2021. Et en milieu rural, environ quatre millions cinq cents (4.500.000) personnes qui seront nouvellement impactées en dehors de ces quelques millions qui ont l'eau aujourd'hui et qui subissent les difficultés que les honorables députés ont relevées lors des questions qui ont été posées. Il s'agit des pannes répétées des ouvrages gérés jusqu'ici par les communes, ce qui a d'ailleurs poussé le Gouvernement à créer l'agence de l'eau. Quand le point a été fait en 2017 sur les trois mille (3.000) pompes à motricité humaine que nous avons, environ mille sept-cents (1.700) étaient en panne. Que faire ? Ce sont les communes qui les gèrent et les ressources entrent dans les caisses des communes. Mais quand il est question de les entretenir, il n'y a personne pour faire face. Or pendant ce temps, les populations crient au secours, demandent au Gouvernement de leur venir à la rescousse. Qu'est-ce qu'il faut faire dans ce cadre ?

L'agence a été créée et elle prendra en charge entièrement la question de la gestion et de la réhabilitation de l'ensemble de ces ouvrages sur le territoire national pour régler une fois pour toutes cette question. Et c'est à ce titre qu'une Convention-cadre a été signée avec l'ensemble des communes, sauf les trois (03) villes à statut particulier, Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Les autres ont signé une Convention cadre avec l'agence de l'eau en milieu rural qui aujourd'hui est à pied d'œuvre. Les appels d'offre vont être lancés bientôt pour réhabiliter l'ensemble des ouvrages existants et qui sont en panne et construire d'autres pour renforcer tout le système. Dans ce cadre également, le pays sera scindé en trois (03) régions qui vont être confiées à des opérateurs

régionaux qui vont les gérer désormais et on ne va plus laisser cela aux fermiers ordinaires que nous connaissons.

Ces grands fermiers et ces opérateurs régionaux vont s'occuper à la fois de l'entretien, de l'extension parce qu'au fur et à mesure que nous allons avancer, la demande ira de façon croissante. Il faut pouvoir atteindre ces nouvelles installations des populations au niveau de ces zones rurales. Donc voilà de façon schématique, ce que nous pouvons dire par rapport à ces ouvrages hydrauliques en milieu rural qui sont en panne et qui seront bientôt pris en charge entièrement dans le cadre de leur réhabilitation globale par l'agence de l'eau.

Savalou se trouve dans la zone géologiquement la plus difficile de notre pays et le projet qui a été lancé en 2017 qui concerne Savè, Glazoué et Dassa est la première phase. La seconde phase concerne Savalou, Ouèssè et Bantè. Nous sommes sûr que cette deuxième phase va prendre beaucoup plus de temps, et vu la difficulté que surtout les populations de Savalou-centre vivent, le Gouvernement a décidé de réaliser quinze (15) forages à gros débit qui ont été lancés pour réellement identifier les zones qui sont favorables. Et quarante-cinq (45) ont été identifiées. Un contrat a été passé avec l'une des meilleures entreprises de la place pour d'abord faire la recherche de la ressource parce que c'est cela qui est fondamental. Il faut d'abord trouver la ressource avant de la conduire au niveau des installations de la SONEB. Cette phase est terminée. Nous avons pu avoir la quantité d'eau que nous voulons et c'est cela que nous allons maintenant connecter pour que les populations puissent avoir de l'eau.

Les questions de procédure au niveau des marchés prennent un peu de temps bien que le Gouvernement ait décidé d'aller par une procédure un peu plus urgente. Malgré cela, nous sommes aujourd'hui à l'étape de la désignation de l'entreprise qui va faire le travail de raccordement pour que l'eau puisse réellement couler dans les installations de la SONEB et pouvoir donc alimenter nos populations. C'est à cette phase que nous sommes. Certes c'était prévu pour six (06) mois, mais dites-vous que dès qu'on a commencé les forages, on était déjà en saison pluvieuse et les études ont montré que les nappes qui ont été atteintes pendant cette saison n'étaient pas des nappes fiables. Il fallait attendre la saison sèche pour les tester. Et quand on les a testées, la plupart de ces ouvrages n'avaient pas pu répondre véritablement à ce qu'on avait pu voir pendant la saison pluvieuse. Donc, il a fallu à l'entreprise de continuer encore par forer pour qu'on puisse trouver la quantité d'eau qu'on recherchait avant de faire le raccordement. Parce que ce sont des marchés différents. D'abord l'étude et après l'étude le forage pour pouvoir mobiliser la quantité dont on a besoin et raccorder, éparpiller parfois à plus de 10 kilomètres du centre ville. Il faut aller chercher cette ressource, en attendant que la phase de projet des Collines qui démarre mette ensemble les trois (03) villes qui ne sont pas impactées jusqu'ici.

Où est Ouinhi ? Effectivement, toutes les autres communes sont concernées. Ce n'est pas seulement Ouinhi. Que cela soit les autres communes du Zou, ou du centre, ou d'ailleurs sur l'ensemble du territoire national, d'ici à l'horizon 2021, ce serait une réalité.

Je voudrais donc profiter pour rassurer les députés que réellement 2021… Mais là, il faudrait que l'on sache que c'est jusqu'au 31 décembre. Ce n'est pas seulement au 31 mars ou au 06 avril. C'est jusqu'au 31 décembre. Nous avons un plan qui nous permet d'atteindre l'accès à l'eau potable en milieu urbain, on est dans le cas du milieu urbain d'ici 2021.

L'essentiel des projets quand vous les prenez, c'est maximum dix-huit (18) mois. Les plus longs, ce sont ceux qui concernent les barrages et là, il nous faut vingt-huit (28) mois. Et à partir du mois d'octobre, les tous derniers qui concernent les barrages vont être lancés pour que nous puissions réellement avoir ces vingt-huit (28) mois pour tenir dans la fourchette de temps qui nous concerne ici, l'horizon 2021. Donc, je voudrais une fois encore rassurer les honorables députés que le pari sera tenu grâce également à votre accompagnement.

La durée du prêt est réellement de vingt-cinq (25) ans avec cinq (05) ans de différé et le calcul a été fait par rapport à l'élément don. Le calcul a été fait par la CAA qui est l'organe qui s'occupe ici des questions de prêt. Et en commission, ils sont revenus sur cela. Cela a été donc rappelé au niveau des réponses que nous avons envoyées à la représentation nationale. Donc, cela ne dépasse pas

les 35,43%. C'est exactement cela. Je pense que c'est déjà important pour un prêt de vingt-cinq (25) ans avec cinq (05) ans de différé pour ce secteur, un secteur sensible comme celui de l'eau.

Cotonou manque d'eau. C'est effectif et c'est aussi normal que cela se passe ainsi. Cela fait un bon moment que le système n'a pas été renforcé. Aujourd'hui, nous avons un projet financé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Africaine de Développement (BAD) qui va démarrer bientôt, normalement en octobre 2019. Le mois d'octobre, ce projet va démarrer et va nous permettre de renforcer tout le système en augmentant la ressource qui viendra de la zone de Porto-Novo et également de la zone de Calavi pour renforcer à la fois Porto-Novo, Sèmè-Podji et Cotonou. Et d'autres ouvrages de stockage seront également érigés pour permettre de couvrir de façon définitive cette zone de concentration par excellence de notre pays, la plus grande d'ailleurs. Je pense qu'après dix-huit (18) mois de travaux, ce serait une réalité pour notre pays. Cotonou, quel que soit le niveau, on sera dans une maison à étage, on pourra facilement avoir de l'eau.

La gestion des eaux de surface. Effectivement, au niveau de l'axe 3 de la question de l'eau, au niveau du Plan d'Actions du Gouvernement (PAG), nous avons la modernisation et le développement de l'exploitation responsable des ressources hydrauliques. A ce niveau, il est prévu d'ici 2021, de construire sur le fleuve Ouémé, onze (11) barrages. Les études de faisabilité sont déjà terminées. L'étude d'impact environnemental va démarrer bientôt. Et donc onze (11) barrages seront construits à buts multiples, pas seulement pour donner de l'eau à boire, également pour faire l'irrigation pour qu'en toute saison, l'on puisse produire, outre de ces barrages-là. Donc, onze (11) vont être construits, quatre (04) seront construits sur le bassin du Niger avec la BOAD, à travers le projet PDISSA et seize (16) autres barrages seront réhabilités à travers un autre projet que nous appelons le PIDAC, financé par la BAD via l'autorité du bassin du Niger. Donc, cela montre que le Gouvernement a quand même aussi ce souci de pouvoir mobiliser et discipliner l'eau que nous recevons du ciel et qui vient régulièrement ici inonder la partie méridionale et plus précisément Cotonou, Porto-Novo, Sèmè et Abomey-Calavi. Je pense qu'après la construction de ces onze (11) barrages, d'ici 2021, on pourra de façon significative, réduire la quantité d'eau qui descend sur la partie méridionale. Mieux, il est prévu après ces onze (11), seize (16) autres barrages sur le même fleuve Ouémé avec d'autres barrages hydroélectriques. Un à Un, Dogo-bis et le second à Bétérou dans la commune de Tchaourou. En tout et pour tout, vingt-sept (27) barrages sont prévus pour être construits sur le fleuve Ouémé qui est le plus grand et le plus long de notre pays. Donc, ceci montre ici la volonté du Gouvernement de discipliner les eaux de pluies que nous avons pour mieux… Parce qu'on est conscient que ce que nous faisons comme forages aujourd'hui, avec le temps, ne pourra pas tenir. Quand le pompage sera à un niveau donné, cela ne pourra pas tenir et c'est la réalité en milieu de socle. Le député Okoundé l'a dit tantôt.

A Savalou, ce que nous avons inauguré, il y a moins d'un an déjà, avant la fin de la saison sèche, a commencé à avoir des difficultés, un niveau de 50m$^3$/heure est retombé drastiquement à moins de 25m$^3$/heure. Ce qui nous oblige à prioriser les eaux de surface. Et dans ce cadre, deux (02) barrages sont en construction, un (01) à Aédjoco à Glazoué et le second à Lifo à Dassa, qui les deux (02) vont mobiliser environ quatorze millions (14 000 000) de m$^3$ d'eau pour permettre de régler de façon définitive la pénurie d'eau dans ces trois (03) communes.

Le critère de choix des villes. En fait, les villes ont été regroupées par projet et quand un partenaire vient, il choisit le projet qui l'intéresse. Si les ressources qu'il a, arrivent à couvrir l'entièreté des villes, il couvre entièrement. S'il n'arrive pas, il choisit quelques villes. Boukoumbé a été retenu au Nord mais Covè et Zangnanado sont ensemble frontaliers. Donc ce groupe a été maintenu ensemble pour avoir quatre (04) forages. Parce qu'ici, il y a de l'eau dans le sous-sol, c'est facile de mobiliser contrairement à Boukoumbé où il nous faut réaliser cinq (05) qui n'auront pas les mêmes débits que ce que nous allons avoir à Zangnanado et Covè. Donc voilà pourquoi le projet se retrouve ainsi. Les autres villes qui étaient dans le même projet que ces trois (03) villes seront prises en charge par d'autres partenaires avec qui les discussions sont très avancées.

Il n'y a pas d'eau à Kindonou. Je suis à Kindonou aussi et je pense que ce matin je me suis lavé avant de venir ici. C'est vrai, le débit n'est pas bon et c'est cela qu'on a expliqué. C'est tout Cotonou et d'ailleurs toutes les villes qui entourent Cotonou, que cela soit Abomey-Calavi, que cela soit Porto-Novo ou Sèmè-Podji.

Le même problème nous le vivons à l'Assemblée nationale ici. Le problème a été soulevé la dernière fois en commission. Quand on a regardé, ce n'est pas un problème de la SONEB mais un problème structurel que le projet financé par la BEI et la BAD va nous permettre de régler. Mais en attendant, nous allons demander à la représentation nationale de trouver un suppresseur pour pouvoir mieux pomper et envoyer l'eau à l'étage. C'est la solution pour l'instant. Ce sont des … C'est ce que nous proposons pour l'instant en attendant que la situation ne soit globalement solutionnée.

Monsieur le Président, je pense avoir répondu à l'essentiel des questions si je ne me trompe pas.

**M. le Président**. La commission !

**M. Gérard GBENONCHI**. Seulement par rapport à la préoccupation de l'honorable député Kassa que nous, nous comprenons, effectivement l'Accord de prêt était en anglais, les collègues ont dû demander que le Gouvernement envoie la transcription en français. C'est venu plus tard. Cela a dû justifier ça. Nous sommes d'accord avec la réponse du Gouvernement pour la correction de cet aspect du rapport.

**M. le Président**. Nous venons de terminer la première liste. Si vous n'êtes pas satisfaits chers collègues, on peut ouvrir une seconde liste. Monsieur Bida veut s'inscrire ? Bon d'accord ! Ok ! Donc, il n'y a plus de seconde liste. Nous allons passer à la discussion particulière article par article. Monsieur le président de la commission !

**M. Gérard GBENONCHI**. Je vous prie de donner la parole au rapporteur pour lire le projet de loi.

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur !

**M. C. Patrice NOBIME AGBODRANFO**. *(Donne lecture de la loi).*

**M. le Président**. Interventions ?

*(Inscription des intervenants).*

Président Okounlola !

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. C'est par rapport à l'article premier. J'ai vu qu'on a dit cinq millions (5.000.000) de dinars koweitiens, soit dix milliards (10.000.000.000) de francs CFA environ. Est-ce que dans une loi, on va parler de ''environ'' ? Est-ce qu'on ne peut pas déterminer le taux et mettre un chiffre exact ? Quand on dit dix milliards (10.000.000.000) environ, cela me pose un peu de problème.

**M. le Président**. Vous avez fini ?

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. Oui !

**M. le Président**. Ok ! Le président Alladatin !

**M. Orden ALLADATIN**. Je voudrais attirer l'attention sur le mot de fin. Que la commission puisse voir avec la direction des services législatifs. On a une formule consacrée pour que nous ne perdions pas cela de vue. ''Cette loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au journal officiel''. S'il y a un mot de fin consacré déjà, qu'on puisse voir avec le service législatif. J'attire juste l'attention sur cela pour qu'on…

**M. le Président**. Le Gouvernement !

**M. Samou Séidou ADAMBI.** Nous n'avons rien à dire sur la loi.

**M. le Président**. Environ ?

**M. Samou Séidou ADAMBI.** Nous n'avons pas une parité fixe avec cette monnaie qui est certainement reliée au dollar. Donc, on ne peut pas … Cela va être fluctuant. Au fur et à mesure, cela peut-être dix milliards (10 000 000 000) aujourd'hui et peut-être neuf milliards neuf-cent-quatre-vingt quinze millions (9 995 000 000) demain. C'est pourquoi le ''environ''.

**M. le Président**. D'accord ! Comme nous sommes en régime de taux de change flottant.

La commission !

**M. Gérard GBENONCHI**. Nous n'avons rien à ajouter à ce stade.

**M. le Président**. Puisque nous sommes en régime de taux de change flottant, ''environ'' devra être maintenu.

Nous allons passer au vote de l'ensemble de la loi.

Qui sont ceux qui sont pour ?...

La loi n°2019-22 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 28 janvier 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe (FKTEA) dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) des villes de Boukoumbé, Zangnanado et Covè est adoptée a l'unanimité des députés présents et représentés.

*(Coups de maillet)*

*(Applaudissements)*

Merci à la commission C2 pour le travail abattu! Je voudrais inviter le président de la commission C3 et son rapporteur à venir s'installer.

*(Un député demande la parole).*

**M. Jean-Michel ABIMBOLA.**

Merci, Monsieur le Président ! On n'a pas eu le numéro de la loi.

**M. le Président.** J'ai dit la loi n°2019-22.

**M. Jean-Michel ABIMBOLA.** C'était important, Monsieur le Président parce que moi, je voulais marquer cet instant puisque c'est la première loi de la nouvelle législature.

*(Rire)*

**M. le Président.** Merci, président Abimbola !

Monsieur le président de la commission du plan, nous avons le rapport sur le projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations-Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans des contrats internationaux adoptés à New York, le 23 novembre 2005.

## Examen du projet de loi portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans des contrats internationaux adoptés à New York, le 23 novembre 2005.

**M. Barthélémy KASSA, *président de la commission du plan, de l'équipement et de la production*.** La commission C3 a été saisie par la plénière pour examiner le projet portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans des contrats internationaux adoptés à New York le 23 novembre 2005. Effectivement, à l'appui du Gouvernement, ce projet de loi était examiné par l'ancienne législature et réexaminé à nouveau par la présente commission du plan. Monsieur le Président, si vous le permettez le deuxième rapporteur pourrait nous présenter le contenu de la Convention et nous dire quel est l'avis de la commission.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**, ***rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et de la production*.**

***(****Donne lecture de la Convention).*

**M. Barthélémy KASSA.** Une telle convention, étant donné que la convention en résumé, c'est comment est-ce que tous les messages électroniques que nous utilisons aujourd'hui puissent être certifiés dans les contrats ? Donc, c'est ce que nous faisons habituellement et quotidiennement. Est-ce que le Président permet à ce qu'on aille à l'intérêt du Bénin à ratifier cette convention ?

**M. le Président.** Oui**,** monsieur le président ! Vous pouvez aller à la page 9 : « Intérêt pour le Bénin à adhérer à la Convention ».

**M. Barthélémy KASSA.** Monsieur le rapporteur !

**M. Yacoubou OROU SE GUENE.** *(Donne lecture de la page 9, « Intérêt pour le Bénin à adhérer à la Convention »).*

**M. le Président.** Pages 12 et 13 pour protéger les consommateurs promis par le ministre ! Il y a encore une coquille là. En attendant que cela soit mis au clair, nous allons passer à la discussion générale du rapport. La C5, votre avis!

**M. le député.** Notre avis est conforme.

**M. le Président.** Avis conforme ! Vous avez travaillé certainement ensemble.

Nous allons commencer maintenant par mon côté gauche pour les inscriptions des intervenants.

*(Inscription des intervenants)*

Député Baba Moussa !

**Mme Mariama BABA MOUSSA.** Toutes mes excuses ! J'évoluais en sens contraire de gauche à droit, toutes mes excuses. En fait, cette convention d'adhésion du Bénin à l'utilisation des communications électroniques dans les contrats internationaux, je pense que personne ne peut s'opposer à l'adhésion du Bénin surtout que nous sommes à l'ère de la modernité, à l'ère des TIC, à l'ère du commerce électronique internationale, à l'ère de la lutte contre la cybercriminalité. Donc, personne ne peut, je ne pense pas qu'il y ait de députés qui puissent s'opposer.

Mais moi particulièrement, j'ai quelques préoccupations et je voudrais des explications.

D'abord, pourquoi cette Convention approuvée et adoptée par neuf (09) pays depuis 2005 est ouverte à la signature des autres en 2008 ? Pourquoi depuis 2008, c'est maintenant que le Bénin décide d'adhérer à cette Convention ?

Ensuite, c'est dit dans le document que la Convention s'appuie sur des instruments et à la loi type de la commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur le commerce électronique, et la loi type de la CNIDCI sur les signatures électroniques. Et j'ai lu qu'effectivement le Bénin va revoir pour renforcer son dispositif juridique. Mais, quand-même j'ai une inquiétude ou je dirai plutôt est-ce que cette loi qui s'applique à toutes les communications électroniques et dans différents Etats, je dis mot à mot ce que j'ai noté dans le texte, sans qu'il soit nécessaire que ces deux (02) états soient des Etats parties à la convention ? Je n'ai pas bien compris cette partie mais je me dis, quand on parle de communications électroniques, je pense à la téléphonie, je pense aux téléphones, je pense également à tout ce qui est internet, etc.

Ces communications ont des coûts. Moi, je me réfère à ce que je connais, c'est-à-dire les communications, les GSM. Jusqu'en 2015, j'avoue que nous n'avons pas pu, dans la structure où j'ai travaillé, nous n'avons pas pu appréhender les communications que nous jugeons en tranche

et les sortir, on n'a pas pu. Malgré l'autorité de régulation des communications, on n'a pas pu appréhender pour pouvoir imposer et faire gagner à l'Etat des recettes. On n'a pas pu. Alors, je pense, en faisant le parallèle, tout ce qu'il y a comme communication tel que c'est dit, comment cela va se passer en pratique ?

Puisqu'il y a beaucoup, quand on parle de communications électroniques, cela embrasse beaucoup de choses. Comment est-ce que pratiquement, cela va se passer pour que quand-même l'Etat puisse avoir des revenus par rapport à tous ces jeux en l'occurrence (communication, internet)? Je ne sais pas. Mais je m'inquiète puisque le cas que je connais jusqu'à présent, on n'a pas pu l'appréhender.

Donc, il se pose le problème de l'existence de dispositif ou d'instruments permettant de maîtriser tout ce que nous allons mettre en place. Je veux comprendre. C'est pourquoi je pose cette question.

**M. le Président.** Député Aké, vous allez essayer d'être succinct.

**M. Natondé AKE.** Je serais très succinct. Je voulais poser une question mais je constate que le ministre chargé de la communication n'est pas là. L'utilisation des communications électroniques dans les contrats internationaux. Cette convention, je constate qu'elle date de 2005. Je voudrais savoir simplement ce qui a amené notre pays à nous l'amener que maintenant à cette date. Pourquoi n'avoir pas envoyé ce document à l'Assemblée Nationale avant le Code du numérique, avant ou au moment du vote du Code numérique ? Voilà que nous avons un Code numérique qui sera forcément influencé par ce nouveau document que nous sommes en train d'adopter. Pourquoi avoir choisi d'attendre que le Code soit adopté avant d'envoyer la Convention ?

Si la mise en application de cette Convention appelle une modification du Code, est-ce que cela aurait été rentable pour nous d'adopter notre Code avant d'amener des documents essentiels comme celui-ci, d'autant plus que ce document était déjà dans le parc large du Ministère de la communication ? C'était tout ce que je voulais poser comme question.

**M. le Président.** Député Nobimè !

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** J'ai la même préoccupation que l'honorable député Aké.

**M. le Président.** Nous allons inviter le Gouvernement à apporter les éléments de réponses aux préoccupations des honorables députés. Commission !

**M. Séverin QUENUM, *garde des sceaux, ministre de la justice*.** Je voudrais d'entrée remercier les membres de la commission et tous les députés qui se sont joints aux travaux de la commission avec lesquels la collaboration a été très bonne en ce qui concerne la compréhension ou les explications qui devraient accompagner la présentation de ce document.

Il a été posé au gouvernement la question de savoir, pourquoi est-ce qu'une convention qui date de 2005-2008, ce n'est que maintenant le gouvernement s'avise de la présenter aux fins de ratification à l'Assemblée nationale, nous sommes en 2019.

Je dois pouvoir dire qu'il s'agit du dysfonctionnement ou du retard qui sont dus autrefois à la base des nominations à la tête des départements ministériels. Parce qu'il y a un certain nombre de conventions qui sont là, qui ne sont pas présentées parce qu'à peine les ministres ont eu le temps de poser leurs affaires, de connaître exactement le fonctionnement de leurs administrations, les dossiers en instance qu'ils sont partis. Et bien souvent les projets sont là et ne sont pas transmis.

Vous allez pouvoir noter que des efforts sont faits et depuis un certain moment, nous procédons aux dépoussiérages de toutes ces conventions. C'est d'ailleurs ce qui fait que quelques fois les données qui sont contenues ne sont pas actuelles notamment pour ce qui concerne le nombre d'adhésions à date. Lorsque ces dossiers avaient été apprêtés, je ne pourrais pas dire exactement

sous l'administration de tel ministre mais à cette époque où la demande, la procédure avait commencé par être enclenchée, il y avait deux (02) ou trois (03) ratifications mais aujourd'hui tel n'est plus le cas. Malheureusement, ce qui avait été apprêté, il fallait les réactualiser. Nous veillerons, je l'ai dit la dernière fois à la commission, je crois, c'est à la commission n°2 que nous allons désormais actualiser les ratifications de façon à présenter les dossiers plus actuels sinon il n'y avait pas eu de difficultés particulières et aujourd'hui nous sommes tous d'accord que l'économie de demain sera forcément libérée. Voilà pourquoi nous nous employons au Gouvernement à nous mettre au pas ou à nous mettre au diapason des autres Nations. Il est donc important de faire tout ce qui concerne la communication électronique, notamment l'utilisation de ce nouvel outil dans les contrats internationaux, cela soit intégré et reconnu par notre Législation nationale. Cela nous permet de répondre déjà à la dernière question de l'honorable député Aké, qui posait la question de savoir pourquoi n'avoir pas fait précéder le vote de cette autorisation de ratification avant celui du Code du numérique !

Mais je dois dire sans chauvinisme mais on peut s'en vanter, le Bénin fait partie des tous premiers Etats à élaborer un Code numérique. Même la France n'a pas de Code numérique. Et c'est important de fixer le cadre juridique et institutionnel de l'utilisation de ces nouveaux outils que la science et les technologies mettent à notre disposition, et qui également bien que très utiles comportent ou emportent plusieurs dérapages qui dérivent.

Nous avons donc pris cette initiative, il fallait le faire. Et je voudrais rassurer les uns et les autres qu'il n'y aura pas de disparités ou de contradiction en tout cas entre le texte soumis à examen parce qu'il s'agit simplement d'accepter que les signatures ou les actes qui sont posés, les échanges qui sont faits dans le cadre de la Convention internationale soient authentifiés et reconnus comme tel.

A la vérité, le champ d'application des lois, les deux (02) champs d'application ne sont pas les mêmes, même s'ils doivent se regrouper.

Le champ d'application de la Convention soumise à l'autorisation de ratification recouvre les contrats conclus à l'international qui mettent donc aux prises, deux parties dont l'une se trouve à l'extérieur de notre pays tout au moins pour ce qui est de son application. Il s'agit donc à la fois d'un élément d'extranéité, il s'agit également de régime de commerce international.

Voilà d'ailleurs pourquoi il a été exclu de son champ qui se rapporte aux droits de la séquestration, aux droits de la famille. Il n'y a donc pas à proprement parler de risque de contrariété au demeurant s'agissant d'une convention internationale, elle supplante forcément la législation nationale si d'aventure, il y avait des contradictions.

La toute première

**M. le Président.** Tout est déjà dit !

**M. Séverin QUENUM.** Il y a la question qui se rapporte à l'application pratique. Comment, en pratique, les choses doivent-elles se passer de madame Baba Moussa ?

En pratique les contrats électroniques sont enregistrés. Cela veut dire que c'est la même chose qui se fera, c'est-à-dire les contrats électroniques seront enregistrés et suivis comme tel, comme d'ordinaire de façon à ce que nous puissions appréhender du moins, en tout cas en l'état des moyens dont nous disposons pour assurer le suivi. Nous avons d'ailleurs, au Code numérique, prévu une agence. C'est l'agence nationale de sécurité du système informatique qui est en cours d'installation.

Lorsqu'elle sera installée, c'est elle qui va munir notre pays de ce qu'on appelle la clé PKI. La clé PKI est cette infrastructure qui permet de gérer tout ce qu'il y a par rapport aux communications électroniques ou à tout ce qui a rapport au numérique. Et lorsque cette agence nationale sera installée, elle servira donc de voie opérationnelle pour appréhender tout ce qui relèvera, et cela en rapport avec l'autorité de régulation des communications électroniques.

Voilà donc pour l'essentiel des réponses que je pourrais en l'état, apporter aux préoccupations qui ont été ainsi exprimées par les députés.

**M. le Président.** Merci, Monsieur le ministre! Commission !

**M. Barthélémy KASSA.** Je crois que le Gouvernement a déjà répondu largement aux préoccupations des collègues. Mais je tiens à préciser que la présente adhésion n'est pas contradictoire avec le Code du numérique qui existe en République du Bénin. Vous n'avez qu'à lire la page 12, deuxième tiret dans le Code, il est reconnu déjà l'usage des communications électroniques. C'était reconnu en République du Bénin. Donc, c'est une transposition qui ne fera que renforcer nos dispositions nationales. Voilà ce que je peux dire.

*(Le député Nobimè Agbodranfo demande la parole).*

**M. le Président.** Oui, honorable député Nobimè !

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** Dans les milieux financiers…

**M. le Président.** C'est une intervention ?

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** Oui !

**M. le Président.** Non ! Je n'ai pas ouvert une seconde liste.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** C'est cela je demandais.

**M. le Président.** Non ! Je n'ai pas ouvert une seconde liste.

Monsieur le président, vous avez fini! Est-ce qu'il faille ouvrir une seconde liste ? Bon ! Il n'y a pas de seconde liste, discussion particulière.

Monsieur le président !

**M. Barthélémy KASSA.** Veuillez passez la parole au rapporteur.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur !

**M. Yacoubou OROU SE GUENE.** *(Donne lecture du projet de loi).*

**M. Barthélémy KASSA.** Peut-être avant que vous passiez la parole aux collègues, je voulais préciser que c'est « la loi n°2019 portant autorisation d'adhésion » et non « autorisation de l'autorisation », le titre.

**M. le Président.** Nous allons passer au vote de la loi. Vous dites, président ?

**M. Barthélémy KASSA.** C'est bon.

**M. le Président.** Qui sont ceux qui sont pour ?

(Vote)

Résultats du vote : la loi n°2019-23 portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans les contrats internationaux signée à New York le 23 novembre 2005 est adoptée à l'unanimité des députés présents ou représentés.

*(Coups de maillet)*

Avant d'aborder le point 3 de l'ordre du jour, nous allons prendre cinq minutes de pause santé.

**(***La séance est suspendue à quatorze heures cinquante-six minutes***).**

*(Coups de maillet)*

* * *

* *

*

**(***La séance est reprise à quinze heures quatorze minutes).*

*(Coup de maillet)*

**M. le Président.** On passe au point 3 de l'ordre du jour. Il s'agit du projet de loi portant autorisation de ratification ou adhésion des Conventions, Accords ou Protocoles de l'agence internationale de l'énergie atomique.

Président de commission!

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification ou adhésion des conventions, accords ou protocoles de l'Agence internationale de l'énergie atomique.**

**M. Barthélemy KASSA.** Je voulais solliciter votre clémence et celle de la plénière pour qu'on présente autrement ces rapports-là que vous permettiez de ramasser rapidement et qu'on donne directement l'avis de la commission si vous le permettez.

**M. le Président.** Avis de la plénière !

Il n'y a pas d'avis contraire.

**M. Barthélemy KASSA.** Le projet de loi en question est une compilation de ratifications d'adhésion plutôt c'est une compilation des autorisations de ratification et/ou d'adhésions de plusieurs conventions, accords et protocoles relatifs à l'agence internationale de l'énergie atomique. L'agence internationale de l'énergie atomique est celle-là qui réglemente les armes nucléaires sur le plan mondial. Nous savons les questions d'actualité, l'Accord de l'Iran, tout le bruit que font en ce moment les Etats-Unis sur la dénonciation de ces Accords, c'est de tout cela qu'il est question. Notre pays le Bénin est membre de l'agence internationale de l'énergie atomique. On part à certaines de ses réunions mais il y a beaucoup d'accords, beaucoup de protocoles qui n'ont pas été signés par notre Etat. Je pense que les présents projets de loi nous demandent une autorisation pour ratifier tous ces instruments qui sont relatifs à la sécurité nucléaire. Je pense que nous avons grand intérêt parce que notre pays le Bénin ne manipule pas en ce moment la matière nucléaire. Mais nous savons très bien que notre voisin le Niger est exportateur de l'uranium qui est la principale source d'énergie nucléaire, la principale source dans l'enrichissement nucléaire. Et donc notre pays étant traversé par ce produit classé dangereux, doit avoir un œil vigilant quant à ses dérivés en matière de nuisance**.** Quant à la sûreté de la traversée de notre pays, nous sommes conscients qu'en adhérant à tous les instruments qui nous sont proposés, nous aurons l'assistance de cette agence internationale pour mieux contrôler la prolifération de cette substance sur notre territoire national.

Je voudrais solliciter que le rapporteur, après examen de tout cela, nous dise quel a été l'avis de la commission

**M. Yacoubou OROU SE GUENE.** *(Donne lecture de l'avis de la commission).*

**M. le Président**. Nous allons passer à la discussion générale. Nous allons commencer maintenant par l'extrême droite.

Qui sont ceux qui voudraient intervenir ?

*(Inscription des intervenants)*

Monsieur le président Aké, vous avez la parole.

**M. Natondé AKE**. Merci, Monsieur le Président ! Voilà un domaine qui, sur le plan scientifique est vraiment très loin de nos réalités. Mais comme l'a dit le président de la commission dans ses explications, voici le Bénin, un petit pays qui a la rigueur. On peut dire que nous sommes interdits de l'activité nucléaire. Nous n'en avons pas les moyens pour l'instant, mais notre territoire est traversé tous les jours par des cargaisons d'uranium venues du Niger. Je voudrais savoir si le Gouvernement peut nous rassurer que la traversée de cet uranium qui même stationne par moments aux environs, à la hauteur de Calavi, on voit de gros camions, en tout cas on voit des transporteurs, des camions venus du Niger et il paraît que ces camions-là contiennent des substances nucléaires à savoir l'uranium. Je voudrais que le Gouvernement nous dise quel peut être l'effet à terme sur nos populations de

cette traversée ? Maintenant que le Niger produit l'uranium, le Bénin peut-être dans son sous-sol, dans la partie septentrionale, peut aussi faire des recherches et voir si nous ne disposons pas de cela, et à défaut de faire l'énergie nucléaire, nous allons quand même en exporter comme le Niger, et il y a eu des scanning de notre territoire entre-temps, peut-être qu'on va ressortir le… Le président de la commission va peser de tout son poids pour que les résultats puissent sortir des tiroirs, qu'on nous dise si nous avons aussi un peu d'uranium dans notre sous-sol. Ceci dit, Monsieur le Président, il faut qu'en ratifiant toutes ces Conventions, on puisse aussi se rassurer qu'un jour, notre pays pourrait profiter des bienfaits de ces Conventions-là. Quand nous allons dans les pays, on nous dit par exemple la dernière fois où moi j'ai demandé comment cela se fait qu'il n'y ait jamais de coupure d'électricité lorsque nous allons dans les pays développés ? Un pays comme l'Allemagne, il paraît que la dernière coupure d'électricité date d'il y a trente-trois (33) ans. C'est parce que ces pays ont la capacité de tirer de l'énergie de différentes sources telles que l'énergie nucléaire. Quand est-ce que dans nos pays, nous pourrons espérer être en mesure de pouvoir profiter des bienfaits de ces énergies nucléaires pour ne pas seulement en subir les conséquences, mais pouvoir en tirer des avantages ?

**M. le Président**. Gouvernement !

**Monsieur Jean-Claude HOUSSOU**, ***ministre de l'énergie***. Merci, Monsieur le Président ! Merci à la commission pour le travail qui a été réalisé pour nous amener ici aujourd'hui ! Merci également à l'honorable député pour cette préoccupation légitime ! D'entrée déjà de jeu, je peux annoncer qu'aucun système électrique dans le monde n'a zéro coupure. Cela n'existe pas, nulle part. Par contre, les durées de coupures varient dans ces pays-là dits développés. C'est en dessous de trente (30) minutes, en moyenne par an et par client. En ce qui nous concerne au Bénin, 2015, on était, comparé à ces trente (30) minutes, à plus de soixante-quinze heures au moins de coupure par an et par client. Fin 2018, nous sommes arrivés à moins de quinze heures, c'est-à-dire, en l'espace de trois ans, le Gouvernement a divisé cela par cinq et nous continuons, et toutes les dispositions qui sont prises dans le secteur prioritaire que constitue le secteur de l'énergie, vont nous amener progressivement à des performances encore plus importantes. Vous savez que des études du FMI et de la Banque Mondiale ont montré que les difficultés en matière d'énergie électrique dans les pays sub-sahariens leur coûtent environ deux points de PIB par an, deux points de PIB. Et si on voit ce qui s'est passé depuis avril 2016 jusqu'au moment où je vous parle chers honorables, le taux de croissance du Bénin est passé de 2,1 ou 2,5 en 2015 à 6,8 fin 2018. Ce qui corrobore un peu les résultats de ces études du FMI puisque côté énergétique, nous avons mis, le Gouvernement a mis de gros moyens et les améliorations sont notables et on le lit à travers notre taux de croissance puisque l'énergie électrique est indispensable aux différentes activités économiques. Cela, c'est ma première réponse. La deuxième, c'est que le domaine du nucléaire est un domaine très exigent. J'en parle parce que j'ai eu la chance de passer dix-sept années de ma vie dans le nucléaire civil en France. J'ai fait trois centrales nucléaires. Et ce qui nous préoccupe aujourd'hui, nous sommes très loin d'être un pays qui utilise l'atome pour produire de l'électricité. Parce que je rappelle au passage qu'à partir du moment où un pays décide de développer l'énergie nucléaire au service de la production d'électricité, à partir du moment où cette volonté se manifeste, il faut compter entre quinze et vingt ans pour arriver à sortir le premier kilowatt. Je ne vais pas rentrer dans les détails de comment cela se passe mais ce n'est pas quelque chose qui se décide du jour au lendemain. Ceci étant, nous avons, comme l'ont souligné les précédents locuteurs, notre voisin du Nord, le Niger, qui produit de l'uranium depuis très longtemps et qui constitue un des principaux fournisseurs, je dirai de ce combustible important pour la production non seulement d'électricité à partir de centrales civiles mais aussi de fournisseurs d'uranium qu'on enrichira et qui sert après à des armes atomiques. Ce qu'il faut noter, c'est qu'il y a des dispositions qui sont prises au niveau de notre pays pour non seulement amoindrir les effets que peuvent générer cette traversée de notre pays, mais aussi les conséquences que cela peut avoir. Cela fait l'objet d'ailleurs de questionnements au niveau de la commission, questionnements

auxquels nous avons répondus et que je peux citer au passage. Il faut savoir qu'il y a un certain dispositif qui est mis en place pour mesurer et contrôler le niveau de radioactivité en rappelant au passage que ce n'est pas l'uranium pur qui traverse notre pays, mais c'est un de ses dérivés qu'on appelle l'uranate qui traverse par convoi. Et pour sécuriser ce convoi, il a été mis en place en fait une escorte à la fois militaire, mais aussi technique du Port Autonome qui mesure, à l'entrée de notre territoire au nord, le niveau de radioactivité des camions parce qu'il y a des seuils à respecter, à ne pas dépasser et si on dépasse ce seuil, si on n'autorise pas cette traversée… Donc, ce travail est systématiquement fait avec un convoi qui est accompagné jusqu'à Cotonou où, là également, on fait des mesures pour voir si on n'a pas dépassé les seuils autorisés. Évidemment, on note également que l'appui que peut apporter l'Agence Internationale de l'Energie Atomique à travers notre adhésion totale à l'ensemble des Protocoles et Conventions précités, doivent nous permettre donc de partager non seulement l'expérience de cette organisation internationale, à travers ses membres qui sont bien avancés dans la gestion, je dirai de ce secteur, mais également le soutien financier nécessaire pour mettre en place un certain nombre d'infrastructures qui nous aident à mieux maîtriser. Je le dis au passage et j'ai la chance d'avoir l'ancien ministre de la santé qui est à coté de moi. Tout ce qui concerne l'imagerie médicale qui utilise des éléments nucléaires pour guérir non seulement des cancers, mais aussi de la radiologie, etc. qui sont des infrastructures dont nous avons besoin même si nous ne produisons pas d'uranium, même si nous ne produisons pas d'énergie électrique et cette adhésion, effectivement, va nous faciliter ces appropriations-là mais aussi, je dirai que non seulement on bénéficiera de l'assistance, mais nous serons mis aussi sous contrainte de la règlementation internationale pour bien satisfaire les conditions requises pour non seulement protéger notre pays, mais faire en sorte que nos concitoyens soient aussi protégés dans ce cadre-là. Donc, autant d'atouts, autant d'éléments qui font qu'y adhérer, je crois, est la meilleure solution que nous puissions avoir pour pouvoir garantir, je dirai, un environnement protégé.

Pour finir, le Ministère du cadre de vie dispose d'une structure spécialisée de la protection de l'environnement, et surtout par rapport aux questions de radioactivité, donc de la sûreté nucléaire.

Voilà autant d'éléments que je peux apporter. Je ne sais pas si mon collègue a quelque chose à rajouter si le Président le permet.

**M. le Président**. Oui ! Monsieur le ministre des infrastructures et des transports !

**M. Alassane SEIDOU**, ***ministre des infrastructures et des transports.*** Merci, Monsieur le Président ! Je veux apporter quelques précisions par rapport à l'imagerie médicale, pour mettre un accent sur les avantages qu'on pourrait tirer de l'adhésion à ces différents instruments. Nous étions partis pour la construction d'un centre de radiothérapie. Vous savez qu'aujourd'hui, beaucoup de nos compatriotes souffrent du cancer qui peut concerner n'importe quel organe de l'organisme. Eh bien, pour traiter le cancer, il y a le volet chirurgical, il y a la chirurgie, la chimiothérapie et la radiothérapie. Vous ne pouvez pas avoir un centre de radiothérapie si vous n'avez pas d'autorisation de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), si vous n'avez pas l'accompagnement de l'AIEA parce que les rayons qui sont utilisés sont des rayons radioactifs et par rapport à cela, l'AIEA est très disposée à nous accompagner mais exige notre adhésion à ces instruments. Cela est fondamental. Aujourd'hui, cette radiothérapie nous impose d'évacuer les malades en France et à partir du mois prochain, je crois en Côte-d'Ivoire. Nous allons commencer par évacuer en Côte-d'Ivoire parce que cela nous reviendra moins cher mais nous devons à moyen ou à long terme passer à notre propre centre, et pour avoir ce centre, il faut nécessairement l'accompagnement de l'AIEA. Aujourd'hui, l'AIEA fait déjà beaucoup pour notre pays mais ne pourra pas aller plus loin si nous n'adhérons pas à ces instruments-là. Je crois que c'est très important d'adhérer à ces instruments. En dehors de cela, il y a aussi la médecine nucléaire qui est développée dans un but diagnostic ou thérapeutique. Cette médecine-là ne peut pas être pratiquée sans l'accompagnement de l'AIEA. Donc, c'est très

important d'adhérer à ces instruments pour avoir un meilleur accompagnement de l'AIEA. Je vous remercie.

**M. le Président**. Commission !

**M. Barthélémy KASSA**. Les réponses apportées sont très satisfaisantes. Nous n'avons plus rien à dire. On voudrait vous prier de peut-être faire examiner les deux propositions, les deux lois qui sont annexées. Il y a une première, Monsieur le Président, qui porte autorisation de ratification d'un certain nombre d'Accords, trois Accords. Il y a une seconde loi qui porte autorisation d'adhésion à différentes Conventions, Protocoles et Accords de l'AIEA. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Merci ! Nous allons passer à la discussion particulière de la première loi.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. *(Donne lecture de la proposition de loi).*

**M. le Président**. Mettez toujours Gbèhounou parce que lorsque nous avons voulu avoir le quitus fiscal, on a trouvé qu'il y avait une multitude de personnes qui s'appelaient Louis Vlavonou et on m'avait attribué des biens que je n'avais pas. On a identifié et fait confrontation, et on est arrivé à savoir que je n'avais pas tellement de biens. Donc, pour distinguer les Louis Vlavonou, il faut mettre Gbèhounou pour qu'on me distingue des autres Vlavonou qui sont pleins dans Cotonou.

Bon voilà ! Qui sont ceux qui sont pour…?

La loi n°2019-24 portant autorisation de ratification de l'Accord relatif à l'application de garantie dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires signé le 15 mai 2005, du Protocole additionnel à cet Accord et du Protocole relatif aux petites quantités de matières est adoptée à l'unanimité des honorables députés présents et représentés. On passe à la seconde loi. Monsieur le président, rapporteur, vous avez la parole.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. Merci Monsieur le Président! *(Donne lecture de la proposition de loi n°2019 portant autorisation d'adhésion aux conventions, protocoles et accords de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).)*

**M. le Président**. Qui sont ceux qui sont pour ?...

La loi n°2019-25 portant autorisation d'adhésion aux Conventions, Protocoles et Accords de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) est adoptée à l'unanimité des honorables députés présents et représentés.

Nous passons au point quatre de l'ordre du jour. Monsieur le président de la commission du plan!

**M. Barthélémy KASSA**. On continue avec la même méthodologie de présentation, Monsieur le Président, avec votre permission.

**M. le Président**. Oui, allez-y !

## Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement signé par les Chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine à Lomé, le 15 octobre 2016.

**M. Barthélémy KASSA**. Notre commission a été saisie du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte Africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement signé par les Chefs d'États et de Gouvernements de l'Union Africaine à Lomé, le 15 octobre 2016. Monsieur le Président, cette autorisation de ratification porte évidemment sur la sécurité maritime. Vous savez, notre pays le Bénin possède en ce moment à peu près 40% de son territoire en mer et nous sommes en train de lutter pour aller au-delà des 40% à travers la nouvelle délimitation des frontières maritimes qui a été déposée à New York tout récemment. Les 40% en ce moment détenus sont surveillés par deux patrouilleurs. 40% de la superficie, cela fait près de 50.000 km$^2$. Deux patrouilleurs acquis il y a moins de cinq ans. On se demande si cette portion de territoire est effectivement sous

surveillance. Évidemment, la portion est soumise au piratage que nous connaissons de tout genre. La pêche illégale, les trafics de tout genre, de cocaïne, des transbordements en mer, vous le savez bien, vous êtes mieux placé pour nous le dire, les transbordements en haute mer, ce qui a un impact négatif sur notre économie et sur la fréquentation du Port parce que les navires les plus importants prennent peur pour traverser cette zone non surveillée. Qu'adviendrait-il de notre cargaison ? Et vous savez que le Bénin, c'est un couloir de passage en direction des pays de l'hinterland**.** Donc, la plupart des marchandises qui doivent prendre par la mer et aller au Niger, au Burkina-Faso, au Mali, un peu partout même au Tchad, leur sécurité doit être garantie par nous d'abord. Mais, avec nos cent-vingt kilomètres de côte également, avec nos deux patrouilleurs, la sécurité intérieure est menacée, la sécurité commerciale est menacée. Cet Accord vise à mettre en commun nos moyens avec les autres pays de la sous-région pour faire en sorte que nous soyons assistés en cas d'alerte, que nous puissions nous-mêmes si on arrive à alerter et qu'on n'a pas les moyens d'aller à l'assaut des pirates, que nous soyons secourus par les autres pays, comme c'est le cas souvent du Nigeria mais aussi, nous n'avons pas des moyens d'alerte, mais que les autres qui ont une grande surveillance de leurs côtes puissent nous alerter au cas où ils percevraient des activités illégales sur notre portion maritime. Monsieur le Président, cette mise en commun des moyens est bien à l'avantage de notre pays. C'est pour cela que notre commission, en examinant le dossier, a émis un avis que je voudrais vous prier d'autoriser le rapporteur à donner lecture. Je vous remercie.

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur !

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. *(Donne lecture de l'avis de la commission).*

**M. le Président**. Nous allons passer à la discussion générale du rapport. Nous allons prendre la liste des intervenants en commençant par mon coté droit.

*(Inscription des intervenants).*

**M. le Président**. Ça c'est Aden Houessou. Centre-droit, les députés Aké et Biokou David. Centre-gauche… extrême-gauche…

Nous avons trois intervenants : honorable député Aden, honorable député Aké, et honorable député Biokou.

Honorable député Aden, vous avez la parole.

**M. ADEN HOUESSOU**. Merci, Monsieur le Président ! Mon intervention tournait autour de la sécurisation bien sûr, mais de l'exploitation que notre pays fait de l'océan qui est à côté de nous. Puisque la nature a horreur du vide, une chose est d'assurer la sécurité de nos frontières maritimes, mais une autre est d'exploiter l'océan parce que je ne sais pas si le Gouvernement a une politique d'exploitation de la mer puisque nous continuons d'importer assez de poissons de l'extérieur alors que nous avons l'océan à côté. Je ne sais pas si c'est notre océan, ce qui est à côté de nous là qui est pauvre en poissons que les autres, puisque si nous sécurisons les frontières, quel intérêt nous avons à sécuriser les frontières et ne pas exploiter la mer ? Si le Gouvernement peut avoir une politique, l'océan sera plus sécurisé si on l'exploitait parce qu'on aura en permanence des gens qui seront en train de travailler sur l'océan ; ce qui va empêcher les pirates de s'installer puisqu'il y aura beaucoup de gens qui seront là et cela va les dissuader quand-même. Donc, je voudrais dire que le Gouvernement est en train d'investir beaucoup dans l'aménagement des voies d'accès, ce que la population apprécie déjà. Je pense qu'il peut aussi avoir une politique pour la pêche maritime ; ce qui nous sécurise sur le plan alimentaire. Ce serait salutaire que le Gouvernement prenne des dispositions en la matière. Je ne sais pas ce que le Nigeria a de plus que nous et nous importons encore du poisson du Nigeria, alors que nous partageons l'océan ensemble.

**M. le Président**. Honorable député Aké !

**M. Natondé AKE**. La commission dans son développement a parlé de la sécurité. C'est donc la lutte contre les pirates qui perturbe les

activités maritimes chez nous. J'espère bien que la ratification de cette Convention permettra de lutter contre ce fait. Parce que nous savons bien que cette insécurité joue contre les activités portuaires. Lorsqu'un port n'est pas suffisamment sécurisé, ce port est déserté par les amateurs, les importateurs, les transporteurs en général. Mais ce que je voudrais dire, l'insécurité ne se trouve pas seulement du côté des pirates, qui prennent en chasse les bateaux qui viennent vers nous. L'insécurité, c'est lorsque nous ne sommes pas en mesure d'assurer vraiment la fermeté de nos frontières maritimes. Est-ce que le ministre des transports peut nous assurer que le Bénin aujourd'hui, arrive à sécuriser ses frontières avec les pays voisins ? Parce que selon les informations qui nous parviennent, c'est des pays qui ont plus de moyens que nous, à côté le Nigeria, un peu plus loin le Ghana, qui prennent d'assaut nos eaux et qui les exploitent à fond sans que nous ne soyons en mesure de dire non. Est-ce que si nous votons cette ratification, cela permettra de mettre chacun à sa place ? Parce qu'il paraît même que des navires de pêche du Ghana viennent allègrement pêcher du poisson dans nos eaux sans que le Bénin ne soit en mesure de les mettre à leur place. Est-ce que cette Convention-là va nous rassurer par rapport à cela ? Ou est-ce que cela va continuer allègrement ? Est-ce que cela va être la porte ouverte encore à plus d'insécurité dans nos eaux ? Une autre question que je voudrais poser pour finir, c'est une question qui peut-être n'a pas trop rapport avec le document de la Convention. Est-ce que le ministre des transports peut nous dire un peu sur la santé financière du Port Autonome depuis sa mise sous gérance ? Avec le Port d'Anvers, j'ai lu une seule fois dans la presse numérique, qu'on avait une augmentation de 11% au dernier trimestre de l'année dernière. C'était bien, mais je veux savoir si globalement, pas seulement sur le dernier trimestre, mais depuis que le Port a été mis en gérance, quelle est l'évolution des activités? Il faudrait communiquer autour pour permettre aux représentants du peuple que nous sommes de savoir si cette nouvelle forme de gestion arrange notre pays.

**M. le Président**. Honorable député Biokou !

**M. David BIOKOU**. Comme le dit un dicton, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Mais je m'en vais dire que le Bénin est en retard par rapport à la sécurité de nos frontières maritimes parce qu'il y a une réalité. Nos frères de l'Est, c'est-à-dire nos frères de la frontière ont des difficultés à s'affirmer d'être béninois dans certaines circonstances parce que le Nigeria ou les Nigérians prennent déjà dans nos espaces. Ils se prennent comme des propriétaires de cette partie de notre pays. Et pourquoi ? C'est parce qu'il n'y a pas un dispositif béninois sur cette partie de notre pays. Ce matin, je suis heureux que cette ratification arrive pendant que je suis à l'hémicycle parce que ce problème est profond. J'en ai vécu moi-même, personnellement à des moments donnés, au niveau de la frontière de Sèmè. J'entendais dire tout à l'heure par le Président que nous n'avons que deux bateaux de sécurité sur une superficie de 40% de notre pays. C'est dommage ! Cela veut dire que les Gouvernements précédents n'ont pas pris cela au sérieux.

J'exhorte le ministre des transports, ici, qui est le représentant du gouvernement à aller loin sur ce dossier. Il faudrait qu'ils prennent cette situation au sérieux. C'est comme si on ne voit pas l'importance de ce problème qui peut du jour au lendemain nous créer une guerre facilement. Je crois que si cet Accord entre les pays n'existait pas, il fallait le créer. Il faut que les gens prennent cela au sérieux pour que notre pays soit plus en sécurité sur ses côtes maritimes.

**M. le Président**. Merci, honorable député Biokou ! Vous êtes le dernier intervenant.

Nous allons laisser la parole au Gouvernement pour répondre aux préoccupations des honorables députés.

**M. Alassane SEIDOU**. Je veux d'abord aborder la question relative à la sécurisation. Je crois que la sécurisation est fondamentale pour que les amateurs et tous les acteurs puissent se sentir en confiance et puissent venir sur nos côtes. Je veux d'abord expliquer les différentes zones qui existent. Lorsque nous considérons nos frontières, nous avons trois zones. Il y a d'abord la mer territoriale, c'est ce qu'on appelle les eaux territoriales. Cela

va de la côte jusqu'à douze miles, environ 22 kilomètres. Après cela, nous avons la zone contiguë qui va de la fin des eaux territoriales jusqu'à 12 miles aussi environ 22 kilomètres. Et après cela, nous avons la zone économique exclusive qui s'étend jusqu'à deux-cent miles au-delà des côtes. Et après cette zone maintenant, c'est la haute mer. Nos patrouilleurs contrôlent les eaux territoriales, donc les 12 miles. Mais au-delà, il peut se passer des choses incontrôlables. Et c'est de cela que vous parlez. Mais lorsqu'un bateau entre dans nos eaux territoriales, il est de notre responsabilité d'assurer sa sécurité. En principe, dans les autres zones aussi, si nous en avons les moyens, on devra pouvoir le faire. Mais aujourd'hui, nos moyens ne nous permettent pas d'aller au-delà. Et c'est pour cela d'ailleurs qu'il est important de ratifier ces instruments pour permettre une meilleure collaboration, comme l'a dit le président de la commission, pour que nous puissions mettre en synergie nos moyens. Parce que même les pays les plus développés ont besoin de collaborer, de communiquer, d'échanger des informations pour mieux contrôler les côtes.

Par rapport à l'exploitation, qui dit exploitation dit moyens. On ne peut pas comparer le Bénin au Nigeria. Les bateaux de pêche de grande capacité existent au Nigeria et peuvent aller même jusqu'en haute mer, nous n'avons pas ces bateaux-là. C'est tout à fait normal que l'espace maritime nigérian soit plus exploité que notre espace. Tout est question de moyens. Mais par rapport au contrôle de cet espace-là, il faut dire que le Gouvernement a pris des initiatives pour que de Hilacondji jusqu'à la frontière avec le Nigeria que nos eaux puissent être désormais mieux contrôlées. Il y a un projet qui est en cours, qui verra le jour, qui va nous permettre d'avoir une vue sur toute la côte.

Par rapport à la sécurisation de nos frontières, aujourd'hui, telle que la délimitation est faite au niveau des eaux territoriales, il n'y a pas de problème. Au niveau de la zone contiguë, ça va. Mais au-delà des deux-cent miles, les deux frontières du Ghana et du Nigeria se rejoignent. Cela veut dire qu'en haute mer, on ne peut pas avoir accès à la haute mer parce qu'au-delà, les deux frontières se rejoignent. Et c'est cela qui nous a amené à saisir la division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies à New York le 21 septembre 2018 pour que la détermination des limites extérieures du plateau continental du Bénin et du Togo au-delà des deux-cent miles marins soit vraiment précisée. C'est au-delà des deux-cent miles que les deux frontières se rejoignent ; ce qui n'est pas normal, alors que cela devrait pouvoir continuer mais cela ne continue pas, les deux se rejoignent et puis nous, nous n'avons pas accès à la haute mer. Le dossier est maintenant pendant à New-York. Je crois que le jugement aura lieu et j'espère que le Bénin aura raison. Nous pourrons désormais aussi avoir accès à haute mer sans être obligés de demander l'autorisation des autres pays, c'est de cela qu'il est question. Pour les navires de pêche du Ghana, je vous ai bien dit que tout dépend de votre capacité de contrôler l'espace et cela nécessite des moyens. S'il y a une bonne collaboration sous-régionale, si les frontières sont bien délimitées, je crois qu'on pourra venir à bout de tout ce qui se passe au niveau de nos côtes, de nos eaux territoriales et autres.

La question relative à la santé financière du Port Autonome de Cotonou, alors qu'est-ce qui nous lie au Port d'Anvers ? Il s'agit d'un contrat de gestion sur la base d'un cahier de charges. La gestion du Port a été confiée au Port d'Anvers parce que le Port d'Anvers est un grand Port, qui a beaucoup d'expériences et qui a beaucoup d'expertises en matière de gestion des espaces portuaires. Le contrat est pour trois ans avec des objectifs clairs. Au bout de trois ans, une évaluation aura lieu, si les objectifs sont atteints, on peut reconduire l'exercice. Mais si les objectifs ne sont pas atteints, l'Etat peut revenir remettre en cause ou bien arrêter le processus. Alors qu'est-ce qui est fait aujourd'hui ? Notre Port se trouve dans un espace très concurrentiel. Nous avons le Port de Lagos, nous avons le Port de Lomé, le Port de Téma au Ghana, le Port d'Abidjan. Les pays de l'hinterland sont desservis par tous ces Ports. Donc, nous sommes dans une situation de concurrence. Le premier problème dans notre Port, c'est d'améliorer sa capacité d'accueil des navires. Nous avons un espace qui est relativement limité. Nous avons aussi la profondeur d'eau qui est très limitée. Les grands bateaux ne peuvent pas accoster au niveau de notre Port. Il faut améliorer le tirant d'eau. Il faut aussi améliorer la logistique et le trafic. Voilà les différents points : l'extension du

Port, l'amélioration du tirant d'eau, l'amélioration du trafic et aussi de la logistique. Parce que si un armateur doit venir accoster pendant des semaines sans que vous ne soyez capable de décharger, il perd de l'argent, il va préférer un autre Port. Il faut alors de la logistique pour la manutention et autres.

Voilà les différents secteurs que le Port d'Anvers doit développer et c'est sur ces éléments-là que les experts qui seront là, aujourd'hui seront jugés. Si cela paraît concluant, il n'y a pas de problème, on peut poursuivre. Mais aujourd'hui, l'amélioration est nette par rapport à l'amélioration du trafic et cela est dû à une bonne communication. L'amélioration est nette parce que notre Port, aujourd'hui, est engorgé, il y a beaucoup de bateaux en rade parce que le trafic s'est nettement amélioré. Je crois qu'il y a déjà des améliorations qui se font sentir et il est question que tous les autres volets soient effectivement abordés pour qu'on ait beaucoup plus d'amélioration et que le port soit plus rentable.

Voila, Monsieur le Président, ce que je peux dire par rapport aux différents points.

**M. le Président**. Merci aux membres du Gouvernement! Commission!

**M. Barthélemy KASSA.** Le Gouvernement a été déjà suffisamment explicite. Je ne sais pas si on ne va pas perdre le temps aux collègues en disant que la sécurisation à travers la pêche ; la pêche étant une activité libre tout comme l'agriculture sur terre ferme. Je pense que ceux qui sont intéressés peuvent investir dans la pêche en mer. Le Gouvernement en fait un problème. Le collègue Aké, le Ghana et le Nigeria exploitent nos eaux, mais c'est tout à fait normal également parce que le ministre l'a dit, au-delà des deux-cent mille miles. En fait, ils ne sont pas encore propriétaires mais le Bénin et le Togo vont être contenus dans un entonnoir. Et lorsque vous ne demandez pas la délimitation de votre plateau continental, les Nations Unies vous observent. Mais maintenant qu'on a demandé, les Nations-Unies vont se prononcer sur cela parce que nous pouvons. Notre frontière peut quitter Cotonou pour aller au Brésil frapper sur des côtes latino-américaines à condition que nous demandions et que nous ayons des arguments solides pour défendre notre demande. Jusque-là, on n'avait pas demandé, c'est maintenant que le Gouvernement a demandé. Je pense que si ce n'est pas contenu dans vos frontières, ne demandez pas au Nigeria de combattre ces pêcheurs illégaux dès qu'ils ne sont plus dans leurs eaux. C'est pour cela que je dis que c'est tout à fait normal. Ce que nous faisons maintenant en voulant nous approprier la suite du plateau continental, cette Convention nous permet d'avoir leur support pour mieux combattre les pirates.

**M. le Président**. Nous allons passer à l'étude particulière. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M**. **Nathanaël SOKPOEKPE,** *rapporteur de la commission du plan et de l'équipement*. (*Donne lecture du contenu de la loi*).

**M. le Président**. Qui sont ceux qui sont pour ?...

La loi n°2019-26 portant autorisation de ratification de la Charte Africaine sur la sûreté, la sécurité maritime et le développement, signée par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine à Lomé, le 15 octobre 2016 est adoptée à l'unanimité des députés présents et représentés.

(*Coups de maillet*)

Nous passons au cinquième point de l'ordre du jour.

Monsieur le Président !

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte Africaine sur les valeurs et principes de la centralisation et de gouvernance locale et de développement local, adoptée à Malabo, Guinée Equatoriale le 27 juin 2014.**

**M. Barthélémy KASSA**. Toujours avec la même méthodologie Monsieur le Président, notre commission a été saisie du projet de loi portant

autorisation de ratification de la Charte Africaine sur les valeurs et principes de la centralisation et de gouvernance locale et de développement local, adoptée à Malabo, Guinée Equatoriale le 27 juin 2014. En examinant ce projet de loi, on s'est rappelé que notre pays le Bénin a amorcé la décentralisation depuis les années 99 avec les premiers textes de loi. Et les premières élections décentralisées en 2002 et depuis ce temps, notre pays fait sa petite marche sur le chemin de la décentralisation en vue de renforcer l'administration locale. Et pour cela, notre pays a inventé plusieurs mécanismes de gouvernance locale : gouvernance au niveau communal, gouvernance intercommunale. La gouvernance intercommunale implique les différentes communes au niveau des associations départementales de gouvernance, associations nationales de gouvernance et même associations mondiales. Notre pays est membre de l'association mondiale des maires. Mais ici, il s'agit d'une initiative de l'Union Africaine pour partager un certain nombre de valeurs au niveau de nos institutions locales. Les valeurs ont trait au respect des droits de l'Homme, des peuples, la diversité et la tolérance, la justice, la solidarité, la gouvernance inclusive, la légalité et l'équité, l'intégrité et la responsabilité civique et citoyenneté, la transparence et l'obligation de rendre compte et enfin la réceptivité.

Je pense qu'il est important pour notre pays de ratifier cet Accord en vue non seulement de partager ces genres de valeurs, mais de faciliter l'échange d'expériences entre différentes communautés locales de nos différents pays africains. Aussi, notre pays après avoir ratifié, il est créé une instance appelée haut conseil des autorités locales au niveau de l'Union Africaine qui veillera à assister certains responsables des communautés locales dans l'amélioration de leur gouvernance. La commission a regardé tout cela, a donné un avis. Je voulais prier le rapporteur de dire l'avis de notre commission.

**M. le Président**. Rapporteur !

**M**. **Nathanaël SOKPOEKPE**. (*Donne lecture de l'avis de la commission*).

**M. le Président**. On passe à la discussion générale.

*(Inscription des intervenants)*.

Vous allez essayer d'être succincts. L'honorable député Kora a la parole.

**M. Zimé KORA GOUNOU**. J'ai quelques préoccupations, trois questions. Quels sont les acquis pour notre pays en matière de décentralisation? Quel est l'intérêt pour notre pays de ratifier un tel accord ? Monsieur le ministre, la commune de Kalalé meurt. Si je dis elle meurt, c'est parce que la commune est laissée à elle-même, rien ne marche. Les documents financiers ne sont pas signés par le maire intérimaire, parce qu'on ne lui a pas accordé l'autorisation, donc, elle ne peut rien faire. Si ce n'est pas les ressources de la commune même, le personnel de la commune ne peut pas être payé. Le FADeC qui est un fonds qu'on met à la disposition de la commune est resté tel, on ne peut pas prendre un franc. Comment la commune peut se développer? Alors que la commune de Kalalé est une commune très riche. En matière de ressources, elle est très riche mais on ne lui permet pas d'avancer. On dit tout mais c'est toujours le statu quo. Rien ne bouge. Depuis plus de six mois aujourd'hui, il n'y a rien qui bouge. Je demande au ministre de tout faire pour que ces fonds soient débloqués en faveur de la commune. Nous-mêmes, on a honte.

**M. le Président**. Honorable député Anani !

**M. Joseph ANANI**. Je voudrais tout simplement remercier le Gouvernement pour avoir introduit l'autorisation de ratification de cette Charte et dire ensuite qu'il est important que les communes soient véritablement accompagnées. Et comme le fait le Gouvernement déjà, que les ressources allouées aux communes puissent aller de façon croissante pour permettre aux élus de faire face efficacement aux questions de développement qui se posent à eux à la base. Parce que le développement passe forcément par la base et si le Bénin doit être développé, c'est chacune des communes, individuellement prise qui doit l'être.

Je voudrais profiter de la présence du ministre, ici, pour demander que l'appui du Gouvernement à travers le FADeC aussi bien affecté et non affecté que le fonctionnement, notamment, soit donné aux communes dans les périodes indiquées. Parce que quand les communes planifient, élaborent leurs documents d'exécution des différents actes à la base et que ces ressources tardent à venir, cela met à mal leur plan de développement, cela met en mal leur PAI et autres. Et par moments, les communes tournent en rond et sont prises en étau vers la fin de l'année où parfois les ressources viennent et les choses se font dans la précipitation. Il faudrait épargner aussi aux élus la précipitation, qui parfois, peut les drainer dans des erreurs qui sont souvent fatales à certains élus. Je voudrais profiter de la présence du ministre ici, pour soulever cette question.

**M. le Président.** Le président Zinzindohoué a la parole.

**M. Abraham ZINZINDOHOUE**. C'est juste une question de curiosité. Le rapport fait état, à la page 4, que la Charte comporte vingt-six (26) articles répartis dans quatre (04) chapitres. Je ne sais pas si c'est mon dossier qui est incomplet, je n'ai pas vu cette Charte-là pour pouvoir lire un peu le différent dispositif pour voir si nos lois sur la décentralisation sont en phase avec cette Charte-là dont nous voulons donner l'autorisation de ratification. Je ne sais si c'est tout le monde ou c'est moi seul, je n'ai pas sous les yeux cette Charte-là.

**M. le Président**. Député Démolé Moko !

**M. Alidou DEMOLE MOKO**. Je voudrais dire aux honorables députés qu'il est très important pour nous d'autoriser la ratification, par l'Assemblée Nationale, de cette Charte. Au niveau des communes, nous avons opté pour une décentralisation et une gouvernance locale et communale. Ce qui n'est pas le cas pour d'autres pays aussi bien en Afrique qu'en dehors de l'Afrique. C'est au niveau des échanges au niveau des participations de nos élus aux différentes rencontres aussi bien régionales qu'internationales telles que les *(inaudible)*, les visites d'échanges, en Europe, en Afrique, les partenariats entre partenaires du Sud et du Nord que nous arrivons à découvrir l'expérience des uns et des autres et pour nous, c'est très enrichissant.

Je ne serai pas long. Je voudrais dire pour nous autres, anciens maires, qui avons l'expérience de la gouvernance locale, c'est bien de ratifier. J'invite les collègues députés à ratifier pour le bonheur de nos communes.

**M. le Président**. Honorable député Mora Sanni !

**M. Malick MORA SANNI**. C'est bien de ratifier cet Accord surtout lorsqu'on parle de la gouvernance locale. En matière de décentralisation, je crois qu'au Bénin, on a déjà parcouru pas mal de chemins, mais il reste beaucoup de choses à faire parce que le transfert effectif des compétences ne se sent pas encore au niveau de nos communes. Ce qui fait que les communes rurales souffrent beaucoup par manque de ressources parce que la plupart, c'est le fonds FADeC qu'on envoie et cela est destiné aux infrastructures en ce qui concerne les pistes de desserte rurale surtout dans ces communes, on a de problèmes. Or, sans cela, on ne peut pas développer l'économie locale. J'aurais souhaité, comme le ministre des infrastructures est là, qu'on puisse vraiment penser aux communes en ce qui concerne ces infrastructures, surtout routières qui manquent énormément à nos communes pour le décollage effectif de l'économie locale. Les ressources humaines manquent également beaucoup. C'est pourquoi jusqu'ici, le transfert des compétences, je crois que l'Etat doit appuyer davantage nos communes pour pouvoir relever le niveau de nos concitoyens.

Tout à l'heure, on a parlé également de l'eau. Je crois qu'avec l'eau, il y a beaucoup de difficultés qui seraient vraiment réglées. Mais en dehors de cela, il y a beaucoup de difficultés au niveau de nos communes, surtout les communes rurales qui n'ont pas vraiment de moyens. Les communes à statut particulier, il n'y a pas de problème. Mais les communes reculées, je crois que l'Etat doit revoir un peu l'appui de ces communes pour qu'il y ait un démarrage effectif du développement à la base.

**M. le Président**. Vous êtes le dernier sur la liste. Nous allons inviter le Gouvernement à se pencher sur les préoccupations des députés.

**M. Alassane SEIDOU**. Je vais commencer par la première préoccupation qui concerne les acquis de la décentralisation. Je crois que l'objectif de la décentralisation, c'est de permettre l'exercice du pouvoir à la base et cela pour plus de pertinence dans les choix. Aujourd'hui, c'est une réalité au Bénin. L'Etat ne décide plus de là où on doit construire l'école. L'Etat envoie les ressources. Il appartient aux élus locaux de décider. C'est cela qui est important. Aujourd'hui, nos conseils communaux existent et fonctionnent. Les décisions se prennent au niveau du conseil communal qui est l'organe délibérant et le maire est l'exécutif. Le maire exécute les décisions qui ont été prises. C'est une réalité dans nos communes. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les priorités sont bien définies parce que ce sont des gens qui vivent les réalités du terrain, qui définissent ces priorités-là. Cela est un acquis majeur. C'est une réalité. Aujourd'hui, les ressources sont mobilisées au plan local. Il y a une mobilisation des ressources locales et ces ressources sont utilisées pour le développement de nos communes. Cela aussi est très important. Cela n'existait pas avant la décentralisation. Aujourd'hui, nous avons un système de financement des communes le FADeC, le Fonds d'Appui au Développement des Communes qui est en fait un instrument de solidarité puisque l'Etat mobilise les ressources au niveau central et distribue aux communes. Ce qui permet aux communes les plus déshéritées d'avoir quand même un minimum pour le fonctionnement et pour aussi réaliser les infrastructures. Cela aussi est un acquis. C'est très important. Je parle des acquis les plus importants.

Troisième préoccupation, la commune de Kalalé. J'avoue que les problèmes que vous posez, ne sont pas connus au niveau central. Ces problèmes sont gérés entre la commune et la préfecture surtout le problème relatif au FADeC. Dire que la commune n'a pas accès au fonds FADeC, c'est inacceptable parce qu'une commune comme Kalalé, si elle n'a pas accès au fonds FADeC, je ne sais pas avec quelles ressources, elle peut financer son développement. Donc, nous prenons acte. Nous sommes informés, nous allons vérifier et nous mettrons tout en œuvre pour que les choses se passent normalement.

L'appui à travers le FADeC. Les ressources à mettre à la disposition du FADeC, je crois que c'est une des préoccupations les plus importantes du Ministère des finances. C'est une priorité. Dire qu'il y a du retard dans la mise en place des fonds, c'est possible. Mais, j'avoue que c'est une priorité quand même au niveau du Ministère des finances. Parce que je sais toute la pression qu'on exerce pour qu'on fasse le point de ces ressources-là. Et nous rendons compte au Ministère. Le Ministère libère les Fonds. Je crois que cette année, c'est déjà fait. Depuis 2018, cette question est réglée. Je ne sais pas de quelle période vous parlez. Il y a d'anciens maires ici, ils sont un certain nombre, je ne sais pas s'ils vont peut-être réagir, mais je pense que c'est la priorité des priorités, mettre les ressources à la disposition des communes à travers le FADeC.

Par rapport à la question posée par le président Zinzindohoué, cela concerne la commission. Je crois que le président de la commission va répondre. Il promet de répondre.

Le député Démolé Moko Alidou a apporté une contribution en reconnaissant l'importance de la ratification de cette Charte.

Le député Mora Sanni, a posé le problème de transfert des ressources humaines et des pistes rurales au niveau des communes. En fait, les communes devraient pouvoir à moyen ou à long terme, se donner les moyens de recruter les ressources humaines, normalement. Mais, on constate qu'il y a des communes qui n'arrivent pas à le faire jusqu'à présent, après seize (16) ans de décentralisation. Cela est un problème parce que ce que l'Etat a prévu pour appuyer les communes, c'est l'assistance conseil, c'est-à-dire les services déconcentrés de l'Etat peuvent apporter une assistance aux communes. Et cela, c'est au niveau départemental que ces ressources se trouvent. Ces ressources peuvent vous appuyer. Mais, vous-mêmes, vous devez avoir vos ressources propres. Et si jusqu'à ce jour, il y a des communes qui sont à la traîne par défaut de ressources humaines, c'est un problème. Cela sera étudié au niveau du Ministère pour qu'on voie si c'est au niveau du

FADeC qu'il faut améliorer les fonds affectés pour vous permettre de recruter ces ressources, mais de toutes les façons, vous devez pouvoir vous donner vous-mêmes les ressources humaines pour votre développement.

Les pistes de desserte rurale. Aujourd'hui, normalement, on devrait pouvoir affecter des ressources aux communes pour l'entretien des pistes de desserte rurale. Mais, à ce jour, ce n'est pas encore le cas. Cela se fait du niveau central, mais on associe toujours les élus locaux à l'identification des pistes à réfectionner. Il est prévu que les élus locaux soient associés à l'identification des pistes. Mais c'est prévu quand même par les textes de la décentralisation, de transférer à moyen ou à long terme les ressources aux communes. Encore faudrait-il, qu'au niveau communal, il y ait des ressources humaines appropriées pour pouvoir accomplir cette mission-là. Pour l'instant, l'appui doit venir du niveau départemental, mais jusqu'à ce jour, au niveau des directions départementales des infrastructures et des transports, nous n'avons pas suffisamment de ressources humaines pour appuyer les communes. Nous n'avons pas suffisamment de ressources humaines. Cela veut dire qu'à ce niveau-là aussi, il y a des efforts à faire aussi bien au niveau départemental qu'au niveau communal.

Monsieur le Président, je crois avoir fait le tour.

**M. le Président**. Commission !

**M. Barthélémy KASSA**. Je crois que la seule question, c'est celle du président Zinzindohoué à laquelle je voudrais bien répondre.

Monsieur le Président, vous savez très bien que depuis la quatrième législature où on faisait ces audits-là, c'est passé. Quand une loi n'est pas affectée à votre commission et que vous savez qu'elle est programmée, elle vous intéresse, vous demandez copie, vous l'avez sinon, les copies de la Charte sont gardées au niveau des commissions qui sont concernées. Maintenant, lorsque le rapport est prêt et distribué, si vous avez des inquiétudes, vous pouvez toujours demander copie du texte original pour mieux vous organiser. C'est cela qui se fait. Donc, ici en plénière, on n'est pas tenu d'amener encore le texte original qu'on a étudié. Souffrez que ce soit seulement le rapport de notre commission, l'avis de la commission saisie pour avis et la loi que le Président doit pouvoir signer.

**M. le Président**. Nous allons passer à la discussion particulière. Monsieur le président !

**M. Barthélémy KASSA**. Veuillez passer la parole au rapporteur, s'il vous plaît !

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. *(Donne lecture du projet de loi)*

**M. le Président**. Qui sont ceux qui sont pour ? …

La loi n°2019-27 portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale, du développement local, adoptée à Malabo, Guinée Equatoriale, le 27 juillet 2014, est adoptée à l'unanimité des députés présents et représentés.

*(Coups de maillet)*

**M. le Président**. Voilà ! Monsieur le président, merci beaucoup! Cela a été laborieux. Monsieur le rapporteur, merci beaucoup ! Vous pouvez rejoindre vos places respectives.

Nous venons d'épuiser l'ordre du jour. Merci à tous les honorables députés, merci au Gouvernement, merci à ses cadres et merci à tous les fonctionnaires parlementaires qui nous ont accompagnés, merci aux journalistes pour l'accompagnement, ce qui nous a permis d'atteindre les résultats escomptés.

Ceci dit, nous savons que la Loi Organique relative aux lois de Finances (LOF) dispose que le débat d'orientation budgétaire doit se tenir au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année. La fin du deuxième trimestre de cette année tombe un week-end, le week-end prochain. Comme nous ne

travaillons pas samedi et dimanche donc, le dernier jour pour nous en ce moment-ci, c'est le vendredi. Si nous n'ouvrons pas le débat d'orientation budgétaire le vendredi, on aurait violé la loi. Et comme nous ne l'avons jamais violée, en ce qui nous concerne, nous allons alors programmer une séance plénière pour le vendredi aux fins d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire conformément à la loi. C'est en cela que je me fais le porte-parole du président de la commission des finances et des échanges qui programme pour le mardi 25 juin 2019 à partir de 10 heures à l'hémicycle, l'étude en commission des documents budgétaires pluriannuels relativement aux débats d'orientation budgétaire. Tous les honorables députés sont invités à se joindre à ceux de la commission des finances, c'est-à-dire C2 et C3 pour comprendre l'orientation que le Gouvernement prend en ce qui concerne l'orientation de notre économie, de nos finances, bref, par rapport au développement de notre pays. J'estime que ce n'est pas une affaire de la commission seule, mais tous ceux qui voudraient bien comprendre tout ce qui se passe au niveau de notre développement, sont invités à participer aux travaux de cette commission demain mardi. Si j'ai bien porté la parole du président, il me fait la main que j'ai bien fait. Nous allons alors clôturer la présente séance.

Ceci dit, nous levons la présente séance pour ouvrir une autre le vendredi prochain en ce qui concerne le débat d'orientation budgétaire. Mais n'oublions pas que le jeudi, nous avons la cérémonie d'investiture.

Merci beaucoup !

Merci à tout le monde !

La séance est levée.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est levée à seize heures quarante-neuf).*

* * *

* *

*

Fait à Porto-Novo, le 24 juin 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du vendredi 28 juin 2019

- **Examen du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire sur le projet de loi de finances, gestion 2020.**

**(*La séance est reprise à dix heures vingt-huit par Monsieur Louis Gbèhounou Vlavonou, Président de l'Assemblée nationale*).**

* * *
* *
*

**M. le Président**. Madame la Première Secrétaire Parlementaire, vérifiez le quorum !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**, ***Première Secrétaire Parlementaire. (Procède à la vérification du quorum).***

**M. le Président**. Nous sommes dix huit (18). Le quorum de quarante deux (42) n'est pas atteint. Nous renvoyons la séance à une heure plus tard. Progressivement, nous allons mettre en œuvre méthodiquement ce que nous avons souhaité, un Parlement de type nouveau. La rigueur dans la gestion du temps, la lutte contre l'absentéisme et le retard seront… On reprend à midi pile.

*(Coups de maillet).*

* * *
* *
*

(*La séance est suspendue à dix heures cinquante-sept minutes par Son Excellence Monsieur Louis Gbèhounou Vlavonou, Président de l'Assemblée nationale*).

* * *
* *
*

(*La séance est reprise à douze heures neuf minutes par Son Excellence Monsieur Louis Gbèhounou Vlavonou, Président de l'Assemblée Nationale*).

**M. le Président**. Asseyez-vous, chers collègues! Monsieur le ministre, asseyez-vous!

*(Coups de maillet).*

La séance est ouverte. Madame la Première Secrétaire Parlementaire, le compte rendu sommaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du lundi 24 juin 2019).*

**M. le Président**. S'il y avait des amendements, je pense que la langue a fourché un peu la Secrétaire Parlementaire. C'est bien écrit 41.3 et elle a lu 43.1.

Deuxième chose, le dernier paragraphe du rapport, à la troisième ligne, ce n'est pas "conformément à la loi organique portant loi de finances", non! C'est "la loi organique relative aux lois de finances". C'est cela le terme normal. Ceci dit, je commence par ma droite pour les propositions d'amendement!

*(Inscription des intervenants)*

Honorable député Gounou, disons Sina Gounou comme il y avait déjà un autre Gounou. Sina Gounou, s'il vous plaît !

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Monsieur le Président, vous avez bien dit, mon nom c'est bien Sina Bio Gounou.

**M. le Président**. Sina Bio Gounou merci!

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Donc c'est Sina Bio Gounou Idrissou. Ce n'est pas Gounou Sina Bio.

**M. le Président**. D'accord ! Il n'y a pas de commutativité.

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Il n'y a pas de commutativité.

**M. le Président**. C'est fini ?

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Oui !

**M. le Président**. Ah d'accord ! Donc, c'est seulement par rapport au nom. C'est rectifié.

Honorable député Alladatin !

**M. Orden ALLADATIN.** C'est juste un petit détail. L'invitation du député sur le 25 juin, je propose qu'on utilise le passé. "Les députés ont été invités" au lieu de "les députés sont invités". Si c'est passé, on en fait la narration.

**M. le Président**. Sous réserve de ces amendements qui seront pris en compte, le compte rendu sommaire est adopté.

*(Coups de maillet)*

Deuxième Secrétaire Parlementaire les communications !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI.** ***Deuxième secrétaire parlementaire.*** *(Donne lecture de la lettre de:*

*- l'honorable député Atchawé Dominique Coovi portant démission au poste de conseiller et de vice-président du Conseil Economique et Social ;*

*- Monsieur Djetchlav Volodine Président de l'Assemblée fédérale de Russie dans laquelle il félicite Monsieur Louis Vlavonou pour son élection au poste de Président de l'Assemblée Nationale).*

**M. le Président**. L'ordre du jour, c'est bien l'examen du rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire sur le projet de loi de finances, gestion 2020. Le président de la commission C2 et son rapporteur, veuillez prendre place.

Deuxième Secrétaire Parlementaire, veuillez donner lecture de ces dispositions de la loi organique relative aux lois de finances.

**Examen du rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire sur le projet de loi de finances, gestion 2020.**

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**.

Loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. Extrait :

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 08 juillet 2013, suite à la Décision de conformité à la Constitution DCC 13-121 du 10 septembre 2013, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Titre premier : Des dispositions générales

Chapitre I : Des définitions

Article 1er : Au sens de la présente loi, on entend par :

- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) : Dans le cadre du renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Assemblée Nationale et afin d'améliorer l'information des parlementaires sur l'évolution des finances publiques à moyen terme, le Gouvernement présente, au plus tard le 30 juin de l'année, les documents budgétaires pluriannuels à savoir le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) et le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Les orientations présentées dans ces documents donnent lieu à un débat et offrent aux parlementaires une première estimation de l'évolution de la situation budgétaire et des besoins de crédits du Gouvernement en amont de la discussion sur le projet de loi de finances de l'année.

Article 56 : Le projet de loi de finances de l'année est élaboré par référence au Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle couvrant une période minimale de trois (03) ans.

Sur la base d'hypothèses économiques précises et justifiées, le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle évalue le niveau global des recettes attendues de l'Etat, décomposées par grandes catégories d'impôts et de taxes et les dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories de dépenses.

Le DPBEP évalue également l'évolution de l'ensemble des ressources, des charges et de la dette du secteur public en détaillant, en particulier, les catégories d'organismes publics visés à l'article 58.

Il prévoit la situation financière des entreprises publiques sur la période considérée et, éventuellement, les concours que l'Etat peut leur accorder.

II fixe enfin les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme en application des dispositions du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Article 57 : Les programmes s'inscrivent dans les documents de programmation pluriannuelle des dépenses par Ministères, budgets annexes et comptes spéciaux cohérents avec le DPBEP visé à l'article 56.

Les documents de programmation pluriannuelle des dépenses prévoient, pour une période minimale de trois (03) ans, à titre indicatif, l'évolution des crédits et des résultats attendus sur chaque programme en fonction des objectifs poursuivis.

Article 59 : Le DPBEP visé à l'article 56, éventuellement accompagné des documents de programmation pluriannuelle des dépenses visés à l'article 57 est adopté en Conseil des ministres. Ces documents sont publiés et soumis à un Débat d'Orientation Budgétaire à l'Assemblée Nationale au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année.

**M. le Président**. Le président de la commission des finances !

**M. Gérard GBENONCHI**, *président de la commission des finances et des échanges.* Monsieur le Président, pour se conformer aux dispositions de la LOLF dont vous venez de nous donner lecture et en prélude à l'étude du budget de l'Etat gestion 2020, le Gouvernement a transmis à l'Assemblée Nationale pour un Débat d'Orientation Budgétaire, le DPBEP et les DPPD et vous nous avez saisi, la commission n°2 quant au fond et la commission du plan pour avis. Mais compte tenu de l'intérêt que les députés portent à ce Débat d'Orientation Budgétaire, ils étaient massivement présents ici le mardi 25 juin à 10 heures en présence du ministre de l'économie et des finances qui est venu nous exposer le contenu de ces différents documents et en a soutenu la discussion en apportant éclairages et réponses aux nombreuses questions posées par les députés. Nous en avons pondu le rapport qui s'articule autour de trois (03) points. Je vous prierais de donner la parole au rapporteur pour en donner lecture.

**M. le Président**. Le rapporteur vous avez la parole !

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** *Rapporteur de la commission des finances et des échanges. (Donne lecture du rapport).*

**M. le Président**. Avis de la commission $C_3$.

**M. Barthélémy KASSA,** *président de la commission du plan, de l'équipement et de la production.* Nous avons pris part aux travaux. Notre avis est conforme à celui de la commission $C_2$.

**M. le Président**. Nous passons alors au débat général sur le rapport. Tout à l'heure j'avais commencé par le côté droit. Je commence par le côté gauche. Les intervenants !

*(Inscription des intervenants)*

Cela fait vingt et un (21). Combien de temps de parole peut-on laisser à chacun d'eux ? Trois (03), deux (02) minutes ? Non pas deux (02) minutes. C'est un Débat d'Orientation Budgétaire. Trois (03) minutes fois vingt-et-un (21), cela fait une heure et quelque. On peut jouer cela. Cela peut aller. Trois (03) minutes par intervenant. Si d'aventure, … L'ancien Secrétaire Parlementaire, venez nous montrer… Monsieur Dakpè, venez nous montrer. Votre machine ici, venez nous faire marcher cela. Je l'appelle au secours comme expert. On peut faire appel à tous les experts pouvant nous aider.

Voilà ! L'honorable député Assan Seïbou !

**M. Assan SEIBOU.** Je voudrais féliciter la commission tout de suite pour ce beau travail qui a été fait et dire que la lecture de ce rapport m'inspire deux (02) choses.

La première, c'est que je me rends compte que les réformes portent leurs fruits et porteront leurs fruits dans ce pays car, les chiffres actuels le confirment. Nous avons atteint un niveau assez élevé et cela, la tendance va se confirmer. Je me sens assez fier en tout cas de ce résultat parce qu'à l'avènement de ce gouvernement, nous avons entendu des

gens dire ''ils ne tiendront même pas trois (03) mois''. Nous sommes de ceux qui s'étaient battus pour l'avènement du Gouvernement. Nous étions inquiets. Aujourd'hui, ce résultat est atteint et les perspectives me rassurent.

La seconde chose que cela m'inspire, c'est l'espoir d'un développement pour mon pays parce que je me rends compte que les cadres émérites de ce pays, enfin, décident de ne plus nous faire mettre les pieds au hasard là où nous ne maitrisons rien et que la prévision soit une chose comme arme de travail. Je voudrais que mes collègues emboîtent le pas à ces ministres pour que cet exercice devienne un exercice très sérieux dans l'avenir.

Quand Dieu vous fait le bien, il faut le dire. Celui qui lit ce rapport voit bien qu'à l'horizon 2020-2022, c'est-à-dire dans quelques trois années, nous serions autour de 9,2% de taux de croissance. Je voudrais bien que ce soit nous les émergents, et que l'effort soit fait pour qu'on atteigne encore 10%. En ce moment, on serait dans une croissance à deux chiffres comme certains l'ont chanté et qu'ils ont dégringolé.

Mais on dit chez moi que « quand vendredi sera bien, c'est depuis jeudi que vous voyez ». Cette prévision est possible parce que nous sommes à 6,7%. Il faut le dire à ceux qui ne font pas attention dans ce pays. C'est un taux de croissance jamais égalé dans le passé, jamais égalé. Donc, nous estimons que ce qui est écrit là n'est pas du n'importe quoi. C'est du sérieux et du bien précis.

Je voudrais terminer en disant que celui qui ne sait pas dire merci à l'homme ne peut pas dire merci à Dieu. Je voudrais féliciter le Président Talon et son Gouvernement pour avoir conduit le pays à ce niveau.

**M. le Président**. Député Okoundé !

**M. Jean-Eudes OKOUNDE**. Je voudrais à l'entame, féliciter le Gouvernement pour tout ce qui a été fait dans les prévisions de l'année dernière. Je sais qu'en commission beaucoup de choses ont été dites et des réponses ont été apportées. Néanmoins, je voudrais, pour la participation que nous députés, devons avoir dans ce qui se passe, apporter quelques touches pour dire qu'il y a beaucoup de projets qui ont démarré, il y a beaucoup de choses qui se font. Mais pour la visibilité de ce qui se fait au niveau du PAG, il faut que nous fassions attention pour que ce qui se fait, se fasse très bien.

Il n'y a que des projets d'assainissement, de pavage dans les communes qui ont démarré depuis six (06) ans dans certaines communes et qui peinent à finir. Et je voudrais que, si ce n'est pas prévu, s'il n'y a pas de prévision dans ce que nous voulons faire, il faut que le gouvernement prévoie l'achèvement de ces chantiers-là. Comme cela, nous allons dire que pendant l'exercice du Président Talon, cela a été fait parce qu'il y avait problème de financement. Je le dis parce que chez moi, il y a problème et c'est ainsi aussi dans plusieurs communes.

Je sais aussi que … La dernière fois nous avons eu un problème dans le parc Pendjari. Je ne sais pas quelles sont les dispositions qui sont prises aujourd'hui pour sécuriser et pour redonner confiance au tourisme. Dans ce budget, j'ai vu qu'on a parlé du parc W mais je veux qu'on voie si le parc Pendjari est aussi pris en compte parce que je n'ai pas tout lu. Je voudrais vraiment qu'on insiste et que quelque chose soit fait de façon durable pour redonner confiance aux gens qui viennent dans notre pays et qui amènent les devises.

J'ai vu qu'au niveau des programmes du Ministère de l'agriculture et du Ministère en charge de la sécurité, on a parlé du secteur de l'élevage, de la construction de retenues d'eau, l'aménagement des aires de pâturage mais la transhumance même, la sécurisation de la population, c'est préoccupant. Je sais que vous savez, Monsieur le Président. Il faut que quelque chose soit fait. Il faut que le Gouvernement nous dise concrètement ce qui est prévu pour ce pan. Parce que tout ce qui se fait aujourd'hui est noyé. Les gens sont dans l'insécurité. Il y a la psychose générale au niveau de la population. Je voudrais Monsieur le Président, que vous réfléchissiez à cela.

Monsieur le Président, c'est parce que l'appareil ne travaillait pas.

**M. le Président**. Non ! On a essayé de mettre à jour. Honorable député Agongbonon s'il vous plaît !

**M. Lambert AGONGBONON**. Je suis pratiquement le benjamin de la famille. C'est le 13 juin passé que j'ai eu mon baptême de feu ici grâce à la démission du ministre Hervé Hêhomey que je remercie ici.

J'ai dû donc attendre un peu pour voir comment cela se passe ici. J'ai deux (02) préoccupations surtout en ce qui concerne la diversification des produits parce que le coton a déjà pris corps et cela évolue. On prie Dieu que les saisons nous accompagnent et que les pluies nous accompagnent pour que cette production soit maintenue.

Mais l'ascension du coton ne devrait pas nous surprendre. C'est le contraire qui devrait nous surprendre parce que le capitaine du bateau est dans son marigot. C'est là où la population nous attendait le plus. Et comme cela a réellement pris, cela veut dire que nous devons avoir confiance en lui, et nous devons donc l'encourager à faire la diversification d'autres produits. L'ananas et l'anacarde dandinent un peu. Cela n'a pas encore pris tel qu'on le souhaite. Je veux parler des agrumes autrement dit les oranges qui se produisent dans certaines communes de notre pays, un peu dans le Mono, Toviklin, Klouékanmè et dans le Zou, dans Covè, un peu à Zangnannado principalement à Zakpota, qui fait plus de quatre vingt pour cent (80%) de la production nationale. Zakpota a pris ce goût depuis plus de soixante (60) ans à cause d'une société des colons qu'on appelle Société Nationale des Fruits et Légumes (SONAFEL) qui marchait bien à l'époque; la population a pris goût pour la production des agrumes. Mais les gens criaient et le Gouvernement défunt a fait une usine d'environ un milliard (1000.000.000) qui n'a rien fait à ce jour; pas une seule boule d'orange n'a été encore transformée à Zakpota.

La production aujourd'hui avoisine quinze mille (15.000) tonnes. Depuis environ deux ans chaque année, on dit même qu'on interdit l'exportation de ce qui va encore vers le Nigéria. Cela veut dire que près de 70% des agrumes, des produits, sont pourris. Je voudrais vous demander comme c'est l'orientation du budget 2021-2022, que le Gouvernement voie comment il va nous installer l'usine de Zakpota pour que la population cesse de souffrir.

**M. le Président.** Honorable député Bida.

**M. Bida YOUSSOUFOU.** Je voudrais féliciter les membres de la commission qui nous ont produit le présent rapport.

Monsieur le Président, je voudrais qu'ensemble, nous députés, puissions, même si notre Règlement Intérieur est clair, pour les débats au Parlement, demander la présence du Gouvernement. Et si c'est le Débat d'Orientation Budgétaire, c'est une loi organique qui a valeur constitutionnelle. C'est un dossier sensible. Je ne peux pas croire que le Gouvernement peut faire en sorte que les ministres concernés, des finances et celui du plan soient absents pour un débat si important quelle que soit la préoccupation, si ce n'est pas un cas de force majeure. Je pense que les deux ministres devraient être présents. Donc je crois que nous devrions vraiment fustiger cela et demander à ce que plus jamais le Gouvernement ne manque à ses obligations de cette manière-là.

Ceci étant dit, je voudrais effectivement reconnaître la qualité des performances et surtout des indicateurs macro-économiques. Je souhaite que nous jetions un regard plus serein et plus profond sur l'impact des indicateurs parce que nous avons vu des pays où effectivement les gens ont eu des performances économiques et malheureusement cela n'a pas impacté les populations. Et cela, je voudrais que le Gouvernement revoie l'orientation de la production et surtout la redistribution de la richesse créée pour que les indicateurs puissent être ressentis au sein de la population. Un taux de croissance de notre pays de ce niveau et ce que la population a ressenti, je crois que nous devons faire beaucoup attention. Si nous évoluons avec les indicateurs qui ne sont pas inclusifs avec la réalité sociale, je crois que nous aurons de très bons indicateurs mais malheureusement notre développement ne sera pas un développement inclusif, un développement réel. C'est pour cela que je crois que ce problème est général, c'est un problème qui concerne la plupart des pays ; c'est pour cela que je voudrais vraiment attirer l'attention du Gouvernement et de nous-mêmes parlementaires pour que nous puissions, lors de ces débats, voir comment réagir

Comme le temps ne nous permet pas, je vais m'en arrêter là, et je félicite les deux commissions qui ont produit en si peu de temps un rapport de si grande qualité.

**M. le Président.** Président Gbadamassi !

**M. Rachidi GBADAMASSI.** Permettez-moi de ne pas féliciter le Gouvernement parce que les politiques ont tellement utilisé le mot féliciter

ou félicitation. Ils ont tellement désacralisé ce mot mais permettez- moi d'encourager le Gouvernement à maintenir le cap, parce que passer de cent cinquante mille (150.000) à sept cent mille (700.000) tonnes sans subventions, mérite d'être encouragé. Les recommandations que j'aimerais faire au Gouvernement, c'est par rapport aux usines de coton parce que vous savez Monsieur le Président, nous n'avons pas de pétrole, nous n'avons pas de l'or. Ce que nous avons, c'est le coton et d'autres choses qu'on refuse d'exploiter.

Mais par rapport aux usines de coton, je pense qu'il est temps que le Gouvernement mette en place les sapeurs pompiers pour sécuriser au moins le coton. A chaque fois, on parle d'incendie, six cent mille (600.000) tonnes. Ce n'est pas bien. Gouverner veut dire aussi prévoir. C'est très important.

L'autre chose c'est par rapport à une route stratégique, une route très capitale. Je veux parler de la route Parakou-Kabor parce que quand vous prenez Kabor, il est à peine à quarante (40) km du Nigéria. De Kabor au Nigéria, à peine 40 km ou moins du Nigéria. C'est très important cette route et je pense que depuis des années, des gens ont toujours parlé de cette route. Je demande humblement au Gouvernement de penser à cette route.

**M. le Président.** Président Kassa.

**M. Barthélémy KASSA.** En fait, je n'ai pas grande chose à dire puisque ayant pris part aux travaux. Je prends la parole seulement parce que dans les réponses qui ont été données, il y avait des préoccupations très sérieuses mais aucune suite n'a été donnée à ces préoccupations. C'est pour cela que je prends la parole. J'ai déjà dit que les événements du 1er mai dans la Pendjari ont porté un coup dur à l'un des piliers de notre économie, le tourisme. Et donc dans les projections, je m'attends à ce qu'il y ait une réponse prospective pour relever un peu le manque à gagner qui serait créé par cet événement. La petite industrie qui se développe un peu autour de la Pendjari se meurt depuis le 1er mai. Et si cette tendance doit être poursuivie, je vois mal comment est-ce que les perspectives économiques projetées peuvent être satisfaites. Toutes les chancelleries, aucune n'encourage en ce moment ces ressortissants à aller au-delà de Dassa. Je crois que mon collègue Okoundé doit aussi en souffrir. Qu'est-ce qu'on fait concrètement pour nous rassurer que le tourisme va continuer à compter comme pôle du développement économique. C'était cela vraiment ma préoccupation fondamentale. On ne peut pas prétendre avoir le même niveau d'évolution de développement de notre économie si on ne prévoit pas des mesures correctives du genre.

**M. le Président.** Honorable député Dègla !

**M. Benoît DEGLA.** Je voudrais d'abord remercier le Gouvernement pour le document qui a été fait dans le respect de l'orthodoxie parlementaire et dans le respect des lois de la République. Merci à la commission pour l'excellent travail qui a été fait. Je voudrais nous rappeler uniquement que notre pays n'est pas gâté en matière de richesses du sous sol. Il est tout à fait normal que nous prospections les piliers sur lesquels nous pourrions asseoir une économie véritable qui permette le décollage du développement de notre pays. Nous avons cité pêle-mêle, j'ai vu l'économie numérique, le tourisme, la diversification de l'agriculture.

Je pense qu'au-delà de la diversification parce que beaucoup de projets ont été mis en place ; par rapport à la diversification, nous devons aller plutôt à la transformation des produits agricoles. C'est cela qui paraît essentiel parce que dans d'autres pays non loin de nous, on consomme local. Et pour consommer local, il faut que nous puissions commencer par transformer véritablement nos produits. On a parlé de l'agrume, on a parlé de l'ananas et on a parlé d'autres produits qui sont vendus à l'Etat et qui pourrissent quelques temps après. Il faudrait que nous puissions véritablement voir dans quelle mesure faciliter la mise en place d'usines de transformation pour permettre que nous ayons le produit fini qui peut concurrencer tout ce que nous avons dans les supermarchés.

Monsieur le Président, tout à l'heure, enfin je n'ai pas vu avec exactitude notre engagement à faire de notre pays ce qu'on a souhaité par rapport aux pays de l'hinterland. Nous sommes dans une zone concurrentielle. Qu'est-ce que nous faisons, nous Bénin qui avons au-dessus de nous le Niger, qui avons le Burkina, qui avons même le Mali, qui avons le Tchad, donc nous sommes bien situés. Et par rapport à cela, qu'est-ce que nous faisons pour renforcer nos capacités en matière d'infrastructures pour faire de notre pays un port de groupage, un port de dégroupage? Qu'est-ce qui est prévu en la matière, je n'ai pas vu. Je ne vais pas terminer sans parler, tout à l'heure j'ai parlé de la transformation des produits.

Nous avons connu ici six (06) usines qui avaient été créées pour transformer les produits agricoles. Il y a eu à Ouidah une usine pour fabriquer et pour monter des machines agricoles. Lorsque vous passez par là pour aller vers Grand-Popo, on voit dans quel état ces machines se trouvent. Qu'en est-il exactement, parce que c'est tout cela qui doit contribuer à transformer et à accroître la richesse.

Or, je voudrais que le Gouvernement puisse nous dire ce que deviennent ces machines.

Si elles ne servent plus, ce n'est pas la peine que les populations des localités dans lesquelles elles se trouvent continuent d'être souillées par ces machines.

**M. le Président.** Honorable député Baba Moussa

**Mme Mariama BABA MOUSSA.** Je me joins aux autres collègues pour féliciter la commission. Lorsque je me réfère à votre discours d'hier, je retiens un point capital qui est « relever tous les défis ». Et pour moi, relever tous les défis, c'est travailler en synergie à l'hémicycle et faire en sorte que les questions que nous avons évoqué résolvent, fassent ceux qui intoxiquent. Donc notre rôle est de faire comprendre les préoccupations des populations qui sont nos militants. J'ai constaté dans la lecture que les recommandations concernant les PME et les PMA n'ont pas été prises en compte. Il y a en fait un problème crucial soulevé par le collègue Sado et moi-même relatif à la plainte de certains opérateurs économiques en ce qui concerne le relèvement du niveau des valeurs des marchandises à la douane. Il n'y a pas eu de réponse à cette question et vous le savez. En relevant les valeurs au fil du temps, on finira par arriver à un moment où les impôts et taxes qu'on extrait des prélèvements de valeurs, vont tuer l'impôt. Alors je voudrais que le Ministre de l'économie et des finances et ses collaborateurs tiennent compte de cet aspect.

Au nombre des questions que j'ai posées, si la plupart ont trouvé des réponses, il y a la question relative aux politiques d'incitation à la création des PME qui n'a pas trouvé de solution. Des propositions de réponses qui ont été données, c'est purement fiscal. Alors que la question de l'encouragement des PME et PMA va au delà des solutions fiscales.

J'ai noté que des solutions fiscales sont de très bonnes solutions et dont nous avons connaissance. L'Etat a occulté certains aspects et vous le savez aussi bien que moi que les PME et les PMI constituent le vecteur principal de développement d'une nation. Il n'y a qu'à voir ce que font les pays comme le Ghana, le Nigéria, disons la Côte d'Ivoire aussi, le Sénégal pourquoi pas, le Kenya et le Rwanda.

En effet, en nous référant à un état des lieux, des difficultés des PME, vous verrez qu'il y a principalement des difficultés qui sont liées aux coûts de l'argent, à l'absence de régulation de politique d'encouragement. Donc, pour moi, tout ce qui concerne cette politique, il faut bien que ce soit des solutions appropriées.

**M. le Président.** Honorable Akpovi !

**M. Eustache AKPOVI.** Je profite de cette occasion qui m'est offerte pour remercier le Gouvernement pour tous ses efforts qui se font quotidiennement. Nous constatons aujourd'hui que notre économie connaît une émergence forte. Juste à voir tout ce qui se fait comme travaux dans nos grandes villes, notre économie est debout et que le plan de développement initié par le Gouvernement suit son cours en ce qui concerne les réalisations. J'ai juste constaté que nous connaissons une croissance économique au Bénin. Ce qui est paradoxal est que malgré le caractère patent de cette croissance économique, la pauvreté continue de gagner du terrain dans nos différentes contrées. Nous continuons de constater qu'au niveau de la population, la pauvreté continue de prendre beaucoup plus d'ampleur. Alors, Monsieur le Président, il va falloir que le Gouvernement prenne d'autres dispositions du point de vue social pour alléger quand même cette saignée. Peut-être que la richesse nationale n'est pas encore bien partagée. Vous avez parlé dans le rapport, il a été question de la production du coton et d'autres produits. Le coton a connu une très forte productivité ces derniers temps. Mais dans le rapport, nous n'avons pas eu l'idée de l'influence de ce coton sur la fiscalité, c'est-à-dire sur le budget national. Qu'est-ce que le coton grandement produit aujourd'hui que j'appelle du beau coton béninois apporte rigoureusement à l'économie nationale? A travers le budget national, nous pouvons avoir une idée de ce que nous tirons de notre produit. Par exemple au niveau de la noix d'anacarde, à travers les nouvelles dispositions édictées par le

Ministère du commerce. Ce commerce concernant la noix d'anacarde est bien organisé aujourd'hui. Nous devrions à partir des instances du Ministère des finances, avoir l'influence de cette activité sur l'économie nationale.

**M. le Président.** Honorable député Ahyi

**Mme Chantal AHYI.** A la lecture du Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuel 2021-2022, il apparaît assurément que le Gouvernement est au travail, un travail de qualité mais des efforts restent à faire. Et tant qu'il restera les efforts à faire, nous appellerons le Gouvernement à faire des efforts soutenus, à de la persévérance. Il est dit dans la loi sur la décentralisation que le Gouvernement assure le transfert progressif des ressources et autres compétences aux autorités décentralisées. Le problème que cela nous pose ici réside dans le caractère progressif dans ce transfert. Nous ne savons pas comment est-ce que ce transfert est fait, est-ce qu'il existe des voies et moyens pour mieux définir ce caractère progressif qui crée pas mal de blocage au niveau justement des communes lorsque les communes n'arrivent pas à s'en sortir et à travailler en toute autonomie dont le rythme bien sûr est lent et pas satisfaisant. Et donc ici, il revient de poser la question de savoir ce que le Gouvernement compte faire pour nous expliquer au mieux ou réviser à la relecture justement de ce texte de loi sur la décentralisation ce caractère progressif qui est à coller au transfert des ressources.

**M. le Président.** Député Bagoudou.

**M. Adam BAGOUDOU**. J'ai suivi le rapport produit par la commission des finances et j'ai trouvé qu'effectivement, au regard des débats que nous avons eus en commission, que nous avons des éléments qui incitent à l'optimisme. Quant aux éléments qui sont en cours, c'est l'occasion d'encourager. Nous avons déjà célébré le taux de croissance, célébré l'inflation maitrisée, célébré le taux d'endettement contenu, il ne reste pour nous qu'à célébrer avec beaucoup de fierté une plus grande capacité de la répartition de la croissance.

C'est à ce niveau donc que nous sommes interpelés et espérons que dans les perspectives qui sont définies, nous allons continuer à travailler pour atteindre le cap. Les réformes, puisque on note que les facteurs de croissance qui y ont été indiqués, il y a la diversification de l'agriculture, il y a l'agro-industrie, il y a l'économie numérique et d'autres.

Je voudrais insister sur cette diversification pour dire en plus de ce qui a été dit de notre usine d'égrenage à savoir la construction d'usine de transformation de noix de karité, qu'on puisse aussi penser à renforcer la capacité de transformation des graines de coton parce qu'il faut savoir qu'avec la production cotonnière qui progresse à la grande satisfaction de tous, ce qui suit c'est justement les produits dérivés : les graines de coton. Il faut pouvoir renforcer donc sa transformation.

La capacité installée aujourd'hui est largement en dessous de ce qu'il faut. Enfin, la question de l'économie numérique. Le numérique est assez développé à la satisfaction de tous mais seulement il reste que les deux réseaux GSM qui travaillent sur le secteur ont le monopôle et ce système dessert largement le système bancaire formel. Il y a lieu de travailler donc à ce que le payement soit par des cartes bancaires, par des cartes plus développées pour que réellement cette économie numérique puisse être au service de cette croissance que nous attendons de tout le Bénin.

**M. le Président.** Député Ahonoukoun !

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Le trou dans lequel le pays se retrouve avant l'avènement de ce régime est tel que trois budgets n'arrivent plus à permettre aux Béninois de vivre bien. Tellement la gabégie était si importante que les budgets engloutis chaque année n'arrivent pas à sortir les Béninois de la pauvreté. Moi, j'aurais voulu que ce qu'on peut faire pour impacter davantage une population qui est essentiellement agricole cela a été dit, une population essentiellement agricole, une population travailleuse. Cette population a besoin de la prise en compte de sa production. A l'élaboration du budget, on n'a pas mis l'accent sur la transformation, la conservation, la recherche du marché pour nos producteurs. C'est ce qu'il faut si on veut encourager la production agricole. Il faut que le Gouvernement se penche sur la conservation, la transformation et la recherche du marché d'écoulement pour les produits.

J'ai eu à écouter une émission « wari » sur tv5 monde mais des pays se battent pour exporter leurs mangues en Europe. Mais nos mangues pourrissent

ici, la tomate n'en parlons pas. Mais qu'est-ce qu'il faut faire ?

Nous avons vu des industries légères installées pour transformer ces produits, mais cela, c'est du leurre. On a englouti des millions.

Le jour où on annonçait qu'on allait produire à Zakpota de l'orange, j'ai vu de bonnes femmes peler des oranges, j'ai vu cela ; c'est industriel cela. On nous a trompés !

J'aurais voulu que sérieusement l'on produise de l'orange transformée à l'échelle industrielle. Ce serait bon pour ce pays ; nous en avons besoin. Et cela attire mon attention sur le fait que désormais une zone de libre échange continentale est en train de se créer. Le ministre en évoquant le sujet disait que le Bénin n'a pas encore ratifié et je sais que tôt ou tard le Bénin sera obligé de ratifier. Nous sommes dans un schéma de libéralisation des échanges.

**M. le Président.** La parole est à l'honorable député Alladatin.

**M. Orden ALLADATIN**. Le Gouvernement en décidant de signer avec le Fonds, s'est lié les mains. Mais fort heureusement pour les populations du Bénin, nous le voyons à travers les performances qui nous sont étalées là en matière de bonne gouvernance et d'efficacité dans la gestion. La croissance est au rendez-vous, nous souhaitons qu'elle soit effectivement renforcée. Nous avons une baisse des prix des produits à la consommation. Les sociétés d'Etat sont mieux gérées, nous avons une meilleure politique de recouvrement de nos recettes fiscales, et une bonne politique de maitrise du déficit du budget. Pour 2020, je note dans ce qui est projeté, la poursuite de la valorisation de notre potentiel touristique, la construction des infrastructures culturelles, la maitrise de l'eau, et tout cela est très bien. Et pour tout cela, on me demande de m'opposer à la mise en œuvre de tout cela. Je voudrais vous dire, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et chers collègues, que je ne saurais m'opposer à ce qui est bien pour mon pays, et cette performance, je ne peux pas m'opposer à cela. Ceux qui ont menacé d'arrêter le cours des choses et de bloquer tout cela, malheureusement, et peut-être heureusement pour les populations, sont tombés dans leur propre piège. Je pense que nous allons essayer de discuter pour que ceux qui ont posé des pièges puissent en sortir. Alors, ce que je voudrais dire, c'est féliciter le Gouvernement, les cadres à travers les ministères, les agences et autres parce que quand c'est bon, il faut le dire. Le rôle du député donc est de contrôler le Gouvernement, et du point de vue de la gouvernance, le Gouvernement lui-même nous facilite la tâche. Mais nous allons contrôler la mise en œuvre de tout ce qui est dit là pour une meilleure efficacité. Ceux qui ne vont pas faire leur travail au quotidien en matière de suivi, nous pensons que nous serons là pour sonner et pour punir aussi. Donc bravo, bravo à ce travail-là qui est fait. Je voudrais dire, bravo les écureuils. Merci.

**M. le Président.** Merci cher collègue. Honorable député Guidi.

**M. Euric GUIDI**. Je suis ravi que d'année en année, le budget de l'Etat est en hausse. Que cette tendance-là soit maintenue et maitrisée, mais que cela se ressente dans le panier de la ménagère. C'est pourquoi me référant à la réponse à la question 14, lors des travaux en commission, la réponse donnée ne me satisfait pas par rapport à l'amélioration des rémunérations des travailleurs. N'attendons pas le dialogue avec les syndicats avant de réagir, parce que gouverner c'est prévoir. Il faudra que le Gouvernement aille dans le bon sens et vite. Je voudrais saisir l'occasion pour poser une question, ou du moins pour relever la question de l'aménagement de la basse vallée du Mono, parce qu'on parle tout le temps de la vallée de l'Ouémé, mais il y a la basse vallée du Mono qui avait connu un projet PAV; donc la basse vallée s'étend du Couffo jusqu'au Mono en impactant les populations riveraines. Mais force est de constater que ce projet est en difficulté. Il faudra que dans les perspectives de 2020-2022, que ce projet-là soit réintégré pour que la réhabilitation, du moins l'aménagement de cette basse vallée-là soit effectif. Ensuite, il y a le projet PIRA. Je ne vois rien de ce projet-là dans le budget 2020-2022 plus précisément le dragage du lac Ahémé. Le projet PIRA, c'est un projet intégré de réhabilitation du lac Ahémé. Il faudra qu'on en tienne compte pour le bonheur de nos populations. Ensuite, concernant les cantines scolaires, je félicite le Gouvernement pour les dispositions en la matière, pour donner les conditions de vie ou du moins les conditions de

travail à nos enfants dans les écoles; mais il faut que cela soit amélioré. On parle de construction des infrastructures subséquentes dans nos localités. Il faudra qu'on tienne compte de la construction de vraies cantines que des magasins de stockage. Ce qui se fait actuellement, ce n'est pas encore cela. Là où on prépare pour nos enfants, les conditions d'hygiène, les femmes qui préparent, leur santé, il faut que tout cela soit contrôlé. Donc, il faudra qu'on revoie la gestion ou du moins le fonctionnement de la cantine scolaire.

**M. le Président**. Monsieur le président Aké.

**M. Natondé AKE**. À l'entame je voudrais, à la suite de mon collègue Bida YOUSSOUFOU, déplorer la faible représentativité du Gouvernement à cette séance parce que la loi organique que nous avons votée, la LOLF consacre la tenue des débats parlementaires, et on connaît à quelle période cela doit se passer. On souhaite qu'à l'avenir, les membres du Gouvernement vraiment dégagent leur calendrier à la mi-juin. Ce n'est qu'une seule journée de débat que nous faisons d'habitude quoique la loi ne nous limite pas en termes de temps ou en ce qui concerne le débat. A ce débat, nous pouvons passer en revue tous les secteurs d'activités afin que les débats budgétaires eux-mêmes en fin d'année soient plus légers. Et c'est en ce sens que normalement, au-delà des deux ministres, ministre du plan et ministre des finances, il faudrait aussi que les autres ministres qui dirigent des départements à caractère économique tel que le ministre des transports, le ministre de l'économie numérique, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, tous ces ministères-là devraient être présents pour que nos débats soient vraiment enrichis. Ceci dit, d'année en année, le Gouvernement passe devant nous et nous parle de l'inflation maitrisée, mais il y a un piège qu'il faut éviter parce que lorsque nous avons des taux de croissance qui se renforcent comme nous en avons actuellement, et que le taux d'inflation va en diminuant, nous allons vers ce qu'on appelle en économie la déflation et c'est dangereux. Parce que la déflation n'encourage pas à terme la production. Les prix baissant, cela n'amène pas les consommateurs à consommer, à augmenter leur consommation. Cela peut amener à la thésaurisation des ressources et donc le Gouvernement doit faire attention à cela de manière à ce que nous ne tombions pas dans le revers de cette déflation-là. Autant l'inflation est à combattre, la déflation aussi n'est pas une bonne chose. Il faut que le niveau des prix soit raisonnable pour encourager la production. J'ai parlé la dernière fois en commission de la chute des prix des produits agricoles qui décourage les paysans et qui le disent d'ailleurs de manière acerbe. Sur le terrain, nous en avons eu la preuve. Après ceci, je voudrais juste demander au Gouvernement de veiller à un certain nombre de points puisque je vois les clignotants de l'autre côté là-bas. Surveiller la question de la dette publique, la stratégie d'endettement énoncée par le Gouvernement, si cela peut être respecté, ce serait bien ; diminuer les émissions de bons sur le marché local, parce que cela dénote un peu d'une gestion de la dette qui n'est pas très bonne pour notre économie et nous devons pouvoir éviter également l'endettement trop poussé. Deuxième point, le dialogue social.

**M. le Président**. Votre temps est écoulé.

**M. Natondé AKE**. Le Président n'a pas été très … chose là avec moi. Il a été plus large avec d'autres collègues.

**M. le Président**. Bon, d'accord ! Merci ! Discrétion du Président !

Honorable député Abiossè !

Il n'est pas là.

Honorable député Tognigban !

**M. Etienne TOGNIGBAN**. Nous ne cesserons de remercier le Gouvernement pour tous les efforts qu'il fait. Je voudrais aborder trois points rapidement. Le premier point, lorsqu'on était en plénière ici, je crois que tous les honorables députés presque ont participé aux travaux en commission. Nous avons largement discuté mais les réponses données par le ministre des finances nous amènent à croire qu'il s'appuie plus sur les mesures structurelles du volet social que sur les mesures conjoncturelles. Je voudrais rappeler, puisqu'il n'est pas arrivé aujourd'hui, sur le terrain, nous savons tous ce qui se passe. Les gens ne nous apprécient pas. Les gens disent qu'ils souffrent, donc je voudrais porter un accent particulier sur le volet social par les mesures conjoncturelles parce qu'on dit souvent chez nous, en même temps c'est mieux. Il ne faudrait

pas que les gens meurent… qui sont ceux qui vont venir bénéficier des mesures structurelles? Le taux de croissance a évolué, il faut revoir la distribution du revenu. Le deuxième point, c'est par rapport au volet agricole. Le coton a augmenté mais toutes les autres spéculations ont dégringolé. Dans mon département, le gari de l'année passée est encore là. On en a produit encore cette année. Il faudrait que le Gouvernement revoie un peu sa politique d'évacuation de nos produits agricoles. Le troisième point concerne les communes. On a parlé d'un transfert des ressources. Je voudrais insister sur le transfert des ressources humaines parce que les contrôles sont multipliés par le Gouvernement. À peine on en avait deux, je viens d'une mairie, mais c'est plus de dix avant mon départ. Ceux qui vont faire le travail n'existent pas et les contrôles se multiplient. Il faudrait mettre un accent sur le transfert des ressources humaines compétentes pour travailler dans les mairies. Les élections s'approchent. Il faut revoir effectivement la dotation pour la relecture des textes ; les maires souffrent. Il faut revoir cela parce que les élections s'approchent, il faut que l'on sente que quelque chose bouge.

**M. le Président**. Présidente Talata, allez-y !

**Mme Mariam CHABI TALATA ZIME YERIMA**. Merci, Monsieur le Président. Merci au président de la commission des finances et à son rapporteur ; surtout à son rapporteur pour la lecture des 14 pages sans interruption. Il faut être endurant pour pouvoir le faire. Monsieur le Président, j'ai deux préoccupations. La première porte sur la forme du rapport qu'on nous a présenté notamment le I intitulé « situation économique et financière sur la période 2016-2019 ». Le petit énoncé introductif qui annonce la suite du développement doit au niveau de la présentation de l'environnement économique essayer d'harmoniser l'ordre de présentation des plans. Il est écrit au niveau de l'énoncé introductif que les plans seront présentés de l'international au sous-régional et au régional alors qu'au niveau du contenu du rapport, l'ordre est décroissant: International, sous-régional et national. Il y a donc nécessité d'harmoniser l'ordre de présentation de ces différents plans de présentation de l'environnement économique.

Ma deuxième préoccupation maintenant concerne le fond, notamment la présentation des perspectives économiques et financières sur la période 2020-2022. Monsieur le Président, les gens l'ont répété ici, les honorables députés l'ont répété. Gouverner, c'est prévoir, c'est anticiper. Et donc budgétisez-les davantage. Je ne sais pas si ma mémoire n'a pas été ample, mais je ne crois pas avoir entendu des prévisions par rapport au projet de monnaie unique qui s'annonce au niveau des États de la CEDEAO. Dans ses perspectives économiques de 2020 à 2022, qu'est-ce que le Gouvernement entend faire au cas où cette monnaie unique serait introduite pour en minimiser les effets négatifs? Qu'est-ce que nous prévoyons ? Quelle précaution prenons-nous pour l'introduction de la monnaie unique dont le projet de nom nous a d'ailleurs déjà été communiqué?

**M. le Président**. Député Sina !

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Nous avons dit que notre économie est tirée par l'agriculture mais malheureusement, Monsieur le Président, moi je le pense, cette agriculture telle qu'elle est conduite aujourd'hui, ne peut pas continuer à nous soutenir et à tirer l'économie. Lorsqu'on dit dans un pays que 80%, 70%, sont dans l'agriculture, c'est un marqueur net de sous-développement. C'est un pays sous-développé. Vous verrez que dans la marge normale des États qui nous ont précédé, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, au départ naturellement, c'est le secteur primaire mais avec l'évolution, la population qui est au niveau du secteur primaire … d'année en année et ce reste là, ce qui diminue là est transféré vers le secteur secondaire ; et plus tard, le reste aussi, avec le développement des technologies, va vers le secteur tertiaire qui est un secteur suffisamment vaste qui peut prendre tout le monde. Alors, pour ce qui concerne l'agriculture béninoise, moi je crois que si on continue comme cela à mener une pression intense sur la terre, on ne pourra pas régler les problèmes. Aujourd'hui, si vous quittez Parakou jusqu'à Malanville pour ces régions que je connais, vous voyez un attroupement. Ce sont des problèmes fonciers au niveau de la gendarmerie, au niveau de la police républicaine, au niveau de la justice. Ce sont ces problèmes-là que les gens règlent. Alors, je crois qu'on peut réduire la population agricole et, avoir avec la maîtrise de l'eau, ainsi que l'accompagnement des populations, surtout que vous convenez avec moi que l'agriculture, c'est une question d'Etat, de tout temps. Sous tous

les cieux, l'agriculture est d'abord une question d'Etat. Cela dépasse même les compétences de l'agriculteur. Il faut absolument que nous puissions accompagner l'agriculture en réduisant le nombre d'agriculteurs, en leur donnant les moyens et ceux-là qui seront là avec un nombre réduit, pourront produire autant que les 70%, les 80%. Alors, nous allons réduire le problème de chômage avec donc au niveau du secteur secondaire, la création d'autres unités de production au niveau par exemple de la maçonnerie, de la menuiserie, etc. et c'est comme cela que nous allons soutenir, nous allons développer notre pays. Je crois que c'est comme cela que nous allons faire ; alors toute autre solution qui va venir en dehors de cela, Monsieur le Président, moi, je crois que ce ne sera pas une solution durable. Je vais terminer en disant que…

**M. le Président**. Cela peut aller. Vous pouvez vous réinscrire après pour une seconde liste.

Honorable député Okounlola-Biaou.

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. Je remercie le Gouvernement par rapport à tout ce qu'il fait depuis trois ans. Monsieur le Président, quand on parle de la diversification agricole, c'est vrai le coton a pris donc de l'embonpoint, mais la diversification agricole interpelle que d'autres filières soient aussi développées. Quand je prends l'anacarde ces dernières années, nos producteurs connaissent de mévente. C'est parce que la filière n'est pas suffisamment organisée. Je voudrais demander au Gouvernement de dire quelles sont les actions qui sont prévues dans les trois prochaines années pour le développement réel de cette filière.

La deuxième chose, c'est que je constate que dans notre pays, avec la bonne volonté du Gouvernement de développer les technologies numériques, il y a des zones dans notre pays encore qui ne sont pas couvertes de Gsm. Quand vous prenez par exemple la zone Est, la partie donc qui longe la commune de Kétou vers Savè, toute cette zone-là n'est pas couverte. Et c'est cela qui crée toujours l'insécurité. Je voudrais que le Gouvernement nous dise quelles sont les dispositions qui sont prises pour qu'on puisse remédier à de telles situations. Monsieur le Président, c'est vrai qu'aujourd'hui, nous devons féliciter le Gouvernement par rapport à cette question, à ces actions qui sont menées par rapport à l'eau, par rapport à l'électricité. Néanmoins, je voudrais que pour les prochaines années, les actions soient plus orientées vers les milieux ruraux parce qu'il faut dire qu'actuellement dans ces milieux ruraux, les gens souffrent tellement qu'il n'y ait pas d'électricité, il n'y ait pas d'eau mais je sais que l'ambition est bonne et je souhaiterais que ces actions-là soient plus accentuées et orientées vers ces villages-là. Le développement routier, je voudrais savoir, Monsieur le Président, le Gouvernement avait déjà entrepris un programme ici qui a parlé de la route Bohicon-Parakou. Qu'en est-il de ce projet et de ces… il y avait aussi de prévu dans ce programme-là qu'il y aura les bretelles comme Kilibo-Ouèssè et Kilibo – Korontière.

**M. le Président**. Député Houdégbé !

**M. Octave HOUDEGBE**. Monsieur le Président, j'ai aidé à gérer un pays qui s'appelle la République Centrafricaine. La République Centrafricaine est au cœur de l'Afrique et très riche en bétail. C'est la République Centrafricaine qui envoie des bœufs partout. Comme cela ne suffisait pas, un jour, à un conseil de ministres, le Président a dit « il n'y a pas que les porteurs de boubous blancs qui doivent être des éleveurs ». Les ministres ont demandé, « aidez-nous et nous allons tous produire des bœufs ». Le ministre des finances s'est adressé à moi pour dire, « demandez au Président des conseil. Il doit y avoir assez d'argent pour prêter au ministre». Chacun a eu cinquante (50) millions remboursables et en quatre ans, nous avons doublé, sinon surdoublé. De quatre, nous sommes passés à dix têtes de bœufs par habitant. J'ai donné cet exemple ici plusieurs fois. Qu'est-ce que cela coûterait de demander d'abord aux députés, cinquante honorables députés pour commencer. Leur prêter cinquante millions, ceux qui ont cinquante hectares pour produire de l'ananas. Les Arabes ont refusé, ils continuent de refuser de boire de coca-cola. Les Etats-Unis ont fabriqué coca-cola zéro sucre, ils ont dit non ; ils ne veulent boire que des jus de fruits naturels et le Bénin seul peut produire cela. Je reviens encore demander au Gouvernement d'essayer ce système et nous sommes sûrs que nous allons développer notre agriculture. J'en ai fini.

**M. le Président**. La première liste est terminée. J'ai deux noms en attente. Il y a les députés Médégan Fagla et Gounou. Je complète avec ceux qui voudraient intervenir. Il y a le président

Zinzindohoué, il y a le président Adjovi et le député Abiossè. Député Babamoussa Bissiriou Awa, Atchawé, Akpovi. A l'extrême gauche, il n'y a personne. Il y a l'honorable député Houéssou Aden.

*(Demande de motion)*

**M. le Président**. Oui, la motion...

**M. Barthélémy KASSA**. C'était peut-être pour attirer votre attention. Normalement, la deuxième liste là aurait pu être ouverte après les réponses. Si on n'est pas satisfait, on pourrait s'inscrire à nouveau. Les collègues qui viennent de parler en utilisant les trois minutes, qui viennent encore de se réinscrire pour compléter encore, cela ne fait pas bien.

**M. le Président**. Merci. La motion passe mais ceux qui ne se sont pas exprimés tout à l'heure, on va les prendre. Revoyez-moi la liste-là. Oui, la motion passe. Relisez la liste maintenant, on va voir.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. Sont inscrits les honorables députés Gounou, Medegan Fagla, Zinzindohoué, Bissiriou, Atchawé, Aden, Abiossè, Adjovi. Voilà ! Donc j'ai Gounou, Medegan, Zinzindohoué, Bissiriou, Atchawé, Aden, Abiossè, et Adjovi.

**M. le Président**. Voilà !nous vous donnons deux minutes chacun. Honorable député Gounou a la parole.

**M. Abdoulaye GOUNOU.** Je vais aller très vite. J'ai essentiellement deux préoccupations qui reviennent chaque année ici. On dit souvent au Ministère des travaux publics, que la route du développement passe par le développement de la route. Je reviens encore, parce que je suis toujours enclavé. Là, je regrette l'absence des ministres. Depuis que moi, je suis ici, je n'ai jamais vu un taux aussi élevé d'absence des ministres à un Débat d'Orientation Budgétaire. Je le regrette, mais je le dirai néanmoins. Leurs collaborateurs vont certainement leur faire le compte rendu. Depuis cinq ans, je parle de désenclavement du premier bassin cotonnier de l'Atacora, les 2KP. La route Kota-Natitingou-Péhunco, il paraît que le financement est déjà sur le point d'être trouvé et que l'entreprise burkinabè attend l'aval du ministre des finances depuis janvier. Malheureusement, il n'est pas là. Je suis passé ce matin par le Ministère des finances, même à la porte du Directeur Général du Budget. J'ai oublié qu'il devrait être ici. Monsieur le Président, ce débat nous préoccupe. Un ponceau qui divise la commune de Kouandé en deux qu'on appelle Kankou; depuis des années j'en parle tout comme s'il n'y a pas de solidarité nationale dans notre pays. Cela indispose et cela fait souffrir des populations, pour ceux qui connaissent la localité.

Les poses sont déjà mises par l'ancien régime. Il reste à mettre la rampe. Depuis 5 ans, on en parle, on nous tourne en rond; ce n'est pas bienséant. Il ne faudrait pas qu'on nous laisse éclater nos colères ici. Je regrette, le ministre des TP n'est pas là, à qui j'ai écrit. Je lui ai rendu plusieurs fois visite.

Monsieur le Président, vous avez donné deux minutes. Je vais essayer de me discipliner et de m'en arrêter là.

**M. le Président**. Il faut regarder, c'est déjà allumé.

**Mme Sèdami MEDEGAN FAGLA**. Je voudrais à l'instar de mes collègues encourager le Gouvernement à poursuivre ses efforts parce qu'un taux de croissance en perpétuelle augmentation depuis 2016 témoigne des nuits blanches du Gouvernement. Cependant, ce taux de croissance devra rejaillir sur la ménagère béninoise. Il faudra que la ménagère béninoise ressente également les effets de ce taux de croissance. Pour cela, il y a beaucoup de pistes et mes collègues un peu avant moi ont abordé un certain nombre d'aspects déjà. Je vais donc parler de l'auto emploi des jeunes. Nous savons tous que notre population est en majorité jeune, que ce soit au Bénin, que ce soit dans la sous-région, c'est le problème de l'Afrique ; c'est plutôt la chance de l'Afrique. Alors, qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut absolument que le Gouvernement intensifie ses efforts pour le renforcement de capacité des jeunes afin qu'ils soient capables de créer leurs propres emplois à travers la création d'emplois.

La population béninoise étant essentiellement jeune, il faudra absolument que le Gouvernement poursuive ses efforts pour les aider à renforcer leur capacité dans la création d'entreprise. Nous avons le devoir de développer un certain nombre de filières agricoles pour soutenir l'effort du coton. Le coton ne peut pas rester le seul champion local. C'est une chose d'avoir le coton, de produire le coton, mais c'est une autre chose d'avoir la filière coton. Je voudrais poser une question, celle de savoir à quel moment est-ce que dans nos hôpitaux, dans nos pharmacies et dans nos propres ménages à la maison nous utilisons le coton béninois ? Et en disant cela, je parle de la transformation de nos produits agricoles et je parle également de la consommation de nos produits locaux.

**M. le Président**. Président Zinzindohoué.

**M. Abraham ZINZINDOHOUE**. C'est par rapport à la question n°12 et la réponse y afférente. C'est les rapports entre les mairies et les recettes perception. Et j'ai illustré par la mairie de Cotonou. Mais tel que c'est libellé, cela ne correspond pas du tout à ce que j'ai eu à dire. On me parle de recherche de pots-de-vin, je n'ai jamais dit cela ici. Tout le monde est là, on me parle de contrôle de qualité, non plus ! J'ai dit que dans l'exécution de ces dépenses, c'est après une délibération...

**M. le Président**. Ce n'est pas enregistré, attendez.

**M. Abraham ZINZINDOHOUE**. Je disais que le budget du conseil municipal est adopté en présence des conseillers et des comptables. Une dépense qui est déjà adoptée en conseil, en délibération, à l'exécution, on ne peut plus encore opposer des règles d'opportunité pour dire que ce n'est pas faisable. C'est faisable. On ne peut voir que la régularité de la dépense puisque la réponse dit que des dépenses qui ne sont pas éligibles au paiement du comptable. Comment des dépenses peuvent être inscrites au budget quand elles ne sont pas éligibles ? Et on vient demander qu'on paie. Il y a un problème de fond, il faut que les gens voient cela. Ce qu'il dit là, c'est sérieux mais tel que c'est libellé, ici... Moi, je ne parle pas de pots-de-vin. Je parle de régularité et opportunité. C'est contrôle de régularité et non d'opportunité.

**M. le Président**. Député Awaou !

**Mme Awaou BISSIRIOU**. A l'analyse des statistiques, notamment de l'évolution du taux de croissance il y a de quoi se réjouir et être fier de la bonne santé de notre économie et féliciter le Gouvernement pour les efforts qu'il ne cesse de déployer avec clairvoyance pour réaliser les meilleures performances. Mais moi, en tant que ménagère, je devrais le ressentir dans mon panier. Mais ce n'est pas le cas. Trop de plaintes venant de nos populations, donc, à voir les perspectives du Gouvernement, j'encourage ce Gouvernement à déployer plus d'effort pour une amélioration substantielle des conditions de vie de nos populations.

Ma deuxième préoccupation se situe au niveau des situations financières des sociétés et officines d'Etat. Sur la période 2016-2018, je constate en effet que les sociétés et les officines d'Etat ont présenté des résultats nets, positifs. Mais l'ampleur des performances est plus grande au niveau des officines d'Etat. J'aimerais savoir pourquoi les performances sont plus reluisantes au niveau des officines qu'au niveau des sociétés d'Etat. Enfin, je m'intéresse particulièrement à la situation des collectivités locales. On note en effet au point 1-4 de la note de présentation une progression des recettes tirées par les transferts de telle sorte que les recettes arrivent à couvrir leurs charges. Et pourtant, il y a encore tant de choses à faire dans les communes. Pourriez-vous nous expliquer quel est l'impact des transferts sur les capacités financières de nos collectivités locales ?

**M. le Président**. Honorable député Atchawé !

**M. Dominique ATCHAWE**. Je voudrais joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour remercier le Gouvernement et surtout son chef pour les efforts déployés depuis 2016 jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Ceci étant, je voudrais faire une projection sur le Port Autonome de Cotonou. Parce que nous sommes suffisamment exigeants vis-à-vis du Gouvernement, mais il faudrait nécessairement trouver les ressources pour que le Gouvernement puisse faire fasse aux dépenses. Au-delà

d'une confidence, je voudrais faire plutôt une dénonciation. La SOBEMAP, la Société béninoise de manutention portuaire a été démembrée depuis pratiquement 15 ans d'un certain nombre d'activités confiées aux opérateurs économiques étrangers. Je voudrais simplement inviter le Gouvernement à retourner aux cahiers de charges qui ont été signés par ces opérateurs économiques étrangers pour voir le nombre de milliards que l'Etat béninois perd tous les ans. Je n'ai droit qu'à trois minutes, j'ai d'autres préoccupations ...

**M. le Président**. Deux minutes !

**M. Dominique ATCHAWE**. Deux minutes et j'ai d'autres préoccupations. Le Port de Cotonou abrite actuellement une nouvelle filière que nous devons exploiter à fond, c'est la filière de vente des documents des connaissements au Port. Ces étrangers se tapissent dans l'ombre et ont toutes les possibilités de ramener les conteneurs ou les marchandises au Port de Cotonou, font allègrement leur business sans paiement d'aucun impôt. Il sera important que l'Assemblée Nationale puisse se saisir de ce dossier pour retourner au Port, histoire de voir clair dans cette affaire. Les minutes sont épuisées, je m'en arrête-là.

**M. le Président**. Vous avez le temps de revenir après.

Honorable député Aden Houéssou !

**M. Aden HOUESSOU**. Je voudrais féliciter le Gouvernement par rapport aux actions sur le terrain. Mais il faudrait que les ministres descendent sur le terrain pour voir ce qui se fait parce que pour ne pas citer la commune de Bopa où il y a les villages de Bakpèdji et de Agbodji où on a installé les panneaux solaires pour l'électrification de ces villages, les travaux sont terminés depuis plus de deux ans, mais on n'a pas encore mis en marche le réseau pour le bonheur des populations. De même, il y a des pavés qui sont faits un peu partout, mais il y a des entreprises qui n'ont pas pu achever les travaux; cela fait que le Gouvernement est critiqué. Je voudrais demander aussi à ce qu'on ne crée pas les problèmes à la longue par rapport aux déflatés dans les sociétés. Ceux qui ont perdu leurs jobs, il faudrait que le Gouvernement ait une politique de réorientation de ceux-là pour qu'ils ne soient pas des bandits à la longue qui vont nous créer de problème dans la société. Il y a aussi que la zone des terres noires qui relie Bopa à Lalo, dont le sous-sol regorge d'assez de calcaire pour la fabrication de ciment, les travaux avaient démarré mais depuis plus de sept ans, ils ont coupé et rien ne se fait encore sur le terrain alors que nous sommes en train de chercher des issus pour des plus-values.

**M. le Président**. Député Abiossè !

**M. Abdou ABIOSSE**. Je voudrais vous remercier et remercier tout le Gouvernement à travers les actes salutaires qu'il pose depuis 2016. Lorsque je prends pour exemple la voie Pobè - Adja-Ouèrè - Ouinhi qui aujourd'hui devient une réalité, cela n'empêche que j'exprime mes préoccupations. Lorsque vous prenez cette localité, il y a assez de pistes rurales qui sont dans un état beaucoup plus dégradé. Nous avons cette année l'appui du Gouvernement pour reprofiler cette piste rurale. Mais comme l'a dit l'honorable qui m'a précédé, il y a un manque de suivi de la part du Gouvernement au point où les niveleuses sont envoyées sur le terrain, c'est à croire qu'ils sont venus faire un jeu d'enfant. Sur les 105 kilomètres accordés par le Gouvernement, on ne sait pas combien ils ont fait réellement et comment c'est fait. Je voudrais joindre ma voix à celle de l'honorable député Aden pour demander au Gouvernement de véritablement suivre ces chantiers une fois confiés à ces entreprises.

L'autre chose que je voulais dire, c'est par rapport à la filière palmier à huile. Quand j'ai parcouru le document, il me semble que cette filière n'est pas comme une priorité pour le Gouvernement. J'ai l'impression que c'est le coton. Chez nous, on ne produit pas le coton. Et cette filière nourrit beaucoup dans le sud-est du Bénin. Je voudrais demander au Gouvernement de joindre à cette filière phare, la filière palmier à huile.

L'autre chose que je voulais dire également, c'est par rapport à nos retraités. Il y a encore un moment, puisque moi, je suis un enseignant de carrière, on était content, on avait annoncé partout que les retraités seraient payés, qu'on leur paierait leur dette. Mais jusque-là, on ne sait pas ce qui bloque. Puisque le taux de croissance est reluisant, je crois qu'il est important de penser aux hommes, car il n'y a pas de développement sans l'Homme, c'est très important.

**M. le Président**. Député Adjovi.

**M. Mathieu ADJOVI**. J'ai deux préoccupations. La première porte sur le volet social. J'ai été présenté par le ministre des finances la dernière fois, je n'ai pas vu de quelle manière la Caisse nationale de sécurité sociale pense relever le traitement des retraités. J'ai vu tout ce qui est prévu pour l'amélioration du cadre de la qualité de prestation, mais cela n'a pas été pris en compte. Mais il semble qu'un rapport d'audit fait sur la Caisse il y a quelques années révèle que nous avons le taux de traitement le plus bas de la sous-région. Est-ce que quelque chose est prévu pour relever le traitement des retraités ?

Ma deuxième préoccupation, je voudrais la porter sur la communication. Le Gouvernement ne peut pas réaliser autant de performances et ne pas communiquer sur cela. Quand je parle de communication, je parle d'une communication dynamique et structurée et qui touche la base de notre population, essentiellement dans les langues locales. Nous parlons du français facilement au niveau des grandes villes mais la population ne saisit pas les performances telles que c'est révélé, ici. Je voudrais que cela soit pris en compte. Je vais finir en souhaitant que les rapports qui nous parviennent à l'occasion de ces plénières puissent l'être plus tôt pour que nous puissions les lire et avoir plus de chance d'intervenir sur leur contenu.

**M. le Président**. Je pense que la liste est épuisée et conformément à la motion qui avait été adoptée tout à l'heure, nous allons laisser la parole au Gouvernement pour apporter les éléments de réponses.

**M. Séverin QUENUM**, Je voudrais d'abord remercier les membres de la commission, les honorables députés qui se sont joints à eux pour enrichir le débat, dont la quintessence a été présentée ici. Je dois reconnaître que pour l'essentiel, le rapport rend bien compte aussi bien de la présentation de mon collègue, ministre en charge des finances que de la nature des débats qui ont été faits. J'ai noté avec beaucoup de bonheur que les députés apprécient les efforts qui sont faits, les performances accomplies par le Gouvernement et nous y sommes très sensibles. Et j'en rendrai compte au Chef du Gouvernement, parce que pour nous, cette appréciation est un signe d'encouragement. Je voudrais également de ce point de vue dire au nom du Gouvernement que nous entendons maintenir le cap. Maintenir et amplifier les performances parce que ce qui compte au bout de tout cela, c'est assurer un véritable essor à notre pays et son économie.

J'ai noté également que beaucoup de recommandations ont été faites. Elles sont assez pertinentes, elles seront également prises en compte. C'est d'ailleurs l'intérêt du Débat d'Orientation Budgétaire qui est une nouvelle étape ou une nouvelle approche dans l'examen des comptes et des prévisions budgétaires. Et de ce point de vue, le Gouvernement aurait bien aimé que davantage de coordination soit faite à la faveur de la révision du Règlement Intérieur pour que nous puissions donner un véritable contenu à la nature de ces débats préalables au débat de fond sur le budget national de sorte que nous pourrions anticiper et assurer la Représentation Nationale d'une meilleure participation du Gouvernement à ces débats-là. Sachez-le, Monsieur le Président, messieurs les députés, il n'était pas dans nos intentions ni de boycotter, ni de sous-estimer ces débats-là en dépit des travaux qui ont été faits en commission. C'est une question d'agenda, cette séance n'a été prévue qu'à deux ou trois jours près, on ne pouvait pas vraiment anticiper. Je vous prie d'excuser mes collègues qui n'ont pas pu répondre à cette invitation.

Dans le fond, la question a été posée de savoir ce qui se fait en ce qui concerne les chantiers qui sont ouverts de part et d'autre et qui seraient à l'abandon. Je crois que pour rester dans la réalité, il n'y a pas de chantier ouvert depuis 2016 et qui soit vraiment à l'abandon. Tous les chantiers sont conduits suivant le calendrier fixé d'accord parti entre l'Etat et les entrepreneurs. Il peut arriver qu'il y ait des soucis, mais il doit s'agir pour l'essentiel de contingence technique ou administrative. Mais cela doit pouvoir être assez facilement résorbé. Quoi qu'il en soit, à la fin du quinquennat il ne vous sera pas donné de constater des éléphants blancs. C'est un engagement personnel du Président de la République.

Sur la question de la diversification de la production agricole, et particulièrement celle des agrumes qui concernent la zone Zakpota, Covè, Zangnanado et puis une partie du Couffo qui se réunit d'ailleurs, je crois qu'il doit s'agir d'un micro climat qui permet effectivement la production des oranges. Déjà, le

programme d'action du Gouvernement a prévu une diversification de la filière agricole et la création des instruments pour y parvenir. Il a été créé des agences territoriales de développement agricole qui sont les ATD et qui sont implantées dans des zones données. Et la zone dont on parle, qui est la zone n°5 et qui prend en compte un programme de production des agrumes qui met davantage d'accent sur la transformation. Et les efforts sont en cours pour effectivement transformer nos produits. Je dois peut-être dire pour notre satisfaction à nous tous que les fruits qui sont produits dans notre pays sont appréciés aussi bien dans leur nature que lorsqu'ils sont transformés. Et le Gouvernement voudrait mettre en œuvre les actions qui permettent l'exportation des produits qui peuvent être exportés. Il y a par exemple dans la zone d'Allada, une nouvelle entité qui s'est implantée, qui veut pouvoir exporter les mangues découpées et qui peuvent être exportées, tout comme également transformer les jus de mangue et les jus d'orange. Le Gouvernement s'emploie en tout cas à encourager toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

La question a également été posée de savoir quelles sont les mesures prises pour la promotion des PME et des PMI. Là-dessus, nous sommes d'accord avec madame la députée de ce qui peut porter l'économie de façon durable, de façon efficace que ce sont les petites et moyennes entreprises. Et d'ailleurs, un projet de loi a été déjà déposé sur le bureau de l'Assemblée pour asseoir le régime juridique des petites et moyennes entreprises. Quoi qu'il en soit à l'intérieur de ce projet, nous avons prévu au Gouvernement les mesures d'accès au financement de ces petites et moyennes entreprises, le paiement à bonne date des factures liées aux prestations accomplies par ces petites et moyennes entreprises au profit du Gouvernement et également l'obligation faite aux administrations publiques de s'approvisionner de façon prioritaire auprès de ces entreprises-là; je crois qu'il s'agit de mesures concrètes qui peuvent permettre le décollage ainsi que l'enracinement des activités de ces petites et moyennes entreprises.

Il a été question également de la redistribution de la richesse pour réduire la pauvreté dans notre pays. De ce point de vue, il y a plusieurs mesures sociales que le Gouvernement a envisagées ou du moins a amplifiées. Par exemple, les cantines scolaires qui sont destinées d'abord à nourrir les enfants des familles les plus défavorisées et en même temps assurer le maintien de ces enfants dans le milieu scolaire. Nous sommes passés d'un repas chaud servi à ces enfants à midi à deux repas, le soir avant qu'ils rentrent chez eux pour nous assurer que ces enfants, qui sont les nôtres ont mangé et peuvent apprendre leur leçon avant de revenir à l'école le lendemain.

Il a été également prévu un plan directeur 2017-2021 de développement du sous-secteur de l'approvisionnement en eau portable en milieu rural. C'est un projet qui tient particulièrement à cœur au Président de la République, au Gouvernement. Et si vous faites attention, plusieurs fois le ministre en charge de l'eau est passé ici pour solliciter à la fois l'autorisation pour un vote de loi pour accompagner les efforts et les actions du Gouvernement de ce point de vue. Au titre des mesures sociales, il est prévu également les micros crédits dans une nouvelle formule avec les systèmes décentralisés de la micro finance ainsi que le renforcement et la consolidation des mesures visant à l'accès pour tous à la santé.

Je dois souligner que le projet ARCH par exemple de ce point de vue-là est également un axe majeur qui nous permet d'aller vers davantage de performance. Et puis, il y a également les allègements fiscaux pour accompagner la transformation locale notamment le fait que certaines entreprises sont exonérées des droits de taxe sur les équipements de transformation des produits locaux. C'est vous dire, Monsieur le Président, députés que le Gouvernement travaille vraiment à cela et que peut-être cela fait partie des points sur lesquels nous ne communiquons pas assez. Nous allons le faire pour davantage d'informations des uns et des autres.

Sur l'impact de la production du coton, j'ai personnellement apprécié les bonnes observations qui ont été faites de ce point de vue. Il s'agit de réelles performances lorsqu'on regarde d'où nous sommes partis en 2016 à côté pour devenir le premier producteur de coton dans notre sous-région; c'est reconnaître qu'effectivement beaucoup de choses ont été faites. Quel est l'impact de cette production en hausse sur l'économie nationale ? Il faut dire d'abord que le rapport l'a souligné. Cela englobe aujourd'hui de 166.444 exploitants à 274.065, c'est dire qu'il y a un véritable engouement, que c'est un secteur porteur. Pour autant, il y a un effet d'entraînement sur toute l'économie nationale parce qu'on pourrait davantage collecter la TVA

et l'impôt sur les sociétés et l'AIB auprès d'un plus grand nombre de contributeurs ainsi que l'activité manufacturière ainsi que toutes les activités commerciales qui s'articulent autour de la production dont les effets induits de cette production-là. Cela veut dire qu'en même temps la production de coton augmente, du coup, toutes les activités qui concourent à cette production-là sont amplifiées et entraînent davantage de collecte d'impôt.

La question a été posée sur l'émission des bons de trésor qui laisseraient croire à une mauvaise gestion de la dette publique. Je crois que c'est beaucoup plus une inquiétude. En réalité, toutes les émissions qui sont faites sur le marché financier s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie bien conçue et bien orchestrée. Pour l'émission de ces bons, le Gouvernement a fait des revues, à bonne époque, trimestriellement, pour s'assurer de la faisabilité de la chose. Ce qui nous permet de collecter toujours, au-delà de nos attentes. Il ne s'agit pas d'improvisation, nous sommes plutôt bien organisés pour maîtriser la dette publique.

La question a été posée au gouvernement également de savoir ce qui est fait pour la maîtrise de l'inflation et pour ne pas tomber dans la déflation. Nous sommes dans une économie régionale et la politique monétaire est gérée par la BCEAO. Cela veut dire que nous n'allons pas en rangs dispersés. D'abord, dans l'espace des pays qui ont cette banque centrale commune. Mais également que le Gouvernement prend soin de contenir à la fois l'inflation mais sans aller dans le négatif. Parce que c'est cela qui donne la déflation. La maîtrise de l'inflation permet également de ne pas tomber dans la déflation et les efforts sont faits pour soutenir et contenir les prix dans l'espace national de façon à ce que cette crainte-la ne se réalise pas. En tout cas le Gouvernement reste vraiment vigilent.

La monnaie unique, faut-il aller vers la monnaie unique ? Et quand est-ce qu'il faut la réaliser effectivement ? Cette question-là reste toujours en débat sauf qu'aller vers la monnaie unique est déjà une décision des Chefs d'Etats qui s'emploient maintenant à asseoir les modalités de l'avènement de cette monnaie unique. Les discussions se poursuivent encore. Sauf erreur de ma part, il me semble que cela doit être encore à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Chefs d'Etats de la CEDEAO qui se tient ce week-end à Abuja. Quoi qu'il en soit en la matière, la priorité du Gouvernement est axée sur la stratégie de transformation structurelle de notre économie nationale et de la densification du tissu productif, parce que sans une base solide, ce serait une aventure pour nous d'aller vers cette monnaie unique. Nous, au pays, on s'emploie à avoir une économie bien structurée de façon à amortir un éventuel choc lorsque cette monnaie-là sera mise en circulation.

Sur le tourisme, j'ai également apprécié, mesdames et messieurs les députés, que vous songiez qu'il s'agit-là d'un levier essentiel pour notre économie nationale. Et les événements dramatiques autour du 1er mai qui ont affecté la région et qui ont conduit à déclarer une partie de notre pays pas totalement fréquentable. C'est peut-être malheureux de le constater, mais le Gouvernement n'est pas resté les bras croisés. Tout de suite, nous avons pris la mesure des choses en renforçant d'abord la sécurité dans la zone, tout au long de la zone frontalière, puis en engageant des discussions avec la société qui gère le parc, de façon à améliorer. Déjà, les efforts sont faits de ce point de vue-là pour améliorer les infrastructures d'accueil, mais également, voir avec eux, les modalités de gestion de la sécurité et puis du mouvement des touristes. Pour sa part, le Gouvernement a pris toutes les dispositions pour renforcer la sécurité et continuer justement d'investir. Il reste qu'une publicité malveillante nous est faite, je le déplore parce que quelque part, j'y vois personnellement la main des compatriotes ; ce qui n'aurait pas dû se faire.

Voyez-vous, je voudrais même faire une comparaison. Il y a des attentats tous les jours dans d'autres pays, dans d'autres capitales. Cependant, Paris n'a jamais été déclarée comme une capitale, une ville à risque. Nous devons donc nous contenir et ne pas avoir peur, mais plutôt, mettre à contribution les agences de voyage, les tours opérateurs pour continuer de les rassurer et puis la Représentation nationale dans l'opération de communication ou dans l'offensive de charme qu'on demande au Gouvernement de faire, la contribution de la Représentation nationale ne sera pas de trop, bien au contraire.

Et puis, je vais terminer sur cette note-là, que le Gouvernement ne communique pas assez. C'est vrai, c'est parce que nous ne voulions pas au départ tomber dans l'excès inverse qui serait peut-être de la propagande. Cependant, ce qui est fait, se voit. Et les honorables députés sont plus proches de la population que nous. Donc, lorsque le Gouvernement apporte des explications-là, que la Représentation nationale veuille bien,

peut-être pas servir de relai, mais également en d'autres circonstances ou dans les occasions qui surviennent, donner de bonnes informations pour enrayer le cycle de la désinformation, contribuer avec nous à faire connaître ce qui se fait et dont les justes informations vous sont apportées ici avec des documents à l'appui parce que, lorsque cela viendra, les honorables députés qui auront eu accès à des documents et des explications fournies par le Gouvernement, je crois que l'opinion publique nationale, pourquoi pas, l'opinion publique internationale aussi sera plus acquise à la véracité des informations sur les performances qui sont accomplies.

Monsieur le Président, je crois avoir globalement répondu aux questions, mais je reste disponible s'il y a d'autres, quoi qu'il en soit, les explications écrites ou les réponses écrites pourront venir pour étayer tout ce qui a été dit ici.

**M. le Président**. Merci, monsieur le ministre pour les réponses apportées aux préoccupations des honorables députés, mais il y a quand même quelques préoccupations que vous allez noter par exemple, le relèvement anarchique des valeurs des marchandises à la douane, ensuite, il y a le transfert des ressources humaines aux communes, la route Bohicon-Parakou, les 2KP toujours enclavés et la vente des connaissements au port en toute liberté. Parce qu'il reste ces préoccupations-là, si c'est à prendre en compte, si c'est à travers la rectification ou l'amélioration du projet de budget en cours d'élaboration que vous allez en tenir compte, vous allez nous le dire, ou si vous avez des informations pour apaiser les préoccupations des honorables députés ici, je vous permettrais de les aborder s'il vous plaît !

**M. Sévérin QUENUM**. Il s'agit de préoccupations qui sont d'importance que, nécessairement, le Gouvernement devra prendre en compte, notamment, en vue de la finalisation du prochain budget qui sera soumis à la Représentation nationale. Sur chacune de ces préoccupations-là, peut-être, à l'occasion des travaux en commission, je vais apporter des réponses écrites pour asseoir l'information de la Représentation nationale.

**M. le Président**. Commission !

**M. Gérard GBENONCHI**. Monsieur le Président, je pense qu'en plus de tout ce que vous avez rappelé tout à l'heure en ce qui concerne les préoccupations restées non satisfaites, on pourrait ajouter la préoccupation du président Zinzindohoué qui avait posé une question de conflit d'attributions entre les agents percepteurs et les agents des mairies. Les agents percepteurs se transforment plutôt en juges d'opportunité au lieu de rester confinés dans leur rôle de juge de la légalité. Donc, il n'a pas été satisfait par la réponse donnée.

La préoccupation de la Première Vice-Présidente est prise en compte. Nous prenons acte de son amendement de forme. Dans la phrase de transition, on va intervertir l'ordre national et sous régional. En fait, dans la présentation de la situation économique, on part toujours de l'international pour atterrir au plan national. Ce qui est fait dans le développement est conforme, c'est seulement dans la phrase de transition qu'on aura à prendre acte de sa préoccupation.

En plus de cela, les collègues qui estiment que leurs préoccupations doivent être transformées en des recommandations, qu'ils nous les envoient par écrit pour nous permettre d'apprêter le listing des recommandations.

**M. le Président**. Après les réponses apportées par le Gouvernement, est-ce que nous jugeons opportun d'ouvrir encore une autre liste ? Nous allons continuer mais n'oubliez pas qu'il est l'heure qu'il est, ou alors, on fait une suspension pour permettre d'aller se satisfaire et on revient. Qu'est-ce que vous aurez voulu ? La plénière est souveraine. Je ne vois pas de doigt en l'air.

Voilà !

*(Le député Sina demande la parole)*

**M. le Président**. Oui, honorable député Sina !

**M. Idrissou SINA OUNINGUI**. Je suis quand même au regret de constater que ma préoccupation n'a pas été prise en compte ni par le ministre, ni par la commission. Il faut vivre au nord pour comprendre ce que j'ai dit. Les conflits sociaux aujourd'hui liés à une pression sur les terres, c'est cela qui préoccupe tout le monde. Les gens se tuent. Même pas plus tard qu'hier,

j'ai eu des informations. Vous allez partout, ce sont ces problèmes. J'ai demandé alors, qu'est-ce qu'on fait par rapport à cette question-là ? Parce que, plus tout le monde va vers la terre, la terre qui n'est pas extensive, il y aura toujours avec l'accroissement de la population, des problèmes. Alors qu'est-ce qu'on fait ? C'est pour cela, j'avais proposé que nous changions de paradigme. Tout le monde ne peut pas aller vers la terre. C'est quasi impossible. Donc, il faut qu'on trouve le juste milieu pour voir ce qu'on peut faire.

Voilà, ma préoccupation et j'ai constaté que dans le résumé, dans la synthèse des réponses, je n'ai pas été pris en compte et c'est pour cela, je repose la question.

**M. le Président**. Le Gouvernement a déjà dit que toutes les autres préoccupations seront prises en compte. N'oublions pas que c'est un Débat d'Orientation Budgétaire et que nos préoccupations telles qu'elles ont été formulées, soit à travers les questions, soit à travers les insuffisances qu'on a notées ici même, qui serviront à améliorer le projet de budget. Comme nous ne sommes pas en discussion par rapport au budget de 2020, c'est une orientation que nous portons et tout a été noté. C'est pourquoi, ce n'est pas ce rapport-là qu'on vote, mais on prend acte. Donc, nous allons, si vous convenez, sous réserve de tout ce qui a été dit au niveau de la commission, au niveau du Gouvernement et par rapport à tout ce que vous avez relevé comme insuffisances et comme volonté pour que le budget de 2020 impacte effectivement la population à travers le panier de la ménagère, vu le taux de croissance sans cesse augmentant, vous allez bien vouloir à main levée prendre acte de tout cela pour que nous puissions renvoyer le Gouvernement à ses obligations. Est-ce que nous sommes d'accord ? Si nous sommes d'accord pour prendre acte du rapport, veuillez l'exprimer par un vote à main levée.

Voilà ! Tout le monde pratiquement !

Est-ce qu'il y en a qui sont contre ?

Bon ! Personne n'est contre.

Est-ce qu'il y en a qui se sont abstenus par hasard et je n'ai pas constaté ? Pas non plus.

Donc, à l'unanimité des honorables députés présents et représentés, nous prenons acte de ce rapport.

Je voudrais prier le président et son rapporteur de rejoindre leur place respective.

Avant de lever la séance, le Gouvernement voudrait dire un mot et je permets au Gouvernement de dire le mot certainement d'encouragement ou bien de remerciement, je ne sais pas. Vous avez la parole.

**M. Sévérin QUENUM**. Monsieur le Président, honorables députés, je me félicite du bon aboutissement des débats qui viennent de s'achever, débats sur l'orientation budgétaire. Cela était nécessaire pour mieux articuler le prochain budget qui sera soumis à la Représentation nationale que je formule le vœu de voir également aboutir dans les conditions de parfaite sérénité, de bonne compréhension tel que cela vient de se faire. Ce sera, dans tous les cas, pas sans les honorables députés. Ce sera une œuvre commune pour que nous puissions travailler au développement de ce pays-là qui est en définitif, le seul objectif, le seul but autour duquel nous devons rassembler nos forces et nos efforts.

**M. le Président**. Merci au Gouvernement, merci à vous chers collègues, merci à tout le personnel parlementaire, les assistants, merci à la commission, merci aux journalistes qui ont relayé à travers leurs différents réseaux tout ce débat autour du budget. Sur ce, la séance est levée et vous serez mis au courant de la prochaine plénière en tenant compte des dossiers que nous aurons recensés, qui serons prêts. La séance est levée.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à quinze heures vingt-neuf).*

Fait à Porto-Novo, le 28 juin 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU.-**

# Séance du mardi 02 juillet 2019

⇒ **Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre investisseurs et Etats fondé sur les Traités signés à Port Louis (Île Maurice), le 17 mars 2005 ;**

⇒ **examen du projet de loi portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation d'adhésion à l'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements conclu le 05 juin 1981 à Bagdad en Irak entre les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique ;**

⇒ **examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord relatif aux mesures de ressort de l'état du Port visant à prévenir, éliminer et contrecarrer la pêche illicite non déclarée et non réglementée, signé à Rome le 22 novembre 2009.**

**(*La séance est reprise à dix heures vingt-cinq par Monsieur Robert Gbian, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale*).**

* * *
* *
*

**M. le Président**. Chers collègues, asseyez-vous!

Nous allons procéder en ce moment à la vérification du quorum.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**, ***Deuxième Secrétaire Parlementaire.*** *(Procède à la vérification du quorum).*

**M. le Président**. Nous avons dénombré douze (12) présents alors qu'il nous fallait quarante-deux (42). Donc, le quorum n'est pas atteint. Nous allons suspendre et reprendre la séance à onze heures trente minutes très précises. A onze heures trente minutes très précises, nous reprenons la séance.

*(Coups de maillet).*

* * *
* *
*

(*La séance est suspendue à dix heures trente minutes).*

* * *
* *
*

(*La séance est reprise à onze heures cinquante-huit par Monsieur Robert Gbian, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale*).

**M. le Président**. Chers collègues, nous allons reprendre.

*(Coups de maillet).*

La séance du 28 juin passée avait été levée. Nous allons reprendre une nouvelle séance ce jour. Tout à l'heure, le quorum n'étant pas atteint, nous avons remis la reprise à 11 h 30 mn.

Je vais laisser le Secrétaire Parlementaire prendre la parole pour le compte rendu sommaire.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI.** *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du vendredi 28 juin 2019).*

**M. le Président**. Voilà la lecture du compte rendu sommaire. Est-ce qu'il y a d'amendements à ce compte rendu sommaire ? Le compte rendu sommaire de la séance du 28 juin est adopté.

*(Coups de maillet).*

Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, vous pouvez continuer avec la lecture des communications.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI.** *(Donne lecture de la lettre de :*

- *l'honorable député Etienne Tognigban relative à sa démission du poste de maire de la commune de Djakotomey ;*
- *monsieur Issiaka Sidibé, Président de l'Assemblée Nationale du Mali portant excuses pour son absence à la cérémonie d'investiture du Président de l'Assemblée Nationale du Bénin ;*
- *monsieur Bofal Schanbez, représentant du district de Plébeau, portant excuses pour son absence à la cérémonie d'investiture du Président de l'Assemblée Nationale du Bénin ;*
- *monsieur Emilia Carlota Sebastiano Celestino Diaz, Président par intérim*

*de l'Assemblée Nationale d'Angola, portant excuses pour l'absence de leur Président à la cérémonie d'investiture du Président de l'Assemblée Nationale du Bénin).*

**M. le Président**. Nous allons continuer. Nous avons trois (03) points inscrits à l'ordre du jour pour cette séance. Les deux (02) premiers concernent la commission C3 dont le président n'est pas encore dans la salle. Le dernier point concerne la commission C5. Je vois le président Gbadamassi qui est là.

Monsieur le président, vous êtes prié de vous mettre en place avec le rapporteur. Le rapporteur n'est pas là ? Nous allons… Il est là président Gbadamassi ?

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Adjoint !

**M. le Président**. Nous allons désigner l'adjoint ou un rapporteur ad'hoc.

(*L'honorable député Augustin Ahouanvoébla demande la parole)*

Oui allez-y ! Vous avez la parole, honorable député Ahouanvoébla.

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. Monsieur le Président, avec tout le respect dû à votre rang, conformément au Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, je ne crois pas possible qu'il y ait le président ou le vice-président pour présenter le rapport. Je crois qu'il y a le président et le vice-président qui sont là.

(*Remous dans la salle)*

**M. le Président**. Laissez Ahouanvoébla parler. Continuez !

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. S'il est le deuxième rapporteur, qu'il dise qu'il est le deuxième rapporteur. Il n'y a pas d'adjoint au rapporteur. C'est parce que j'entendais adjoint que je me suis dit qu'il vaut mieux remettre de l'ordre dans cela.

**M. le Président**. Merci ! Président Gbadamassi !

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre investisseurs et Etats fondée sur les traités signés à Port Louis (Île Maurice), le 17 mars 2005.**

**M. Rachidi GBADAMASSI**, ***président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité*.** Monsieur le Président, veuillez bien donner la parole à Monsieur le rapporteur.

**M. le Président**. Je crois que c'est un rapporteur ad'hoc. Il est quoi ? Ah ! Il est deuxième rapporteur ? Ah voilà ! C'est le deuxième rapporteur de la commission. Donc, il est bien dans son rôle. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Lucien HOUNGNIBO,** ***rapporteur de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité.*** *(Donne lecture du rapport de la commission).*

(*L'honorable député Gounou Sina Ouningui demande la parole).*

**M. le Président**. Oui honorable député Gounou Sina !

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Compte tenu de ce que le document est un peu long, et du fait que le deuxième rapporteur s'est retrouvé comme premier rapporteur pour le présenter, je voudrais proposer qu'on vienne directement sur le contenu du document rapidement et les recommandations

de la commission. Cela nous permet d'aller un peu plus vite.

**M. le Président**. Monsieur le président de la commission, vous voulez intervenir ?

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Je crois que nous allons continuer. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je continue.

**M. le Président**. Le président a la parole. Vous pouvez continuer.

**M. Lucien HOUNGNIBO**. Je vais continuer, s'il vous plaît !

**M. Rachidi GBADAMASSI**. *(Donne lecture du rapport).*

**M. le Président**. C'est vrai, le texte était très long et le rapporteur avait besoin d'être aidé par le président, ce qui a été fait.

Je voudrais recueillir l'avis de la commission C1. La commission C1, votre avis !

**M. Orden ALLADATIN, *président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme*.** Avis conforme !

**M. le Président**. Nous allons procéder maintenant au débat général. Je commence par ma droite.

*(Inscription des intervenants)*

L'honorable député Gbénonchi, vous avez la parole.

**M. Gérard GBENONCHI**. Je remercie la commission qui a travaillé pour nous pondre ce rapport. Je félicite le président, le rapporteur, tous les membres de la commission pour ce rapport.

Je voudrais particulièrement inviter mes collègues à ce que sans état d'âme et sans traîner, que nous accordions nos voix pour autoriser la ratification de cette Convention pour permettre de rassurer les nombreux investisseurs dont notre pays a besoin pendant cette période où le Programme d'Actions du Gouvernement a besoin d'importantes ressources où une part belle a été faite au partenariat public privé, où nous savons que nous n'avons pas forcément les ressources à l'intérieur et que nous aurons besoin de beaucoup d'investisseurs même étrangers. C'est nécessaire de lever tous les goulots d'étranglement pour permettre de rassurer les investisseurs afin qu'ils viennent investir en toute quiétude et en toute sécurité juridique dans notre pays. Et je pense que cette Convention est la bienvenue, fera le lit et rassurera tous ces investisseurs. C'est pour cela que je suis content de participer aux travaux qui vont permettre d'autoriser notre Gouvernement à ratifier cette Convention.

**M. le Président**. L'honorable député Guidi Euric a la parole.

**M. Euric GUIDI**. Je pense que cette loi vient en appui à la loi sur le Code des investissements en cours d'étude au Parlement. Et je tiens à remercier le Gouvernement pour ce projet. Mais l'important, je suggérerais que cette loi, quand elle sera votée, soit vulgarisée puisque la société civile, les ONG, sont impliquées dans cette… Il faut que la loi soit vulgarisée afin que nul investisseur ne l'ignore parce que c'est important que les investisseurs soient rassurés. C'est pourquoi je suggérerais que cela soit vulgarisé dès qu'elle sera votée.

**M. le Président**. La suite c'est l'honorable député Ahonoukoun Marcellin.

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Nul n'ignore que dans notre pays, ces derniers temps, il y a eu beaucoup de remous. Il y a eu beaucoup de règlements de litiges entre investisseurs et l'Etat béninois et il y a eu des soupçons de toutes parts. La loi que nous étudions aujourd'hui pourra permettre à notre Gouvernement de ratifier…

C'est une loi qui est bien arrivée.

La Convention est là depuis 2005. Aucun Gouvernement n'a pu ratifier cette Convention. Maintenant c'est dépoussiéré. C'est la preuve que le Gouvernement actuel veut travailler dans la transparence. Reconnaissons-le, et il faut saluer cela. Cela va nous permettre d'aller à des règlements sans soupçonner des parties qui seront en difficulté. Cela va faire taire les soupçons de part et d'autre. Et cela va donner beaucoup plus de garanties aux investisseurs. Nous sommes à la recherche d'investissements. Nous sommes un jeune Etat qui veut aller dans la modernité. Je crois que la Convention qui est arrivée, je la salue et je demande à tous les députés que nous sommes d'autoriser cette ratification car c'est bon pour améliorer l'arsenal juridique au profit de ceux-là qui vont amener leurs sous dans notre pays. Nous allons donner assez de confiance aux investisseurs. Ainsi, le Bénin pourrait bénéficier des investissements pour se développer.

**M. le Président**. Madame Baba Moussa Mariama, vous avez la parole.

**Mme Mariama BABA MOUSSA.** Moi, j'avoue que je n'ai pas bien suivi. Je n'ai pas été intéressée par la lecture du rapport pour des raisons que je ne saurais évoquer ici.

Je voudrais dire ceci: je sais que je n'ai pas participé aux travaux de cette commission parce que je n'étais pas très intéressée. Bon, pas très intéressée, je n'étais pas au courant. Mais c'est un sujet d'importance.

Donc, le rapport qui a été déposé, moi, je l'ai reçu ce matin seulement. Ce rapport, j'avoue que je ne l'ai pas lu. Donc, quelque part, depuis que je suis arrivée dans ce Parlement, il y a quelque chose qui me gêne. C'est la rapidité avec laquelle nous votons les lois. J'avoue qu'il y a eu quelques lois seulement que j'ai étudiées à fond.

Donc, je voudrais demander respectueusement aux présidents de commissions et au Vice Président de l'Assemblée Nationale de bien vouloir, non seulement déposer tout projet dans les casiers des députés, qu'on soit intéressé par la commission ou pas, de déposer les projets de loi et les rapports à temps. Parce qu'un sujet d'une telle importance, vous convenez avec moi que depuis que nous avons commencé les votes de projets de loi, il y a beaucoup de projets de loi qui concernent les investissements dans notre pays. Donc, il n'y a pas de doute. Tous ces projets prévoient le règlement des différends, des litiges. Donc, pour moi, il faut voter cette loi. Mais je reviens sur la question de nous permettre d'étudier ces lois-là. Il va falloir qu'au niveau du Parlement, on revoie cette manière de travailler que je qualifie à la (langue vernaculaire). Et vraiment cela ne m'agrée pas et je suis gênée de voter des lois alors que je ne me suis pas impliquée, je n'ai pas lu à fond.

Soit on se donne un timing, soit je n'ai pas dit que je connais le b, a, - BA de l'Assemblée nationale, mais il y a le Règlement Intérieur et tout ce qu'il nous faut comme arsenal. Je voudrais vous demander de nous permettre d'être consciente et impliquée dans le vote des lois parce que je ne veux pas voter pour voter, je veux voter pour comprendre.

Voilà mon intervention !

**M. le Président**. Madame Baba Moussa, je voudrais, suite à votre intervention, dire que les trois (03) rapports des deux (02) commissions ont été bel et bien déposés le vendredi soir. Donc, le délai de 48 heures a été respecté. Vendredi soir, cela a été déposé. Lundi peut-être si vous étiez au Parlement… Ce que nous remarquons aussi c'est que beaucoup de députés ne visitent pas leur casier. Parce que les rapports sont déposés dans les casiers. Pour ces trois (03) rapports, le SGA m'a confirmé qu'ils ont été déposés le vendredi soir. De toutes les façons, les présidents des commissions ont écouté... Madame, je vous parle. Je disais que de toutes les façons, les présidents des commissions ont écouté ce que vous avez dit, et on veillera à l'avenir à respecter les 48 heures de dépôt de rapports avant les plénières. Le président de la commission des relations extérieures, vous voulez intervenir ? Le président de la commission et le rapporteur veulent intervenir.

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. La commission des relations extérieures, de la

coopération au développement, de la défense et de la sécurité est présidée par un expérimenté parlementaire. Nous avons déposé notre rapport depuis le 25 et je crois qu'après le 25, le délai de 48 heures a été respecté.

(*L'honorable député Alladatin demande la parole).*

C'est moi qui ai la parole, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Monsieur Gbadamassi attendez, c'est une motion.

**M. Orden ALLADATIN**. C'est une motion. Si le président Gbadamassi répond en tant que président de la commission, mais qu'il rejoigne sa place. Ce n'est pas une intervention ordinaire. Vous répondez en tant que président de la commission.

**M. le Président**. Je crois même que le débat est clos. Non! Gbadamassi, vous n'avez pas la parole, asseyez-vous. J'ai compris. Je disais que le débat est clos pourquoi ? Parce que j'ai donné des explications claires. Effectivement, les rapports ont été déposés depuis le vendredi soir. Le SGA qui est ici en est témoin. Les rapports sont déposés le vendredi soir. Le samedi, dimanche, lundi on était ici. Donc, je crois peut-être que madame Baba Moussa n'a pas pu consulter son casier. Mais on a pris acte de ce que vous avez dit et on va veiller à l'avenir à ce que les rapports soient effectivement déposés et qu'on vérifie si tout le monde a reçu avant de commencer les plénières. Ce n'est pas un débat qu'on va ouvrir ici. Président Gbadamassi, je crois que mes explications sont assez claires. On ne vous en veut pas. Les rapports sont terminés depuis le 25 et ils ont été déposés le vendredi. Sur ce, nous allons continuer nos débats.

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Monsieur le Président, j'aimerais aussi que vous insistiez que la commission a déposé son rapport depuis le 25.

**M. le Président**. Monsieur le président, vous n'avez plus la parole. Je crois que la liste est close. Vous voulez intervenir ? Vous n'étiez pas inscrit. Il y a quatre (04) qui étaient inscrits. Si vous voulez qu'on ouvre une seconde liste d'accord sinon on va donner la parole au Gouvernement.

**M. Lucien HOUNGNIBO**. S'il vous plaît Monsieur le Président !

**M. le Président**. Oui la commission !

**M. Lucien HOUNGNIBO**. Oui! C'est la commission. Je peux y aller ?

**M. le Président**. Allez-y!

**M. Lucien HOUNGNIBO**. Moi je voudrais d'abord présenter mes excuses aux collègues par rapport à la qualité de la lecture puisque moi je n'étais pas informé que nous sommes programmés ce matin. Et je ne suis pas venu avec mes verres. Donc, je ne voyais pas du tout. Et ce qui est bizarre, tout à l'heure on a échangé sur notre forum comme quoi on ne nous a pas avertis qu'on doit présenter nos rapports ce matin. Donc, nous avons condamné tout d'abord le président et les assistants puisque nous ne sommes pas informés que nous allons plancher ce matin. Donc, moi-même cela m'a fait un peu mal et je déplorais déjà le cas avant de venir. Mais, je ne peux pas me soustraire si je suis là et on demande d'après le premier rapporteur et il n'est pas là. Je ne peux pas me soustraire, je dois me présenter quand bien même que je n'ai pas mes verres. Donc, voilà ce que je voudrais dire.

**M. le Président**. Vous êtes déjà excusé. Je l'avais déjà dit, vous êtes excusé.

Nous allons continuer. Est-ce qu'on ouvre une seconde liste ou bien on peut continuer ?

Bon ! Je laisse la parole au Gouvernement, si c'est nécessaire qu'on ouvre une seconde liste, on le fera sinon, la parole est au Gouvernement.

**M. Serge AHISSOU, *ministre de l'industrie et du commerce***. Je voudrais avant tout présenter à Monsieur le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale…

**M. le Président.** Monsieur le ministre, je suis le Deuxième Vice-Président.

**M. Serge AHISSOU**. Monsieur le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur le président de la commission, à tous les honorables députés présents ici dans cette salle. Je voudrais dire que c'est ma première participation ici depuis que vous êtes installés, et je voudrais très chaleureusement vous souhaiter la bienvenue. Je voudrais vous souhaiter tout ce qu'il y a de meilleur dans vos fonctions en ces moments. Je voudrais aussi vous remercier pour tout ce que vous faites pour la République et tout ce que nous avons suivi pour le moment dans cette salle de l'Assemblée Nationale, à l'hémicycle. Nous constatons qu'il n'y a pas eu d'objection par rapport à l'étude de cette loi et qu'après lecture du rapport, tous les intervenants, je crois avoir noté quatre (04). Tous les honorables députés qui ont eu à intervenir ont eu à apprécier la qualité de tout ce qui a été fait et ont souhaité que la loi soit votée dans son intégralité. Je voudrais du fond du cœur vous dire merci pour tout ce que vous faites et tout ce qu'on fait pour la République.

**M. le Président**. Merci, Monsieur le ministre !

La commission !

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Loi n°2019 portant…

**M. le Président**. Je demandais si vous avez un complément par rapport aux interventions des uns des autres, on n'est pas encore à la discussion particulière.

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Non !

**M. le Président**. S'il n'y a pas une seconde liste, nous allons continuer avec la discussion particulière du texte. Monsieur le président de la commission, vous avez la parole.

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Donnez la parole au rapporteur !

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur !

**M. Lucien HOUNGNIBO**. *(Donne lecture du texte de loi).*

**M. le Président** On va procéder au vote.

*(Vote)*

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n°2019-28 portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre investisseurs et Etats fondé sur des Traités signés à Port Louis, Ile Maurice le 17 mars 2005, à l'unanimité des députés présents et représentés.

Monsieur le Président de la commission et le rapporteur, merci ! Vous pouvez rejoindre vos places respectives.

Maintenant, nous allons continuer avec le premier et le deuxième point de l'ordre jour. A ce sujet, j'ai l'honneur d'inviter le Président de la commission du plan et son rapporteur à se mettre en place.

Honorable Kassa, vous êtes invité.

Monsieur le président, vous avez la parole. Dans l'ordre, je crois que le premier c'est...

**Examen du projet de loi portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation d'adhésion à l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements conclu le 05 juin 1981 à Bagdad en Irak entre les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique.**

**M. Barthélémy KASSA**. Notre commission a été saisie par la plénière pour examiner le projet de loi portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation d'adhésion à l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements conclu le 05 juin 1981 à Bagdad en Irak entre les Etats-membres de l'Organisation de la Coopération Islamique.

En examinant ce projet de loi en présence du Gouvernement et de la commission en charge des lois, nous avions situé l'intérêt de notre pays et donné un avis. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais dire le contenu réel de cet Accord et qu'on permette au rapporteur d'aller directement à l'avis de la commission.

Cette méthodologie, si cela vous agrée ou cela agrée la plénière, on pourrait procéder ainsi.

**M. le Président.** Vous pouvez continuer.

**M. Barthélémy KASSA**. Monsieur le Président, les pays membres de l'Organisation de la coopération indiqués, il s'agit des pays islamiques qui sont les nouveaux riches, si je peux parler ainsi avec une importance remarquable des ressources du sous-sol : des ressources pétrolières. La présente Convention vise à faire en sorte que les capitaux privés qui sont dans ces pays puissent être captés par nos pays ici. Comment est-ce qu'on sécurise les investisseurs qui veulent bien venir investir chez nous ? Comment est-ce qu'on leur rassure le rapatriement de leur bénéfice, le libre transfert de leurs capitaux à l'entrée et à la sortie de notre pays ?

Je pense que notre pays a grand intérêt en ce moment où les ressources faciles sont rares. Nous avons intérêt à élargir l'assiette de sorte à pouvoir bénéficier de plus d'attrait. C'est pour cela que les deux (02) commissions se sont réunies et ont donné un avis par rapport à l'autorisation de ratification de cet Accord que je voulais prier le rapporteur de bien vouloir nous donner.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. *(Donne lecture du rapport).*

**M. le Président**. Merci, Monsieur le rapporteur !

**M. Barthélémy KASSA.** Tel que c'est dit, cette Convention est entrée en vigueur depuis 1988. Cependant, c'est maintenant que notre Gouvernement fait l'effort de la soumettre à ratification.

**M. le Président**. Nous allons demander l'avis de la commission des finances et des échanges, la commission C2.

**M. Gérard GBENONCHI.** Notre avis est conforme

**M. le Président**. Discussion générale !

*(Inscription des interventions).*

Honorable député Ibourahima Ousmane, vous avez la parole.

**M. Ibourahima OUSMANE.** D'abord, en entrée et par rapport à la décision, je suis très pour cela et j'exhorte tous les députés et collègues à m'accompagner dans cet avis. Il est très bon que nous adhérions à un tel Accord. Mais ma remarque est qu'au cours des travaux en commission, les collègues ont posé quelques préoccupations qui n'ont pas été prises en compte par l'avis de la commission et aussi dans les réponses du Gouvernement.

Il s'agit de la question n°4 dans leurs préoccupations. Ils ont dit pourquoi il y a-t-il souvent de la lourdeur dans les financements des pays arabes ? Pour moi, c'est quand même important et très pertinent. Je me rappelle, il y a quelques jours, dans cette salle, quand on parlait du financement du Koweït pour le renforcement des capacités d'eau potable pour les communes de Boukoumbé, de Zangnanado et de Covè, on a parlé et on a dit que l'intérêt est d'une virgule un pour cent (1,1%) avec un différé de vingt-cinq (25) ans et les experts en cette matière dans la salle ont estimé que c'est très bon. Il s'agit d'un pays arabe et aujourd'hui, on dit qu'il y a de lourdeur dans les financements des pays arabes. Je veux savoir pourquoi il n'y a pas eu de réaction sur cela ? Je veux savoir si c'est vrai ou faux. Si c'est vrai, il faut qu'on nous donne des preuves. Et si c'est

faux, il ne faut pas laisser cela inaperçu. Il faut qu'on corrige cela parce qu'à ma connaissance, il y a des démarches de la création des installations des banques islamiques qui sont en cours et qui envisagent l'intérêt national qui financent et qui donnent des prêts sans aucun intérêt d'usure.

Au même moment, si on doit dire que le financement des pays arabes traîne encore en lourdeur, il va falloir corriger cela.

**M. le Président.** Merci, honorable député Ousmane !

Honorable député Baba Moussa, vous avez la parole.

**Mme Mariama BABA MOUSSA**. Je peux vous dire que j'ai participé disons activement aux travaux de cette commission et à la dernière séance, nous avons discuté et les honorables députés ont posé beaucoup de questions, moi-même j'en ai posé. Si j'ai eu satisfaction pour la plupart des questions, par la réponse écrite envoyée par le Gouvernement, ce n'est pas le cas pour la question 3: quel est le montant des investissements arabes privés en direction du Bénin ?

La réponse donnée ne me satisfait pas. C'est que pour l'instant le volet financier des investissements arabes dans notre pays est négligeable. J'avoue que je ne suis pas satisfaite et je voudrais demander au ministre et au Gouvernement, où mettez-vous les investissements par le biais des ONG et associations que les pays arabes financent, et on voit le travail remarquable que ces ONG font ? Où est-ce que vous les mettez ?

J'en profite pour dire que la question des statistiques se pose. Un pays où il n'y a pas de statistiques, vous ne pouvez pas faire des évaluations, vous ne pouvez pas faire des estimations des programmes. Donc, je voudrais qu'on me reprécise si possible. Mais cela ne m'empêche pas de voter cette loi, toutefois j'avoue que je ne suis pas satisfaite. Il doit y avoir des statistiques en la matière. Et s'il n'y en a pas, c'est le moment plus que jamais pour que le travail que ces ONG font, les financements qui sont apportés soient comptabilisés pour qu'on sache que quelque chose se passe dans le financement privé de ces pays arabes.

**M. le Président.** Merci. L'honorable député Yempabou a la parole.

**M. Jacques YEMPABOU.** D'abord, je voudrais remercier les membres de la commission qui ont travaillé d'arrache-pied pour nous proposer ce rapport très intéressant. Mais ma préoccupation à moi concerne de façon générale, la façon dont les pays arabes investissent. Ce n'est pas dans notre pays seul. Ils apportent beaucoup d'argent mais ce n'est pas de façon ordonnée, ce n'est pas de façon ordonnée. Il n'est pas rare de voir dans une localité, une commune, des investissements sans que même le maire ou le préfet et les autorités ne soient au courant. On va vous dire que c'est un circuit islamique et puis on ne sait comment cela s'est passé on a fait… et ils choisissent surtout de mettre les infrastructures qui, de façon concrète, ne sont pas forcément dans le sens du développement souhaité par des populations. Je crois que cet Accord permettra peut-être, à coup sûr de corriger cet état de chose. Quand on vient investir chez quelqu'un, c'est d'abord tenir compte de ses besoins. Mais s'il faut venir construire des mosquées même dans des localités où à peine il y a un pour cent de musulmans, moi, je crois que vraiment, il faut qu'ils changent leur fusil d'épaule pour permettre que nos populations jouissent de leur volonté de nous aider. Nous savons que, de nos jours, ce sont des pays qui ont assez de moyens, mais il ne faudra pas que ces moyens soient gérés de façon anarchique. Il faut que les Etats bénéficiaires cadrent véritablement ces investisseurs arabes.

**M. le Président.** Honorable député Babatoundé, vous avez la parole.

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE.** Je voudrais d'abord commencer par remercier, féliciter le Gouvernement pour ce projet de loi qui nous permette justement de commencer par atteindre des investisseurs privés des pays arabes, des pays islamiques dans les grands besoins que nous avons au niveau de notre pays.

Je tiens sincèrement à le remercier pour cela. J'ai en même temps compris que la réponse à la question 03 dont a parlé la collègue tout à l'heure, moi-même, j'étais un peu gêné. Je me suis dit mais, tout ce que nous avons comme investissements des pays arabes, lorsque je dis maintenant que c'est insignifiant, c'est lorsque nous voulons prendre en compte les privés, n'est-ce pas dans les pays arabes effectivement il n'y avait pas grand-chose. Je voudrais donc remercier le Gouvernement pour avoir pensé à cela, remercier la commission surtout pour nous avoir fourni tout le rapport. J'avoue que le résumé du Président nous a permis de comprendre vite ce dossier et de nous apprêter pour autoriser le Gouvernement à signer cet Accord. La seule inquiétude que j'ai, ma préoccupation c'est par rapport à la jouissance du travail tant par l'investisseur que par sa famille, etc.

A ce niveau, j'ai quelques inquiétudes. J'espère que dans le cadre de cet Accord, nous n'allons pas commencer par assister à la situation qui fait que l'investisseur vient avec tout son arsenal de cadres et d'employés, tout cela. Et qui finalement, au niveau du pays, nous n'aurions pas la possibilité de faire travailler les béninois dans ces différents projets.

Je voudrais vraiment avoir la certitude que nous aurons cette possibilité. La deuxième inquiétude, ce n'est pas une inquiétude mais je voudrais savoir quelque chose, peut-être difficile. Nous avons des investisseurs béninois qui sont aussi là, c'est ma question au gouvernement, qui investissent au niveau des pays islamiques ?

**M. le Président.** Merci !

Le suivant, c'est l'honorable député Hounsa Victor. Vous avez la parole.

**M. Victor Mitondji HOUNSA.** Moi, j'avais juste une question de curiosité, disons que l'exercice en cours a pour objet à terme d'autoriser notre pays à adhérer à l'Accord sur la promotion, la protection, la garantie des investissements.

Dans l'exposé qui a été fait, on nous a simplement dit, disons l'intérêt que nous avons à autoriser cette adhésion. Mais moi, je voudrais savoir quelle est la pratique en cours ? Il y a eu des investisseurs dans notre pays, il y a une pratique. Qu'est-ce que nous voulons corriger ? Quelle est la pratique en cours? Qu'est-ce que cela nous apporte de nouveau ?

C'était ma préoccupation. Je vous remercie.

**M. le Président.** Honorable député Tchobo !

**M. Valère TCHOBO**. Je voudrais remercier la commission et demander pourquoi cet Accord qui est entré en vigueur depuis 1988, ce n'est que maintenant qu'on pense à sa ratification ? C'était ma première question et dire aussi que je ne vois transparaître nulle part dans le texte parlant du Code des investissements de notre pays. Pourquoi on ne suit pas le code des investissements de référence de notre pays alors que nous sommes en train de parler d'investissements ?

Et pour finir, je voudrais dire en termes d'intérêt pour notre pays de ratifier cette Convention, il y a récemment aussi le vote de la loi sur les zones économiques spéciales qu'on pouvait aussi citer et qui arrange les investisseurs privés et qui peut aussi booster notre économie.

**M. le Président.** Merci, honorable député ! Vous êtes le dernier à intervenir. Je vois, monsieur le président. Vous voulez intervenir ? Je vous ai vu lever le doigt.

C'était le dernier intervenant, disais-je. Je vais laisser la parole au Gouvernement pour répondre aux préoccupations des honorables députés.

**M. Serge AHISSOU.** Je voudrais, d'entrée de jeu, vous présenter mes excuses en prenant tout à l'heure la parole dans le sujet protocolaire. C'est une erreur mais c'est celui qui ne fait rien qui ne se trompe pas. Je voudrais présenter à toute l'assistance mes excuses pour cette erreur et je promets qu'elle ne va plus se répéter. Merci ! Ce n'est pas volontaire. C'est involontaire.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention la présentation du rapport par le président de la commission et l'intervention des honorables députés et je voudrais vous en remercier très sincèrement.

Dans tout ce que j'ai noté comme préoccupations, je constate qu'il y avait certaines questions qui étaient posées au moment où le débat avait eu lieu, mais je constate aussi après présentation du rapport par le président de la commission, de nouvelles questions sont apparues et nous essayerons d'y répondre et celles qui n'auront pas de réponses, certainement dont nous n'aurons pas des éléments d'appréciation, là où on demande les statistiques et autres, nous ne les avons pas tout de suite à disposition mais nous les fournirons dès que possible.

Donc, le premier intervenant, l'honorable député Ibrahima Ousmane demande pourquoi il y a de lourdeur dans les investissements des arabes ? Je pense que c'est une question à laquelle nous devons peut-être demander aux Affaires Etrangères de savoir un peu dans les relations, qu'est-ce qui peut-nous amener à comprendre un peu ce qui se passe dans cette lourdeur ? Parce qu'en ce moment, j'avoue que ni le rapport présenté ni le Code présenté ne peut envisager pourquoi au niveau des autres dans leur pays il y a de lourdeur ? Donc, je pense qu'on pourrait revenir sur cet aspect-là.

L'honorable député Baba Moussa demandait le montant des investissements privés au Bénin, et où mettons-nous les investissements et ce que font les ONG. Est-ce que c'est dit que nous devons mettre à disposition les statistiques pour prouver que les investissements qui arrivent ; voilà à quoi cela sert ?

C'est de cela que je parlais tout à l'heure en disant que les statistiques, nous les rendrons disponibles parce qu'au niveau du Ministère du plan et du développement, c'est sûr que cela existe ; les financements qui arrivent, les investissements. Les réalisations aussi existent mais il faut qu'on centralise ces statistiques, le moment venu, on va vous les mettre à disposition.

Ensuite, il y a l'honorable député Yempabou qui disait que les Arabes apportent beaucoup d'argent mais de façon non ordonnée, de façon désordonnée et demande si on peut demander une réorganisation dans leur financement et que la population puisse jouir véritablement de leurs investissements. Qu'on refasse les choses et que la population puisse jouir véritablement. Comme je le disais au début, c'est vrai que c'est un constat de l'honorable député qui a posé le problème que les financements arrivent de façon désordonnée. Nous allons vérifier à quel niveau d'abord les financements arrivent quand cela arrive au Bénin et de quelle façon cela est vraiment géré et aperçu. Et nous tiendrons compte de l'observation de l'honorable député pour que ce qu'il recommande soit pris en compte et que les statistiques, ce que donnent les réalisations soit effectivement porté à la connaissance de tout le monde. L'honorable député Babatoundé dans son intervention, a remercié la commission et tout ce qui a été fait et tout ce que fait le Gouvernement, mais il demande si nous avons des investisseurs béninois qui investissent dans les pays arabes. Je pense que l'objectif ici de cet Accord que le Gouvernement a soumis à l'Assemblée, c'est de faire en sorte qu'il y ait de part et d'autre des investisseurs. Que des investisseurs béninois aillent investir ailleurs et que ceux d'ailleurs aussi viennent investir ici. Et c'est dans ce cadre que chaque pays établit son code au niveau des investissements pour que les investisseurs soient vraiment encouragés ou à venir investir ici, ou que les nôtres aussi aillent investir de l'autre côté. C'est sûr que si nous vérifions dans les documentations, nous trouverons des hommes d'affaires béninois qui certainement vont investir eux aussi dans d'autres pays. Mais nous, nous connaissons ceux qui viennent investir chez nous parce que quand ils viennent, il y a une structure, on a une agence qui s'occupe de la promotion des investissements et de l'exportation. Là nous pouvons avoir tout de suite les statistiques de ceux qui viennent investir chez nous. Mais un Béninois qui va investir à l'extérieur, s'il ne dit pas à son pays qu'il va investir à l'extérieur, je crois que nous ne pourrons pas disposer des statistiques, nous ne pourrons pas avoir connaissance de ceux-là qui vont le faire. Toutefois, ceux qui vont le faire et qui passent peut-être par le biais des affaires étrangères, s'ils existent, je crois qu'on pourra aussi informer l'Assemblée en temps opportun.

Il y a l'honorable député Hounsa Victor qui demandait quelle est la pratique en cours qu'on envisage pour corriger et qui autorise les investissements? Je pense qu'on a d'abord introduit un Code d'ici pour réguler un peu les investissements au Bénin. Donc, je crois que sa question trouverait sa réponse lorsque ce Code

serait voté. Tout ce qu'il veut et tout ce qu'il veut comprendre retrouverait sa réponse dans ce Code-là qui va être voté. Peut-être en faisant la lecture de ce Code, s'il a encore des inquiétudes en ce moment, nous pouvons véritablement discuter de cette question-là le moment venu.

Il y a l'honorable député Tchobo qui demande pourquoi c'est maintenant que la ratification a lieu alors que l'Accord a été opérationnel depuis 1988 et il veut savoir pourquoi c'est maintenant. Je voudrais dire ici que s'il est vrai que le Bénin est devenu membre de l'Organisation de la Coopération Islamique en 1982, presqu'un an après l'adoption de cet Accord qu'il a signé en marge des travaux de la quatrième session extraordinaire du sommet islamique, qui s'est tenu les 14 et 15 août 2012, il convient aussi de souligner que l'OCI est aussi une organisation, c'est-à-dire l'Organisation de la Coopération Islamique. Elle est une organisation internationale d'un genre particulier, fondée à l'origine sur des principes religieux où la protection des droits fondamentaux ne peut pas être acquise dans tous les États membres. Mais la refonte de l'architecture de l'organisation débutée en 2005, a véritablement marqué l'institutionnalisation de la question des droits fondamentaux au sein de l'OCI. C'est ainsi que depuis le onzième sommet tenu à Dakar, les 13 et 14 décembre 2008, l'Organisation de la Conférence Islamique a changé de nom pour devenir Organisation de la Coopération Islamique devenant ainsi le premier instrument juridique international des droits de l'Homme du monde islamique. Il y a donc un regain d'intérêt de la part de certains États qui ont adhéré à l'organisation. Comprenant vingt-cinq (25) membres au départ, la nouvelle Charte de l'OCI comprend actuellement trente-six (36) États membres. Ce sont ces reformes encourageantes qui justifient la décision du Gouvernement du Bénin à solliciter la ratification de l'Accord, afin de profiter pleinement des opportunités d'investissements qu'offre cet espace économique dans le respect des droits fondamentaux. Je voudrais rappeler Monsieur le Président, que cette question avait été posée lors des débats ; donc la réponse en conséquence a été apportée. Je crois que c'est l'essentiel des questions que nous avons notées. Je reviens sur la préoccupation de l'honorable député Baba Moussa qui demandait le montant des investissements. Je crois que cette question aussi avait été posée lors des débats ici, et la réponse de façon exacte, je vous la donne. Pour l'instant, le volume financier des investissements privés arabes dans notre pays est négligeable. C'est aussi l'une des raisons qui justifient le choix du Gouvernement dans son souci de diversification des opportunités d'affaires à s'intéresser à l'OCI à travers la ratification de cet Accord que nous soumettons à l'Assemblée Nationale.

Voilà ! Je crois, Monsieur le Président, les éléments de réponses que je pourrai apporter aux préoccupations des honorables députés. Je vous remercie.

**M. le Président.** Merci beaucoup, monsieur le ministre !

Je vais laisser la parole à la commission si éventuellement elle voulait dire quelque chose.

**M. Barthélémy KASSA.** Je voulais au détour de cette présentation, solliciter votre compréhension pour qu'on restitue la meilleure pratique parlementaire en matière de présentation des dossiers. C'est la commission qui présente, c'est la commission qui planche devant la plénière. Ce n'est pas le Gouvernement. Le Gouvernement planche en commission, la commission se saisit du dossier et vient le présenter en plénière. Lorsque nous avons présenté, c'est que nous sommes à même de défendre notre dossier. Si on ne l'a pas encore compris, si on n'est pas encore prêt, on reste encore en commission. C'est pour cela que la pratique parlementaire qu'on a perdue depuis un moment est que lorsque les collègues s'expriment, c'est la commission qui répond d'abord. Et les questions nouvelles sont prises en charge par le Gouvernement si la commission n'a pas de réponses. La belle preuve, nous avons fait le travail en commission avec le ministre d'Etat chargé du plan et toute une autre équipe. Aujourd'hui, en plénière, tout ministre est compétent pour représenter le Gouvernement. Le ministre est là, c'est un autre ministre qui vient représenter le Gouvernement mais qui n'a pas défendu le dossier en commission. Vous comprenez qu'il faut bien accepter les réponses qui sont données même si

la commission a à redire là-dessus, puisque nous avons travaillé longuement sur ce dossier. Je souhaite que pour les autres dossiers, que cette procédure soit respectée Monsieur le Président, pour nous éviter des pertes de temps. Alors, en présentant le dossier, j'ai indiqué qu'il faut faire une différence entre les financements et les investissements privés. Les accords pour lesquels les retards sont constatés, ce sont les prêts, ce sont les différents financements. Ce n'est pas le cas ici. Ce que nous voulons faciliter ici, c'est ce privé-là qui a son argent et qui décide d'investir au Bénin, et il y a une négociation d'un Accord entre les États islamiques pour lequel le Bénin sollicite la ratification. Donc, ici, c'est pour mieux rassurer les privés ressortissants de ces États. Si un privé a son argent, il ralentit, là, cela ne fait pas notre problème. Je ne crois pas que le privé puisse être lent si l'environnement est propice. Et l'environnement, c'est d'abord cet Accord-là plus les autres lois intérieures citées par l'honorable député Tchobo. Notre Code d'investissements, est-ce qu'il est attractif ? Notre loi sur les zones économiques, est-ce que c'est attractif ? Voilà tout cet arsenal-là qui avait besoin d'être chapeauté par cet Accord-là. Et cet Accord parle essentiellement de la facilité de gestion des capitaux privés. C'est de cela qu'il s'agit. Il ne s'agit pas des Direct-Aid, les ONG, qui pullulent, qui construisent les mosquées à gauche, à droite, ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Il ne peut pas être capitalisé ou compté comme investissement privé. Quand ce sont des prêts, l'Etat doit rembourser. Il y a toute une procédure pour sécuriser les remboursements. Quand ce sont les aides, chaque ONG, chaque association bénéficie d'un Accord de siège. C'est ce que l'Etat fait, et mène ses activités. Maintenant quand c'est un privé qui veut mettre son argent, lui cherche à sécuriser son profit, son bénéfice. C'est cet Accord-là qui lui assure un certain nombre de garanties. C'est comme cela qu'il faut comprendre le dossier, Monsieur le Président.

Au vu de tout cela, je crois que les questions des honorables députés Ousmane, Tchobo, Baba Moussa et Yempabou Jacques ont eu de réponses. On félicite l'honorable député Babatoundé pour avoir bien cerné ce qu'on voulait dire. L'honorable député Hounsa voulait savoir quelle est la pratique en cours en ce moment et quel est le volume et tout cela. La pratique en cours, c'est qu'étant donné qu'ils ne sont couverts par cet Accord, ils apprécient seulement les facilités de nos lois nationales. C'est cela qui se passe là et ils sont soumis à la règlementation de droit commun en matière d'investissements. C'est cela qui se passe en ce moment. Peut-être que cet Accord va les inciter davantage puisque leur pays est signataire de cet Accord. Les lois nationales, c'est nous seuls qui les signons mais cet Accord est international. Monsieur le Président, voilà tout l'intérêt que nous avons si nous voulons renforcer, donner plus d'autorité, donner plus d'attrait par rapport aux dispositions nationales que nous prenons. Il faut ratifier ceci pour intéresser les privés des pays membres de l'Organisation.

Je vous remercie.

**M. le Président.** Merci, monsieur le président de la commission !

Vous voulez qu'on ouvre une seconde liste parce que je vois des mains ?

Bon ! Je vous laisse la parole.

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI.** Merci, Monsieur le Président ! Je suis le vice-président de la commission. Je voudrais rappeler humblement à mon président qu'il y a une question à laquelle on n'a pas donné de réponse. Il s'agit de ce que depuis 1988 que l'Accord est en vigueur et que c'est maintenant vous-même qui avez dit, Monsieur le Président, que c'est maintenant qu'on en parle. Je crois que lorsqu'on étudiait ce dossier, la question a été bien posée et le ministre d'Etat, monsieur Bio Tchané a tenté, il a répondu. Je voudrais que monsieur le président restitue ce que le ministre d'Etat nous avait dit. Je vous remercie.

**M. le Président.** Merci !

Monsieur le président de la commission, je vous laisse la parole.

**M. Barthélémy KASSA.** Monsieur le Président, cela me fait marrer. C'est une interpellation de son président. Puisqu'il connaît la réponse, il devait

répondre en même temps, Monsieur le Président. Moi, ma mémoire n'est pas à ce niveau mais tout ce que je sais c'est que nous tous, nous connaissons les lenteurs administratives, nous connaissons l'intérêt que chaque Gouvernement accorde à tel ou à tel autre dossier. Si c'est ce qu'il faut restituer encore aux collègues, qui va être un élément de satisfaction. Bon ! Voilà ! Je vous remercie.

**M. le Président.** Je crois que le collègue est de la commission, c'est bien cela ? Vice-président de la commission en plus, bon merci !

Nous allons continuer. Si vous permettez, nous allons aborder la discussion particulière du texte. Monsieur le président, vous avez la parole.

**M. Barthélémy KASSA.** Vous voudriez bien donner la parole au rapporteur pour nous lire le contenu de la loi.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE.** (*Donne lecture de la loi n°2019 portant autorisation d'adhésion à l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements conclu le 05 juin 1981 à Bagdad, Irak entre les États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique*).

**M. le Président.** Nous allons procéder au vote de cette loi. Qui sont ceux qui sont pour ?...

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n° 2019-29 portant autorisation d'adhésion à l'Accord de la promotion, de la protection et de la garantie des investissements conclu le 05 juin 1981 à Bagdad, en Irak entre les États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique à l'unanimité des honorables députés présents et représentés.

Nous allons poursuivre avec le dernier point de l'ordre du jour.

Monsieur le président de la commission, monsieur Kassa.

**M. Barthélémy KASSA.** Monsieur le Président, je sollicite toujours la même méthode de présentation des rapports qui consiste à dire l'essentiel de l'Accord et de dire l'avis de la commission. Si vous permettez, Monsieur le Président !

**M. le Président.** Oui, monsieur le président, vous pouvez continuer.

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord relatif aux mesures de ressort de l'Etat, du Port visant à prévenir, éliminer et contrecarrer la pêche illicite non déclarée et non règlementée, signé à Rome, le 22 novembre 2009.**

**M. Barthélémy KASSA.** Nous avons été saisis de l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord relatif aux mesures de ressort de l'Etat, du Port visant à prévenir, éliminer et contrecarrer la pêche illicite non déclarée et non règlementée, signé à Rome le 22 novembre 2009. Nos travaux se sont déroulés en présence de la commission des lois (C1) qui était saisie pour avis, et avec le Gouvernement, notamment le ministre en charge de la pêche. Monsieur le Président, vous savez que notre pays dispose d'une grande façade maritime et également d'une zone économique exclusive en mer, et sur cette zone se passe beaucoup d'activités licites comme illicites. Entre autres activités illicites qui nous concernent ici, figure la pêche. La pêche illégale qui se passe en mer. Monsieur le Président, nous manquons énormément de moyens pour la contrôler. Je rappelle que notre pays a acquis, il n'y a pas longtemps, quelques engins de contrôle de la pêche et d'autres activités illicites, mais ils sont en capacités réduites par rapport aux dégâts causés par la pêche illégale qui nous fait perdre beaucoup de milliards par an. On précise dix-sept milliards quelque part. Le présent Accord vise à faire en sorte que nous puissions mutualiser nos efforts avec les pays voisins pour nous aider à éradiquer cette pêche illicite qui nous fait perdre beaucoup, qui perturbe l'économie. Et c'est pour cela, en examinant tout l'intérêt que notre pays a pour adhérer à cet Accord, la commission a donné un avis que je voudrais prier le rapporteur de donner ici.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE.** (*Donne lecture de l'avis de la commission*).

**M. le Président.** Nous allons introduire maintenant la discussion générale.

*(Inscription des intervenants)*

Honorable Aden, vous avez la parole.

**M. Léon ADEN HOUESSOU.** Dans la présentation et les réponses aux questions du Gouvernement, j'ai lu quelque part où on a dit, les côtes béninoises ne sont pas aussi poissonneuses que d'autres pays de la sous-région à cause de la configuration encaissée et de l'absence d'un phénomène appelé « upwelling », c'est-à-dire remontée d'eau froide avec les plantons dont se nourrissent les poissons primaires de la chaîne alimentaire. Si c'est vrai, qu'est-ce que les gens pêchent de façon illicite et qui nous fait perdre beaucoup de milliards ? Et s'il était vrai que nos côtes sont pauvres en poissons, qu'est-ce que nous faisons avec nos chercheurs ? Est-ce que nous allons toujours nous laisser à la nature et ne pas confier des travaux aux chercheurs pour corriger ce phénomène ?

Voilà ma préoccupation, Monsieur le Président !

**M. le Président.** Honorable député Hounsa !

**M. Victor HOUNSA.** L'autorisation de ratification demandée vise à prévenir, éliminer et contrecarrer la pêche illicite, la pêche non déclarée. Elle vise donc à préserver l'espace concerné pour les pêcheurs nationaux. Je voudrais inviter, rien que pour tenir compte de l'objet de cet Accord, mes collègues députés à donner leur quitus pour la ratification de cet Accord. En matière de pêche, beaucoup de mesures législatives sont prises. Il y a eu beaucoup de normes, ce qui est normal mais l'accent se met toujours et très souvent sur les mesures répressives. On interdit tout, on réprime tout. Il n'y a pas de mesures d'accompagnement. Ma question, c'est de savoir, quelles sont les propositions concrètes qu'on prend lorsqu'on demande, on réprime, lorsqu'on prend des normes pour interdire ; qu'est-ce qu'en fait on autorise pour permettre aux pêcheurs de se tirer d'affaire ? Monsieur le Président, le Bénin regorge de beaucoup de plans d'eau. Le constat que nous faisons, c'est que ces plans d'eau en matière de poissons, sont complètement pauvres. Les facteurs qu'on peut identifier comme à la base de la raréfaction de ces plans d'eau, eh bien, on peut parler de la pression démographique, on parle également de l'utilisation des engins prohibés, mais il y a d'autres facteurs également qu'on oublie souvent. Il y a la pollution de ces plans d'eau. Je voudrais que le Gouvernement pense à la question pour que nos plans d'eau puissent retrouver leur lettre de noblesse.

**M. le Président.** Honorable député Babatoundé !

**M. Jean Pierre BABATOUNDE.** Je crois que le Gouvernement a bien fait de nous demander d'autoriser la ratification de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat, du Port visant donc à prévenir, éliminer, contrecarrer la pêche illicite. Moi ma préoccupation, Monsieur le Président, je voudrais, parce qu'au niveau de la présentation des préoccupations, la commission a bien fait de nous parler des mesures d'accompagnement au profit des nationaux qui pratiquent la pêche artisanale, pour qu'ils répondent désormais aux normes internationales. Je voudrais un peu saisir ce volet pour demander au Gouvernement ce qui va être fait dans ce sens-là parce que je ne voudrais pas que la mise en application donc de cette loi, de cet Accord commence par produire des effets négatifs au niveau des populations. A mon avis, il faudra un bon arsenal de communication, de sensibilisation pour que petit à petit, nos populations commencent par respecter ces normes internationales. Je voudrais m'assurer que le Gouvernement, à travers le Ministère de l'agriculture et de la

pêche, a prévu tout ce qu'il faut pour éviter ces déconvenues. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour aborder un sujet. J'aurais pu le faire au niveau du premier sujet que nous avons abordé qui concerne les investissements. Je voudrais dire ceci, au niveau du troisième pont de Cotonou, il y avait un grand centre d'exportation de crevettes qui faisait d'ailleurs la fierté de tout le Bénin. Un joli bâtiment qui était là, soutenu par l'Union Européenne dans les années 2004, 2005, 2006, si je me souviens. J'étais ministre de l'environnement et de la protection de la nature et nous avions au niveau du Ministère, prévu l'assainissement de la berge pour pouvoir sauver cette industrie d'exportation de crevettes parce qu'à un moment donné, l'Union Européenne a commencé par désapprouver l'environnement pollué dans lequel se trouvait cette infrastructure importante. Je voudrais demander au Gouvernement ce qu'est devenue cette infrastructure ? Cette industrie d'exportation de crevettes, je le dis bien, qui faisait la fierté de notre pays, qu'est-ce qu'elle est devenue ? Je constate que l'environnement qui a fait que les investisseurs ont commencé par plier bagages, cet environnement est encore là. Je sais que le Gouvernement du Président Patrice Talon a pris des mesures pour nos berges. J'attends que ces mesures soient appliquées pour que nous puissions avoir un environnement sain, qui puisse attirer les investisseurs. Je suis vraiment un peu très préoccupé par la situation dans cet environnement-là, au niveau des berges, surtout cette infrastructure d'exportation des crevettes qui est partie, alors qu'on devrait pouvoir bénéficier de cela dans notre économie.

**M. le Président**. Je crois que vous parlez de la société Crustamer.

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE**. Exact !

**M. le Président**. Honorable député Biokou !

**M. David BIOKOU**. Je voudrais remercier particulièrement le président Kassa pour la qualité de sa communication. Je reviens sur le sujet dans sa forme et non dans son fond. On dit chez nous que «la main nue ne peut enlever le chic des pieds ou des orteils». Le même problème revient parce qu'on en a parlé déjà, dans cette salle, où le même président Kassa disait que la façade maritime représentait 46 % de la ceinture de notre pays. On dit «qui voyage loin ménage sa monture». Je voulais recommander aux représentants, je souhaiterais que l'Assemblée recommande au Gouvernement à travers le ministre présent, de prendre des mesures nécessaires pour équiper... Il faut qu'il équipe les services ou les structures assurant ou pouvant assurer la sécurité de notre façade maritime qui est importante.

Voilà, Monsieur le Président, ma préoccupation ! Parce que quand on ferme les frontières et que nous avons 46% de la structure de notre pays ouverte, je trouve qu'il y a un problème.

**M. le Président**. L'honorable député Baba Moussa a la parole.

**Mme Mariama BABA MOUSSA**. Il faut dire qu'à la session réservée à la commission, lorsque nous avons travaillé en commission, il y a eu beaucoup de questions qui ont été posées par les honorables députés. Moi-même, j'en ai posé trois. Et si j'ai une entière satisfaction en ce qui concerne la question n°10, relative à la situation de la fermeture des deux sociétés exportatrices de crevettes et de l'inexistence d'infrastructures de traitement des produits halieutiques au Bénin, les deux autres questions, question n°6 et question n°9, je n'ai pas reçu une satisfaction. Je voudrais profiter pour dire à mon collègue qui en a parlé tout à l'heure de jeter un coup d'œil sur les réponses apportées par le Gouvernement. Un très bon développement a été fait, je suis entièrement satisfaite par la réponse à cette question. En ce qui concerne la question n°6 qui est : quelles sont les mesures d'accompagnement au profit des pêcheurs, artisans nationaux pour qu'ils répondent aux normes internationales? J'avoue que la réponse me paraît imprécise. Je considère peut-être que le Gouvernement n'a pas de réponse, c'est pourquoi cette réponse a été donnée. Je ne pense pas que ce soit une réponse lorsqu'on dit : un programme d'immatriculation des embarcations et de leur backing est en cours pour mieux sécuriser les

acteurs. Les coopérations techniques japonaises et marocaines permettront de rendre disponibles et accessibles les embarcations plus modernes et plus stables pour l'activité. Je ne vois pas en quoi cela constitue des mesures d'accompagnement. Mais je prends acte.

En ce qui concerne la question n°9 à savoir : qu'est-ce qui explique le manque de soutien de l'Etat à l'aquaculture? J'aurais aimé que cette question, on l'aborde telle que la question n°10 a été abordée, faire ressortir les problèmes et leur trouver des solutions.

Alors, le manque de soutien ! Les réponses apportées concernent l'étude de faisabilité qui est soixante milliards, le Provac, cofinancé par le Japon et le Bénin, qui de sept départements sera étendu aux douze. Je pense que ce ne sont pas des réponses à ma préoccupation. Parce que les populations qui s'adonnent à ces activités nous posent leurs problèmes en ces termes. Pour ceux qui s'adonnent à la pêche artisanale, ils disent : on nous arrache nos filets, on nous prend nos pirogues. Qu'est-ce que nous allons faire ? Il faut bien qu'on travaille pour soutenir nos familles. Je voudrais dire mon souci, c'est que le Gouvernement fasse un effort pour qu'on évite les dérives qu'on a eues, il n'y a pas si longtemps concernant les casses. Il faut vraiment aller vers ces populations. C'est pour les populations que nous sommes là. D'accord qu'on leur arrache les filets, qu'on leur arrache les bateaux. Et parce que nous connaissons nos populations, nous sommes un peu... Je peux dire, on ne respecte pas trop. Mais il faut de la négociation pour réussir cette mission. Pour ceux qui font l'aquaculture, leur plainte est relative à la non-disponibilité des aliments pour les poissons et des alevins, c'est fondamental. Je me réjouis parce qu'en même temps que la réponse n'a pas été donnée, j'ai quand même lu que le Gouvernement actuel a autorisé l'installation d'une grande unité de production d'aliments à Ahozin, Dangbo, qui est pratiquement prête à démarrer ses activités. Pour moi, c'est déjà une réponse qui est en train d'être apportée aux préoccupations de ces populations qui s'adonnent à ces activités, qui pour moi, sont des activités qui peuvent booster l'économie nationale. Je ne cesse de le dire, ce sont les PME et les PMI qui font qu'un pays se développe. Ce n'est pas les grandes entreprises, ce n'est pas forcement les lourds investissements. C'est les PME et les PMI. Tant qu'on ne va pas leur faciliter l'accès aux crédits, leur donner des moyens pour travailler et les prendre au sérieux, les organiser en association, on n'arriverait jamais à booster notre économie.

**M. le Président**. Honorable député Yempabou !

**M. Jacques YEMPABOU**. Je crois que nous devrons d'abord remercier le Gouvernement, qui a pris l'initiative d'introduire ce texte, ce protocole d'Accord. Mais lorsque nous voyons tout l'arsenal national déjà mis en route pour protéger l'exploitation halieutique sur nos côtes, au niveau de nos lacs et qui est resté sans effet, nous sommes en droit de dire et de penser que ce texte n'aura certainement pas l'effet escompté. Pourquoi ? Les pêcheurs béninois dans leur entièreté, sont les derniers de la sous-région. Et cet Accord parle de mutualisation. Les autres sont en avance sur vous à tout point de vue. Et c'est la concurrence. Comment pensez-vous que ceux-là, qui sont déjà en avance sur vous viennent vous soutenir pour le développement de votre activité ? C'est là où moi, j'ai beaucoup d'inquiétudes. Mes inquiétudes se situent à deux niveaux.

Le premier niveau, les textes internationaux, jusqu'à présent, ne concourent qu'à l'appauvrissement continu de nos plans d'eau. Ces textes n'ont pas pu arrêter l'hémorragie que nous constatons au niveau de ces produits halieutiques.

Deuxièmement, la mutualisation, moi, je n'y crois pas parce qu'on dit, je ne vois pas dans les affaires quelqu'un qui voudra aller protéger l'autre au détriment de ce que lui-même est en train de vouloir. C'est la concurrence et la concurrence, on sait que c'est le profit. Le profit est une lutte acharnée entre les gens de même secteur. C'est bien qu'on le vote, mais la faisabilité, l'apport que cela aura pour notre pays reste à voir.

**M. le Président**. Honorable député Ousmane, vous avez la parole.

**M. Ibourahima OUSMANE**. Je remercie aussi la commission pour le travail abattu. Je vais

ajouter à leurs préoccupations une autre que je juge très capitale et indispensable. Je veux parler de la sixième préoccupation. Les mesures d'accompagnement au profit des nationaux qui pratiquent la pêche artisanale pour qu'ils répondent aux normes internationales. Je voulais attirer l'attention du Gouvernement en prenant ces mesures-là, de ne pas perdre de vue les mesures de sécurité. Les mesures de sécurité pour nos frères qui pratiquent la pêche parce que nous entendons chaque fois qu'ils sont attaqués sur les mers, pour leur arracher leurs motos ou leurs barques, quand ils vont vouloir contester, cela entraîne des pertes de vie. Pour quelle fin ? Pour juste nous servir. En voulant les accompagner, les amener du plan national à l'international, il ne faut pas perdre de vue des mesures de sécurité.

**M. le Président**. Honorable député Bangana !

**M. Gilbert BANGANA**. J'aurais pu dire que je n'avais plus d'autres préoccupations après l'intervention de mes prédécesseurs. Mais je tiens à demander si vraiment le Bénin est prêt à adhérer à cet Accord ? Parce que je me rappelle bien qu'il y a quelques jours de cela à une autre ratification, il se posait le problème de délimitation de nos frontières en haute mer. Si ces questions ne sont pas cernées, je ne sais pas contre quoi nous luttons. Si nous ne savons pas en haute mer, jusqu'où s'étendent les frontières du Bénin, est-ce que nous sommes vraiment prêts ? Je sais que c'est vrai, c'est un problème international, est-ce que vraiment le Bénin est dans le domaine de la pêche ? Je voulais savoir parce que si le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche était là, on sent que la pêche est l'enfant pauvre de ce Ministère. Quelle est la stratégie nationale de la pêche ? Ce n'est pas aussi concevable que nous importions du poisson des zones de l'hinterland, comme le Burkina, qui a au moins cerné les plans d'eau ou des barrages et qui a développé une stratégie de pêche. Est-ce que le Bénin est dans tout ce dispositif avec toute l'étendue d'eau que nous avons, que cela soit en eau douce ou par la mer ? Quelle est la stratégie nationale de la pêche ? Est-ce que des moyens sont mis pour que ce secteur sorte ? Or, nous savons que c'est un secteur qui devait être plus encouragé. Nous avons entendu des spécialistes dire qu'en entreprenariat, il est plus facile d'aller dans ce sens que même d'aller en agriculture sur terre ferme, ou bien en tout cas pour produire des végétaux. Je voudrais savoir quelle est vraiment la stratégie nationale dans notre pays par rapport à ce secteur ?

**M. le Président**. Honorable député Houdégbé !

**M. Octave HOUDEGBE**. La plupart de mes préoccupations sont prises en compte. Néanmoins, je veux supporter ce que notre collègue vient de dire. L'ancien ministre a parlé des crevettes grises. Cela s'appelait crevettes grises du Bénin, très connues aux Etats-Unis.

**M. le Président**. Honorable député Rachidi Gbadamassi, vous avez la parole.

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Nous remercions beaucoup la commission pour son rapport. Mais, je pense que nous avons tellement voté les lois, ici, au Parlement. Mais, je pense qu'il est temps qu'on fasse un état des lieux pour voir le niveau d'application de ces lois, que le Parlement ne soit pas seulement une caisse de résonnance. Je vais revenir au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Je sais que notre cher frère et ami, le ministre de l'agriculture, ce n'est plus un secret, en matière de politique par rapport à l'agriculture, vous avez fait d'énormes progrès, il faut l'avouer et tout le monde en parle. Mais je sais que le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche n'est pas seulement le Ministère du coton. C'est vrai, en matière de coton, le Bénin est passé de deux cent-cinquante mille à sept-cent mille tonnes. Nous remercions le Gouvernement et tout le monde en parle. Mais pour nous, il faut pérenniser et pour nous, c'est le passé, il faut revenir à l'essentiel. Il faut revenir à des secteurs qui ne marchent pas. Et quand vous prenez le Ministère de l'élevage, quelle est la politique du Gouvernement en matière d'élevage ? Quelle est la politique du Gouvernement en matière de la pêche ? Je pense qu'il faut réorganiser d'autres secteurs qui sont en souffrance pour relever le

défi, comme on a relevé le défi du coton. Ce qui fait aujourd'hui que nous sommes fiers d'être Béninois. Parce que la politique en matière de coton était complètement à terre. Mais je pense que c'est encore possible d'innover en matière d'halieutique, en matière de pêche.

L'autre chose, Monsieur le Président, quels sont les moyens dont dispose le Gouvernement pour lutter efficacement contre la pêche illicite ? Parce qu'une mission, c'est les hommes et les moyens. Et quelle est la communication réservée dans ce sens pour sensibiliser nos parents qui ne vivent que de la pêche ? Parce qu'il ne faut pas changer les règles du jeu au cours du jeu. Excusez-moi, il ne faut pas être récidiviste. Il ne faut pas prendre une décision et après revenir, il ne faut pas ramer à contre-courant. Gouverner, c'est prévoir. Alors, quelle est la politique réelle que le Gouvernement met en place en matière de pêche pour ne pas faire des mécontents ? Quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour sensibiliser, organiser ce secteur qui est quand même pour nous un secteur très vital ?

Pour finir, j'aimerais que le ministre, cher frère et ami, nous dise la politique ; que cela ne soit pas d'une manière théorique mais d'une manière pratique. Quelles sont les mesures que le Gouvernement pense prendre ? Quelle est la politique du Gouvernement en matière de pêche ? En matière d'élevage ? Est-ce qu'il ne faut pas penser à un état des lieux ? S'il y a un état des lieux, est-ce que le ministre peut nous donner des explications ?

**M. le Président**. Merci honorable, vous êtes le dernier à intervenir. Je donne la parole au Gouvernement, ensuite à la commission.

**M. Gaston DOSSOUHOUI**. Je reste dans les limites de ce qui m'est autorisé pour vous remercier Monsieur le Président et les honorables députés pour tout l'intérêt qu'ils accordent, qui une fois encore vient renchérir un peu l'arsenal juridique qui existe et qui va permettre de sécuriser nos côtes. C'est bien curieux ! La journée d'aujourd'hui est à mon sens une journée favorable aux investissements, aux investisseurs, à la sécurisation des investissements et des hommes qui sont chargés de porter ces investissements. Ce domaine est un peu particulier. Il s'agit de la pêche maritime à réglementer davantage. Et la côte béninoise de 125 km a des particularités géologiques, physiques et aussi écologiques. Il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas trop jouer. La configuration de la côte, on ne peut pas trop jouer là-dessus. Mais lorsque cela nuit, on apporte des solutions pour se protéger contre l'érosion. C'est ce que nous faisons avec les épis. Mais à modifier la condition de la température de l'eau et autres, ce sont des questions qui ne sont pas simplement du ressort de «je veux», «je peux», il y a beaucoup à faire. Déjà, dans les eaux continentales, on ne s'excite pas pour aller à la culture du poisson. Dans les eaux mouvantes de la mer, il faut des technologies et des équipements plus sophistiqués et un engagement financier plus lourd, il faut protéger cela. Et pourtant, d'autres pays ont fait la politique volontariste d'élever le poisson en mer, de récolter et de venir nous vendre. Il n'est pas exclu que nous fassions cela aussi. Mais on pose ici deux problèmes différents : l'aquaculture et la pêche. Le dossier en présence parle de la pêche non réglementée, la pêche illicite et les normes que nous devons appliquer pour rester conformes à cela. Cet Accord a été soumis en ratification des Etats depuis des lustres.

Je reviens avant-hier seulement d'une Conférence au niveau de la FAO qui a initié cet Accord, où nous avons procédé au remplacement du directeur général de la FAO. Et à cet effet, il a été bien demandé aux pays qui ont un dispositif juridique assez délicat et difficile d'accélérer les procédures pour ratifier cela. Il est de l'intérêt de toute la communauté, surtout la communauté de pêche. Dans cette affaire, on a beaucoup à gagner. On a gagné surtout, lorsque nous ne disposons pas tout de suite et maintenant d'un arsenal de combat pour rattraper les fraudeurs. Mais la science et la technologie ont suffisamment avancé pour nous permettre de les identifier même dans nos chambres, à distance et de prendre les mesures coercitives contre. Si nos Etats, individuellement, ne peuvent pas le faire, la communauté internationale a les outils pour le faire. Et nous pouvons nous plaindre il y a ci, il y a çà avec des images précises, qui permettent d'identifier les armements qui fraudent. Si nous arrivions à le faire, nous dégageons de

l'espace pour nos pêcheurs artisanaux. Parce que la fraude, c'est aussi le respect des espaces de pêche par les armements qualifiés, entre cinq mille (5.000) et dix mille (10.000) miles, nous ne devons pas trouver les gros porteurs comme les thoniers et autres. Au-delà de dix mille (10.000) oui, mais, ici, à la recherche du gain facile, des gens peuvent frauder pour changer les donnes. A ce niveau-là, il faut pouvoir sévir. Les produits pêchés de façon illicite ne peuvent pas être distribués sans contrepartie du droit, là aussi, il faut réglementer. Monsieur le Président, il ne s'agit pas que seulement des choses régulières qui se font en mer, le président de la commission l'a dit. Il y a des choses irrégulières, complètement combattues qui se font. Il faut pouvoir rentrer dans un pareil Accord pour bénéficier d'une co-surveillance de cette côte en vue d'éviter que des infractions graves se passent sur nos côtes. Les intérêts pour ratifier ceci sont énormes et je pense que le président de la commission... Merci beaucoup président pour toute la clarification que vous avez apportée. Je vais tenter simplement d'apaiser quelques soifs. Crustamer et les portes malheureusement sous nos yeux, non-conformes ! Nous avons choisi de souiller les endroits qui font grossir les crevettes. Excusez-moi beaucoup, on éjecte des ordures non autorisées ; on utilise ces plans d'eau comme des toilettes à ciel ouvert. Les Européens ont vu. Ils ne peuvent pas consommer cela. Même les programmes d'assainissement de la ville de Cotonou ont fait déboucher directement des canaux là-dessus pour convoyer des eaux usées. Ce n'est pas comme cela.

Aujourd'hui, des teinturiers sont installés le long de ces ordures-là. Les réparateurs de cargos, les réparateurs d'armements de pêche sont installés et ils ouvrent les moteurs en plein milieu de l'eau pour vidanger cela. L'huile tombe directement dans l'eau. Ce n'est pas des pratiques qui sont justes. Au-delà de tout ce que nous faisons encore avec les «akadja», les «minlokpokonou», les «gbagbalolo» et autres engins non conformes, il y a aussi qu'en matière d'environnement, nous gérons mal cette affaire. Et quand vous touchez à une personne, on crie. Cela, c'est notre base électorale, vous ne devez pas faire ci. Le jour, nous discutons, la nuit, on fait autre chose.

Je suis satisfait même des questions tiques que des honorables députés ont posées ici et qui devraient aider la conscience de chacun de nous, pour dire, maintenant-là, c'est un mal nécessaire que nous allons tous, ensemble combattre. On va rester ensemble pour le combattre. Pour que Crustamer rouvre encore les portes, à part Crustamer, il y a aussi d'autres entreprises de crevettes et les crevettes roses du Bénin sont de très bonnes qualités. Il faut pouvoir ouvrir les chenaux. Il faut débarrasser les engins prohibés qui empêchent les petits des crevettes produites en mer de venir migrer facilement dans nos eaux douces pour grossir. C'est cela. Nous devons créer davantage les conditions favorables pour que ces crevettes-là grossissent aussi comme les poissons. Et c'est ce que nous allons faire, nous sommes en train de faire maintenant. Nous avons mis en place un dispositif pour assainir le lac Ahémé et le lac Nokoué, maintenant. Nous avons discuté avec les communautés. Nous étions à deux doigts de commencer quand il y avait cette élection qui nous a encore conduits à cette législature et nous nous sommes dits, il ne faut pas encore allumer des feux dont les conséquences peuvent être fatales pour nous pour les législatives en cours. On a attendu. Maintenant, les députés sont là, l'Assemblée est installée, plaise au ciel, avant la fin de ce mois-là, on va rentrer sur l'eau. On va dégager les plans d'eau de tous les engins prohibés.

Monsieur le Président, je vous dis tout simplement que, de la mer au premier pont, nous avons sorti trois mille cinq-cents (3500) engins prohibés. Dans ces conditions, les poissons ne peuvent pas migrer facilement pour aller grossir. Les crevettes aussi ne passeront pas. A côté, il y a les zones de production de crevettes sur l'Ahémé où nous avons eu, avec la coopération belge, à installer les bases obligatoires de contrôle et les plateformes de transfert. Il s'agit de quoi ? Les installations pour avoir des glacières, de la glace fraiche permettent aux pêcheurs de s'équiper avant d'aller sur l'eau et une fois pêcher, on couvre les produits de glaces pour les garder frais afin de les ramener à la côte. De même, lorsque nous prenons les crevettes dans les conditions où on a vu à côté de nous, les ports déféqués ou broutés, ce n'est pas bien. On a mis des plateformes pour assainir ces endroits.

Aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup d'opérateurs béninois pour bousculer les gens afin de chercher cela parce qu'il n'y a plus de produits. Nous allons travailler pour que ces produits-là reviennent avec cet assainissement. Donc, la berge lagunaire va être assainie, il n'y a rien à faire.

On m'a posé la question suivante : quelles sont les mesures d'accompagnement au profit des pêcheurs artisanaux pour qu'ils répondent aux normes internationales ? C'est cela l'autre bout de la question, honorables députés, pour qu'ils répondent aux normes internationales. Si c'est simplement les mesures d'accompagnement vis-à-vis des pêcheurs artisanaux, on allait développer davantage la réponse et cette réponse, tenez : nous avons à un moment donné, mis en place, dans ce pays, un projet de neuf milliards d'activités alternatives à la pêche (PADPA) qui devrait permettre aux communautés de pêche, lorsque nous n'avons plus beaucoup de produits à aller chercher, de mener quand même des activités qui nous permettent de subvenir à nos besoins, produire nous-mêmes le poisson. Si vous sortez quelqu'un qui est habitué à une zone de pêcherie, d'aller cultiver du coton, il ne le fera pas. Il ne peut pas faire, il n'est pas habitué. Mais quand vous lui montrez quelque chose qui est proche de son écosystème, de sa manière de vivre, élever le poisson, c'est plus facile.

Je voudrais inviter les honorables députés à m'aider à installer, pour chacun, un bac hors-sol pour produire du poisson et nos services techniques sont là pour aider. Parce qu'il faut aussi goûter à la chose pour savoir la difficulté qu'il y a dedans. Mais on est mieux servir que par soi-même parce que les poissons que nous achetons par ci, par là, par l'importation, ne sont pas toujours de très bonne qualité.

Ce que je voudrais dire, Monsieur le Président, c'est que les petites entreprises dont on parle, ne peuvent naître non seulement de la volonté des entrepreneurs, mais aussi de l'environnement incitatif que vous vous échinez chaque jour à créer. L'environnement doit être incitatif pour qu'on puisse promouvoir la petite industrie, le crédit, ce que devrait faire FNDA à travers des projets concrets soumis à financement avec bonification du crédit.

Ce que nous faisons pour la sécurisation de ces pêcheurs artisanaux, lorsqu'on va dégager les plans d'eau, ils vont pouvoir trouver plus de poissons. C'est qu'aussi, leurs embarquements ne sont pas aux normes et il faut pouvoir produire les embarquements aux normes, les accompagner pour acheter. Et ceci, je suis sûr que, madame, l'honorable député Baba Moussa l'a dit, il faut les accompagner dans l'organisation, dans la coopérative. Une personne peut ne pas être à même d'acheter sa barque, mais un groupe de pêcheurs peut acheter la barque et l'utiliser rationnellement avec des moteurs suffisamment puissants. Lorsque nous allons mettre du ''tracking'' sur chaque embarquement, individuellement, ils peuvent ne pas soutenir, ne pas supporter. C'est comme si nous sommes en train de vouloir marquer nos tracteurs que nous mettons partout ici, par les systèmes GPS qui nous permettent de contrôler leur fonctionnalité et lorsqu'il y a une panne, ramener aux concessionnaires pour qu'ils puissent les aider à réparer. Nous aurons aussi à sécuriser les pêcheurs artisanaux par un système de ''tracking''.

Je dirais simplement pour cette question d'aquaculture que nous avons vraiment un chemin à faire. Mais, quelle est la politique nationale en la matière ? Simple ! Les ressources halieutiques dans le monde plongent et il n'y a pas de raisons aujourd'hui, d'espérer seulement les produits de cueillette. A travers la pêche, il faut nécessairement produire le poisson soi-même et trouver les conditions favorables d'inciter les entreprises à s'installer pour nous aider à produire, moyennes, petites, grandes, peu importe. Mais, on produit à deux conditions essentielles : les alevins et l'aliment de poissons.

1- Pour les alevins, le grand Nigéria a donné trois autorisations seulement pour des entreprises d'importer les parentaux et de produire les alevins. Nous venons d'autoriser deux entreprises au Bénin. Cela, on l'a fait.

2- L'aliment de poissons est difficile à trouver. Et puisqu'à un moment donné, mon pays n'avait pas permis sa signature, les entreprises hollandaises et autres étaient venues ici presque pour s'installer parce qu'elles trouvaient ce pays quand même assez attractif, mais elles sont allées s'installer au Ghana.

Monsieur le Président, souffrez que j'individualise un peu la démarche. Je suis producteur de poissons comme des honorables députés ici. J'ai commandé l'aliment, cela fait dix-sept jours, je n'ai pas encore reçu. Nous sommes obligés d'affamer les poissons et de leur donner une ration au quart par jour pour les maintenir en vie. Je sais la souffrance. Et pour cela, on a autorisé une grande entreprise à pouvoir faire ce travail et nous produire de l'aliment sur place. Ce que le Gouvernement doit faire pour favoriser l'investissement, on le fait. A côté de tout cela, il y a l'accompagnement intellectuel, technique, le renforcement de capacités des pisciculteurs pour qu'ils puissent comprendre comment on joue mieux le rôle. Dans cette affaire, c'est ce que nous pouvons faire. Mais pour la pêche, il y a un contrôle de régalien à faire. Il y a une organisation plus solide à maintenir dans tous nos espaces hors-produits. Mais ce que nous ne faisons pas bien, même lorsque nous avons des barrages ici et là et qu'on empoissonne, cela devient l'affaire d'une collectivité et non individuelle. Cela pose problème de gestion. Plus personne n'a peur de l'autorité locale. Au temps jadis où j'étais bambin, sur les plans d'eau comme «Aziri», lorsqu'on dit que le roi ou «Oro» a interdit de mettre pieds, personne ne pêche. Aujourd'hui, on nargue tout. Il est question de restaurer l'autorité de la chefferie traditionnelle et des choses occultes auxquelles nous croyions pour qu'au moins, les jeunes aient de la discipline à gérer le bien commun.

De l'élevage, je dirai tout simplement deux mots, Monsieur le Président, si vous me permettez.

La politique de production de viande et lait chez nous s'impose à notre agriculture. Mais nous ne sommes pas un pays très fort en matière de l'élevage de gros bétails. Cependant, mais nous ne sommes pas moins prédisposés à produire. Regardez Banikoara, Gogounou, Ségbana, Karimama et quand vous venez dans les Collines et autres, il y a l'élevage de très grandes tailles. La première chose sur laquelle nous devons travailler, c'est l'aviculture traditionnelle, la volaille dans tous nos ménages avec une possibilité de vaccination pour protéger les poussins. Comme cela, en six mois, un an, on augmente la capacité disponible et c'est une des protéines les plus faciles et plus démocratiques à consommer dans nos ménages. C'est plus facile pour quelqu'un de tuer un coq chaque semaine que de tuer un mouton, chaque mois.

Le deuxième élément important, ce sont l'élevage à cycles courts de caprins, d'ovins et de porcs. A ce niveau, il y a des épizooties que nous devons pouvoir contrôler systématiquement. Mais il y a absolument pour ouvrir rapidement sur le gros bétail, que nous devons sédentariser notre élevage maintenant. Nous avons voté ici une loi sur le Code pastoral, innovation importante pour permettre aux éleveurs de s'établir à des établissements de longues durées et de ne pas vivre dans la précarité.

Mais à côté, que ferions-nous en matière d'insémination artificielle pour trouver des races beaucoup plus productives ? Cela, on le fait. Nous avons créé un centre d'insémination artificielle qui est à Parakou, à Okpara, nous l'équiperons. Aujourd'hui, nous avons des contrats. Nous sommes en train de signer des engagements et plaise au ciel, lorsque le roi du Maroc viendra ici, il va faire des annonces importantes pour que sur ce plan-là, on puisse avoir une coopération plus fructueuse, capable de nous aider à avoir de l'élevage laitier. Avis à tous les honorables députés qui sont prêts à entrer dans un élevage intensif, productif. La transhumance tue et tue toujours. Nous voulons régler cette affaire en essayant de faire en sorte que dans chaque élevage, qu'on ait son pâturage, le minimum nécessaire pour que les bêtes ne puissent pas quitter une commune à l'autre. Cela restera une innovation que nous allons pouvoir apporter.

Monsieur le Président, je dirai tout simplement pour finir, avec votre autorité que, oui, on a fait que du coton. Cela n'est rien du tout. On sera encore premier, plaise au ciel. Mais le Ministère de l'agriculture n'est pas un Ministère du coton. Je dis non. La dernière évaluation au niveau de l'UEMOA a placé le Bénin comme le deuxième producteur céréalier après la Côte-d'Ivoire en termes de volume. Mais en termes de volume « per capita », nous sommes le premier et on sera encore premier. On sera premier parce que nos idées maintenant, avec le rythme de pluviométrie que nous avons. On sera premier parce que le manioc va marcher. On restera premier parce que les bas-fonds, les périmètres rizicultivables que nous sommes en train d'aménager aujourd'hui,

vont booster la production du riz. Les deux rizeries ont été déjà placées dans les mains du secteur privé qui va les démarrer et au bout d'un an ou deux, lorsqu'il aura maîtrisé cette affaire, il va pouvoir encore installer deux autres usines. C'est le contrat. S'il ne le fait pas, il viendra répondre devant à qui de droit. Donc, je pense qu'on a de beaux jours devant nous. Mais, je vis l'affaire.

Monsieur le Président, j'y crois et je voudrais que les honorables députés y croient pour qu'ils puissent bénéficier du peu de capacités que les cadres béninois ont aujourd'hui pour aller.

**M. le Président**. Monsieur le président de la commission, vous avez la parole.

**M. Barthélémy KASSA**. Je pense que le Gouvernement a déjà répondu très largement, on se croirait même à une défense de thèse sur la vision en matière de promotion de la pêche, en matière de promotion de l'élevage et de certaines spéculations agricoles. Je pense que c'est très amplement répondu. Chaque collègue en a eu pour son compte, mais je voulais me rassurer qu'en définitive, notre intérêt est entier pour mutualiser nos moyens avec les autres pays pour lutter contre la pêche illicite, la pêche illégale, en mer. C'est de cela qu'il s'agit ici, Monsieur le Président. Je ne crois pas qu'une question posée soit contre cet Accord. C'est pour cela que je voulais humblement dire que je n'ai plus rien à dire.

**M. le Président.** Je ne sais pas si c'est nécessaire, il y a l'honorable député Houdégbé qui levait son doigt depuis. On va lui laisser la parole quand même. Si vous êtes d'accord, on ouvre une seconde liste, mais l'honorable député Houdégbé est inscrit.

Allez-y !

**M. Octave HOUDEGBE**. Monsieur le Président, permettez-moi de me fâcher contre le ministre parce qu'il m'a abandonné. Je possède la pisciculture la plus vaste sur dix hectares. Il m'a tout promis. Les gens sont venus plusieurs fois mesurer, et j'apprends qu'il y a déjà d'autres honorables députés avec qui, il est en train de faire autre chose.

Monsieur le ministre, je vous prie de revenir sur le lac Ahémé.

**M. le Président**. L'honorable député Tchobo, vous avez la parole.

**M. Valère TCHOBO**. En fait, moi, je voudrais dire au ministre que j'aime seulement manger le poisson, mais je ne comprends pas autour du poisson… Quand on parle de trois-mille cinq-cents engins, de quoi parle-t-on ? Je ne comprends pas ce jargon. J'ai voulu comprendre.

**M. le Président**. Attendez, nous allons ouvrir une seconde liste pour ne pas faire de coup par coup.

*(Inscription des intervenants)*

**M. le Président.** Je crois qu'il est le seul sur cette deuxième et dernière liste. Honorable député Adjovi, vous avez la parole.

**M. Mathieu ADJOVI**. Il y a un conflit qui oppose depuis quelques années les pêcheurs artisanaux ''toffins'' et ''pédas'' qui sont de la côte de Djègbadji et qui perturbe énormément la quiétude des populations de la région. Les pêcheurs artisanaux de l'ouest, du côté de Djègbadji, estiment que ceux qui sont du côté de Sèmè n'arrivent plus à trouver les poissons là et ils viennent pêcher aux larges des côtes de Djègbadji. Ainsi, ils organisent une espèce de battue pour les attaquer en mer et prendre ce qu'ils ont, les équipements, les produits de pêche. J'ai été interpellé plusieurs fois là-dessus. Pendant la campagne, ils m'ont demandé de trouver une solution à ce problème-là. J'ai eu personnellement à examiner la question et je me suis dit qu'il y aura l'installation de garde côte pouvant essayer de régler ce problème-là. Je voudrais demander au ministre, si quelque chose a pu être fait. Et comment expliquer à la population que les côtes béninoises restent les côtes nationales et qu'il n'y a pas une côte pour les pêcheurs ''Pédahs'' et une côte pour

les pêcheurs ''Toffins'' et éviter justement que cette évolution de nos barques de l'est vers l'ouest n'entraîne des risques de bagarres, de conflits ? Parce que cela devient permanent et récurrent. Je voudrais demander au ministre de voir qu'est-ce qu'on peut faire pour éviter cela ?

**M. le Président**. Je vais laisser la parole à monsieur le ministre.

**M. Gaston DOSSOUHOUI**. Juste pour dire, les engins, il s'agit de filets et autres équipements non conformes, prohibés, ne respectant pas les normes. Dans la première série de réponses, j'ai oublié de dire que les pêcheurs béninois, un peu comme les pêcheurs ghanéens, sont les meilleurs de la côte Atlantique. Parce que notre côte n'est pas suffisamment poissonneuse, c'est eux que vous trouvez sur les côtes gabonaises jusqu'à Madagascar, autour de Malabo, ce sont eux, les béninois. Donc, il y a un savoir-faire qu'ils ont.

Maintenant, la façade maritime est une propriété commune et indivisible. Seulement, un peu comme nous et comme les aviateurs, ils se tracent des territoires et des communautés estiment qu'elles vont pêcher jusqu'à ce niveau et les autres à l'autre endroit. Il y a un travail à faire. Ce travail, nous le ferions davantage plus facilement, lorsque nous aurons pu installer des embarcadères débarcadères, le long de la côte à Sèmè, pour recevoir et « Toffins » et « Pédahs », à Ouidah, pour recevoir et « Toffins » et « Pédahs », à Grand-Popo, de la même. On réalise le brassage un peu comme on le faisait dans nos lycées techniques, dans nos lycées où on allait étudier. C'est cela. Cela permettra facilement de gérer les conflits non pas liés aux communautés, mais à la communauté d'intérêt et au centre d'intérêts communs que nous avons d'aller pêcher et de revenir avec une bonne production. Ce qui est caractéristique, c'est qu'il y a une des communautés qui utilisent des filets très fins, contrairement à l'autre. Vous m'excusez beaucoup, Monsieur le Président. A l'heure de la vérité, il ne faut pas se cacher les faits. Je ne vais pas donner le nom. Mais voilà ! Il y a une de ces communautés qui utilise des filets très fins et cette pratique, les autres ne veulent pas qu'on transporte chez eux et pour cela, ils se cognent. Il faut arriver à réglementer. Si nous arrivons à montrer que ce filet-là n'est pas réglementaire et qu'on enlève du circuit, il ne pourra plus poser des problèmes là-bas. C'est tout l'intérêt au sein de la réglementation.

**M. le Président**. Vous avez fini vos réponses ?

**M. Gaston DOSSOUHOUI**. J'ai voulu mettre une question entre parenthèses pour aller vers Dah Houdégbé, présenter mes excuses et m'engager à être à ses côtés.

**M. le Président**. Monsieur le président de la commission, s'il n'y a plus rien. Nous allons procéder à la discussion particulière. Vous avez la parole.

**M. Barthélémy KASSA**. Rapporteur, s'il vous plaît !

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. *(Donne lecture du projet de loi).*

**M. le Président**. Nous allons procéder au vote de cette loi.

Qui sont ceux qui sont pour ?…

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n°2019-30, portant autorisation de ratification de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du Port visant à prévenir, éliminer et contrecarrer la pêche illicite non déclarée et non réglementée, signé à Rome le 22 novembre 2009, à l'unanimité des députés présents et représentés.

Je vais remercier le président et le rapporteur et les prier de rejoindre leur place.

L'ordre du jour de la présente séance est épuisé. Je vais remercier l'ensemble des honorables députés, des membres du Gouvernement.

*(Le député Nobimé demande la parole).*

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO**. Excusez-moi, Monsieur le Président, nous n'avons plus

l'information à temps sur les plénières. C'est par hasard, ce matin, un honorable député constatant que je n'étais pas en poste, mon président, qui m'informe de cette plénière. Je voudrais attirer votre attention, il faut que les circuits normaux par lesquels nous sommes invités, soient mis à l'œuvre.

**M. le Président**. C'est pertinent. Effectivement, cette séance de ce jour a été annoncée. J'ai vérifié, les messages sont partis. On a même un forum où on parle de jours de plénières. Tous les honorables députés sont dedans. Il faut souvent le fréquenter. Et aussi, le Secrétaire Général Administratif fait passer les messages. Il paraît que les messages sont passés à travers nos boîtes électroniques, je ne sais pas pourquoi particulièrement, pour aujourd'hui, cela a raté. Je crois que nous allons éviter cela à l'avenir.

Je disais que je remercie tous les honorables députés, des membres du Gouvernement, le personnel d'appui et les journalistes. Nous allons lever la séance, mais avant cela, je profite en même temps pour vous dire que nous avons une séance le jeudi prochain. Le jeudi 04 juillet à 10 heures très précises, nous avons une séance et les rapports sont déjà disponibles dans les casiers. A jeudi alors, pour la séance plénière.

La séance est levée.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est levée à quinze heures cinq).*

Fait à Porto-Novo, le 02 juillet 2019.

Le Secrétaire de séance,

Délonix **KOGBLEVI**

Le Président de séance,

Robert **GBIAN**

# Séance du jeudi 04 juillet 2019

- **Examen du projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées, adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016.**

***(La séance est reprise à dix heures dix huit par Monsieur Robert Gbian, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale*).**

* * *
* *
*

**M. le Président**. La séance était levée hier. Monsieur le Secrétaire Parlementaire !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI***, Deuxième Secrétaire Parlementaire*. *(Procède à la vérification du quorum).*

**M. le Président**. Vous constatez que nous enregistrons neuf (09) présences en ce moment. Le quorum n'étant pas atteint, nous allons reprendre la séance dans une heure. Je précise dans une heure, à onze heures trente minutes, nous allons nous retrouver et reprendre. Toutes nos excuses messieurs les ministres. Donc, dans une heure de temps, nous reprenons.

*(Coups de maillet).*

* * *
* *
*

(*La séance est suspendue à dix heures vingt-huit*).

* * *
* *
*

**M. le Président**. Chers collègues députés, madame, monsieur le ministre bonjour. La séance est ouverte.

*(Coups de maillet).*

**(*La séance est reprise à onze heures trente-deux minutes par Monsieur Robert Gbian, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale*).**

**M. le Président**. Monsieur le Secrétaire Parlementaire, prenez la parole pour la lecture du compte rendu sommaire.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI.** *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du mardi 02 juillet 2019).*

**M. le Président**. Merci pour la lecture du compte rendu sommaire de la séance du 02 juillet 2019. Y a-t-il d'amendement ?

*(Inscription des intervenants)*

L'honorable député Sossou Dakpè a la parole.

**M. Dakpè SOSSOU**. Je ne me rappelle pas si la fois dernière, la Première Secrétaire était présente.

**M. le Président**. Oui ! Elle était arrivée après.

**M. Dakpè SOSSOU**. D'accord ! Ok merci !

**M. le Président***.* Donc pas d'amendement. Le compte rendu sommaire de la séance du 02 juillet est adopté.

*(Coups de maillet).*

Nous poursuivons. Je crois qu'il n'y a pas de dossier de communication.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI.** Il n'y a pas de dossier de communication.

**M. le Président**. Nous allons aborder l'ordre du jour qui comporte deux (02) points. Le premier

point est relatif à l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016.

J'ai l'honneur d'inviter le président de la commission C1 et le rapporteur à se mettre en place pour la lecture du rapport. Monsieur le président de la commission C1 vous avez la parole.

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016.**

**M. Orden ALLADATIN.** ***Président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme*****.** Effectivement, la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme a été saisie par le Président de l'Assemblée Nationale du projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2016.

La commission, suite à sa saisine, s'est réunie les jeudi 06 et vendredi 07 juin 2019 pour en examiner le contenu conjointement avec la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales saisie pour avis, en présence du ministre des affaires étrangères accompagné des cadres de son Ministère.

Monsieur le Président, vous voudriez donner la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Abdou Razack ABIOSSE,** ***rapporteur de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme***. *(Donne lecture du rapport).*

**M. le Président**. Voilà le rapport qui vient d'être présenté. Nous allons recueillir l'avis de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales sur ce rapport. La commission C4, votre avis. La commission du président Aké! Oui le micro !

**M. Dona Léon ADEN HOUESSOU,** ***membre de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales***. Le président n'est pas là. Mais je suis membre de la commission. Notre avis est conforme à celui de la commission des lois.

**M. le Président**. Nous allons mener la discussion générale, le débat général. Les intervenants ?

*(Inscription des intervenants)*

Honorable député Tognigban, vous avez la parole. Le micro, s'il vous plaît !

**M. Etienne TOGNIGBAN**. Je voudrais remercier les membres de la commission de même que le ministre des affaires sociales et de la microfinance pour le sérieux dans le travail abattu.

Je crois qu'aujourd'hui, nous nous efforçons tous de nous rajeunir par le biais des médicaments et autres plantes que nous avalons pour ceux qui ont les moyens de se maintenir.

La vieillesse n'épargne personne. Le Protocole à ratifier nous protègera tous. Je crois que nous avons intérêt à ratifier ce Protocole. Je voudrais cependant rappeler à la ministre qu'à la question numéro 6, il nous signalait qu'il y a un plan ou une politique nationale du vieillissement actif et en bonne santé au niveau de son Ministère suivi d'un plan d'actions. Je voudrais demander au ministre qu'on mette un peu d'accélération dans la procédure de relecture de ce plan et de sa transmission au niveau de l'Exécutif.

**M. le Président**. Honorable député Sina Bio Gounou a la parole.

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. À la suite de mon collègue, je voudrais aussi dire que le rapport est

bon. Mais juste une petite coquille au niveau de la genèse du Protocole, je crois deuxième ligne, il y a ''raison'' qui est utilisé deux (02) fois. Il est mis ''en raison, en raison des changements sociaux…''. Je crois qu'il a y une ''raison'' de plus.

**M. le Président**. A quelle page ?

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. C'est au niveau de la présentation du projet. Partie I présentation du projet, genèse du projet, si vous allez à la deuxième ligne, vers la fin, vous avez ''en raison'', troisième ligne, ''en raison'' est encore répété. Je crois qu'il faut éliminer un. C'était juste cela.

**M. le Président**. Honorable député Guidi !

**M. Euric GUIDI.** Je pense que comme l'a dit l'honorable député Tognigban, c'est une loi pour nous tous. C'est une loi qui nous concerne et j'invite donc tous les collègues à voter pour.

Mais je me préoccupe du sort qui est fait aux retraités fatigués, malades à qui on demande de se présenter au Trésor pour qu'on vérifie s'ils sont toujours en vie. Parlant des situations dégradantes aux personnes âgées, je pense à cela aussi. Parce que demain nous serons aussi confrontés à cela. On dit souvent quand tu vois la tête de ton prochain au cimetière, il faut savoir que c'est ta tête que tu vois.

Je suggèrerais que le Ministère des affaires sociales et de la microfinance plaide auprès du Ministère des finances pour que cette situation soit corrigée. Qu'on trouve un autre mécanisme de vérification de l'existence de ces retraités qui sont malades pour ne pas offrir ce spectacle que nous voyons chaque fois qu'on demande aux gens de venir se présenter.

**M. le Président**. Le président Zinzindohoué a la parole.

**M. Daniel Abraham ZINZINDOHOUE.** Je voudrais remercier le Gouvernement et madame la ministre pour les pertinentes réponses qui ont été données aux préoccupations.

Par rapport à la réponse à la question numéro 5 des pages 4 et 5, je souhaiterais une petite amélioration. A la question, il a été écrit ''qu'à titre illustratif, les Agents Permanents de l'Etat admis à faire valoir leur droit à la retraite en 2018 ont déjà obtenu leur carnet de pension dès le quatrième mois de 2019''. C'est déjà pas mal. Mais j'aurais souhaité qu'en partant à la retraite, que les retraités puissent avoir leur carnet. Qu'ils ne puissent pas attendre deux (02), trois (03) ou quatre (04) mois.

**M. le Président**. L'honorable député Dègla Benoît a la parole.

**M. Benoît DEGLA**. Je crois que ceux qui m'ont précédé l'ont déjà dit. Nous nous devons de féliciter le Gouvernement parce qu'il s'agit d'un sujet qui nous concerne tous. Qu'on soit moins jeune ou plus jeune, c'est tout le monde qui est appelé à passer par là.

Tout à l'heure, il a été dit que les personnes âgées, ce sont les personnes du troisième âge. Moi je voudrais bêtement poser la question. Chez nous, qui sont les personnes âgées ? Parce qu'au vu de ce que nous vivons aujourd'hui par rapport au développement de la science, lorsque l'âge minimum, la moyenne d'âge était de cinquante (50) ans il y a quelques années, aujourd'hui, c'est au-delà de soixante (60) ans et même soixante-dix (70) ans dans certains pays. Chez nous, quand on dit troisième âge, je voudrais qu'on me dise exactement les personnes âgées, qui sont-elles, c'est à partir de quand, c'est soixante (60) ans, c'est soixante-dix (70) ans ?

Puisque nous avons, dans cet hémicycle, voté des lois pour permettre au Gouvernement de faire appel à un certain nombre de compétences qui dépassent, qui sont des personnes du troisième âge. Est-ce qu'à un moment donné, il n'y a pas des bornes pour qu'on se dise que le troisième âge, il est compétent, il est physiquement valable et qu'à la borne supérieure, il faille arrêter. Parce qu'il ne faut pas quand même que cela soit la porte

ouverte pour que même quand on est croulant, on vous appelle.

Les pays qui nous entourent, chez nous aujourd'hui, nous avons voté au titre des différents statuts, les départs à la retraite varient selon le corps. Je pense que la limite supérieure chez nous, c'est soixante-cinq (65) ans. Ailleurs, soixante-cinq (65) ans, on est encore valable, valide, compétent. Je voudrais juste demander que nous ramenions la réflexion à notre niveau ; chez nous au Bénin pour voir est-ce que…

Je dis d'entrée de jeu que nous devons ratifier, c'est une très bonne chose. Mais il faudrait que nous puissions l'adapter à nos réalités parce qu'il y a des secteurs dans lesquels vous allez dans notre pays où vous n'avez pas les compétences. Les compétences sont à la retraite, elles sont parties. Mais si on doit les faire venir, quelle sera la limite, la borne supérieure ? Voilà quelques préoccupations que j'avais, tout en félicitant le Gouvernement pour avoir pris l'initiative de demander à l'Assemblée d'autoriser la présente ratification.

**M. le Président**. Honorable député Jean-Eudes Okoundé. Mais vous avez deux (02) minutes.

**M. Jean-Eudes OKOUNDE**. Monsieur le Président, je ne sais pas ce que je vous ai fait.

Je voudrais féliciter le Gouvernement pour avoir introduit ce Protocole que nous devons tous ratifier parce que c'est très important. Vous savez, le Ministère en charge des affaires sociales, c'est un Ministère qui doit rendre visibles les actions du Gouvernement parce que tout un chacun de nous ici voudrait vivre et vivre aisément. Et lorsqu'on parle des personnes âgées, ce sont nous tous. Je voudrais demander au ministre, est-ce qu'il y a un programme de construction des maisons de retraite ? Parce qu'on en a besoin. On est tous ici, on a des parents qui sont malades, on ne sait pas comment les entretenir, on ne sait pas les gens qu'il faut mettre à leur disposition pour s'occuper d'eux. Et c'est un problème qui nous… On ne sait pas comment faire. Vous mettez quelqu'un, il n'arrive pas à entretenir parce qu'il faut voir la santé, il faut nourrir, etc. Est-ce qu'il y a un programme de construction des maisons de retraite ? Parce que si nous ne faisons pas tout pour que désormais on ait des structures pour les personnes âgées, je crois que même si on vote cette loi, cela ne serait pas quelque chose d'important. Voilà ce que je voulais dire. Ou bien si cela existe déjà, il faut qu'on nous dise où cela se trouve pour que nous puissions acheminer nos parents.

**M. le Président**. Honorable député Ousmane, vous avez la parole.

**M. Ibourahima OUSMANE.** D'abord nos félicitations vont à l'endroit du Gouvernement pour cette Convention qui est sur le point d'être ratifiée.

Bien que le but de cette Convention soit pour lutter contre toute forme de discrimination et de stigmatisation des personnes âgées, il serait plus sage que nous descendions un peu vers la base, la source pour comprendre quels sont les fondements de ce fléau qui sont à mon avis, l'un des deux (02) suivants : soit des moyens financiers qu'il faut pour les familles pour subvenir et mettre leurs parents âgés dans de bonnes conditions convenables nécessaires ou soit une violence inutile, un manque de considération pour des personnes âgées.

Si c'est le premier cas, qui est le manque de moyen financier, alors le Gouvernement pourrait analyser dans quelle mesure intervenir pour un tant soit peu venir en aide à ces personnes âgées.

Mais s'il s'agit du deuxième cas qui est une violence inutile, manque de considération pour les personnes âgées, alors seules les mesures restrictives et contraignantes comme celles stipulées dans cette Convention pourront y remédier, sans quoi ce phénomène s'empirera au fil des années.

Soucieux de l'avenir qui nous guette tous, ma suggestion pour résoudre ce phénomène de façon progressive et efficace est la suivante : insérer dans notre éducation de base, cette valeur qui est la nécessité, l'obligation de prendre soin de nos parents, surtout quand ils sont en état de faiblesse, vieillesse, autrement dit, les personnes

du troisième âge car elle est non seulement un devoir familial, une loi de la nature mais aussi et surtout une loi divine qui fait jaillir des bénédictions sur la Nation et les générations descendantes.

**M. le Président**. Honorable député Agongbonon !

**M. Lambert AGONGBONON**. Voilà encore une loi de grand intérêt social. J'avais deux (02) préoccupations mais il y a l'honorable député Dègla qui a déjà vidé une de mes préoccupations.

On a dit personne âgée. On veut ratifier une Convention pour les personnes âgées. Mais le plus souvent et malheureusement ce qu'on constate, ce sont les Agents Permanents de l'Etat, les gens qui sont dans une structure ou identifiés par les statistiques qui se battent pour se retrouver dans des intérêts ou des avantages accordés par ces lois-là. Les personnes âgées, nous les avons dans nos villages. Qu'est-ce qu'on réserve pour elles ? Ceux qui ne sont pas encore reconnus par nos statistiques et qui sont les plus nombreux dans nos contrées, quelles sont les dispositions que la loi prévoit pour ceux-là pour qu'on puisse avoir, comme à l'image de ce que l'honorable député Dègla vient de dire dans nos hôpitaux, qui sont plus proches d'eux ?

Est-ce qu'il ne faut pas créer de structures spéciales pour que si des personnes âgées tombent malades, au lieu de les confondre à tous les autres patients, on peut dire à partir de tel âge, cette personne devrait être admise et traitée ici et éviter aussi les files que nous constatons au niveau de nos perceptions, des gens qui ont (100) ans, on dit qu'il faut l'amener obligatoirement, on doit le voir. Et le transport les fatigue davantage. Vraiment il faut qu'on veille à cela pour que si ce sont aux mairies qu'on doit confier cela ou bien au niveau des préfectures pour que…. Quelqu'un qui est à Kandi, on va dire qu'il doit se déplacer, on doit le voir d'abord pour sentir qu'il vit. Vraiment, qu'on y veille pour que cela soit désormais déconcentré au niveau de nos mairies pour qu'on fasse la statistique de ceux-là.

**M. le Président**. Honorable député Kora Gounou Zimé, vous avez la parole.

**M. Zimé KORA GOUNOU.** Je félicite la commission ainsi que le Gouvernement. L'initiative de la présente Convention par le Gouvernement est louable et mérite d'être encouragée. Madame le ministre, on voit qu'après la retraite, les gens ne durent plus. C'est à cause du manque de soutien. Si cette Convention était votée avant, je pense qu'après la retraite, on va faire encore long feu.

Madame le ministre, j'ai (03) préoccupations :

1- Quels sont les projets en cours dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour l'épanouissement des personnes du troisième âge ?

2- Quels sont les avantages de l'adoption de la Convention pour notre pays ?

3- Le Bénin dispose t-il des moyens conséquents pour faire face aux incidences financières de la prise en charge des personnes âgées ?

**M. le Président**. Le dernier intervenant, c'est l'honorable député Assan Seibou.

**M. Assan SEIBOU.** Je voudrais quand même m'associer aux autres pour féliciter la commission pour le travail qui est fait et aussi madame la ministre pour les réponses qui ont été apportées.

La question de troisième âge, quand on la pose, ne réside pour moi que dans la façon dont ceux qu'on appelle les personnes de troisième âge sont pris en compte. Évidemment, les défauts des Conventions internationales, c'est qu'elles n'étudient pas de façon spéciale, les cas de chaque pays avant qu'on ne nous soumette à ratification. Ce qui fait qu'il y a toujours des questions qui se posent lorsque nous les abordons.

C'est pour cela que beaucoup de questions vont rester encore sans réponse après cette ratification qui a le mérite déjà d'ouvrir le débat de façon responsable, de poser des bases. Je vais voter pour accorder cette ratification parce que je ne voudrais pas qu'on continue de rester dans les conditions que je vois aujourd'hui où des gens

qui ont travaillé pendant toutes ces années pour l'Etat, se retrouvent même étrangers dans le même service qu'ils ont quitté hier et qui sont traités comme les prédécesseurs l'ont dit, alors que ce sont des gens que l'on doit assister. On doit avoir au Bénin un plan très clair d'assistance. A un certain âge, on peut requérir des informations et non obliger les gens à venir se présenter.

De même, nos pratiques ne sont pas les mêmes. Nous avons un problème culturel qui s'oppose à ce que les autres font dans leur pays. La maison de retraite est une question difficile mais une question que nous devons avoir le courage d'aborder parce que nous, nous prenons soin de nos vieux, de nos personnes âgées. Personne ne voudrait faire savoir que son parent est dans une maison de retraite quelque part. C'est comme si vous l'avez jeté. Vous savez que psychologiquement, personne n'accepterait cela. Alors, au même moment, dans ces communautés-là avec lesquelles nous signons les Conventions parfois, eux c'est ce qu'ils font. Vous avez un âge, vous allez dans la maison de retraite. Ici on ne peut pas aller dans une maison de retraite sans entendre les boutades des uns et des autres. C'est pour cela que la question doit rester dans la manière dont nous approchons les personnes âgées. La manière dont nous définissons une véritable politique de troisième âge parce que dans cette salle, ce qu'on appelle troisième âge ici au Bénin, sans anticiper sur la réponse que la commission ou la ministre donnerait, dans cette salle, nous avons plus de deux tiers (2/3) des personnes de troisième âge ici sinon les trois quart (3/4). Et quand on naît, on est candidat pour le troisième âge immédiatement. Notre prière c'est que Dieu vous donne longue vie. Quand on vous donne longue vie, c'est que vous deviendrez troisième âge. Donc chacun de nous, nous devons travailler sur un dossier comme cela et aller plus loin.

Madame la ministre moi je vous encourage à aller plus loin parce que tout le monde est candidat à ce dossier. Tous ceux qui veulent vivre longtemps sont partie prenante de ce dossier. Ce n'est pas qu'un dossier du Parlement. La ratification d'une Convention ne suffit pas. Si on devrait autoriser le Gouvernement à faire quelque chose, je vais dire qu'il faut que vous inscriviez dans le prochain budget, une étude approfondie là-dessus dans ce pays. Voilà ce que j'avais à dire.

**M. le Président**. Honorable député, vous êtes le dernier à intervenir. Je ne sais pas si le président de la commission… Parce qu'il y a eu quelques amendements proposés par certains, si vous avez quelque chose à dire avant de donner la parole au Gouvernement.

**M. ORDEN ALLADATIN.** Nous souhaitons que le Gouvernement opine sur les questions qui sont adressées**.**

**M. le Président.** Merci Monsieur le président, Madame la ministre vous avez la parole.

**Mme Bintou Chabi TAROU.** Je me réjouis tout particulièrement de l'importance que chaque intervenant a portée à la question de ratification du Protocole à la Charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées. Nous ne pourrons pas donner toutes les réponses mais l'essentiel des réponses, des éclaircissements vous sera donné. Je remercie tous ceux qui sont intervenus en guise de contribution, qui d'avance ont déjà annoncé leur volonté de soutenir et de voter pour cette ratification. L'âge pour être considérée comme une personne âgée, nous l'avons dit c'est soixante ans (60 ans). C'est certainement ce qui a guidé certains à dire que la plupart de tous ceux qui sont ici sont déjà dans cette tranche. Dans le texte, face à une intervention, je me suis rendu compte qu'il y a une petite erreur en ce qui concerne les prouesses que le Gouvernement fait pour faciliter la tâche aux retraités dans l'obtention de leur carnet de retraite. Au lieu de 2018, je crois que c'est 2019. Et ceux qui étaient admis à la retraite le 1er avril ont reçu les jours qui ont suivi leur carnet de retraite. Ce qui veut dire qu'il y a un travail qui se fait pour alléger la tâche à tous ceux-là qui accèdent à la retraite.

Il en est de même peut-être pour les appels de contrôle à l'endroit des retraités qui doivent se présenter au niveau du trésor pour se faire enregistrer, pour marquer leur existence. Je

voudrais dire ici que c'est une méthode. Cela ne se fait qu'une seule fois l'an pour permettre de savoir que le retraité vit. Il doit recevoir ses droits. En fait, comme vous le savez, il y a beaucoup de fraudes, c'est une mesure de contrôle.

Je crois que ceux qui sont concernés peuvent le faire dans les localités où ils se trouvent. Mais ceux qui ont accepté de continuer de garder leur pension à un poste financier donné comme le trésor public, ils sont tenus d'aller à cet endroit-là. Ils ont la possibilité de délocaliser leur pension ailleurs, encore que les mesures sont en cours pour leur faciliter la tâche. Je voudrais répondre également par rapport à ce qui est prévu pour les personnes âgées. Nous avons constaté ici dans les interventions que dans nos coutumes africaines encore et béninoises, nous aimons avoir nos parents avec nous. C'est pour le futur que nous envisageons. Mais pour le moment, ce qui est prévu dans le PAG, c'est des centres d'intégration et d'épanouissement des personnes âgées, leur permettre dans une localité de se regrouper, d'échanger entre elles, de soulager ceux qui s'occupent de ces personnes-là à domicile et le soir venu, elles peuvent retourner au moins dans leur maison. Il y a tous ces aspects.

En ce qui concerne la prise en charge des non retraités, ceux qui sont à la base, qui sont dans nos villages, nous avons le projet le plus important du PAG qui est l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) qui prend en charge les personnes vulnérables. Quand vous dites que ce ne sont pas des retraités, c'est également des gens fragilisés par leur santé, qui sont démunis et qui seront pris en compte pour des questions de santé et leur accompagnement également pour leur subsistance. Nous avons le volet assurance maladie et nous avons également le volet filets sociaux qui s'occupe d'attribuer et de donner un minimum aux personnes vulnérables, les personnes pauvres et faibles, vieilles, pour au moins obtenir un repas quotidien.

Les transferts sur le volet filets sociaux, nous avons deux types de transferts : les transferts conditionnels et les transferts inconditionnels. Conditionnels, on vous fera travailler un peu pour gagner de l'argent, dans les travaux communautaires et inconditionnels parce que vous n'avez plus la capacité de travailler mais de quoi au moins obtenir un peu de moyens de subsistance. C'est pour cela que nous pensons que de cette façon, on peut au moins s'occuper déjà des personnes âgées en attendant de construire les maisons de retraite pour les loger et les héberger.

Pour le moment, nous n'avons que des CIEPA qui sont des Centres d'Intégrations et d'Epanouissement des Personnes Agées. Je crois que le plus important, c'est ce que j'ai à dire. Si toutefois vous n'êtes pas satisfaits, vous pouvez…

Le ministre des infrastructures souhaiterait compléter

**M. le Président.** Si le ministre veut compléter, vous avez la parole.

**M. Alassane SEIDOU,** *ministre des infrastructures.* Je veux dire tout simplement que le troisième âge est une étape de la vie. Si on ne meurt pas, un jour on arrive à cette étape du troisième âge. Tous ceux qui ne meurent pas un jour, seront du troisième âge. Le troisième âge, c'est le souhait de tout individu d'arriver à ce niveau-là un jour. L'objectif aussi de l'Etat c'est de faire en sorte qu'un plus grand nombre de citoyens arrive à ce niveau-là. Il faut reconnaître que les personnes du troisième âge posent beaucoup de problèmes, ce qui est tout à fait naturel parce qu'avec l'âge, l'organisme aussi vieillit et pose beaucoup plus de problèmes. Donc la facture à payer pour les Etats est souvent trop élevée. Et chaque Etat doit se préparer à payer cette facture.

Je me souviens, si vous le permettez Monsieur le Président, un jour j'étais en mission en France, et un ami maire m'a emmené dans son hôpital. Dans l'hôpital, nous avons vu beaucoup de malades âgés de quatre-vingt (80 ans), quatre-vingt-cinq (85) ans qui souffraient de parkinson et de la maladie d'Alzheimer (le parkinson c'est le tremblement des extrémités, la maladie d'Alzheimer c'est une maladie neurologique où le malade oublie tout, En médecine on a l'habitude de dire que la cassette est effacée). Le malade

devient comme un enfant qui vient de naître, il oublie tout, il oublie tous ses rapports avec les gens, il oublie tout ce qu'il faisait, il oublie où il est.

Alors, le maire m'a dit, est-ce que chez vous, vous avez les patients de cette nature-là ?

J'ai dit oui ! Nous avons quelques cas mais pas autant qu'ici. Il dit, pourquoi ? Vous avez une médecine de meilleure qualité, qu'est ce que vous faites ?

Je dis, les nôtres meurent plus tôt donc peut-être s'ils pouvaient vivre jusqu'à quatre vingt, quatre vingt cinq ans, ils feraient aussi parkinson ou Alzheimer. Mais, ils meurent plus tôt, ils meurent d'autres maladies.

Alors, ces personnes de cet âge posent beaucoup de problèmes.

Ce sont des pathologies lourdes qui coûtent très chers au pays, qui coûtent aussi aux familles, parce que ce sont des gens qui ne peuvent pas vivre de façon autonome. Il faut les assister tout le temps. C'est lourd. Tout Etat doit se préparer à cela. Nous sommes en train, à travers cette ratification, nous donnons la preuve que nous reconnaissons la pertinence du problème. Et nous sommes prêts à nous engager en nous donnant progressivement les moyens pour résoudre les problèmes.

Alors qu'est ce qui est prévu dans le PAG ?

Dans le PAG, on a quatre volets. Je veux compléter ce que Madame la ministre des affaires sociales a dit. On a le volet assurance maladie, le volet assurance retraite, le volet formation et le volet microcrédit aux plus pauvres.

J'ai entendu des honorables députés dire qu'après la retraite, les gens meurent, les gens ne durent plus. Mais lorsque vous êtes à la retraite et que vous n'avez aucune réserve et que vous n'avez pas un bon logement, vous ne savez pas ce que vous allez manger le lendemain, mais vous ne pouvez pas vivre longtemps. Et c'est pour cela que le PAG a prévu l'assurance maladie pour qu'au moins tout citoyen puisse se soigner. L'assurance retraite parce que la plupart de nos parents sont dans l'informel et quand ils n'ont plus la force pour travailler, eh bien ils n'ont plus de revenus automatiquement. Donc ils tombent tout de suite dans l'indigence. Et si une maladie survient dans ces conditions-là, il n'y a pas d'assurance, il n'y a même pas de quoi se nourrir d'abord. Et s'il n'y a pas d'assurance, c'est un problème, c'est pour cela qu'on a prévu une assurance retraite pour qu'à terme même ceux-là aussi puissent avoir un minimum pour survivre. Cela permet d'éviter beaucoup de maladies et cela permet aussi de prolonger la vie.

J'ai entendu dire que nous nous battons tous pour lutter contre la vieillesse, c'est vrai, on peut lutter contre la vieillesse mais « chasser le naturel, il revient au galop ». On peut se maquiller, on peut tout faire, rester jeune le plus longtemps possible, enfin présenter l'apparence, donner l'apparence de quelqu'un qui est jeune le plus longtemps possible mais la nature finit par s'imposer. Mais la vieillesse est un fait, à un moment donné, la nature finit toujours par s'imposer. Vous avez beau utiliser les produits, vous avez beau prendre les précautions, à un moment donné, la nature aura raison de vous, elle finira par s'affirmer. C'est une réalité. Je crois que notre Gouvernement est dans la dynamique de résoudre les problèmes qu'on peut attendre des gens du troisième âge. Le Gouvernement se bat pour cela. Le ministre des affaires sociales vient de parler de beaucoup de projets qui sont prévus pour permettre à ces personnes-là d'avoir le minimum d'abord pour se nourrir, pour se soigner afin de pouvoir vivre le plus longtemps possible.

**M. le Président.** Merci madame le ministre, monsieur le ministre pour vos réponses. Je vais donner la parole à monsieur le président de la commission.

**M. Orden ALLADATIN.** Je pense que l'essentiel des préoccupations est pris en compte. Seulement que en commission, nous n'avons pas seulement interpellé le Gouvernement, parce que la question des personnes âgées, ce n'est pas qu'une question du Gouvernement. C'est une question qui nous interpelle, nous tous. Nous avons demandé aux députés si chacun d'entre nous avait le dispositif nécessaire pour sa prise en charge personnelle quand il atteindra l'âge de soixante-dix (70) ans. La réponse dans la salle a été non, voici ce moment à soixante-dix (70) ans, on pouvait avoir par les liens familiaux, des personnes qui s'occupent de nous

à la maison. On a eu des grands parents, mais de plus en plus personne ne veut le faire, nous n'avons plus des personnes qui soient capables de vraiment prendre en charge nos personnes âgées. Et fatalement, nous allons un peu vers les travers qu'on a remarqués ailleurs. Quand un collègue a demandé s'il y avait un programme de construction de maisons de retraite, mais oui, les maisons de retraite en occident aussi c'est pour aller jeter nos parents. Vous allez voir une vieille personne se plaindre dans une maison de retraite, pas des personnes qui n'ont pas de moyens. Ce sont des personnes qui ont des moyens et des moyens dont vivent leurs progénitures mais qui quand même, vont les jeter là-bas. Les parents disent on nous a jetés ici. Il y a la question de l'accompagnement sur laquelle nous avons insisté vraiment en commission qui est une interpellation collective.

Le Gouvernement, d'accord, qui doit beaucoup faire mais c'est chacun d'entre nous, que faisons-nous parce que c'est un peu fatal, cette question ? C'est-à-dire que chacun de nous à soixante-dix (70) ans, est ce que nous avons celui qui va s'occuper de nous. Chacun n'a qu'à se poser cette question, c'est-à-dire ce que nous nous sommes dits. Et la réponse, c'est effroyable ! La commission voudrait insister sur un point par rapport au Gouvernement, c'est une recommandation. Il y a une question essentielle qui a été posée ici. Quelles mesures particulières nous prenons pour les personnes les plus fragiles ?

Oui ! Soixante (60) ans et plus, mais il y a certains qui ont la chance de vivre longtemps et qui souffrent de ces maladies dont on parle. C'est de cela que parle le Protocole. Qu'est-ce que nous faisons ? Le Ministère des finances en disant venez vous présenter, on doit avoir des mesures particulières pour protéger ceux qui ne peuvent pas se présenter. Ces mesures si elles ne sont pas prévues, cela veut dire que nous irons contre le Protocole que nous allons ratifier si ces mesures ne sont pas prévues.

On va prendre la mesure au plan général, mais il doit y avoir des aménagements spécifiques par rapport aux personnes qui, pour des raisons particulières liées à l'article 18 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui stipule, en son alinéa 4 que « les personnes âgées ou handicapées ont également droit à des mesures spécifiques de protection » et c'est le bout de phrase qui m'intéresse en rapport avec leurs besoins physiques et moraux.

La dernière question que nous n'avons pas abordée ce n'est pas que les moyens. C'est la stigmatisation liée même à la vieillesse chez nous en Afrique, c'est la sorcellerie. Avec ce que nous voulons ratifier, il faut qu'on réfléchisse dix mille (10 000) fois avant de décréter qu'une personne âgée est sorcière. Ce sont les réponses et les compléments que nous voulons ajouter à ce débat qui nous interpelle tous.

**M. le Président.** On va ouvrir une seconde liste, secrétaire ! À ma droite, présentez-vous,

*(Inscription des intervenants).*

Honorable député Tognigban, vous avez la parole.

**M. Etienne TOGNIGBAN.** Je crois que celui qui souffre beaucoup ne peut pas réfléchir de la même manière que celui qui a les moyens très tôt et qui n'a jamais souffert. Je pense que le problème que nous posons par rapport aux personnes du troisième âge est un problème très crucial. Je m'en veux pour preuve qu'il y a une journée qui est décrétée pour les personnes du troisième âge.

Je crois que c'est une journée mondiale et au Bénin, il faut que le Gouvernement change de position par rapport à cette couche de personnes. En ma qualité d'ex maire, je crois que le Gouvernement envoyait au plus cent mille (100.000) francs par commune pour plus de deux cent (200) à trois cent (300) personnes âgées. Les réponses qui ont été apportées tout à l'heure, moi j'ai pensé qu'il y aura d'autres décisions ou bien d'autres propositions plus attractives mais je n'ai pas été satisfait. Encore pas très satisfait du président de la commission qui parle en disant qu'il faudrait savoir qu'on doit atteindre le troisième âge plus tard et prendre les dispositions. Quelles dispositions on peut prendre dans un pays où le quotidien est difficile à gérer.

On va s'inscrire pour plus tard alors qu'on veut mourir maintenant. Moi, je crois qu'à la question n°9, on dit que pour le moment aucun pays n'a ratifié ce protocole-là. J'ai bien lu, c'est pourquoi je demandais au ministre des affaires sociales tout à l'heure d'accélérer la procédure de relecture et du plan d'action à soumettre au Gouvernement en urgence pour que quelque chose soit fait. Parce que ce que nous allons ratifier tout à l'heure-là, peut-être que c'est dix (10) ans plus tard qu'il serait applicable.

Donc voilà ma préoccupation, je suis un peu peiné parce que nous avons dit tout à l'heure qu'il n'y a quelqu'un ici qui soit moins de troisième âge que quelques trois ou cinq (3 ou5) jeunes, tout le reste nous avons la même préoccupation. Au niveau du Gouvernement aussi, ils sont plus de trois quart (¾) à être concernés. Pensons à demain et non à aujourd'hui.

**M. le Président.** Merci honorable Tognigban, merci beaucoup. Honorable député Démolé Moko.

**M. Alidou DEMOLE MOKO**. Je me réjouis de la position de tous les collègues qui m'ont précédé. Nous devons ratifié ce protocole parce que ce serait au bénéfice de nous tous. Il y a un aspect lié à la vie de nos administrations communales que je voudrais évoquer.

Lorsque je prenais service à la mairie de Kandi, il y avait une ardoise de cotisations de charges patronales que la mairie n'a pas pu verser à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et une cinquantaine de millions. Du coup monsieur le Président, des dizaines de retraités de la mairie ne sont plus actifs, ne sont pas en mesure de percevoir leur pension. Je voudrais attirer l'attention du ministre de la décentralisation par intérim et le ministre des affaires sociales.

Au niveau de nos mairies, il y a une insuffisance criarde de ressources financières due premièrement aux maigres ressources dont dispose la mairie, due, deuxièmement à l'incivisme généralisé de nos citoyens qui se refusent de payer la taxe du développement local et les divers impôts. Troisièmement, il y a une insuffisance de FADEC, fonctionnement que l'Etat verse aux communes. Du coup, le maire se retrouve démuni et à la fin du mois préfère verser le salaire net sans les cotisations patronales.

Donc cette situation interpelle le Gouvernement parce qu'au niveau de la CNSS, beaucoup de mairies sont en situation irrégulière depuis plusieurs années. Et jusqu'aujourd'hui, ces maries ne parviennent pas à régulariser leur situation. Du coup nos retraités se retrouvent sans pension. J'en ai fini, monsieur le Président.

**M. le Président.** Merci. Honorable Aké Natondé vous avez la parole.

**M. Natondé AKE.** Ce n'est pas pour parler des personnes âgées puisque j'étais en commission. Ma commission a été saisie pour avis et nous avons dit avec madame le ministre tout ce qu'on avait à dire. En résumé, on a dit, je pense qu'à mon niveau les personnes âgées, après avoir été traitées pendant leur service, ces retraités sont mal traités. Mais ce n'est pas ce que je suis venu dire dans mon intervention aujourd'hui.

Je veux faire remarquer au Président de séance et à tout le bureau de l'Assemblée Nationale que les dossiers sont mal affectés dans notre Assemblée Nationale. Comment peut-on comprendre et je ne sais pas à quel moment cela s'est passé, un dossier qui concerne les affaires sociales, on est obligé d'inviter le ministre des affaires sociales que notre commission qui est la C4 dédiée aux affaires sociales ne soit saisie que pour avis et que la commission des lois soit saisie au fond. Alors que cette commission des lois est surchargée de dossiers. Les dossiers sont systématiquement envoyés à la C1 ou à la C2, à la rigueur, à la C3. Il faut que ce soit revu Monsieur le Président parce que là, actuellement ma commission n'a pas beaucoup de dossiers, donc ce n'est pas parce que nous sommes chargés que ce dossier ne nous a pas été affecté.

Donc il faut remettre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Remettez à Orden ce qui est à Orden et à Aké ce qui est à Aké. Je vous remercie.

*(Rire)*

**M. le Président.** Merci. Monsieur le président de la C4, nous avons pris bonne note pour l'avenir. Honorable député Chantale AYU a la parole. C'est bien vous.

**Mme Chantal AHYI.** Au sujet du traitement des personnes âgées, on nous a appris que la déontologie est l'étude de l'environnement de la vieillesse. Donc, cela embrasse le comportement, l'anthropologie la structure, la santé, le côté médical et tout. Et que la gériatrie est justement le côté médical qui s'occupe des personnes âgées.

Ma question est qu'est-ce que le Gouvernement est entrain de faire pour pouvoir gérer efficacement la prise en charge de ces personnes âgées surtout quand elles sont malades. Quand je dis quand elles sont malades, c'est que cela embrasse, y compris celles qui sont handicapées, celles qui sont dans l'impossibilité motrice pour pouvoir aller chercher justement leur pension.

Dans tous les hôpitaux à l'international, il y a les centres de gériatrie, il y a tout au moins deux (02) départements qui s'occupent de gériatrie. Est-ce que nous, nous avons pris toutes ces dispositions ou il y a des mesures à venir pour prendre ces dispositions et donc être sûr que nous sommes, en infrastructures prêts à pouvoir gérer ce genre de sujet au point d'aller à une ratification?

**M. le Président.** Merci. Et le dernier intervenant est l'honorable Yempabou Jacques.

**M. Jacques YEMPABOU.** J'ai suivi avec intérêt tout ce qui a été dit par nos ministres ici présent. Moi, je pense très sincèrement que c'est plus de la théorie que de la pratique. Tout ce qui a été dit là, parce que par le passé, on nous a toujours fait comprendre que la césarienne est gratuite. Qui dans cette salle peut dire qu'elle est vraiment, effectivement gratuite ? Pas en tout cas dans nos régions à nous. Je dis, pas même à Kérou. Personne ! Quand vous arrivez avec la femme, vous allez débourser avant qu'on n'intervienne. Alors maintenant, lorsqu'on parle des personnes de troisième âge, les plus nombreux, nous sommes tous issus, à quelques exceptions près, des parents paysans au village. Ces paysans qui n'ont aucune assurance, qui ne sont couverts par aucune assurance vie, et aujourd'hui lorsqu'ils n'arrivent plus à aller aux champs, c'est fini. Il n'y a plus aucun autre moyen pour assurer leur survie. Alors, moi j'aurais suggéré qu'au lieu de dire que l'Etat va faire, l'Etat va prendre des engagements, lister tout pour dire on va faire ceci, on va faire cela et laisser dans les tiroirs des années durant, moi j'allais suggérer que peut-être, l'Etat fasse un projet de loi pour prévoir que les parents qui ont des enfants nantis et même des enfants, qu'on prélève quelque chose de leurs revenus et mettre cela de côté, pour qu'à leur vieillesse, ils puissent en jouir. C'est comme une assurance aussi. Que vous êtes fonctionnaire, vous cotisez mais à côté, on prend quelque chose pour votre père qui, quand il va atteindre un certain âge, pour qu'il en bénéficie. Moi je pense que cela est pratique. Même au village, on peut le faire à partir de la vente de nos cotons, on dit, vous vendez votre coton comme on prélève des taxes, on dit un franc par kilogramme par tonne pour déposer à la CLCAM au nom de votre vieux père qui va en bénéficier. Moi je pense que c'est la réalité. Sinon, tout ce qui a été dit dans le PAG, c'est vrai. Au cours du régime du Président Yayi, on a entendu beaucoup de choses pour les femmes, mais rien. Donc, il vaut mieux penser à la réalité au lieu de toujours dire que c'est l'Etat qui va faire. Voilà ce que moi, j'ai à dire.

**M. Le Président.** Merci. Honorable député : vous êtes le dernier. Je vais encore prier le Gouvernement, les ministres à répondre à quelques préoccupations qui n'étaient pas satisfaites. C'est madame ou bien monsieur le ministre qui prend la parole ? Madame, vous avez la parole.

**Mme Bintou Chabi ADAM TARO**. Merci Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, merci honorables députés pour les questions que vous avez posées. Je voudrais par rapport à certaines questions qui ont fustigé, peut-être les moyens mis à disposition, ne serait-ce que pour la fête au niveau national des personnes âgées, dire que ce sont des fêtes bien sûr, mais ce qui doit nous préoccuper beaucoup plus, c'est le bien-être de ces personnes et vous savez que le plan d'action du Gouvernement en tient compte. Le ministre

des infrastructures tout à l'heure, qui a cogéré avec nous le volet ARCH dans son volet santé, lorsqu'il était ministre de la santé, a expliqué la prise en charge non seulement du volet assurance maladie, des micro-crédits, de la formation et de la pension de retraite, de l'assurance retraite. Je voudrais rassurer les uns et les autres que ce n'est pas pour rien que le Bénin va être le premier pays à ratifier. Les textes ne seront pas déposés aux calendes grecques, nous ferons en sorte que la relecture qui nous concerne soit faite et que des textes d'application soient pris pour l'effectivité de la protection des personnes âgées, parce que ce que nous visons, c'est leur bien-être, leur éviter de la maltraitance, et leur permettre de survivre. À travers le projet Arch, des activités pour ces personnes peuvent toujours se poursuivre parce que soixante ans n'est pas forcément la limite d'âge où on ne peut plus rien faire. On peut faire beaucoup et c'est pour cela que les dispositions dans le projet Arch peuvent aussi les concerner. Monsieur le maire, parlant des cotisations, je crois que le ministre de la décentralisation va en parler, mais personne ne devrait se mettre à l'abri et refuser, et ne pas payer les cotisations qui vont soutenir le personnel à la retraite. C'est pour cela que même dans l'informel, dans le projet ARCH, on suscite que des gens puissent payer leurs cotisations pour bénéficier d'une retraite. Je voudrais qu'on sorte d'ici quand même en étant un peu positif parce que le texte qui va être ratifié, le souhait de chacun d'entre nous, c'est que cela puisse entrer en vigueur et qu'on puisse prendre des dispositions. Donc nous ne pourrons pas dire d'avance que c'est théorique, et que nous ne pourrons pas pratiquer convenablement. Je crois qu'il y a des contributions qui ont été faites, que nous allons prendre en compte pour voir dans quelle mesure les mettre en application. Le ministre de la décentralisation est là pour la vente de coton, les propositions qui sont faites, peut-être il en tiendra compte. Mais ce que je tiens à dire, c'est que les personnes âgées constituent de plus en plus un grand nombre. Nous avons le devoir de nous en occuper. Nous avons le devoir de nous pencher dessus et nous avons également le devoir de tirer de leurs expériences. Ils sont pleins d'expérience pour les générations à venir. C'est de notre devoir de profiter de ces gens-là pour permettre aux générations d'avoir de l'expérience et de profiter d'eux. Je voudrais bien m'en arrêter à cela et vous prier quand même de voir le bien-fondé de ce Protocole que nous avons soumis à votre appréciation pour être ratifié. Merci beaucoup Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale !

**M. le Président**. Le ministre de la décentralisation a la parole.

**M. Alassane SEIDOU**. Au non versement des cotisations, et avec pour conséquence l'impossibilité pour les agents d'avoir droit à une pension. Je crois que c'est un comportement qui n'est pas responsable. Et ce n'est pas seulement au niveau des administrations communales que cela se constate. Cela se constate dans beaucoup d'administrations, dans les sociétés aussi. Une fois que la structure est en difficulté, on se limite au salaire, on néglige les cotisations, et c'est à la retraite que les agents se rendent compte qu'ils restent devoir beaucoup d'argent et qu'ils ne peuvent pas bénéficier de leurs pensions. C'est une situation vraiment anormale et irresponsable. Pour ce qui concerne les communes, parce que la seconde préoccupation était que les ressources sont insuffisantes au niveau des communes à cause du FaDeC qui n'est pas à un niveau appréciable, et puis des impôts locaux aussi n'entrent pas, qui ne sont pas payés. Par rapport au FaDeC, c'est le Fonds d'Appui au Développement des Communes. Il faut dire quand même que le montant va croissant. Au cours de la première mandature, ce n'était pas une réalité, mais aujourd'hui, c'est une réalité et cela s'améliore progressivement. Parce qu'il faut le reconnaître quand même, il y a des communes qui aujourd'hui ont des ressources substantielles qui leur permettent de réaliser beaucoup de choses, parce que dans le FaDeC il y a plusieurs volets. Il y a le FaDeC fonctionnement et le FaDeC investissement, et dans l'investissement, il y a le FaDeC affecté et non affecté. Affecté, cela veut dire que quand on envoie les ressources, on vous dit c'est pour agir dans tel secteur ou alors on vous envoie des ressources pour l'investissement et à vous de choisir ce que vous allez en faire. Mais cela doit être utilisé pour l'investissement. Cela, c'est le FaDeC non affecté. Mais les communes ne doivent pas seulement attendre les ressources

du FaDeC. Les communes ont la possibilité de mobiliser les ressources localement. Les maires, les élus locaux, ils ont la possibilité de mobiliser les ressources localement et cela, c'est un problème de communication puisqu'ils sont des élus. Si vous avez un budget avec des investissements clairs, que vous expliquez aux populations que si les impôts sont payés, vous allez réaliser telle ou telle chose, et que vous réalisez effectivement, les gens vont vous faire confiance. Ils vont vous faire confiance et ils vont vous donner les ressources. Le maire qui a parlé, il connaît très bien l'expérience de Kandi. Kandi, c'est la deuxième commune productrice de coton. Il n'y avait pas de ressources à la mairie mais on a institué deux francs par kilogramme de coton que les paysans doivent payer à la mairie. Cela a toujours été payé, et cela permettait de mobiliser de 2003 jusqu'à 2005, jusqu' à 70 millions par an. Deux francs par kilo de coton. Les paysans ont accepté de payer, mais il faut beaucoup communiquer, et il faut être concret, il faut être réaliste. Il faut pouvoir effectivement réaliser. Si vous dites que vous allez faire quelque chose, il faut le faire. Si vous ne faites pas ou bien si vous ne communiquez pas bien, les gens ne vont pas payer. Je crois que c'est là le problème. Il faut tout faire pour mobiliser les ressources locales, c'est très important pour le développement des communes. Que fait le Gouvernement pour gérer les personnes âgées malades et est-ce qu'il y a un volet spécialisé pour les personnes âgées ? Il faut dire que jusque-là dans nos centres de santé, il n'y a pas encore une spécialité dédiée aux personnes âgées. Elles sont reçues comme n'importe quel autre malade et traitées comme tel. C'est vrai, il y a des maladies qui sont spécifiques pour cette tranche d'âge, mais c'est maintenant que nous sommes en train de prendre conscience de ce qu'il faut un traitement particulier pour cette tranche d'âge. Et je crois que prendre conscience est déjà un début de solution. Notre pays existe depuis des siècles et des siècles mais c'est maintenant qu'on en fait un débat public, il faut s'en préoccuper. Je crois que c'est un début de solution. Il y a des médecins aujourd'hui qui se spécialisent pour ces maladies-là, pour la prise en charge des personnes âgées. Donc d'ici là, nous aurons des ressources humaines capables de s'occuper de ces tranches d'âge-là. Sinon aujourd'hui sincèrement dans nos hôpitaux, il n'y a pas de structures qui soient dédiées à cette tranche d'âge. La césarienne gratuite, je ne peux pas ne pas réagir parce que j'ai géré cela aussi. La césarienne gratuite est bien une réalité. C'est vrai, cela ne fonctionne pas très bien parce que parfois il y a des retards dans le paiement, ce qui fait que certains hôpitaux font payer nos compatriotes. Mais j'avoue que cela a été une réalité et cela continue d'être une réalité parce que l'Etat continue de payer la facture pour la césarienne gratuite. Mais le retard de paiement parfois amène certains hôpitaux à exiger le paiement. Ce qui n'est pas normal. Ce n'est pas toujours noir parce qu'après, le paiement vient. Et ce n'est pas retourné, cela se garde dans les hôpitaux. Le dernier intervenant a parlé de ce qu'il faut pouvoir prélever des revenus des enfants pour pouvoir entretenir les personnes âgées, les parents et autres. Le président de la commission dans son intervention a dit qu'il y a une responsabilité personnelle. C'est vrai, l'Etat veut prendre en charge les personnes de troisième âge, mais il y a une communication à faire pour conscientiser aussi nos populations. Tout le monde n'est pas pauvre, tous les Béninois ne sont pas pauvres. Tous les Béninois ne manquent pas le minimum. La manière dont nos parents vivent parfois ne leur permet pas de se prendre en charge lorsqu'ils arrivent à ce niveau. Je vous donne des exemples. Il y a des paysans des régions cotonnières qui gagnent jusqu'à 10 millions par an, mais chaque fois qu'ils ont une augmentation de revenus, ils marient une autre femme. Ils marient une nouvelle femme et ils multiplient les enfants. Mais cela fait des charges. Quand on a un peu plus de revenus, on crée d'autres charges et on ne se dit pas qu'à un certain âge, on ne pourra plus produire. Cela aussi, il faut éduquer les gens. L'Etat ne peut pas dire, ceux -là, on va les prendre en charge alors qu'eux-mêmes pouvaient déjà préparer leur retraite. Il y a ces réalités au sein de nos populations. Si les revenus augmentent, il ne faut pas augmenter le nombre de femmes. Il faut limiter les charges de façon à se donner une bonne marge pour préparer le troisième âge. Donc chaque individu doit préparer son troisième âge et l'Etat viendra en appoint, mais il ne faut pas croire que l'Etat pourra supporter la charge et les gens peuvent faire ce qu'ils veulent. Il y a

un problème de communication aussi au sein de la population. Nos parents qui sont paysans ne sont pas tous pauvres. Parfois il y a leur façon de vivre aussi qui pose problème. Voilà donc ce que je peux dire, Monsieur le Président, et je vous remercie.

**M. le Président**. Merci monsieur le ministre de la décentralisation ! Commission, monsieur le president.

**M. Orden ALLADATIN**. Je voudrais attirer notre attention sur l'article 34 de notre Règlement Intérieur. L'article 34.1 dit que les commissions sont saisies à la diligence du Président de l'Assemblée Nationale de tous les projets ou propositions de lois entrant dans leur compétence, ainsi que des pièces et documents qui s'y rapportant. Et l'article 34.3 stipule « dans le cas où une commission permanente se déclarerait incompétente ou en cas de conflit entre deux ou plusieurs commissions, le Président soumet la question à la décision du Bureau, après consultation de la Conférence des présidents. Donc on a les moyens de recours dans notre Règlement Intérieur par rapport à des commissions qui se sentiraient lésées par rapport à l'affectation des dossiers.

**M. le Président**. Nous allons poursuivre avec la discussion particulière. Je vous redonne la parole, monsieur le président.

**M. Orden ALLADATIN**. Il y a une erreur matérielle dans la formulation de la loi, sur laquelle je voudrais attirer l'attention au niveau de l'article 2. Vous savez que l'article 2, c'est une formule consacrée à toutes nos lois, mais on a placé à l'article 2 la formulation qui sied aux autres projets et propositions qui viennent par ici. Cette loi n'étant pas à abroger, c'est une ratification, donc nous avons repris la formulation de l'article 2. Je voudrais prier le rapporteur de bien vouloir nous donner lecture du texte amendé.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE**. (*Donne lecture de la loi n° 2019- portant autorisation de ratification du Protocole relatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des personnes âgées adopté, à Addis-Abeba le 31 janvier 2016*).

**M. le Président**. Merci monsieur le rapporteur ! Nous allons procéder au vote. Qui sont ceux qui sont pour ?...

*(Processus de vote)*

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n°2019-31 portant autorisation de ratification du Protocole relatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des personnes âgées adopté, à Addis-Abeba le 31 janvier 2016. Merci ! Le point suivant, c'est le point 2 de l'ordre du jour, relatif à l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention des Nations-Unies sur le contrat de transport de marchandises, effectué entièrement ou partiellement par mer, adoptée à New York le 11 décembre 2008. Monsieur le président de la commission des lois, vous avez la parole.

**M. Orden ALLADATIN**. Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ! Effectivement, nous avons été saisis de ce projet de loi que nous avons étudié en commission le vendredi 14 juin 2019. Vous voudrez bien donner la parole au rapporteur pour nous livrer le contenu de notre rapport Monsieur le Président.

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Yacoubou OROU SE GUENE.**

*(Donne lecture du rapport).*

**M. le Président**. Merci monsieur le rapporteur. Nous allons demander l'avis de la C4, monsieur le président Aké.

**M. Natondé AKE**. Monsieur le Président, avis conforme.

**M. le Président**. Merci beaucoup ! Nous allons poursuivre avec la discussion générale.

*(Inscription des intervenants)*

Honorable député Kassa, vous avez la parole.

**M. Barthélémy KASSA**. Ce dossier a été affecté à la commission des lois pour le fond et à la C4 en charge de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, pour avis. Pourtant la C3 qui s'occupe du transport, des infrastructures… n'a même pas été saisie. Et ce qui est bizarre, toutes les réponses aux questions du Gouvernement ont été affectées par l'administration à la C3. C'est pour cela que la C1, les réponses qui sont jointes n'ont été notifiées par personne, en tout cas pas par l'administration. Cela montre que l'administration a l'obligation de redoubler de vigilance quant au respect des différentes compétences des commissions techniques si on veut que les dossiers soient bien traités parce qu'il vaut mieux qu'on reste conforme au Règlement Intérieur. Nous savons très bien que tout honorable député est compétent, mais toute commission n'est pas compétente. La commission des lois aurait été saisie pour avis, je ne suis pas l'administration, et c'est pour cela que j'accepte que comme elle pouvait être saisie pour avis, qu'elle présente le dossier quant au fond, cela ne me gêne pas, je sais qu'elle n'a même pas dit quelque part que les membres de la C3 ont été associés. Vous voyez qu'on fait preuve de vigilance individuelle. Je ne parle pas en tant que commission pour montrer qu'à l'avenir, il vaut mieux qu'on évite ce genre de choses afin d'être sûr que les dossiers sont traités dans les règles de l'art.

**M. le Président**. Merci monsieur le président ! Je crois que sur cette question, elle avait été évoquée avant votre arrivée. Ce n'est pas que l'administration a cafouillé, cela peut arriver, ce sont de petites erreurs matérielles qui se sont glissées. À l'avenir, on veillera à ce que cela ne se répète plus. C'est compris, et les articles 34.1, 34.3 et 34.4, il faut aussi les relire. Merci monsieur le président Kassa Barthélémy, gouverneur de son état. Merci !

**M. le Président**. Le député Kora Gounou !

**M. Zimé KORA GOUNOU**. Le Bénin en tant que pays de transit est en bonne position pour tirer des avantages de cette Convention parce qu'il dispose d'un instrument juridique en matière de transport maritime. J'ai trois questions :

1) quel est l'intérêt pour notre pays de ratifier une telle Convention à laquelle les grandes puissances telles que les Etats-Unis n'ont pas adhéré ?

2) quelles sont les dispositions particulières prises par notre pays pour une bonne application de la Convention ?

3) quels sont les avantages à court, moyen et long terme de la ratification de cette Convention par le Bénin ?

**M. le Président**. Honorable député Assan Séïdou!

**M. Assan SEIBOU**. Je crois que de plus en plus on arrive à se faire une idée de pourquoi cette Convention-là. Parce que celle qu'on a ratifiée tout à l'heure, on dirait que c'est le Bénin le premier à ratifier. Mais il faut toujours, quand on accompagne un partenaire, chercher là où se trouve sa motivation. Je pense qu'un certain nombre d'actions qu'on voit dans le pays, nous amènent à dire qu'il faut ratifier pour permettre au Gouvernement de mener ces actions-là. J'ai participé aux activités d'autres commissions, où on a parlé de nos frontières maritimes en ce moment. C'est un dossier quand même que personne n'a évoqué avant mais que le Gouvernement actuel est en train de chercher à régler quand on sait que quand vous allez en haute mer, il y a des niveaux où notre territoire maritime disparaît pratiquement et c'est le Ghana et le Nigeria qui convergent. Souvent on ne le sait pas mais c'est la réalité. Et quand on est en train de régler ces problèmes, à des

niveaux donnés et que le droit maritime lui-même évolue à chaque fois, parce que les technologies évoluent avec. Les différentes Conventions qui se signent sont en train d'être appliquées et qu'également, au même moment où vous êtes en train de moderniser votre port pour le mettre au niveau de la concurrence et des normes internationales, il est normal et on doit comprendre que le Gouvernement introduit à l'Assemblée cette Convention-là. C'est pour cela que je soutiens cette Convention sans réserve. Parce que c'est un maillon d'une chaîne de combat sur un certain nombre de points par le Gouvernement, qui me paraissent fondamentaux pour ce pays. Parce que le transport maritime c'est notre poumon. Nous avons souvent appelé le port le poumon économique du Bénin. Nous sommes un pays de transit, un de mes collègues l'a dit tout à l'heure, et donc, toute Convention qui ira dans le sens de soutenir notre activité portuaire ne doit pas être marquée d'hésitation. Il est vrai, nous sommes en droit de poser un certain nombre de questions sur pourquoi et comment ces Conventions sont montées. Mais les Conventions internationales, comme je l'avais dit avant, ne sont pas élaborées en tenant compte des problèmes que nous avons ici, seulement, mais du problème commun au plan mondial. Si vous n'avez pas ratifié certaines Conventions, vous ne pouvez même pas entrer dans certains débats. Parce qu'on vous demanderait si votre pays est partie à la Convention. C'est pour cela que nous avons intérêt, en tant que pays ouvert aux autres et ayant un port vivant que nous donnions notre accord. Je voudrais inviter mes collègues à vraiment donner cet accord sans hésiter.

**M. le Président**. Honorable député Atchawé Dominique!

**M. Dominique ATCHAWE**. Je voudrais remercier le Gouvernement à travers la ratification de cette Convention parce que le mode de transport maritime des conteneurs aujourd'hui constitue un véritable problème, un risque et même un danger pour les pays qui reçoivent ces conteneurs. Le mode de transport maritime des marchandises conteneurisées donne aujourd'hui des ouvertures pour le transport des produits illicites, voire même dangereux. La ratification de cette Convention protège d'office notre pays par rapport à certain nombre de décisions. C'est pour cela que je trouve qu'il est opportun que le Bénin ratifie cette Convention. Mais Monsieur le ministre des transports, lorsque, je parcours ce document, je vois à des endroits qu'on parle de la compétitivité du port de Cotonou, lorsque le Bénin ratifierait cette Convention. Je ne vois pas ce qui motive ou les raisons qui sous-tendent cette affirmation. Parce qu'il s'agit pour nous de ratifier une Convention pour sécuriser les activités, pour sécuriser notre pays. En quoi intervient la compétitivité du port de Cotonou dans cette affaire-là ? En parcourant également le document, dans les réponses que le Gouvernement a envoyées à l'Assemblée Nationale, dans l'introduction, il est fait état de ce que le port de Cotonou est un véritable port de transit, c'est affirmatif mais pas un véritable port de transbordement. Parce qu'aujourd'hui, les conditions qui sont créées au port de Cotonou ne permettent pas efficacement la mise en place du système de transbordement, ne serait-ce que seulement pour aller voir le coût, ce que les manutentionnaires nous prennent au port de Cotonou aujourd'hui. L'aconage qui est évalué aujourd'hui pour un vingt (20) pieds à cent-vingt-et quelques mille francs CFA ne permet pas efficacement la compétitivité du port de Cotonou pour parler du transbordement. Pour moi, il est évident qu'on sorte l'expression qui revient à dire que le port de Cotonou serait un véritable port de transbordement en ratifiant ce document. Cela me permet d'ouvrir une parenthèse sur la politique du Gouvernement en matière de transport ferroviaire, puisque nous avons l'habitude de dire que le volume a augmenté au port de Cotonou. Quel est le volume qui a augmenté ? C'est le volume des marchandises importées pour l'interland et ces marchandises chargées une fois dans des camions, détruisent nos infrastructures routières. Quelle est la politique du Gouvernement dans le transport ferroviaire ? Monsieur le ministre des transports, c'est une question qui m'arrive comme cela et je voudrais savoir la position du Gouvernement. Pour finir, je voudrais saluer cet effort que le Gouvernement est en train de faire depuis 2016, puisqu'en réalité, nous sommes en train de partir

d'un point pratiquement zéro à un point très élevé aujourd'hui.

**M. le Président**. La parole est au président Zinzindohoué.

**M. Abraham ZINZINDOHOUE**. Ma première question est juste une petite question de curiosité. Notre pays vient d'être primé comme port de transit. Je voudrais, si c'est possible qu'on nous donne les éléments qui ont permis à notre pays de faire cette prouesse. Mon second point c'est pour remercier le ministre pour avoir satisfait à une de nos préoccupations, à savoir la question du système de renversement du fardeau de la preuve. La réponse qui a été donnée est satisfaisante. C'est la réponse à la question n°3. Elle finit par : on relèvera que le nouveau système cherche avant tout à régler les questions de preuves, étant entendu que la victime n'a à aucun moment la charge de la preuve de la faute du transporteur. Si cette règle est reprise ici, c'est parce qu'on a le sentiment qu'elle n'est pas toujours bien comprise.

**M. le Président**. La parole est à l'honorable Guidi Euric.

**M. Euric GUIDI**. S'agissant du dossier en cours, je voudrais que l'on revienne sur l'intérêt de la ratification de cette Convention pour le Bénin. Qu'on nous explique un peu plus parce que nous n'avons pas de grands armateurs ici. Les grands armateurs viennent des pays qui n'ont pas ratifié cette Convention. Qu'adviendrait-il en cas de qu'est-ce qu'il y a ? Un amateur d'un pays qui n'a pas ratifié cette Convention, ne respecte pas les termes du contrat de transport des marchandises, qu'adviendrait-il? Qu'on nous l'explique parce que souvent en haute mer, il y a des attaques des pirates et la responsabilité en ce moment-là incombe à qui ? On va dire que c'est contenu dans le contrat, c'est là où je reviens encore sur ma première préoccupation. Un armateur d'un pays n'ayant pas ratifié la Convention, qu'est-ce qui va se passer ?

**M. le Président**. Le tout dernier est l'honorable Nobimè Patrice.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO**. En marge de cette ratification, je voudrais saisir l'occasion pour poser une préoccupation. Notre pays est un pays de transit pour l'opérateur Dangoté, avec un nombre très important de camions de ciment qui traversent notre pays. Pendant le transport, il y a beaucoup de dégâts et même des pertes en vies humaines. Est-ce que notre pays peut obliger l'opérateur à prendre par la mer pour son transit ? Parce que ce que nous perdons en vies humaines et en matériel, si vous demandez les statistiques au niveau des services de constats policiers, c'est énorme. Qu'est-ce qu'on va faire ? Faut-il pour ces genres de ratifications se résigner pour supporter ces conséquences ? Qu'est-ce qu'il faut faire ? C'était ma préoccupation.

**M. le Président**. Je crois que c'est le dernier intervenant, je vais laisser la parole à monsieur le ministre.

**M. Alassane SEIDOU,** ***ministre des infrastructures et des transports***. L'intérêt pour notre pays de ratifier la Convention : avant cette Convention, je crois que dans le rapport c'est bien clair ; il existait déjà deux Conventions. La Convention de La Haye de 1924 et la Convention de Hambourg de 1978. Mais il s'agit-là de deux instruments juridiques pour la même matière. Cela pose des problèmes de cohérence. Cela pose aussi des problèmes d'interprétation. Ceci est la première raison, c'est donc mieux d'aller à un instrument juridique unique, qui doit concilier les deux précédents. Le second avantage c'est que cette Convention prend en compte les innovations qui sont intervenues dans le secteur des transports, à savoir le transport multimodal. On a parlé de transport entièrement par mer, entièrement ou partiellement par mer. Aujourd'hui, nous avons des ports secs. Si un importateur nigérien commande des produits et dit qu'il veut recevoir son produit à Parakou, le transport maritime apporte le produit à Cotonou, mais de Cotonou à Parakou c'est par voie terrestre, c'est cela le transport multimodal. Cela associe à la fois le transport maritime et le transport terrestre.

C'est des évolutions qui sont intervenues. Les documents électroniques de transport, aujourd'hui, c'est une réalité. Ce n'était pas une réalité avant. Cette Convention prend en compte ces nouveaux éléments.

La conteneurisation, cela aussi est intervenue après. Le transport dans des conteneurs, c'est intervenu après et puis cette Convention prend en compte cette conteneurisation-là. De façon générale, voilà pourquoi cette Convention est mieux. Mais pour notre pays c'est une Convention qui précise les responsabilités de chaque acteur ; les droits et devoirs de chaque acteur. En cas de contentieux, si la mise en œuvre venait à être une réalité, pour dénouer, c'est très simple. On se réfère à l'instrument juridique.

Nous n'avons pas d'armateurs, ils nous viennent d'ailleurs. Les armateurs préfèrent venir dans les pays où en cas de contentieux, il y a des éléments de référence parce que le transport maritime par nature est un transport à contentieux. Les contentieux ne manquent jamais. Soit c'est au moment du transport, soit c'est des dommages qui sont suivis, ou alors c'est la livraison qui n'est pas faite à temps. Il y a toujours des problèmes. Mais il faut avoir des instruments juridiques auxquels il faut se référer.

Nous sommes dans une situation concurrentielle, nous n'avons pas les mêmes atouts que les autres pays. Chaque pays sait pourquoi les armateurs arrivent dans ses ports. Nous ne pouvons pas nous comparer par exemple à la Hollande, qui a le plus grand port du monde, c'est la plaque tournante du commerce maritime mondial. Il y a des atouts économiques qui attirent. Nous n'avons pas ces atouts. Nous devons donc nous donner le maximum de chance en rassurant les armateurs. Parce qu'à côté, nous avons d'autres ports qui sont en situation de concurrence avec nous. Voilà les avantages pour notre pays. Il s'agit de rassurer tous les acteurs et cela peut attirer les armateurs.

Les dispositions à prendre pour l'application ; il n'y a pas de dispositions particulières. Il est question que chaque acteur connaisse ses droits et ses devoirs et chacun sait à quoi s'en tenir. Et quand vous avez l'information, cela à un effet dissuasif. Parce que vous savez qu'en cas de manquement ce qui vous attend. Cela peut faire éviter beaucoup de problèmes. Il n'y a pas de disposition, il ne s'agit que pour chaque acteur de savoir ce qu'il doit faire, ce qu'il ne doit pas faire ; et s'il fait ce qu'il ne doit pas faire, ce qui peut lui arriver. Le suivant a soutenu le projet.

En quoi cela intervient dans la compétitivité ? Je crois avoir déjà répondu à cette préoccupation. Je crois que par rapport aux autres ports, si nous, nous ratifions cette Convention, nous rassurons les armateurs, ils seront plus à l'aise lorsqu'ils choisissent le port de Cotonou. Cela peut les amener à préférer le port de Cotonou à d'autres ports. Le port de Cotonou est un port de transit. Cela est vrai, c'est une réalité parce que c'est le port de Cotonou qui désert près de quatre pays de l'interland, notamment, le Burkina, le Mali, le Niger et le Tchad, un peu aussi le nord du Nigéria. C'est un port vraiment de transit, beaucoup de pays de l'interland utilisent notre port. De transbordement ! Oui. Transbordement, pas tellement mais cela se fait quand même. Même si ce n'est pas très important mais cela se fait quand même au port de Cotonou. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de transbordement, il y en a ; ce n'est pas tel qu'on l'aurait souhaité mais cela se fait.

Alors le transport ferroviaire, la position du Gouvernement ; ce qui est d'actualité aujourd'hui, c'est la boucle ferroviaire qui doit aller de Cotonou à Niamey, de Niamey à Ouagadougou, de Ouagadougou à Abidjan. Mais le tronçon qui nous préoccupe pour l'instant c'est le tronçon Cotonou-Niamey, c'est de cela qu'il est question maintenant. C'est un projet qui coûte cher, plus de trois mille milliards de francs CFA ; c'est ce qu'on a déjà évalué. C'est un projet intégrateur, qui concerne plusieurs pays de la sous-région. C'est un projet qui est porté par l'UEMOA et nous espérons. Dans les grands projets africains qui doivent être financés par la Chine, ce projet est retenu. Et il est en très bonne position parmi les projets proposés par l'UEMOA. C'est un projet qui préoccupe le Gouvernement, mais le coût est trop élevé. Et comme c'est un projet qui concerne plusieurs pays, notre pays seul ne peut pas décider. On en a fait un projet sous-régional et c'est l'UEMOA qui porte le projet et il est en bonne position parmi les projets retenus par l'UEMOA et qui doivent être financés par les fonds chinois.

La prime au port de Cotonou ; cette prime est due au fait qu'il y a eu des améliorations notables par rapport aux prestations fournies par le port de

Cotonou. Je vais vous donner quelques chiffres. C'est la réponse à la question n°7, posée par les honorables députés. L'exercice clos au 31 décembre 2018 a été marqué par une hausse aussi bien du trafic des navires que des marchandises au port de Cotonou. En effet, de 1.017 escales en 2017, le trafic des navires est passé à 1.097 escales en 2018, soit une augmentation de 7,87 %. En ce qui concerne les marchandises, le trafic total a enregistré, en 2018, une hausse de 8,09 % par rapport à 2017 en passant de 9.439.933 tonnes à 10.203.787 tonnes. Quant au chiffre d'affaires, il est passé de 33.632.329.454 francs CFA en 2017 à 39.132.173.601 francs en 2018, soit une augmentation de 16,35 %. Ce volume de trafic, si vous regardez la bonne partie, c'est vers les pays de l'interland. C'est cela qui a valu au port cette prime.

Nous n'avons pas de grands armateurs. Les armateurs viennent des pays qui n'ont pas ratifié. Alors, en cas de contentieux, comment cela va se passer ? Dans le contrat de transport, lorsque nous ratifions, nous adhérons à l'instrument, au niveau de notre port, cela s'applique. Si vous choisissez de venir dans notre pays, si nous avons un contrat de transport, vous devez pouvoir respecter les règles de l'instrument. S'il y a un contrat entre nous, vous devez pouvoir respecter les règles de l'instrument. Il faut dire qu'il y a des pays qui n'ont pas encore ratifié, qui vont ratifier par la suite. Chaque pays va à sa vitesse. Cela ne veut pas dire qu'ils ne vont jamais ratifier. La ratification se fait de façon progressive. Ces pays, certainement vont ratifier aussi. Mais pour que la mise en œuvre soit possible, il faut qu'un certain nombre de pays ratifient. Et lorsqu'on a ce nombre-là, tout pays qui vient chez nous doit pouvoir respecter les règles.

Le transport par voie terrestre du ciment ; transport par voie maritime, on ne peut quand même pas interdire d'utiliser nos routes. Nous sommes dans une communauté et le transport terrestre est autorisé, à nous de prendre les dispositions pour éviter tout ce que cela peut nous créer comme préjudices en terme de sécurité routière. Parce que nos véhicules aussi vont au Nigeria, on ne peut pas interdire aux véhicules nigérians de traverser le Bénin. Ce n'est pas parce qu'ils sont en grands nombres que cela doit nous inquiéter. C'est à nous de réglementer leur circulation, de prendre les dispositions pour assurer la sécurité au cours du trafic. Mais on ne peut pas dire que les véhicules ne peuvent pas passer et qu'il faut nécessairement passer par voie maritime, ce n'est pas normal. Puisque nous recevons aussi des véhicules d'autres pays et nos véhicules aussi vont dans les autres pays. Ce n'est pas possible qu'on prenne cette décision-là.

**M. le Président**. Président de la commission !

**M. Orden ALLADATIN**. C'est juste pour dire que la commission des lois est au service de l'Assemblée. Nous sommes prêts à servir. Mais il y a une question qui se pose avec insistance et, je souhaite vraiment que le Président regarde cela avec une grande attention. Si nous avons un Accord de ratification, un Accord de prêt qui concerne le domaine du coton, du riz, c'est la commission des finances. On ne va pas dire que parce que cet Accord concerne le coton, qu'il faille envoyer cela au niveau de la commission chargée de l'agriculture. Je souhaite vraiment, parce que ce dont il est question, ce n'est pas une discussion au fond par rapport au protocole lui-même, c'est l'autorisation de ratification. C'est pour cela que la commission des lois est chaque fois interpellée par rapport à ce genre de sujets. Je souhaite vraiment que le Président puisse voir ce genre de préoccupations avec grande attention pour que la commission des lois ou la commission des finances ne soit pas dépouillée de ses attributions essentielles. Mais cela dit, si nous sommes saisies, nous allons nous y pencher. Si nous ne sommes pas saisis, on ne ... Par rapport au fond du débat, il y a un député qui a demandé si les performances du port ou bien les travaux en cours dans le port et autour du port sont concernés par la question de cette ratification. Oui! L'intérêt du débat, il est là. Si nous travaillons à accroître les activités au niveau de notre port, c'est que nous voulons améliorer le trafic et si nous améliorons le trafic cette Convention-là est à point nommé. Cela rentre dans la politique d'attrait pour pouvoir améliorer le trafic au port de Cotonou. Si nous devons avoir un bon trafic, il faut accroître les capacités du port. Nous avons ratifié, le pays est attrayant, les navires n'arrivent pas à accoster, ce ne serait pas la peine. Et si le port et autour du port continuent d'être encombrés et que l'on n'arrive pas, dans le système multimodal dont on a parlé et que les marchandises viennent au port Cotonou et qu'elles n'arrivent pas à traverser le Bénin pour

l'interland, ce ne serait pas bien. C'est pour cela que ce lien-là est très bien possible par rapport à ce type de débat que nous sommes en train de faire. C'est juste un complément que je voudrais donner par rapport aux réponses du Gouvernement à cette question.

**M. le Président**. Je crois que nous allons poursuivre avec la discussion particulière. Je vous redonne la parole, monsieur le président.

**M. Orden ALLADATIN**. Le rapporteur pour donner lecture.

**M. Abdou Razack ABIOSSE**. (*Donne lecture du texte de loi*).

**M. le Président**. Nous allons procéder au vote. Qui sont ceux qui sont pour ? ...

(*Coups de maillet*)

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n°2019-32, portant autorisation de ratification de la Convention des Nations-Unies sur le contrat de transport de marchandises, effectué entièrement ou partiellement par mer, adopté à New-York le 11 décembre 2008 à l'unanimité des honorables députés présents et représentés. Monsieur le président de la commission, monsieur le rapporteur, je vous remercie et vous prie de bien vouloir rejoindre vos places.

L'ordre du jour de la séance de ce jour est épuisé. Je m'en voudrais de ne pas remercier l'ensemble des députés, les membres du Gouvernement, le personnel d'appui, les journalistes pour leur présence à cette séance. Mais avant de lever la séance, je voudrais demander au président des différentes commissions, s'ils ont des dossiers qui sont déjà prêts.

**M. Natondé AKE**, ***président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales*.** (*Demande la parole*).

**M. le Président**. Oui !

**M. Natondé AKE**. La C4 a un rapport qui est prêt et qui vient d'être déposé au directeur des services législatifs ce matin. Si c'est multiplié et distribué aux collègues, d'ici demain, on pourrait prendre ce dossier en début de semaine prochaine.

**M. le Président**. Merci président Aké! À sa suite, quels sont les présidents qui ont des rapports de commission déjà disponibles ? Je n'en vois pas. Pour le moment, nous n'avons qu'un seul rapport. Le projet de loi portant autorisation de ratification des Traités révisés sur la Conférence inter africaine de la prévoyance sociale, signé le 14 février 2014 à Abidjan. Je crois que c'est bien cela ?

**M. Natondé AKE**. Exact !

**M. le Président**. C'est le seul dossier dont le rapport est déjà prêt. Je voudrais aussi vous rappeler que la première session ordinaire de 2019, qui était ouverte le 15 avril passé doit être clôturée le vendredi 12 juillet. Avant de la clôturer, certainement, nous allons programmer l'étude de la ratification proposée par le président Aké Natondé, si entre temps il y avait d'autres dossiers qui sont prêts, on va les programmer et par le biais des canaux habituels, nous allons vous communiquer la date de la prochaine plénière, soit mardi, soit jeudi. La séance est levée.

(*Coups de maillet*)

(*La séance est levée à treize heures quarante-cinq).*

Porto-Novo, le 04 juillet 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Robert **GBIAN**

# Séance du jeudi 11 juillet 2019

- **Examen du projet de loi portant autorisation de ratification du traité révisé de la Conférence inter africaine de la prévoyance sociale (CIPRES), signé le 14 février 2014 à Abidjan en Côte-d'Ivoire ;**
- **examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies , le 2 décembre 2004.**

***(La séance est ouverte à dix heures trente par Monsieur Robert GBIAN, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale).***

* * *

* *

*

**M. le Président**. Bonjour chers collègues députés! La séance dernière avait été levée donc, avant de poursuivre, nous allons vérifier le quorum. Je donne la parole au Deuxième Secrétaire Parlementaire pour la vérification du quorum.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**, *Deuxième Secrétaire Parlementaire. (Fait l'appel nominal).* Seize (16) honorables députés présents dans la salle.

**M le Président**. Nous n'avons que seize (16) honorables députés présents. Le quorum n'étant pas atteint, nous allons reprendre dans une heure, à 11 heures 30 minutes très précises.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à dix heures trente-trois).*

* * *

* *

*

*(La séance est ouverte à onze heures trente-trois).*

**M. le Président**. Chers collègues députés, bonjour ! Monsieur le ministre, bonjour ! Nous allons reprendre la séance, ce matin avec deux points inscrits à l'ordre du jour. Mais avant, je vais laisser la parole au Deuxième Secrétaire Parlementaire pour le compte rendu sommaire de la dernière séance.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 04 juillet 2019).*

**M. le Président**. Voilà! Le compte rendu sommaire qui vient d'être lu. Est-ce qu'il y a d'amendements à ce compte rendu ? Pas d'amendement, le compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 04 juillet 2019 est adopté.

Nous allons poursuivre avec les dossiers de communication. Madame la Première Secrétaire Parlementaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture de la lettre de Yaï Bienvenu, cadre à l'UNACEB, Assemblée Nationale, portant annonce de décès de son père, monsieur Yaï A. Paul).*

**M. le Président**. Nous allons observer une minute de silence.

*(Une minute de silence)*

**M. Le Président**. Nous allons poursuivre avec l'ordre du jour qui comporte deux points : le premier point, c'est l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification du Traité révisé de la Conférence Inter Africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), signé le 14 février 2014 à Abidjan en Côte-d'Ivoire et le deuxième point ; c'est l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 02 décembre 2004.

Je suis avec le premier point. J'ai l'honneur d'appeler le président et le rapporteur de la commission C4 à se mettre en place pour la présentation de leur rapport.

**M. Natondé AKE**, ***président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.*** Monsieur le Président, mon

premier rapporteur était là tout à l'heure, lors de la vérification du quorum, mais apparemment, elle est en train d'arriver, si vous permettez, on peut désigner un rapporteur spécial.

**M. le Président**. Nous allons trouver un rapporteur ad'hoc quand-même, on ne va pas attendre.

**M. Natondé AKE**. Comment ?

**M. le Président**. Je dis que je suis d'accord, on désigne un rapporteur ad'hoc pour la circonstance.

**M. Natondé AKE**. En attendant, l'honorable député Honfo Epiphane, si vous ne trouvez pas d'inconvénient.

**M. le Président**. C'est le deuxième rapporteur, monsieur le président ?

**M. Natondé AKE**. Non ! Le deuxième rapporteur n'est pas là. C'est un membre de la commission.

**M. le Président**. D'accord, merci ! Vous avez la parole, monsieur le président.

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification du traité révisé de la conférence inter africaine de la prévoyance sociale (CIPRES), signé le 14 février 2014 à Abidjan en Côte-d'Ivoire.**

**M. Natondé AKE**. Le dossier qui nous est soumis, a en objet le projet de loi portant autorisation de ratification du Traité révisé de la Conférence Inter Africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), signé le 14 février 2014 à Abidjan en Côte-d'Ivoire.

Par décret n°18-255 du 20 juin 2018, le Gouvernement a saisi l'Assemblée Nationale pour étudier cette autorisation de ratification.

Monsieur le Président, si vous permettez, vous voudriez bien donner la parole au rapporteur pour nous présenter le rapport de la commission C4 et moi-même, je vais prendre la parole pour ramasser le contenu du Traité révisé, c'est-à-dire les nouveautés principales qu'on peut trouver dans ce Traité révisé afin de nous épargner la longue lecture des soixante-onze articles du dossier. Si vous ne trouvez pas d'inconvénient, on va procéder de cette manière.

**M. le Président**. La parole est au rapporteur.

**M. Epiphane HONFO**, ***rapporteur ad hoc de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.*** *(Donne lecture du rapport).*

**M. le Président**. Nous allons introduire la discussion générale du rapport.

*(Inscription des intervenants)*

**M. le Président**. L'honorable député Nobimè Agbodranfo a la parole.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO**. Je remercie la commission et surtout le président, qui s'est donné la peine de nous faire le résumé des articles de ce traité.

Je voudrais savoir le sort réservé à la loi qui porte sur la caisse et consignation après cette ratification parce qu'entre-temps, dans cette loi, dans les détails, c'est une loi qui prend en compte, qui traite le problème du déficit permanent du fonds national des retraités du Bénin. Au même moment, la caisse nationale de sécurité sociale de notre pays, est très souvent excédentaire. Pendant l'étude de cette loi, on se demandait le sort du déficit permanent que notre fonds national trainait et on demandait à compenser avec l'excédent de l'autre. Cette loi avait réglé ce problème. Lorsque nous allons ratifier ce Traité, que deviendra alors l'application de cette loi sur la caisse et dépôt de consignation ?

**M. le Président**. L'honorable député Sina Bio a la parole.

**M. Bio Gounou Idrissou SINA OUNINGUI**. Je voudrais, à la suite de mon collègue qui est intervenu tout à l'heure, saluer aussi la commission pour le travail qui a été présenté. J'ai lu le dossier, c'est vrai, c'était gros, mais j'ai pris le temps de lire intégralement ce Traité. Je crois que nous avons effectivement intérêt à ratifier cela compte tenu du rôle important que jouent au niveau national, les organismes qui sont à l'intérieur des pays membres.

Je voudrais dire que pour ce qui est du Bénin, l'organisme national, c'est la CNSS. Je sais que cette caisse fait beaucoup de choses. Elle fait des placements, elle a aujourd'hui, beaucoup d'argent. Je voudrais dire même que, pour la petite histoire lorsque j'étais à la tête de certaines sociétés et compte tenu des difficultés financières qu'on avait, j'avais demandé que la caisse puisse nous appuyer. Cela n'a pas été possible, mais aujourd'hui compte tenu de l'excédent dont dispose la caisse, je voudrais demander, qu'est-ce qu'elle fait de cet argent-là ? C'est des milliards qui sont dans les comptes de la caisse. Je voudrais demander qu'est-ce que la caisse peut faire davantage pour soulager les populations relativement à ce que mon collègue a dit pour que ces actions soient un peu plus visibles sur le terrain.

Voilà un peu les commentaires que j'avais voulu partager avec l'assistance !

**M. le Président**. Le suivant, c'est l'honorable député Assan Séibou qui a la parole.

**M. Assan SEIBOU**. Je voudrais sincèrement remercier le président de la commission qui, tout à l'heure, a fait un exercice qui lui a paru comme s'il ennuyait les honorables députés. Je pense que c'est un exercice qu'il faut faire. Parce que si on doit … qu'on soumette des petits rapports, rapidement, nous votons, nous sortons, c'est comme si nous sommes une caisse de résonance. S'il y a quelque chose d'important que le Parlement doit savoir, je pense qu'il faut le dire et prendre le temps de le dire très clairement pour nous permettre d'opiner. C'est vrai, les documents sont souvent soumis, mais nous connaissons la réalité ici. Nous avons beaucoup de documents qui nous viennent. Nous ne sommes pas des spécialistes. Moi, je lirais un Accord ou une Convention autrement que Maître Abraham Zinzindohoué. L'honorable député qui est dans cette salle, il lirait cela autrement. C'est des spécialistes. Nous avons besoin tous de connexe, c'est pour cela que vraiment, je veux vous remercier. Je n'étais pas à l'aise lorsque vous vouliez couper court parce que vous avez l'impression que vous ennuyez les gens.

Ensuite, sur cet Accord, ce n'est pas le moment pour nous de mettre des freins à ce qui doit évoluer ! Parce que si les gens ont appliqué un Accord ou une Convention et qu'à la pratique, il y a eu des difficultés, il est normal qu'ils soumettent à notre appréciation, les amendements qu'ils veulent. C'est pour cela que cet Accord-là, cette Convention, je vais voter pour sa ratification.

Puisqu'on parle de sécurité sociale, c'est l'occasion aussi de poser quelques questions. Je sais qu'on a beaucoup d'argent qui restent dans les caisses et pendant longtemps, les retraités trainent sans avoir leur argent. Il paraît qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'évolutions dont le Gouvernement pourra nous parler. Si je vais à la retraite aujourd'hui, combien de temps je mets pour avoir mon carnet de pension ou comment, vous appelez cela ? Je ne suis pas fonctionnaire, mais je sais que c'est ce qui est important pour tout le monde, tous ceux qui travaillent, beaucoup qui sont assis dans cette salle et même ceux qui sont assis derrière le ministre, sont tous candidats à cela. Il faut que nous réglions cela. Nous voulons savoir, c'est combien de temps ? Parce que dans le passé, je sais que vous avez accompagné les gens et ils partaient avec les livrets. Après, c'est une année alors qu'à partir de cet âge-là, les gens sont déjà fatigués. C'est des gens âgés, il faut voyager, aller et revenir. Tout ce qui nous préoccupe aujourd'hui dans ce Parlement, c'est de simplifier les choses pour cesser de tracasser des gens qui ont donné plus de trente années de leur vie à ce pays et que le lendemain, on les traine dans les couloirs alors qu'ils passeraient ce temps-là, en train de se faire consulter la santé.

L'autre chose qui me préoccupe, quand on prend notre Caisse Nationale de Sécurité Sociale, nous savons tous que c'est beaucoup d'argent qui est là-bas. Moi, je parlais de quatre-cent milliards,

quelqu'un m'a tapé sur le dos, il a dit, non, c'est plus de huit-cent milliards. Il y en a qui parle de mille milliards. En tout cas, ils ont tellement de réserve. Nous sommes dans un pays qui a tellement besoin de ressources, j'avais envie de demander au Chef de l'Etat, mais comment attendez, comment vous pouvez laisser ça là ? S'il y a une réforme, l'argent qui dort là, cela dort des années, des années et puis bon, pour les Conventions, ils trouveront l'argent pour toutes les Conventions dans ces caisses-là. Ça, c'est sûr. Je ne crains pas, c'est pour cela je ne posais pas la question de savoir comment ils arrivent à financer une organisation comme cela ? En tout cas la caisse de mon pays a beaucoup d'argent. Je voudrais appeler le Gouvernement à proposer des réformes hardies pour que l'argent ne dorme pas de cette façon. Sinon, à chaque fois qu'on met un directeur général à la tête de la CNSS, c'est comme s'il est assis sur un tas d'argent alors que les procédures ne permettent pas. On dit, on place l'argent, mais on n'investit pas l'argent ici au Bénin. Est-ce que nous devons nous comporter comme ces banques commerciales de la place ? C'est un service public et nous devons utiliser des fonds publics à bon escient.

**M. le Président**. Le suivant, c'est l'honorable député Kora Gounou Zimé.

**M. Zimé KORA GOUNOU**. Je félicite aussi la commission pour sa brillante présentation.

Le présent Traité vient à point nommé compléter le dispositif existant dans notre pays. J'ai trois préoccupations.

1- Quelle rôle primordial joue la CIPRES dans la … des caisses de sécurité sociale ?
2- Quelles sont les modalités d'application de ce Traité dans notre pays vu la grande réforme du secteur inclus dans ce projet ?
3- Quel sera l'impact de la ratification de ce Traité révisé pour notre système de sécurité sociale ?

**M. le Président**. L'honorable député Agongbonon a la parole.

**M. Lambert AGONGBONON**. Je remercie les membres de la commission notamment le président pour la qualité du travail abattu.

J'ai deux préoccupations. Une pour abonder dans le même sens que le président de la commission afin de rendre le document un peu plus digeste. Au fait, c'est un document de soixante-onze (71) articles qui existait déjà. Et s'il y a révision, cela veut dire qu'il y a des articles qui sont dedans qui posent problème. Moi, je souhaite que le Gouvernement nous présente un tableau comparatif à la fin du document. Qu'il reprenne les articles touchés comme article 2 ancien, article 2 nouveau ; article 4 ancien, article 4 nouveau. Cela va permettre à tout praticien du droit ou aux profanes du droit que nous, nous sommes, de comprendre aisément le document. Au lieu de lire les soixante-onze articles avant de savoir ce qui est modifié ou ce qui n'est pas modifié, il faudrait qu'il y ait quelque chose qui nous permette de savoir rapidement la pertinence de la révision de l'ancien Code. Là, ce travail posera problème.

Maintenant, ma question est celle-ci. Quel sort est réservé aux enseignants qui sont payés par nos communautés dans les villages ?

Aujourd'hui, dans nos fins fonds du Bénin, il y a encore cette pratique qui est monnaie courante dans toutes les écoles pratiquement où nos parents s'organisent pour payer les déscolarisés, les diplômés sans emplois qui sont dans nos villages pour enseigner nos enfants. Comme nous sommes en train de parler de la prévoyance, je ne sais pas si le Gouvernement peut essayer d'organiser un peu ce système-là pour que ceux-ci, d'un jour à un autre, soient pris en compte pour que cela soit beaucoup plus organisé.

**M. le Président**. Le président, Rachidi Gbadamassi !

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Permettez-moi avant tout propos, d'encourager le Gouvernement par rapport aux réformes engagées dans le domaine de la sécurité sociale pour mettre le Bénin sur orbite.

Nous avons écouté religieusement la commission qui a fait un travail remarquable. Nous la félicitons,

mais j'aimerais attirer l'attention des honorables députés que nous sommes sur le vote des lois. Il s'agit des lois, des autorisations de ratification. Parce que quand vous votez une loi et que c'est promulgué, cela s'impose à vous, cela s'impose à votre pays ; d'où la nécessité pour le Parlement béninois d'être patient pour que le Parlement béninois ne soit pas une caisse de résonance où on nous envoie les lois sans une meilleure lecture, sans une meilleure appréciation, nous votons les lois. C'est pour cela, ça me gêne parfois le principe de résumé. Cela me gêne parce qu'il s'agit des lois. Je ne sais pas pourquoi on ne peut pas nous présenter des tableaux comparatifs. C'est soixante-onze articles. Moi, qui veux donner ma caution, qui veux voter, je veux savoir quelles sont les innovations article par article. Le vote du Parlement est un vote sacré. Par le passé, on dit que les honorables députés ont voté les lois, ils ne savent pas ce qu'ils ont voté. Pour une meilleure appréciation, je nous invite, c'est vrai que chaque commission a sa stratégie, mais une meilleure lecture article par article. Qu'est-ce qui a changé ? Il y a quoi de nouveau ? Nous sommes là pour cela. Nous sommes payés pour cela. Vraiment, prochainement, Monsieur le Président, si on doit faire des systèmes de résumé et que je ne comprends pas, ne soyez pas étonné que je vote contre parce que je ne dois voter que pour ce que je comprends.

**M. le Président**. Vous êtes le dernier intervenant.

Je vais laisser la parole d'abord au président de la commission avant le Gouvernement. Monsieur le président, vous avez la parole.

**M. Natondé AKE**. Je remercie tous les collègues qui sont intervenus pour faire des apports ou pour poser des questions. Je voudrais répondre à un certain nombre de questions qui sont surtout relatives à notre méthodologie de travail, au contenu du texte. Et puis, des questions d'ordre pratique qui s'adressent surtout à la CNSS, le Gouvernement va, dans son intervention, essayer de répondre à cela parce que ce serait un peu difficile pour moi, dans ma position actuelle, de pouvoir apporter certaines réponses.

Première chose, je commence par là où on a fini. Il faut lire de manière détaillée, les Conventions. Ici, c'est une ancienne Convention. Je l'ai précisé avant de présenter le contenu et j'ai tenu à ce que les honorables députés aient leur attention braquée sur les innovations, les nouveautés qu'il y a. Parce que c'est bien, quand nous faisons des lectures ici, mais on voit bien comment les collègues suivent certaines lectures lorsqu'elles sont longues et on n'arrive pas toujours à savoir qu'est-ce qui a changé même par rapport au projet envoyé par le Gouvernement et au projet modifié au travail effectué en commission. Donc, c'est pour cela que nous avons proposé au Président, qui a accepté que nous présentions, et je pense que ce n'est pas la première fois que cela se fait depuis que nous avons commencé la huitième législature. On a déjà vu cela plusieurs fois y compris par la commission n°5.

Bien ! C'est dire que notre objectif, c'est d'attirer plus l'attention de la plénière sur les nouveautés qu'il y a dans ce Traité. De toute façon, c'est un Traité. Soit, nous rejetons, soit, nous votons. On ne peut pas modifier cela. Et donc, c'était important pour nous de présenter de cette manière.

Pour les collègues qui ont demandé les innovations et un tableau comparatif, ce tableau comparatif existe dans le document qui a été annexé aux questions/réponses envoyées par le Gouvernement. Vous voyez déjà, l'ancien document qui est là, à votre gauche, et puis le nouveau document avec les innovations qui sont en gras. Donc, si vous prenez cela, en quelques minutes, vous allez pouvoir lire, voir tout ce qu'il y a de nouveau et si vous voulez comparer, vous voyez seulement dans le tableau à gauche et vous voyez les anciennes dispositions.

Quel sort est réservé à la caisse de consignation, la compensation entre CNSS et Fonds National de Retraite du Bénin (FNRB) ? C'est impossible, légalement impossible de compenser, la CNSS qui gère les travailleurs du secteur privé, le FNRB qui gère les fonctionnaires de l'Etat. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale, à ce jour, a plus de trois-cent mille affiliés. Le FNRB a à peine quatre vingt (80.000) mille. Le FNRB n'est pas un organisme. En réalité, c'est une ligne de crédit. C'est une ligne budgétaire. Donc, il n'y a pas un DG du Fonds National de Retraite, une direction

générale installée quelque part. Par contre, la CNSS est un organisme.

C'est très facile pour l'Etat de voir comment gérer les déficits d'une ligne budgétaire inclue au budget de l'Etat que de dire qu'on ira chercher dans les caisses des privés, puisque pour moi la caisse de la sécurité sociale est une caisse des privées pour venir compenser le déficit qu'il y a au niveau du budget national. Donc, ce n'est pas possible de penser même à cela. L'Etat doit trouver les formules pour rendre le FNRB excédentaire.

De toute façon, les caisses ont eu aussi des problèmes entre-temps et c'est ce qui a amené à la création de la CIPRES. Donc, si les caisses ont eu de problèmes entre-temps, on ne va pas maintenant aggraver ou récréer ces problèmes au moment où on a vu qu'après toutes les dispositions législatives avec tout ce qui a été fait, les caisses sont en train de devenir excédentaires. Il vaut mieux qu'on ait des surplus de trésorerie. Ces surplus ne sont jamais dans les caisses de la CNSS. Elles sont dans les comptes bancaires et sont dans le circuit économique. Même si c'est des dépôts à vue, vous savez très bien que nos banques n'arrivent pas à faire des crédits à court terme sur les dépôts à vue. Donc, les huit cents milliards, je ne sais pas si le DG ou le ministre confirme ce chiffre. Ces huit cents milliards ne sont pas à la CNSS mais cela se trouve éparpillé dans les banques béninoises. Donc, c'est cela qui fait tourner l'économie nationale à mon avis.

Quel rôle joue la CIPRES dans la pérennité des caisses ? Pour moi, la CIPRES joue le rôle que joue le francs CFA dans les pays membres. C'est-à-dire que les quinze (15) pays se sont mis en ensemble pour être forts et avoir un organisme commun chargé de veiller sur la pérennité du système de prévoyance sociale dans nos Etats.

Les modalités d'application sont indiquées dans le document. Une fois que nous avons voté, une fois que la majorité des Etats ont déposé les instruments de ratification, les Traités entrent en vigueur permettant donc à la CIPRES, nouvelle formule de naître réellement.

J'ai dit tout à l'heure que nous serons le huitième pays à voter. Je pense que s'il n'y a pas eu d'autres adhérents entre-temps sur les quinze (15) eh bien, avec huit (08) pays on aura déjà la majorité et le Traité va pouvoir entrer en vigueur.

L'impact de la ratification de ce Traité sur notre système de sécurité sociale, je pense que le Gouvernement a donné une très bonne réponse que je vous invite à lire dans le document question réponse.

**M. le Président**. Merci monsieur le président pour la clarté de votre intervention. Je vais laisser la parole à monsieur le ministre.

Monsieur le ministre.

**M. Mahugnon KAKPO,** *ministre de l'enseignement secondaire*. Je voudrais remercier, comme la plupart des honorables députés, la commission qui a examiné le document, le président de cette commission notamment. Parce que, ce n'est pas souvent fréquent l'exercice qu'on a eu tout à l'heure, qui est un exercice que nous avons souvent au niveau des universités, au niveau des grandes écoles. C'est vrai que nous sommes au Parlement ici où les honorables députés doivent avoir leur propre compréhension du document.

Lorsque les dernières questions avaient été posées, j'étais un peu gêné. Je me suis dit : qu'est-ce qui a pu se passer ? Parce que, moi j'ai le document qui présente l'ancien texte et le nouveau dans un tableau comparatif avec les articles qui ont été modifiés et soulignés en gras. C'est ce tableau qui fait une présentation synoptique de ce qui est exigé et demandé ici. Cela apporte une plus grande clarification de la nécessité de la modification ou de la révision du Traité en question.

Je voudrais rappeler, Monsieur le Président, que le Traité en question date de 1993. Il avait été pris par quatorze pays (14) de la zone francs à l'époque. Après vingt-six (26) ans de pratique de ce texte, les pays qui ont contracté se sont rendus compte qu'il y avait des aspects qui étaient dépassés compte tenu de l'évolution de notre société de même que par rapport à la nouvelle conception que les uns et les autres ont de ce régime-là. Ils ont alors décidé de la révision de l'ancien Traité. Cette révision a été adoptée en 2014. Je dois rappeler que notre pays a ratifié le Traité de 1993 en 1996 et les documents de la ratification ont été déposés au siège de l'Institution à Lomé. Donc

en 2014, le Traité révisé a été adopté. Il revient donc à notre pays de le ratifier. La nécessité pour notre pays de ratifier ce document tient surtout de la nécessité de renforcer et d'éviter les conditions qui ont amené à la création de cette Institution en 1993. Parce que la plupart des caisses étaient en faillite. Elles ne pouvaient plus continuer de payer leurs adhérents. Lorsque cette décision de création de cette Institution avait été prise, nous avons constaté comme la plupart des honorables députés tout à l'heure qu'il y a un excédent de ressources financières dans nos caisses. Donc, si nous voulons continuer dans le renforcement de cette Institution, nous sommes obligés de ratifier ce Traité. De la même façon, nous sommes dans un contexte régional et sous régional. L'Institution en question est appelée la Conférence Interafricaine pour la Prévoyance Sociale. D'abord, la prévoyance sociale est une question très importante qui est en réalité un levier de développement d'un pays. Lorsque dans un pays la prévoyance sociale est négligée, il faut être sûr que nous n'irons pas à un développement conséquent par rapport à notre social. C'est pourquoi il est important non seulement sur le plan politique mais également diplomatique de se maintenir dans cette Institution et également de réviser, de ratifier ce nouveau Traité.

On a posé la question de savoir pourquoi le Gouvernement doit apporter des réformes au niveau de la caisse nationale de sécurité sociale? Ou du moins comment utiliser les ressources qui dorment dans les caisses ? A ce niveau, je dois préciser qu'il y a des réformes en cours actuellement, parce que le souci d'un Etat quel que soit l'organisme en question, ce n'est pas de garder de l'argent mais plutôt de l'utiliser pour qu'il puisse rapporter également de l'argent.

On nous a posé la question de savoir pourquoi les retraités traînent avant d'avoir leurs pensions ? Il faut préciser à ce niveau-là qu'il y a actuellement en cours et en cours d'achèvement le système de dématérialisation pour que les pensionnés puissent avoir leurs carnets de retraite le jour même où ils sont allés à la retraite. Là maintenant, ce n'est qu'une question de semaine. Cela va commencer à s'observer si cela ne l'est déjà par les réformes qui sont actuellement opérées.

Je voudrais dire, Monsieur le Président, que ce nouveau Traité ou ce Traité révisé apporte des avantages aussi bien sur le plan politique que sur le plan diplomatique, de la même façon qu'il apporte sur le plan social à nos concitoyens des avantages pour qu'ils puissent se sentir complètement à l'aise et en sécurité sur le plan social pour que, lorsqu'ils iront à la retraite que leur sort ne soit pas laissé à la transcendance mais plutôt à un organisme dans lequel ils avaient cotisé tout le long de leur carrière.

Monsieur le Président, je vous remercie.

**M. le Président.** Merci, monsieur le ministre, pour vos réponses !

Monsieur le président, nous allons continuer. Une seconde liste est nécessaire à ce qu'il paraît.

*(Inscription des intervenants)*

Nous donnons la parole à l'honorable député Dègla Benoît.

**M. Benoît DEGLA**. Je remercie également le Gouvernement et la commission pour ce rapport qui nous a été présenté. Le Gouvernement, parce qu'il s'est associé aux préoccupations des autres Etats de la sous-région par rapport à la situation que vivent les caisses qui à un moment donné, se sont retrouvées dans une situation pratiquement d'incapacité de fonctionner.

Nous avons vécu une situation similaire dans notre pays et ce qui était la caisse, à savoir l'OBSS en son temps avait donné l'impression de participer véritablement au développement de ce pays, de notre pays. Je n'en veux pour preuve les villas qui ont été érigées à Abomey-Calavi dont la gestion n'a pas fait l'objet d'audit, à ma connaissance, parce qu'il suffit de s'y rendre pour voir un peu l'abus des espaces, comment cela a été construit et qui en sont les vrais bénéficiaires à l'époque. Ils auraient pu demander qu'on audite cela quand même parce qu'après tout, c'est l'argent des béninois qui s'est retrouvé dans ces bétons-là.

Nous avons certainement voulu prendre l'exemple d'autres pays. Vous voyez, si vous prenez ce qui

était la caisse de prévoyance sociale en Côté d'Ivoire, c'est une Institution puissante parce que les opérateurs économiques sont très nombreux, très puissants et très forts financièrement. Donc ils faisaient des investissements dans les différents secteurs dont la construction de logements sociaux. Cette contribution est palpable jusqu'à l'heure où je parle.

En dehors donc de mettre les sous dans les différentes banques comme vient de le dire le président de la commission tout à l'heure, en dehors du dépôt dans les banques en quoi les fonds collectés par notre caisse contribuent au développement du pays encore qu'on sait que la banque ne prête qu'à ceux qui en ont en abondance?

Deuxième chose, nous allons ratifier, nous appartenons à la sous région mais nous avons nos spécificités, nos problèmes qui sont les nôtres et je voudrais que lorsqu'il s'agit de ratification, que nous puissions dénoncer un certain nombre de choses ; ce qui est même prévu. La CIPRES qui est supposée être l'organe chargé de veiller au bon fonctionnement des différentes caisses dans nos différents pays, en dehors de la gouvernance qu'elle peut inculquer et qui reste à prouver. J'ai recherché dans le texte et je n'ai pas vu de façon pratique en quoi la CIPRES participe à la bonne gouvernance, à la bonne gestion de nos caisses.

Troisième préoccupation, c'est encore d'actualité c'est le DAT fait par les responsables à l'époque de la CNSS. Les responsables de cette Institution, nous voudrions savoir les pouvoirs dont ils disposent. Car on a besoin de savoir. On lit dans les journaux, on est parfois intoxiqué à travers les réseaux sociaux. Est-ce que les pouvoirs qu'ils ont leur permettent d'aller au-delà de ce que prévoit la loi ? Ont-ils le droit de disposer des fonds de la caisse comme si c'était un patrimoine privé ?

**M. le Président**. Honorable député Okoundé.

**M. Jean-Eudes OKOUNDE.** La commission a fait un très bon travail parce que n'étant pas présent j'ai quand même suivi dans la voiture tout ce qui se disait et que cela a été détaillé. Je fais mienne les préoccupations de l'honorable député Dègla sur la gestion des fonds de la CNSS qui ont été déposés comme DAT parce que si les prérogatives des différents directeurs généraux leur donnent le droit de pouvoir utiliser les fonds, cela veut dire que c'est comme leur propre patrimoine. Si je dis cela, c'est que les contribuables sont là et voilà comment les fonds sont utilisés et il y a des moments où les pensions tardent alors qu'il y a de l'argent, puisque nous avons des retraités qui sont avec nous. Cela m'amène à dire, est-ce que dans le système de gestion de la CNSS il y a les formations qu'on prévoit aux contribuables ? Parce qu'il y a beaucoup de gens qui voudront cotiser et veulent être membres. Ce que je constate, c'est que la CNSS se rend comme gendarme derrière les contribuables et ils font les descentes comme les services d'impôts le font. Ils ne font rien pour sensibiliser les gens, pour former les gens sur la nécessité de venir librement s'inscrire et cotiser. Est-ce qu'il y a un programme de sensibilisation, de formation des contribuables pour être librement abonnés ou s'inscrire à la CNSS ? Parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne savent pas qu'il y a ce système même s'ils sont des individus, ils ont une petite activité qui peut leur permettre de s'inscrire à la CNSS pour qu'à la vieillesse, ils puissent bénéficier d'une allocation. Je crois qu'il y a ce travail que la CNSS doit faire pour que le commun des mortels sache que les derniers jours se préparent.

C'est ce que je voulais ajouter.

**M. le Président**. Honorable député Gbadamassi !

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Je remercie le ministre Kakpo pour la clarté de son intervention qui est limpide et claire. Je suis vraiment rassuré par rapport à sa réponse. Mais, j'ai une préoccupation personnelle, Monsieur le Président. Je suis heureux que le directeur général de la CNSS soit là aujourd'hui. Quand vous allez à Parakou, ils ont un bon emplacement, très bien situé mais l'entretien revient cher pour la ville. A quand l'exploitation de cet emplacement-là ?

Je me rappelle que lorsque nous étions aux affaires à Parakou, nous avons octroyé des domaines. Aujourd'hui, ces domaines sont devenus des dépotoirs des animaux et cela pèse sur le budget

de la ville. C'est pourquoi je demande le moment où ils vont mettre en valeur ces emplacements-là?

**M. le Président**. Honorable Adjovi Mathieu, vous avez la parole.

**M. Mathieu ADJOVI**. Je voudrais féliciter le ministre représentant le ministre de tutelle de la sécurité sociale et le président de la commission pour les clarifications apportées aux questions qui ont été posées. Il y a deux préoccupations pour lesquelles je ne me suis pas retrouvé.

La première concerne l'impact de la ratification sur l'amélioration du traitement des retraités de la caisse nationale de sécurité sociale en particulier, la bonne indexation des pensions de retraite sur l'évolution du coût de la vie au Bénin. Un honorable député avait demandé tout à l'heure l'impact que cela aura sur la gestion. Je voudrais demander de façon précise, quel sera son impact sur l'indexation c'est-à-dire du traitement des pensions sur le coût de la vie ?

Ma deuxième préoccupation, quelqu'un a évoqué tout à l'heure les comportements déviants qui ont amené récemment des gens en prison et je dirai que la structure triangulaire qui gère la caisse à savoir Etat- patronat et syndicat. Je voudrais savoir s'il n'est pas temps de revoir ce mode de gestion étant donné qu'il est prévu qu'alternativement le passage à la tête de la caisse, des membres issus du syndicat du patronat etc. ? Les gens n'étant pas formés pour, lorsqu'ils passent là, ils se comportent non pas comme si c'est leur bien privé mais ils ont besoin de renforcement de capacité. Comme leur durée de séjour est courte, le temps qu'on renforce les capacités ils ont déjà commis énormément de fautes qui les emmènent après leur passage à se retrouver dans des difficultés judiciaires. Est-ce qu'il n'est pas temps de revoir cette structure-là ? Je pense que c'est nécessaire d'y penser et qu'enfin la gestion soit organisée de manière à ce que ceux qui en parlent, ceux qui gèrent la caisse soient véritablement des hommes qui savent de quoi ils parlent.

**M. le Président**. C'est l'honorable député Babatoundé qui a la parole.

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE**. Monsieur le Président, je suis de la commission C4. Il y a quelques questions que je voudrais poser suite à la première liste d'intervenants surtout que le ministre même est là. Les honorables députés ont dit tout à l'heure qu'il y a des centaines de milliards dans les caisses de la CNSS. En tant qu'honorable député et représentant de la nation, je veux connaître le montant exact que nous avons dans ces caisses-là ?

Le ministre a parlé des réformes qui sont en cours. Moi, je voudrais savoir un peu les réformes qui sont au niveau de la CNSS. Qu'est-ce que nous attendons ? Qu'est-ce qui est prévu pour que nous n'ayons pas la situation que nous connaissons et que certains ont évoqué ici tout à l'heure ? C'est encore pendant devant les tribunaux.

Je voudrais enfin savoir, les retraités de la CNSS qui ne sont pas encore pris en compte, est-ce qu'on peut en connaître le nombre ? Il y a certainement des retraités du secteur privé qui ont cotisé pendant tout le temps et qui sont à la retraite maintenant et ne sont pas pris en compte. Est-ce qu'on peut avoir le nombre par rapport au nombre total de ceux qui sont traités ?

**M. le Président**. Honorable député Aden Houessou !

**M. Dona Léon ADEN HOUESSOU**. Je suis membre de la commission et je ne devrais pas prendre la parole mais il y a une question qui me vient à la tête parce que je suis d'avis à opter contre la contractualisation de la fonction publique. Si je prends le cas des enseignants, depuis un certain temps on les recrute sur contrat. C'est après six (06), huit (08) voire dix (10) ans qu'ils sont reversés en APE. Quand ils sont contractuels, ils cotisent dans les caisses de la CNSS. Quand on les reverse, ils sont sous le fonds national de retraite et tout le temps qu'ils ont passé, tout ce qu'ils ont cotisé, on leur fait faire une validation de service auxiliaire et ils remboursent tout au fonds national de retraite et en retour, ce qui est cotisé au niveau

de la CNSS, on ne leur rembourse pas cela. Donc, cela s'est passé sur plusieurs promotions et cela continue jusqu'à présent. Même récemment, on a encore reversé des milliers de contractuels en APE et tout ce qu'ils ont cotisé à la caisse nationale de sécurité sociale est resté. On ne leur rembourse pas cela mais on leur fait faire la validation de service auxiliaire quand ils sont APE et ils remboursent au fonds national de retraite et ce qu'ils ont cotisé à la CNSS demeure non remboursé.

**M. le Président**. Honorable député Tchobo Valère !

**M. Valère TCHOBO**. Moi, je voudrais juste emboîter le pas à mes prédécesseurs, sachant très bien que ce nouveau Traité est important et que cela va apporter des solutions aux inquiétudes de renforcement des capacités des agents qui travaillent dans ces différentes caisses. Mais, je voudrais insister sur le vide que cela crée. Un collègue en a fait mention tout à l'heure, en ce qui concerne le vide de la sensibilisation parce qu'il n'y a pas que le secteur public. Dans ce secteur, il y a le secteur privé et même le secteur privé informel. Je souhaite que ce Traité en tienne compte pour que la sensibilisation soit vraiment diffusée.

Puisqu'il s'agit des retraités, je constate qu'ils vivent une vie très difficile après leur retraite et ce nouveau Traité n'en a pas trop fait cas dans tous ses articles. Quelles seront les mesures d'accompagnement ? Par exemple, la santé de ces retraités qui pendant longtemps ont mis leurs sous et qu'à la fin on sait qu'ils n'ont plus la force nécessaire pour faire autre chose et qu'ils n'attendent que les allocations. Est-ce qu'il ne peut pas y avoir des mesures d'accompagnement surtout au niveau sanitaire ?

Voilà les quelques inquiétudes que j'ai, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Honorable député Mama Sanni.

**M. Sanni MAMA**. J'avais deux préoccupations ! mais ma première préoccupation a été déjà prise en compte par un des collègues.

Ma deuxième préoccupation, Monsieur le Président, je ne vous apprends rien. Nos retraités souffrent énormément. Pour tout travailleur béninois qui doit aller à la retraite à deux ans déjà, c'est un cauchemar, c'est un casse-tête. Qu'est-ce que je vais devenir ? J'en ai pour preuve nos agents territoriaux qui sont dans nos communes, je veux parler de la commune de Bohicon où j'ai servi pendant dix-sept (17) ans avant d'être ici. La commune de Bohicon a libéré toutes ses cotisations et est en règle depuis des années. Mais pas plus tard que le week-end dernier, j'ai reçu beaucoup d'anciens agents de la mairie qui sont allés à la retraite et n'ont pas encore touché leur pension. Pour d'autres, ils ont touché une ou deux fois et cela a été coupé. Comme le Gouvernement est ici ce matin, je voudrais savoir pourquoi cet état de choses.

**M. le Président**. Le tout dernier, c'est l'honorable député Bangana Gilbert.

**M. Gilbert BANGANA**. Merci, Monsieur le Président, pour votre indulgence ! Je voudrais remercier mes prédécesseurs qui au-delà du Traité posent aujourd'hui le problème de la sécurité sociale. Ils se sont intéressés à notre structure : la CNSS. Je pense que d'abord en tant que béninois, nous devons exprimer une fierté, une fierté de voir la CNSS avec cet état financier qu'elle présente. C'est vrai qu'aujourd'hui, beaucoup disent qu'il y a trop de ressources. Que faire de ces ressources ? Comment les rentabiliser ? Je pense d'abord qu'il faut féliciter les gestionnaires et la rigueur au niveau de cette structure parce que c'est l'une des rares sociétés d'Etat, l'une des rares structures de l'administration publique. Là où toutes les autres structures ont échoué, au moins la CNSS présente une fierté. Et moi je pense qu'il ne faut pas qu'on occulte cet aspect. Et il fallait qu'il y ait ces excédents pour qu'aujourd'hui, on parle de comment les utiliser.

Mais je voudrais aussi remercier le collègue président honorable député Adjovi qui a évoqué, pour moi l'aspect qu'il a évoqué et que je tiens à ressortir, c'est l'aspect des réformes qu'il faille vraiment apporter au niveau de la CNSS pour que la CNSS soit, au-delà d'une structure qui

enregistre, encaisse seulement les cotisations, au service des contribuables, au service des cotisants. C'est très important.

Le collègue Tchobo aussi l'a effleuré tout à l'heure, la CNSS doit sortir des sentiers battus. Il y a encore beaucoup à faire. Le terrain est encore fertile. Et on ne sent pas… La CNSS ne se met pas en offensive. Ce n'est pas un terrain conquis. Il peut arriver qu'il y ait des problèmes. Je pense qu'il faut profiter alors que vous avez une bonne santé pour vous enraciner davantage. Donc moi je voudrais souhaiter que les réformes arrivent à ce niveau. Parce que là où nous sommes, c'est une loi qui est prise. On ne sait même pas la loi qui régit la CNSS. Il est temps qu'elle soit revue. Par rapport à ce que l'honorable député Adjovi a dit pour que beaucoup d'autres choses y arrivent pour vraiment rendre plus performante la structure.

Je prends un seul exemple qui concerne même les députés ici. Vous prenez la plupart des députés ici, il y en a des DG, il y en a qui cotisaient. Mais quand vous quittez aujourd'hui, si vous n'êtes pas Agent Permanent de l'Etat ou bien vous n'êtes pas Agent de l'Etat, aucun suivi de la cotisation. On ne sent pas la CNSS dans ce… Je pense qu'il va falloir que nous revoyions les textes pour permettre à la CNSS… Nous tous nous sommes au service de l'Etat. Si quelqu'un a quitté une structure pour venir à l'Assemblée, on ne sent pas l'accompagnement même du Secrétariat Général Administratif. On dit que ce sont les indemnités. Vous prenez ou vous ne prenez pas un salaire, on ne peut pas. Il faut que des réformes soient aussi faites à ce niveau pour que les gens n'aillent pas individuellement.

On a connu des cadres ici qui directeur général de la SBEE, qui directeur technique de la SBEE qui sont des sociétés d'Etat, qui sont venus ici, qui ont été députés deux (02) mandatures, trois (03) mandatures mais qui n'ont plus jamais cotisé et personne….

Moi, je pense qu'on a besoin d'un accompagnement, on a besoin qu'au niveau du Parlement, que cela ne soit pas seulement les salariés de l'Etat qui continuent à travers le FNRB. Que la CNSS sache aussi qu'elle a de gros contribuables ou de gros cotisants qui ont quitté, qui sont venus à l'Assemblée dont la cotisation n'est plus suivie.

Moi, je suis particulièrement dans le cas. J'ai fait des démarches bien avant cette équipe qui est là. Mais cela a été difficile. Nous tous on n'est pas vraiment renseigné. Cela a été difficile pour que nous puissions vraiment continuer. Donc moi je pense que, je le dis, il y a d'autres qui viennent d'arriver en tant que députés qui cotisaient ailleurs. Si vous ne vous levez pas vous seul pour y aller, personne ne va suivre vos cotisations ici. Et c'est cela. C'est où la prévoyance sociale ? Moi, je voudrais que cela soit vraiment une question principale qu'il va falloir qu'au-delà de cette question, que nous nous retrouvions et qu'on en débatte. Il faut sortir des sentiers battus.

**M. le Président**. Vous êtes le tout dernier. Je vais donner la parole à monsieur le ministre.

**M. Mahougnon KAKPO.** Ce second tour de table nous permet d'aller en profondeur dans les questions. Quand je dis les questions, on comprend que nous sommes dans l'essentiel, le fondamental. La plupart des questions tournent autour de la nécessaire réforme de la CNSS compte tenu de l'appréciation que nous en avons aujourd'hui. Cette appréciation qui peut nourrir des appréhensions. Je dois préciser cela pour tranquilliser les cœurs que, aujourd'hui la CNSS est en pleine réforme. Réforme au niveau de l'Institution elle-même par rapport à la gouvernance et également par rapport au pilotage. Nous sommes à ce niveau-là dans une structure où nous avons certains membres, ou certains agents, ou certains responsables qui s'y retrouvent alors qu'ils n'ont pas une connaissance plus ou moins exacte de l'univers professionnel où ils sont. Les réformes en cours tendent à ce niveau-là à les rendre davantage professionnels afin qu'ils maitrisent ce pourquoi ils sont là.

Au niveau de la structure elle-même, j'ai parlé tout à l'heure de la dématérialisation qui implique forcément l'informatisation et l'interconnexion des différents services de la caisse. Ce qui doit permettre non seulement l'amélioration des services offerts, mais également la rapidité qui est requise à ce niveau-là pour que les retraités puissent avoir leur pension.

Les textes qui sont soumis à ratification doivent permettre en réalité à cette structure-là d'améliorer

ses prestations et d'être davantage efficace. Notre caisse, outre de faire des dépôts dans les différentes banques qui existent, participe effectivement au développement de notre pays dans la mesure où elle permet de financer certaines actions, certains projets du Gouvernement. Par exemple, les bons de trésorerie, les emprunts obligataires, le financement de la construction de mille sept cent (1.700) logements sociaux, la construction des résidences ou des logements universitaires, etc. Donc, ces quelques exemples pour montrer que la caisse ne thésaurise pas, la caisse ne fait pas que des dépôts dans les banques, mais la caisse est dans la société et contribue au renforcement des actions du Gouvernement. Il est donc nécessaire pour que cette action de la caisse sur l'action gouvernementale puisse se renforcer, que cette caisse ou cette structure soit revue réellement dans son mode de gestion et dans son mode de gouvernance.

Je ne peux pas vous dire exactement quel est le montant dont dispose la caisse là où je suis actuellement puisque je n'ai pas demandé cela avant de venir. Il faudrait que je puisse consulter les documents afin de vous le dire. De la même façon, je ne peux pas dire exactement le nombre de retraités qui ne sont pas encore pris en compte parce que cette question, même si elle est rattachée à la préoccupation majeure, la ratification de ce document, elle ne me paraît pas complètement présente à ce niveau. Donc, pour pouvoir y répondre, comme il est question de chiffres, il faut forcément consulter les documents à ce niveau.

L'honorable député Gbadamassi a posé une question essentielle qui est que l'emplacement réservé pour notre caisse dans la commune de Parakou n'est pas entretenu et cela génère des surcoûts à la municipalité. C'est bien cela ? Au niveau de l'entretien de l'espace, cela nécessite des dépenses pour la municipalité.

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Monsieur le Président, est-ce que vous me permettez de…

**M. le Président**. Honorable député Gbadamassi, vous n'avez pas la parole. Ne l'arrachez pas de force. Je ne vous ai pas encore donné la parole. C'est le ministre qui est en train de parler.

**M. Mahougnon KAKPO.** Donc, à partir de ce moment-là, les dispositions seront prises pour que cet emplacement, non seulement soit entretenu mais soit valorisé, viabilisé. Cela le sera.

Je voudrais dire que dans le cadre des mesures d'accompagnement des retraités, il y a des dispositions pratiques qui sont actuellement en train d'être prises. Je dois également rappeler qu'il y a une commission qui a été mise en place pour analyser et faire des suggestions concrètes pour l'amélioration des conditions de nos pensionnaires.

Voilà ce que je peux dire globalement par rapport à l'essentiel des questions qui ont été posées au Gouvernement.

**M. le Président**. Je crois que l'honorable député Gbadamassi insiste. Qu'est-ce que vous avez à ajouter ?

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Je ne veux pas arracher la parole à monsieur le ministre. C'est juste une intervention de clarification. L'ancien OBSS appelé maintenant CNSS a investi dans l'achat des domaines bien situés au niveau de la commune de Parakou. Alors, je demande quand est-ce qu'ils vont exploiter cela. Du fait de ne pas ériger des immeubles dignes de nom, ces lieux sont devenus des dépotoirs qui génèrent l'instabilité au niveau de la ville. Donc, quand est-ce qu'ils vont investir ? C'est très important parce que la CNSS a des milliards. C'est un kiosque qui se porte très bien. Moi, je pense qu'avec deux (02) ou trois milliards (3.000.000.000), ils pourront quand même ériger quelque chose de bien. Donc je demande avec précision, à mon cher ami monsieur le ministre, quand est-ce qu'ils vont investir ? C'est important.

**M. le Président**. Avant de poursuivre, je voudrais dire à monsieur le ministre qu'il n'est pas obligé de répondre à toutes les questions aujourd'hui. Les réponses peuvent nous parvenir par écrit. Nous vous donnons trois (03) jours pour nous les faire parvenir.

**M. Mahougnon KAKPO.** Monsieur le Président, la préoccupation de l'honorable député Gbadamassi, si vous me le permettez, est également l'une de nos principales préoccupations surtout dans la gestion du patrimoine immobilier de la caisse. C'est pour cela que l'emplacement dont l'honorable député parle a fait l'objet d'une étude et cette étude demandée par la caisse attend d'être validée par le Conseil d'administration pour que le domaine en question puisse être valorisé. Donc je peux apaiser l'honorable député pour lui dire que ce n'est qu'une question de temps. Cela se fera et nous serons tous heureux.

**M. le Président**. Monsieur le président de la commission.

**M. Natondé AKE**. Le Gouvernement a répondu à l'essentiel des questions qui sont des questions d'ordre opérationnel sur la gestion courante. Mais pour ce qui concerne les questions relatives au texte qui nous réunit ici, l'honorable député Dègla a demandé en quoi la CIPRES contribue à la bonne gouvernance de nos caisses. Je voudrais répondre que la CIPRES est au système de prévoyance sociale dans nos pays, ce que la commission bancaire est dans l'UEMOA. Donc la CIPRES n'est pas un organisme de trop, ce sont toutes les caisses de prévoyance qui sont sous la surveillance de la CIPRES. Et quand vous voyez le nouvel article, l'article n°2 qui définit les objectifs de la CIPRES, vous voyez très bien que son rôle, c'est de contribuer à la bonne gouvernance de nos caisses de prévoyance sociale. Vous voyez bien, il est écrit : ''situer le contrôle permanent de la gestion de nos organismes de prévoyance sociale, instituer un système d'appui conseil, un système de politique de formation, réalisation d'études et élaborer les propositions tendant à l'harmonisation.'' Donc dire que la CIPRES, son rôle, c'est vraiment de sauver nos caisses. Il est même dit dans le texte, si vous lisez bien, que le secrétariat exécutif, s'il décèle des actes de mauvaise gouvernance, pouvant porter atteinte à l'une de ces caisses-là, doit saisir la commission de surveillance qui doit faire un rapport au conseil des ministres. Donc, cela veut dire que la CIPRES permet aujourd'hui… Si aujourd'hui, les caisses se portent bien, c'est grâce à la CIPRES. Donc la réponse se trouve déjà dans la question.

L'honorable député Adjovi a parlé de la question de ceux qui doivent intervenir dans l'administration ou la gestion de ces caisses, qui doivent être des sachants. Il a tout à fait raison. Parce qu'effectivement, par le jeu des politiques, des personnes qui ne s'y connaissent pas, se retrouvent là et ne savent vraiment pas ce pour quoi ils sont là. Cela amène à des comportements de déviance quelque fois. On a vu même des bagarres par le passé entre directeur général, entre membres du conseil d'administration. Je pense que si ce sont des personnes qui sont du domaine, aujourd'hui, il ne viendrait à l'esprit à personne de prendre un non financier pour aller siéger à la commission bancaire de l'UEMOA. Impossible ! Parce que cela traite des questions monétaires. Ici aussi il faut trouver des spécialistes, il faut revoir les textes et je pense que c'est la CIPRES qui a ce rôle de proposer des dispositions qui améliorent la gestion de nos caisses.

Il y a eu de petites questions auxquelles je n'ai pas trouvé les réponses. La santé des travailleurs, c'est une question essentielle. Normalement, la prévoyance sociale doit prendre en compte la santé. Mais notre système actuellement ne permet que de prendre des risques d'accident professionnel. Et on sait bien que normalement, dans les pays où vraiment la prévoyance est déjà développée, il faut penser à la santé des travailleurs et donc là, je pense que cela doit être dans la réflexion et pour que la CIPRES puisse suggérer des choses dans ce sens.

Les travailleurs du secteur privé informel, le Gouvernement a mis en place un système qui vaille que vaille, marche et ne marche pas. C'est la CMPS, la Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale. Et je pense que dans le PAG, il y a l'ARCH qui doit revoir cette caisse qui existe, qui a été créée depuis le temps du Gouvernement Kérékou mais qui ne fonctionne pas en tant que cela. Il y a quand même l'un des axes de l'ARCH qui concerne la retraite de ces travailleurs du secteur informel.

Pour ce qui concerne nous autres députés, effectivement on a toujours déploré, et il n'y a pas que nous, même les ministres quand ils sont au Gouvernement, ils n'ont plus de cotisation.

Et donc ils sont obligés, … On se débrouille chacun pour aller faire des assurances volontaires et continuer à payer. Quelques fois on met tout notre salaire dedans pour pouvoir payer cela. Et il faut le dire, c'est important que l'honorable député Bangana le dise pour qu'on sache que nous souffrons aussi de ce côté-là. Mais pour informer aussi les collègues qu'il ne faut pas oublier qu'ils vont sortir un jour de là où ils sont. Et quand ils vont sortir de là et qu'ils n'ont pas prévu ce qu'ils deviendront plus tard c'est grave, surtout ceux qui viennent du secteur privé comme moi.

Voilà l'essentiel des réponses que je peux apporter en complément de ce que le Gouvernement a donné comme réponse.

**M. le Président**. Je ne sais pas si c'est nécessaire qu'on continue avec une troisième liste. Je crois que c'est bien.

*(L'honorable député Gounou Sina Ouningui Bio demande la parole).*

Ah bon une troisième liste ? Vous voulez intervenir quand même ?

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Je peux y aller?

**M. le Président**. Oui ! On vous écoute. L'honorable député Gounou a la parole.

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. C'est une préoccupation personnelle mais générale. Tout à l'heure j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'intervention du ministre relativement aux réformes qui sont en cours au niveau de la caisse.

Comme on est dans le domaine des réformes, je voudrais profiter de la présence du ministre pour demander où est-ce qu'on en est par rapport aux réformes au niveau également du secteur de l'enseignement.

Je voudrais prendre juste un exemple. Aujourd'hui, je ne sais pas si cela a changé, lorsque vous êtes à Tasawéta, je ne sais pas si beaucoup de gens savent ici là où se trouve Tasawéta. Tasawéta c'est un village frontalier qui est dans Boukoumbé.

Lorsque vous avez besoin de votre diplôme de BEPC, vous devez descendre de Tasawéta jusqu'à Porto-Novo. Ce dossier, moi je l'avais piloté en tant que membre du Gouvernement. Je suis très gêné lorsque à l'approche d'un certain nombre de tests, vous allez au niveau de la DEC, vous voyez toute la foule qui est là, je dis aujourd'hui au 21ème siècle, après plus de 50 ans d'indépendance, je dis que ce n'est pas normal pour notre pays. Ce n'est pas forcément le ministre, mais je dis de manière générale, il faut qu'on aille vraiment vers les réformes. Il y en est de même au niveau de la justice. Les questions des casiers judiciaires de ceci et de cela, je trouve que ce n'est pas normal. Il faudrait qu'on revoie l'ensemble de ces textes et qu'on corrige pour que vraiment on puisse avancer.

**M. le Président**. Je ne savais pas que c'était une troisième liste que j'ouvrais ainsi. Je vais laisser la parole au ministre. S'il peut répondre c'est tant mieux. Sinon, par écrit peut-être, vous pouvez nous faire parvenir la réponse si vous ne l'avez pas sur place.

**M. Mahougnon KAKPO.** Comme c'est une question relative à l'enseignement et que nous sommes dans la fièvre des résultats de fin d'année et que bientôt la préoccupation va se poser encore avec acuité, il est nécessaire que je puisse y répondre très rapidement.

En réalité, cette question précise concernant la délivrance des attestations et diplômes est une question très préoccupante et cela n'est pas pour la première fois que nous y répondons ici devant les honorables députés. En 2010, il y avait eu une question au Gouvernement concernant cet aspect. C'était avec le ministre Lani Davo. J'étais venu ici en tant que directeur des examens et concours. Cela nous avait permis d'opérer des réformes.

La réforme à ce niveau est que ceux qui sont très loin n'ont plus besoin de venir à Porto-Novo où se trouve la direction des examens et concours pour se faire délivrer leur diplôme ou leur attestation de diplôme. Parce que pour un papier qui coûte mille

deux cents (1.200) francs ou mille (1.000) francs, on dépense près de quinze mille (15.000), vingt mille (20.000), trente mille (30.000) pour venir à Porto-Novo et où on a nulle part où dormir. Et pendant la période, c'est tout un attroupement que nous avons. Et la situation n'est pas vivable.

Cela nous avait amené à opérer des réformes à l'époque pour dire, ceux qui demandent leur diplôme ou leur attestation de diplôme, ils doivent le faire par l'intermédiaire des directions départementales de leur localité. Ils vont déposer leur demande là. La direction départementale à trois (03) jours au maximum pour faire envoyer à la direction des examens et concours les demandes. Et les demandes sont satisfaites le même jour. La direction départementale revient le lendemain ou les deux (02) ou trois (03) jours qui suivent pour chercher les résultats. Et les requérants, une semaine après, doivent retourner à la direction départementale pour obtenir leur papier.

Mais le problème est que, d'un examen ou d'un concours, que nous nous levons pour dire, nous avons besoin de telle pièce ou de telle autre pièce. Et par conséquent, sachant qu'en faisant la demande au niveau de la direction départementale, cela doit prendre environ une semaine, on vient directement à la direction des examens et concours à Porto-Novo et il y a l'attroupement et c'est tout le monde qui a besoin du même papier le même jour.

A ce niveau-là également, ne pouvant plus renvoyer les requérants vers les directions départementales, il a été institué qu'une demande qui est faite dans la matinée, soit satisfaite dans l'après-midi à partir de 15 heures. Et les demandes de l'après midi sont forcément satisfaites le lendemain matin. Et actuellement, voilà le dispositif en question à la direction des examens et concours.

Par rapport aux réformes en général dans le domaine de l'éducation, si cela était possible, le Parlement peut nous inviter et c'est avec plaisir que nous allons venir en parler devant cet auguste Assemblée.

**M. le Président**. Nous allons continuer avec la discussion particulière. Monsieur le président de la commission je vous donne la parole.

**M. Natondé AKE**. Je pense que nous pouvons passer à la discussion particulière.

**M. le Président**. Oui ! Il s'agit de la discussion particulière.

**M. Natondé AKE**. Vous voudriez bien donner la parole au rapporteur, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Epiphane HONFO.** *(Donne lecture de la loi).*

**M. le Président**. Y a-t-il d'amendement à ce texte de loi de deux (02) articles ?

*(Aucune réaction dans la salle).*

Pas d'amendement !

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n°2019-33 portant autorisation de ratification du Traité révisé de la Conférence Interafricaine, de la Prévoyance Sociale (CIPRES) signé le 14 février 2014 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

*(Coups de maillet).*

Je remercie le président et son rapporteur pour le travail abattu. Et je les prie de rejoindre leur place.

L'ordre du jour comporte deux (02) points c'est vrai, mais nous allons suspendre la séance. Mais avant la suspension, je voudrais vous dire que demain vendredi à 10 heures, nous allons reprendre la séance. Le Président de l'Assemblée Louis Vlavonou sera là demain pour finir le deuxième point de l'ordre du jour et procéder à la clôture de

la première session ordinaire de l'année 2019 qui avait été ouverte le 15 avril passé.

Mais avant cela, je voudrais inviter les députés à venir demain très nombreux, à venir très tôt parce que la séance sera suspendue, elle ne sera pas levée. Donc, le quorum n'est pas nécessaire pour demain matin. Donc, à dix heures, je vous prie d'être à l'heure, de venir très nombreux.

Tout à l'heure, on vous a partagé le tableau récapitulatif des groupes interparlementaires d'amitié. Je vous demanderais de bien vouloir vous inscrire dans ces groupes.

Sur ce, la séance est suspendue. Cela fait à demain matin à dix heures.

*(Coups de maillet).*

*(La séance est suspendue à treize heures trente-huit).*

* * *

* *

*

Fait à Porto-Novo, le 11 juillet 2019

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Robert **GBIAN**

# Séance du vendredi 12 juillet 2019

- **Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 02 décembre 2004.**

**(*La séance est reprise à onze heures vingt-cinq par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale*).**

* * *

* *

*

**M. le Président**. Asseyez-vous, chers collègues !

*(Coups de maillet)*

La séance est reprise.

Deuxième Secrétaire Parlementaire, donnez lecture du compte rendu sommaire de la séance du 11 juillet 2019.

**M. Délonix KOGBLEVI**, ***Deuxième secrétaire parlementaire***. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance du 11 juillet 2019).*

**M. le Président.** Est-ce qu'il y a des amendements à ce compte rendu sommaire ?

Le compte rendu sommaire est adopté.

Communication !

**M. Délonix KOGBLEVI.** *(Donne lecture de la lettre de l'Association Nationale des Anciens Parlementaires du Bénin annonçant le décès de monsieur Odon'Aro Jean-Baptiste Jacques, ancien député de l'Assemblée Nationale, membre de l'Association Nationale des Anciens Parlementaires du Bénin, le 05 mai 2019 à Sakété).*

**M. le Président.** Nous allons observer une minute de silence à l'endroit de notre ancien collègue qui nous a quittés.

*(Minute de silence).*

La suite !

**M. Délonix D. KOGBLEVI.** *(Donne lecture de la lettre de félicitations de Son Excellence le Président du Comité permanent de l'Assemblée Populaire Nationale de la République de Chine Monsieur Li Zhanshu à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale).*

**M. le Président.** Nous abordons l'ordre du jour de la séance de ce matin. C'est l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 2 décembre 2004.

Le président de la commission n°5 et son rapporteur, veuillez venir prendre place.

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 2 décembre 2004.**

**M. Rachidi GBADAMASSI, *président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité.*** Monsieur le Président, la commission des relations extérieures de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité, que nous avons l'honneur de diriger a été saisie pour étudier au fond le projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens.

Monsieur le Président, le rapport qui sera soumis à l'appréciation de la plénière est le fruit des travaux en commission. Il expose dans un premier temps le contenu global de la Convention puis dans un second temps, le déroulement des travaux. L'immunité s'entend comme le fait d'être exempt de quelque chose, des immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens peuvent donc être compris comme le fait qu'un Etat peut être soustrait à la juridiction d'un autre Etat. Il s'agit d'une question complexe et sensible

dans la mesure où elle touche la souveraineté des Etats.

Monsieur le Président, au cours des travaux en commission, nous avons, ensemble avec les collègues, posé toutes les questions nécessaires au Gouvernement qui nous a vraiment convaincus. Nous avons décortiqué tous les vocabulaires juridiques du contenu de la loi et je pense que le ministre de la justice nous a donné les réponses dignes de ce nom. Nous avons également demandé au ministre de la justice de nous produire les questions, réponses en cent-vingt (120) exemplaires ; ce que nous avons distribué aux collègues députés ici présents. Donc, tout en rappelant le principe général de l'immunité de juridiction des Etats, ces Conventions fixent les conditions dans lesquelles un Etat peut être jugé par les tribunaux d'un autre Etat.

Sur ce, Monsieur le Président, je vous demande de passer la parole au rapporteur pour la présentation du rapport.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Nathanaël SOKPOEKPE,** ***rapporteur de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité.***

Chers collègues, à l'entame de la présentation de ce rapport, je voudrais vous dire qu'il y a une erreur matérielle qui s'est glissée dans le rapport, notamment ce qui concerne la loi. Au lieu de mettre le Président de l'Assemblée Nationale, Louis Gbèhounou Vlavonou, vous allez lire Robert G. Vlavonou. Veuillez-nous en excuser.

*(Donne lecture du rapport de la commission).*

**M. le Président.** Merci, avis de la commission des lois.

**Un député de la commission des lois**. L'avis de la commission des lois est conforme.

**M. le Président.** Nous allons procéder à la discussion générale.

*(Inscription des intervenants)*

Je donne la parole au député Nobimè.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** Avant d'aller à ma préoccupation, permettez-moi de vous adresser à vous Monsieur le Président de l'Assemblée avec déférence mes vives félicitations pour les missions effectuées à Moscou et à Abidjan. C'était une occasion pour vous de montrer à la face du monde votre maîtrise de la chose politique de votre pays et surtout de justifier au cours de la quarante-cinquième session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, la raison du peuple béninois à faire l'expérience du système partisan. Vous avez donné la réponse qu'il fallait et fait la différence entre un boycott et une exclusion.

Monsieur le Président, soyez-en vivement remercié.

Je vais féliciter maintenant notre Gouvernement et l'encourager à solliciter les ratifications comme celles-ci pour lever les goulots d'étranglements dans les relations des Etats avec notre pays et remercier la commission et surtout la huitième législature qui nous révèle les talents parce qu'à entendre la lecture du rapporteur..., je remercie la qualité, la compétence qui a cours en ce moment dans notre Assemblée.

Je voudrais demander à travers cette ratification si nous ratifions aujourd'hui est-ce que nous pourrions revenir sur l'Île de Lété ? Parce que ces traités veulent ramener beaucoup de choses dans le patrimoine de notre Etat. C'est une grande ratification. Où en sommes-nous pour notre domaine qui a été vendu entre-temps aux Etats-Unis. Est-ce que c'est vendu définitivement ? Quelle est la situation ? Et beaucoup d'autres choses dont nous n'avons pas encore écho. Mais en ratifiant cet Accord nous allons, puisque dans les relations, on demande si l'Accord est fait à tel enseigne que le Gouvernement, en nous sortant ces Accords... puisque c'est depuis 2004 et c'est notre Gouvernement qui cherche et trouve les

solutions structurelles aux maux qui minent le développement et ramène les patrimoines perdus depuis des centaines d'années à notre pays. Je prie pour le Bénin. Je demande la bénédiction du ciel pour donner la force à ce gouvernement pour que nous puissions avoir tous les efforts et tous les biens nécessaires pour la paix et la richesse pour la génération montante.

**M. le Président.** Honorable député Babatoundé Jean-Pierre !

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE**. A la suite de mon collègue, en ce qui concerne l'ouverture de ce dossier, je voudrais sincèrement féliciter le Gouvernement pour ce projet de loi qui nous permet donc d'autoriser la ratification de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles et autres. Une loi qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis le 02 décembre 2004.

Je voudrais demander au Gouvernement s'il existe encore des lois dont l'importance est avérée pour notre pays qui datent vraiment des dizaines d'années, de bien vouloir les envoyer pour que nous puissions étudier correctement ces lois et les ratifier pour le bonheur de nos Etats et de nos populations.

Monsieur le Président, j'ai lu le rapport de la commission que je voudrais sincèrement féliciter au passage pour le travail profond qui a été fait. Je voudrais faire quelques petites remarques. Lorsque j'ai fini de lire le rapport, j'ai cherché à voir en annexe les réponses aux questions de la commission et je n'ai pas eu cela. Je me suis mis à noter un certain nombre de questions et ce matin j'ai reçu, arrivé donc dans cette salle cette réponse. Je suggère, Monsieur le Président, que lorsqu'il s'agit de ces cas où c'est ce genre de chose qu'on a, qu'on puisse donner la parole au Gouvernement pour présenter ces réponses, cela nous met dans le bain de l'étude du dossier et cela évite comme nous le faisons souvent ; par exemple vous avez compris qu'un collègue a été obligé de parler justement de ce document, alors que ce document nous l'avons reçu hier matin même. Donc, je suggère qu'après la présentation, le Gouvernement soit autorisé à nous présenter les réponses pour que nous puissions emballer tout cela dans l'étude du dossier.

Monsieur le Président, j'ai été satisfait quand j'ai lu très rapidement, je n'ai pas pu aller au fond des réponses mais je voudrais sincèrement savoir si le Gouvernement peut nous donner des cas déjà vécus au Bénin en ce qui concerne l'immunité de l'Etat pour que nous puissions prendre connaissance de cela. Je voudrais pour finir encore une fois demander au Gouvernement que notre législature est prête pour vraiment travailler sérieusement et faire avancer le pays dans les textes que nous devrons mettre à la disposition de nos Institutions.

**M. le Président.** Honorable député Tchobo Valère !

**M. Valère TCHOBO.** Je voudrais à mon tour, remercier la commission et dire qu'effectivement cette commission est la mienne. Je voudrais néanmoins remercier la méthode et le pragmatisme qui se créent dans cette commission parce que seulement hier, j'étais resté un peu sur ma soif à cause de la manière dont les choses s'étaient passées. Et si j'ai bonne mémoire l'honorable député Gbadamassi déplorait un peu cette méthode qui est devenue une règle désormais et que quand on prend un texte, on dit seulement les intérêts et l'avis de la commission et puis on avance. Je n'étais effectivement pas pour. Et aujourd'hui, je vois que, par rapport à ce texte, le Gouvernement s'était vraiment affairé. Il a anticipé et a envoyé des réponses. Et pour celui qui n'a pas bien lu le texte, il suffit d'avoir seulement les réponses du Gouvernement pour comprendre et se mettre dans le bain du texte. Donc, c'est pour dire qu'effectivement, j'aurais pu intervenir et essayer d'élucider un peu encore le texte si je n'avais pas le texte du Gouvernement. Comme mon prédécesseur l'a dit, je souhaiterais que si désormais les différentes autres commissions peuvent s'inscrire dans la même ligne que la commission C5 et travailler selon cette méthode, ce serait une bonne chose. Je voudrais encore une fois remercier cette commission pour le travail qui a été fait.

**M. le Président.** Merci, président Zinzindohoué.

**M. Abraham ZINZINDOHOUE.** Je voudrais particulièrement remercier le Gouvernement en la personne du garde des sceaux pour les éclaircissements qu'il nous a apportés lors des travaux en commission surtout les réponses aux questions qui ont été posées, notamment le lexique juridique que cela comprend parce que chaque discipline a son jargon ; le droit a son jargon ; il est important que ces explications, le concept fort, ce que cela veut dire, beaucoup de gens ne le savent pas. Je crois que ces réponses ont étonné et c'est à bon escient. Je voudrais ajouter ma voix à celles des députés qui m'ont précédé pour remercier le Gouvernement.

Je voudrais également, puisque nous tendons vers la fin de cette session, constater que nous sommes sur la bonne voie. Ici, il s'agit de l'égale souveraineté des Etats. Nous savons que dans les relations internationales, ce sont les intérêts des Etats qui priment. Je suis particulièrement satisfait que ces derniers jours, notre pays comme le Nigéria aient souscrit à la zone de libre échange par la vraie CAF. C'est un pas important dans cette stratégie collective, régionale, continentale qui me paraît être la seule voie pour sortir nos Etats de notre état de sous-développement.

C'est également le cas de la CEDEAO qui, en ses dernières assises, est allée vers la monnaie unique ; ce qui fera nécessairement évoluer le débat sur le francs CFA. Autant d'éléments, autant d'événements qui montrent et qui prouvent que nous devons garder le cap. Pris individuellement, les Etats africains nous ne pourrions pas grand-chose dans les relations internationales puisque ce sont les rapports de force qui déterminent les relations internationales. Mais dans une stratégie collective, régionale, continentale, nous sommes sûrs que nos pays d'Afrique sont sur la bonne voie.

**M. le Président.** Honorable député Gounou Salifou Abdoulaye !

**M. Salifou Abdoulaye GOUNOU.** A mon tour de féliciter également la commission et le Gouvernement pour ces Conventions très importantes, la commission pour sa diligence dans le traitement accéléré du dossier. La Convention dont la ratification nous est demandée me donne l'occasion enfin de poser certaines questions. Ces Conventions sont vraies, j'ai vu pour les immunités d'exécution et autres immunités, je me dis que c'est l'occasion pour le Gouvernement de nous faire le point des menaces qui pèsent sur notre pays, sur notre économie en termes d'exécution des sentences de condamnation. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Bénin est souvent condamné par des tribunaux par-ci par-là. C'est vrai que je n'ai pas la Convention intégralement sous la main pour mesurer son champ d'application ; bien compris à travers la lecture du rapport, j'ai suivi que la matière pénale devrait être exclue je crois. Mais où est-ce que nous mettons ses multitudes de condamnations que nous avons depuis des années et qui planent sur notre économie ? Pas plus tard dans la semaine, j'ai suivi une affaire qui concerne SECURIPORT et MORPHODIS où le Bénin aurait été condamné à près de cinquante-cinq milliards de francs CFA. Est-ce que nous nous exécutons ? Qu'est-ce que nous faisons ? Sinon, c'est vrai que la puissance publique n'est pas saisissable. Mais est-ce que les biens tels que les aéronefs... Nous voyons les Etats. C'est vrai nous n'en avons pas au Bénin. Est-ce que les biens de notre Etat ne pourront pas être saisis à l'extérieur par ces sociétés qui ont pu obtenir ces condamnations ? Les affaires Bénin Control où il y a quelques années, le Bénin a été lourdement condamné également ; où est-ce qu'on en est ? Il y a beaucoup d'autres affaires où nous sommes condamnés. Quand j'étais CTJ au Ministère de l'économie et des finances, j'en avais suivi beaucoup. Mais l'Etat refusait de manière unilatérale en son temps de payer. Aujourd'hui, où est-ce que nous en sommes? Parce qu'on dit que nul n'est au-dessus de la loi et nul ne doit se soustraire aux contraintes de la loi.

C'est cela qui me tenait à cœur, Monsieur le Président. Je voudrais par le truchement de cette ratification, demander là où nous en sommes. L'immunité c'est bien, mais l'immunité a des limites, parce que les États ont leur souveraineté et les entreprises également sont dans les affaires, sont dans le monde des affaires. C'est ce que je voulais dire un peu au détour de cette ratification.

**M. le Président.** Honorable député Dègla !

**M. Benoît DEGLA.** Permettez-moi de faire une toute petite digression, mais je reviens à l'essentiel. Pour rappeler que notre pays le Bénin depuis la conférence nationale des forces vives s'est révélé, et aujourd'hui un modèle de démocratie, et depuis l'avènement du Gouvernement du Président Patrice Talon, je pense que le constat est encore plus grand et plus palpant. Nous sommes Béninois dans cette salle, hommes politiques de tendances ou d'opinions diverses, nous sommes de cette communauté béninoise et il est à mon avis naturel et comme cela se fait dans beaucoup d'autres pays, que nous soyons reconnaissants de ceux-là qui portent haut le flambeau de notre pays. Je voudrais, si vous le permettez, que nous puissions, à l'occasion, faire un standing ovation pour les écureuils du Bénin, Monsieur le Président.

**M. le Président.** C'est une motion ?

**M. Benoît DEGLA.** Oui! Monsieur le Président.

**M. le Président.** Est-ce qu'il y a un avis contraire ?

S'il n'y a pas un avis contraire, alors on fait un banc pour les écureuils du Bénin.

*(Applaudissements dans la salle)*

**M. Benoît DEGLA.** C'est vraiment républicain, Monsieur le Président, merci beaucoup. Monsieur le Président, s'agissant du dossier en cours, pour lequel je remercie le Gouvernement et la commission, je voudrais attirer notre attention sur le fait que nous ne sommes pas toujours en bonne position au lieu où se concoctent ces dossiers, et pays africains que nous sommes, sans pouvoir réel dans les instances de décisions, nous sommes souvent appelés à subir. C'est vrai, on l'appréciera de diverses manières ce texte, mais je dis, lorsqu'on voit au quotidien le mépris que les pays développés ont vis-à-vis des nôtres, lorsqu'ils peuvent décider unilatéralement de brimer nos pays parce que sous-développés, les empêcher de commercialiser avec d'autres parce qu'ils ont des griefs contre ceux-là, parce que leurs ennemis doivent être nécessairement nos ennemis, lorsque leurs hommes déployés à la recherche du gain dans nos pays, sur nos continents, lorsqu'ils sont auteurs de fautes graves, on n'a pas le droit de les juger. La France, l'exemple dans les pays de l'Afrique équatoriale ou au Rwanda, beaucoup d'actes ont été commis et personne ne peut les toucher. Les forces qui ont été déployées au Congo, leurs éléments, auteurs de crimes, on a refusé qu'on les touche. Les Etats-Unis, c'est pareil. Nous allons ratifier parce qu'on nous promettra en retour des avantages certes, mais on ne doit pas oublier que ces Conventions, c'est vrai elles ont un impact, mais c'est pour protéger davantage leurs intérêts, c'est pour nous enfermer davantage parce qu'on aura ratifié, c'est pour nous contraindre davantage. Mais il s'agit de ratification, on a toujours répété dans cet hémicycle, nous n'avons vraiment pas le choix, nous allons le faire, mais cela ne va pas nous empêcher de faire les commentaires. Il y a dans ce texte quand vous regardez, quand vous lisez, lorsqu'on regarde l'objet même de la Convention où certains éléments sont exclus, on ne peut pas faire référence à l'immunité de juridiction par rapport aux transactions commerciales parce que le droit est de leur côté, la force est de leur côté, mais quand c'est nous vis-à-vis de ceux qui sont leurs ennemis, nous n'avons pas le droit d'évoquer cela. Ce sont des clauses qui nous contraignent, qui nous réduisent toujours à notre état de pays sous-développé, et comme il s'agit de ratification encore, une fois je le dis, nous n'avons pas le choix, nous allons le faire, nous allons le voter.

**M. le Président.** Honorable député Bagoudou !

**M. Adam BAGOUDOU.** À la suite du collègue, je voudrais aussi à mon tour, saluer l'initiative du gouvernement, qui, en sortant des tiroirs cette importante convention, permet ainsi donc de combler un grand vide juridique puisqu'il s'agit désormais de sécuriser les actes d'Etat et faire en sorte que désormais, l'ensemble des opérations dans lesquelles notre Etat serait impliqué, que

nous puissions aussi invoquer donc cet outil pour justement demander la réciprocité. La Convention, quelqu'un l'a dit tantôt, c'est un prêt à porter législatif sans retouche. Nous n'avons pas le droit de retoucher, cela va être pris, mais n'empêche qu'on doit faire observer que nous avons peut-être les moyens limités pour faire valoir, en cas de besoin, la réciprocité. C'est de cela que certains collègues parlaient et je voudrais aussi appuyer en disant que nous sommes donc sur ce marché, dans ce village planétaire, cette communauté internationale dans laquelle des moyens sont les mêmes mais on a des positions différentes, on n'a pas des capacités à exiger des applications strictes, mais puisque la Convention participe du renforcement d'une démocratie universelle, il y a lieu effectivement de s'y conformer pour que nous puissions ressembler aux nations modernes et faire en sorte que l'on puisse un peu avancer progressivement. L'autre aspect qu'il me plaît d'aborder ici, c'est la structure CABAGO. Je sais que le nom commence par, chacun de nous commence par s'habituer, en tout cas les collègues qui n'ont pas pu encore faire l'exercice, je peux les rassurer donc que CABAGO, c'est la structure qui est désormais partenaire dans la procédure de délivrance des visas d'entrée en France. Les honorables députés aussi y sont soumis, on a fait donc l'expérience. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ce matin pour demander, est-ce que le fait de mettre des honorables députés sur cette liste est une omission ou c'est vraiment un acte délibéré? Si c'est le cas, il me plaît quand même de demander au Gouvernement de profiter de l'occasion pour nous apporter quelques éclairages parce que la façon dont cela s'organise, Monsieur le Président, je peux vous assurer que ce n'est pas exactement cela qu'on peut espérer comme traitement pour une Représentation nationale. Certainement qu'il y a des explications à cela, nous allons à la suite donc des explications qu'il plairait au Gouvernement de nous fournir, on verra donc de quoi cela retourne exactement.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour la Convention, nous sommes partants et nous allons voter pour l'Accord de ratification.

**M. le Président.** Honorable député Assan Séibou !

**M. Assan SEIBOU.** Je voudrais à mon tour vous féliciter pour cet exploit lors de votre dernière tournée en Russie et particulièrement en Côte d'Ivoire, que nous avons suivi de près, et j'espère que nous aurons beaucoup plus d'informations sur ce qui se passe là-bas. Je voudrais également féliciter la commission pour le travail de qualité qui a été fait dans ce dossier, également le Gouvernement pour les réponses qui ont été apportées. Ce dont on se rend compte à l'évidence depuis quelques moments, depuis un moment, c'est que les ratifications que nous accordons ici ont une suite logique et chronologique. La dernière fois, c'était sur les affaires maritimes ; quelque chose que nous ne connaissions pas, presque je veux dire parce que nous ne sommes pas tous des spécialistes des affaires maritimes, mais ce qui nous a été révélé est parfois ahurissant et cette Convention venait à point nommé pour nous permettre au moins d'avoir le droit de connaître nos limites territoriales, de les déterminer et d'en revendiquer. Aujourd'hui, c'est sur le plan juridictionnel au niveau des États, au plan international, nous ne pouvons que nous féliciter que le Gouvernement ait retrouvé un projet pareil pour nous soumettre à la ratification, parce qu'imaginez-vous qu'un Etat se lève un matin et saisit nos biens à l'étranger. Quel scandale ! Ou bien qu'un Etat se lève, il saisit nos comptes ou nos navires. Je pense que nous avons grandement intérêt à ratifier cet Accord-là. J'ai, en lisant les questions tout à l'heure, pour lesquelles je félicite le Gouvernement et je voudrais féliciter la commission même si c'est arrivé ce matin, les réponses sont assez claires mais peut-être diplomatiques aussi. Je vais demander au Gouvernement pourquoi les grands pays ne s'empressent pas de ratifier les Conventions internationales alors que les pays comme les nôtres le font rapidement ? Je pense que quand on lit la réponse, elle est très diplomatique. C'est vrai que c'est dans l'intérêt de chacun mais le plus souvent, les Conventions comme celles-ci, quand on regarde le nombre d'années que cela a mis pour arriver, c'est parce que ce n'est pas dans l'intérêt des grandes puissances. C'est la raison pour laquelle cela traîne. Le plus souvent quand c'est dans leur intérêt, cela va très vite, on vous l'impose même dans les négociations. Mais ici, on

met des années parce que quand on regarde de près, ce sont les plus petits qui ont intérêt. Je voudrais vraiment féliciter le Gouvernement, il fallait dire clairement que c'est notre intérêt plus que l'intérêt des autres, c'est tout. Mais pour la mise en vigueur de cet Accord-là, de cette Convention, il faut trente pays. Le Gouvernement a répondu que vingt-huit ont signé l'Accord mais vingt-deux ont ratifié, donc on est à huit et nous souhaitons être parmi les trente premiers. Alors, souvent les gens signent les Accords ou ne les signent pas parce qu'ils n'accordent pas une grande importance ou parce qu'ils n'ont pas vu ; je pense que si le Gouvernement trouve aussi important que nous le fassions, il faut que notre diplomatie démarche d'autres pays amis pour leur montrer l'intérêt que des pays faibles comme nous, ont dans cet accord-là.

Pour terminer, Monsieur le Président, tout à l'heure, mon prédécesseur m'a marché un peu comme on dit, sur la langue. Moi je voudrais qu'on prenne au sérieux cette situation. C'est peut-être une digression ou un hors-sujet, mais c'est le droit du député parfois d'évoquer certaines situations préoccupantes.

Nous allons vers la clôture de notre session ordinaire. Nous ne savons pas s'il y en aura d'extraordinaire, mais, Monsieur le Président, cette situation de visa pour les honorables députés est quelque chose qui nous interpelle tous. Je suis étonné que ce matin tout le monde ne se soit pas lancé là-dessus à la première occasion parce qu'on parle des immunités, oui pour nos États, mais nous mêmes-là, quand il y a un droit qui nous est enlevé, tout le monde chuchote, tout le monde chuchote. Mais nous n'allons pas donner l'occasion d'en débattre ouvertement devant le Gouvernement. Est-ce que nous avons peur qu'on nous dise que nous demandons trop ? Regardez cette affaire qu'a évoquée tout a l'heure monsieur Bagoudou où des honorables députés doivent aller se mettre en rang comme tout le monde, s'il faut les bousculer, ils sont bousculés comme tout le monde, mais en même temps, même les directeurs généraux, les directeurs, les secrétaires généraux des Ministères, eux, ils peuvent aller au consulat pour se faire établir leur visa. Je ne sais pas si c'est tout le monde qui suit cela, c'est un scandale ! C'est un scandale inacceptable pour nous. Nous, les députés, nous ne pouvons pas accepter cela et je ne vois pas le Gouvernement en train de presser les pas pour corriger cela. Nous n'irons pas à des questions d'actualité pour faire le débat parce qu'il n'appartient pas, à mon avis, au Gouvernement français de faire la distinction et de hiérarchiser ceux qui sont importants dans notre pays et ceux qui ne sont pas importants. Mais là, il est clair que le député est classé en dessous des directeurs, des secrétaires généraux des Ministères. Il y a un problème. Si comme le disait mon prédécesseur, c'est une erreur matérielle, je veux bien. Il faut corriger rapidement. Mais on ne peut pas continuer à dire à notre Président de l'Assemblée d'aller faire le rang ou bien de dire à nos Vice-présidents ou à nos présidents de commissions d'aller faire des rangs. Ils sont tous allés faire le rang pour avoir leurs visas avant-hier. Et on sort, on est tranquille. Non! Monsieur le Président, moi je ne pouvais pas prendre la parole ici ce matin sans évoquer cette question-là.

**M. le Président.** Honorable député Kora Gounou Zimé !

**M. Zimé KORA GOUNOU.** Je félicite notre commission ainsi que le Gouvernement. Monsieur le Président, le Bénin gagnerait à ratifier cette Convention qui contribuera à améliorer ses relations avec les autres États tant sur le plan commercial, sécuritaire et diplomatique. Monsieur le Président, j'ai trois préoccupations.

1- notre pays le Bénin est-il déjà confronté une fois par le passé à la problématique des immunités juridictionnelles ?

2- quel est l'intérêt de la ratification de cette Convention pour notre pays actuellement ?

3- quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement pour l'appropriation des dispositions de cette Convention par les juridictions nationales ?

**M. le Président.** Honorable député Kouwanou Mathias !

**M. Mathias KOUWANOU.** Bien avant tout, je veux rendre grâce à l'éternel qui a voulu que je sois parmi les honorables députés de la huitième législature, et je suis honorable député sous votre présidence. C'est une joie pour moi parce que je pense qu'il y a la paix à cette huitième législature. Il n'y a pas des boxes parce qu'on a vécu ici des choses inacceptables, mais aujourd'hui, je pense qu'il y a l'harmonie entre nous. Je veux profiter de cette occasion pour dire merci à la commission qui a fait ce travail irréprochable. Effectivement l'honorable député Gbadamassi est un honorable député expérimenté ; je dis bien un expérimenté mon cher frère. Monsieur le Président, je suis fier d'être Béninois, fier d'être Béninois parce que le Gouvernement de Patrice Talon est en train de marquer ce pays positivement. La fois dernière, lorsque nous étions en mission à Bangui, les honorables députés de la sous-région félicitent notre pays, félicitent particulièrement notre Président ; que c'est une chance pour nous d'avoir un tel Président. Je viens de constater aujourd'hui avec la réponse du Gouvernement que vraiment le Gouvernement vient de me séduire. Ce que je veux demander au Gouvernement de Patrice Talon, à cette huitième législature, il faut qu'il fasse tout pour nous mettre à l'aise. Moi je vois que les préfets gagnent plus que les honorables députés, alors qu'avant d'être député, ce n'est pas du tout facile.

**M. le Président.** Est-ce qu'on peut revenir au sujet, s'il vous plaît ?

**M. Mathias KOUWANOU.** Je vais revenir au sujet rapidement Monsieur le Président, comme vous êtes notre interlocuteur auprès du Président, c'est pourquoi j'aimerais profiter de cette occasion pour vous dire de penser vite à nous pour que nous soyons très à l'aise. Pour la ratification de ce projet, je suis entièrement d'accord, prêt. C'est pour montrer ma bonne foi à ce Gouvernement qui travaille, je suis sûr qu'il va réussir sans faille et on fera tout pour lui remettre encore d'autres mandats pour ne pas dire un mandat. Parce qu'il fait son travail. Je félicite le ministre de la justice, d'ailleurs c'est un technicien. Dans son domaine, on ne peut pas lui apprendre. Ce n'est pas nous qui allons lui apprendre ces choses. C'est son travail. Je dis merci au Gouvernement de Patrice Talon, qu'il continue de nous séduire comme cela. Respectez les lois. Je pense que nous serons respectés dans la sous-région.

Président, God bless you !

**M. le Président.** Nous venons de terminer la liste des dix honorables députés qui se sont inscrits, et avant de passer la parole au Gouvernement puisque pratiquement toutes les questions sont adressées au Gouvernement, je voudrais nous demander d'éviter à l'avenir de citer nommément des pays. Il y en a qui ont parlé de puissances occidentales, je pense que c'est encore bien mais que nous évitions afin de ne pas susciter pour des considérations diplomatiques, on peut toujours dire « les pays de la région, les pays de la sous-région, les pays occidentaux », et chacun s'y reconnaîtra naturellement. Ceci dit, nous allons inviter le Gouvernement à répondre aux préoccupations des honorables députés.

**M. Sévérin QUENUM, *ministre de la justice et de la législation*.** Monsieur le Président , monsieur le président de la commission des relations extérieures, honorables députés, le Gouvernement par ma voix a pris connaissance et a entendu le rapport tel qu'il a été présenté, notamment ses recommandations et note d'emblée, avec les questions d'éclaircissement qui ont été posées encore que nous allons vers une convergence de vue et que la nécessité de cette Convention ne fait pas de doute de même que sa pertinence d'autant plus qu'en dehors de ce que cette Convention ainsi que nous l'avons dit dans l'exposé des motifs, clarifie les règles qui doivent désormais gouverner la saisine des juridictions nationales ainsi que les juridictions internationales, pour ce qui concerne les actions dirigées contre les États ainsi que leurs démembrements. Il y va également de notre intérêt personnel parce que ce faisant, nous nous mettons nous-mêmes, nous mettons notre Etat et ses démembrements sous la protection de ces règles-là. Ce n'est jamais une partie de plaisir qu'un Etat se fasse attraire devant une juridiction étrangère, encore plus lorsqu'il s'agit de la saisie ou des actes d'exécution sur ses biens.

C'est d'ailleurs là, l'intérêt majeur du vote qui est demandé.

Certains honorables députés ont posé la question de savoir s'il existe des antécédents, s'il existe des précédents pour ce qui nous concerne d'autant plus qu'on entend dire que l'Etat a été récemment condamné au terme d'une sentence arbitrale et qu'il existait déjà des condamnations à des sommes très élevées qui n'ont pas été exécutées. Je vais dire deux choses. La première, c'est qu'avec cette règle-là, l'Etat du Bénin ainsi que ses biens seront davantage protégés si l'autorisation de ratification nous est accordée.

Deuxième chose, il n'y a pas de véritable péril pour ce qui concerne l'avenir des biens de l'Etat notamment au détour de ses décisions arbitrales dont il est fait état ici. Il existe des procédures d'arbitrage, il existe des décisions antérieures, mais nous sommes en ce moment en train de procéder au recensement de tous ces dossiers à caractère contentieux pour leur donner les suites qui conviennent. Sur les dossiers qui doivent être exécutés parce qu'il existe des sanctions, des décisions définitives, nous allons vers des transactions avec les personnes qui ont bénéficié de ces décisions. Pour les autres procédures qui sont encore pendantes devant les juridictions étrangères ou les tribunaux arbitraux, nous sommes à pied d'œuvre pour défendre vaillamment les intérêts de l'Etat. Les intérêts de l'Etat sont aujourd'hui en tout cas plus que jamais défendus ou plus défendus qu'auparavant parce que nous avions noté qu'il y avait un peu plus de laxisme et je dois ajouter que c'est à l'actif de nous tous que la loi récente votée pour ce qui concerne le renforcement de la gouvernance juridique et judiciaire apporte une garantie supplémentaire pour la protection des biens et des intérêts de l'Etat. Vous verrez qu'à l'avenir, nous allons sortir de ce cycle infernal de condamnations tous azimuts. Pour revenir à certaines questions précises, il a été demandé quel est le sort par exemple de l'île de Lété. L'île de Lété reviendra-t-il dans le patrimoine de l'Etat, et ensuite, quel est le sort de l'immeuble qui devrait servir de siège à la représentation nationale du Bénin à New York ?

Sur la question de l'Ile de Lété, elle a fait l'objet d'une longue procédure devant la Cour de la Haye à la demande des deux Etats du Bénin et du Niger. Les deux Etats ayant été défendus par des collèges d'avocats et une décision définitive est tombée contre laquelle il n'était pas possible de faire de recours et les Etats avaient résolu. Parce que ces Etats qui sont des Etats voisins ont entendu porter ce différend-là pour pouvoir le régler définitivement. Le Bénin doit pouvoir exécuter cette décision-là et considérer que les parties territoriales dont nous avons été amputées, désormais, ne font plus partie de notre territoire national. De même que de l'autre côté il y a eu des ajouts, il y a eu des territoires ou des portions de terres qui ont été concédées au Benin et qui n'étaient même pas dans nos réclamations initiales. Il faut dire que même si on a le sentiment de n'avoir pas gagné entièrement ce procès-là, le Benin ne s'en est pas sorti de façon entièrement défavorable de telle sorte que, s'agissant d'une décision, nous sommes obligés de l'exécuter et de considérer que cette affaire-là est définitivement close. Il y va d'ailleurs de l'intérêt de notre pays pour les besoins de la paix dans la région et de l'établissement de bonne relation de voisinage avec l'Etat du Niger.

S'agissant du domaine qui a fait l'objet de transactions privées par des agents de l'Etat au détriment du Ministère des affaires étrangères, le domaine a été restitué à l'Etat du Bénin. C'est d'ailleurs la preuve de l'inaliénabilité des biens de l'Etat qui ne peuvent pas sortir de son patrimoine sans que les décisions préalables qui doivent être prises l'aient été.

La question a été posée de savoir si les députés doivent continuer d'être soumis aux formalités établis pour l'obtention de visa notamment confié aux prestataires privés CABAGO.

Je dois simplement vous rassurer que le Gouvernement veille à ce que le traitement qui doit être fait aux autorités de ce pays-là soit à la hauteur de leur dignité, à la hauteur de la réciprocité des égards que nous devons à nos interlocuteurs étrangers, aux représentations internationales ainsi qu'aux personnalités étrangères. Le ministre des affaires étrangères s'emploie à obtenir des autorités de l'Ambassade de France au Benin des clarifications de façon à ce que s'il est possible d'établir non pas des dérogations, non pas des exemptions, mais d'établir des règles claires qui participent du respect de la souveraineté nationale, du respect également des Institutions de notre pays, du respect du peuple et de nos populations ; que des règles soient clairement établies et qu'on n'ait pas le sentiment, parce qu'on est demandeur

d'un visa étranger, on doit être bafoué dans son autorité, dans sa dignité, dans sa personnalité. Il s'agit de démarches que nous voulons à la fois courtoise et diplomatique pour trouver avec les autorités françaises un terrain d'entente sans donner l'impression soit que nous capitulons ou soit que nous voulons leur dicter des règles. Je pense très sincèrement qu'à terme, un compromis sera trouvé pour régler définitivement cette question qui affecte également, il faut le souligner, le porte-monnaie ou la bourse des étudiants ainsi que des parents des étudiants qui sont soumis à cette procédure là.

Alors, est-ce que nous avons été déjà par le passé confrontés à des problèmes d'exécution ou d'immunités de juridiction ? Malheureusement, il en vient tous les jours et il en viendra également. Je ne suis pas en mesure de donner une liste exhaustive. Mais dans ma vie professionnelle passée, moi-même, j'ai été avocat dans les dossiers de l'Etat et comme dans les dossiers de citoyens également contre d'autres puissances étrangères. J'avais dit devant la commission qu'en réalité, l'ensemble des règles contenues dans la Convention soumise à autorisation de ratification sont des règles qui sont déjà d'application, tirées de la jurisprudence et que ce que nous sommes en train de faire c'est une forme. Ce qui est demandé aujourd'hui c'est une forme de régularisation. Nous avons des procédures qui ont été faites à date récente contre l'Etat du Benin, contre l'Ambassade du Benin à Paris. Et ce sont les mêmes règles qui ont été évoquées sans que nous ayons déjà cette Convention dans notre ordonnancement juridique.

Pour ce qui concerne le rythme des ratifications et l'engouement des pays à ratifier ou à adhérer à ces règles là. Ce que je note, c'est que lorsqu'une règle nous est favorable dans notre pays, le Gouvernement pense qu'il faut promptement l'intégrer à l'ordonnancement juridique. Ce n'est pas forcement par rapport à ce que font les autres. Notre démarche n'est pas dictée par le rythme d'adhésion des autres Etats. Par contre, si c'est nécessaire, on va le faire, vous allez voir l'exemple de la zone de libre échange. Notre pays n'y a adhéré qu'au moment où il s'est senti vraiment protégé dans ses propres intérêts. Lorsque nous venons donc demander l'autorisation de ratification c'est parce que le Gouvernement estime qu'à cette étape là, c'est dans l'intérêt du pays de le faire. Et je dois souligner que lorsqu'on regarde les pays européens par exemple, pour ce qui concerne les relations qu'ils ont entre eux, ils ont déjà dépassé cette étape.

L'ensemble des règles contenues dans ces Conventions sont des règles qui sont déjà applicables entre les pays européens et puisqu'il faut aller vers des règles uniformes qui concernent la gouvernance des relations internationales, il est de bon ton que tous les pays puissent accepter ces règles là. J'allais dire également devant la commission qu'il fallait saluer les efforts des Nations Unies qui prennent en compte un certain nombre de préoccupations pour réguler davantage les relations internationales. C'est dans ce cadre que s'inscrit d'ailleurs l'idée de cette Convention qui a fait l'objet de beaucoup de travaux, de beaucoup de négociations. Mais les règles telle qu'elles ont été établies..., en tout cas juriste que je suis, me semblent assez pertinentes et dignes d'intérêt.

Monsieur le Président, je n'ai pas la prétention d'avoir répondu à toutes les questions mais je crois que pour l'essentiel, j'ai fait le tour. Le Gouvernement reste à disposition pour apporter les réponses écrites si c'est nécessaire.

**M le Président.** Merci, pour les préoccupations que moi-même j'ai notées. Je pense que vous n'avez rien laissé de côté. La commission, est-ce que vous avez un commentaire, vous avez une préoccupation par rapport aux préoccupations des collègues ?

**M. Rachidi GBADAMASSI.** Je crois que le ministre de la Justice a apporté quelques clarifications. Lors des travaux en commission, nous avons interpelé le ministre de la justice sur le concept de l'immunité juridictionnelle ; le principe de l'immunité juridictionnelle et d'exécution. Je crois que le ministre nous a rassurés. L'autre chose, nous voulons rassurer les collègues députés que dans notre commission, nous avons l'obligation de défendre notre position par rapport à la Convention des Nations-Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens adoptées par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 2 décembre 2004, Traité des immunités

des Etats, entité politique, administrative, tel que défini en son article 2 et non des individus.

Il convient également de souligner que les immunités juridictionnelles qui font l'objet de ces Conventions se distinguent à la fois des immunités de juridictions, des agents diplomatiques et des agents consulaires qui sont inscrits respectivement dans la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et dans la Convention de Vienne du 24 sur les relations consulaires.

Je pense que j'exhorte les collègues députés à voter cette Convention qui en réalité pour nous est bon pour notre pays. Une fois encore la commission est en phase avec ce projet de loi, enfin cette Convention que nous demandons humblement aux collègues députés de voter. Donc, cela a été vraiment dur en commission, sous l'œil vigilant de notre doyen, maître Abraham Zinzindohoué.

Une fois encore, nous vous remercions, Monsieur le Président.

**M le Président.** Si, par hasard, certains députés n'étaient pas satisfaits des réponses qui ont été données, nous pourrions alors ouvrir une liste.

*(Inscription des intervenants)*

Chacun aura au maximum deux (02) minutes.

Honorable député Ahyi !

**M Chantal AHYI.** Ma première question va à l'endroit du ministre de la justice. Nous avons entendu sa réponse au sujet du traitement qui est fait à la Représentation nationale quant à l'obtention ou la demande du visa. Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi la réponse du ministre et je souhaiterais que la réponse soit un peu plus concise pour que nous sachions exactement quoi retenir ou que nous sachions réfléchir en réserve parce que cela nous donne un peu à penser qu'on va chercher un peu avec les questionnements sur la légitimité des députés de la huitième législature.

Ma deuxième préoccupation, c'est surtout de demander au Gouvernement de nous éclairer un peu sur les conditions préalables ou, tout au moins, si le Gouvernement a connaissance des conditions d'installation, d'exploitation des données à cette société pour se constituer en lion entre les demandeurs de visa et le consulat. Parce que si ces conditions ont été vues et comprises préalablement, on a dû noter dans ces conditions tout ce que nous sommes en train de vivre. Dans ce cas, est-ce que le Gouvernement préalablement avait été déjà mis au courant justement de ce traitement, et n'aurait pas réagi ou serait justement dans l'incompréhension comme nous le sommes aujourd'hui ?

Ma troisième question est, est-ce que les ministres du Gouvernement sont aussi traités de la même manière que la Représentation nationale ?

**M le Président.** Honorable député Yempabou !

**M. Jacques YEMPABOU.** Je voudrais comme les autres collègues remercier le Gouvernement pour avoir demandé la ratification de cette Convention. Parce que c'est une Convention qui vient renforcer un certain nombre de dispositions déjà en vigueur dans le pays, notamment le Code des douanes qui offre un traitement privilégié aux ambassadeurs et ainsi qu'à leurs biens. Je vois que cette Convention renforce davantage certaines dispositions déjà en vigueur.

Je n'ai pas bien saisi, en ce qui concerne les dossiers concernant notre Etat et qui sont pendants au niveau des différents tribunaux. Est-ce que cette ratification aura un impact, un effet rétroactif par rapport à ces dossiers ?

Ensuite comme nous le savons tous ici, le jugement, l'application des textes ne requiert pas souvent une égalité parfaite d'une personne à une autre. Est-ce que le Gouvernement pense que tous les Etats bénéficieront du même traitement par rapport à cette Convention ?

Voilà ce que j'ai comme question.

**M le Président.** Honorable député Biokou !

**M. David BIOKOU.** Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour vous remercier. Je croyais que tous les députés allaient faire la même chose que le collègue doyen Nobimè. Vous avez été excellent, extraordinaire à travers votre discours, votre communication à

Abidjan, j'étais fier, fier de vous, parce que je ne vous connaissais pas aussi tranchant, aussi fort. J'étais heureux parce que la Côte d'Ivoire étant ma seconde patrie, tout ce que j'ai eu comme retour, vous êtes un bon Président. Et je vous remercie pour cette marque que vous venez d'imprimer pour la République du Benin à travers son Parlement.

Je suis de la C-5, et tout ce qui est fait, j'en suis co-auteur. Mais ce qui attire mon attention ce matin, c'est la réponse du ministre du Gouvernement, monsieur Quenum sur l'Ile de Lété. Je dis c'est dommage parce que le Bénin n'est pas informé, je viens d'être informé comme peut-être beaucoup de députés dans cette salle que nous avons perdu ce procès. Je pense qu'une communication doit être faite pour informer les populations.

Le second dossier, je crois que c'est...

**M le Président.** Je pense que vous allez attendre une autre liste pour continuer.

**M. David BIOKOU**. S'il vous plaît, je vais prendre deux petites minutes, deux petites secondes.

**M le Président.** Deux secondes ! D'accord !

**M. David BIOKOU.** Oui. Je crois qu'il faut une communication concernant le dossier de visa parce que ce n'est pas que les députés. Il y a le peuple, la population du Benin qui souffre de cela.

**M le Président.** Je pense que cela fait déjà les deux minutes et comme c'est une question qui avait été déjà abordée, on prend note.

Honorable député Noutaï !

**M. Nestor NOUTAI.** Je crois que le premier point le plus fort de mon intervention a été déjà abordé par deux intervenants. C'est notamment la procédure d'obtention ou de délivrance du visa. La question a l'air banal mais c'est frustrant. Je voudrais que vous en preniez note pour qu'on puisse voir comment régler la situation d'urgence.

Ce n'est pas bien qu'on demande à un député d'aller s'aligner, pendant que vous nous donnez de garde du corps ici. Dans les rangs-là, va-t-on mettre nos gardes du corps ? Je ne sais pas. C'est préoccupant.

Mon deuxième point c'est aussi une sollicitation. Nous avons souvent des textes qui datent de dix ans, de quinze ans dans les tiroirs et qui atterrissent aujourd'hui. Et il y avait une intervention d'un honorable député qui demandait de faire le point des textes en instance, pour nous les envoyer et que nous commencions par réfléchir à leur examen. Je crois qu'il faudrait qu'on note cela. Je ne sais pas si c'est une lettre que notre Représentation va envoyer aux différents Ministères pour nous faire le point de ces textes.

**M le Président.** Merci pour avoir respecté le temps.

Honorable député Démolé Moko !

**M. Alidou DEMOLE MOKO.** Je voudrais également remercier le président Gbadamassi et la commission pour le travail qui a été fait. Je salue également le ministre pour les réponses claires. Cependant je voudrais vraiment m'inquiéter. Le Gouvernement est en train de faire beaucoup d'efforts, je voudrais qu'il en fasse davantage en ayant des yeux vigilants au niveau de nos frontières.

Par rapport au problème de l'Ile de Lété, comme l'a si bien dit le ministre de la justice, nous avons, certes, perdu l'Ile de Lété, mais nous avons gagné d'autres îlots. Et les mêmes causes produiront les mêmes effets d'autant plus que la perte de l'Ile de Lété est due à notre négligence qui a encouragé les Nigériens à l'occuper, à y faire des infrastructures sociocommunautaires, à amener des animaux domestiques et du coup toute l'île a été occupée. Actuellement, les îlots que nous avons gagnés sont en train d'être occupés par les Nigériens. Or, la juridiction internationale a reconnu le droit du Benin à prendre possession de ces îlots. Jusqu'aujourd'hui, rien n'est fait. Ces îlots sont là. Ce sont les Nigériens qui y vivent. Donc, de peur que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets, je voudrais humblement demander au Gouvernement de prendre des dispositions pour au moins y construire des écoles et inviter…

**M le Président.** Vous avez déjà dit l'essentiel.

Honorable député Allossohoun !

**M. Richard ALLOSSOHOUN**. Je crois qu'au sujet du projet de loi, tout a été déjà dit. Je voudrais juste demander à monsieur le ministre, de nous élucider un peu cette information qui est diffusée sur les réseaux sociaux et même dans nos presses, dans la presse écrite, information selon laquelle le Bénin serait condamné à payer plus de cinquante cinq milliards (55.000.000.000) de nos francs à une société. Encore que le ministre est là, nous voudrions savoir de quoi il s'agit concrètement.

**M le Président.** Honorable député Sina Ouningui Bio Gounou !

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI.** Mon interrogation porte sur la manière dont on expose les dossiers, ici. J'interviens par rapport à cela parce qu'il y a un membre de la commission qui a félicité le président de la commission par rapport à la manière dont l'exposé a été fait. Alors, il veut nous amener forcement en le disant à lire intégralement les textes. Je dis que certains textes peuvent être lus mais je ne crois pas que cela soit une obligation de faire le tour. Et je ne suis pas de cet avis qui pense qu'en exposant intégralement le texte, que c'est par là qu'on comprend, peut être que je ne crois pas. Parce que les textes sont envoyés au moins quarante-huit heures avant, donc, c'est supposé que nous les avons étudiés à notre niveau. Et ici, il s'agit de mon point de vue de faire un résumé et d'aller vers les discussions.

Je dis que, moi personnellement, je ne suis pas de cet avis et je ne crois pas que cela soit quelque chose qu'on demanderait à tout le monde de faire comme ce qu'ils ont fait. Nous, on ne le fait pas comme cela.

**M le Président.** Le Gouvernement !

**M. Sévérin QUENUM.** Je crois que pour l'essentiel, les questions ont tourné autour de la procédure, des nouvelles règles établies par les autorités françaises en ce qui concerne la délivrance de visa. Pour répondre et faire le tour, un député a souhaité que je sois concis.

Je vais dire qu'il y a des impératifs contraires ou contradictoires à concilier. Il n'est pas de nos prérogatives aussi bien Gouvernement qu'Etat béninois, d'imposer une procédure de délivrance de visa à une puissance étrangère. Par contre, nous pouvons veiller à ce que cela se fasse d'abord dans le respect des lois de notre pays et ensuite en tenant compte, je n'ose pas dire de la susceptibilité, mais en tenant compte de la dignité des demandeurs de ces visas-là.

Des efforts sont en cours. J'ai dit tout à l'heure que le Gouvernement s'est saisi de la question et si ce n'est pas réglé aujourd'hui, si je n'ose pas dire que c'est réglé, c'est en voie d'être définitivement réglé de telle sorte que je pense que la Représentation nationale n'a plus à s'inquiéter, ni à s'émouvoir. Pour ce qui la concerne en tout cas, c'est déjà réglé.

Je pensais plutôt à nos autres concitoyens et notamment les étudiants demandeurs de bourses parce que si vous faites attention depuis longtemps qu'on parle d'immigrés clandestins, on ne cite pas encore les Béninois. Lorsque nos compatriotes demandent les visas, notamment pour des raisons d'étude, le Gouvernement estime qu'il doit y être fait, en tout cas, beaucoup de sollicitudes doivent être mises en œuvre dans l'examen de ces dossiers-là.

En ce qui concerne le caractère rétroactif ou non de la Convention, c'est clairement dit à l'article 4 de la Convention, « les règles telles qu'elles sont établies ne sont pas rétroactives », et du reste, cela va de soi. C'est un peu dans ce sens-là qu'on peut aller et ce n'est pas bien envisageable qu'après le vote de l'autorisation de ratification ou après l'adhésion définitive de notre pays ou comme pour certains pays, qu'on puisse invoquer la possibilité d'une rétroaction ou la possibilité d'invoquer ces règles à l'appui de décisions déjà rendues. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas envisageable en droit.

Alors, sur l'Ile de Lété qui s'invite dans le débat, je rappelle que c'est une décision qui a été rendue avant même l'arrivée du Président Talon au pouvoir. C'est déjà inscrit dans la mémoire collective. Peut-être que cela a échappé à certaines personnes pour une raison ou pour une autre, mais c'est acté définitivement. Par contre, ce que nous

faisons, le Gouvernement a créé une agence dédiée à la gestion des frontières qui s'appelle l'Agence béninoise de gestion intégrée des frontières parce que nous avons tiré leçon des motifs qui nous ont fait perdre l'Ile principale de Lété même si on a gagné d'autres. Et aujourd'hui, que ce soit les infrastructures sociocommunautaires, que ce soit des actions envers les populations qui habitent ces régions-là, toutes les régions frontalières, que ce soit la présence de la police pour assurer la sécurité de ces frontières-là, beaucoup de choses sont mises en œuvre pour sécuriser à la fois nos frontières ainsi que l'intégrité du territoire national pour qu'on ne puisse pas les perdre.

Je dois également ajouter, peut-être que, c'est mon dernier mot sur la question, que la propriété ou la possession de l'Ile de Lété pose un problème en droit, ce n'est pas un problème politique. Et aujourd'hui, en l'état des décisions rendues par la Haute Juridiction Internationale, il n'est plus possible à un Etat ou à l'Etat du Niger, d'invoquer la présence continue depuis si longtemps de populations parce qu'il n'y a plus ce que nous appelons en droit, l'usurpation c'est-à-dire l'acquisition de la possession par suite d'un usage ou par suite de la présence continue. Il n'y a pas de prescription en cette matière-là. Je dois y dire également que ce n'est pas parce que des étrangers habitent dans le cadre de la possession, que nous pourrons, par exemple, envisager de les expulser. C'est interdit dans les règles communautaires. Nous ne pouvons pas procéder à l'expulsion de ces étrangers-là. Par contre, nous pouvons mettre une politique active d'implantation de nos populations sur ces territoires-là ou marquer notre présence par ces infrastructures sociocommunautaires dont l'agence s'occupe, qui est outillée et à qui, l'Etat a mis les moyens à disposition pour effectivement accomplir sa mission.

Sur la condamnation du Bénin à la somme de cent-cinquante-cinq milliards qui circule sur les réseaux sociaux. C'est vrai qu'un différend oppose l'Etat du Bénin à la société SECURIPORT. Ce différend a été porté en arbitrage et une décision est intervenue. Nous n'avons pas encore reçu une notification de la décision. Quoi qu'il en soit et si tel est le cas, nous allons exercer les voies de recours. La décision a été rendue à la suite d'une première décision sur la compétence et la décision sur la compétence n'est pas définitive puisqu'elle a été elle-même querellée. Donc, même si d'aventure, il y a là une décision de condamnation, elle n'est pas définitive parce que la décision qui l'apporte elle-même, ne l'est pas déjà. L'Etat s'emploie en tout cas, comme je l'ai dit tout à l'heure, à défendre mais vaillamment les intérêts de toute la Nation et notamment de ses derniers.

**M. le Président**. La commission, surtout par rapport à la préoccupation de l'honorable député Sina !

**M. Rachidi GBADAMASSI**. La commission que nous avons l'honneur de présider, respectera le Règlement Intérieur dans le fond et dans la forme. Monsieur le Président, vous savez, le Parlement est régi par un Règlement Intérieur. Même quand on est nouveau, je pense qu'il faut se baser sur le Règlement Intérieur. Moi, je présenterai le rapport en commission et en plénière sur la base du Règlement Intérieur du Parlement. Je ne violerais jamais le Règlement Intérieur. Donc, je pense que nous invitons humblement chaque honorable député à s'approprier le Règlement Intérieur, base de toute discussion au Parlement.

**M. le Président.** Nous allons passer à la discussion particulière. Président de la commission !

**M. Rachidi GBADAMASSI**. Veuillez passer la parole au rapporteur, s'il vous plaît !

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Nathanaël SOKPOEKPE**. *(Donne lecture du projet de loi).*

**M. le Président**. Voilà !

Qui sont ceux qui sont pour ? …

La loi n°2019-34 portant autorisation de ratification de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 2 décembre 2004, est adoptée à l'unanimité des députés présents et représentés.

Messieurs le président et le rapporteur, après ce travail laborieux et compétent, vous pouvez rejoindre vos places respectives.

Nous abordons le deuxième point de l'ordre du jour. C'est la clôture de la première session ordinaire de l'année 2019.

**Clôture de la première session ordinaire de l'année 2019.**

**M. le Président**. Cette première session ordinaire de l'année 2019 a été ouverte le 15 avril 2019. Au cours de cette session qui est à cheval sur deux législatures, sur la septième et la huitième, nous avons connu dix-sept (17) séances. Nous bouclons cette session ce jour, vendredi 12 juillet 2019.

La synthèse qu'on pourrait faire s'articule autour de deux points. Il y a d'abord, la production législative et ensuite, les autres activités menées.

En ce qui concerne la production législative, on peut retenir que nous avons voté treize (13) lois portant autorisation de ratification pour permettre au Gouvernement d'avoir les moyens de sa politique.

Nous avons voté :

- la loi n°2019-22 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 28 janvier 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), dans le cadre du financement du projet de renforcement des systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Boukoumbé, Covè et Zagnanado, d'un montant de dix milliards de francs CFA ;
- la loi n°2019-23 portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans les contrats internationaux, adoptée à New-York, le 23 novembre 2005 ;
- la loi n°2019-24 portant autorisation de ratification de l'Accord relatif à l'application des garanties dans le cadre du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires signé le 15 mai 2005, du Protocole additionnel à cet Accord et du Protocole relatif aux petites quantités de matières ;
- la loi n°2019-25 portant autorisation d'adhésion aux Convention, Protocole et Accord de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ;
- la loi n°2019-26 portant autorisation de ratification de la Charte Africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement signée par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine à Lomé, le 15 octobre 2016 ;
- la loi n°2019-27 portant autorisation de ratification de la Charte Africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local adoptée à Malabo en Guinée Equatoriale, le 27 juillet 2014 ;
- la loi n°2019-28 portant autorisation de ratification de la Convention des Nations-Unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre investisseurs et Etats fondée sur des Traités, signée à Port-Louis en Île Maurice, le 17 mars 2005 ;
- la loi n°2019-29 portant autorisation d'adhésion à l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements conclus le 05 juin 1981 à Bagdad en Irak entre les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique ;
- la loi n°2019-30 portant autorisation de ratification de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du Port visant à prévenir, éliminer et contrecarrer la pêche illicite non déclarée et non réglementée, signé à Rome le 22 novembre 2009 ;
- la loi n°2019-31 portant autorisation de ratification du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des personnes âgées, adopté à Addis-Abeba, le 31 janvier 2016 ;
- la loi n°2019-32 portant autorisation de ratification de la Convention des Nations-Unies sur le contrat de transport de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer, adoptée à New-York, le 11 décembre 2008 ;

- la loi n°2019-33 portant autorisation de ratification du Traité révisé de la Convention internationale de la Prévoyance Sociale (CIPréS), signé le 14 février 2014 à Abidjan en Côte-d'Ivoire ;
- la loi n°2019-34 portant autorisation de ratification de la Convention des Nations-Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le 02 décembre 2004.

Les autres activités menées sont relatives aux diverses questions en ce qui concerne surtout :

- l'installation des députés de la huitième législature, le jeudi 16 mai 2019 ;
- l'élection du Bureau et des autres membres du Bureau de la huitième législature en séance plénière le 17 mai 2019 ;
- ensuite, le lundi 20 mai 2019, il y a eu la déclaration de constitution du groupe parlementaire «Bloc Républicain» (BR) ;
- le mardi 21 mai 2019, il y a eu la déclaration de constitution du groupe parlementaire «Union Progressiste» (UP) et il y a eu la constitution aussi des commissions techniques, permanentes ;
- le vendredi 31 mai 2019, il y a eu la répartition des places au sein de l'hémicycle conformément aux dispositions de l'article 27 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale ;
- le mardi 18 juin 2019, nous avons procédé, ensemble, à la désignation de nos représentants de la huitième législature, au sein des Parlements régionaux c'est-à-dire CIP/UEMOA, Parlement Panafricain et Parlement de la CEDEAO.

Voilà l'essentiel des autres activités que nous avons menées, en dehors du vote des lois. Je ne peux que me réjouir de tout ce travail qui a été fait et avec la collaboration de tout un chacun d'entre nous. Je ne saurais vous remercier seul, parce que sans le personnel d'appui, cette production n'aurait jamais été une réalité. C'est pourquoi, je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour remercier sincèrement les assistants de commissions et leurs collaborateurs, les opérateurs de saisie, tous ceux qui s'impliquent d'une manière ou d'une autre dans la tenue de nos sessions. Je n'oublierai pas ceux, grâce à qui, l'information est relayée au niveau national ou au niveau international, c'est-à-dire les hommes de la presse et tous ceux qui les assistent, ceux qui sont accrédités comme ceux qui ne sont pas accrédités, ceux qui, même dans l'informel, à travers les réseaux sociaux, nous appuient ou ne nous appuient pas, le principe du contradictoire fait jaillir toujours la vérité. Et c'est pourquoi, nous remercions ceux qui nous critiquent de bonne foi comme ceux qui nous appuient aussi, que nous apprécions à leur juste valeur, le travail qu'ils font. Merci à chacun et merci à tous.

Pour terminer, vous aurez certainement par les voies les plus habituelles, les plus autorisées, une convocation, d'ici quelques jours sur un illustre hôte qui viendra prononcer un discours au sein de l'hémicycle à l'attention des honorables députés. Nous ne saurions ne pas saisir cette occasion qui peut nous générer beaucoup de fruits. Donc, soyez à l'écoute, quand la date sera précisée, certainement vers la fin du mois, vous serez avertis.

Sur ce, je voudrais déclarer clôturée la première session ordinaire de l'année 2019.

*(Coups de maillet)*

*(Applaudissements)*

*(La séance est clôturée à treize heures quarante-deux).*

Fait à Porto-Novo, le 12 juillet 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du lundi 05 août 2019

- **Ouverture de la cinquième session extraordinaire de l'année 2019.**

***(La séance est ouverte à douze heures trente cinq par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale).***

* * *

* *

*

**M. le Président**. Prenez siège s'il vous plaît.

Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, vérifiez le quorum s'il vous plaît.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**, ***deuxième secrétaire parlementaire.*** *(Vérification du quorum).*

On a quarante-neuf (49) honorables députés présents, Monsieur le Président.

**M. le Président.** Nous avons quarante-neuf (49) honorables députés présents. La cinquième session extraordinaire de l'année 2019 est ouverte.

*(Coups de maillet)*

## Ouverture de la cinquième session extraordinaire de l'année 2019.

Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, donnez lecture du compte rendu sommaire de la séance du 12 juillet 2019.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance du 12 juillet 2019).*

**M. le Président.** Y-a-t-il des amendements à ce compte rendu sommaire ?

Aucun doigt en l'air.

Le compte rendu sommaire est adopté.

*(Coups de maillet).*

L'ordre du jour est l'ouverture de la cinquième session extraordinaire de l'année 2019. A cette session, nous avons l'examen du budget de l'Assemblée Nationale, gestion 2020 et la désignation des membres du COS-LEPI.

Avant d'aborder ces différents points, nous allons passer aux différentes communications.

Deuxième Secrétaire Parlementaire !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de :*

- *la lettre par laquelle l'honorable député Houngnibo Lucien annonce le décès de sa mère Véronique Koumé Houngnibo née Monhou;*
- *la lettre par laquelle madame Akplogan Estelle Vioutou, agent de l'Assemblée Nationale, annonce le décès de son père monsieur Akplogan T. Roger ;*
- *la lettre par laquelle monsieur Bokovo Jérôme, agent de l'Assemblée Nationale, annonce le décès de sa femme madame Ernestine Elévéo).*

**M. le Président**. Nous venons d'être saisis de trois annonces de décès. Vous voudrez bien vous lever pour que nous puissions observer une minute de silence à l'intention de nos disparus.

*(Minute de silence)*

La suite !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de :*

- *la lettre par laquelle le Président du Comité d'Action pour la Conquête de la Démocratie en Centrafrique (CACD-CA) Monsieur François Passema Endjiago félicite le Président de l'Assemblée Nationale pour son élection à la tête du Parlement béninois ;*

- *la lettre par laquelle le Premier Questeur transmet l'avant-projet du budget de l'Assemblée Nationale gestion de 2020).*

**M. le Président**. Dossier affecté à la commission des finances et des échanges ! Je voudrais demander au président de la commission, combien de temps il lui faut pour présenter son rapport.

**M. Gérard GBENONCHI,** ***président de la commission des finances et des échanges***. Nous allons travailler mercredi et je pense que le rapport sera prêt jeudi.

**M. le Président**. Le rapport peut être prêt jeudi. On me rappelle que nous devons respecter les dispositions légales et qu'il faudrait que les honorables députés aient le rapport quarante huit heures au moins avant, pour en prendre connaissance avant son examen. Si vous pouvez commencer par travailler dès ce soir, ce serait bon. Cela permettra aux honorables députés d'avoir les documents bien avant, pour pouvoir opiner valablement en plénière. Le mardi est libre, donc vous pouvez travailler.

**M. Gérard GBENONCHI**. Oui, Monsieur le Président ! Nous allons travailler demain mardi pour que le rapport puisse être prêt à temps pour être examiné le jeudi.

**M. le Président**. Nous prenons acte du fait que la commission puisse travailler demain, déposer le rapport au plus tard demain soir afin que nous puissions le lire et le comprendre et être ici jeudi. Faites en sorte que les honorables députés rentrent en possession du document afin qu'ils puissent opiner le jeudi.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la lettre par laquelle le secrétaire général administratif de l'Assemblée Nationale rappelle la désignation des membres devant siéger au COS-LEPI).*

**M. le Président**. Ce dossier, comme l'a indiqué l'avis technique, sera affecté à la commission des lois. Est-ce que le président de la commission est là ? Vice-président ? C'est qui ?

Vice-président de la commission des lois, ce dossier vous est affecté et il fait partie de l'un des points à l'ordre du jour de la présente session. Quand est-ce que vous pourrez déposer votre rapport ; au moins quarante huit heures avant pour que nous nous retrouvions autour de ce rapport ?

**M. Amavi Joseph ANANI,** ***premier vice-président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme***. La commission pourra être prête le jeudi.

**M. le Président**. La commission sera prête le jeudi pour qu'on se retrouve le lundi qui suit ? Nous avons ce soir et demain pour travailler.

**M. Amavi Joseph ANANI**. Le rapport sera déposé à temps pour être étudié le jeudi.

**M. le Président**. D'accord ! Nous prenons acte que le rapport sera déposé au plus tard demain soir. Tout le chemin est déjà balisé dans le rapport. Cela pourra être déposé pour que le jeudi, on puisse programmer cela à l'ordre du jour.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture du Décret n°19-165 sur le financement du projet d'appui à l'université nationale de l'agriculture et à l'université nationale des sciences technologie, ingénierie et mathématique).*

**M. le Président**. Ce dossier est affecté à la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales quant au fond et à la commission des finances et des échanges pour avis.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI.** *(Donne lecture de la lettre par laquelle l'honorable député*

*Abraham Daniel Zinzindohoué annonce sa démission de son poste de député à l'Assemblée Nationale).*

**M. le Président.** L'administration prendra toutes les dispositions nécessaires pour avertir le suppléant afin qu'il puisse se présenter le jeudi. Comme on aura tous les rapports le jeudi, s'il peut être là le jeudi ce serait bon.

Pour le moment, nous n'avons pas un autre dossier de communication sous la main. Nous attendrons que la commission des lois et la commission des finances se mettent résolument au travail sans désemparer et sans divertir à d'autres actes pour que nous ayons au plus tôt le rapport et que le jeudi nous nous retrouvions ici pour l'étude des deux sujets qui sont à la base de la convocation de la présente session extraordinaire. Sur ce, la séance est suspendue.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à treize heures treize).*

Fait à Porto-Novo, le 5 août 2019.

Le Secrétaire de séance,

Délonix Djiméco **KOGBLEVI**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du jeudi 08 août 2019

- **Examen du projet de budget de l'Assemblée nationale, gestion 2020 ;**
- **désignation des membres du Conseil d'orientation et de supervision de la Liste électorale permanente informatisée (COS-LEPI).**

**(*La séance est reprise à onze heures treize par Monsieur Louis Gbèhounou Vlavonou, Président de l'Assemblée nationale*).**

* * *

* *

*

**M. le Président**. La séance est reprise.

*(Coups de maillet)*

La dernière fois, nous avons reçu la lettre de démission de l'honorable député Zinzindohoué et nous avions invité son suppléant à se présenter ce jour. S'il est là, veuillez bien l'installer avant que nous ne démarrions la séance. Mais s'il n'est pas là…

*(Les huissiers parlementaires introduisent l'honorable député Florentin Tchaou. Le Président de l'Assemblée Nationale le félicite et l'installe officiellement).*

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, le compte rendu sommaire !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**, *Deuxième Secrétaire Parlementaire. (Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du lundi 05 août 2019).*

**M. le Président**. Quelqu'un a-t-il des amendements à porter au présent compte rendu sommaire ? Le compte rendu sommaire est adopté.

*(Coups de maillet)*

Les communications !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la lettre de l'honorable député Léon Aden Houessou relative au drame survenu sur le lac Ahémé le lundi 05 août 2019).*

**M. le Président**. Nous allons profiter pour également, en l'absence de tout courrier officiel, observer une minute de silence en hommage à feu de Souza Marcel, ancien ministre, ancien député à l'Assemblée Nationale à la septième législature. Nous faisons jonction des deux évènements douloureux et nous nous levons pour observer une minute de silence.

*(Coups de maillet)*

*(Les députés observent une minute de silence en la mémoire des disparus).*

*(Coups de maillet)*

La suite !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la :*

- *DCC n°19-257 du 18 juillet 2019 qui a déclaré que la requête de monsieur Mahoutin Bassa sur la loi n°2018-35 du 05 octobre 2018 est irrecevable ;*
- *DCC n°19-266 du 25 juillet 2019 qui a déclaré que la requête de monsieur Serges Roberto Prince Agbodjan sur certains articles de la loi n°2018-31 du 09 octobre 2018 portant Code électoral en République du Bénin est irrecevable).*

**M. le Président**. L'ordre du jour, c'est d'abord l'examen du projet de budget de l'Assemblée Nationale, gestion 2020. C'est le premier point inscrit à l'ordre du jour. Mais avant la présentation du rapport du Président, nous allons donner lecture des dispositions des articles y afférents notamment les articles 141, 143, 144, 145, 149, 150 et 151 du Règlement Intérieur.

Allez-y, Monsieur le Secrétaire Parlementaire !

## Examen du projet de budget de l'Assemblée Nationale, gestion 2020.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. Extraits du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Titre VI : Du règlement financier de l'Assemblée Nationale

Chapitre premier : Généralités

Article 141.- L'Assemblée Nationale jouit de l'autonomie financière et établit son budget.

Article 143.- Le budget de l'Assemblée Nationale est élaboré selon la nomenclature du budget de l'Etat réparti en chapitres et articles pour la gestion du personnel, du matériel et de fonds spéciaux tenus à sa disposition.

Article 144.- L'Assemblée Nationale établit son budget prévisionnel et le transmet au ministre chargé des finances pour intégration au projet de budget de l'Etat.

Article 145.- Le budget de l'Assemblée Nationale fait partie intégrante du budget de l'Etat voté annuellement conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances.

Article 149.- Chaque année, les Questeurs élaborent, de concert avec les membres du Bureau, un avant-projet de budget de l'Assemblée suivant la nomenclature du budget de l'Etat.

Article 150.- Le Président de l'Assemblée Nationale fait étudier l'avant-projet du budget par la commission permanente chargée des finances.

En tenant compte des modifications proposées par cette commission permanente, le Président de l'Assemblée présente le projet de budget devant l'Assemblée plénière qui en délibère et en arrête le projet définitif à inclure au projet de loi de finances.

Article 151.- Le Président de l'Assemblée Nationale, en soumettant le projet de budget à l'Assemblée, l'accompagne des documents suivants :

• le rapport de présentation ;

• l'état du personnel ;

• l'état d'exécution du budget précédent.

**M. le Président**. Il est bien précisé *qu'"en tenant compte des modifications proposées par cette commission permanente, le Président de l'Assemblée présente le projet de budget devant l'Assemblée plénière qui en délibère et en arrête le projet définitif à inclure au projet de loi de finances"*. Donc, il me revient, en tant que Président de l'Institution, de présenter devant la plénière le projet de budget. Ceci dit, je voudrais bien inviter les questeurs à se présenter à la tribune pour m'assister.

Le présent projet de budget, gestion 2020 est conçu conformément aux dispositions des articles cités tout à l'heure du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Ainsi donc, conformément aux dispositions de l'article 151, le présent rapport de présentation auquel sont annexés les états nominatifs ou d'effectifs des députés et du personnel de l'Assemblée Nationale, s'articulera autour de deux points essentiels à savoir le point de l'exécution au 30 juin du budget, gestion 2019 et les grandes masses du projet de budget, gestion 2020.

Au 30 juin du budget, gestion 2019, la gestion financière a été assurée durant le premier semestre conformément au crédit inscrit au budget primitif. Globalement, nous avons exécuté le budget à 39,91%. Ensuite, au cours du premier semestre 2019, les dépenses engagées s'élèvent à 39,91% des autorisations annuelles. Globalement, le niveau moyen de consommation de crédits au cours du premier semestre 2019 se situe évidemment en dessous de la moyenne.

En ce qui concerne le budget 2020, nous avons, conformément à la nomenclature budgétaire, les dépenses réparties, les dépenses non réparties et le budget d'équipement socio-administratif (BESA).

A ce niveau, nous avons, au niveau des dépenses réparties, onze milliards sept-cent-quarante millions trois-cent-quatre mille quatre-cent-quatre-vingt-onze (11.740.304.491) francs CFA, les dépenses non réparties un milliard sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf millions neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille huit-cent-soixante-neuf (1.799.999.869) francs CFA et au niveau de l'équipement socio-administratif, nous avons trois-cent cinquante-trois millions quarante-cinq mille cinq-cent-seize (353.045.516) francs CFA. Ce qui fait au total, treize milliards huit-cent-quatre-vingt-treize millions trois-cent-quarante-neuf mille huit-cent-quatre-vingt (13.893.349.880) francs CFA.

En ce qui concerne les dépenses réparties, nous obtenons en fin de compte, au titre de l'année 2020, treize milliards huit-cent-quatre-vingt-treize

millions trois-cent-quarante-neuf mille huit-cent-quatre-vingt (13.893.349.880) francs CFA. Par rapport à ce qui précède, il ressort que le projet de budget 2020 connaît un taux de diminution de 11,80% dû essentiellement aux suppressions des dépenses exceptionnelles qu'exige la fin de la législature notamment le sevrage des députés non réélus, celui du personnel contractuel sortant, des membres de la Conférence des présidents et des responsables politico-administratifs, le renouvellement de matériel roulant des membres de la Conférence des présidents, l'acquisition des attributs et du matériel informatique aux députés de la huitième législature.

En ce qui concerne les dépenses non réparties, nous avons les achats et biens de service qui nous donnent un crédit d'un milliard cinq-cent-soixante-neuf millions (1.569.000.000) comme je l'avais dit tantôt, contre deux milliards deux-cent-six millions (2.206.000.000) en 2019, soit une diminution de six-cent-quarante-et-un millions huit-cent-quatre-vingt-dix mille neuf-cent-soixante-deux (641.890.962) correspondant à un taux de -29,09%.

Pour le BESA, nous avons un crédit de trois-cent-cinquante-trois millions quarante-cinq mille (353.045.000) contre sept-cent-soixante millions sept-cent-soixante-quinze mille (760.775.000) en 2019, soit un taux de -53,59%.

Au total, le projet de budget, gestion 2020 s'élève à treize milliards huit-cent-quatre-vingt-treize millions trois-cent-quarante-neuf mille huit-cent-quatre-vingt (13.893.349.880) francs CFA contre quinze milliards sept-cent-cinquante-et-un millions huit-cent-quatre-vingt-neuf mille (15.751.889.000) francs CFA en 2019, soit une diminution d'un milliard huit-cent-cinquante-huit millions six-cent-trente-neuf mille cent-vingt (1.858.639.120) francs CFA correspondant à un taux de -11,80%

Tel est l'essentiel de la charpente du budget exercice 2020 que je soumets à l'appréciation des honorables députés.

Nous allons prendre les intervenants à partir de ma droite et je laisse les questeurs animer la discussion.

*(L'honorable député Abimbola Jean-Michel demande la parole).*

C'est où ? Où est-ce qu'il est ?

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Je suis là, en face de vous.

**M. le Président**. Ok !

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Monsieur le Président ce n'est pas pour m'inscrire mais je voudrais implorer votre indulgence pour cinq (05) minutes de suspension, s'il vous plaît !

**M. le Président**. En tant que président de groupe parlementaire ! Est-ce qu'il y a un avis contraire ? Je n'en trouve pas.

Cinq (05) minutes de suspension alors !

* * *
* *
*

*(La séance est suspendue à onze heures quarante-quatre minutes).*

* * *
* *
*

(*La séance est reprise à douze heures trente-neuf minutes*).

* * *
* *
*

**M. le Président**. La séance est reprise.

*(Coups de maillet).*

On retourne la parole au président du groupe parlementaire Bloc Républicain.

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Nous avons mis à profit la suspension pour mieux organiser les débats à l'hémicycle. Donc je voudrais, Monsieur le Président, également, que vous passiez la parole au président du groupe parlementaire Union Progressiste (UP) pour savoir s'ils sont prêts. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts.

**M. le Président**. Le président du groupe parlementaire UP n'avait pas demandé la suspension. Donc, si vous vous êtes prêt, c'est déjà l'essentiel.

Alors nous allons demander aux honorables députés qui sont à ma droite de s'inscrire au besoin. Est-ce qu'il y a des intervenants ?

*(Inscription des intervenants)*

Nous avons six (06) intervenants, honorables députés Sina, Ahouanvoébla, Agonkan, Gounou, Bagoudou et Bangana. Compte tenu du fait qu'il n'y a que six (06) intervenants, nous n'allons pas limiter le temps de parole. Mais si d'aventure, il y avait exagération, nous pourrions revenir sur notre décision.

Honorable député Sina Ouningui !

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Je voudrais...

**M. le Président.** Ce micro ne marche pas, changez lui de micro !

**Gounou SINA OUNINGUI BIO.** Je voudrais vous saluer, Monsieur le Président, je le disais tantôt, je voudrais également saluer les collègues et saluer également tout le personnel d'appui et ceux qui les ont aidés à élaborer ce projet. Je voudrais dire que moi, j'interviens ici en tant que membre de groupe UP pour dire qu'au niveau du parti, nous soutenons ce budget. Nous le soutenons pleinement parce que lorsque, vous le lisez, vous vous rendez compte qu'il a été élaboré avec un sens de responsabilité et de professionnalisme. Il a été élaboré dans des conditions que nous connaissons aujourd'hui, les conditions sont un peu difficiles mais les conditions de réforme. Et lorsqu'on dit reforme, je crois que tous les collègues députés sont d'accord avec moi, qu'il est important de comprendre qu'il faut perdre un peu aujourd'hui et de voir la situation s'améliorée notablement pour tout le monde demain. Donc, c'est justement par rapport à cela que nous soutenons ce budget.

Nous le soutenons parce qu'il a pris en compte les préoccupations majeures des élus, des députés. Ils ont écouté les problèmes qui ont été posés, ils les ont analysés et ils ont trouvé ce qui est important. C'est cela qui a été consigné dans le budget. Le budget a pris en compte également la situation de tous ceux qui sont au niveau de l'Assemblée Nationale, je veux parler de tous les travailleurs civils et militaires. Tous ceux qui sont tous les jours avec nous, tous ceux-là ont été écoutés et je crois que leurs préoccupations ont été prises en compte. Donc, au regard de cela, Monsieur le Président, le budget a été élaboré, et nous ne pourrons que l'appuyer. L'appuyer pour qu'ensemble avec tous ceux-là, nous puissions aller de l'avant. Je crois qu'il est important que nous ayons cet instrument-là, qui est un instrument de politique, nous devons accompagner le Gouvernement par rapport à cela. Et je dis que nous devons aller de l'avant dans les reformes. Et personnellement et au niveau du groupe, nous l'avons constaté et c'est par rapport à cela que nous disons que le budget est bon et qu'il faut absolument que nous puissions le soutenir. C'est au regard de cela qu'en tant que membre de l'UP, j'ai pris la parole pour dire le budget est bon et que nous allons le voter politiquement.

**M le Président.** Honorable député Ahouanvoébla !

**M. Augustin AHOUANVOEBLA.** C'est avec un grand plaisir que je prends la parole pour aborder un certain nombre de questions relatives au budget de l'Assemblée Nationale. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, le budget 2019 en cours d'exécution est d'un montant de quinze milliards sept cent cinquante et un millions neuf cent quatre vingt neuf mille (15.751.989.000) francs CFA. Aujourd'hui, avec l'accompagnement des Questeurs, de ses collaborateurs, nous sommes passés à treize milliards huit cent millions (13.800.000.000). Passer de quinze milliards sept cent cinquante et un millions neuf cent quatre vingt neuf mille francs (15.751.989.000) à treize

milliards huit cent millions (13.800.000.000), c'est une prouesse. Une prouesse parce que, ce budget sans toucher aux intérêts d'abord du personnel, les collaborateurs qui nous accompagnent dans l'administration sans toucher à leurs intérêts, on a réussi à réduire ce budget. Tout le Parlement vous dit merci. De toutes les façons l'union Progressiste vous dit merci. Merci pour avoir assaini au point d'arriver jusqu'à ce niveau. On nous chante depuis le 1er janvier 2019 qu'il n'y a pas d'argent à l'Assemblée Nationale alors que nous avons un budget. Nous ne comprenons pas ! Comment peut-on dire qu'à l'Assemblée Nationale, il n'y a pas d'argent ? On ne peut pas payer ceci. On ne peut pas payer cela. Et pourtant l'Etat central, le Gouvernement a toujours fait son devoir. Qu'est-ce qui s'est passé entre-temps pour que véritablement, on en soit là ? Allons-nous fermer les yeux là-dessus ? Non !

On ne dit pas tout mais il arrivera un moment où vous êtes obligés de tout nous dire. C'est important, parce qu'on doit à des députés sortants des ressources importantes, des dettes incroyables, des députés sortants, je dis hein ! Et vous mettez cela comme dettes, étant donné qu'il est totalement impossible de reporter sur un budget 2020 hypothétique ! Prenez vos responsabilités pour que chaque député, ancien siégeant ou non rentre dans son dû.

Je tire un coup de chapeau particulier à nos deux Questeurs qui sont rentrés dans la dynamique des réformes à vos côtés, pour que nous ayons véritablement un Parlement plus performant. Le Parlement sera performant, nous n'allons pas dire le chien aboie la caravane passe. Nous n'allions pas le dire mais ce qui est essentiel, c'est qu'on verra dans les prochains mois, dans les prochaines années comment le Parlement est un Parlement de développement de réformes, un Parlement aux côtés des populations, un Parlement qui n'accompagnera pas le Gouvernement les yeux fermés. Nous savons que les députés sont les assistants sociaux, vous le savez bien. Chaque député se réveille le matin, ce sont nos populations, celles de chez eux ou d'ailleurs qui sont à la porte. Tenez compte de cela. Et je vous invite à serrer la ceinture pour :

1-payer toutes les dettes dues à l'administration parlementaire. Je veux parler des fonctionnaires et vous savez de quoi il est question. La mandature dernière, vous savez qu'il y a des primes de fin de législature qui devraient être payées par le Bureau, par les Questeurs sortants et qui n'ont pas été payées. Elles sont évaluées à près de cinquante et un millions (51.000.000). Il faut les payer, Monsieur le Président. Vous savez très bien qu'il y a beaucoup d'autres dettes, de petites dettes liées aux ressources humaines. Il faut les régler. Je sais que vous en êtes capable.

Revenons à une situation dangereuse liée à la sécurité des députés et du personnel. Monsieur le Président, le Parlement est comme une Institution logée dans le marché de Ouando. On n'est pas du tout en sécurité au Parlement. N'importe qui rentre par tout moyen et à toute heure. Nous avons fait un travail par le passé pour réorganiser la sécurité au niveau du Parlement. Je remercie déjà les Questeurs qui ont pris en compte un pan de cette action à mener très rapidement au Parlement. Les visiteurs rentrent au Parlement et sont capables de se retrouver devant la porte du Président de l'Assemblée Nationale. Je dis bien les visiteurs, ceux qui ne sont pas de la maison sont capables de venir à la porte du Président de l'Assemblée Nationale. C'est inconcevable, quel que soit ce que nous sommes, moi, en tant que député, moi, en tant qu'agent de la maison, il y a des aires géographiques de la maison où on ne peut pas me retrouver comme cela se passe dans beaucoup de pays où nous allons tous. Et nous voyons comment cela se passe. Quand je suis parlementaire béninois et je vais à l'étranger, je vais dans un Parlement il y a des zones de ce Parlement où je ne peux pas mettre pied. Parce que je suis interdit de mettre pied là. Monsieur le Président, prenez cela en compte pour qu'on avance.

Je vais finir en vous invitant à aller à la page 118 de la présentation détaillée pour vous dire qu'au niveau des autres transferts courants en faveurs des projets, il y a le projet CAPAN qui a été oublié. Voilà une cellule d'analyse qui nous accompagne matin, midi et soir et on l'a oubliée. Et je voudrais prier les Questeurs, avec la bénédiction du Président et, naturellement, du président de la commission d'accepter que nous puissions accorder, en réajustant d'autres lignes entre trente et quarante millions (30 et 40.000.000) de francs CFA à ce projet pour l'année 2020 parce qu'ils font beaucoup et espérant que pour le budget 2021, tout ce qui a rapport aux projets et aux contributions

et aux différentes structures qui accompagnent le Parlement, on puisse rehausser légèrement le budget consacré à leurs fonctionnements.

**M le Président.** Honorable député Agonkan Gildas !

**M. Gildas AGONKAN.** Que la paix du Seigneur soit avec vous !

Monsieur le Président, on peut dire que depuis que vous êtes à cette place, à cette noble place, c'est la première fois que vous rentrez véritablement dans un vrai débat. On a eu ici une ribambelle de séances liées aux ratifications de protocoles d'Accords, d'Accords de financement...

Vous savez vous-même par expérience que ce sont des moments qui ne sont pas aussi délicats pour la gestion du groupe. C'est votre premier exercice, et on peut dire qu'à la lecture du document que nous avons devant nous, en entendant d'apprécier dans un futur proche, votre rapport d'activités, une autre paire de manche cela dépendra de comment vous allez nous gérer. On peut déjà dire par rapport à ce document que vous avez été bon, vous avez été cohérent, vous été pragmatique, parce que vous avez tenu compte d'un certain nombre d'éléments importants pour nous mais pour notre peuple. Vous êtes restés dans le contexte de rigueur, le contexte de sacrifice pour le développement de notre pays. Les politiques que nous sommes, appelons-le peuple par un sacrifice, appelons-le peuple à beaucoup plus de rigueur dans la gestion. Je lis dans ce budget que tout en voulant améliorer les conditions des députés, les travailleurs parlementaires de l'administration parlementaire, vous avez tenu compte de cette réalité-là qui nous met en lien étroit avec les aspirations de notre peuple qui nous a élus.

On a entendu dire qu'ils sont là, à la solde d'un homme. Ils vont se tailler tous les profits, en tout cas le budget qui nous est présenté aujourd'hui révèle que nous sommes au cœur des aspirations populaires, et par rapport à cela, nous ne faisons pas ce que nous voulons avec l'argent public. Je constate Monsieur le Président que le vacarme, j'allais dire le tintamarre qui a prévalu depuis lundi sur la remise en cause des aspirations de l'administration parlementaire n'était que du bluff et qu'en réalité, les travailleurs du Parlement ne sont pas les parents pauvres de ce budget. En tout cas, à la lecture, les avantages qui sont les leurs n'ont pas été brimés et cela est à votre actif. Je constate que tout ce qui a été annoncé, nous avons quintuplé notre budget pour nos poches, pour nos familles, toutes ces choses-là n'étaient que de l'intoxication béate. Surtout ce que vous avez fait, c'est contre le cadrage gouvernemental. On a vu ici des budgets de trente-et-un milliards (31.000.000.000). Nous sommes à un budget de treize milliards (13.000.000.000) et quelque. C'est un cadrage heureux. Nous avons appris et il faut le dire que vous vous attelez à donner de l'argent gratuitement à nos suppléants qui n'ont pas une fonction juridiquement établi au nom de l'Institution. A la lecture de ce budget, je n'ai pas observé cela. Il faut le dire pour que l'opinion sache la rigueur que vous êtes en train d'imprimer pour que ce Parlement, quelles que soient les conditions de sa mise en place, soit un Parlement responsable lié aux aspirations du peuple. C'est pour cela qu'il faut vous saluer.

Vous avez essayé tant bien que mal d'améliorer un peu nos conditions de travail, nos conditions de vie, nos conditions d'animation des activités ensemble avec nos populations. C'est bien cela le rôle de député. Il n'y a pas de mission sans moyens. Je fais le constat que les moyens ne sont pas encore à la hauteur de la mission. Mais nous devons tenir compte des ressources du pays. C'est pour cela que vous avez essayé de rester collé au cadrage. Il faut vous saluer pour cela.

Je vais quand même vous interpeler et souhaiter que vous fassiez le lobbying pour que ce qui est considéré comme dette soit payée. Que nos collègues qui n'ont pas eu la chance de revenir ici pour quelque raison que ce soit, les dettes qui sont les leurs, on puisse leur payer ces dettes-là. C'est important et cela sera à votre actif, Monsieur le Président.

La deuxième chose, je voudrais souhaiter qu'on rentre dans un processus de budgétisation en ligne ou j'allais dire d'informatisation de la budgétisation de notre Parlement. Ce n'est pas normal que notre Parlement ne soit pas encré dans un budget informatisé, qu'il n'y ait pas un logiciel de gestion budgétaire au Parlement béninois. Ce défi vous devez le relever pour que nous ne parlons plus de dettes. Ce n'est pas normal que le Gouvernement puisse honorer ses engagements

en libérant totalement la masse budgétaire et que nous soyons encore à des dettes. Cela veut dire qu'il y a des rubriques qui ont été dépassées. Si on avait un logiciel de gestion budgétaire, ces rubriques ne peuvent pas être dépassées. Vous le savez bien. Je souhaite que, dans le budget, il puisse y avoir une dotation pour informatiser réellement le budget.

Je voudrais terminer en vous exhortant tous à beaucoup plus d'effort, à beaucoup plus de travail parce que les moyens ne nous suffirons jamais. Mais nous tenons compte des moyens disponibles pour accompagner le Gouvernement dans nos missions. Et que quelquefois, les égarements qu'on observe puisse être corrigés. Je fais confiance au Bureau actuel, et vivement que, dans un an, quand nous serons à l'analyse de votre rapport, on tiendra compte de ce que nous aurons fait ensemble avec vous.

Je vous remercie.

**M le Président.** Honorable député Gounou !

**M. Abdoulaye GOUNOU SALIFOU.** Je voudrais à mon tour sacrifier à la tradition qui consiste à remercier les deux Questeurs, les remercier pour leur sens de dévouement, remercier également tout le personnel de soutien qui a œuvré, qui les a accompagnés dans l'élaboration de ce budget que je trouve équilibré. Equilibré, conformément au principe qui veut qu'un budget soit équilibré en ressource et en charge. Ce budget qui a été réalisé, avec rigueur parce que j'ai noté qu'il y a eu de la rigueur dans les prévisions. Rigueur parce que j'ai noté également qu'il y a eu de la sincérité. Rigueur parce que j'ai noté également qu'il y a eu de réalisme dans ce qui a été fait. Je les félicite encore une fois pour le respect des grands principes classiques budgétaires notamment le principe qui veut que les prévisions soient détaillées et que chaque crédit, que chaque ligne autorisée soit affectée à une charge bien précise, bien identifiée. En marge de ces remerciements, je voudrais quand même faire quelques petites observations. La toute première observation concerne le recul substantiel de certaines lignes notamment les lignes qui ont trait aux acquisitions, le BESA qui est tombé jusqu'à un niveau, -53%, je trouve cela un peu curieux. Curieux, parce que déjà même dans nos bureaux que nous venons d'intégrer, nous manquons de beaucoup de choses, de beaucoup de choses, même les feuilles, les papiers pour multiplier nos rapports la dernière fois, nous étions en commission des lois, c'était vraiment impensable qu'une commission n'ait même les papiers pour multiplier les rapports, ce pourquoi nous sommes là.

Mais à côté d'un tel constat qu'on charcute le BESA jusqu'à -53%, je ne comprends pas et je veux que les deux Questeurs me l'expliquent. Ce n'est pas compréhensible, ou bien est-ce que les acquisitions sont déplacées ailleurs ou c'est le Gouvernement qui va le faire pour nous l'envoyer ? Je veux comprendre parce qu'avant tout l'Assemblée Nationale, sa caractéristique première c'est l'autonomie de gestion. Par rapport à l'autonomie financière, nous avons l'autonomie de gestion. Je voudrais que cette autonomie puisse se confirmer dans ce qui va venir surtout dans nos crédits. Je voudrais après cela, cela regroupe tous les crédits qui ont reculés, il y en a jusqu'à quatre vingt trois (83) à -83%, -100% ; je voudrais que les Questeurs me résument les mobiles du recul de ces lignes-là qui sont drastiquement presqu'à la limite de la suppression.

Je voudrais revenir sur les difficultés financières qui ont prévalu depuis juin 2018. Les difficultés qui sont traduites par diverses restrictions. Le non payement de beaucoup de primes et de sessions extraordinaires entre temps. J'en veux pour preuve que depuis juin 2018, il y a eu beaucoup de restrictions par rapport aux missions statutaires à l'extérieur. On nous dit que les missions sont en difficultés ; il n'y a pas d'argent dans le budget 2018. En 2019, cela s'est empiré. Je veux comprendre. Même nos assurances depuis janvier 2019, la NSIA nous refusait des prestations. Moi, je suis allé et on m'a refusé une prestation de quinze mille (15.000) francs. C'est pour dire que nos assurances étaient d'abord suspendues par la NSIA pour défaut de payement, m'a-t-on dit là-bas, de façon crue au visage. C'était en janvier-février 2019. Qu'est ce qui s'est passé ?

Même au niveau de nos chauffeurs, de nos gardes de corps, les émargements auxquels ils ont droit depuis que nous sommes arrivés, il paraît que c'est aujourd'hui que cela va commencer. Je veux comprendre tout cela. Pourtant c'est des lignes qui

existent dans le budget. Tout a été budgétisé pour que ce petit personnel de soutien, nos chauffeurs et gardes de corps soient privés d'émargements auxquels ils ont droit depuis que nous nous sommes installés. Ce n'est pas compréhensible.

Monsieur le Président, il y a également les frais d'animation politique du terrain qui ne sont pas payés à ce jour, pourtant, tout cela aussi est budgétisé.

Au total, je dirai qu'on ne peut pas traverser toutes ces turbulences et que cela reste comme cela. Je suggère fortement, et cela, je l'assume, qu'une commission parlementaire d'enquête soit mise en place pour vérifier cette gestion qui nous a fait souffrir en 2019, où on nous disait qu'il y avait plus rien. Nous lisons, par exemple, sur les réseaux sociaux, par-ci, par-là, qu'il y a eu des milliards en l'air. Monsieur le Président, la charité bien ordonnée commence par soi-même. Nous sommes une Assemblée Nationale. Nous avons, entre autres, pour mission fondamentale, le contrôle de l'action gouvernementale. Pourquoi ne pas faire une action d'autocontrôle de nous-mêmes d'abord pour montrer au peuple, que l'Assemblée Nationale est de bonne foi, que ce n'est pas une Assemblée monocolore, qu'il y a bel et bien un débat à l'Assemblée ? Il y a débat dans cette Assemblée où nous débâtons de tout. Qu'il n'y a pas de sujet tabou. Je suggère que dans les jours à venir qu'on crée une commission d'enquête parlementaire pour crever l'abcès, pour savoir à quel niveau cela à péché.

Ce sont ces quelques réflexions que m'inspire ce budget que je voterai, que je salue et qui, à mon avis, est un budget très équilibré.

**M. le Président.** Honorable député Bagoudou !

**M. Adam BAGOUDOU.** Je voudrais, à la suite des collègues, vous féliciter aussi. C'est la première fois que l'article 149 de notre Règlement Intérieur est mis en application... Et vous venez de le prouver en présentant le budget et je voudrais vous féliciter et vous dire qu'au lendemain de votre élection, vous avez promis être un ..... *(inaudible)* de notre Institution parlementaire. Les premiers pas indiquent bien que vous êtes dans la bonne direction en termes de respect des textes et des procédures.

**M. le Président.** Honorable député Bida, cela se passe ici. Allez-y !

**M. Adam BAGOUDOU.** J'ai trouvé qu'en respectant donc la forme et les procédures, vous êtes en train de donner l'exemple, de vous illustrer en exemplarité en termes de gestion des ressources parlementaires qui est être la vitrine. La nouvelle tonalité du budget qui est exposée tout à l'heure est bien à partager avec l'ensemble donc les Questeurs, qu'on doit saluer au passage, l'ensemble de l'équipe technique pour la veuille qui a été observée dans tous les compartiments, dans l'équilibre et dans la rédaction, ce qui nous permet d'avoir une visibilité plus nette, parce que pour nous qui avions fait la 7ème législature avec vous, vous êtes témoin dans cette même salle que le pari que vous êtes en train de faire de faire fonctionner l'Institution parlementaire avec treize milliards (13.000.000.000), c'est dans ce même hémicycle qu'on nous a montré et démontré, que ce n'est pas évident avec même trente milliards. Le débat a été chaud. Je me souviens encore que vous étiez parmi les gens qui ont tenté de montrer, aux côtés de beaucoup d'autres collègues, que c'est possible et que le Parlement doit donner l'exemple en termes de rigueur, de respect de l'austérité. Cette démarche que vous imprimez à travers ce budget de votre mandat, montre bien que vous voulez bien faire suivre à vos paroles, à vos propos, des gestes concrets.

C'est pour cela que je tiens à souligner et dire que lors de 7ème législature, il y a eu un projet très ambitieux de modernisation de l'Assemblée Nationale. J'ai noté aussi que le budget qui est exposé prend en compte donc ce souci et, ce qui justifiait que cette augmentation exponentielle, vous voulez démontrer qu'avec ce niveau de crédits, il est possible que l'ensemble des activités, l'ensemble des projets qui ont été donc identifiés dans ce souci de modernisation de l'Institution parlementaire qu'il est bien possible de financer. C'est pour cela qu'en saluant donc la démarche qui a mis comme priorité plus de visibilité pour l'Institution parlementaire à travers la contribution au fonctionnement des divers réseaux. On note donc la responsabilité et le sens de la République.

Après avoir dit tout cela, je voudrais, quand même, faire quelques observations.

Un collègue m'a précédé sur la question de la nécessité de faire une provision pour la CAPAN. Je crois que cela a été dit. Je vais donc appuyer cet amendement et voir avec les techniciens, la possibilité donc de faire une provision d'au moins trente millions (30.000.000) pour un peu donner plus de visibilité à cette structure dont la contribution à notre Assemblée Nationale n'est plus à démontrer. Donc, je voudrais appuyer l'amendement en faveur de la CAPAN.

L'autre point, c'est que j'ai vu au niveau justement de la page 118 aussi autres contributions de l'Assemblée Nationale. J'ai lu au troisième titre où on a mis : Autres (RAPP). Ils ont cité. On a mis : « réseaux des femmes ». Plus loin, l'avant dernier, on regarde encore : on a « contribution aux réseaux des femmes ». Je voudrais m'assurer qu'il ne s'agit pas du même réseau, en tout cas les mêmes femmes ; auquel cas, que les Questeurs essaient donc de faire une relecture de ces tirets pour nous assurer qu'il n'y a pas de redondance.

Enfin, c'est l'activité des réseaux parlementaires ! J'ai vu une provision de vingt millions (20.000.000). Je voudrais dire qu'ils n'ont qu'à voir la liste des réseaux. Ce crédit de vingt millions (20.000.000), cela me paraît trop juste. Il y a nécessité de faire une relecture aussi à ce niveau pour qu'on améliore un peu afin de donner plus de visibilité à ces réseaux qui, certainement à travers leurs activités, contribueront à faire rayonner notre Assemblée Nationale.

Une fois encore, Monsieur le Président, merci beaucoup pour votre veille sur la bonne gouvernance, le respect des procédures et bon courage à l'ensemble de l'équipe. Et donc, c'est un bon budget que nous devons donc appuyer.

**M. le Président**. Honorable député Bangana !

**M. Gilbert BANGANA.** Monsieur le Président, comme l'ont dit mes prédécesseurs, je tenais à exprimer vraiment ma satisfaction ; ma satisfaction par rapport à la rigueur qui a prévalu dans l'élaboration de ce budget. Il y a trois jours, ce que nous lisions dans les réseaux sociaux et même au sein de l'hémicycle m'inquiétait beaucoup. Je ne sais pas d'où venaient ces informations, on laissait insinuer dans la tête de nos populations qu'un honorable député sans charges va se retrouver à six (06) millions. Où est-ce qu'ils ont vraiment eu ces informations, juste pour intoxiquer la population ? Et moi, je constate, comme l'a dit mon collègue Agonkan, que j'ai en face un budget responsable, un budget restrictif, parce qu'à le comparer au budget 2019, d'aucuns diront que l'année 2019 est une année spéciale dans la législature parce que c'est une année d'installation de la nouvelle législature. Mais je vais plus loin en comparant ce budget au budget 2018 qui est un budget d'activités normales au niveau de l'Assemblée. Et je sens que par rapport à ce budget de 2018, on a encore réduit le budget, on a baissé nos prévisions. De plus de quatorze (14) milliards en 2018, on est passé à treize (13) milliards huit cents. Je pense que, ne serait-ce que cela, cela laisse dans l'esprit de nos populations, que le Parlement peut faire mieux. J'ai le collègue aussi qui l'a dit ici. On a eu ici des projets de budget de trente-et-un milliards. Si on n'a pas trente-et-un milliards, on ne peut pas fonctionner ; et je sais qu'on a été sanctionné pour cela parce que nous, à la commission des finances, on a été rigoureux parce qu'on a dit que le budget le plus élevé qu'on ait connu dans ce Parlement, tout au moins pour moi qui ai eu au moins la chance de faire deux mandatures, c'est le budget de 2019. On a connu le budget intermédiaire, des budgets d'installation de la septième législature, cela n'a jamais atteint ce niveau et pourtant, nous avons souffert, on a été affamé. On dirait même qu'on a été victime de ce que certains de nos collègues se sentaient dans l'incapacité de ne pouvoir aller aux élections, ont voulu pénaliser tous ceux-là qui devaient aller aux élections ; et il y a eu même des deux poids, deux mesures, Monsieur le Président. Moi, j'aurais souhaité vraiment que ces genres de choses s'arrêtent et je sais, vous connaissant, Monsieur le Président, j'ai été très heureux de savoir que votre personne a pris vraiment la tête de l'Assemblée en tant que mon président du réseau de lutte contre la corruption, vous ferez mieux pour ce Parlement. Je tenais quand même à resituer le contexte sociopolitique pour dire que nous sommes dans un budget d'austérité parce qu'on dit que dans le pays, nous sommes en période de réformes. Il faut qu'au moins à l'Assemblée, qu'on s'accommode, et je pense que c'est à ce travail que vous et vos Questeurs, vous vous êtes attelés pour qu'on ait ce budget responsable. Cependant, je vais quand

même faire des observations qui sans doute vont faire connaître une incidence financière.

Je voudrais faire remarquer, au niveau du document, à la page 11 du document de présentation, qu'il y a eu des omissions. Il y a eu des omissions en termes d'effectifs de personnels. On a omis les rapporteurs des groupes parlementaires et des vices présidents des groupes parlementaires dans l'évaluation. Il faut que cela s'intègre et quand je me suis amusé à faire une évaluation financière, elle tourne autour de cinq millions quatre-cent. Je pense qu'on peut trouver où remettre cela. Il y a eu une omission, au lieu de quatorze (14) rapporteurs, on en a mis dix (10), au lieu de huit (08) vice-présidents, j'ai vu qu'on a que cinq (05) vice-présidents. C'est à corriger à ce niveau.

J'ai aussi remarqué qu'au niveau du document «variation de crédits», il y a une petite coquille. Si vous allez à la dernière page du document «variation», je pense qu'il y a une petite coquille où, on devrait faire observer quand même une diminution de crédits, à la sixième ligne, la dernière page, s'il vous plaît, je vois «matériel roulant», il était prévu en 2019, 575 millions, en 2020, 221 millions. Il y a une variation en baisse de 354 millions et pourtant on a mis taux de variation zéro. Donc, je pense que le taux de variation doit être une baisse de -61%. Il faut que l'on ressorte cela. Je dis, c'est à la dernière page, la page 5 du tableau de variation. Monsieur le Président, je voudrais revenir quand même sur certaines préoccupations. Je sais qu'à la sixième législature, on était fortuitement en Suisse, ensemble avec vous je pense bien, avec le Parlement des Jeunes et ils se plaignaient toujours de ce que le Parlement n'a pas prévu une dotation conséquente. C'est vrai, on a à peine quinze millions sur les lignes antérieures. Il serait souhaitable que nous… C'est vraiment une omission. On aurait pu le relever à l'étude du dossier, même si on ne peut pas aller à la hauteur de l'attente de nos jeunes parlementaires, qu'on puisse faire une dotation complémentaire de quinze à vingt millions. Ils ont une ligne de quinze millions ordinairement et je pense qu'ils ont besoin de soixante millions au moins, si on peut faire un complément de quinze à vingt millions pour leur permettre de mener leurs activités convenablement. Le dossier brûlant de l'Assemblée Nationale, au niveau des honorables députés, c'est le dossier de l'assurance. Assurance retraite, assurance automobile, assurance maladie. C'est de fortes sommes que nous investissons dans l'assurance pour les honorables députés mais il manque un suivi et nous enregistrons des pertes. Je prends l'exemple de l'assurance retraite des honorables députés, une commission a été créée à la sixième législature, j'étais le président de cette commission, j'ai déposé mon rapport, j'ai fait des observations. Heureusement que nous, chers collègues, on est revenu ; si on n'était pas revenu, on serait dans la galère parce que les dispositions, les termes du contrat ne sont pas vraiment intéressants. Moi, j'ai proposé qu'un avenant soit fait par rapport au contrat initial ; rien. On a fait des recommandations, certaines ont été appliquées et même pratiquement en sanctionnant les honorables députés je vais dire parce que je ne peux pas comprendre, par rapport aux acquis qu'on avait, même si vous êtes à la dernière année comme 2019, nos véhicules étaient régulièrement assurés jusqu'au 31 décembre 2019. Nos collègues qui ne sont pas réélus, le 31 août prochain, ils n'auront plus d'assurance pour leurs véhicules. Or, c'était un acquis. Ils ont réduit cela tout juste parce que dans le rapport, on a dit de conformer la période de sevrage à la période de mise en œuvre du contrat de l'assurance retraite. Qu'est-ce qui se passe, Monsieur le Président ? Nous cotisons quarante-huit mois. L'Assemblée Nationale cotise pour l'honorable député trois cent mille (300.000) francs. L'honorable député lui-même cotise soixante-quinze mille (75.000) francs. Cela fait trois cent-soixante-quinze mille (375.000) francs pendant quarante-huit (48) mois. Et le contrat dit qu'au terme des quarante-huit (48) mois, si vous n'êtes pas réélu, vous attendez un (01) an. Donc, du 16 mai passé, les collègues qui ne sont pas revenus attendent le 16 mai 2020 pour bénéficier de cette assurance. D'accord ! Pourtant, on n'a aucun signe de capitalisation sur notre argent. Ceux qui ont eu la chance de faire trois à quatre mandats... Je prends ma personne. J'ai fait la sixième législature, j'ai cotisé dix-huit (18) millions à la sixième législature. J'ai cotisé dix-huit (18) millions à la septième législature. Au bout du rouleau, on dit que si je n'étais pas réélu, on me retourne moins que ce que j'ai cotisé. Je n'ai jamais vu cela. Et on prétexte que lorsqu'un honorable député n'est pas réélu, on lui donne un bonus de deux ans d'assurance santé-maladie, et que c'est cela qui compense. Je le dis. Monsieur

le Président, ouvrez vos yeux, regardez dans ce contrat. Vous êtes le Président de la lutte contre la corruption. Il y a quelque chose qui ne va pas là. J'ai l'impression qu'il y a quelque chose qui est caché là. Il faut que tout soit transparent et la faute n'est pas à l'assurance. Ce n'est pas l'assureur, ce n'est pas NSIA qui est en faute. Je pense que c'est à notre niveau, il faut que nous prenions nos responsabilités pour revoir les termes du contrat. J'ai fait le travail. NSIA était d'accord. L'assureur était ouvert pour que nous apportions des avenants. Jusqu'aujourd'hui, rien n'y fit. Nous avons proposé qu'il y ait un expert, un courtier, un agent de courtage, sinon même un, deux parce que le courtier ne coûte rien, ne coûtera rien à l'Assemblée. Tout est pris en compte dans le contrat. Il faut au moins qu'on assainisse le portefeuille de l'assurance. Jusqu'aujourd'hui, ce rapport est resté là. Je ne sais pas, on a choisi quelques éléments du rapport qu'on a mis en œuvre et je dis mal mis en œuvre parce que ce n'est pas ce que nous, nous avons recommandé. Donc, Monsieur le Président, le rapport existe. J'aurais souhaité que si c'est possible, je suis disponible que nous apportions une fois encore des clarifications à ce travail que nous avons eu à faire pour que nos collègues soient sauvés. Pour finir, comme je le disais, les collègues l'ont déjà évoqué. Faites un effort, nous vous savons juste pour que nos arriérés, moi je ne parle même pas de dettes. Il n'y a pas de dettes ; on parle de dettes quand le budget est bouclé. Le budget est encore en cours. Il court encore, donc moi je pense que c'est des retards. Faites-en sorte que nos arriérés soient payés. Mieux, que nous éditions, je ne sais pas si le Parlement a un règlement financier propre à lui. Et j'ai l'impression que quand le Bureau de l'Assemblée est en difficulté, il agit, je ne sais pas, sans règlement. On choisit des critères, on frappe certains. Je vous donne un exemple.

Il y a une session ordinaire qui a été payée. On dit que si vous n'avez pas fait la moitié du nombre de sessions plus une plénière, vous n'y avez pas droit. Or, c'est l'hébergement. On a dit qu'il y a eu quarante-trois plénières, si on n'a pas fait vingt-deux plénières, on ne va pas vous payer l'hébergement. Je dis au nom de quoi ? Nous, on n'a pas connaissance de ce règlement financier. S'il y a un règlement financier, s'il n'y en a pas, il y a des compétences pour nous aider à rédiger un règlement financier pour que chaque honorable député connaisse à quoi s'en tenir, sinon quand il y a des problèmes on s'assied, s'il y a un million, on dit bon quel critère on va mettre en place pour éliminer certains. Et j'ai l'impression que nous avons été éliminés sciemment. Cela a été fait sciemment. Il faut qu'on nous rétablisse cela, Monsieur le Président. Il faut que cela nous soit rétabli. Cela a été payé pendant la campagne, on avait besoin de cela, on attendait cela et on ne nous l'a pas payé.

Voilà ce que moi, j'avais à dire. Et je tenais à vous remercier, à vous féliciter pour le travail que vous êtes en train de faire.

**M. le Président.** Merci ! C'était le dernier intervenant.

Je remercie chacun des intervenants pour leurs contributions positives au débat.

Je voudrais prier les Questeurs d'animer ce débat. Après quoi, je pourrai certainement compléter.

Messieurs les Questeurs, vous avez la parole.

**M. Boniface YEHOUETOME.** Le Président a déjà remercié tous ceux qui sont intervenus, nous n'allons pas reprendre les remerciements. Parmi les observations, il y a les recommandations, il y a des observations pertinentes, il y a eu des omissions. La CAPAN, le Président, quand on élaborait ce projet de budget, avait donné des instructions pour qu'on prévoit quelque chose pour redynamiser la CAPAN. Cela a été une omission. Je crois que la suggestion qui est faite, c'est quand même raisonnable. On va prévoir donc trente millions (30.000.000) de francs par rapport à la CAPAN.

Il y a également au niveau des Vice-présidents et des rapporteurs des commissions, une omission à ce niveau-là et quand on calcule, cela fait une différence de cinq millions quatre-cent mille (5.400.000) francs CFA. Nous prenons cela également en compte parce qu'on a mis « autres membres des commissions » alors qu'on devait également avoir dans notre document, 1.3.6, et on va mettre « autres membres des bureaux des groupes parlementaires ». En faisant les calculs, on trouve cinq millions quatre-cent mille (5.400.000) francs CFA au total par an. Si on réajuste, notre budget passerait alors à treize milliards neuf-

cent vingt-huit millions sept-cent quarante-neuf mille huit-cent quatre-vingt (13.928.749.880) francs CFA en prenant en compte trente millions (30.000.000) de francs CFA pour la CAPAN et cinq millions quatre-cent mille (5.400.000) francs CFA pour les autres membres à savoir vice-présidents et rapporteurs des groupes parlementaires. Je crois que pour le Parlement des Jeunes, on a vu pour le moment, compte tenu des restrictions qu'on a eues à faire, on suggère qu'on maintienne à ce taux parce qu'il y a eu même les autres rubriques, autres contributions où on a pensé qu'il vaut mieux qu'on reste d'abord à ce taux et qu'on revoie aussi le mode de fonctionnement. Par exemple, même au niveau des honorables députés, au lieu d'aller faire des ateliers hors de Porto-Novo, en faisant des ateliers à l'hémicycle, des séminaires à l'hémicycle, on gagnerait énormément ; cela va être la manière de gérer tel que le Président l'a dit. La vision du Président et la dynamique dans laquelle elle est, nous permettrait de gérer avec beaucoup plus de rationalité les ressources si on s'organise autrement. Donc pour le moment, on pourra maintenir d'abord ce taux parce que toutes les autres rubriques, il y a un souci d'améliorer. Ainsi, je pourrais dire que si on réajuste, les dépenses du personnel vont passer à dix milliards quarante millions quatre-vingt-quatre mille quatre-cent quatre-vingt-quinze (10.040.084.495) francs CFA, ce qui représente un taux de 72%. Les achats de biens et services au niveau des dépenses réparties ne changent pas. Cela fait 12,24%. Les dépenses non réparties, autres transferts courants, c'est là qu'on a ajouté la contribution, la provision pour la CAPAN. Cela passe de deux-cent-trente-cinq millions (235.000.000) de francs CFA à deux-cent-soixante-cinq millions (265.000.000) de francs CFA. Ce qui fait que toutes les dépenses non réparties passent à un milliard huit-cent-vingt-neuf millions neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille huit-cent soixante-neuf (1.829.999.869) francs CFA, ce qui donne un pourcentage de 13,14%. L'équipement socio-administratif, cela ne change pas, donc on est autour de 0,2% par rapport à notre budget global. Parmi les recommandations, l'informatisation, sur instructions du Président, on a déjà amorcé les démarches pour informatiser le système de gestion des ressources financières de l'Assemblée Nationale. Une équipe est déjà arrivée, il reste les dispositions pratiques ; dans les semaines à venir, dans les mois à venir, cela va être informatisé, on ne continuera pas de faire des traitements manuels si bien que lorsqu'on voudra modifier, on aura de facilité à le faire. La question des dettes à payer, il faut dire que sur le budget 2019, les frais d'hébergement, les frais des sessions extraordinaires non payés, cela va être payé sur le budget 2019. La prime de fin de législature, cela va être payé. En revanche, comme ici c'est l'étude du budget, lorsqu'on a fait un état des lieux sommaire, on a vu qu'on a d'énormes dettes à différents niveaux. Ce sont ces dettes qu'on ne pourra pas prendre en compte, en l'occurrence les dettes par rapport aux impôts, les dettes par rapport à la SBEE et à la SONEB, les dettes par rapport à des prestataires, je crois que tout cela ne pourra pas être pris en compte dans le budget de 2020. Mais, les dispositions devront être prises en négociation avec l'Exécutif pour que ce qui est dette puisse être apurée.

Le recul substantiel de quelques lignes, en l'occurrence le BESA, c'est vrai on a fait une réduction, mais lorsqu'on aura une gestion plus rationnelle, on va tenir, on va essayer de tenir. Jusqu'à présent, que ce soit le Président ou nous-mêmes, les fournitures, c'est nous-mêmes qui les acquérons. Or, les commissions ont besoin de fournitures pour travailler. Il y a certainement des choses qu'on va revoir ; on est en train de prendre les dispositions pour assainir un peu un certain nombre de points et je crois que l'année 2020, toutes les dispositions seront prises pour que la gestion soit nettement améliorée. L'équipement, il faut avouer qu'on n'est pas obligé de tout renouveler à chaque mandature. Il y a des équipements, je prends les bureaux, on n'a pas besoin de les renouveler, il y a des taux d'amortissement d'un certain nombre de matériel. Là où c'est pressant, là où c'est obsolète, là je crois qu'on prendra les dispositions pour le faire mais la diminution se justifie aussi par là. Je prends un cas, le bureau du Deuxième Vice-président de l'Assemblée. C'est là depuis la deuxième législature mais le bureau, c'est une fabrication locale, cela tient bon, il n'y a pas besoin de remplacer par un bureau importé qui tiendrait moins bon. Donc, il y a des choses qu'on ne va pas renouveler systématiquement. Je prends les copieurs, on n'aura pas besoin d'avoir plusieurs copieurs dans un cabinet. Les imprimantes, je n'aurai pas besoin d'avoir une imprimante, mon assistant une imprimante, mon secrétaire une imprimante. On peut mettre en réseau, de manière

à imprimer sur un copieur ou sur une imprimante. Donc, si on revoit la manière de gérer, nous n'aurons pas besoin d'acheter autant qu'on le faisait avant et il y aura des équipements. Je prends le cas des postes téléviseurs. Mon secrétaire n'aura pas de téléviseur, mon assistant n'aura pas de téléviseur. Ils sont là pour travailler. Et donc, il peut y avoir peut-être un poste à la salle d'attente qui pourra permettre de faire... Donc, c'est pour expliquer un peu pourquoi il y a eu ce recul par rapport au BESA. Il faut souligner entre-temps que l'Assemblée a l'autonomie financière et non l'autonomie de gestion parce que c'est glissé au niveau de l'intervenant qui parlait de l'autonomie de gestion ; c'est bien l'autonomie financière. Les difficultés financières depuis juin qui ont fait qu'il y a eu des restrictions en donnant l'exemple des missions. Oui ! On va essayer de contrôler un peu les lignes pour que la taille des missions, il y a les missions qui ne sont pas statutaires. Il faut veiller à ce que les missions statutaires, l'Assemblée puisse être présente, mais il y a des missions où il faut revoir la taille, il faut revoir ce qui est essentiel ; cela nous permettra de tenir même si on a eu des réaménagements. La question des assurances, c'est déjà dit. Je crois que c'est urgent qu'on revoie les contrats d'assurance. La commission Bangana avait fait un travail, ce travail va être repris, il y aura des réflexions et les contrats vont être rediscutés parce que c'est anormal qu'on mette de l'argent là, qu'il ne soit pas capitalisé et que le seul fruit, c'est deux ans d'assurance maladie, et les gens qui ne sont pas réélus seront obligés d'attendre un an, c'est un mauvais contrat. Le Président l'a déjà dit. Donc, après le vote de notre budget, le Président rencontrera, avec nous-mêmes, les assureurs, et très rapidement, il faut renégocier les clauses de ces contrats d'assurance. L'émargement des chauffeurs non autorisé depuis notre installation, oui le processus est engagé pour que le personnel contractuel puisse avoir de contrat et je crois que cela va être fait, les contrats sont en train d'être établis déjà et il faut que dans les meilleurs délais, on accélère pour que les contrats puissent être signés afin que les gens ne continuent pas d'avoir des avances sur solde, pour pouvoir leur permettre de faire face quand même à leurs dépenses. Les frais d'animation de campagne non payés, cela va être payé au cours de l'année et je crois que c'est pour cela que l'une des options majeures de notre projet de budget est de mensualiser pour qu'on ne soit pas obligé de dire qu'on doit. Si à chaque fin du mois, on reçoit quelque chose pour l'animation, cela nous permettrait de ne plus avoir ces problèmes d'arriérés non payés. Contribution des réseaux parlementaires à renforcer. Oui, c'est vrai, les réseaux parlementaires, on en a beaucoup. Même si on met cent millions, cela va être difficile même de tenir. Mais les réseaux parlementaires sont appelés à solliciter des partenaires pour les appuyer dans leurs activités et je crois qu'avec l'option où l'essentiel des activités va se tenir à Porto-Novo, cela va permettre de réduire les frais à engager à ce niveau-là. On accepte les corrections. Il y a eu des coquilles qui ont été glissées dans le document. A la page 5 du rapport de présentation, là où on a dit la prise en compte de l'indemnité des suppléants des députés, c'est à supprimer. C'était supprimé mais en reprenant, la suppression n'a pas été effective. Au niveau du tableau de variation des crédits, la remarque qui est juste à la page 6 où le taux de variation, au lieu de 0%, on va corriger, c'est une coquille, c'était une erreur. Donc, cela va être effectivement corrigé.

Monsieur le Président, pour le Parlement des jeunes, j'ai déjà répondu qu'on pourra d'abord s'en tenir à ce qui est là en attendant d'améliorer dans les années à venir.

Voilà ce que je peux dire en attendant, Monsieur le Président, que vous permettiez au Deuxième Questeur de faire quelques compléments.

**M. le Président.** Monsieur le Deuxième Questeur, vous avez la parole.

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU.** Je n'ai plus grand-chose à dire parce qu'aux préoccupations des collègues, le Premier Questeur a déjà donné les réponses. Néanmoins, il y a l'honorable député Bagoudou qui voulait savoir pourquoi on a, à la page 118, parlé de deux réseaux de femmes.

La première ligne concerne les femmes parlementaires de l'Assemblée. La deuxième ligne, c'est les femmes extérieures, les réseaux. Ce n'est pas les mêmes choses. Par rapport à l'honorable député Gounou, je voudrais lui dire que les fournitures ne sont pas dans BESA. Les fournitures sont acquises dans « achat de biens et services ». Ce n'est pas parce qu'on est en manque de fournitures que le BESA a baissé, il l'a dit. Je

crois que le problème, nous avons fait une option. Et quelle est l'option ? Conformément à notre Règlement Intérieur, le budget de l'Assemblée doit mettre son accent sur le fonctionnement. Les gros investissements-là, il ne revient pas à l'Assemblée de les faire. Si on a de gros investissements à faire à l'Assemblée, nous faisons le point, c'est le Gouvernement qui doit venir faire cela. On doit s'occuper donc des indemnités parlementaires, le personnel ! Si on a des constructions à faire, on fait appel au Gouvernement et il les fait. C'est pourquoi on n'a pas besoin d'avoir un BESA aussi important et surtout si on sait que cette année 2019, nous allons acquérir les véhicules des membres de la Conférence des Présidents qui font vingt-et-un. Donc, l'année prochaine, il n'y aura pas cela, ce qui fait aussi qu'il y a une diminution et je voudrais insister et rassurer les collègues par rapport à ce qu'ils appellent dettes. Je crois que le collègue Bangana l'a dit, ce n'est pas une dette. Nous sommes en 2019, peut-être c'est des retards et ces retards, on va rattraper avant la fin de l'année ; les primes d'animation seront payées. La session ordinaire que nous avons eue, on va la payer. Ce qui est promis sera payé aussi.

Maintenant, il a parlé de l'assurance. Nous sommes très préoccupés par l'assurance aussi. Je crois qu'en ce qui concerne l'assurance, nous n'allons pas renouveler le contrat sans que nous ne discutions de façon claire et qu'un avenant soit clair, qu'on puisse en tenir compte. Tous les problèmes que les collègues posent sont des problèmes réels. On ne peut pas continuer, qu'on puisse nous gruger jusqu'à ce point. On va revoir tout cela. Je crois que cela va permettre de remettre les pendules à l'heure. Voilà Monsieur le Président, je voudrais une fois encore remercier les collègues pour leur patience et dire que nous avons pratiquement pris en compte les questions. Peut-être que s'il y a des collègues qui n'ont pas eu satisfaction, ils peuvent encore reprendre la parole.

**M. Boniface YEHOUETOME**. *(Demande à prendre la parole)*.

**M. le Président**. Oui !

**M. Boniface YEHOUETOME**. Vous permettez que je complète en disant que quand vous avez reçu le syndicat du Parlement, vous nous avez donné des instructions pour que leurs avantages soient préservés. Ce qu'on a calculé sur le budget 2020, c'est les droits acquis à 2019 qui sont calculés. Les frais de péage sont maintenus. En attendant qu'on mette de l'ordre, c'est maintenu pour députés et personnel. Donc, aucun avantage n'a été touché. Les frais de plénières, on a maintenu mais on remet de l'ordre pour un meilleur contrôle des présences. Puisque quand les honorables députés ne sont pas là, ils n'ont pas droit à des frais de plénières. Il va être de même pour le personnel civil et le personnel militaire. Une personne ne va plus signer à la place d'une autre. C'est des mesures qu'on va prendre. Je crois qu'on a déjà pris ces mesures. Le personnel civil ne signe plus à la documentation mais dans le cabinet du Deuxième Questeur. Le personnel militaire signe dans le cabinet du Premier Questeur. C'est des mesures de contrôle et que ce qui est prévu, qu'on soit juste aussi bien pour honorables députés que pour le personnel civil et militaire.

**M. le Président**. Vous n'avez pas opiné sur ceux qui ont proposé une commission d'enquête sur la gestion passée. La question sera débattue au niveau du Bureau. Nous allons voir si les dispositions légales permettent de le faire. Parce que nous sommes régis quand même par un Règlement Intérieur et nous allons voir si le Règlement Intérieur nous permet de le faire. Est-ce que parmi les collègues, il y en a qui ne sont pas satisfaits et qui voudraient encore prendre la parole ? Je vois les mains qui annoncent une certaine satisfaction. Sur ce, je voudrais bien passer au vote le budget, pour être sûr que ce budget a été effectivement adopté. Qui sont ceux qui sont pour le budget tel que annoncé ? Ceux qui sont contre ? Je ne vois aucun doigt en l'air, inutile de dire procuration pour, procuration contre.

Le budget de l'Assemblée Nationale, exercice 2020 est voté à la somme de treize milliards neuf-cent-vingt-huit millions sept-cent-quarante-neuf mille huit-cent-quatre-vingt (13.928.749.880) de francs CFA, adopté à l'unanimité des honorables députés présents et représentés.

Questeurs, vous pouvez rejoindre vos places respectives.

Nous passons au deuxième point de l'ordre du jour. C'est la désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI).

Président de la commission des lois et son rapporteur, prenez place.

Monsieur le président vous avez la parole pour présenter le rapport de votre commission.

**Désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI).**

**M. Orden ALLADATIN**, *président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme*. Saisie pour les propositions de modalité de désignation des représentants de l'Assemblée au niveau du Conseil d'Orientation, la commission s'est réunie les lundi 5 et mardi 6, sous la présidence du vice-président de la commission. Vous voudriez bien, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, donner la parole au rapporteur de la commission pour livrer le contenu de notre rapport.

**M. le Président**. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Razack Abdou ABIOSSE,** *rapporteur de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme. (Donne lecture du rapport de la commission).*

**M. le Président**. Nous passons au débat général. Je commence maintenant par ma gauche.

*(Inscription des intervenants*).

Je pense que c'est clair, la réforme du système partisan nous allège énormément la tâche. Il n'y a que deux groupes parlementaires. Le reste, maintenant, je vais devoir suspendre la séance pour permettre d'aller confectionner les différentes listes afin que nous puissions procéder à son vote après.

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. *(Demande à prendre la parole).*

**M. le Président**. Honorable député Ahouanvoébla!

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. Nous ne sommes pas encore à cette étape. On doit adopter notre rapport.

**M. le Président**. Il n'y a pas de main, donc, il n'y a pas débat. Qui sont ceux qui sont d'accord avec le rapport tel que produit par la commission ? Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Personne !

Le rapport est adopté à l'unanimité des députés présents et représentés.

Président et rapporteur, veuillez rejoindre vos places.

*(Le député Jean-Michel ABIMBOLA demande à prendre la parole).*

**M. le Président**. Oui, président de groupe parlementaire !

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. La commission n'a pas dit si mon amendement a été accepté. Par ailleurs, nous voudrions demander une suspension jusqu'à mardi, si cela est possible. Parce que nous avons les CCA qui sont plus compliqués à confectionner. Si c'est juste pour désigner les neuf (09), c'est déjà compliqué mais on peut s'en sortir. Mais il faut pouvoir désigner les CCA.

**M. le Président**. Pour les neuf, cela ne devrait pas être compliqué.

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Pour les neuf, on n'a pas trop de problème. Mais c'est pour les CCA que nous avons besoin d'un délai.

**M. le Président**. Qui est d'avis contraire ?

**M. Alidou DEMOLE MOKO**. *(Demande à prendre la parole).*

**M. le Président**. Oui honorable député Démolé Moko !

**M. Alidou DEMOLE MOKO**. Nous autres, nous devrons aller fêter au Nord et revenir ici. Ce n'est pas facile. La fête, c'est pour le dimanche. Pour revenir ici, on serait un peu fatigué surtout que c'est une fête au cours de laquelle il y a la viande à travailler.

**M. le Président**. Vous proposez quoi ?

**M. Alidou DEMOLE MOKO**. Jeudi par exemple !

**M. le Président**. Je ne voudrais pas que nous soyons en train de trainer jusqu'à ce que le délai... On connaît comment cela se passe. N'allons pas aussi loin. Si on fête véritablement dimanche, vous avez la possibilité de distribuer la viande lundi et puis le mardi on peut se retrouver.

**M. Bio SINA OUNINGUI**. *(Demande à prendre la parole).*

**M. le Président**. Oui, honorable député Sina !

**M. Bio SINA OUINGUI**. Ce que l'honorable député Démolé a dit est très juste. Moi, je prends une journée pour voyager et une journée pour revenir. Je crois qu'il faut tenir compte de cela. Logiquement, comme il l'a dit, si on fête le dimanche, puis on voyage le lundi dans le meilleur des cas, j'arrive là-bas et pour revenir, il faut encore un jour. Nous devrons disposer à partir de là, si on prend les deux jours de délai de route, nous devrons disposer d'au moins trois jours de plan de travail. Au regard de cela, Monsieur le Président, voyez ce que vous pouvez nous accorder.

**M. le Président**. Il y a la fête le dimanche, il y a lundi...

**M. Paulin GBENOU**. *(Demande à prendre la parole*).

**M. le Président**. Oui !

**M. Paulin GBENOU**. Quand un chemin n'est pas long, on ne dort pas sur ce chemin. Mercredi gênerait ?

**M. le Président**. Cela ne gêne pas.

**M. Paulin GBENOU**. Je propose alors mercredi.

**M. le Président**. Il en est ainsi décidé.

(*Coups de maillet*)

Mercredi, on se retrouve à dix heures.

*(La séance est suspendue à quatorze heures onze).*

* * *
* *
*

Fait à Porto-Novo, le 08 août 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**.-

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**.-

# Séance du mercredi 14 août 2019

- **Poursuite de désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein du Conseil d'orientation et de supervision (COS) et des Commissions communales d'actualisation (CCA) de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI) ;**
- **clôture de la cinquième session extraordinaire de l'année 2019.**

***(La séance est ouverte à seize heures vingt sept par Monsieur Robert GBIAN, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale).***

* * *

* *

*

**M. le Président**. Bonjour, chers collègues députés ! Prenez place, s'il vous plaît.

La séance est reprise. Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, faites la lecture des dossiers de communications.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**, *Deuxième Secrétaire Parlementaire. (Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du jeudi 08 août 2019).*

**M. le Président**. Voilà la lecture du compte rendu sommaire de la séance du 08 août 2019 !

Amendement ?

Le compte rendu sommaire est adopté.

*(Le député Abimbola demande la parole).*

**M. Jean-Michel ABIMBOLA**. Monsieur le Président, je suis désolé, l'administration m'a rebaptisé, Hervé Jean-Michel Abimbola. Je m'appelle Babalola Jean-Michel Hervé, s'ils veulent dire tout.

**M. le Président**. Merci bien ! Note a été prise.

Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, allez pour la suite, s'il y a des communications, vous pouvez procéder à la lecture.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la lettre de :*

- *monsieur le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération à monsieur le Secrétaire général administratif de l'Assemblée Nationale relative à la célébration du 59ème anniversaire de l'indépendance du Bénin ;*
- *monsieur le commandant militaire de l'Assemblée Nationale à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale relative à la sécurité rapprochée des députés ;*
- *monsieur le commandant militaire de l'Assemblée Nationale à monsieur le secrétaire général administratif de l'Assemblée Nationale relative au port des badges par les fonctionnaires parlementaires ;*
- *monsieur le commandant militaire de l'Assemblée Nationale à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale relative à la détermination du parking des honorables députés).*

*(Donne lecture du Décret n°2019-194 du 17 juillet 2019 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord bilatéral signé entre la République du Niger et la République du Bénin dans le cadre de la construction et l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipelines).*

**M. le Président**. Le dossier sera affecté, au fond, aux commissions C2, C5 et C3 pour avis.

Nous allons poursuivre avec l'ordre du jour de la séance plénière du mercredi 14 août 2019. Deux points sont inscrits : le premier...

*(Le député* Sina Ouningui *demande la parole)*

**M. Idrissou SINA OUNINGUI**. J'ai deux préoccupations par rapport aux communiqués qui viennent d'être lus.

La première communication, c'est par rapport à la présence des honorables députés aux festivités comme cela vient d'être indiqué. Je me pose la question de savoir si moi, je suis dans ma circonscription électorale avant pour informer de mon absence au niveau national relativement à cette fête, Monsieur le Président, je voudrais demander par quel canal, je vais le faire. Par un

simple coup de fil ou bien par écrit, je suis déjà à 900 km de Cotonou. Comment je vais le faire ? C'est ma première préoccupation.

La deuxième, j'ai un garde-de-corps. Mais le garde-de-corps n'a pas un pistolet automatique. Le fusil d'assaut qu'on appelle habituellement AKM fait suffisamment peur. Lorsque je suis dans certains milieux, il sort et me suit avec cela, c'était comme s'il allait à un combat. J'ai vécu cette expérience vraiment malheureuse quand j'étais à Gogounou, et quand on est descendu, il a pris son AKM, les gens ont fui. Je n'ai pas de pistolet automatique, Monsieur le Président. Je ne sais pas comment vous allez faire pour que mon garde-de-corps ait un pistolet automatique parce que c'est un peu plus dissimulé. De toutes les façons, on peut le tenir cela sans que cela ne fasse peur aux gens. Même à Cotonou, ici, j'ai des difficultés. A des moments donnés, je suis obligé de lui dire de rester dans le véhicule et de me laisser seul circuler parce que vraiment, ce n'est pas bien. Et moi-même, je parais comme un prisonnier qu'on suit.

**M. le Président**. Je crois que pour le premier point de votre intervention, le Bureau de l'Assemblée Nationale se penchera sur la question. Quant au port du PA, en principe, tout garde-de-corps a un PA, un pistolet automatique. Je crois que le Bureau de l'Assemblée Nationale va se pencher sur la question et le commandant militaire sera aussi instruit pour que tous les gardes-de-corps aient le PA. Je suis d'accord avec vous, l'AKM n'est pas l'arme que le garde-de-corps va porter partout. Je crois que votre inquiétude sera levée.

Le président Ahouanvoébla !

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. Mon intervention est vidée par le collègue Bio Sina. Seulement, je voudrais dire que le problème d'envoyer les voitures dehors, que nous, les honorables députés de l'Assemblée Nationale, qu'on renvoie nos voitures dehors, je crois qu'on va réapprécier. Comme c'est juste une communication qui, de mon point de vue même, ne devrait pas être lue. C'est de voir avec vous, le Président de l'Assemblée Nationale, comment vous gérez cela. Mais pour l'instant, on aura l'occasion d'apprécier globalement, comment on organise la sécurité à l'intérieur.

**M. le Président**. Tout à l'heure, je disais que le Bureau va se pencher sur ces questions. Je crois que même dans la communication, il a proposé qu'une réunion du Bureau puisse se pencher sur la question. Le Bureau va se pencher sur tous les aspects de ces problèmes. Le Bureau sera responsable. Honorable député Ahouanvoébla, j'ai dit que le Bureau va se pencher sur la question. Les solutions seront trouvées.

Nous allons continuer avec l'ordre du jour.

*(Le député* Okounlola *demande la parole).*

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. Quand le président Ahouanvoébla a pris la parole, j'ai pensé qu'il voulait rectifier un certain nombre de choses. Je crois qu'on est suivi et on doit travailler conformément au Règlement Intérieur. Il n'est pas normal qu'à l'étape actuelle de la séance plénière, que des questions comme cela soient posées. Ce n'est pas normal. On peut le faire à la fin. Mais quand on le fait comme cela, cela veut dire qu'on est contraire au Règlement Intérieur.

**M. le Président**. Merci pour le rappel !

Bon ! Nous allons continuer. Je crois que vous êtes le dernier à intervenir. Nous allons continuer avec l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour, mercredi 14 août 2019. Deux points sont inscrits :

1. Poursuite de désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein du Conseil d'Orientation et de Supervision (COS) et des Commissions Communales d'Actualisation (CCA) de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) ;
2. Clôture de la cinquième session extraordinaire de l'année 2019.

Je ne sais pas si tous les groupes parlementaires sont à jour. Je voyais le président du groupe parlementaire «BR», il est sorti ? Les deux groupes parlementaires ont déposé leur dossier concernant la désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein du COS/LEPI.

L'Union Progressiste («UP») a proposé cinq noms et le «BR», quatre noms. Cela est clair.

Maintenant, pour ce qui est des Commissions Communales d'Actualisation, «Bloc Républicain», «Union Progressiste», présidents de groupes parlementaires, est-ce que vous êtes prêts ? La question vous est posée.

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Pour ce qui concerne le groupe parlementaire «Union Progressiste», je crois que nous avons déposé deux listes. C'est la preuve que nous sommes prêts pour le COS/LEPI, la désignation des cinq et maintenant, les CCA, également si on pouvait le faire. Je crois, nous sommes en train de clôturer la session-là sinon, on serait obligé d'annoncer encore l'ouverture d'une session très, très prochainement. Si le groupe «Bloc Républicain» est d'accord, nous, on est prêt.

**M. le Président**. Groupe «Bloc Républicain», vous avez la parole, madame Ahyi Chantal.

**Mme Chantal AHYI**. En ce qui concerne le groupe «Bloc Républicain», effectivement, nous avons déjà déposé la liste des honorables députés désignés. A la fin des travaux qui vont finir la désignation des honorables députés, nous demandons une suspension d'une demi-heure afin de pouvoir introduire la liste des CCA.

*(Le député Ahouanvoébla demande la parole)*

**M. le Président**. Allez-y ? Vous avez la parole, honorable député Ahouanvoébla.

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. A la suite de ce que vient de dire l'honorable député Ahyi, je voudrais juste dire que même si toutes les listes étaient disponibles, on ferait le vote au cas par cas. On fera d'abord pour les honorables députés désignés au COS/LEPI et ensuite, on procédera pour les CCA.

Je voudrais nous suggérer, étant donné que nous avons déjà les listes proposées au niveau du COS/LEPI, demander que nous engagions le vote de cette liste en attendant de voir à quel niveau le «Bloc Républicain» est par rapport aux CCA.

**M. le Président**. Je crois que le groupe parlementaire «Bloc Républicain» a demandé une suspension d'une heure au plus.

**Mme Chantal AHYI**. Une demi-heure après le premier vote.

**M. le Président**. On fait d'abord le premier vote? Autant pour moi, je n'ai pas compris. Donc, vous êtes d'accord avec cela ? Merci, pour avoir repris!

Nous allons continuer avec le premier vote, mais en attendant, je vais laisser le Deuxième Secrétaire Parlementaire vous lire les propositions des deux groupes parlementaires.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la liste des représentants de l'Assemblée Nationale au sein du COS/LEPI).*

**M. le Président**. Les dispositions des articles 55.1 et 55.2 du Règlement Intérieur sont ici appliquées. Nous allons recueillir les procurations des honorables députés absents.

*(Le député Kassa demande la parole)*

**M. le Président**. Oui, honorable député Kassa !

**M. Barthélémy KASSA**. Monsieur le Président, en résumant, vous avez indiqué que les dispositions de la loi sont ainsi appliquées. J'aurais quand même voulu que, pour que cela soit entendu ainsi, que vous appeliez le président de l'UP à nous dire ici que la liste qui est envoyée, c'est au titre de la majorité parlementaire et non en tant que «UP» pour être conforme à la loi. Parce qu'on a dit majorité parlementaire, minorité parlementaire. Le second a bien indiqué que la liste est proposée en tant que celle de la minorité parlementaire,

mais l'autre liste indique que c'est une liste du groupe parlementaire «UP». Ce sont des questions de forme qui sont indispensables.

**M. le Président**. C'est entendu. La précision, c'est nécessaire. Merci !

Nous allons continuer. Je disais que nous allons recueillir les procurations éventuelles d'abord pour le vote. Ensuite le matériel de vote, il est prêt ? Huissiers ? D'accord ! C'est prêt ! Les procurations, d'accord ? Les procurations sont attendues !

Rejoignez vos places. On attend toujours les procurations.

Nous avons reçu six (06) procurations que le Secrétaire Parlementaire va lire.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI.** *(Donne lecture des procurations des honorables députés :*

- *Vlavonou Louis à l'honorable député Ahouanvoébla Augustin ;*
- *Démonlé Moko Alidou à l'honorable député Sina Ouningui Bio Gounou Idrissou ;*
- *Hounsa Victor à l'honorable député Hazoumè Hyppolite ;*
- *Sokpoekpe Nathanaël à l'honorable député Anani Amavi Joseph ;*
- *Okoundé Jean-Eudes à l'honorable député Bissiriou E. Awaou ;*
- *Akpovi Eustache à l'honorable député Baba Moussa Mariama).*

Voilà les six (06) procurations, Monsieur le Président.

**M. le Président**. Nous allons commencer le processus de vote. Je suggère à la plénière le principe de scrutin avec trois bulletins, le vert qui signifie le oui, le jaune l'abstention et le rouge, non.

Nous poursuivons avec le tirage au sort. Un volontaire pour le tirage.

**M. Badirou AGUEMON**. Le premier scrutateur est Aguèmon Badirou et le deuxième scrutateur c'est l'honorable député Bissiriou E. Awaou.

**M. le Président**. Les deux scrutateurs se mettent déjà en place. On va tirer la lettre par laquelle on va commencer.

**M. Badirou AGUEMON**. La lettre H !

**M. le Président**. Donc, le vote va commencer par la lettre H. Les deux scrutateurs sont là. Nous commençons par Hazoumè Nougbognon Hyppolite.

*(Vote)*

**M. le Président**. Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, rapprochez-vous des deux scrutateurs pour le décompte.

Chers collègues, regagnez vos places pour suivre le dépouillement.

*(Dépouillement)*

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. Monsieur le Président, sur soixante un (61) votants, on a cinquante-sept (57) oui, quatre (04) non et zéro (00) abstention.

**M. le Président**. L'Assemblée Nationale a désigné par cinquante-sept (57) voix pour, quatre (04) voix contre et zéro (00) abstention ses représentants devant siéger au sein du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée COS-LEPI. Une décision du Président de l'Assemblée Nationale viendra compléter ce vote.

Nous venons de finir cette première étape. Nous devons continuer avec la deuxième étape qui consiste à la désignation des membres des Commissions Communales d'Actualisation (CCA).

Oui ! Vous avez la parole.

**Mme Sèdami MEDEGAN FAGLA.** Monsieur le Président, je voudrais juste vous rappeler notre demande de suspension pour une demi-heure.

**M. le Président.** Une suspension de combien de temps environ ?

**Mme Sèdami MEDEGAN FAGLA.** De trente (30) minutes.

**M. le Président**. Trente (30) minutes !

**Mme Sèdami MEDEGAN FAGLA.** Oui !

**M. le Président**. Sur demande du groupe parlementaire «Union Progressiste», nous allons suspendre la séance pour trente (30) minutes.

La séance est suspendue.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à seize heures cinquante trois minutes)*

* * *

* *

*

*(La séance est reprise à dix sept heures quarante cinq minutes).*

**M. le Président**. Nous reprenons. Messieurs les présidents des groupes parlementaires UP et BR, on attend les listes. On vient de recevoir la liste du BR.

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. Monsieur le Président, avant midi on a déposé la liste de notre groupe et vous nous demandez encore la liste ?

**M. le Président**. Nous n'avons pas copie de votre liste. J'ai compris. Et vous avez compris pourquoi j'ai compris.

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. J'ai compris.

*(L'honorable député Paulin Gbénou demande la parole)*

**M. le Président**. Oui ! Autant pour moi, c'était lui qui avait demandé la parole. Honorable député Gbénou vous avez la parole.

**M. Paulin GBENOU**. Je voudrais tout simplement demander à mon collègue de redonner une seconde fois la liste et incident clos, il l'a déjà fait.

**M. le Président**. Il l'a déjà fait. Honorable député Gounou vous avez la parole.

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. Chez moi, c'est toute une autre préoccupation. Je crois que c'est peut-être une motion d'ordre.

Il y a de cela quelques jours ici, nous avons beaucoup parlé du budget, nous avons dit que c'est un budget d'équilibre, un budget de rupture, un budget de développement. De plus en plus, je m'inquiète de la manière dont nous travaillons. Moi je viens d'arriver mais vous m'excusez, je suis un peu gêné. Je crois que dans le développement, il y a le financement, il y a l'organisation. Mais je crois que le temps est beaucoup plus important que tout cela. Je crois que le développement commence d'abord par une meilleure gestion du temps. Mais je ne le constate pas ici au niveau de l'Assemblée.

Je voudrais que nous pussions, de façon révolutionnaire, aborder cette question et ne pas dire chaque fois que c'est la pratique parlementaire, c'est ceci, c'est cela. Je connais des gens qui sont venus ici depuis 9 h 30 mn. Je ne crois pas que de 9 h 30 mn à cette heure-ci, qu'on ait véritablement évolué quantitativement et qualitativement. Je voudrais nous demander de revoir cette question. Je n'accuse personne mais je crois que nous pouvons faire un peu de forcing sur nous et revoir un peu.

**M. le Président**. Merci, honorable député, pour votre remarque pertinente ! Nous en sommes

tous conscients. Nous allons œuvrer à l'avenir pour que les collègues ne nous retardent plus. Mais vous avez dit quelque chose, vous avez parlé de pratique parlementaire. Je me rappelle bien, pour la désignation des membres du COS-LEPI et des CCA à la 7ème législature, je crois qu'on a eu à mettre deux (02) à trois (03) mois avant de le faire. On a fait trois (03) mois pour cet exercice. Si déjà aujourd'hui, nous sommes sûrs de boucler ce dossier, même si c'est à minuit, c'est aussi une avancée. Je ne dis pas que nous faisons bien d'être en retard. Mais cela arrive quelques fois. Ce n'est pas tous les jours. On va en tenir compte. Merci quand même pour votre remarque !

Les copies sont en train d'être conditionnées. C'était la seule que nous avons. Et pour des raisons que vous savez bien, nous allons commencer tout à l'heure dans deux (02) minutes. En attendant que les copies nous parviennent, nous allons continuer en réclamant déjà les procurations s'il y en a pour gagner du temps. On garde les mêmes, on suppose qu'il n'y en a plus d'autres. En attendant, on va commencer par les listes qui sont prêtes. Madame Ahyi passez-nous votre liste. En attendant, on va commencer par la liste du BR pour gagner du temps. Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la liste des représentants des CCA pour le compte du Bloc Républicain).*

**M. le Président**. La liste de l'Union Progressiste !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la liste des représentants des CCA pour le compte de l'Union Progressiste).*

*(L'honorable député Marcellin Ahonoukoun demande la parole)*

**M. le Président**. Oui allez-y ! Vous avez la parole.

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Une rectification. A la commune de Djakotomey, lire Likou Sylvain au lieu de Guédji Christian.

**M. le Président**. Répétez s'il vous plaît !

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Likou Sylvain.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. Veuillez bien prononcer s'il vous plaît !

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. LIKOU !

**M. le Président**. Vous nous envoyez cela par écrit.

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. D'accord ! Likou Sylvain au lieu de Guédji Christian.

**M. le Président**. Vous nous envoyez cela par écrit, c'est mieux.

Honorable député président Ahouanvoébla !

**M. Augustin AHOUANVOEBLA**. Il y a une erreur de frappe au niveau du département de l'Ouémé, commune de Dangbo. C'est Philibert et non Fulbert. Dans l'Ouémé, c'est Houessou Philibert et non Fulbert.

*(L'honorable député Jérémie Adomahou demande la parole)*

**M. le Président**. Oui !

**M. Jérémie ADOMAHOU**. Au niveau de Comé, c'est Attakuy et non Attaky.

**M. le Président**. Comé ?

**M. Jérémie ADOMAHOU**. Attakuy. Je vais vous écrire cela. Attakuy.

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. C'est bien cela !

**M. Jérémie ADOMAHOU**. Attakuy ! Vous aviez dit Attaky.

**M. le Président**. C'était une erreur de lecture. C'est fini ?

Nous allons continuer. Pour le vote, je suggère toujours le principe du scrutin secret avec trois (03) bulletins comme précédemment : le vert, le jaune et le rouge. Les scrutateurs qui étaient là pour la première phase, je les prie de bien vouloir revenir. On maintient les mêmes éléments, les deux (02) scrutateurs et on continue avec la lettre H.

*(Vote)*

Nous allons clôturer le vote et prier le Deuxième Secrétaire Parlementaire à aller procéder au dépouillement, assisté des deux (02) scrutateurs.

*(Dépouillement du vote)*

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**.

- 55 votants,
- 55 Oui,
- 00 non,
- 00 abstention.

**M. le Président**. L'Assemblée Nationale a désigné par 55 voix pour, 00 voix contre, 00 bulletin nul, les membres des Commissions Communales d'Actualisation (CCA).

*(Coups de maillet).*

Messieurs les scrutateurs, vous êtes priés de rejoindre vos places. Merci beaucoup pour le travail abattu !

Nous venons de procéder à la désignation des membres des CCA et l'ordre du jour est épuisé. Je m'en voudrais de ne pas remercier tous les collègues députés pour leur endurance, pour leur présence, sans oublier le personnel de soutien et les journalistes. Je profite de cette occasion pour souhaiter aux députés de bonnes vacances en attendant éventuellement la convocation d'une session extraordinaire éventuelle.

Vous voulez intervenir ? Honorable député Babatoundé vous voulez dire un mot ? D'accord !

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE**. Mon collègue Sina avait émis une préoccupation par rapport à la gestion du temps des parlementaires, des députés que nous sommes. J'ai dit ici une fois qu'il faudrait vraiment que nous puissions aller au même rythme que la première autorité de notre pays, à savoir que nous puissions engager courageusement des réformes au niveau de notre Assemblée Nationale. J'espère que Monsieur le Président, vous irez dans ce sens-là pour que vraiment d'ici à là, on commence par sentir qu'un autre vent commence à souffler au niveau de notre Assemblée Nationale. Je voudrais donc qu'on prenne en compte sa préoccupation et que nous puissions aller de l'avant.

**M. le Président**. Nous avons pris note, nous avons pris acte.

Je disais que l'ordre du jour étant épuisé, la cinquième session extraordinaire de l'année 2019 est clôturée et la séance est levée.

*(Coups de maillet).*

*(La séance est levée à dix huit heures cinquante et une).*

Fait à Porto-Novo, le 14 août 2019

Le Secrétaire de séance,

Délonix Djiméco **KOGBLEVI**

Le Président de séance,

Robert **GBIAN**

# Séance du lundi 23 septembre 2019

- **Ouverture de la sixième session extraordinaire de l'année 2019.**

**(*La séance est ouverte à douze heures douze par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale*).**

* * *
* *
*

*(Coups de maillet)*

**M. le Président.** Bonjour, chers collègues!

Madame la Première Secrétaire Parlementaire, vérifiez le quorum, s'il vous plaît**.**

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA, *Première Secrétaire Parlementaire.*** (*Entame la procédure de vérification du quorum*)

**M. le Président.** Nous voudrions bien quand-même que nos mandants sachent que vous êtes présents. Quand on lève la main, on ne voit pas, on n'entend pas et cela n'est pas enregistré.

**Mme Sofiatou SCHANOU.** *(Procède à la vérification du quorum).*

**M. le Président.** La sixième session extraordinaire de l'année 2019 est ouverte.

*(Coups de maillet)*

Dossier des communications!

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** *(Donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Michel Abimbola, suite à sa nomination comme ministre du tourisme de la culture et des arts et appelant à l'installation de monsieur Adoun Hilaire, son suppléant).*

**M. le Président.** Veuillez installer le suppléant du ministre Jean Michel Abimbola

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Maintenant, vous pouvez continuer avec les autres communications.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** *(Donne lecture de la lettre de monsieur Ewinsou Honorat, conducteur de véhicule administratif, chauffeur du parc de l'Assemblée Nationale, annonçant le décès de son père, Adjapka Honoré, exploitant agricole à Gobé).*

**M. le Président.** Nous venons d'être saisis d'une annonce de décès. Nous allons observer une minute de silence en mémoire de l'illustre disparu.

*(Minute de silence)*

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** *(Donne lecture de :*

- *-la lettre de félicitations et de renforcement des liens d'amitié parlementaire du Président de Conseil de Concertation de l'Etat du Qatar;*
- *la lettre de félicitations du Président du Sénat Canadien, Monsieur Georges J. Furey et du Président de la Chambre des communes, Monsieur Geoff Régan à Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale;*
- *la lettre de félicitations du Président de l'Assemblée Nationale de l'Etat du Kowéit à Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale;*
- *la lettre du Président de la République du Bénin à son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale relative à la demande de relecture de la loi n°2019-06 portant Code pétrolier en République du Bénin).*

**M. le Président.** Nous allons demander au président de la commission des lois de reprendre le dossier pour une relecture conformément aux dispositions évoquées par le Président de la République.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA.** *(Donne lecture de la décision DCC 19-303 du 29 août 2019 de la Cour Constitutionnelle).*

*(Le député Kassa Barthélémy demande la parole).*

**M le Président.** Oui !

**M. Barthélémy KASSA**. C'est vrai que c'est une loi pour laquelle on sollicite une deuxième lecture. Mais c'était par rapport à certaines circonstances que, préalablement, ce dossier était affecté à la commission des lois au lieu d'être affecté à la commission du plan. Après, on a échangé dans les coulisses et on avait quand-même trouvé qu'il est normal de le restituer à la commission du plan. C'est pour cela que je sollicite votre indulgence pour qu'étant donné qu'il s'agit du Code pétrolier, désormais, la commission du plan soit la mieux indiquée, Monsieur le Président.

**M. le Président.** Oui, honorable député Ahouanvoebla!

**M. Augustin AHOUNVOEBLA**. Monsieur le Président, je crois qu'on ne va pas faire du débat autour d'une loi déjà votée et dont les travaux en commission ont été déjà conduits par une commission. Lorsque cela revient, ça devrait être retourné à cette commission.

**M. le Président**. Monsieur le président de la commission des lois!

**M. Orden ALLADATIN**. Ce débat a été effleuré la fois dernière. Je pense que vous apprécierez. Pour le cas d'espèce, ce n'est pas possible de changer de commission à cause de quelque chose. Mais le débat de fond qui est posé, il faut qu'on le fasse. J'ai dit la fois dernière que si l'on procède ainsi, la commission des finances n'aura plus aucun dossier. Les demandes de ratification que vous avez et autres ; toutes les lois qui viendront ici concernent un secteur donné. Et ces secteurs-là, on a parlé d'une commission, on appréciera. Je ne souhaite pas qu'on en fasse une discussion mais j'ai peur qu'à cette allure, la commission des lois soit dépouillée des questions sur lesquelles elle est appelée à donner des avis juridiques vraiment au fond. Mais je ne souhaite pas qu'on en fasse une polémique. On appréciera.

**M. le Président.** Voilà! Au fait, je vous ai donné la parole juste parce que le président de la commission 3 a parlé et a dit que vous avez eu des concertations et autres. C'était justement pour cela. Sinon, je l'ai déjà affecté à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme pour continuer le travail.

La commission du plan, de l'équipement et de la production peut se joindre à la commission des lois pour faire le travail ensemble. Il n'y a pas de souci en cela.

Allez-y !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture de la décision n° DCC 19-303 du 29 août 2019 par laquelle la Cour Constitutionnelle déclare son incompétence face à la requête en date du 14 décembre 2018, enregistrée à son secrétariat le 18 décembre 2018 sous le n°2763/462/REC-18 par laquelle monsieur Frédéric Zinsou Allowakou forme un recours aux fins de changer la dénomination de la fête nationale des religions traditionnelles du 10 janvier en journée des louanges et des chorales).*

*(Donne lecture de la lettre par laquelle monsieur Mitowadé Pascal Sègbégnon, journaliste au quotidien « l'Affiche du jour » et secrétaire administratif du centre Yeten, demande la suppression de la peine de réclusion criminelle à perpétuité du Code Pénal du Bénin).*

**M. le Président**. C'est un dossier qui est affecté à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme, quant au fond et à la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires socials, pour avis.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du decret n°2019-225 du 31 juillet 2019 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre la*

*République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires du Bénin).*

**M. le Président**. Ce dossier est affecté à la commission des finances et des échanges, quant au fond et à la commission du plan, de l'équipement et de la production, pour avis.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du décret n°2019-226 du 31 juillet 2019 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 07 mai 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole).*

**M. le Président**. Ce dossier est affecté à la commission du plan, de l'équipement et de la production, quant au fond et à la commission des finances et des échanges, pour avis.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du décret n°2019-382 du 07 août 2019 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation d'adhésion de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, adoptée à Rome le 24 juin 1995).*

**M. le Président**. Ce dossier est affecté à la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, quant au fond et à la commission des lois, pour avis.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du décret n°2019-388 du 04 septembre 2018, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé le 16 juillet 2019 entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara (209,68 km)).*

**M. le Président**. Ce dossier est affecté à la commission n°2, quant au fond et à la commission n°3, pour avis.

Nous avons été saisis par dix (10) honorables députés pour l'examen en procédure d'urgence des projets de loi ci-après:

- projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt, signé à Marrakech le 05 avril 2019 à l'Université Nationale des Sciences Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNESTIM);
- projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 07 mai 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre de financement du projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole ;
- projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre le République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires du Bénin ;
- projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé le 16 juillet 2019 entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara (209,68 km).

Qui sont ceux qui sont pour l'étude en procédure d'urgence de ces quatre (04) projets de loi ?

Nous allons demander aux différents présidents quand est-ce qu'ils pourront alors produire un rapport oral par rapport à ces quatre projets de loi en commençant par la C 2.

**M. Gérard GBENONCHI**, ***président de la commission des finances et des échanges*.** Nous sommes saisis de deux dossiers, nous pensons que...

*(Le député Orden ALLADATIN demande à prendre la parole).*

**M. le Président.** Député ALLADATIN !

**M. Orden ALLADATIN**. Nous ne savons pas si la procédure d'urgence est votée ou pas.

**M. le Président**. On l'a votée. J'ai vu. J'ai regardé.

**M. Orden ALLADATIN**. Vous n'avez pas fait le point. On ne sait pas.

**M. le Président**. C'est à l'unanimité que les honorables députés ont voté.

**M. Orden ALLADATIN**. D'accord ! Merci, Monsieur le Président !

**M. le Président**. Moi, je suis devant vous. Donc, j'ai regardé. Ils ont même levé les deux mains. Oui, j'ai vu. Allez-y, président de la commission des finances !

**M. Gérard GBENONCHI**. Je disais qu'au niveau de la commission des finances et des échanges, nous mettrons tout en œuvre pour que les rapports soient prêts avant mercredi.

**M. le Président**. Merci ! La commission du plan !

**M. Barthélemy KASSA**, ***président de la commission du plan, de l'équipement et de la production***. Je pense que nous pourrons être dans les mêmes conditions pour présenter le dossier mercredi.

**M. le Président**. Merci ! La commission de l'éducation !

**M. Natondé AKE**, ***président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales*.** C'est pareil. Le mercredi, nous pourrons être prêts.

**M. le Président**. Ce qui suppose, avant terme, qu'une plénière est déjà envisagée pour le mercredi, si je comprends bien.

Madame la Première Secrétaire Parlementaire, veuillez donner lecture du compte rendu sommaire de la dernière séance.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du mercredi 14 août 2019).*

**M. le Président**. Y-a-t-il des amendements à porter au présent compte rendu sommaire ?

*(Le député Assan Séibou demande la parole).*

**M. le Président**. Honorable député Assan !

**M. Assan SEIBOU**. Juste pour corriger la lecture de mon nom. Elle a lu « Assa Séïbou ». Je ne suis pas «Assa», je suis « Assan ». Mon nom, c'est « Assan Séïbou » et non « Assa Séïbou ».

**M. le Président**. Sous réserve de cet amendement, le présent compte rendu sommaire est adopté.

(*Coups de maillet*)

Vous savez que soixante-et-un (61) honorables députés ont demandé la convocation de cette session extraordinaire sur un ordre du jour précis. Alors, vous pouvez nous lire l'ordre du jour de la session.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. Nous avons :

1. l'ouverture de la sixième session extraordinaire de l'année 2019 ;
2. l'examen du projet de loi, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Marrakech le 05 avril 2019, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du projet d'appui à l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) et à l'Université Nationale des Sciences Technologiques, Ingénierie et Mathématiques ;
3. l'examen du projet de loi, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 07 mai 2019 entre la République du Bénin et le Fonds africain de développement (FAD) dans le cadre du financement du projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole ;
4. l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre le République du Bénin et la banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires du Bénin ;
5. l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé le 16 juillet entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara (209,68 km).

**M. le Président**. Les dossiers ont été déjà affectés. Et il a été décidé qu'ils soient étudiés en procédure d'urgence. Nous allons suspendre la séance et permettre aux commissions de travailler pour revenir mercredi en plénière pour l'examen de ces dossiers.

Si vous n'y trouvez aucun inconvénient, la séance est suspendue.

*(Le député Agongbonon demande la parole).*

Vous avez la parole.

**M. Lambert AGONGBONON**. Moi, j'ai une petite inquiétude par rapport à la journée de mercredi qui est en train d'être retenue. Etant donné que nous avons l'habitude de déplorer l'absence des ministres concernés par rapport à nos différents projets de loi, est-ce que cette journée de mercredi pourrait permettre effectivement à nos ministres d'être-là ? Est-ce qu'ils ne seront pas retenus par d'autres urgences de l'Exécutif ?

**M. le Président**. J'estime qu'il ne nous revenait pas de parler au nom des ministres lorsque nos ministres sont présents. Et c'est des dossiers très urgents, disons, d'une extrême urgence. Parce que si soixante et un (61) honorables députés sont arrivés à demander une session extraordinaire, c'est que nous sommes à la limite de perdre les crédits. Et les dossiers, c'est pour d'abord l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Et si nous perdions les crédits au motif qu'il y a conseil des ministres, je pense que nous pénalisons le peuple. Je pense que le peuple est au-dessus. Et j'estime que les ministres ne sauraient prévaloir du conseil pour ne pas être ici. C'est ce que je pense, sauf si les ministres nous disaient le contraire.

Merci, monsieur le ministre de prendre la parole !

**M. Gaston DOSSOUHOUI, *ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche***. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, au nom de mes collègues, je tiens à exprimer toute notre reconnaissance pour la promptitude avec laquelle des dossiers aussi urgents et brûlants sont en train d'être examinés. Toute modestie gardée, je vous en sais gré.

Je voudrais toutefois rappeler que nous prenons acte de la date qui vient d'être fixée. S'il nous était possible de savoir un peu le créneau horaire, nous communiquerons, parce que généralement, le conseil des ministres ne dure pas plus que deux, voire trois heures, selon les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En vertu de la présente urgence, s'il était possible, pour nous, de pouvoir nous acquitter des obligations au plan gouvernemental entre probablement neuf heures et onze heures trente ou douze heures, sauf objection de l'Autorité qui dirige le conseil, il est possible que nous répondions sur les deux plateaux. Aussi, en vertu de l'urgence !

Je vous remercie, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

**M. le Président**. Un autre ministre veut prendre la parole ?

*(Aucune autre réaction de la part des ministres).*

Nous allons poursuivre la session le mercredi à partir de midi. Cela peut aller ? Vous aurez déjà terminé là-bas.

Honorable député, cela peut aller ?

**M. Lambert AGONGBONON**. Oui!

**M. le Président**. Nous joignons les deux préoccupations et nous allons poursuivre la séance le mercredi à midi.

Comme on l'a dit tout à l'heure dans le compte rendu sommaire du 14 août passé, essayons de gérer au mieux le temps. C'est une œuvre de charité. Les collègues étaient là depuis sept heures quarante cinq minutes pour la montée des couleurs, ils ne sont pas rentrés. Vous comprenez déjà ce que je veux dire ? Essayons de respecter midi par charité et par respect aussi pour tout le monde. Et si nous avons retenu mercredi, c'est pour plusieurs raisons. Vous savez qu'on a pris des engagements avec l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite (NIMD). Et vous savez que, par ces engagements, nous avons un séminaire de formation des honorables députés sur les technologies de l'information et de la communication qui doit s'ouvrir jeudi à dix heures. Et nous avions déjà retenu ce programme avant qu'on ne nous montre l'extrême urgence de ces dossiers. Je pense que si on n'étudiait pas ces dossiers, l'honorable député Gounou va nous couper la tête à cause des 209 kilomètres de la communauté des communes de Kérou, Kouandé et Péhunco (2KP). Si on perdait ce crédit, c'est grave. Sans compter l'université de Kétou et d'Abomey ! Essayons d'être là à midi pour terminer les quatre (04) dossiers et être prêts encore pour le jeudi afin que l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite continue de nous appuyer dans le renforcement de nos capacités.

Merci pour la compréhension !

Sur ce, la séance est suspendue. Et nous sommes là mercredi à midi.

*(Coups de maillet).*

(*La séance est suspendue à treize heures dix sept).*

* * *
* *
*

Porto-Novo, le 23 septembre 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

# Séance du mercredi 25 septembre 2019

- **Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Marrakech, le 05 avril 2019, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du projet d'appui à l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) et à l'Université Nationale des Sciences Technologies, Ingénieries et Mathématiques (UNSTIM) ;**

- **examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 07 mai 2019, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole ;**

- **examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires ;**

- **examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé le 16 juillet 2019 entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara (209,68 km).**

***(La séance est reprise à quinze heures seize par Monsieur Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale).***

* * *

* *

*

**M. le Président**. La séance est reprise.

Madame la Première Secrétaire Parlementaire, donnez-nous lecture du compte rendu sommaire de la réunion du lundi 23 septembre 2019, s'il vous plaît !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**, ***Première Secrétaire Parlementaire.*** *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du lundi 23 septembre 2019).*

**M. le Président**. Quelqu'un a-t-il des amendements à porter au présent compte rendu sommaire ? Je commence par ma droite.

*(Inscription des intervenants)*

**M. Le Président**. Honorable député Démonlé !

**M. Alidou DEMOLE MOKO**. J'ai remarqué que dans le compte rendu, au niveau de la réponse du ministre de l'agriculture, je crois bien, je peux me tromper, qu'il n'a pas formellement dit que le Conseil prendra fin à onze heures. Il est lui-même présent. J'ai cru entendre qu'en fonction des dossiers en présence au Conseil, qu'il est probable. Je crois qu'il y a une petite nuance que je demanderais au ministre de bien vouloir nous rappeler.

**M. le Président**. Président Okounlola-Biaou !

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. Ma préoccupation est celle que le collègue vient d'exprimer. Je crois qu'il faut dire tout juste que le ministre de l'agriculture a pris acte de l'heure proposée pour le démarrage de la plénière et sous réserve que le Conseil des ministres finisse plus tôt pour qu'il soit présent. Mais dire que le Conseil va finir à onze heures, je crois qu'il faut qu'on enlève cela.

**M. le Président**. Moi-même, j'étais là. Si nous voulons arranger, nous allons arranger. Comme il n'est pas permis au ministre d'intervenir à cette étape pour redire exactement ce qu'il a dit, nous allons amender en tenant compte de ce qui a été dit, puisque c'est un compte rendu sommaire. Le compte rendu intégral a enregistré les propos. Et ces comptes rendus intégraux seront publiés. Il n'est par utile de nécessairement reprendre mot à mot, ce qui a été dit, étant donné que cela paraîtra autant sur les bandes magnétiques que dans les comptes rendus intégraux écrits. Donc, nous prenons acte de ces amendements et sous réserve de ceux-ci, je déclare adopté le compte rendu sommaire.

*(Coups de maillet)*

**M. le Président**. Nous passons aux dossiers de communication. Toujours la Première Secrétaire Parlementaire !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture de :*

- *la lettre de l'Ambassade de la République Islamique d'Iran au Niger à son Excellence Monsieur Louis VLAVONOU, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Bénin ;*
- *la décision DDC n°19-316 du 05 septembre 2019 par laquelle la Cour Constitutionnelle, en réponse à la requête de monsieur Olivier Noël Koko en date du 02 mars 2019, a reconnu que le Président de l'Assemblée Nationale n'a pas violé la Constitution pour n'avoir pas enclenché la procédure de levée de l'immunité d'un député).*

**M. le Président**. Deuxième Secrétaire Parlementaire !

**M. Délonix Djiméco KOGBLEVI**. *(Donne lecture de la décision DCC 19-457 du 5 septembre 2019).*

**M. le Président**. C'est la fin des communications.

Madame la Première Secrétaire Parlementaire, veuillez donner lecture de l'ordre du jour de la séance.

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. *(Donne lecture de l'ordre du jour de la séance).*

**M. le Président.** Nous allons aborder le premier point à l'ordre du jour en invitant le président et le rapporteur de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales à se mettre en place pour présenter leur rapport.

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Marrakech, le 05 avril 2019 entre notre pays et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement de deux Universités nationales : l'Université nationale d'agriculture et l'Université nationale des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques.**

**M. Natondé AKE**, ***président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.*** Le rapport que nous avons à présenter à la plénière ce jour porte sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Marrakech, le 05 avril 2019 entre notre pays et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement de deux Universités nationales : l'Université nationale d'agriculture et l'Université nationale des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques.

Je voudrais, Monsieur le Président, que vous donniez la parole à l'honorable député Sèdami Médégan-Fagla pour présenter la substance du rapport.

**M. le Président**. Madame la rapporteuse, vous avez la parole.

**Mme Sèdami MEDEGAN FAGLA**, ***rapporteur de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales.*** *(Donne lecture du rapport de la commission).*

**M. le Président.** Avis de la commission des finances !

**M. GBENONCHI Gérard**, ***président de la commission des finances et des échanges.*** Avis conforme !

**M. le Président**. L'avis de la commission C2 est conforme.

La discussion générale ! On va commencer maintenant par ma gauche. Les intervenants ?

*(Inscription des intervenants).*

L'honorable député Assan a la parole.

**M. Assan SEIBOU.** Je voudrais féliciter la commission pour ce travail minutieux qui a été fait et dire que c'est avec empressement que je suis venu dans cette salle pour suivre ce dossier. Il me paraît un dossier très important parce que c'est l'un des points d'articulation de la nouvelle réforme au niveau de l'enseignement supérieur que nous avons connu dans ce pays après l'arrivée au pouvoir du Président Patrice Talon où de grands regroupements ont été opérés.

En étudiant le projet, on se rend compte quand même qu'il faut accélérer. Nous n'allons pas dire à peu près quel est le délai dans lequel on espère que ces réalisations seront faites parce que dans une certaine mesure, elles me semblent un peu en retard parce que la réforme est déjà en cours.

Et sous un autre aspect, je voudrais évoquer la question des résidences. Parce que quand on regroupe les étudiants, quand on rentre dans la logique contraire à celle qui avait été mise en œuvre entre temps de disperser des universités dans tout le pays, même si on n'avait pas de professeurs, et qu'on dit il faut les regrouper pour que l'enseignement soit efficace et que tout le monde ait les mêmes chances de recevoir l'éducation, il faut se rappeler que les étudiants ainsi regroupés, venant de toutes les régions du pays pour étudier dans ces centres, auront besoin d'être hébergés.

J'ai pris la partie concernant l'université nationale des sciences qui sera implantée à Abomey ou qui est déjà implantée à Abomey. Tous ceux qui vont étudier toutes ces branches scientifiques, vont devoir venir à Abomey pour poursuivre ces études-là. La première des questions qu'on se pose toujours, c'est est-ce qu'il y aura assez d'hébergements pour eux ? Et j'ai vu qu'ici, il sera construit effectivement des chambres pour les étudiants. Mais le nombre de lits est un peu autour de trois-cent places. Je voudrais à ce niveau dire qu'il faut reconnaître que c'est très peu par rapport au besoin qui se pose quand on connaît le nombre d'étudiants que nous avons aujourd'hui au niveau de nos écoles supérieures et facultés. C'est pour cela que mon souci en prenant la parole, était de lancer un appel à l'endroit du Gouvernement, à l'endroit du ministre pour dire que vous avez entamé une chose qui vous demande d'aller très vite mais surtout de vous investir pour qu'on mobilise encore plus de ressources rapidement sinon nous aurons affaire à des questions de commodité qui vont manquer aux étudiants.

Les questions de résidence sont des questions clés. J'en connais un peu les effets. Beaucoup d'entre nous ici, presque tous, nous avons étudié dans nos universités ici et nous savons, pour ceux qui ne sont pas de la zone, ce que le problème d'hébergement devient. Donc, c'est un cri de cœur pour que le Gouvernement accompagne encore plus ce volet de résidence et ne pas s'arrêter seulement à ces prêts-là. Il faut un programme sérieux et ambitieux pour rencontrer la volonté ou la réforme du Chef de l'État de voir de grandes universités dans le pays où chacun aura les mêmes chances, de la bonne éducation. Voilà ce que je voudrais dire. Je veux dire qu'il faut soutenir et je soutiens ce projet. J'appelle mes camarades à accorder l'autorisation de ratification.

**M. le Président**. Honorable député Bida !

**M. Bida YOUSSOUFOU**. Je voudrais saluer la qualité du rapport que nous avons eu en un temps très court. Je voudrais saluer l'ensemble des commissaires et à travers eux, le président de la commission.

Je voudrais brièvement saluer les réformes du sous-secteur de l'enseignement supérieur opérées par le Gouvernement de la rupture qui aujourd'hui, ont permis à nos universités d'avoir une visibilité et une qualité beaucoup plus améliorée.

Quand je reviens au rapport proprement dit, je voudrais désormais que sur certaines lois de ratification en matière de composantes, que nous demandions un peu plus de détails. Parce que dans le présent, il y a les composantes 3, 6 et 8 qui me posent un peu de problème quant au coût prévu, et ce qui n'est pas clair dans ma tête pour ce qui est à réaliser. Donc, je souhaite quand même que le Gouvernement puisse nous donner plus de détails par rapport aux réalisations prévues à ces trois (03) composantes dont je viens de faire cas.

Je voudrais également demander aux présidents de différentes commissions, surtout au président de la commission des finances, si désormais nous pouvons avoir les ratios prudentiels en matière de coût de certaines composantes des projets de cette nature. Donc si on peut avoir des ratios prudentiels, on pourra apprécier. Si je donne un exemple, dans la composante 3, il est prévu autour de 4,5% du montant global. Est-ce que c'est rationnel, est-ce que cela suit la norme ? Si nous avons des ratios prudentiels, cela pourra nous permettre d'apprécier. C'est de façon globale ce que je voudrais dire.

Et pour finir, je voudrais demander à madame le ministre de l'enseignement supérieur, c'est vrai qu'elle vient de prendre les rênes de ce Ministère, les centres universitaires qui ont connu des fermetures ou une réorganisation, parce qu'il est annoncé au niveau de certains centres comme celui de Djougou que, au lieu du centre

universitaire de l'agriculture qui y était, il avait été prévu un autre centre de type formation BAC+2. Cela fait déjà deux ans que nous attendons. On n'a pas encore eu de suite. Je crois que c'est le cas pour Savè, Tchaourou, Natitingou et d'autres sites également. Donc je voudrais savoir madame le ministre, qu'est-ce qu'il en est ? Est-ce que nous pouvons avoir plus d'informations par rapport à cette réorganisation ?

**M. le Président**. Président Kassa !

**M. Barthélémy KASSA**. Je passe !

**M. le Président**. Sa préoccupation a été déjà prise en compte.

Président Okounlola-Biaou !

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. Je passe.

**M. le Président**. Honorable député Babatundé, s'il vous plaît !

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE**. Je suis dans la commission C4. J'ai bel et bien travaillé hier avec la commission. Je prends la parole par rapport aux réponses qui ont été données et dont nous avons l'écrit devant nous. Hier, j'avais demandé que l'on fasse le point de Sakété et d'Idigny parce que je constate que dans ces écoles, nous avons déjà de jolis bâtiments, les enfants sont déjà là, plus de huit-cents. Mais il n'y a pas encore la résidence. Il n'y a pas encore la résidence et surtout dans des lieux éloignés comme Kétou, Sakété, Idigny, le besoin est très fort. Il n'y a pas l'infrastructure qu'il faut pour accueillir ces étudiants et nous qui sommes dans ces régions, nous sommes peinés de voir comment ces enfants souffrent. Déjà au niveau du rectorat à Porto-Novo ici, il est prévu ces infrastructures. Au niveau de Porto-Novo, il est déjà prévu la faculté de l'agriculture. Les résidences sont déjà prévues. Alors, je suis un peu gêné. Lorsqu'on m'a fait la réponse et que je lis ce qui est devant moi, je suis inquiet encore parce qu'on a dit, « en ce qui concerne les résidences et restaurants universitaires, un groupe chinois », dans les centres que j'ai cités tout à l'heure, Kétou, Idigny et Sakété, « a été contacté et a même visité les trois sites et les négociations sont actuellement en cours pour la mise en œuvre du projet de construction des résidences universitaires au profit des centres universitaires de l'UNA ». Je suis inquiet parce que je trouve que les enfants souffrent beaucoup. Et je me demande à quel moment cette question va être réglée.

Je vais voter cette loi qui autorise le Gouvernement à passer l'Accord de prêt. Je vais la voter, je vais voter la loi, mais en espérant fortement que des dispositions soient prises rapidement pour vraiment trouver solution à ces infrastructures qui sont déjà en place, à ces étudiants qui sont en train de travailler dans ces lieux très reculés et qui souffrent sérieusement de la résidence, du transport, de prise en charge importante. Je voudrais vous remercier Monsieur le Président, tout en félicitant madame le ministre et ses collaborateurs pour le travail qui s'abat au niveau des universités. Une fois encore, je voudrais qu'on puisse penser à ces universités qui sont très éloignées du centre-ville où les besoins sont assez grands. Voilà ce que je voulais dire.

**M. le Président**. Honorable député Guidi !

**M. Euric GUIDI.** Je voudrais d'entrée remercier le Gouvernement pour sa vision en matière de renforcement des capacités du secteur agricole. Parce qu'en formant les étudiants dans ces universités, cela ne fait que renforcer notre capacité en matière d'encadrement des producteurs.

Je voudrais, à l'instar du secteur agricole, lancer un appel au Gouvernement pour rechercher des financements afin d'augmenter les capacités d'accueil en construisant aussi des universités de formation en médecine. Parce que d'année en année, le nombre de bacheliers pris en compte, qui ont envie de faire la médecine, n'arrivent pas à faire dans notre pays à cause de la faible capacité d'accueil des infrastructures, des écoles existantes et aussi des conditions d'accès à ces écoles-là. Donc, je voudrais vivement lancer cet appel au Gouvernement pour faciliter à nos enfants qui obtiennent le BAC et qui ont envie d'aller faire la médecine, la pharmacie… d'accéder facilement

à ces écoles au lieu que les parents les envoient à l'extérieur. Donc, c'est avec joie que je vais voter cette loi pour le bonheur du secteur agricole.

**M. le Président**. Honorable député Nobimè !

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** Je profite pour féliciter le ministre Yayi qui vient de trouver son portefeuille ministériel. C'est le Président Patrice Talon qui connaît les cerveaux. Madame, soyez en félicitée. Je voudrais profiter de cette ratification pour savoir ce qui se passe au niveau de l'Institut de mathématiques de Dangbo. Pourquoi, on ne voulait pas n'est-ce pas les soutenances des étudiants de cette université. Nous voulons connaître les étudiants qui soutiennent là et le taux surtout des étudiants Béninois dans cet Institut. Dans la même démarche, où en sommes-nous pour la répartition des professeurs de mathématiques sur toute l'étendue du territoire ? Merci Madame.

**M. le Président**. Honorable député Démonlé Moko !

**M. Alidou DEMOLE MOKO.** Je voudrais également remercier la commission de l'éducation pour ce travail impeccable qui a été fait dans l'espace de quelques jours. Suite à l'intervention des honorables députés Assan et Bida, j'aurais pu ne plus intervenir mais je tiens quand même à dire ce que j'ai à dire. Nous saluons l'initiative du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie et de travail de nos étudiants au niveau des universités. Nous saluons également les réformes du Gouvernement au niveau de l'éducation qui visent à améliorer la qualité de l'enseignement. Cependant, je voudrais également dire le mécontentement de nos populations lorsque le Gouvernement du Bénin a délocalisé l'Ecole Nationale Supérieure d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées (ENSAGAP) qui était à Kandi. Au plan académique, le parc W est limitrophe de la commune. Donc, en termes d'exercice, facilement les étudiants pouvaient se retrouver dans le parc. Au plan régional de l'Alibori pour aller à Parakou, il y a de ces communes qui doivent faire plus de trois cent kilomètres. A la ronde il n'y a pas eu une seule université. Au plan social, la précédente université avait créé des emplois. Et au plan politique, cela nous permettait de dire que le Gouvernement essaie d'avancer dans les mesures pour rendre concrètes la décentralisation et la déconcentration. Une fois cette université délocalisée pour Parakou, nous nous retrouvons orphelins sur un grand espace. Donc, nous voudrions demander aux membres du Gouvernement une fois de plus que les gens puissent analyser la question de l'ENSAGAP. Parce qu'en dehors de l'Atacora, il n'y a que l'Alibori qui abrite une réserve de faune. Si on a une école à proximité, moi, je crois que les étudiants seront bien formés sur le terrain et non avoir simplement des notions livresques qui ne seront que de la théorie. Pour finir Monsieur le Président, j'aurais pu m'arrêter là mais je voudrais également poursuivre dans la même lancée que l'honorable député Guidi, pour dire qu'au Bénin, nous souffrons énormément du manque des écoles de santé. Je veux dire Monsieur le Président, quand j'étais maire de la commune de Kandi, on s'était rendu à Niamey pour une réunion. Le maire de Banikoara a enregistré trois cent soixante cinq jeunes de Banikoara qui étaient à Niamey pour devenir infirmiers d'Etat, sages-femmes et à peine il y avait trois qui voulaient devenir docteur. Donc, c'est Banikoara seul. Je ne parle pas des autres communes de l'Alibori. Il y en a au Burkina, au Mali et même jusqu'en Guinée et paradoxalement, les professeurs qui donnent des cours au Burkina sont des Béninois. Les autres professeurs qui dirigent les écoles d'infirmiers d'Etat et de sages-femmes, ce sont des Béninois. Les noms m'ont échappé sinon j'aurai pu vous dire leurs noms. Ce sont des Béninois. Donc, nous voudrions demander au Gouvernement que la question de la formation des techniciens de la santé puisse être revue, qu'au niveau au moins de chaque département qu'on puisse avoir une école de formation ne serait-ce que les infirmiers diplômés d'Etat et des sages-femmes.

**M. le Président**. Nous allons demander au président de la commission qui a dirigé les débats de répondre aux préoccupations des honorables députés et si d'aventure il restait des préoccupations subsidiaires non moins importantes la ministre pourra prendre la parole.

**M. Natondé AKE**. La plupart des questions posées par les collègues sont des questions d'ordre opérationnel. Et la plupart de ces questions ont été posées par les commissaires lors des travaux en commission. Je ne vais pas répondre à ces questions à la place du Gouvernement. Madame la ministre est là pour pouvoir répondre. Mais je voudrais rassurer les collègues que concernant le délai de réalisation des travaux, le Gouvernement nous a rassurés que dès que nous allons autoriser la ratification de cet Accord de prêt, les diligences nécessaires seront observées pour qu'on puisse en arriver rapidement au démarrage effectif des projets.

Il y a une question de l'honorable député Babatundé qui voulait savoir la situation des résidences à Sakété, Idigny et Kétou. Madame la ministre va répondre. On lui avait déjà posé cette question, mais la réponse lui a échappé. C'était déjà de savoir quelle est la répartition géographique des investissements c'est-à-dire les différentes infrastructures prévues vont être sur quels sites. Je pense que si la réponse était donnée, la question ne serait pas revenue. Donc, madame la ministre va prendre la parole et va nous dire où est-ce que se trouve positionnée chacune des infrastructures. Les universités de formation en médecine, nous déplorons tous la situation, on a toujours dit cela ici, que nous avons un manque de médecins au Bénin. Mais les facultés de médecine sont élitistes mais un peu ostracistes. Elles ne s'ouvrent pas pour accueillir des jeunes formés pour pouvoir atteindre le ratio qui est recommandé en termes de nombre d'habitants par rapport à un médecin à avoir. Dans ce domaine, le Bénin a encore de déficit. Le ministre de la santé étant là, il va certainement avec son collègue de l'enseignement supérieur, nous éclairer un peu sur ce domaine, d'autant plus effectivement on voit que les compétences du Bénin s'exportent énormément. Nous ne sommes pas ici pour parler de nous-mêmes mais il y a deux ans, j'ai mon fils qui a eu le baccalauréat avec la mention bien. Il voulait bien faire la médecine au Bénin mais il a dû partir au Sénégal simplement parce qu'on n'a pas pu le classer quelque part au Bénin. Donc, il a dû partir et là-bas, il y a des professeurs Béninois qui vont donner des cours. Donc, c'est très pertinent la question soulevée par le collègue.

La question de l'honorable député Assan, il disait que les étudiants vont être tous regroupés à Abomey. En réalité ce n'est pas tout à fait cela parce que l'UNSTIM a son rectorat à Abomey. L'université a son rectorat à Abomey, le campus, mais il y a des démembrements dans d'autres villes telles que la ville de Natitingou, si je comprends bien. Et donc, effectivement tous les étudiants ne seront pas regroupés sur le même site mais je pense qu'il y a certains établissements qui sont rattachés à l'UNSTIM qui sont dans d'autres villes dans les Collines, dans l'Atacora et ainsi de suite. Donc, la résidence de trois cents lits c'est vrai pour un début déjà. C'est peu mais là aussi tous les étudiants ne restent pas en résidences universitaires et nous connaissons bien aussi comment cela se passe dans nos résidences. Madame la ministre a été directrice du (COUS) et sait bien que les étudiants généralement quand on prévoit pour un, il y a en a pour deux. Ce n'est pas à encourager, c'est vrai, mais c'est un grand effort qui est à saluer déjà de savoir que l'UNSTIM va disposer d'une résidence de trois cents lits ; c'est un début, et cela doit pouvoir se poursuivre.

Honorable député Démonlé Moko a soulevé la question de la proximité des universités thématiques par rapport aux lieux de base. C'est extrêmement important et je voudrais qu'on puisse prendre cela effectivement en compte.

Parmi les questions il y a eu la question du développement du tourisme. Si dans un avenir proche le Gouvernement envisage cela, il faut vraiment que cet Institut soit proche des points touristiques. Cela permet, vous voyez dans l'aéronautique par exemple, on était impressionné de voir que la formation des pilotes cela se fait vraiment d'une manière que c'est de père en fils. Il y a même des familles qui se regroupent pour créer de petites pistes d'avions et forment directement les enfants et donc la formation n'est pas que théorique mais elle est plus pratique, et c'est ce que l'honorable Démonlé Moko est en train de prôner en demandant que la formation sur les faunes et autres soit rapprochée de là ou nous avons des réserves en la matière. Je ne voudrais pas allonger davantage mes réponses mais la question des composantes. Je ne sais pas si l'honorable député Bida a reçu la copie de l'Accord de prêt. Sinon, dans l'Accord de prêt, c'est quand même

bien précisé et dans le décret du Gouvernement également. Mais dans le rapport, nous n'avons pas beaucoup détaillé les différentes composantes. Lorsqu'il a parlé de pourcentage, je crois que les techniciens qui travaillent sur le dossier ont dû tenir compte des normes en la matière. 3,4% où 4,5 pour les accompagnements. Ce qui est sûr, ce sont les composantes essentielles ; la surveillance, le contrôle des travaux, c'est indispensable. On ne peut pas se permettre de faire ces investissements sans qu'il n'y ait assez de surveillance, assez de contrôle autour de cela.

Monsieur le Président, c'est brièvement les réponses que je pense apporter et le Gouvernement étant là, les questions d'ordre opérationnel peuvent être mieux approfondies.

**M. le Président.** Gouvernement !

**Mme Eléonore YAYI LADEKAN, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique*.** Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale !

Mesdames et messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et messieurs,

Honorables députés,

Je voudrais très sincèrement exprimer ma joie et ma reconnaissance pour la pertinence, la profondeur des questions essentielles liées au secteur ou sous-secteur de l'enseignement supérieur ; et notamment pour ce qui concerne la construction de ces deux universités thématiques. Cette démarche vient dans le sens de l'amélioration ou de la soutenabilité de la carte universitaire. Cette carte universitaire qui a permis de regrouper les universités et d'en faire deux thématiques et deux pluridisciplinaires. Monsieur le président de la commission a abordé de façon globale les éléments de réponse que j'aurais pu donner directement sur les questions par rapport à la compréhension et à la connaissance que j'ai des sujets évoqués, parce que ces sujets sont des sujets très importants et qui nécessitent évidemment une réflexion globale. Pour ce qui concerne la capacité d'accueil de ces universités en matière de résidence, le président de la commission a abordé la partie essentielle de mon intervention à savoir que c'est déjà un premier pas. C'est déjà un premier pas qui serait bien entendu soutenu par le Gouvernement puisque le Gouvernement continue évidemment sa politique de mobilisation de ressources pour assainir ce qui se passe dans nos universités et lorsque nous prenons ces universités, ces deux thématiques, pour ce qui concerne les sites et qui ont été identifiés, pour l'Université Nationale d'Agriculture à Porto-Novo, c'est beaucoup plus le site de Porto-Novo pour les infrastructures qui ont été identifiées. Pour ce qui concerne l'université d'Abomey, c'est le site d'Abomey également. Il est reconnu pour ces universités, plusieurs campus bien entendu. L'honorable député Babatundé a évoqué le cas des autres campus. Pour ce qui concerne l'Université Nationale d'Agriculture, je veux parler des campus de Kétou, de Sakété et d'Idigny, nous le reconnaissons effectivement et nous pensons qu'il est nécessaire d'accompagner ces étudiants qui interviennent et qui viennent apprendre dans des lieux assez reculés. Et c'est pour cela que, de plus en plus, le Gouvernement essaye de revoir un peu à la hausse les quotas des boursiers à envoyer vers ces universités thématiques pour leur permettre déjà d'être motivés à aller vers ces universités. Sans bourse, sans financement, effectivement, c'est difficile de voir les étudiants quitter un peu partout sur le territoire et d'aller quelque part où il n'y a pas ces commodités. C'est pour dire que cela fait partie des réflexions profondes qui sont en train d'être menées. Pour ce qui concerne les campus ou les centres universitaires qui ont été fondus, je veux parler de l'ENSAGA, je crois que le développement fait, est pertinent. Il y a eu des raisons qui ont justifié la nécessité de regrouper ces centres universitaires et dans le projet, une grande reforme qui est en cours, qui concerne évidemment les instituts d'enseignement professionnel, les Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP), il est prévu de pouvoir ériger des centres universitaires par rapport aux domaines porteurs. Il y a le domaine du tourisme évidemment, il y a la restauration, il y a la maintenance, il y a le bois, donc pour ces huit secteurs prioritaires qui ont été identifiés, nous pensons qu'il y aura de l'aménagement ; une réflexion autour de comment valoriser ces centres universitaires qui avaient existé et qui devraient

pouvoir contribuer également au développement de notre pays. La question de la médecine est une question évidente. Cela est lié à la capacité effectivement d'accueil et il faut reconnaître également que pour créer une faculté, une école de médecine, cela nécessite beaucoup d'intrants et déjà la nécessité de pouvoir disposer d'un centre universitaire hospitalier pour permettre la pratique, est déjà une norme incontournable et créer déjà un centre universitaire hospitalier pour permettre la pratique n'est pas quelque chose qui est aussi facile. Mais ce qui est important, c'est que le besoin est là et les réflexions vont devoir se poursuivre parce que de plus en plus effectivement, honorables députés, Monsieur le Président, nous connaissons un taux de réussite élevé surtout autour de ces séries scientifiques notamment la série D et de plus en plus aussi la série C, et la plupart avec même de très bonnes mentions. Et cette année, par exemple, nous avons connu plus de cent en plus, et la plupart de ces apprenants choisissent notamment la médecine. Hier, nous avons commencé un peu le classement des nouveaux bacheliers. Et je peux déjà vous donner un exemple d'une école pour laquelle il n'y a que vingt bourses disponibles. Mais nous avons déjà enregistré vingt mille demandes autour de vingt bourses. Donc, les besoins sont là. Pourtant, le taux de bourses a connu une augmentation de 32% cette année. Ces 32% ont été avalés vraiment comme si de rien n'était. C'est pour partager avec vous, honorables députés, la nécessité de mener des réflexions, d'aller à la mobilisation de ressources et de pouvoir donner la chance à nos enfants d'être formés puisqu'en matière de cadres de formation, en matière d'enseignants, nous avons déjà, le Gouvernement qui essaie chaque année de faire le recrutement des assistants. Donc, nous devons pouvoir accompagner ces résultats d'un certain nombre d'érection d'infrastructures. Je crois que c'est ce que j'ai noté un peu comme questions particulières à la suite de l'intervention de monsieur le président de la commission que je remercie puisqu'il a abordé la plupart des questions dans leur dimension et dans leur profondeur. Voilà ce que je voudrais dire Monsieur le Président. S'il existait encore d'autres questions précises, je pourrais intervenir là-dessus.

**M. le Président.** Merci, Madame la ministre !

Chers collègues, je voudrais demander si vous n'êtes pas satisfaits, s'il faut ouvrir une seconde liste ?

Je ne vois pas de doigts en l'air donc je voudrais vous proposer la discussion particulière du texte de loi article par article conformément à l'article 87.2 du Règlement Intérieur. Monsieur le président !

**M. Natondé AKE.** Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ! Vous voudriez bien donner la parole à madame la rapporteure pour nous donner lecture de ce texte de loi.

**M. le Président.** Madame la rapporteure !

**Mme Sèdami MEDEGAN FAGLA.** *(Donne lecture du projet de loi).*

**M. le Président.** Chers collègues, intervention !

Oui, honorable député Kassa !

**M. Barthélémy KASSA.** Monsieur le Président, on a l'habitude d'adopter des textes complets. « Loi n°… »

Si on pouvait mettre le numéro en même temps, l'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 25 septembre 2019, et fait à Porto-Novo, le 25 septembre 2019.

**M. le Président.** Oui, je pense que c'est pour aller plus rapidement. Il me revenait de reprendre la parole juste après les interventions et des corrections de forme et autres. C'est après cela que je devais reprendre ainsi en donnant le numéro de la loi. Il n'y a rien alors.

Qui sont ceux qui sont pour ?...

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n° 2019-35 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Marrakech le 05 avril 2019 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du projet d'appui à l'Université Nationale d'Agriculture

(UNA) et à l'Université Nationale des Sciences Technologies, Ingénieries et Mathématiques (UNSTIM) à l'unanimité des honorables députés présents ou représentés.

*(Coups de maillet)*

**M. le Président.** Voilà ! Monsieur le président et madame la rapporteure, vous pouvez rejoindre vos places respectives.

Nous allons aborder le deuxième point inscrit à l'ordre du jour.

Messieurs le président et le rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et de la production, venez prendre place pour présenter votre rapport.

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 07 mai 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole.**

**M. Barthélémy KASSA**, ***président de la commission du plan, de l'équipement et de la production*.** L'Assemblée Nationale a saisi notre commission aux fins d'examen du projet de décret qui autorise la ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 07 mai 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole.

Effectivement, la commission s'est réunie les 23 et 24 septembre, en présence du ministre en charge de l'agriculture, qui a présenté les options de financement et les objectifs du projet. Si vous permettez, Monsieur le Président, le projet comme on l'a indiqué, c'est bien pour le renforcement et le développement de la filière anacarde avec la promotion de l'entreprenariat agricole. Il y a trois (03) composantes pour ce projet. La première composante vise à améliorer la résilience des producteurs, c'est-à-dire la capacité à produire de façon efficiente et, en même temps, accroître le potentiel de séquestration de carbone. Vous savez c'est un mot d'actualité. Lorsqu'il s'agit de la mise en place du couvert végétal, on profite pour parler des changements climatiques. Pour cela, le projet va essayer de réhabiliter plus de quinze mille (15.000) hectares de vieilles plantations et en planter à peu près encore trois mille (3.000). Et dans la philosophie d'entretien de ces plantations, il y a une nouvelle filière d'emploi qui va être créée. Notamment, le Gouvernement parle de la brigade de techniciens qui vont être spécialisés dans l'entretien des plantations, dans la mise en terre des plants. Et en même temps, le projet prévoit l'aménagement d'un certain nombre de pistes et d'équipements ruraux au niveau des zones impactées. La zone impactée, c'est le Zou, les Collines, le Borgou, la Donga. Voilà à peu près les zones impactées, suivant la délimitation, la spécialisation des territoires agricoles de notre pays. Après cette composante, il y a le développement des chaînes de valeurs. Ce qui est très important c'est le soutien à l'entreprenariat des jeunes et aussi le renforcement de la petite et moyenne entreprise qui est lié à la filière anacarde. En dernière position, l'unité de gestion du projet va être également motivée à travers le financement pour lequel l'Assemblée est sollicitée pour autorisation de ratification. Ce financement pour l'ensemble du projet, c'est onze milliards six cent vingt trois millions six cent dix-sept mille neuf cent soixante seize (11.623.617.973) francs CFA. Mais dans tout cela, le prêt concerne cinq milliards six cent soixante-onze millions (5.671.000.000) et quelques francs. Si nous consentons ce prêt, la même banque est prête à nous accorder un don de plus de quatre milliards sept cent sept millions deux cent quarante neuf mille neuf cent quatre vingt dix (4.707.249.990) francs. Cela fait beaucoup quand on regarde la valeur du don avec les caractéristiques du prêt. On sort un élément don d'à peu près 53,61%. C'est très important, Monsieur le Président, parce que dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA c'est 35% qui est recommandé. Ici, le Gouvernement a pu négocier un taux de plus de 53%. Quand on a regardé tout cela, on a fait les débats et je voudrais vous prier de passer la parole au rapporteur pour nous dire l'intérêt du Bénin à ratifier tout cela et quel est l'avis de la commission.

**M. Président**. Monsieur le rapporteur, allez à la page n°7 pour nous lire l'intérêt du projet.

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**, ***rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et de la production*.** (*Donne lecture de l'intérêt du projet contenu dans le rapport*).

**M. le Président**. Avis de la commission des finances !

**M. Gérard GBENONCHI**, ***président de la commission des finances et des échanges*.** L'avis de la commission des finances est conforme.

**M. le Président**. Avis conforme de la commission des finances !

Alors, je voudrais vous proposer la discussion générale sur le rapport.

*(Inscription des intervenants)*.

Honorable député Sèdami, vous avez la parole.

**Mme Sèdami MEDEGAN FAGLA**. Je remercie la commission pour la qualité du travail effectué et pour la qualité du rapport. J'ai des questions de deux ordres. La première est relative à la fermeture de nos frontières avec le Nigeria. Parce que nous avions entendu que cette fermeture était censée sanctionner la réexportation vers le Nigeria des produits importés au Bénin, notamment, sanctionner la filière riz qui transite du Bénin vers le Nigeria. Malheureusement, nous constatons que même les produits issus de la production locale, que ce soient nos ananas, nos tomates et autres, sont refoulés à la frontière avec les conséquences qu'on connaît pour nos producteurs de part et d'autre des frontières. Parce que je suis persuadée que ce ne sont pas seulement nos producteurs locaux qui souffrent mais que de l'autre côté de la frontière, il y a grogne également. Parce que ce n'est pas la première fois que cela nous arrive au Bénin, que les frontières avec le Nigeria soient fermées et je voudrais savoir les mesures prises actuellement pour endiguer cela et permettre que cela ne se reproduise plus, pour que l'impact soit moins sévère les prochaines fois. Et je lis dans le programme d'action du Gouvernement qui nous a été envoyé : « état de mise en œuvre au 31 mars 2019 », à la page n°22, au point n°37, qu'il y a la mise en place d'une Agence guichet unique de promotion des échanges avec le Nigeria. Je voudrais savoir ce que cela regroupe. Parce que, là typiquement, il s'agit d'échanges commerciaux, d'échanges de produits agricoles avec le Nigeria. Je vois que l'état de mise en œuvre de cela est bien avancé. Je voudrais bien comprendre de quoi il s'agit, et pourquoi cela n'a pas permis de prévoir la situation qui prévaut actuellement.

Ensuite, je suis très contente de voir que l'Accord de prêt qu'on nous demande de ratifier permettra de prendre en compte la filière toute entière de l'anacarde. Que cela soit la production, la transformation et la consommation. Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous savons que nous souffrons du problème de transformation et de consommation de nos productions. Ma question va indexer conjointement la ministre de l'enseignement supérieur et monsieur le ministre de l'agriculture. Je voudrais savoir s'il y a eu une concertation entre le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de l'agriculture quant aux filières qui seront créées à l'Université Nationale d'Agriculture. Parce qu'il ne s'agit pas encore une fois, comme dans les années 80, de former des agronomes qui vont gonfler le rang des chômeurs ou qui ne vont pas réellement servir au développement de notre pays. Quelles sont les filières qui sont prévues ? Est-ce que le ministère de l'agriculture s'est assis avec le ministère de l'enseignement supérieur pour définir le type de formation qu'il faudra donner à nos jeunes dans cette université-là afin de faire d'eux de véritables acteurs de développement de notre filière agricole ? De faire des jeunes capables de s'auto-employer dans le domaine de l'agriculture et également de créer de l'emploi pour leurs concitoyens ? Mais aussi de savoir si ce sont des jeunes qui seront formés à prendre en compte les nouvelles techniques de production. On sait aujourd'hui que nos pratiques d'utilisation exagérée d'engrais chimiques ont des répercussions énormes, non seulement sur nos

sols, mais sur tout l'environnement, y compris nous-mêmes, étant donné que nous sommes dans une chaîne de consommation. Je voudrais savoir si les nouvelles pratiques en matière d'agriculture biologique, qui tiennent compte de l'environnement seront enseignées à ces jeunes-là à l'UNA ? Et que si le Ministère de l'agriculture a bien pris la peine de participer à la création des différentes filières à l'UNA ?

**M. le Président**. Président Ahonoukoun Marcellin !

**M. Marcellin AHONOUKOUN**. Je salue le Gouvernement qui, tous les jours, s'échine pour faire de ce pays, un pays essentiellement agricole parce que les Béninois savent la mesure de notre destin et que si le Bénin doit se développer, il doit prendre par la production agricole. Et cela passe par un financement destiné à une filière que tout le monde croit déjà lancée et qui suscite beaucoup d'engouement, qui réconforte merveilleusement les producteurs. Mais subitement cette année, les producteurs ont déchanté. Tellement le coût à la vente est tel que ces producteurs ont vu leurs productions sur les bras. La vente, cette année, de la noix d'anacarde n'a pas été reluisante. Il semble que les débouchés pour écouler ce produit n'ont pas permis à tout le monde de bien vendre parce que les acheteurs ont pratiqué une sorte de dumping ou bien, ils sont en train de provoquer quelque chose et je suis en train de me questionner par rapport à cela. Une filière déjà relancée et tout le monde connaît le coût et chaque année, cela augmente et subitement le prix à la vente a dégringolé et je me suis posé la question de savoir déjà, quelle concurrence pouvait mettre à mal nos populations ? Je sais que la Côte-d'Ivoire est entrée dans la danse. La Guinée Bissau aussi produit énormément de noix d'anacarde. Je me demande si ce sont ces pays-là qui ont attiré ceux qui viennent acheter chez nous. Cela étant, je voudrais que le ministre en charge de l'agriculture se penche réellement sur le problème pour que cette filière ne meurt jamais.

Voilà un financement qui vient d'arriver ! Est-ce que déjà, le ministre est en train de travailler dans ce sens pour que nous ayons d'autres débouchés pour écouler les produits ? Sinon, à ma compréhension, ce ne sont que les Indo-pakistanais ou les Hindous qui viennent acheter. Si on a un seul débouché pour une filière, c'est dangereux.

Voilà ce qui est arrivé ! Et je recommanderais au ministre, je crois, que la noix de cajou au Bénin, est bien accepté à l'international. Donc, j'aurais voulu que l'on réfléchisse beaucoup pour que l'investissement-là ne soit pas vain et que cela soit producteur de revenus pour améliorer notre produit intérieur brut. La tâche fondamentale, c'est qu'il faut trouver de nouveaux débouchés pour les produits sinon, on serait à la merci de ces acheteurs qui viendraient donner le prix et ce serait dangereux. La filière, à cette allure, risque de disparaître. C'est juste ma préoccupation.

**M. le Président**. Honorable député Guidi !

**M. Euric GUIDI**. Je fais partie de la commission. Le président de la commission voudra bien m'excuser pour mon intervention. Je suis obligé, parce qu'en lisant les réponses aux questions que nous avons posées lors des travaux en commission, je ne suis pas satisfait par la réponse à la question n°5. Un membre de la commission a voulu savoir qu'est-ce qui est prévu dans le Mono-Couffo dans le cadre du développement des filières ? Dans la réponse, je voudrais souligner que le département du Mono ne relève pas du pôle 5, mais du pôle 7. C'est une erreur de frappe. Je voudrais que cela soit corrigé.

Ensuite, je voudrais savoir, parce que j'ai pensé que le ministre allait mettre l'accent sur le projet d'aménagement hydro-agricole de la vallée du Mono. Je voudrais savoir qu'est-ce qu'il en est pour ce projet-là ? Que pense faire le Gouvernement à l'instar du développement de la mise en valeur de la vallée du Mono ? Qu'est-ce qu'on fait de ce projet-là qui est en berne depuis et que je ne retrouve pas. J'ai pensé que le ministre allait aborder le développement, la mise en valeur de la vallée du Mono. Donc, je voudrais savoir.

**M. le Président**. Honorable député Babatundé !

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE**. Je voudrais d'abord commencer par poser une question qui intéresse tous les ministres ici présents. C'est la question de la fermeture des frontières du Bénin avec le Nigéria. Tout le monde connaît les grands problèmes, les difficultés, les souffrances des populations par rapport aux conséquences de cette fermeture. Jusque-là, seuls des journaux nous parlent des avancées, demain, ça va se faire, d'ici à là, la fermeture va finir. Je voudrais savoir, puisque le Gouvernement est là, quelles sont les dispositions qui sont prises pour que nous puissions trouver une issue à cette question de la fermeture? Quelles sont les différentes négociations qui se font actuellement avec le Nigéria ? Et c'est pour quand l'issue de cette fermeture? Je dis ceci parce que le ministre de l'agriculture, titre que je salue au passage pour tout le travail qu'il abat dans ce secteur qui était très mal en point lorsqu'il a visité ces endroits où les tomates sont versées par terre et ne coûtent plus un franc, le kilogramme. Je voudrais vraiment savoir si quelque chose se fait ? Parce que les populations souffrent surtout celles qui sont tout au long des frontières du Nigéria.

Ma deuxième préoccupation, c'est au sujet de cet Accord de prêt dont nous voulons autoriser la ratification. Dans le dossier, j'ai vu que cela concerne un certain nombre de départements. Ma question est de savoir, parce que, n'oublions pas que depuis un certain temps, l'anacarde commence par prendre vraiment de l'importance dans d'autres départements dont le Plateau. Je sais et le ministre ne va pas me démentir, au niveau du Plateau déjà, depuis prêt de trois ans, tout le monde s'intéresse à l'anacarde. Parce que les prix ont flambé et puis cela devient très important. Je sais qu'aujourd'hui, au niveau de la commune de Kétou beaucoup de jeunes s'intéressent, même des gens qui ne sont pas de Kétou, viennent acheter des dizaines d'hectares de terre pour produire l'anacarde. Est-ce que ce projet qui est déjà prévu, rien que pour un certain nombre de départements, est-ce que le ministre pense à trouver des atouts qui permettent d'étendre ce projet-là au niveau du département du Plateau en prévoyant les formations ?

Je voudrais que le ministre de l'agriculture me rassure un peu et me donne un certain nombre de signes qui me permettent de savoir que ces nouveaux producteurs qui s'investissent déjà dans l'anacarde au niveau du Plateau, sont pris en compte par ce projet. Parce qu'il y a déjà beaucoup de jeunes et de femmes qui s'intéressent à ce secteur-là.

Monsieur le Président, je crois que de manière générale, il faudrait qu'on revoie l'installation des micros parce que c'est tout le temps en panne.

Je voudrais donc remercier le ministre de l'agriculture pour le travail qui s'abat au niveau de ce secteur. Parce que tout à l'heure, mon collègue Euric l'a déjà dit, l'agriculture, c'est l'un des piliers de notre économie.

**M. le Président**. Honorable député Yombo !

**M. Thomas YOMBO**. Après mes prédécesseurs, je ne devrais plus avoir beaucoup à dire. Mais je voudrais tout de même remercier le Gouvernement pour l'opportunité de cette ratification qui vient à point nommé parce que ce que nous vivons en ces temps-ci avec la fermeture des frontières, d'autres l'ont déjà dit, je pense que c'est une bonne initiative de développer les filières, beaucoup de filières. Mais ce n'est pas le développement qui va régler le problème, c'est surtout la transformation. Je pense que si nos produits sont véritablement transformés sur place, même s'il y a une frontière qui est fermée, il doit avoir une autre qui va s'ouvrir quelque part. Parce que si la transformation est de qualité, j'espère qu'il y aura beaucoup d'autres débouchés. Je voudrais qu'on mette l'accent sur ce volet transformation.

Quand on parle de filière anacarde, mon prédécesseur vient de le dire, seulement lui, il a voulu développer son département, le Plateau, mais on sait aujourd'hui qu'il y a vraiment de l'engouement en ce qui concerne la filière anacarde. Je pense que cela quitte le Zou jusqu'au grand Nord. Et quand on voit tout ce qui est développé, les composantes surtout la sous-composante II, la composante A, en ce qui concerne la formation, je pense que ce volet devrait être étendu à toutes les zones productrices parce qu'il faut la formation. On a vu qu'il doit avoir cinquante conseillers, mais ils ne doivent pas rester seulement à un seul endroit. Si les autres ne sont pas formés, la production après achat, j'ai vu quelque part les centres

d'entrepôt. Si les autres viennent avec des produits qui ne sont pas bons, je pense que tout l'ensemble risque de ne pas être bon et à l'exportation, on va dire que nos produits ne sont pas de qualité. Ce niveau, on devrait véritablement étendre à toutes les zones qui s'intéressent aujourd'hui à la production. J'ai vu, j'ai regardé, mais en allant vers Natitingou, quand on arrive déjà à Birni, tout ce qu'on voit comme forêt, c'est de l'anacarde. A Kouandé, n'en parlons pas. De toute façon, jusqu'à Toucountouna, partout, c'est de l'anacarde. Parce que ce n'est pas toutes les zones du Nord qui sont favorables aussi au coton. Non ! Surtout, on sait aussi les conséquences de cette autre filière. Donc, si on doit développer l'anacarde avec ce qu'il faut comme l'encadrement, non seulement la verdure que cela produit, l'effet climatique, tout cela, je pense qu'il faut l'encourager au niveau de toutes ces zones productrices.

Je m'en vais féliciter véritablement le ministre, tout le Gouvernement, parce qu'on a vu le ministre juste après cette fermeture, tout ce qu'il a commencé comme activités, visiter toutes les zones qui produisent pour les encourager, mais je dis qu'il ne suffira pas seulement d'encourager, il faut développer les actions pour transformer nos produits sur place. Les produits finis, s'ils sont de qualité, ne manqueront pas de débouchés.

**M. le Président.** Honorable député Bissiriou, vous avez la parole.

**Mme Awaou BISSIRIOU**. Je voudrais sincèrement remercier et féliciter la commission pour le travail abattu.

Je voudrais également féliciter le Gouvernement pour les efforts consentis chaque jour pour le développement de l'agriculture dans notre pays.

Monsieur le Président, à l'avènement du Gouvernement de la rupture, plusieurs programmes de développement des filières agricoles dont la filière anacarde ont été élaborés et adoptés. Donc, le Bénin dispose déjà d'un programme national de développement de la filière anacarde sur la période 2017-2021. Dans ce programme, quatre objectifs stratégiques ont été clairement définis à savoir :

1. accroître la production de noix de cajou ;
2. accroître la transformation de noix de cajou et ses coques ;
3. accroître la transformation des pommes de cajou ;
4. améliorer le dispositif de commercialisation et d'exportation de noix de cajou.

Monsieur le Président, j'ai quatre (04) questions que sont :

1. Où en est le Gouvernement dans la mise en œuvre de ce programme de développement de la filière, surtout quand on reçoit les plaintes des acteurs de la filière ?
2. Je voudrais savoir si le Gouvernement avait bénéficié entre temps d'un financement dans le cadre du développement de la filière ? Si oui, quel usage en avez-vous fait et quels sont les résultats obtenus ?
3. Que faites-vous pour réaliser effectivement l'ambition du Gouvernement de transformer au moins 50% de la production nationale de l'anacarde ? Vu que l'Assemblée s'apprête à autoriser la ratification, je souhaite connaître le délai au bout duquel le Gouvernement pourrait se faire mettre à disposition ces fonds pour booster la production de la filière.
4. Ma dernière question a été prise en compte par mes collègues à savoir la fermeture des frontières. Je ne veux plus revenir là-dessus car deux de mes collègues ont déjà parlé de cela.

**M. le Président**. Honorable député Assan !

**M. Assan SEIBOU**. Je suis un de ceux qui sont heureux qu'on parle d'anacarde aujourd'hui vu que mon département est bien positionné dans ce projet. Je vois le ministre avec beaucoup de joie aujourd'hui. Je suis ce qu'on peut appeler les fils d'anacarde dans ce pays. Si j'ai pu étudier, c'est grâce aux noix d'anacarde. Donc, quand on dit qu'on veut encourager cette filière, je suis très intéressé.

J'ai lu le projet et on m'a en plus dit que le Bénin est l'un des pays qui ont les meilleures noix au monde. Le Bénin est classé premier en matière de qualité

de noix au monde. Je l'ai étudié avec les indiens. C'est pour cela je pense que le Bénin a intérêt à appuyer cette filière-là et à l'encourager. Parce qu'après la Guinée Bissau en Afrique de l'Ouest, nous sommes l'un des pays très engagés dans la noix d'anacarde mais sans usine de transformation, sans rien. Je suis heureux d'apprendre que cela sera lancé à travers ce projet. Celles qu'on en avait étaient des usines abandonnées. Mais, s'il y en a de nouvelles, je voudrais que le ministre nous dise s'il y a actuellement des usines qui traitent les noix de cajou.

Au-delà de cela, dans ce projet, je retiens que c'est l'encouragement à la production de noix de cajou. Mais, nous avons de très sérieux problèmes en ce qui concerne le positionnement sur le marché national et international. Nous subissons des vagues de prix en dents de scie tellement que quand ce Gouvernement est arrivé, il a fixé le prix de la noix à un niveau donné. Tout le monde était content. Cela a encouragé les gens à investir. Mais aujourd'hui, le prix a tellement chuté. C'est vrai que c'est un produit que nous ne consommons pas nous-mêmes ici. C'est à l'étranger que cela se consomme. Donc, nous sommes liés au facteur de fluctuation du prix sur le marché mondial. Je voudrais savoir la stratégie qui est mise en œuvre aujourd'hui pour le positionnement sur le marché international ou sur le marché tout court ? Nous ne devrions pas être soucieux que de produire parce que nous allons encore produire davantage et nous n'allons pas pouvoir écouler à des prix compétitifs.

La deuxième chose qui est préoccupante, ce sont les financements que nous obtenons de nos partenaires notamment de la BAD d'où relève ce Fonds Africain de Développement. Ce n'est pas que d'avoir le financement qui est facile avec la BAD mais ce sont ces procédures. Il y a plusieurs projets financés qui finissent parfois à queue de poisson avec des difficultés et ce n'est pas dû à l'unité de gestion du projet, mais aux procédures de décaissement au niveau de la BAD, c'est-à-dire les avis de non objection. Vous faites tellement de procédures que parfois avant de démarrer le projet, votre contrepartie béninoise est pratiquement finie. J'ai eu à côtoyer monsieur le ministre qui est un monsieur très expérimenté en matière de ces financements dans l'agriculture. Nous reconnaissons tous que c'est une difficulté. Le bailleur vous donne l'argent mais ne vous met pas dans les conditions de l'utilisation rapide de ces fonds et en même temps, il vous demande des résultats. Nous sommes tous unanimes là-dessus mais nous ne pouvons pas croiser les bras parce que la BAD est aussi une banque africaine. Donc, nos Etats sont membres de cette banque. Il faut soulever le problème là où il se pose pour faciliter les procédures.

J'ai juste voulu prendre la parole pour attirer l'attention là-dessus. Sinon, on va dire filière et en deux ans, on n'aura rien démarré. Ou alors, on démarre et pour avancer d'un pas, vous ferez une année. Ils sont pénards dans leur structure là-bas.

Voilà ce que je voudrais dire, Monsieur le Président !

**M. le Président.** Honorable député Anani !

**M. Amavi Joseph ANANI.** A l'instar de mes collègues, j'espère donner tout à l'heure mon accord pour la ratification de ce projet.

Mais, mon intervention va porter essentiellement sur l'actualité. Nous sommes à la rentrée. Mon département fait partie des départements du pôle VII à l'instar du Littoral et de l'Atlantique. Je voudrais parler du département du Mono où le maraîchage fait partie des cultures que ces populations produisent dans ce département-là et nous savons que le maraîchage fait partie des filières prioritaires au niveau du PAG. Et quand on sait que ces produits-là sont vendus essentiellement vers l'extérieur, notamment le Nigéria où aujourd'hui ces populations se retrouvent avec ces récoltes où tout est resté à leur niveau. Ils n'ont pas pu vendre. Comment supporter les frais de scolarité, les fournitures pour leurs enfants, constituent un problème essentiel.

C'est vrai que monsieur le ministre a effectué un déplacement sur le site pour constater par lui-même. Je lui dis très sincèrement merci pour cela. Je voudrais demander les réflexions que le Gouvernement mène à ce sujet-là pour que nous ne soyons pas, à chaque fois, sujets à des dégâts de ce genre et comment conserver ce que nous faisons nous-mêmes à défaut de vendre ?

Je voudrais comprendre un peu les réflexions du Gouvernement à ce sujet.

Deuxième chose, Monsieur le Président, le Projet Aviculture Villageoise (PAV), certains de mes prédécesseurs l'ont soulevé tout à l'heure, peine depuis plus de deux décennies. Un projet dont la phase pilote a commencé par la commune d'Athiémé qui couvre plusieurs communes des départements du Mono et du Couffo. Ce projet souffre encore jusqu'à présent. Le Bénin est irrigué. Nous avons suffisamment d'eau. On avait miroité beaucoup de choses à ces populations qui ont laissé abattre leurs palmeraies parce que c'est une zone à palmeraie pour laisser place au PAV. Mais jusqu'à présent, rien n'a véritablement démarré. Puisque je suis en présence du ministre qui représente le Gouvernement, je voudrais qu'on nous dise concrètement à quoi peut-on s'attendre par rapport au PAV-Mono ?

Voilà mes préoccupations, Monsieur le Président !

**M. le Président**. Fin de série !

Nous allons demander au président de la commission d'intervenir pour répondre aux préoccupations de ses collègues.

**M. Barthélémy KASSA.** Monsieur le président, à écouter les collègues, je pense que la commission n'a enregistré que cinq questions qui sont relatives au sujet en discussion. Beaucoup de questions relèvent d'une autre forme de débat.

Quand je prends, par exemple, la question de fermeture des frontières, Monsieur le Président, vous convenez avec moi que cela relève d'une autre forme d'interpellation du Gouvernement. Je ne m'étais pas préparé au détour de cette question du développement de la filière anacarde pour expliquer comment le Nigéria a fermé ses frontières, comment le Bénin fait pour que désormais les frontières ne soient pas fermées. Comme le Gouvernement est là, si vous le permettez, il peut répondre à cette question. Sinon, j'allais recommander aux collègues, pour être efficaces, qu'il fallait en faire une question particulière au Gouvernement.

Est-ce qu'il y a concertation entre les ministres pour savoir si les Universités d'agriculture et le Ministère de l'agriculture, s'entendent sur les curricula de formation ? Je ne vais pas répondre en tant que formateur mais je vais la réserver au Gouvernement.

Mais à ma connaissance, c'est oui, Monsieur le Président. Les collègues Ahonoukoun et Assan ont constaté l'évolution en dents de scie des prix et sollicitent à ce que le Gouvernement soit vigilant quant à la fixation des prix des noix pour que l'effort du Gouvernement à travers ce projet soit ressenti. Parce que, nous n'améliorons pas, nous ne soutenons pas la filière pour que les producteurs perdent. Mais ce que je sais, c'est qu'en répondant aux questions en commission, le Gouvernement a indiqué et nous-mêmes, nous le suivons, à chaque campagne de commercialisation, dès que les prix sont fixés, il est interdit de passer aux frontières terrestres avec des camions de noix de cajou pour éviter d'enrichir les pays frontaliers notamment le Togo à côté. Cela fait partie des mesures qui nous rassurent que le financement qu'on va obtenir va servir effectivement à améliorer le produit intérieur brut du Bénin. Parce que, lorsque vous produisez et que vous n'êtes pas capable de comptabiliser cela en termes de statistiques, c'est comme si vous étiez en train de nourrir l'extérieur. Aucun Etat ne sera d'accord pour cela. Est-ce qu'il y aura d'autres débouchés ? Je pense que telle que la filière est organisée en matière de commercialisation, il y a des acheteurs qui sont agréés depuis un certain temps. Ce n'est pas n'importe qui, qui va se lancer dans l'achat des noix de cajou.

Le collègue Guidi a demandé ce qui est prévu dans le Mono-Couffo. C'est aussi à peu près les mêmes réponses. Il y a des questions écrites qui peuvent mieux l'enrichir que ce soit simplement au détour du projet anacarde. Parce que, nous n'avons pas voulu faire en sorte qu'à chaque région, son projet. C'est un programme à large impact. Cela concerne beaucoup de départements.

Les collègues Babatundé et Yombo ont indiqué qu'il y a des départements dans lesquels on rencontre quand même quelques pieds d'anacarde et qu'il serait bien ne serait-ce en matière de formation, que ces localités soient impactées. Je suis tout à fait d'avis. Mais quand on sait aussi ce que c'est qu'informer, l'impact de toute formation

permet de faire tâche d'huile et créer des effets dans les zones immédiates. Le projet vise à former, on avait dit aussi, des spécialistes en matière d'entretien des plantations. Ces spécialistes ont du travail partout. On ne va pas leur dire, une fois formés, vous n'allez travailler que dans la zone d'impact du projet, puisqu'ils seront payés par leurs prestations même si le projet va apporter une petite subvention en matière de prestation de services. C'est pour dire que la zone cible pour expérimenter, pour évaluer le projet, ce sont les territoires qui sont indiqués. Mais les hommes une fois formés, ils restent des Béninois, ils ont des compétences qu'ils peuvent faire valoir un peu partout. Et aujourd'hui, quand on indique les zones, on ne dit pas qu'il faut être forcément ressortissant des Collines pour être formé. Il faut être Béninois. Donc, si vous êtes intéressé par le projet, vous devez venir dans la zone du projet pour bénéficier des avantages du projet. Restons dans l'esprit de la Nation. Je pense que j'ai répondu à la question de l'honorable député Babatundé.

La question de l'honorable député Yombo évidemment ! L'anacarde commence à prendre d'importance dans d'autres régions oui, j'ai déjà répondu à cela.

La question de l'honorable député Bissiriou, le Gouvernement peut dire où en est le programme ? C'est que dès qu'on va l'adopter, c'est en ce moment que le programme va commencer. Mais pour ce que nous savons, c'est que dans le passé, il y a eu d'autres initiatives pour soutenir toujours la filière. Vous savez, les idées de projet évoluent pour éviter que dès que le projet termine, que la brousse ne prenne ses droits au niveau de certaines plantations. Donc c'est une nouvelle formulation ici qui est basée essentiellement sur les pratiques antérieures des autres projets afin d'atteindre la résilience des producteurs. C'est très important.

Transformer 50%, je pense que le projet s'intéresse à l'encouragement de l'implantation des unités de transformation. C'est dit clairement quelque part dedans, notamment en sa seconde composante, à la fin de la seconde composante, il y a des investissements qui sont prévus pour renforcer la transformation. Mais est-ce que ce qui est prévu permettra d'atteindre 50% ? Le Gouvernement va répondre à cela.

La mise en place du premier décaissement, je pense qu'on l'a dit quelque part dans l'avis de la commission. Le 31 octobre 2019, si tout va bien, normalement au dernier trimestre de cette année, si on autorisait la ratification avec les procédures de la BAD telles que décrites par le collègue Assan, le ministre connaissant les couloirs, lui-même l'a dit, nous espérons que le financement pourrait vite tomber.

La dernière préoccupation du collègue Anani, ce sont des questions d'ordre général. Comment pourrait-on éviter désormais si le Nigéria ferme ses frontières, que nous ne perdions pas notre production ? Cela pourrait également faire l'objet d'une autre forme de question. Mais si le Gouvernement peut répondre, c'est pour le bonheur du Parlement. De même, le PAV Mono devrait à mon avis, connaître le même type de questions au Gouvernement. Monsieur le Président, je pense avoir fait le tour des questions. Si vous pouvez peut-être passer la parole au gouvernement pour quelques rajouts, surtout éviter…

**M. le Président.** Comme nous connaissons bien le ministre dans ce domaine et quand il cherche à expliquer, nous savons qu'il va très loin. Il étend suffisamment ses connaissances dans les domaines. C'est pourquoi, nous allons inviter les collègues à suivre la voie indiquée par le président de la commission pour poser, soit des questions écrites et surtout des questions d'actualité même si on n'est pas en session ordinaire. C'est une question qui sera toujours d'actualité jusqu'à un moment. Nous ne savons pas encore quand est-ce que les frontières seront ouvertes sur le Nigéria. Donc, je vous invite à poser des questions d'actualité et pour d'autres, des questions orales avec débat et des questions écrites. Avec cela, nous aurons beaucoup plus d'amples explications. Et c'est sur ce point que je voudrais inviter le ministre chargé de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à être ABC, c'est-à-dire audible, bref et concis pour nous permettre d'avancer et aussi permettre au Gouvernement de venir expliquer de façon beaucoup plus détaillée, les questions qui ont été posées. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Cossi Gaston DOSSOUHOU**I, ***ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche***. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, mesdames et messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée, monsieur le président de la commission, je voudrais à la suite de ma collègue, témoigner toute ma reconnaissance à la Représentation nationale.

Je voudrais être très réglo pour ne pas aborder les questions qui ne sont pas de ma seule compétence, en l'occurrence la question de la fermeture des frontières. Mais il y a une évidence. Par rapport au Bénin, la frontière est aussi fermée à cause du fait que notre pays sert de base de l'exportation du riz vers le Nigéria. Et si nous devons laver ce soupçon, il faut qu'on exploite cette situation pour se fâcher et produire encore davantage, avec plus de sérénité.

Depuis cet évènement, nous avons tenu des réunions de crise pour vouloir mettre en place un programme d'urgence sur la riziculture, chose qui permet d'aller plus vite que le rythme auquel nous sommes en train d'aller maintenant dans la production de riz. Deux cent-seize mille (216.000) tonnes en 2015. Nous sommes aujourd'hui à trois-cent-soixante-huit mille (368.000) tonnes de riz paddy et la saison en cours, nous irons à quatre-cent mille (400.000) tonnes. Mais cela ne suffit pas. Le Président de la République nous a instruit pour proposer un programme d'urgence pour aller à un million (1.000.000) de tonnes d'ici 2023. Cela pose maintenant le problème de l'exploitation de la vallée du Mono, de l'intensification de nos activités au niveau de la vallée de l'Ouémé et pourquoi pas, l'aménagement des sites au niveau de la vallée du Niger et autres périmètres rizicultivables dans l'Atacora, dans la Donga, dans le Borgou, dans les Collines, dans le Zou.

Je voudrais dire que la plupart de nos produits aussi faits sur le territoire, nos produits d'origine, ne rentrent pas au Nigéria facilement. Le Nigéria aussi en souffre. Ce que nous devons avoir, c'est une attitude résiliente. Aujourd'hui, pourquoi est-ce que nos tomates se gâtent vite ? C'est aussi lié aux variétés de tomates que nous cultivons. C'est si nous voulons qu'en période de crise, nos produits puissent faire dix (10) jours sans couler, c'est qu'il faut changer de variétés. Il faut mettre un peu la main à la poche, il faut changer d'agro technique. Et à tout cela, nous sommes déjà en train de travailler. Sur l'ananas, il faut développer beaucoup d'autres initiatives, de nouveaux marchés. Aujourd'hui, il n'y a pas de tomates en Côte d'Ivoire. Mais nous ne pouvons pas traverser facilement le Togo, le Ghana pour aller en Côte d'Ivoire avec notre stock. Il y a encore donc des actions à mener au plan diplomatique pour que la libre circulation des produits puisse se tenir.

Je vais surtout câbler mon intervention sur le cajou avec la permission du Président. A la plantation, pendant la période coloniale et post coloniale, les champs de cajou étaient pour faire une politique de lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification. Aujourd'hui, on a transformé le cajou en un produit commercial. Quand nous avions ces plantations, il y avait une culture de collecte des noix et de séchage progressif à l'ombre. C'est le point d'attention de la qualité de nos noix. Et cela, nous l'avons conservé et cela devient un réflexe que nous transmettons à toutes les générations. Ce qui fait que le produit béninois est de bonne qualité. Parce que transformée, l'amande est encore blanche. Et eux tous, la Guinée Biseau, le Ghana, la Côte d'Ivoire, ont besoin même de nos noix pour embellir leurs stocks de noix transformées à l'exploitation. C'est ce qui fait que nous avons de grandes chances de placer nos noix. Mais la crise de l'année dernière a été liée à un coup que les Indo-pakistanais ont tenu à faire avec nous pour bloquer le marché africain en général. Si nous on se plaint d'un résidu invendu d'à peu près dix mille tonnes, la Côte d'Ivoire se plaint de centaines de milliers de tonnes. Donc, ce n'est pas le marché qui a empêché ceux-là de venir vers nous.

Nous avons aussi depuis deux, trois ans, laissé le marché libre pour l'observer ; ce qui amène des fluctuations. A ce rythme là au fait, c'est de fixer des prix planchés. La première fixation a permis de relever le coût payé aux producteurs. Mais il se fait que sur le marché, quand les gens arrivent, ils font très vite de la spéculation. L'Etat ne peut pas d'abord intervenir. Ce que nous avons fait, comme nous n'avons pas appris à mettre la charrue devant les bœufs, mais vous m'obligez, je vais dire un certain nombre de choses. Nous avons négocié avec de grands transformateurs qui arrivent très bientôt pour installer au bout de deux, trois ans,

une capacité de quarante-cinq mille (45.000) tonnes. A ce jour, la capacité installée est de soixante-deux mille (62.000) tonnes. Et pourtant, nous ne traitons que vingt mille (20.000), vingt-cinq mille (25.000) tonnes l'an. Parce que les gens n'ont pas facilement accès au crédit au niveau de nos banques. Quelle facilitation on fait maintenant pour que les commerçants, les transformateurs puissent avoir le produit à un coût au moins égal à sept-cent (700) francs le kilo ou plus pour leur permettre de rentrer dans le compte d'exploitation ? Telle est la question. Plus tôt ils obtiendront le financement, plus tôt ils vont capter la matière première et là ils pourront traiter. Mais sans cela, il est fort à parier qu'en installant encore d'autres usines, on ne puisse pas régler le problème. Mais, si Ola Mari s'installait, cela serait comme un agrégateur. Il est possible de partir maintenant autour d'une structure privée du genre, une stratégie nationale de collecte du matériel domestique et de distribution aux industries locales implantées. Nous devons veiller à ce que la rétribution puisse se faire afin que la transformation domestique soit la clé de succès de placement de nos produits de la transformation pour déboucher sur de nouveaux marchés.

S'agissant des espaces liés à ce projet, l'espace du pool quatre ne couvre que quatre vingt trois pour cent (83%) des plantations de cajous. Il reste dix-sept pour cent (17%) que vous pouvez trouver depuis Biné, Macro Gani-Kpéro jusqu'à Gbian-Maro, et en montant vers Toucountouna, Tanguiéta ; même à Boukounbé, nous avons de cajou. A Kouarou, nous avons de cajou. L'extension des zones de plantation de cajou était aussi une opportunité que nous saisissons. Et le projet actuel n'est pas le seul à intervenir sur le cajou. D'ailleurs, avant le projet, nous intervenons sur le cajou sinon nous ne pouvons pas passer d'environ quatre vingt dix mille (90.000) tonnes à cent soixante dix mille (170.000) environs aujourd'hui de production. Non ! Nous avons mis en place un programme national de développement de la filière cajou, et cette année déjà, avec le budget de l'Etat, on est à un milliard trois cent trente-six millions (1.336.000.000) avec lesquels nous avons fait des actions dans le temps.

Donc dans toutes les zones où on a des cajous, il y aura des interventions là-dessus. Mais ceux qui nous ont financés disent que c'est cette zone que nous devons prendre en compte. Ce n'est pas un problème. Nous aurons d'autres financements complémentaires pour adresser le cajou, et surtout renforcer la capacité productive de tous ceux qui sont entrain de planter aujourd'hui dans nos… Je dirai simplement que pour ce qui est de la complémentarité entre notre département et le Ministère en charge de l'enseignement supérieur en ce qui concerne les curriculums d'informations, je ne suis pas un bon enseignant, je suis un communicateur au niveau des cinq différentes écoles agricoles où nous avons eu d'abord l'opportunité de développer le programme agricole, la vision du Gouvernement et les opportunités d'ici à cinq ans.

De deux, les enseignants des différentes universités agricoles travaillent dans la plupart de nos commissions techniques pour projeter ce que nous faisons. Donc, ils sont au courant des opportunités et nous nous entraidons beaucoup pour ce qui est de la question d'orientations des domaines privilégiés que vont utiliser les cadres d'ici deux (02) ans ou trois (03) ans. Toutefois, il y a bien entendu de nouvelles orientations, la digitalisation dans l'agriculture et beaucoup d'aspects d'innovations technologiques rentrent maintenant en ligne de compte pour pouvoir orienter les thèses, les maîtrises et autres diplômes de licence pour ce qui pourrait être opportun pour notre pays.

Monsieur le Président, j'aurais peut-être l'occasion de venir présenter à une session le niveau de mise en œuvre du programme agricole.

Quant au cajou, une question reste et qui pourra transformer les 50% de la production domestique. Même, si nous arrivions à atteindre trois cent mille (300.000) tonnes à l'horizon 2021, ce qui est un peu difficile aujourd'hui, parce qu'on n'a pas su vite mettre en place les programmes depuis 2016. La capacité installée et celle en projection, nous permettent de dire que nous avons déjà de quoi couvrir la moitié de ce que nous avons déjà fait. Il reste à alimenter les usines entièrement.

Bon ! Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, vous m'avez dit d'être précis et concis et d'être bref. Je vais m'en tenir à cela.

Merci, Monsieur le Président !

*(Rires)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur le ministre, d'avoir suivi la trilogie ABC. Alors, chers collègues, je vous propose qu'on passe directement à la discussion particulière, article par article. Alors je voudrais bien prier le président de reprendre la parole.

**M. Barthélémy KASSA**. Plutôt au rapporteur, Monsieur le Président, s'il vous plait !

**M. le Président.** Oui**,** je le savais, mais c'est à vous que j'ai donné la parole et vous pouvez demander de la donner au rapporteur.

Rapporteur, vous avez la parole.

**M. Bio Gounou SINA OUNINGUI**. *(Donne lecture du projet de loi).*

**M. le Président**. Qui sont ceux qui sont pour ?...

L'Assemblée Nationale a adopté la loi 2019-36 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 07 mai 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole, à l'unanimité des députés présents et représentés.

*(Coups de maillet)*

Nous passons au troisième point de l'ordre du jour. Alors, je voudrais inviter monsieur le président et monsieur le rapporteur de la commission des finances et des échanges à prendre place pour présenter leur rapport.

**M. Gérard GBENONCHI**, **p*résident de la commission des finances et des échanges*.** Monsieur le Président, nous avons deux dossiers. Le premier, c'est le décret 2019-225 du 31 juillet 2019 qui porte sur le financement complémentaire du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires au Bénin. Le second, c'est le décret n°2019-388 du 04 septembre 2019 portant sur le projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou – Péhunco – Kérou - Banikoara.

Si vous en convenez, nous allons présenter successivement les deux rapports pour pouvoir gagner du temps afin de pouvoir organiser un seul débat. Les collègues auront la possibilité de poser des questions à tel ministre ou à tel autre, si vous en convenez.

**M. le Président**. Avis de la plénière, la plénière étant souveraine ?

*(Aucune réaction négative dans la salle).*

Donc, la plénière n'y trouve aucun inconvénient. Moi aussi, je n'y trouve aucun inconvénient. Je vous invite à présenter successivement les deux rapports.

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires.**

**Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé le 16 juillet 2019 entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara (209,68 km).**

**M. Gérard GBENONCHI.** En ce qui concerne le premier dossier, par décret n°2019-225 du 31 juillet 2019, le Gouvernement a saisi l'Assemblée Nationale et vous avez saisi la commission des

finances et la commission du plan de l'équipement et de la production, pour avis. La commission des finances étant saisie, quant au fond. Les deux commissions ont travaillé le lundi 23 septembre. Et au cours de nos travaux, nous nous sommes rendu compte que c'est dans le but de pallier la non-conformité de quarante pour cent (40%) des infrastructures sanitaires du Bénin aux normes et standard requis qu'il a été initié en 2018 le projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires du Bénin.

En vue de rechercher des financements pour le projet, le Gouvernement a sollicité en mars 2018, l'appui de la BIDC qui a envoyé une commission d'évaluation le 31 octobre 2015. Et la suite de cette commission d'évaluation c'est que la BIDC a accepté de financer ce projet à hauteur de dix millions de dollars Etats-Unis soit cinq milliards environs.

Mais à la passation des marchés, il s'est avéré que le montant total des lots s'est élevé à dix neuf milliards cent quatre vingt millions trois cent trente deux millions virgule vingt-trois (19.184.362,023) dollars US, soit neuf milliards cinq cent cinquante huit millions deux cent quarante-huit (9.558.248.000) francs CFA. Ce qui traduisait un gap financier de neuf millions six vingt six mille zéro quatre vingt quatre mille virgule vingt-trois (9.626.084.000,023) dollars US. Sur invitation de la BIDC, une séance de travail a eu lieu les 23 et 24 janvier 2018 à Lomé au siège de cette banque. Et à cette occasion, la BIDC a accepté de participer au financement de ce gap à hauteur d'un prêt éventuel de cinq millions (5.000.000) de dollars US ; ce qui équivaut à deux milliards huit cent vingt cinq mille (2.000.825.000) francs CFA.

Les objectifs poursuivis par ce projet au plan global, c'est de renforcer la qualité des soins dispensés au profit des populations dans les hôpitaux et formations sanitaires concernés. De façon spécifique, cela permettrait d'impacter le taux de mortalité notamment maternelle et infantile à travers le diagnostic efficace et en temps réel des malades, de favoriser en temps moyen et long terme la baisse d'évolution croissante des évacuations sanitaires et des coûts de soins y relatifs et permettra à la population en général et en particulier celle des zones d'intervention du projet de se consacrer pleinement à leurs activités génératrice de revenu. Les composantes du projet sont :

1. acheter un scanner de seize barrettes pour un milliard onze millions neuf cent vingt-un mille quatre cent cinquante-deux virgule cinquante-deux francs ;
2. acquérir les équipements d'hygiène et stérilisation, c'est le lot 3, pour un milliard cent dix-huit millions huit cent trente mille quatre cent trente-huit virgule cinquante.

Et enfin acquérir de mobiliers d'équipements généraux et logistiques (lot 5 revu), pour six cent vingt cinq milliards sept cent quatre vingt-neuf millions trois cent quatre vingt-trois mille virgule quatre vingt-cinq (625.789.383,85) francs.

Donc, le tout équivaut aux deux milliards huit cent vingt cinq millions dont nous avons parlé.

Ce prêt de la BIDC est assorti aux caractéristiques suivantes :

- maturité : vingt (20) ans dont cinq ans de différé ;
- taux d'intérêt : 2,75% l'an sur le montant décaissé ;
- commission de dossier : 1% ;
- commission d'engagement : 0,50% l'an sur le solde non décaissé ;
- commission d'engagement spéciale : 0,15 % par trimètre indivisible sur le montant de toutes les lettres de crédit ouverte par la BIDC en décaissement du prêt et la périodicité de remboursement est semestrielle soit 15 avril et 15 octobre.

Monsieur le Président, l'Accord de prêt est entré en vigueur à la date de sa signature soit le 20 mai 2019. Je vous prierai de donner la parole au rapporteur pour nous lire la partie déroulement des travaux en commission et l'avis de la commission.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO,** ***rapporteur de la commission des finances et des échanges.*** *(Donne lecture du rapport).*

**M. Gérard GBENONCHI.** C'est le premier dossier. Comme il a été convenu, nous abordons le rapport sur le deuxième dossier. Monsieur le Président, nous pouvons y aller ?

**M. le Président.** Allez-y !

**M. Gérard GBENONCHI.** Le second dossier, c'est le Décret 2019-388 du 04 septembre 2019 qui a trait au financement du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara, longue de 209,68 kilomètres. Le Gouvernement a saisi l'Assemblée Nationale de ce Décret et vous avez saisi la commission des finances au fond et la commission du plan pour avis. Les deux commissions ont naturellement travaillé le lundi 23 septembre 2019 au palais des Gouverneurs ici. Et nous nous sommes rendu compte que depuis avril 2016 la vision du Gouvernement pour le secteur des transports est de faire des infrastructures de transport, un levier important pour soutenir la croissance économique, faciliter le développement des exportations et promouvoir l'intégration sous-régionale. Alors, c'est dans ce contexte que divers projets ont été initiés dont le projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara, longue de 209,68 kilomètres ; et cette route relie trois départements à savoir : la Donga, l'Atacora et l'Alibori qui constituent l'un des principaux axes routiers au plan national. L'objectif global poursuivi est de faire des infrastructures de transport un levier important pour soutenir la croissance économique et faciliter le développement des exportations. Et de façon spécifique, le projet vise l'aménagement et le bitumage en « une fois deux voies » du tronçon commençant à partir de la sortie Kérou au PK 183+980 sur un linéaire d'environ 38,56 kilomètres. De façon spécifique, la réalisation de cette infrastructure permettra l'amélioration du niveau de service de la route, le désenclavement des grands bassins cotonniers et céréaliers, etc. Ce projet est articulé autour des composantes ci-après :

La composante A qui est l'étude pour trois cent vingt-cinq millions (325.000.000) de francs CFA.

La composante B qui est l'aménagement et le bitumage pour cent dix virgule quatre-vingt-neuf milliards de francs CFA dont quinze virgule cinquante et un milliard de francs CFA à la charge de la BOAD.

La composante C, aménagement et mesures intégrées, entièrement à la charge du groupe de la BAD.

La composante D, appui au secteur routier, pour un virgule soixante douze milliards de francs CFA dont trois cent vingt millions de francs CFA à la charge de la BOAD.

Et la composante E, gestion du projet, pour un virgule dix-sept milliards de francs CFA dont cent quarante millions de francs CFA à la charge de la BOAD.

Ce prêt de dix-sept milliards (17.000.000.000) de francs CFA est assorti des conditions suivantes :

- montant : Dix sept milliards (17.000.000.000) de francs CFA,
- durée de remboursement : douze ans dont trois ans de différé ;
- taux d'intérêt : 06% l'an sur le montant décaissé non encore remboursé ;
- périodicité de remboursement : semestrielle.

Dans le cadre de l'appréciation de la viabilité de la dette publique par le FMI et la Banque Mondiale, tous les engagements qui sont libellés en francs CFA sont rangés dans la catégorie des instruments mobilisés au plan sous-régional. Donc, ce prêt de la BOAD n'est pas assorti aux conditions de concessionnalité.

Je vous prierais, Monsieur le Président, de donner la parole au rapporteur pour nous dire comment les travaux en commission se sont déroulés et quel est l'avis de la commission.

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** *(Donne lecture du rapport de la commission).*

**M. le Président.** Nous prenons l'avis de la commission du plan, de l'équipement et de la production qui a été saisie à cet effet.

Commission du plan ! Honorable député Guidi !

**M. Euric GUIDI.** Oui, Monsieur le Président, avis conforme !

**M. le Président.** Nous passons à la discussion générale des deux rapports.

Nous commençons par la droite. Intervenants s'il vous plaît.

*(Inscription des intervenants)*

**M. le Président.** Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ?

Non ! Honorable député Aden, vous avez la parole.

**M. Léon ADEN HOUESSOU.** Je voudrais intervenir par rapport au projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara. Je remercie beaucoup le Gouvernement de Son Excellence Monsieur Patrice Talon, qui investit beaucoup dans l'aménagement des infrastructures routières. Mais pour ce projet, je ne sais quel péché la commune de Kouandé a commis pour qu'aucun tronçon n'aille à Kouandé parce qu'à ma connaissance, il n'y a aucune voie bitumée qui rentre dans la commune de Kouandé. De deux, je voudrais parler aussi de certains projets. On a tendance à toujours penser aux grands projets. Je ne sais pas si vous savez que la commune d'Allada est à cinquante mètres de la commune de Bopa. Je vous dis cinquante mètres, sinon qu'il n'y a qu'un pont de cinquante mètres qui va être construit pour qu'on quitte Allada pour Bopa ; c'est sur le Couffo. Un pont de cinquante mètres suffit à Djidjozoun pour quitter Allada et rentrer dans Bopa et vous allez à Lalo qui est encore tout près. Il faut demander au ministre de l'agriculture, la zone de Tchi et les terres noires de Bopa constituent un grand grenier pour notre pays. Mais faute de voie, vous allez quitter cette zone, vous irez passer par Comé, Kpomassè … avant de venir à Allada ou bien vous voulez vous rendre à Lalo, vous irez passer par Bohicon, Abomey, venir à Klouékanmè avant de tomber à Lalo. Alors qu'il suffit de cinquante mètres de pont sur le fleuve Couffo à Djidjozoun pour quitter Allada et rentrer dans la commune de Bopa. De même, si vous quittez Bopa, vous allez faire vingt-cinq kilomètres pour être à Dogbo parce que c'est sur les terres noires qui sont impraticables, vous irez passer par Zoungbonou-Lokossa sur soixante kilomètres avant d'atteindre Dogbo. De petits projets pouvaient nous aider. S'il y avait ce pont de Djidjozoun, je pense que le naufrage-là ne se serait pas produit et on n'allait pas perdre quatorze personnes la fois dernière. Monsieur le Président, je voudrais demander au Gouvernement de prendre ces petits projets en compte. Il ne faut pas qu'on pense toujours aux grands projets puisqu'il y a de petits projets qui nous créent assez de dommages.

**M. le Président.** Honorable député Ahyi !

**Mme Chantal Eugénie AHYI.** Je vais commencer par le projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires du Bénin. Je voudrais savoir ce qui est prévu pour nos maternités. Que ce soit la maternité « HOMEL » de Cotonou, que ce soit le service de gynécologie et obstétrique du « CNHU », que ce soit la maternité « Misséssin », nous savons que ces maternités sont dans un état de dénuement total et lorsqu'on prend la maternité « HOMEL » et la maternité du « CNHU » et qu'on sait que lorsqu'il y a des cas compliqués, c'est là-bas qu'on convoie les cas les plus difficiles, je me demande ce qu'il est prévu pour améliorer les conditions d'accueil des femmes dans ces maternités-là. Vous savez, le Sénégal a pris à bras le corps la question et lorsqu'on voit la maternité de Dakar, je pense que nous avons largement les moyens de faire la même chose au Bénin et de prendre en compte tout ce qui est de l'ordre de l'obstétrique en République du Bénin

avec un peu d'effort. Ensuite, concernant le projet de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara, les questions de transport ferroviaire ont déjà été prises en compte, parce que nous venons d'avoir le rapport, mais j'aimerais bien savoir ce que le ministre a donné comme réponse lors des travaux en commission et demander pourquoi chaque fois nous prévoyons pour de grands axes pareils des « une fois deux voies » ? Est-ce qu'il ne serait pas possible d'avoir pour de grands axes pareils des « deux fois deux voies », avoir de véritables autoroutes qui vont faciliter et fluidifier le transport ?

Voilà ma question.

**M. le Président.** Honorable député Démolé Moko!

**M. Alidou DEMOLE MOKO.** Je remercie également la commission des finances. Je voudrais intervenir au sujet du projet d'aménagement et de bitumage de la voie Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara. Après l'historique du projet, au petit 1, on a les objectifs du projet et intérêt pour le Bénin de ratifier cet Accord de prêt. Au deuxième paragraphe, on dit « de façon spécifique, le projet vise l'aménagement et le bitumage en « une fois deux voies » du tronçon commençant à partir de la sortie de Kérou au PK183+980 sur un linéaire d'environ trente-six kilomètres cinquante-six ». A comprendre ce paragraphe, cela veut dire que, en ce qui concerne les voies « une fois deux », Banikoara n'est pas concerné d'autant plus que la longueur totale à bitumer, c'est deux cent neuf kilomètres soixante-huit. Quand on quitte Djougou avec cent quatre vingt trois kilomètres neuf cent quatre-vingt, on n'est pas à Banikoara. C'est une voie que je connais très bien. Donc, je voudrais savoir pourquoi une double voie n'est pas prévue pour la commune de Banikoara. Première question !

Deuxième question ! Il est prévu l'aménagement des pistes rurales, soit 152 km. Il est également prévu dix-huit forages. Ensuite, cinquante organisations de femmes seront intéressées à travers les aménagements de retenue d'eau pour le maraîchage. Je voudrais savoir pour toutes ces réalisations, comment les pistes à aménager ont été déterminées ? Parce qu'il y a quatre communes, qu'est-ce qui revient à chaque commune ? Ensuite pour les dix-huit forages, est-ce que les populations à la base ont-elles été consultées pour que ce soit les populations qui décident des endroits où les forages seront faits ? Enfin, les cinquante organisations de femmes seront choisies comment ?

Pour finir, je voudrais demander qu'est-ce qu'il en est de la piste de l'axe Guéné-Karimama qui fait seulement 45 km ? Actuellement, il pleut. Pour quitter Guéné pour Karimama, vous n'avez pas moins de trois heures de temps. Je voudrais demander au Gouvernement ce qu'il en est.

**M. le Président**. Honorable député Hounsa !

**M. Victor HOUNSA**. Mon intervention est liée à l'autorisation demandée par rapport à la ratification de l'Accord de prêt de la BIDC. Cet Accord, s'il venait à être obtenu, il permettra que notre pays bénéficie d'un prêt pour l'équipement de nos formations sanitaires. Et qui parle de formations sanitaires parle de la santé, l'un des besoins vitaux pour ne pas dire le plus vital. Je dis tout cela pour montrer l'importance du dossier. Ma préoccupation est plutôt liée aux réponses apportées par le Gouvernement au cours des travaux de la commission sur les questions qui lui sont posées. Au niveau de la question n°2 par exemple, il a été demandé pourquoi le chantier de construction du centre hospitalier départemental de la Donga est en souffrance malgré cet Accord. Mais la réponse apportée par le Gouvernement ne me paraît pas convaincante. Le Gouvernement a préféré dire la manière dont il entend utiliser ce centre dans son état actuel plutôt que de montrer pourquoi cet état et comment il faut faire. Puisque quand on dit que c'est un chantier en souffrance, cela suppose que ce n'est pas allé à terme. J'aurais souhaité que le Gouvernement nous dise pourquoi le chantier est en souffrance ? Et quelles sont les mesures qu'il pense prendre pour que les travaux aillent à terme ?

**M. le Président**. Honorable député Guidi !

**M. Euric GUIDI**. Merci au président et aux membres de la commission qui ont fait un bon travail, qui ont posé des questions pertinentes aux différents ministres !

En ce qui concerne le projet d'équipement et de la réhabilitation des formations sanitaires, la question n°8 concernant l'approvisionnement en médicaments des centres de santé, est très importante. Parce que malgré les dispositions prises, les médicaments ne sont souvent pas disponibles. Et cela constitue toujours une occasion pour les agents de vendre des produits qu'on ne retrouve pas parfois dans les pharmacies mais qui se retrouvent au niveau des sages-femmes ou des agents de santé. Il faudra qu'on fasse tout pour qu'effectivement, ces médicaments soient disponibles. Maintenant, sur le bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara, je m'en réjouis parce que, je connais bien cette voie. J'ai failli laisser ma vie sous le pont qui quitte Djougou pour Péhunco. C'est un faux pont comme moi, je le dis. Je me suis retrouvé avec ma voiture sous ce pont-là. Dieu merci ! Je suis encore vivant. C'est pourquoi cette voie, il faut effectivement la réhabiliter.

Au niveau de la sous-composante B-3, il est prévu la plantation de 5.600 arbres d'aisance adaptés mais, je ne sais pas, au point 3, ce que vient chercher la sensibilisation des populations riveraines sur les IST, VIH-SIDA. Plutôt, il faut les sensibiliser sur l'entretien de ces arbres. Partout où nous avons des voies et que des arbres sont plantés, il faut qu'on sensibilise les populations riveraines, les habitants à entretenir et surtout contractualiser avec des structures locales pour entretenir ces arbres. C'est bien de planter mais il faut entretenir. Quelles sont les dispositions prises par le Ministère pour l'entretien de ces arbres-là ?

Les gros porteurs, je pense que nous profitons de ces séances-là pour poser tous les problèmes que nous constatons sur nos voies. Nous n'allons pas seulement nous focaliser sur ce qui concerne le rapport ou bien le projet de loi, mais la situation sur toutes nos voies. Ces routes à peine réceptionnées, les gros porteurs cassent tout ou bien les camions-citernes déversent du carburant sur les voies et cela cause des accidents. Quelles sont les dispositions prises par le Ministère pour régler ces genres de situation ? Quand cela se passe, est-ce qu'effectivement... ? Parce qu'on ne voit plus la réparation. Il y a aussi l'éclairage de nos voies. Quand on voit ce qui est fait au niveau de Ouidah à partir du pont péage, ou du moins de Pahou jusqu'à Ouidah, on constate que vous avez utilisé des lampes solaires ou photovoltaïques ; c'est ce qui est souhaitable sur toutes nos voies. Mais quand nous prenons COLODO (Comé - Lokossa - Dogbo), ce sont des ampoules conventionnelles et qui ne s'allument pas. Parce que les maires disent que c'est à leur charge. Est-ce qu'effectivement, ce sont les mairies qui devaient prendre en charge les éclairages au niveau de ces voies-là ? Si oui, comment faire pour changer ces ampoules conventionnelles en ampoules photovoltaïques ?

**M. le Président**. Honorable député Babatundé !

**M. Jean-Pierre BABATOUNDE**. Le député est national mais il vient toujours de quelque part. Tout à l'heure le président Kassa dans son intervention, j'ai cru comprendre qu'il faille que nous prenions uniquement en compte le caractère national des dossiers qui nous sont présentés. Je crois que tout le monde est d'accord avec lui. Je voudrais juste intervenir sur le dossier de ratification de l'Accord de prêt de la BIDC. J'ai lu les réponses aux questions du ministre de la santé. Le point n°6 des réponses à ces questions m'a intéressé. Cette question demande des actions prévues par le Gouvernement pour l'équipement d'autres zones sanitaires non prises en compte par le financement de la BIDC, telle que la zone sanitaire Aplahoué - Dogbo - Djakotomey. Je voudrais aller aussi plus loin parce que nous sommes toujours en contact avec nos populations. Je voudrais demander ce qu'il en est de la zone sanitaire de Pobè, inclus Adja-Ouèrè - Pobè et Kétou. Voici plus d'une dizaine d'années que la construction de cette zone sanitaire a démarré et n'a jamais abouti. Le ministre a fait un tour là-bas, il y a de cela trois ou quatre mois et a fait des constats. Je voudrais savoir, à l'intervalle de ce temps jusqu'à ce jour si une option est prise par rapport à la réalisation de l'hôpital de cette zone sanitaire ? Je suis vraiment interpellé, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, par les populations sur cette question

presque tout le temps. Je voudrais savoir si quelque chose est fait dans ce sens.

Ma deuxième préoccupation ce sont les UVS. Après la fermeture des centres de santé illégaux, les Unités Villageoises de Santé (UVS) devraient prendre le relais. Il se fait que la grande majorité de ces UVS sont non fonctionnelles ; manque de personnel, l'infrastructure même est à revoir. Puisque l'occasion m'est offerte, je voudrais demander au ministre, est-ce que quelque chose est prévu sur le plan national ? Après la fermeture des centres de santé illégaux qu'est-ce qui est fait pour que ces UVS soient fonctionnelles ?

S'agissant de la fermeture de ces centres de santé illégaux, nous avons constaté que ceux dont les centres de santé sont fermés, ceux-là sont allés s'installer de l'autre côté juste après la frontière et finalement c'est toujours ceux-là qui reçoivent et soignent les malades, toujours avec les risques que nous avons décriés ici et qui font que nous les avons chassés. Est-ce que le Ministère a suivi cette action-là et quelles sont les dispositions qu'on peut prendre par rapport à cela ? Je voudrais que le Ministère puisse penser à cette question-là.

**M. le Président**. Honorable député Yombo.

**M. Thomas YOMBO**. Je voudrais, à la suite des collègues, remercier la commission et remercier surtout le Gouvernement. Si, ressortissant de Natitingou, je ne prends pas la parole en cette occasion, je pense que j'aurais failli. Parce qu'il faudrait, en attendant certainement qu'il y ait une bonne délégation bien composée, vienne dire merci au Chef de l'Etat, je voudrais profiter pour remercier le Gouvernement pour la route Natitingou-Boukoumbé.

J'ai été ministre du dernier Gouvernement du Président YAYI Boni, je sais les conditions dans lesquelles, nous avions posé les pierres au dernier moment et ceux qui ne sont pas informés, vont penser que le financement était déjà bouclé pour cette route : même pas un seul rond. C'était dans le système, les techniciens, on parle de Partenariat Public Privé (PPP). Donc aucun financement n'était en réalité bouclé. Aujourd'hui, en moins de trois ans, nous avons une route, sans risque de me tromper, je peux dire la meilleure des routes de notre pays. Si on ne remercie pas le Chef de l'Etat, le Gouvernement par rapport à cela, je dis, on aurait failli. Merci ! Et transmettez effectivement nos remerciements, les remerciements de la quatrième circonscription, de tout l'Atacora, de façon générale, au Chef de l'Etat.

De l'autre côté, nous remercions également, la route qui va commencer passant par Djougou jusqu'à Banikoara, effectivement, prenant en compte une partie de l'Atacora. Nous remercions également, mais tel que le premier intervenant venait de le dire, je ne sais pas ce qui est prévu pour Natitingou-Kota-Kouandé-Péhunco, je voudrais que le ministre puisse nous dire, parce que nous avons assez d'interrogations. La rue qui veut être faite aujourd'hui, on l'appelle «la route de coton». N'oublions pas quand même que les 2KP, le chef-lieu, c'est Natitingou. Il y a beaucoup de pièces, les pièces administratives. Si on veut les faire, si on quitte Kouandé, c'est pour venir les faire à Natitingou. Si on quitte Péhunco, c'est pour venir les faire à Natitingou. Donc, le désenclavement des 2KP va passer forcément par la route allant 2KP-Natitingou. Je sais certainement que quelque chose est prévu, mais pour que nous autres ayons des arguments pour nous défendre sur le terrain, nous voudrions effectivement des clarifications. Sinon, nous autres de la quatrième circonscription, nous ne pouvons plus faire campagne dans cette zone-là. Nous ne pouvons plus parce que c'est des promesses, chaque année, mais rien n'est fait. Et donc, les gens de Kouandé diront qu'ils sont complètement oubliés. Le second projet qui parle des zones sanitaires, je sais qu'il y a un grand centre là, à Kouandé, mais presqu'aussi, oublié. Les bariba de cette zone vont vous dire que, c'est le chef-lieu, c'est leur chef-lieu. Anciennement, c'est Kouandé qui commande Péhunco, Kérou. Alors, faire des activités et contourner Kouandé, je pense que les fils, les cadres, les autorités de cette zone auront effectivement des difficultés. Mais, je continue de croire quand même qu'il y a quelque chose, mais il faut que nous ayons des arguments. Voilà, Monsieur le Président, merci pour votre écoute.

**M. le Président**. Honorable député Tchaou !

**M. Florentin TCHAOU**. Je crois que certaines de mes préoccupations ont été déjà prises en compte. Je tiens à remercier les différents membres du Gouvernement, les collègues membres de la commission, que vous avez fait du très bon boulot. Je tiens à vous dire merci !

Ma toute dernière préoccupation, c'est l'endroit du ministre de la santé. Je voudrais demander au ministre, le programme d'affermage de nos hôpitaux. On en est où ? Je voudrais avoir plus de précisions sur ce programme parce que cela me préoccupe à plus d'un titre quand cela s'est fait annoncer. Nous qui avions eu à laisser des plumes au Centre Universitaire Koutougou Maga où on a vu nos parents périr dans des difficultés, dans des conditions très très alarmantes. Nous avions vu depuis un an, les reformes engagées par le Gouvernement pour amener les cadres de ces unités à se mettre véritablement au travail, mais toujours est-il dit qu'il reste encore à faire. Et je voudrais en savoir, c'est la seule formule pour moi et selon ce que je retiens que ce n'est qu'un programme d'affermage pour régler définitivement ce problème. Je voudrais en savoir plus sur l'évolution de ce programme au niveau du PAG.

**M. le Président**. Honorable député Bissiriou !

**M. Awaou BISSIRIOU**. Je remercie encore une fois le Gouvernement pour ce qu'il fait. Je vais poser quelques questions au ministre de la santé par rapport à la fiche réponses aux questions des honorables députés sur le dossier de ratification. Si on prend la page 3, au point 7- la liste des dix-neuf (19) formations sanitaires devant bénéficier des équipements d'hygiène et de stérilisation à acquérir sur le financement complémentaire. Je prends la colonne des zones. Ouémé-Plateau, je vois au niveau 5, équipements de transport et de stockage de linges. Je vois 1. Sur 5 prévus, il y a un dans l'Ouémé-Plateau. Je voudrais savoir qu'est-ce qui représente le chiffre 1-là ? C'est l'équipement en transport ou en stockage de linges ? Quelle commune va en bénéficier? C'est une question. Si je peux avoir la réponse à cette question, je vais en même temps faire une doléance au ministre de la santé par rapport à l'hôpital de zone de la commune de Sakété. Il n'y a pas d'ambulance là-bas. Si c'est la commune de Sakété qui est prévue par rapport à l'équipement de transport, c'est bien. Sinon, pensez à l'hôpital de zone de Sakété.

Deuxièmement, je voudrais savoir si vous avez tenu compte des besoins réels des formations sanitaires avant l'élaboration du projet.

**M. le Président**. Honorable député Gbadamassi !

**M. Rachidi GBADAMASSI**. C'est vrai qu'en tant que parlementaires, en tant qu'Institution parlementaire, la Constitution nous permet de légiférer, de voter les lois, mais nous n'utilisons pas le contrôle de l'action gouvernementale. Et j'aimerais, Monsieur le Président, chers collègues, par rapport à la huitième législature, que nous mettions le paquet sur le contrôle de l'action gouvernementale. C'est vrai que nous votons les lois, d'énormes Accords de ratification.

Quand je prends par exemple le secteur de la santé, je prends le cas du Centre Hospitalier Universitaire Départemental de Borgou-Alibori. C'est vrai, on appelle cela Centre Universitaire, est-ce qu'avec ce qui se passe, je me demande si ce centre-là mérite d'être appelé Centre Hospitalier Universitaire? Parce qu'il ne s'agit pas de faire bombarder le Centre Hospitalier Universitaire de Professeurs agrégés. Quand vous prenez par exemple le bâtiment «IRM-SCANNER», on a du mal à équiper cela. Vous allez au centre de dialyse Borgou-Alibori, c'est vraiment pitoyable. Pour tout ce centre de dialyse, il n'y a pas d'équipement. Quand vous allez là-bas, c'est la mort.

L'autre chose, Monsieur le Président, la commune de Parakou s'était battue avec la ville Jumelle Orléans pour avoir le scanner. Ils ont ramené ce scanner-là, je me rappelle, c'était au temps du ministre Alassane. Ils ont dit «non, ce scanner n'est pas adapté, ce scanner pose de faux diagnostics». Le Gouvernement a commandé le scanner. Nous avons mené des démarches jusqu'à l'heure où nous vous parlons, rien. Pour un grand Centre Hospitalier Universitaire Départemental

! Un grand centre a été construit présentement, ils n'ont même pas équipé cela. Maintenant, on m'amène, c'est vrai, je vais voter, la ratification par rapport au financement complémentaire du projet d'équipements. Je vais voter. Je voterai parce qu'il faut voter. Mais je ne vote pas avec conviction. Permettez-moi d'être honnête, Monsieur le Président. Je ne vote pas par conviction. Je vote peut-être par solidarité parce que je ne crois plus. Parce que la population des départements du Borgou et de l'Alibori souffrent. C'est plus d'un million d'âmes. Les gens sont obligés de quitter le Borgou et l'Alibori, pour venir à Cotonou, plus de six cents (600) kilomètres, pour des soins, pour venir faire de scanner. Et chaque fois quand moi je viens ici, on me dit, «voter, voter». Moi, je vote. Comme le ministre de la santé est là, j'aimerais quand même que le ministre de la santé nous donne des explications par rapport à ces plateaux techniques-là qui manquent cruellement au niveau du Centre Hospitalier Universitaire du Borgou.

L'autre dossier qui fait de tapage encore, un grand dossier, c'est le dossier EFMS. Je veux savoir, monsieur le ministre, qu'est-ce qui se passe ? Parce que moi, depuis avant-hier, je ne dors pas. Nous sommes obligés de calmer les parents d'élèves. Qu'est-ce qui se passe ? Moi, je ne veux pas entrer dans le fond, mais qu'on nous explique qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce que vous voulez faire ?

Maintenant par rapport au dossier de routes, je remercie beaucoup mon ami et frère, le ministre Héhomey qui est revenu. Parce que vous connaissez bien la maison, monsieur le ministre. La route Parakou-Kabor, monsieur le ministre, vous connaissez ce dossier-là. La route Parakou-Pèrèrè-N'Dali, c'est vrai, il faut remercier le Gouvernement pour ce qui a été fait. Nous le remercions par rapport au 2KP. Parce que vous venez de faire fort et nous vous remercions beaucoup. Mais pour moi, c'est déjà le passé. Parlons de ce qui reste : la route Parakou-Kabor.

Par rapport à l'aéroport de Parakou, le ministre connaît bien ce dossier. C'est l'occasion de rappeler au ministre, de nous aider à faire fonctionner cet aéroport.

Le Gouvernement a investi beaucoup de milliards pour laisser cet aéroport comme cela. Pour le reste, Monsieur le Président, je voterai l'Accord de ratification avec conviction parce que je crois et je compte sur vous monsieur le ministre.

**M. le Président**. Honorable député Bida.

**M. Nouhoum Bida YOUSSOUFOU**. Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier nos collègues de la majorité qui ont bien défendu les causes qui sont meilleures. Beaucoup de collègues ont abordé des questions dont je ne pensais même pas qu'ils ont la connaissance. Cela témoigne de combien de fois ils maîtrisent le pays.

Monsieur le Président, par rapport au premier dossier, je voudrais demander au ministre de la santé de nous aider par rapport au CHD Donga. C'est un centre qui a démarré depuis 2001, depuis le Général Mathieu Kérékou. Le dossier a été très mal monté en son temps. Cela a été mis en régie. Un projet de sept milliards au départ où il est prévu un décaissement de cinq cent millions. Je n'ai jamais compris pourquoi on peut réfléchir de la sorte. C'est-à-dire qu'on finit le projet quinze ans après. Pendant que le projet arrive à terme, il y a tellement de choses qui sont déjà amorties. Malheureusement jusque-là, on n'a pas encore pu prendre des décisions qu'il faut. C'est pour cela que je voudrais plaider fort pour que le Gouvernement puisse nous aider à mobiliser ne serait-ce que quelques petits milliards de façon spéciale pour achever les travaux de ce centre.

Je voudrais saluer le ministre de la santé qui a fait récemment une réforme utile. C'est vrai que les populations ne comprennent pas et je voudrais inviter le ministre à faire une descente sur le terrain pour que les populations comprennent exactement le fait que les services de la mère et de l'enfant soient délogés du CHD vers l'hôpital de zone, que les populations comprennent que le service de prestations en santé, on veut que cela soit efficace et utile dans la zone. Donc, je souhaite vraiment que le ministre se déplace pour que nous puissions ensemble expliquer aux populations le bien-fondé de la décision.

Je voudrais aussi demander au ministre, vu qu'on a déjà fini le dossier des enseignants, pour ce qui est des CHD, je voudrais suggérer au ministre, nous

en avons deux aujourd'hui qui ont le caractère universitaire : Cotonou et Parakou. Je voudrais qu'on transforme aussi le CHD Zou en un centre hospitalier universitaire et mettre assez de moyens pour que nous ayons trois centres extrêmement forts. Vous devez prendre au sérieux les trois CHD. Que nous ayons trois CHD universitaires. Il y a des pays où c'est chaque département qui dispose d'un CHD universitaire. A défaut d'en avoir douze, au moins que nous ayons trois, Cotonou, Zou et Parakou et que ces centres soient vraiment équipés. A défaut de venir à Cotonou, les gens pourront aller à Parakou, d'autres à Abomey ainsi de suite et ceux qui sont proches de Cotonou peuvent se faire soigner à Cotonou.

Ma dernière préoccupation par rapport à ce dossier, je voudrais demander au ministre, le Président Son Excellence Monsieur Patrice Talon a eu une idée géniale, le centre de référence, cela a été confié à l'hôpital de Paris où est-ce que nous en sommes par rapport à ce projet ? Je voudrais que vous nous en parliez un peu.

Monsieur le Président, je voudrais également saluer le retour combien apprécié par bon nombre d'acteurs du ministre Hèhomey à la tête du département des transports pour dire que cela nous a rassuré pour ce qui est de la poursuite des projets ambitieux du PAG. Monsieur le ministre, j'avais tellement de préoccupations mais quand j'ai pris le dossier, je tiens à vous féliciter pour la manière dont l'allotissement a été fait. Quatre lots c'est génial. Parce qu'aujourd'hui, l'expérience de la route Dassa - Savalou - Djougou nous donne les maux de tête. Si on confie deux cent et quelques kilomètres à une seule entreprise, vous convenez avec moi que EBOMAF n'avance pas et la manière dont les travaux ont été morcelés au niveau de Djougou - Banikoara, je crois que c'est une très bonne chose. Quatre lots, cela pourra aller très vite. Je voudrais vous en féliciter et vous demander de procéder ainsi dans les autres projets. Il ne faut pas donner cent kilomètres à une seule entreprise. Parce que, cela fait trois ans que EBOMAF est sur un seul chantier et cela n'avance pas. Il n'est même pas à 45%. Cela n'avance pas et il faut le reconnaître. Donc, je tiens à vous féliciter et féliciter la dernière décision du Gouvernement qui est de doter toutes les communes qu'on traverse d'un certain nombre d'infrastructures qui permettra aux populations riveraines de profiter d'un certain nombre de choses. Je crois qu'il faut le faire ainsi pour tous les autres projets de votre sous-secteur.

Monsieur le Président, voilà les quelques préoccupations que j'avais.

Pour finir, monsieur le ministre, je voudrais vous prier de faire en sorte que toutes les villes, les quatre communes traversées puissent au moins à l'entrée des villes bénéficier des doubles voies. C'est important qu'à l'entrée de ces villes, que nous puissions l'avoir. Au niveau de Djougou, on a un problème. Vous savez, il y a un marché à l'entrée qui bloque l'arrivée de la route au rond point. Donc, je voudrais que vous vous impliquiez personnellement pour que le problème soit vraiment réglé et également la route d'EBOMAF, de Soubroukou jusqu'à Djougou, que nous puissions avoir de doubles voies. Si au niveau du barrage, cela pose un problème, on peut contourner le barrage et on laisse cela pour trouver la solution après.

**M. le Président**. Honorable député Anani !

**M. Amavi Joseph ANANI.** Monsieur le Président, j'ai voulu prendre la parole pour saluer et remercier le Gouvernement pour la dotation accordée aux communes pour leur permettre de recruter sur poste des agents qualifiés au niveau de nos centres de santé. Ceci est vraiment à saluer dans la mesure où les centres de santé non autorisés ont été fermés et la pression se met de plus en plus sur les centres publics. En cela, je voudrais aussi plaider pour que l'équipement de ces centres qui a démarré à travers cet Accord puisse se poursuivre pour que tous les centres puissent en bénéficier parce que le problème c'est souvent le problème du plateau technique qui se pose. Le plateau technique dans nos centres n'est pas ce qu'il faut. Il manque parfois même de paracétamol dans certains centres de nos campagnes. Donc ceci dit, je voudrais revenir sur la question de l'hôpital de zone notamment sur le centre de santé communal de Lokossa qui a été érigé depuis plus d'une décennie en hôpital de zone Lokossa - Athiémé et les tentatives pour les Gouvernements passés de construire un hôpital de zone en bonne et due forme pour Athiémé et Lokossa sont vaines. Je

voudrais pouvoir croire que le Gouvernement de la rupture va faire la différence encore à ce niveau-là pour redonner confiance à nos communautés. Parce que, les frais de consultation ne sont pas les mêmes d'un centre à un autre. Si c'est un centre au niveau local, les frais sont moindres. Mais quand vous remontez à la zone, cela devient de plus en plus cher et pour ces populations, c'est difficile d'aller se faire directement soigner dans un hôpital de zone.

Mon second point concerne le deuxième dossier. Là aussi, je m'en voudrais de ne pas féliciter le Gouvernement parce que nous avons constaté que toutes les pistes rurales ont été prises en charge en ce qui concerne l'entretien. Cela est à encourager. Je voudrais plaider pour que cela soit renforcé parce qu'il y a beaucoup de zones où les pistes sont purement des pistes rurales et nos communes n'ont pas les moyens pour pouvoir les entretenir. Ce projet m'est personnellement allé droit au cœur et je voudrais compter sur le Gouvernement pour qu'il soit poursuivi.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention sur la voie Adjaha - Athiémé - Adohoun - Latélékoundji, je dirai que c'est la première voie d'entrée dans les départements du Mono et du Couffo. Adjaha - Athiémé, c'est la première voie d'entrée. Mais, cette voie est abandonnée par les différents Gouvernements. Je crois que la rupture va pouvoir encore une fois donner raison à nos communautés en bitumant cette voie et ce serait justice rendue.

Je voudrais aussi parler de la voie COLODO, surtout les pistes annexes qui sont prévues pour être aménagées, qu'en est-il concrètement ? Les pistes annexes à COLODO qui étaient prévues pour être aménagées qu'est-ce que cela est devenu ?

**M. le Président.** Honorable député Assan !

**M. Assan SEIBOU**. Je suis membre de la commission, donc je ne prends pas la parole pour critiquer le fond du rapport mais j'ai voulu associer ma voix aux autres pour en débat public ici, saluer le Gouvernement. Dire merci parce que vous avez entendu tout à l'heure l'honorable député Guidi faire un témoignage sur cette voie de Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara. Il ne s'agit pas de nous faire simplement une route, c'est de nous sauver de la mort. C'est tout ! Il y a quelque temps, à une certaine heure, on ne pouvait pas prendre cette route sans avoir peur de tomber dans le pont Dafon. Il n'a pas nommé le pont en question. C'est le pont Dafon. Tout le monde le sait. Vous voyez tous les ministres sont en train de rire. C'est un pont bizarre. Vous rentrez dedans, vous sortez le tournant est là. Ou bien vous venez, vous tournez et vous rentrez dans le trou. C'est un pont construit sur fonds presque propre depuis l'indépendance. Donc quelque part, il faut comprendre la portée de cette voie. Nous avons été même objet de risée. Je crois que l'honorable député Bida se souvient. On est allé déposer la pierre là-bas, amener du matériel et dès qu'on a fini le vote, on a même bombardé pour rendre plus grave la situation en enlevant les cailloux, déstabiliser le pont et puis on a ramassé les trucs et on est parti. Donc pour nous, chaque fois qu'on parle de cette voie, c'est comme si c'était un rêve. On se demande quand est-ce que cela va venir. Honorable député Gounou n'est pas ici. Quand on va me dire que c'est bouclé, j'irai en tourné là-bas et dire que c'est bouclé. Car j'ai vu, j'ai participé au débat.

Honnêtement, il faut reconnaître l'importance des choses. Je ne dis pas que tout ce que les autres ont dit n'est pas important. Chacun de nous vient ici pour tendre son bol à la porte du Gouvernement et quand quelque chose tombe dans votre bol, vous criez merci. Chacun de nous doit exprimer son problème. Mais je veux dire que c'est quelque chose d'inestimable qui arrive dans cette région-là. Inestimable pour tout le pays. C'est très important de noter cela. Tout le monde ne connaît pas la région si non quand le ministre est rentré on allait lui dire qu'on passe directement au vote de la loi sans débat.

Mais, je voudrais que mes collègues et le Président que je vais appeler sur ce point-là parfois pour cette législature, nous, honorables députés du pays, avons besoin de connaître notre pays. Parfois, quand nos collègues font des débats, nous ne connaissons pas d'où ils parlent et je sais qu'on peut organiser si possible des sorties des honorables députés sur le terrain dans toutes les

régions. Le tourisme local ou national dont on parle. Tout à l'heure, d'autres parlaient des parcs, d'autres des voies, nous ne connaissons pas tout. Mais, nous pouvons quand même essayer des excursions, des sorties qui vont permettre aux gens de connaître ce dont nous parlons et comprendre comment nous sommes contents pour cette voie-là.

**M. le Président**. Honorable député président Okounlola-Biaou !

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU**. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier particulièrement. Je m'en voudrais si je ne dis pas un mot par rapport à ces dossiers très importants. Je voudrais aussi féliciter le Gouvernement surtout par rapport au dossier des zones sanitaires. Vous savez que, aujourd'hui, ce secteur est en pleine réforme. Je voudrais d'abord remercier le ministre et à travers lui, remercier tout le Gouvernement et lui dire ceci, chez moi, il est dit souvent que le roi qui a mal fait, a son nom et le roi qui a bien fait aussi a son nom. Aujourd'hui, la réalité est là, l'hôpital de zone de Savè-Ouèssè est en train de devenir une réalité. Merci pour cela. Je voudrais que le ministre puisse nous dire, parce que c'est vrai, on a rattrapé ce dossier grâce au Gouvernement de la rupture. Et on nous a donné un moratoire de trois ans, de 2016 à 2019. Je voudrais demander au ministre de nous dire, est-ce que le moratoire est toujours en vigueur ? Si oui, quel est aujourd'hui le taux de réalisation de cet hôpital de zone ? Est-ce qu'on pourra respecter ce moratoire ? Ou bien des dispositions sont prises par rapport au retard ? Je voudrais savoir.

La deuxième chose, je voudrais particulièrement me réjouir quand j'ai appris que le ministre Hèhomey revient. Parce que c'est dans cette même salle, il y a de cela trois ans, qu'il a dit devant la Représentation nationale qu'ils sont en train de rechercher les financements pour la voie Parakou-Bohicon et que quand ce sera bouclé,… Et il a cité les bretelles qui vont accompagner ces routes-là. Nous voici arrivés à ce point aujourd'hui. Je voudrais d'abord féliciter le ministre pour cela et lui demander si les bretelles qu'il avait citées et dont je me rappelle bien, il avait parlé de Kilibo frontière, Kilibo - Ouèssè - Asèkè, est-ce que c'est toujours d'actualité ? Je voudrais comprendre et aussi le féliciter parce que quand le collègue Assan a parlé, c'est que nous sommes un pays bizarre. Nous avons dit que notre pays est basé sur l'agriculture, on parle du coton. C'est notre culture, c'est une zone hautement stratégique quand on parle de Djougou, Banikoara. Et depuis des temps, cette route est restée dans cet état. Et c'est la zone qui a la plus forte production de coton, qui est une culture de rente pour notre pays. Donc, on veut quelque chose et son contraire. Le Gouvernement du Président Patrice Talon ayant compris, je crois que cela restera dans l'histoire, que cette route deviendra une réalité et cela va permettre de booster davantage la culture du coton. Moi, je remercie le Président pour cela.

**M. le Président**. Honorable député Schanou Arouna !

**Mme Sofiatou SCHANOU AROUNA**. Monsieur le Président, à mon tour je tiens à vous féliciter et féliciter aussi les collègues des différentes commissions.

J'ai deux préoccupations. Je vais commencer par la première qui est du domaine de la santé. Ne dit-on pas, mieux vaut prévenir que guérir ? Je dis cela parce que je veux parler d'un mal qui fait parler de lui ces derniers temps. Je parle du cancer sous différentes formes, cancer du sein, de l'utérus, plus loin, je parle de la prostate aussi. Monsieur le ministre, est-ce que nous ne faisons pas assez de campagne de sensibilisation ? Ou qu'est-ce qui se passe ? Juste pour comprendre.

Ma deuxième question est adressée au ministre Hèhomey. Monsieur le ministre, c'est juste pour que vous m'accompagniez soit à confirmer ou à infirmer. Il y a une rumeur qui circule. Cela a commencé aussitôt au lendemain de votre prise de fonction. Il est dit que les projets autoroute Sèmè-Podji - Porto-Novo et le deuxième pont sur la lagune de Porto-Novo sont annulés. Monsieur le ministre, aidez-moi à éclairer davantage nos populations.

**M. le Président.** La moisson est abondante. Je ne veux pas dire le reste. Honorable député président de la commission, voilà les préoccupations de vos collègues. Vous avez dirigé les hostilités au niveau des deux Décrets. Alors, qu'est-ce que vous pouvez dire à vos collègues ?

**M. Gérard GBENONCHI**. Je remercie les collègues pour toutes les préoccupations soulevées. En gros, nous notons qu'il n'y a pas assez de questions posées à la commission. Mais les députés sont allés à des préoccupations qui les concernent. Et c'est toujours ainsi. Quand on est en face des députés, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils aillent sur le dossier que vous avez en étude. Ils représentent les populations, les populations leur soumettent des besoins et quand ils ont la chance d'avoir les ministres, les membres du Gouvernement en face, ils leur disent tout.

Ce que nous pouvons noter par rapport au dossier bitumage de la route, une question qui concerne le dossier bitumage de la route, l'honorable député Démonlé Moko se préoccupait de ce que les voies en une fois deux prévues ne pouvaient pas atteindre Banikoara. Mais je pense, puisque je sais de ce que le Gouvernement nous dit jusque-là que l'option est prise, que pour tous les projets de bitumage, les traversées des agglomérations se feront en deux fois deux. Sauf que le ministre qui est là, confirme ou infirme. Il aura la parole tout à l'heure pour vous éclairer sur ce point.

L'honorable député Sèdami a abordé la question des transports ferroviaires. Oui la réponse a été donnée par le Gouvernement dans les réponses aux questions. Il me semble qu'elle dit qu'elle n'est pas satisfaite. Le Gouvernement prendra la parole pour la situer davantage.

En dernier point, l'autoroute Sèmè - Porto-Novo qui semble être la dernière préoccupation par rapport à la route, le Gouvernement est là pour rassurer les collègues ou dire ce qu'il en est effectivement. Les populations nous interrogent. Savè qui est annoncé, mais après, c'est silence radio. Si le Gouvernement peut nous dire quelque chose par rapport à cette préoccupation… Les collègues ont soulevé beaucoup de préoccupations par rapport à l'amélioration du plateau technique dans tous nos hôpitaux. Je pense que c'est partout au plan national, nous venons de très loin, le Gouvernement a pris une option de renforcer le plateau technique, mais je ne serai pas plus royaliste que le roi, le ministre de la santé qui est un professionnel du domaine est là, il dira ce qui est prévu.

Monsieur le Président, je vous suggère de donner la parole aux membres du Gouvernement pour essayer d'être aussi ABC comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour apporter l'éclairage et satisfaire les préoccupations des collègues.

**M. le Président**. Je voudrais, avant de soumettre le ministre à la trilogie ABC, le prier quand-même de nous dire quelques mots sur certaines préoccupations que je trouve majeures. Qu'est-ce qui est prévu pour l'HOMEL et la CUGO ? Les cinquante mètres qui séparent Bopa du Couffo et puis, surtout, les questions du député Démonlé Moko par rapport… Le choix, puisque souvent cela nous préoccupe, le choix des organisations des femmes, quels sont les critères ? Est-ce que les populations ont été consultées pour les forages ? Je pense que comme c'est à elles que cela doit servir, est-ce qu'on a pris leurs préoccupations en compte ? Je pense que c'est très important et ce qui se passe surtout avec Pobè. Cela fait longtemps que ce problème se pose avec le ministre de la santé. Qu'est-ce qui se passe avec l'hôpital de zone de Pobè ? Je pense que c'est très important. Moi personnellement, je ne peux pas intervenir sinon j'allais dire que j'ai fait un tonneau à Kota, en quittant Natitingou pour Kouandé et on a failli perdre la vie. On a fait un tonneau là et on a été sauvé par les chasseurs qui montent la permanence à Kota. Cette voie, on en a parlé. Il faut nous expliquer un peu pourquoi c'est abandonné. Natitingou – Kouandé - Péhunco.

Voilà un peu quelques préoccupations que j'ai voulu préciser et pour lesquelles j'ai voulu donner de la voie. Je voudrais prier monsieur le ministre d'être vraiment ABC pour que le président de la commission qui est attendu aussi à Lomé à partir de dix-huit heures normalement, puisse aller en mission. Messieurs les ministres vous avez la parole, en commençant par le doyen ou le cadet, je ne sais pas, droit d'aînesse, en commençant par ….

**M. Hervé HEHOMEY**, ***ministre des infrastructures et des transports.*** Cela va être moi si c'est le droit d'aînesse.

**M. le Président**. Le ministre des transports, allez-y !

**M. Hervé HEHOMEY**. Honorables députés, je voudrais avant toute chose, vous remercier pour ce patriotisme aigu avec lequel vous avez étudié en procédure d'urgence, nos dossiers. Je voudrais également remercier les honorables députés pour l'intérêt qu'ils marquent à chaque fois, pour les questions d'infrastructures et de transports. Je vais me plier à la trilogie ABC mais je m'efforcerai quand-même de dire l'essentiel.

L'essentiel commence déjà par rappeler un peu que ce projet est un grand projet pour nous. C'est un projet déterminant qui aménage un important axe du réseau routier. Et que c'est un projet d'un coût global de cent trente deux milliards quatre vingt deux millions (132.082.000.000) de francs CFA. Et donc dans ce financement interviennent trois sources : il y a la Banque Africaine de Développement sous forme de prêt et de don, pour un montant global de cent treize milliards ; cent sept milliards sous forme de prêt et six milliards sous forme de don. Et puis il y a ce dont nous parlons aujourd'hui, parce que le 29 mars dernier, la Représentation nationale avait autorisé la ratification de cet Accord avec la Banque Africaine de Développement et donc l'entrée en vigueur était intervenue le 12 juillet. Je voudrais vous en remercier, honorables députés. Et ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est le complément de ce financement que nous avons eu à la BAD et que nous avons signé à travers un Accord à Lomé avec la Banque Ouest-Africaine de Développement à hauteur de dix-sept milliards. Ce qu'il est important de dire et le rapport de la commission n'a pas fait ressortir cela à suffisance, c'est que le reste du financement est assuré par le Bénin. Il s'agit d'un montant d'un milliard huit cent trente trois millions (1.833.000.000) de contrepartie que le Gouvernement a déjà provisionné. C'est important de le dire. C'est rare. Il faut qu'on le souligner. Donc, le Gouvernement a déjà joué entièrement sa partition. Et donc, l'acte que vous vous apprêtez à poser aujourd'hui, honorables députés, et je l'espère bien, va consacrer le bouclage du financement de cette route.

Je voudrais rassurer les honorables députés que nous avons déjà retenu et je ne vais pas revenir là-dessus, le document du projet décrit les aménagements qui sont prévus. Et lorsque vous lisez, vous voyez effectivement que dans les traversés urbaines, nous sommes en deux fois deux voies. C'est écrit. Je ne voudrais pas dans la trilogie ABC revenir là-dessus. Mais dans toutes les traversées, nous avons pris soins de passer en deux fois deux voies ; c'est écrit. Et donc, aujourd'hui, je pense que ce projet est totalement mûr. En termes de mise en œuvre, je dirais que les études du projet sont terminées. Nous avons été proactifs, nous avons déjà réalisé les projets. Nous avons une vieille étude que nous avons, l'année dernière, réchauffée, actualisée. Donc, aujourd'hui nous avons les études qui sont disponibles. Le financement va être bouclé ce soir avec votre appui. Et donc, pour nous, rien ne devrait bloquer l'évolution normale de ces travaux. Nous allons autant de fois que de besoin, associer les honorables députés à la mise en œuvre, à toutes les étapes, pour que ce projet soit suivi.

Donc, je ne pense que, sur ce projet, je ne vais pas m'appesantir. Et je vais aborder les autres questions pour parler de Kota - Kouandé - Péhunco. Sur ce dossier, nous avons fait beaucoup de choses. Nous n'avons pas beaucoup parlé mais nous avons réalisé les études. Il y a consultant qui a été recruté et qui a complètement fait les études sur Kota – Kouandé - Péhunco.

Il s'agit du groupement de Bureau SECO BTP CINTRA international. Donc, nous avons déjà fait l'étude de cette route. Nous avons engagé la procédure de contractualisation. Malheureusement nous ne sommes pas encore allés au bout de cette procédure de contractualisation et nous espérons bien que les mois à venir, cela va aboutir et nous allons y revenir ici vous dire que nous sommes nous sommes également prêts sur Kota – Kouandé - Péhunco.

C'est une transversale qui nous tient à cœur, parce que lorsque nous faisons pour Korontière – Boukoumbé - Natitingou, nous descendons un peu

voir et nous faisons Kota – Kouandé - Péhunco qui également vient en complément de la route cotonnière que nous faisons aujourd'hui. Nous, nous sommes aujourd'hui dans une approche plutôt globale dans ces zones en termes de réseau routier.

Je pense que la question du pont de Djidjozoun est une question réglée chez nous. Et nous sommes dans une phase très avancée pour le pont, l'ouvrage dont vous parlez, nous avons déjà les études et nous allons essayer de… nous avons même reçu, des propositions d'une entreprise dont je tais le nom et nous sommes en discussion avec une entreprise pour la réalisation de ce pont à Djidjozoun. De ce point de vue également, nous avons une réponse positive.

Je vais aborder les questions de chemin de fer pour vous dire que lorsque j'étais venu dans cette Assemblée en 2016, présenter le PAG, je vous avais dit qu'en dehors du PAG, nous avons un programme pour le chemin de fer, mais que nous ne l'avons pas inscrit au PAG tout simplement parce qu'il y a des questions que nous sommes en train de régler. Nous avons réalisé toute l'étude du chemin de fer depuis Cotonou – Parakou - Niamey. Nous avons fait une prospection de recherche de financement avec la Chine par l'intermédiaire de Chinarailways…

Mais je dois vous avouer que c'est un financement colossal. C'est de milliers de milliards que le Bénin à lui seul ne peut pas assurer. Donc, nous nous sommes associés au Niger, nous avons fait des missions à Beijing pour essayer de mobiliser le financement. Il est apparu nécessaire que nous associons le Burkina pour faire un bras, qui va dans la zone des minerais du Burkina, histoire d'intéresser un grand nombre d'Etats. Cela n'a pas abouti et nous avons porté le sujet au niveau de l'UEMOA. L'année dernière, nous avons eu une réunion au niveau de l'UEMOA où nous avons présenté la doléance comme un projet de l'UEMOA. Et cette fois-ci, c'est toute la boucle qui est prise en compte jusqu'à Abidjan en passant par Bamako.

Après Ouagadougou, nous étions réunis pour parler de cette question de chemin de fer avec l'UEMOA. On a vu qu'il fallait remonter un peu haut et porter cela au niveau du G5-Sahel. Donc, aujourd'hui, nous sommes au niveau G5-Sahel parce que c'est des milliers de milliards. Ce n'est pas à la taille d'un pays. Donc, on est contraint à rester ensemble pour porter ce financement. Je dois vous dire que le Chef de l'Etat est très attaché à la réalisation du chemin de fer et chaque jour, nous y travaillons. Nous ne parlons pas beaucoup là-dessus. Lorsque nous aurons les résultats, nous vous reviendrons.

Guéné - Karimama est l'un de nos projets qui intéresse beaucoup de députés ; c'est une route dont l'importance n'est plus à démontrer. Je connais très bien le tronçon. Je sais ce qui se passe à certaines périodes. C'est dramatique. Donc, nous avons à cœur ce projet et ce sont les recherches de financement qui ne sont pas encore aujourd'hui au rendez-vous. Mais nous n'abandonnons pas. Je dois répondre à l'honorable député Guidi pour dire que la plantation d'arbres, on a précisé des essences adaptés, les essences adaptées c'est l'exemple que les populations connaissent et donc, nous nous assurons le développement de ces plantations, de ces plans d'arbres pendant la période de garantie de notre ouvrage mais par la suite, ce sont les communes qui prennent le relais. Mais par contre la sensibilisation sur le VIH SIDA est une obligation parce que nos chantiers sont des lieux de concentration de tout. Donc, prenons en compte ces aspects qui sont quand-même très importants, honorable député Guidi.

Les gros porteurs, j'ai déjà répondu. Les gros porteurs, c'est une question de l'UEMOA et nous nous sommes réunis, c'est une question qui est même pendante, le jeudi 19 septembre dernier nous étions à Dakar, j'y étais et nous avons convenu de l'application intégrale du Règlement 14 de l'UEMOA. Ce Règlement, son application exige une concomitance c'est-à-dire que tous les Etats doivent appliquer au même moment. Si le Bénin applique et que les pays voisins n'appliquent pas, cela crée un certain déséquilibre et une certaine difficulté au niveau de compétitivité de notre port. Donc tous les Etats, les huit Etats membres de l'UEMOA plus le Ghana et la Guinée se sont réunis le jeudi dernier et nous avons tous convenu que à compter du 1er juillet de l'année prochaine, les dispositions seront prises dans tous les Etats pour l'application intégrale et concomitante du Règlement 14.

Mais l'application exige ce que nous avons commencé à faire c'est-à-dire l'acquisition des équipements de pesée et la construction, la généralisation de poste de péage pesage. Donc, vous avez constaté qu'au titre des acquisitions du projet dont nous sollicitons la ratification de l'Accord aujourd'hui, il est prévu les équipements de pesage, les pèses-essieux. Tout est prévu. Cela participe d'une approche globale de dispositions à prendre dans le cadre de l'application du Règlement 14. Et donc, le 1er juillet de l'année prochaine, les questions de pesée seront réglées.

L'éclairage des voies est une question qui se pose aujourd'hui avec beaucoup d'acuité. C'est normalement à la charge des communes, lorsque, nous on finit notre période de garantie de l'ouvrage, la gestion de ces éclairages urbains revient aux mairies. Mais aujourd'hui, il y a une réflexion au niveau du Ministère de l'énergie qui entend adopter une autre approche beaucoup plus réaliste parce qu'on s'est aperçu que les mairies ne sont pas souvent à la hauteur de ce que cela demande comme investissements.

Il y a certains projets qui nous tiennent à cœur, je ne vais pas m'appesantir là-dessus la route Parakou – Kika - Kabor, l'honorable député Gbadamassi sait très bien que tout le temps, nous sommes en train de travailler là-dessus et nous avons de bonnes nouvelles qui vont venir. Mais j'attends qu'elles soient totalement au rendez-vous avant d'en parler. Mais c'est une route qui est inscrite en bonne place dans notre programme.

Deux projets et j'en aurais fini. L'aéroport de Tourou, nous avions engagé des discussions avec des partenaires Danois et entre-temps, les discussions n'ont pas prospéré. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai reçu une correspondance un peu pour m'accueillir de ces Danois qui veulent reprendre les discussions. L'honorable député n'est plus là. Donc, il y a des chances que ce dossier de Tourou trouve un partenaire pour sa mise en service, sa mise en exploitation. Nous allons y travailler, nous allons redoubler d'ardeur sur le dossier.

Je voudrais profiter de l'occasion que m'offre l'honorable député Schanou pour dire ici haut et fort que le projet de la construction de la route Sèmè-Porto-Novo et du troisième pont de Porto-Novo, moi, je parle toujours du troisième pont, est une réalité. J'ai reçu comme une provocation les messages WhatsApp qui ont circulé le lendemain de ma prise de service et la meilleure façon de répondre à cela, c'est de réaliser cette route. Et donc, aujourd'hui, les études de cet ouvrage sont en cours par le cabinet Louis Berger International. Et donc, c'est à la fin des études que nous allons lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux. Et je pense que, par la grâce de Dieu, nous allons le faire. Donc, honorable député Schanou, vous pouvez aller dire aux populations du Bénin et de l'Ouémé en particulier, que le Gouvernement tient beaucoup à ce projet. Je l'ai même, à ma prise de fonction, dans mon discours d'entrée, j'ai parlé de ce projet et j'ai insisté sur Sèmè-Porto-Novo avec l'ouvrage à Agbokou-là. Mais cela n'a empêché certains d'écrire que bon…

*(Rire)*

La meilleure façon, c'est de faire l'ouvrage. Alors, les autres, c'est des contributions. Et je pense que nous allons continuer les échanges avec les honorables députés. J'ai noté beaucoup de choses, je vais les inviter, on va continuer de travailler ensemble. C'est ensemble que nous aurons les résultats.

**M. le Président.** Nous passons à monsieur le ministre de la santé pour répondre aux préoccupations des honorables députés.

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

**M. Benjamin HOUNKPATIN, *ministre de la santé***. Je dois remercier le président et le rapporteur de la commission, tous les membres de la commission ainsi que tous les honorables députés pour l'occasion que vous offrez au Gouvernement de se prononcer sur certaines questions de santé. Les questions ont été nombreuses. Je voudrais, d'entrée de jeu, dire que par rapport aux financements pour lequel on sollicite la ratification actuellement, il y a eu d'abord un premier prêt qui a permis d'acquérir un certain nombre d'équipements qui sont en train

d'être installés actuellement, notamment l'appareil d'imagerie par résonance magnétique au CNHU qui sera le premier appareil au Bénin dans un service public ainsi que l'appareil de scanner au centre hospitalier départemental de l'Ouémé. Donc, le prêt complémentaire va permettre d'acquérir un certain nombre d'équipements dont la répartition a été bien mesurée et bien justifiée et au-delà de ces équipements, le Gouvernement a mis en place un plan global d'équipement et de maintenance qui est actuellement en cours avec l'Assistante publique Hôpitaux de Paris qui a commencé par nous appuyer d'abord par l'audit réalisé au niveau des différentes hôpitaux et quelques formations sanitaires pour avoir vraiment un visage réel des besoins. Et c'est à partir de ce visage réel des besoins que actuellement nous sommes en train d'évoluer sur ce plan d'équipement global et en même temps de mise en place d'une politique de maintenance au niveau des structures sanitaires.

En dehors de cela, il faut dire qu'en matière d'équipements, actuellement il y a le FADeC, fonds investissements que nous envoyons au niveau des communes qui devaient servir non seulement pour réhabiliter les structures sanitaires, mais également pour acquérir un certain nombre d'équipements. Encore pas plus qu'il y a deux semaines, nous avons envoyé… nous avons déjà signé tous les documents nécessaires pour envoyer les fonds vers les communes ; et au-delà de cela, nous avons mis en place un FADeC « santé communautaire » qui devrait servir normalement pour les communes, pour adresser les questions de ressources humaines au niveau des Unités Villageoises de Santé. Les Unités Villageoises de Santé sont construites par les municipalités et malheureusement, après pour leur mise en service, il y a des problèmes. Là, les fonds devraient être utilisés justement pour adresser cette question. Donc, en fait, la question revient encore au niveau décentralisé et je pense que vous avez un rôle fondamental à jouer avec nous pour que vraiment nous puissions régler de façon holistique ces questions. En ce qui concerne les chantiers en souffrance, je voudrais en particulier parler du chantier de l'hôpital du CHD de Djougou qui est un chantier qui a démarré depuis 2008 mais qui malheureusement est dans un état lamentable pour ceux qui ont eu le temps d'y faire un tour. En 2015, cet hôpital a été mis en service vraiment même pas à 20% fini ; et même ce qui était censé être fini n'était même pas aux normes, donc, vraiment, cahin-caha, nous avons réussi à remettre aux normes ce qui est déjà quasiment fini pour pouvoir assurer des soins de qualité. Quant au reste qui est là actuellement, il faut un travail de fond, il faut une expertise pour voir si les bâtiments qui sont debout-là actuellement répondent vraiment aux normes. On ne connait même pas la qualité de ce qui a été fait quand vous connaissez vraiment ce qui se passe au niveau des entreprises lorsqu'elles travaillent sur le terrain. Il faut vraiment faire une expertise et évaluer actuellement les besoins de santé. Lorsqu'on veut construire un hôpital, on ne le construit pas en l'air ; on construit un projet médical autour des besoins réels de la population mais au départ déjà, il y avait cela qui avait blessé. Il y avait le bât qui avait blessé à ce niveau. Il faut aujourd'hui adresser la question de façon globale, voir les besoins et c'est dans ce sens qu'aujourd'hui nous avons construit un programme pour régler les problèmes ponctuels qui sont là en transformant l'hôpital de zone en centre pour la mère et pour l'enfant et par rapport au bâtiment que nous avons totalement réhabilité au niveau du CHD, nous l'avons destiné pour les services de médecine et de chirurgie. Nous allons pouvoir en faisant cela utiliser de manière rationnelle les ressources humaines, mais également les équipements. Cela permettra de résoudre vraiment les questions de santé de la population et cela, je pense que vous allez nous aider à faire comprendre à la population le bénéfice qu'on peut tirer, en attendant qu'on ne puisse trouver des solutions par rapport au chantier qui est là et qui est dans un état lamentable.

En ce qui concerne l'hôpital de zone de Pobè, la question est identique. C'est un chantier qui a commencé en 2008 et qui a été abandonné. La partie qui est terminée aujourd'hui n'est pas la partie la plus indispensable. Ce sont les logements qui sont terminés totalement. Toutes les autres entreprises ont abandonné quasiment les chantiers. Il faut également là faire l'expertise ; quand j'étais venu sur le terrain, nous avons fait le point. Il faut faire l'expertise pour savoir si ce qui est debout peut-être encore poursuivi sans qu'on ne se retrouve avec des dégâts, des bâtiments qui s'effondrent sur les prestataires en plein exercice après. Là également,

il y a un travail qui est en cours. Nous avons planifié les ressources pour pouvoir poursuivre mais nous avons déjà résilié les contrats des entreprises défaillantes. Là également, la question est en train d'être adressée.

A Savè, nous sommes actuellement à un taux de réalisation d'exécution physique de 45% et nous avons prévu déjà une prorogation qui a été sollicitée jusqu'en fin décembre 2020. A ce niveau, je peux rassurer qu'il n'y a pas de problème particulier. En ce qui concerne l'exercice en clientèle privée, le Gouvernement a pris la ferme décision d'arrêter cela. Nos parents se font tuer au niveau de ces structures totalement illégales par des agents non qualifiés ; ce qui est intolérable. Le Gouvernement est garant de la santé de la population et c'est une décision qui est vraiment irrévocable. Malheureusement derrière, ce n'est même pas au-delà des frontières, ce n'est même pas après les frontières. Aujourd'hui, il y a l'arrière-cour des buvettes même qui est transformée en structures sanitaires. Il faudrait que les populations puissent aider le Gouvernement, que vous nous accompagniez également pour sensibiliser la population pour que cela soit dénoncé, sinon ils vont se faire tuer inutilement. Ce n'est pas acceptable que des agents qui n'ont pas appris du tout le métier, offrent des soins de la mort aux populations. Il faudrait que nous puissions en avoir conscience et amener la population progressivement à comprendre la nécessité de pouvoir accompagner cette réforme. C'est indispensable. La couverture sanitaire du Bénin en matière d'infrastructures dépasse 90%. Ce n'est pas une question d'infrastructures sanitaires qui se pose aujourd'hui. Quand on prend les soins, il y a un rayon qui est défini. Pour les soins de maternité, c'est deux kilomètres à la ronde ; pour les soins de santé pour les dispensaires et autres, c'est cinq kilomètres. Aujourd'hui, nous avons cette couverture-là dans la majorité de nos localités. Il faut juste pouvoir faire le petit déplacement pour atteindre ces structures-là. Au niveau des agents, nous sommes en train de faire un travail pour améliorer les pratiques également parce que lorsqu'on va dans les structures sanitaires, c'est les problèmes d'accueil, c'est les problèmes de vente illicite de médicaments, c'est autre chose et je profite pour parler des ruptures de médicaments. Il y a des ruptures totalement artificielles de médicaments parce que le système est perverti. Nous avons des agents qui sont là, qui créent leur propre pharmacie, qui viennent dans les structures avec cela et qui créent les ruptures artificielles ou ne commandent pas les médicaments qui existent actuellement bien sûr. Au niveau de la centrale, j'ai des médicaments essentiels avec la réforme que le Gouvernement a eu à entreprendre. Donc, ils amènent leurs médicaments et évidemment, vous comprenez bien qu'ils font tout pour pouvoir vendre les leurs ; ce qui n'est pas normal. Mais là nous sommes en train vraiment de régler la question. Tout agent, actuellement, qui est surpris en train de vendre des médicaments de façon illicite, est puni par la loi. C'est au moins six mois d'emprisonnement avec une amende. C'est prévu par la loi sur la protection des consommateurs. Donc, là actuellement, nous sommes très rigoureux là-dessus et chaque agent pris en flagrant délit est sanctionné. Il y a déjà eu des cas et nous n'allons pas nous arrêter en bon chemin parce qu'il faut protéger la population. Nous avons mis en place un système d'écoute de la population qui fonctionne très bien et le dénonce ; et chaque dénonciation est investiguée pour faire la part des choses et les dispositions idoines sont également prises automatiquement. Donc, c'est vraiment une question globale. Ce ne sont pas des questions spécifiques qu'il faut adresser, ce sont des questions qu'il faut voir de façon globale ; parce que le système sanitaire était quand même dans un état qui laissait vraiment à désirer. Aujourd'hui, nous venons de très loin et le Gouvernement est en train de mettre en place une réforme hardie pour pouvoir permettre que nos populations puissent avoir des soins de qualité et nous avons besoin d'accompagnement pour cela. En ce qui concerne l'hôpital de Lokossa, pour répondre à la préoccupation, c'est vrai qu'il y a un hôpital de zone qui est là, qui n'est pas forcement aux normes. Nous avons dû fermer le bloc opératoire parce que cela ne répondait pas aux normes. Et dans la même ville, il y a un centre hospitalier départemental qui est très bien, qui est aux normes. Étant donné qu'il y a cette structure, c'est tout à fait normal que nous priorisions que les populations aillent dans une structure qui soit aux normes que d'aller dans un endroit où on n'est

pas sûr de la qualité des soins. Quand vous entrez dans un bloc opératoire où l'eau coule, vous comprenez bien que l'Etat garant de la qualité des soins, de la survie des populations, ne pouvait pas laisser des soins continuer à être donnés dans ce genre de structure, donc, c'est tout à fait normal que nous ayons fermé le bloc opératoire de l'hôpital de zone de façon temporaire. La problématique des cancers est une problématique globale et j'en profite pour aborder la question du CHU de référence d'Abomey-Calavi dont les études préliminaires se sont très bien déroulées. Nous sommes vraiment en phase de pouvoir, d'ici la fin de l'année, début 2020, commencer les travaux. Et dans ce centre, il est prévu vraiment toute l'unité pour assurer la prise en charge des cancers notamment du coté de la radiothérapie et je voudrais encore une fois vous adresser les remerciements du Gouvernement pour nous avoir permis de ratifier les instruments de l'AIEA en ce qui concerne la médecine nucléaire. Le Bénin est le tout premier au monde à avoir ratifié autant d'instruments à la fois. Nous venons tout juste de Vienne où cela a été un satisfécit. Il était étonné que le Bénin ait été le tout premier à avoir ratifié autant d'instruments à la fois et par ma voix le Gouvernement vous transmet ses remerciements pour avoir accompagné cette démarche. Donc, nous allons avoir tout un dispositif de prise en charge de cancer, mais comme l'a souligné effectivement l'honorable député Schanou, la question de la sensibilisation pour la prévention est fondamentale. Et c'est le rôle de tout le monde ! Ce n'est pas seulement le rôle des agents de santé. Dire à quelqu'un qu'il doit pouvoir toucher ses seins chaque mois pour vérifier s'il n'y a pas une boule dedans, c'est le rôle de tout le monde. Dire à quelqu'un qu'il doit aller à l'hôpital chaque fois pour juste mettre du vinaigre, je dis bien du vinaigre qui est vendu à cinq cents francs, que l'agent lui mette cela sur son col de l'utérus pour savoir s'il y a des lésions qui précèdent les cancers qui sont là, ce n'est rien du tout. Vous imaginez qu'on puisse mourir par défaut d'une information qui ne vaut même pas cent francs, c'est un problème et je voudrais que nous puissions prendre à cœur, tous, ces problématiques-là pour les adresser. Ce n'est pas seulement la question des agents de santé, c'est une question globale de tout le monde.

En ce qui concerne, enfin, la question de Parakou, je voudrais dire que le CHUD du Borgou est effectivement un centre universitaire et là actuellement il y a beaucoup de choses qui ont été entreprises là-bas. Déjà, vous avez vu les nouveaux bâtiments pour les nouveaux services qui ont été conçus et construits déjà. Il reste maintenant à les équiper. Et dans ce sens, il y a différents projets qui sont déjà prévus pour accompagner ces équipements. En ce qui concerne le scanner également, il y a déjà un scanner qui est déjà prévu même dans le budget 2020 je pense qu'il y a une bonne partie qui va être mise dans le budget 2020 déjà que vous allez avoir à voter dans les tout prochains jours par rapport au scanner qui est prévu à Parakou. Et pour la dialyse, le Gouvernement a entrepris une grosse restructuration, une grosse réforme au niveau de la dialyse avec déjà les équipements qu'il faut, qui sont en cours de commande déjà actuellement et le centre de Parakou va bénéficier bientôt de nouveaux appareils pour la dialyse. Je voudrais vous rassurer sur ces points. En dehors de cela, il y a le centre d'Abomey qui sera lancé, il y a le centre de Porto-Novo qui est en cours de finition, qui sera également équipé. Donc, c'est pour vous rassurer qu'au niveau des reformes du système de santé, le Gouvernement a à cœur vraiment d'assurer tout ce qu'il faut pour que les populations puissent disposer de soins de santé de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments de réponse que je voudrais apporter aux différentes préoccupations exprimées par les honorables députés.

**M. le Président.** Chers collègues, je pense que, pour les questions qui vous préoccupent, vous avez la possibilité de poser des questions écrites si vous estimez qu'on doit vous répondre par écrit et à titre personnel ; vous avez la possibilité d'adresser des questions orales avec débat et vous avez la possibilité aussi de faire des interpellations si vous voulez bien. Nous avons suffisamment de voies prévues par la Constitution et le Règlement Intérieur pour mieux comprendre tout ce que fait le Gouvernement ; et nous continuons avec le même dossier pour la discussion particulière.

Monsieur le président de la commission, nous irons aux discussions particulières. Je vous propose qu'on puisse aller article par article conformément à l'article 87.1 du Règlement Intérieur. Directement, je voudrais demander au rapporteur d'aller au dossier pour la discussion article par article.

Même dossier ! Le dossier de la santé.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** *(Donne lecture du projet de loi).*

**M. le Président**. Est-ce que vous avez des amendements par rapport à ces deux articles qu'on vient de lire ?

Je ne vois aucune main en l'air, nous allons passer au vote.

Qui sont ceux qui sont pour ?...

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n°2019-37 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires, à l'unanimité des honorables députés présents et représentés.

(*Coup de maillet*).

On passe à la seconde loi, rapporteur, vous avez la parole.

**M. Patrice NOBIME AGBODRANFO.** (*Donne lecture du projet de loi*).

**M. le Président**. Est-ce qu'il y a des amendements à ces deux articles ? Je ne vois pas de main en l'air. Alors, nous allons passer au vote.

Qui sont ceux qui sont pour ?...

L'Assemblée Nationale a adopté la loi n°2019-38, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé le 16 juillet 2019 entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara 209,68 km à l'unanimité des honorables députés présents et représentés.

*(Coups de maillet)*

Merci, président et rapporteur pour le travail abattu. C'était laborieux ! Rejoignez vos places respectives.

Avant de clôturer la sixième session extraordinaire, je voudrais rappeler aux honorables députés que dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à l'Assemblée Nationale pour la promotion de la gouvernance participative et des droits de l'homme, l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite en collaboration avec l'Assemblée Nationale organise un séminaire de formation à l'intention de tous les honorables députés de la huitième législature sur le thème : les technologies de l'information et de la communication comme outils de représentation et d'interaction avec les citoyens. Ledit séminaire aura lieu au Bénin Royal Hôtel de Cotonou demain jeudi et vendredi également à partir de neuf heures trente minutes. Vous êtes invités à y prendre part comme jeudi passé et vendredi passé afin que nous puissions toujours bénéficier de la confiance de nos partenaires qui nous soutiennent. Votre présence sera non seulement notre réconfort mais aussi un réconfort pour ces partenaires qui ne ménagent aucun effort pour nous accompagner compte tenu de nos moyens. Merci d'être là, merci d'être à l'heure, merci de participer nombreux et activement à tous les travaux.

Sur ce, je voudrais remercier messieurs les ministres qui ont eu une journée très chargée ; la matinée avec un conseil des ministres laborieux, inhabituellement plus long que d'habitude et immédiatement sans repos et sans repas se sont retrouvés encore à l'hémicycle et qui y sont encore jusqu'à cette heure-ci, au-delà de vingt heures. Ce n'est pas donné à n'importe qui, c'est pour les combattants. Et aussi nous voudrions dire bienvenue à notre ministre des infrastructures et

des transports. Nous sommes heureux de le revoir encore prochainement, comme promis, venir nous dire à quel niveau il est par rapport à ce qu'il nous a planté en 2016. En 2019, ou 2020, à quelle étape il est. On serait heureux de le réécouter. C'est un plaisir pour nous.

Je pense que nous avons la chance aussi d'avoir quelqu'un qui fait son baptême de feu. Même si ce n'est pas la première fois qu'elle est ministre, c'est la première fois que nous la voyons comme ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Bienvenue à vous ! Nous sommes heureux de faire votre compagnie pour le temps qu'il reste et très heureux d'avoir encore plus de la gent féminine. Merci d'être là ! Ne soyez pas dépaysée. Nous ferons tout pour vous mettre à l'aise. Le jeune ministre de la santé, ce n'est pas la première fois, on est déjà habitué un peu à lui quand-même. Merci !

L'autre ministre celui de l'agriculture, j'ai rapidement senti qu'il s'est éclipsé. Merci à tous les cadres qui étaient là avant vous, ils étaient là depuis le matin. Ils étaient là et attendaient.

Merci à vous tous que nous connaissons déjà ! Vous êtes nos amis de tous les jours. Vous êtes là depuis le matin. C'est une session marathon qui a commencé lundi et qui finit mercredi avec quatre grands dossiers.

Merci à tous les présidents des commissions, à leurs rapporteurs et aux membres des commissions !

Merci à tous les honorables députés qui ont participé activement aux discussions et qui nous ont permis d'avoir des rapports de qualité ! Merci à vous tous !

Merci aux assistants ! Sans eux, les commissions ne pourront pas faire grand-chose.

Merci à ceux qui accompagnent aussi les assistants de commission, les secrétaires qui sont au niveau de la bureautique sans lesquels les assistants ne peuvent pas faire grand-chose non plus ! C'est une chaîne, sans compter tous ceux qui les entourent, aux chefs service qui ont participé activement à tout ce qui a été fait.

Merci à mes amis qui sont derrière la baie vitrée qui de loin nous suivent et relaient de manière professionnelle et régulière que je note bien sans déformation et de façon impartiale tout ce que nous faisons ici. Cela nous va droit au cœur. Nous vous faisons un petit coucou.

Merci beaucoup de rester toujours impartiaux, droits et que nous puissions accompagner tout ce qui se fait de bien pour ce pays !

Merci à tout le monde et à tous mes collaborateurs du cabinet et à tous ceux qui sont derrière moi et qui assurent ma sécurité !

Merci à tout le monde !

Sur ce, je déclare clos les travaux de la sixième session extraordinaire de l'année 2019.

*(Coups de maillet*)

(*La séance est levée à vingt heures vingt-deux).*

* * *

* *

*

Porto-Novo, le 25 septembre 2019.

La Secrétaire de séance,

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Le Président de séance,

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**